

BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

Nos 1 et 2. — Janvier 1906

LIÈGE
Imp. H. Vaillant-Carmanne, s. a.

AU LECTEUR

Dans sa séance du 13 novembre 1905, la **Société Liégeoise de Littérature wallonne** a décidé d'adjoindre à ses publications traditionnelles, *Bulletin* et *Annuaire*, le présent *Bulletin du Dictionnaire*, qui comprendra quatre fascicules par an.

Dans la pensée de la Société, ce nouveau périodique doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information. Il s'adresse à plusieurs catégories de lecteurs.

Tous les membres de la Société seront ainsi tenus au courant de nos efforts et de nos progrès. En communion plus fréquente avec nous, ils apprécieront mieux l'étendue et les difficultés de notre tâche et se sentiront plus disposés à nous encourager par des conseils ou des renseignements.

Nous avons également songé à tous les correspondants, disséminés sur le sol de la Wallonie, qui, depuis deux ans déjà, nous ont promis leur aide et dont plusieurs nous donnent des preuves incessantes de leur dévouement. Ce *Bulletin* enregistrera tous les envois qu'ils voudront bien nous adresser, indiquera les points sur lesquels ils pourront diriger leurs enquêtes, publiera des questionnaires, des communications-modèles qui en suggéreront d'autres, etc. Nous leur en ferons le service régulier. Ils y trouveront un guide qui s'efforcera de leur montrer l'intérêt qu'offre l'étude des parlers populaires et la méthode qu'il convient de suivre dans ces investigations délicates.

Mais ce *Bulletin* ne s'adresse pas seulement à ceux dont le concours est acquis au *Dictionnaire* futur. Nous voudrions inté-

resser à cette entreprise nationale tous les wallonisants qui, jusqu'ici, n'ont pas eu connaissance du *Projet de dictionnaire* et dont le bon vouloir n'attend peut-être qu'une occasion pour se révéler. Nous les prions instamment de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants et de nos membres effectifs. Leur collaboration nous permettra de compléter nos matériaux, de préciser et de développer nos renseignements, de façon à ne laisser aucun coin inexploré. Il importe que toutes les bonnes volontés s'unissent pour créer une œuvre intégrale, qui soit l'image fidèle et vivante de notre vieille civilisation romane.

Enfin les savants étrangers qui s'intéressent à nos dialectes d'une originalité si savoureuse, trouveront un recueil d'archives lexicologiques et dialectologiques du wallon, dans ce modeste *Bulletin*, qui notera et analysera les ouvrages relatifs à ces questions, publiera des textes avec toute la rigueur désirable, s'occupera de problèmes d'étymologie, de sémantique, etc.

* * *

A tous, nous rappellerons que la **Société liégeoise de Littérature wallonne,** — qui fêtera l'an prochain le cinquantenaire de sa fondation, — date du 27 décembre 1856 et qu'elle est à la fois la plus ancienne et la plus importante société littéraire de la Wallonie. Elle est notre *Académie wallonne* : il ne lui manque vraiment que la reconnaissance officielle, — qui viendra bien un jour !

Son œuvre est *exclusivement littéraire et scientifique*. Toute discussion politique ou religieuse est bannie de la Société.

Elle a pour but d'encourager la littérature wallonne et l'étude des parlers romans de la Belgique. Elle institue annuellement des concours de littérature et de philologie wallonnes (voir le programme détaillé dans l'*Annuaire*) et publie dans son *Bulletin* les pièces, lexiques et mémoires couronnés.

Elle comprend : 1° des *membres titulaires*, au nombre de quarante, qui sont tenus d'assister aux réunions mensuelles; 2° des *membres effectifs*, en nombre illimité, qui n'ont d'autre obligation que de payer la cotisation annuelle de *cinq francs*. Ils reçoivent les nombreuses publications de la Société et sont invités à se tenir en rapport avec les membres titulaires.

En 1904, la Société a distribué à ses membres :
le tome 44 du *Bulletin*, in-8° de 555 pages,
le tome 17 de l'*Annuaire*, in-12 de 123 pages,
le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne* (brochure in-4° de 36 pages à deux colonnes; prix : 2 frs).

En 1905, elle a distribué :
le tome 45 du *Bulletin*, in-8° de 362 pages,
le tome 18 de l'*Annuaire*, in-12 de 170 pages,
la 2e édition de ses *Règles d'orthographe wallonne* (brochure in-8° de 72 pages; prix : 0,50 centimes).

En 1906, elle distribuera :
le tome 46 du *Bulletin*, in-8°,
le tome 19 de l'*Annuaire*, in-12,
le *Bulletin du Dictionnaire*,
et, très probablement, vers la fin de l'année les premières feuilles du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, dont elle réunit les matériaux depuis près d'un demi-siècle.

On est prié d'adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, dons d'ouvrages, demandes d'achat ou d'échange, à M. Jean Haust, *Secrétaire, 75, rue Fond-Pirette, Liège.*

Le Comité de Rédaction du Dictionnaire :

MM. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège,
Jules Feller, professeur à l'Athénée royal de Verviers,
Jean Haust, professeur à l'Athénée royal de Liège,
Secrétaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne

INSTRUCTIONS

A NOS CORRESPONDANTS

« J'aime le wallon ; la saveur de nos dialectes me grise ; je sens combien le wallon est riche, et j'ai souvent songé à en recueillir les dictons caractéristiques et les mots les plus curieux : mais à quoi bon ? Ce que je recueillerais serait une goutte d'eau de la mer.

— Donnez-nous-la quand même, votre goutte d'eau. Elle sera reçue avec reconnaissance. Devenez donc correspondant du *Dictionnaire wallon*. »

Protestations d'amour pour notre vieux langage, exhortation à nous aider dans l'œuvre que nous avons entreprise, tel est le schéma d'un dialogue que nous avons fait au moins cent fois. « Mais à quoi s'engage-t-on ? », dit alors la personne interviewée, « et comment faut-il s'y prendre ? — Et quel est le traitement ?», ajoutent malignement les sceptiques. C'est pour répondre à ces questions bien naturelles que nous reprenons la parole.

La Commission du dictionnaire ne demande à ses correspondants ni connaissances spéciales, ni engagements à long terme, ni promesses formelles, ni devoirs ardus. Votre nom, que nous inscrivons, signifie que vous vous intéressez à notre œuvre et que vous seriez disposé, le cas échéant, à nous aider de vos renseignements. Il y aura, évidemment, plusieurs catégories de correspondants. Les uns ne comptent pas faire acte d'initiative, mais se déclarent prêts à nous fournir des renseignements quand nous leur en demanderons. D'autres, sans doute en grand nombre, ont assez de zèle, de goût et de loisir pour nous donner une collabo-

ration spontanée, active et suivie. Entre ces deux types, tous les intermédiaires sont possibles. Donc vous êtes des nôtres du moment que vous avez le *désir* de coopérer à une œuvre dont vous reconnaissez l'importance et pour laquelle nous affirmions que vous pouvez nous être utiles.

Surtout, qu'on ne laisse pas de se déclarer par crainte d'être insuffisant à la tâche. Qu'on ne s'imagine pas que nous tenons à la lettre moulée, au papier glacé, à une orthographe impeccable. Nous n'organisons ni un concours d'écriture, ni un concours de dictées. Nous ne demandons à personne de danser sur une corde tendue entre deux précipices. Nous cherchons simplement des hommes de bonne volonté. Nous insistons sur ces points parce que nous savons qu'il faut dissiper la défiance et secouer la torpeur des Wallons de nos campagnes. Pour eux, souvent, par suite de préjugés, écrire une lettre est une terrible affaire, que l'on ajourne volontiers aux calendes grecques. Par crainte de mal faire, ou de mal dire, ou de mal écrire, on diffère toujours. Nous avons connu des paysans qui faisaient six lieues à pied et dépensaient une journée pour une commission qui ne demandait qu'une carte-correspondance. Nous voudrions secouer cette inertie et inspirer une confiance telle que jamais il n'y eût ni répugnance ni hésitation à saisir une plume ou un crayon pour correspondre avec nous.

Tel est instituteur. Il pourrait nous fournir une aide précieuse, car il a eu l'occasion de comparer le patois de son village natal avec celui du village où il exerce ses fonctions. Mais il n'ose prendre sur lui de nous adresser des renseignements. Il craint d'être critiqué ; il s'imagine que nous allons éplucher son orthographe wallonne, incriminer ses définitions, ses explications. Donc il s'abstient. Et c'est pourquoi nous ne saurions trop insister auprès de lui. Erreur, erreur ! lui crions-nous. Nous ne songeons pas à chercher les puces dans la crinière du lion. Nous nous moquons de tous les excès de purisme. Nous avons l'habitude de

correspondre avec des ouvriers plus habiles à manier la faux ou la pioche que la règle et la plume, et nous avons toujours reçu avec le plus vif intérêt leurs communications.

Si nous étions étrangers aux infinies variétés du dialecte wallon, nous serions forcés de pratiquer la prudence. Nos instructions seraient d'autant plus défiantes que nous nous défierions davantage de nos propres connaissances. Mais, par bonheur, nous n'avons pas besoin d'user de tant de précautions. Chacun de nous sait d'enfance plusieurs dialectes wallons. Par l'étude, par des voyages répétés, nous avons acquis l'expérience des autres dialectes. Nous ne savons pas tout, parce qu'on ne peut, en voyage, interroger sur quelque trente mille mots dans chaque commune, — et c'est justement pourquoi nous faisons appel au dévouement de collaborateurs ; mais nous sommes assez familiers avec le monde wallon, nous en avons assez pétri la pâte pour avoir le droit de compter un peu sur nous et exiger d'autant moins de nos correspondants. Le contrôle des matériaux rassemblés s'exercera souvent par comparaison d'une façon presque mécanique, et, en cas de doute, nous écrirons à nos correspondants pour leur soumettre la difficulté, ou nous irons vérifier sur place.

Nos collaborateurs auront, pour continuer nos enquêtes, des facilités que nous ne pouvons avoir. Pour opérer cette analyse du patois local avec l'ampleur désirable, ils ont devant eux les jours et les soirs, et les mois, et même les années, — car notre œuvre ne se fera pas en un an ! Ils sont sur les lieux, mêlés à la population, qui ne se gêne pas devant eux pour filer la conversation au naturel, en reparties mordantes, en termes bien frappés, tout vifs et tout crus. Eux, ils inspirent confiance. On leur débitera des contes, des fantaisies, des *rîmês*, des *spots* qu'on nous cacherait soigneusement. Nous, messieurs de la ville, dont le peuple des campagnes se fait parfois une si fausse idée, nous ne pouvons guère atteindre le peuple à la soirée, au jeu, à la danse. On se contraint devant nous ; on veut être conforme, hélas ! à ce

monde sans traditions et sans poésie que nous coudoyons. Pour entrer dans les bonnes grâces du campagnard, il nous faut des ruses, des patelinages qui demandent des préparations savantes, et du temps ! Nos correspondants sont débarrassés de tous ces ambages. On verra, eux, qu'ils ne se moquent pas. Une fois qu'ils auront expliqué le but, on ira au devant de leur désir. Nous savons des endroits où le wallon, jusque-là méprisé comme un infâme patois, est maintenant un sujet de conversations et de remarques incessantes, depuis qu'il y a là un homme du pays affilié à la puissante société de Liège et qui fait au vieux jargon l'honneur de le coucher par écrit dans son calepin *po fé on lîve, po fé on dicsionère !*

Mais supposons le principe admis. Qui donc sera qualifié pour prendre cette initiative? Et où, quand sera-t-il le plus commode de faire ces enquêtes? Comment s'y prendre? Sous quelle forme en livrer les résultats? Répondons à chacune de ces questions.

D'abord notre appel s'adresse à quiconque est capable de prendre une note. Un artisan qui connaît bien les termes de son métier pourrait nous être un auxiliaire précieux rien qu'en nous signalant ces termes. Un agriculteur nous rendrait service en inscrivant, au hasard de ses idées et de ses loisirs, la langue de la vie agricole dans son canton. Que les instituteurs surtout ne croient pas que leur dignité ou leur apostolat les force à mépriser le langage de leur mère et de leur enfance. Plus que les autres, ils sont à même d'observer les phénomènes linguistiques (1). S'ils sont originaires d'une autre commune, ils ont eu l'occasion de remarquer des différences, qui nous seraient précieuses, dans

(1) Quelques-uns nous ont procuré des contributions de haute valeur. Ainsi M. A. Servais, instituteur à Salm-Château, a recueilli d'après nos conseils des listes de mots usités à Cherain et dans la région environnante. Il s'est servi pour ce travail du *Vocabulaire de Stavelot* de M. Haust. -- M. Maury, de Chiny, instituteur à l'Ecole moyenne de Verviers, se servant du *Lexique gaumais* de M. Liégeois, nous a fourni des milliers de notes.

l'emploi des termes, dans la signification, dans la prononciation. Enfin le culte, la magistrature, les fonctions municipales laissent certainement des loisirs qu'on pourrait employer plus mal ou d'une manière moins attrayante qu'à l'étude des mœurs, des coutumes, du langage. Nous ne voulons point, d'ailleurs, répétons-le, que l'acceptation des fonctions de correspondant du Dictionnaire wallon soit jamais pour quelqu'un une fatigue ou une obsession.

Que faut-il recueillir de préférence ? Quel choix faut-il faire dans la masse énorme des phénomènes d'un idiome local ? Nous prions nos correspondants de noter avant tout les mots rares, ces vieux mots qu'on ne recueille plus guère que sur les lèvres des vieillards, les termes de métiers, les proverbes et façons de parler caractéristiques. Les mots de la langue courante peuvent venir après, en rangs plus serrés, sans longue explication. Ils se rencontreront d'ailleurs enchâssés dans les exemples. Il va de soi que des notes de grammaire et de prononciation seront bien accueillies, en attendant que nous publiions un questionnaire phonétique auquel il suffira de répondre mot par mot. Au reste, si quelque chose nous paraît obscur ou douteux dans les envois de nos correspondants, il nous sera toujours loisible de leur demander un supplément d'information.

Le langage étant une marchandise que tout le monde a toujours sous la langue, tous les instants sont propices à l'observation. Au cabaret, en chemin de fer, au marché, à l'école, à la promenade, à la veillée pendant les longues soirées d'hiver, aux champs lors des grandes opérations de l'année agricole, le chasseur de mots trouve son gibier. Il suffit de la présence d'un meunier dans un café pour qu'on cause grains et farines, d'un tanneur pour qu'on discute cuirs et peaux. Là tous les métiers défilent, et tous les vocabulaires. Quelle moisson ferait, dans ce milieu propice, un observateur de bonne volonté, armé d'un calepin et d'un crayon. On le plaisanterait bien un peu, au début ; mais bientôt on s'habituerait à cette « manie » et on viendrait

spontanément lui offrir des mots rares et des spots du vieux temps. Voici un autre cas possible : dans un moment d'enthousiasme on a fondé une société, sous prétexte de chant, d'excursions, de causeries, d'enseignement mutuel. Mais on se fatigue de la chanson, toujours la même, du baryton attitré. On a tôt fait de décocher au plus inoffensif les railleries coutumières. Dès lors, ne sachant comment s'amuser, la société ne bat que d'une aile. Les membres s'amènent tard ou pas du tout. Je lui propose pour ces moments d'accalmie un moyen précieux. Qu'un des membres, affilié à notre œuvre, apporte un dictionnaire wallon, ou mieux, quelques feuilles de notre questionnaire. Aussitôt vous verrez les réponses s'entrecroiser, réponses diverses, multiples, contradictoires peut-être. Et que de souvenirs évoqués ! que de discussions intéressantes ! Quelles richesses à recueillir pour un de nos correspondants décidé à extraire la quintessence des conversations qu'il entendrait ! [1]

Ce qui précède implique l'idée que nos collaborateurs ne se contenteront pas de noter les choses qu'ils savent, mais aussi des choses qu'ils entendront autour d'eux ou qu'ils demanderont à l'occasion. En ceci encore, tous les degrés sont possibles et admissibles. Nos affiliés apprendront bientôt à susciter les occasions, et, pour peu qu'ils persévèrent dans leurs recherches, ils deviendront de vrais centres linguistiques : les amis, acceptant cette spécialité, leur réserveront des trouvailles.

La méthode la plus naturelle d'interrogation est de procéder par association d'idées. On choisit un sujet, en raison de l'endroit et de la qualité des auditeurs. Ceux qui connaissent le *Dictionnaire analogique* de Boissière comprendront à l'instant. Suivant les groupes, les âges, les métiers, les saisons. les préoccupations du moment, on parle amour et mariage, chasse et pêche, eaux

[1] C'est dans une réunion de société, à Hotton, que la version hotonnienne de la *Parabole de l'Enfant prodigue* a été rédigée par une bande de joyeux lurons ; et elle n'en est pas plus mauvaise, au contraire.

et forêts, culture, essartage, sorcières, remèdes et botanique populaire. Tantôt on dirige la causerie, tantôt on la laisse flotter à la dérive. Nous annexons à ces remarques cinq ou six feuilles de questionnaires à titre de spécimen. Nous en rédigerons d'autres si celles-ci produisent de bons résultats. Nos correspondants voudront bien, espérons-le, nous dire leur avis sur ce point comme sur maint autre.

Une fois en possession d'une récolte, le correspondant peut l'envoyer à l'un de nous telle qu'elle est, en cahier, en farde, notes isolées, notes réunies et enchevêtrées. Il ne faut pas qu'une question accessoire de mise en ordre ou de mise au net nous prive longtemps de notes précieuses ou que l'ennui de recopier retarde un correspondant dont les loisirs sont comptés. Toutefois, pour le cas où il tiendrait à faire la besogne aussi délicatement que possible et à nous livrer des notes immédiatement utilisables, nous lui dirons qu'il y a un système préférable à tout autre. Il est mieux d'écrire les renseignements relatifs à chaque mot du dictionnaire sur une feuille séparée. La grandeur de cette feuille est la moitié du format cahier d'écolier, ou mieux encore le format de la carte postale (1). On appelle ces paginettes des *fiches*. Sur chaque fiche donc, on peut coucher le *mot* en guise de titre, le nom du village où il est recueilli, un ou plusieurs sens de ce mot, une ou plusieurs phrases servant d'exemples, puis, s'il y a lieu, des observations ou explications, voire aussi des questions de toute espèce. Le travail sur fiches ainsi fait pourra être immédiatement distribué par nous entre tous les mots du dictionnaire, chaque fiche allant se placer à côté de vingt ou trente autres consacrées au même sujet.

Quant à l'orthographe des mots wallons, ceux qui voudront bien nous donner leur nom recevront une brochure explicative.

(1) Nous en enverrons aux correspondants qui en désireraient et qui seraient à même de nous faire des communications d'une certaine importance.

Pour toute recommandation actuelle, nous leur dirons qu'il suffit de bien distinguer dans la notation *ch* et *tch*, *j* et *dj*, les voyelles ouvertes ou fermées, ***in*** et ***an***, ***wé***, ***wè*** et ***wa***, les graphies françaises ***en*** et *oi* étant proscrites comme équivoques.

Ce travail que nous demandons à nos collaborateurs, nous n'avons pas du tout l'intention de nous l'approprier. Quiconque nous enverra des notes sera renseigné, comme ayant participé à l'œuvre, dans le rapport annuel de la Commission du dictionnaire, et l'on dira dans quelle mesure. De plus, chaque fascicule du Dictionnaire contiendra la liste de ceux qui y auront apporté leur contribution. Au reste, nous nous empresserons de répondre à l'envoi de communications par l'envoi de brochures, qui serviront d'accusé de réception d'abord, qui auront en outre l'avantage de tenir nos membres éloignés en rapport avec le comité directeur. De la sorte les correspondants qui ne jugeront pas à propos de devenir membres effectifs de la Société pour recevoir toutes les publications annuelles, auront néanmoins des attaches intellectuelles avec nous. Nous ne pouvons pas leur offrir de rémunération pécuniaire, le travail que nous entreprenons n'étant pas du tout une entreprise commerciale de librairie, mais une œuvre nationale, toute de dévouement et de science, sans aucun esprit de lucre.

Jules Feller

PREMIÈRE RÉUNION

DES

Correspondants du Dictionnaire Wallon

le 9 Septembre 1905

COMPTE-RENDU

La séance s'ouvre à 11 heures, sous la présidence de M. Lequarré, président. Sont présents : MM. Lequarré, Albin Body, Henri Simon, Pecqueur, Doutrepont, Feller, Oscar Colson, Haust, membres titulaires de la Société ; MM. Alph. Maréchal, A. Xhignesse, Emile Bernard, Alb. Counson, Piron, Lucien Colson, Leprince, Léon Preud'homme et Ant. Masson. M. Haust remplit les fonctions de secrétaire. Il donne lecture des lettres d'excuses de membres éloignés, que leurs fonctions ou des devoirs de famille ont empêchés de se joindre à nous. Ces lettres, pleines de choses flatteuses et de souhaits en faveur de notre œuvre commune, émanent de MM. Joseph Hens, Ad. Grignard, L.-J. Courtois, Emile Dony, Arthur Colson, O. Grojean, G. Chauveheid, Jules Defresne, J. Van Cutsem, Eug. Heynen, Hanon de Louvet, Frans Olyff, L.-L. De Koninck, Henri Raxhon. En outre, MM. Edgar Sacré, Semertier, Mélotte et Surin sont excusés oralement.

M. Lequarré, aux applaudissements de l'assemblée, invite M. Albin Body, l'un des membres les plus anciens et les plus distingués de la Société, à siéger à sa droite, puis il souhaite la bienvenue à nos vaillants collaborateurs qui ont bien voulu répondre à notre invitation et témoigner leur sympathie à l'œuvre du Dictionnaire wallon.

Il rappelle le but de cette réunion intime : « faire connaître les résultats acquis, échanger nos vues sur la marche à suivre pour faciliter et compléter nos enquêtes, afin que le dictionnaire soit comme l'émanation de la Wallonie toute entière. Ces séances permettront, en outre, aux collaborateurs du Dictionnaire de se connaître autrement que par correspondance ; elles resserreront les liens d'amitié qui doivent unir ceux qui ont à cœur la réussite de cette œuvre de patriotisme et de science. Sans doute, il ne sont pas nombreux, ceux de nos correspondants qui ont pu honorer de leur présence la réunion de ce jour. Nous avons reçu quantité de lettres d'excuses, nous donnant des raisons très sérieuses qui nous ont fait comprendre que le choix du jour et de l'époque n'était peut-être pas très heureux. Nous profiterons de cette expérience pour l'avenir ; mais, en ce moment, ce nous est une raison de plus pour féliciter ceux qui ont eu le courage de se déplacer pour entendre parler du monument que nous rêvons d'élever à la langue wallonne ».

M. Feller fait ensuite une causerie pour démontrer « l'utilité d'un nouveau Dictionnaire wallon. »

Messieurs,

M. Lequarré, notre dévoué président, vient de vous souhaiter la bienvenue au nom de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne. A mon tour, je vous souhaite la bienvenue au nom des membres du comité spécial du Dictionnaire. Vous avez bien voulu venir à notre appel, quoique nous n'eussions pas imposé de grosses cotisations, ni promis un meeting monstre : c'est très méritoire et nous vous en remercions de tout cœur. Nous voulions

une réunion intime, sans embarras, sans dépense, sans charlatanisme, dans notre local, qui n'est pas grand, ni princier, mais puisse-t--il être toujours plein de vrais amis comme aujourd'hui !

Puisque l'honneur m'est échu d'ouvrir le feu pour vous parler de notre cher dictionnaire, afin de procéder avec ordre, je dois vous entretenir de *l'utilité* et de *l'opportunité* de cette œuvre.

Peut-être pensez-vous intérieurement qu'il n'est guère besoin d'en démontrer l'utilité. Chacun sent vaguement qu'une pareille œuvre est utile. Et cependant, dans les campagnes, lorsque, commis-voyageurs sans marchandises, sans capital et sans revenus, nous annonçons pudiquement, à mots couverts afin de ne pas effaroucher, pourquoi nous faisons nos tournées, nous sommes accueillis soit par de beaux rires qui fendent les visages d'une oreille à l'autre, soit par quelque lueur discrète du regard aussitôt réprimée, mais qui signifie : « Toi, mon garçon, tu n'es guère sérieux. Nous ne te gobons pas. C'est quelque farçeur de la ville qui vient pour se moquer de nous, pour débaucher nos filles. Ouvrons l'œil, et, en attendant, vendons-leur beaucoup de chopes, de cigares et d'almanachs ». Que répondrez-vous, chers amis et collaborateurs, lorsque, à votre tour, vous profiterez de vos courses et de vos rencontres pour poser des questions ? Il faut que vous puissiez répondre, et vous justifier, et faire, si possible, un peu de propagande autour de l'œuvre commune. Il faut que, vous aussi, vous releviez un peu le wallon aux yeux des campagnards. Or, par quels arguments leur montrerez-vous que c'est sérieux ?

Il y a, il est vrai, l'argument d'autorité. Dire que des hommes d'étude, des gens en lunettes qui ont vieilli sur les livres, des professeurs d'Université comme MM. Aug. Doutrepont et Nicolas Lequarré, s'occupent des patois et y consacrent leurs veilles, c'est employer un argument d'autorité, et c'est souvent le seul possible. La difficulté est de persuader au campagnard que c'est bien vrai ! Aussi est-il bon d'avoir, dans sa serviette ou dans sa marmotte, quelques spécimens des derniers travaux exécutés.

A cette annonce de dictionnaire, de plus instruits croiront avoir trouvé une utilité suffisante pour ne pas vous accueillir par des rires incrédules : « Un dictionnaire wallon ? de tous les patois wallons ? Ah ! bien ! Charmant ! on y découvre de vieux *spots* de nos grand'mères qui tombent en désuétude et qui sont cocasses. Il y en a, Dieu me pardonne, de très décolletés. Et puis, on s'amusera de voir comment parlent les Wallons des autres provinces ! » On s'amusera, soit ! Je ne recule pas devant ce résultat et je l'inscris en premier.

Nous ne voulons pas nécessairement faire une œuvre funèbre. On s'amusera dans ce sens qu'on reprendra contact avec la naïveté savoureuse, avec la grasse et rouge matérialité des patois du terroir wallon. Mais s'il n'y avait que cette utilité, nos professeurs en lunettes passeraient la plume aux rédacteurs de fabliaux et de journaux wallons qui s'acquitteraient bien mieux qu'eux de la plaisante besogne. Il y a donc d'autres raisons.

Tous les auteurs wallons, tous les curieux de littérature wallonne reconnaîtront sans peine l'utilité d'un bon dictionnaire, plus méthodique et plus complet que ceux qui existent. Les littérateurs puisent plus qu'ils ne l'avouent dans les dictionnaires. Ils sentent que leur connaissance de la langue n'est jamais que fragmentaire et, amateurs de termes anciens frappés au bon coin, d'expressions pittoresques ou énergiques, ils étudient les recueils. Tel compose sa palette de descriptif à l'aide des mots rares entendus dans les villages ou empruntés au dictionnaire. Celui-ci s'est fait une copieuse collection de rimes. Ce chansonnier possède vraiment toutes les ressources de la langue ; c'est un vieux Wallon, un fin Wallon, un pur Wallon. Et l'on vous étonnerait beaucoup si on vous disait que ce pur se documente dans les lexiques. Il sait parler son wallon parce qu'il l'apprend. Dites-moi pourquoi les mots rares que vous admirez dans telle pièce commencent tous par la même lettre ? C'est parce que l'auteur en est arrivé à cette lettre dans son étude systématique du dictionnaire. Et je ne songe pas à les en incriminer, je constate. Il me semble tout

naturel qu'on apprenne sans cesse ce que l'on ne sait jamais qu'imparfaitement; et, à ce point de vue, nous veillerons à ce que notre dictionnaire soit beaucoup plus complet et plus méthodique, donc beaucoup plus instructif que tous les autres réunis. Nous voulons qu'il soit le trésor du wallonisant.

Limité à ce seul but, le travail vaudrait déjà la peine d'être entrepris sur des bases scientifiques. Il est pourtant une utilité plus haute, plus lointaine, plus générale. Mais ici la démonstration devient si complexe que je ne sais par où commencer.

Le discrédit jeté partout sur les patois wallons provient de ce qu'on les considère comme du français corrompu. C'est le plus funeste des préjugés que vous ayez à extirper. Le wallon n'est ni un bâtard, ni un adultérin, ni un avorton, ni un enfant qui a mal tourné. C'est un fils très sain et très digne de la même mère que le français. Cette mère commune est la langue latine. Le wallon est resté dans ses terres en gentilhomme campagnard, tandis que le français est allé faire le beau à la cour. Là gît tout le secret de la différence. Le wallon est resté libre, fruste, solide ; il n'a pas acquis les fines manières et les richesses de son frère le parvenu. Mais il est aussi noble que l'autre. Le latin que vous chantez à l'église et le patois que vous parlez au cabaret sont une seule et même langue. Un dictionnaire qui étudie non seulement le présent des mots, mais leur passé, le démontrera. Il rendra au wallon sa dignité aux yeux de ceux qui le méprisent.

Il n'y a point de langues méprisables. Toutes sont parentes, à des degrés divers. Toutes sont des produits de l'ingéniosité humaine et reflètent les idées, les sentiments, les croyances des hommes, dans tel siècle et à telle latitude. L'histoire d'un mot est bien plus importante que l'histoire d'un grand coup d'épée. Si vous savez considérer l'histoire comme l'étude de tout le passé humain, de toutes les créations humaines, vous serez aussitôt pénétrés de ce sentiment que les langues sont des philosophies concrètes, que les mots sont des êtres psychiques, symboles de nos idées vraies ou fausses. D'où viennent-ils ? quelles transformations de son et

de sens ont-ils subies pendant leur longue carrière? quel état d'esprit, quel degré de civilisation suppose ce proverbe ancien, ce conte, cette croyance, ce dicton ? Les mots sont des témoins qui en disent bien plus long que les médailles, les poteries, les fibules, les lacrimatoires de nos musées.

Mais un mot, une langue ne peut s'étudier isolément. C'est par la comparaison qu'on réussit à pénétrer le mystère des origines et des évolutions du langage. Le wallon, frère du français, l'est aussi de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du provençal ; il fait partie du groupe des langues *romanes*, c'est-à-dire romaines ou issues du latin. Or l'état ancien d'une langue ne nous est connu que par les œuvres littéraires, historiques, etc., qui nous restent de cette langue, et ces œuvres ont elles-mêmes besoin de longues et patientes explications. L'étude des œuvres, des langues, des esprits et des mœurs d'autrefois ne peut s'exécuter que par comparaison. On complète par des langues voisines des séries de phénomènes qui manquent. Ainsi on demande à un patois d'expliquer tel mot de la langue de Rabelais que le français n'a pas conservé. Un humble terme wallon peut éclairer les origines de vocables et partant d'usages ou d'idées de provenance obscure en terre française ou dans d'autres pays romans. Celui qui éclaircira les origines du mot *houye, hoye* (houille), fournira, en faisant de l'étymologie, les linéaments d'un chapitre d'histoire économique. Montrer que *crompîre* a une origine flamande, n'est-ce pas infirmer la croyance traditionnelle que la parmentière serait venue de France dans nos provinces de l'est ? L'existence de *Bazin* et de *Baligand* dans nos dialectes ne témoigne-elle pas de la popularité de certaines chansons de gestes ? Où peut-on trouver des preuves de l'occupation franque dans le sud et doser en quelque sorte le bilinguisme des provinces wallonnes, sinon dans l'étude des cimetières et des villas franques d'une part, et, d'autre part et surtout, dans l'étude des noms de lieux qui nous restent de cette époque ?

Faire de l'étymologie wallonne, c'est donc tour à tour faire de

l'histoire politique, de la toponymie, de l'histoire économique, littéraire, artistique, de la philosophie; c'est travailler pour les autres langues, romanes et même germaniques; c'est travailler pour la philologie classique, dont les phénomènes phonétiques se comprennent bien mieux à la lumière des phénomènes observés dans nos humbles patois. C'est travailler pour le français, notre orgueilleux frère. En voulez vous un exemple saillant? Voici un mot, le mot *orvet,* que le savant Dictionnaire de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas présente « comme de même famille que le provençal *aneduelh* ». Les auteurs ont beau invoquer les variantes *arguei* et *anivei,* le berrichon *aneuil*; ils ont beau insinuer ensuite que *orvet* semble une forme influencée par l'ancien français *orb* (aveugle) : la conviction ne se fait pas en moi. Or un jour l'étude du patois de Tintigny-Rossignol (sud du Luxembourg) me fournit *lourvége* = orvet. Notre correspondant de Prouvy, M. Roger, note dans son travail que le nom de l'orvet est *lôrvér* ou *ôrvér. Ôrvér,* c'est un peu plus proche de *orvet* que le provençal *aneduelh !* Ne me faites pas dire que le mot français vient de Prouvy, je veux simplement montrer que c'est le même mot de part et d'autre. Un *ver* se dit *vége* à Tintigny et *vér* à Prouvy. La coexistence des forme *vége-lourvége, vér-lôrvér* me pousse à conclure que j'ai affaire à un mot composé dont la dernière partie signifie *ver.* Mais que signifie la première? L'orvet n'ayant rien de *lourd,* bien au contraire, il faut conclure que la forme intégrale est *ôrvér,* que *l* est un article agglutiné par méprise au substantif. Il ne reste donc plus qu'à expliquer *ôr-,* qui s'expliquera comme dans *orpiment, orfèvre,* par le génitif *auri.* L'orvet est donc, par étymologie comme dans la nature, un *ver d'or.* Les formes provençales citées semblent au contraire être des dérivés de *anguis.* Quant au français *orvet,* on saura quelque chose de précis sur son lieu de provenance quand on aura trouvé dans quelle province l'*r* du latin *verme(m)* s'amuït. Il suffirait de chercher dans la *Faune populaire* de Rolland.

Mais c'est trop peu dire que d'affirmer l'utilité de l'étude du wallon au point de vue des langues romanes : la position du wallon à la frontière germanique, la longue trituration qu'il a subie par suite de la colonisation franque et dans sa phonétique et dans son lexique, font de lui un champ d'expérience indispensable au français et triplent son importance dans le concert des langues romanes.

Laisserons-nous les étrangers, Allemands et Français, introduire à l'envi dans leurs revues de philologie et dans leurs Universités l'étude de ce précieux dialecte, et ne ferons-nous rien pour assurer dans la mémoire des hommes la permanence d'un idiome qui menace de s'éteindre ? Il est grand temps de nous mettre à l'œuvre. Le commerce, les journaux, l'école primaire font aux patois une guerre inconsciente et d'autant plus sûre ([1]). Il faut se hâter de recueillir, loin des centres, dans les villages écartés, à l'abri des chemins de fer et des grand'routes, les restes d'un langage qui n'est plus destiné, vraisemblablement, à vivre des siècles. C'est pourquoi nous y travaillons, depuis nombre d'années déjà, et c'est pourquoi nous vous convions à y travailler avec nous.

M. Haust fait ensuite rapport sur les travaux accomplis depuis une année pour la réalisation de l'œuvre projetée :

Messieurs,

On vous a souhaité la bienvenue au nom de la Société et du Comité de rédaction : permettez-moi, à mon tour de féliciter la Société de l'initiative qu'elle a prise en vous conviant à ces séances. Voilà bientôt un demi-siècle qu'elle existe et c'est la première fois que, en dehors de ses banquets et de ses distributions de prix, elle prend contact officiel avec ses membres effectifs, qu'elle leur ouvre ses locaux et les invite à un débat scientifique. Eh bien,

([1]) Voir *Le français et les dialectes romans dans le Nord-Est*, rapport présenté par J. Feller au Congrès pour l'extension et la culture de la langue française (Liège, 10-13 septembre 1905).

nous osons espérer que les résultats de cette initiative seront féconds. L'an prochain, vous serez plus nombreux, et vous aurez ainsi fondé une tradition nouvelle, mieux appropriée au progrès des temps et qui ouvrira pour notre chère Société wallonne une ère de prospérité toujours plus grande.

Le point de départ de cette innovation, c'est le projet que caressaient déjà les fondateurs de la Société, l'idée qu'ils exprimaient en tête de nos Statuts, cette entreprise patriotique et scientifique qui mérite d'intéresser tous les Wallons de cœur : le *Dictionnaire de la Langue wallonne*.

Vous êtes ici pour aider à sa réalisation. Mais, avant de parler de l'avenir, nous avons cru qu'il convenait de s'arrêter un instant pour regarder la route parcourue : je me suis donc chargé de vous énumérer les travaux accomplis depuis un an pour arriver, — combien péniblement ! — à concrétiser un peu notre idéal.

I. Il y a juste un an, nous avons publié le *Projet de Dictionnaire* pour faire connaître au public la méthode qui serait adoptée et la masse énorme de matériaux dont nous disposions déjà. Il ne nous appartient pas de juger cette brochure; cependant notre conviction, c'est qu'elle marque une date dans l'histoire de la philologie wallonne. Si — par impossible — nous étions empêchés de poursuivre notre œuvre, ceux qui la reprendraient devraient s'inspirer à peu près complètement de notre *Projet* pour créer un ouvrage qui soit ce qu'il doit être : l'image exacte de la vie wallonne, telle qu'elle se reflète, avec ses aspects si variés, dans notre vieux langage.

Au reste notre Projet a été très favorablement accueilli par la critique, tant à l'étranger que dans le pays. Vous avez pu le constater par les extraits des comptes-rendus reproduits dans la circulaire de propagande que vous venez de recevoir. L'approbation d'hommes autorisés est pour nous le meilleur des encouragements.

D'aucuns peut-être nous reprocheront d'avoir inscrit au frontispice de l'œuvre les mots de LANGUE WALLONNE. Nous

serons d'accord avec eux pour reconnaître que le titre « *Glossaire des patois de la Belgique romane* » eût été plus scientifiquement adéquat à la réalité ainsi qu'à notre pensée. Il entre dans le titre choisi un peu d'orgueil national, qui se justifie à moitié par l'exemple de Grandgagnage, par l'usage commun et par le bel essor littéraire auquel nous assistons notamment dans la capitale de la Wallonie. — D'autre part, si nous avons cru devoir admettre dans notre dictionnaire les patois de formation picarde de l'Ouest du Hainaut et ceux de physionomie plutôt lorraine de l'extrême Sud du Luxembourg, ce n'est aucunement par méconnaissance des caractères phonétiques du wallon proprement dit; notre entreprise étant d'élever un moment national, nous n'avons pas voulu que le montois, le tournaisien, le virtonais fussent exclus de la cohorte « wallonne » où les admet une tradition d'ailleurs arbitraire. Sentiment! dira-t-on; mais sentiment que nous jugeons respectable et qui du reste ne nuira pas aux intérêts de la science. Au contraire. Comme il nous est loisible d'étudier tous les patois romans compris dans les limites politiques de la Belgique, nous avons cru que nous ferions œuvre utile pour la science, en même temps que pour le pays, en consignant dans le Dictionnaire les résultats de nos enquêtes. Rien n'empêche, pour éviter toute équivoque, de distinguer par des signes ou des caractères spéciaux les mots de formation wallonne des mots de formation extra-wallonne, et de prévenir expressément le lecteur contre la confusion possible. Le philologue ne s'y trompera pas; il sera plutôt heureux de rencontrer dans un seul ouvrage des formes de trois dialectes différents.

II. La Société a fait confectionner des fiches et des boîtes pour consigner tous les renseignements qu'elle collectionne. M. Delaite, secrétaire, a surveillé ce travail; il a procédé au classement provisoire des matériaux, que MM. Doutrepont, Haust et Simon s'occupent actuellement à classer de façon définitive.

Je voudrais ici prévenir une opinion qui pourrait s'accréditer dans l'esprit de certains. Il ne faut pas s'imaginer que les docu-

ments recueillis jusqu'ici et publiés dans nos Bulletins soient en quantité suffisante, qu'il n'y ait plus pour le Comité de rédaction qu'à les coordonner et à les présenter au public. Sans doute la récolte amassée au cours d'un demi-siècle est d'une valeur considérable. Et nous songeons surtout ici aux *Spots* de Dejardin, à la *Faune* de M. Joseph Defrecheux, aux *Wallonismes* et aux savantes étymologies de M. Dory, aux excellents vocabulaires technologiques de MM. Albin Body et Semertier, et à tant d'autres recherches consciencieuses; mais que de fois le même renseignement se répète d'un vocabulaire à l'autre, parce qu'il dérive de la même source; que de poids mort dans cet entassement de fiches qui reproduisent trois, quatre, cinq fois la même phrase! Et puis ne l'oublions pas, les auteurs de ces travaux d'approche n'étudient guère que le dialecte liégeois, — à l'exception toutefois de M. Albin Body, l'un des membres les plus éminents de la Société, celui qui sans conteste lui a fourni l'apport lexicologique le plus important. Peu de chose reste à glaner après lui dans la partie de l'Ardenne qu'il a explorée, et, si l'on avait pour le reste de la Wallonie des glossaires aussi bien établis que les siens, la tâche du Comité en serait singulièrement facilitée. Malheureusement, il faut bien l'avouer, la Société a creusé avec un amour trop exclusif le sol liégeois et n'a pas songé à étendre ses fouilles jusqu'aux confins de la terre wallonne. Il semble qu'elle ait reculé devant le labeur immense qu'un Grandgagnage, à lui seul, osait aborder ou plutôt qu'elle n'eut jamais une vue bien précise de l'œuvre que nous entreprenons aujourd'hui avec confiance.

III. *Récolte de matériaux nouveaux*. Le Comité de rédaction s'est activement employé à augmenter la somme de nos documents.

1° Il a entrepris le dépouillement des travaux critiques qui, depuis plus de vingt ans, à l'étranger surtout, ont contribué à étendre notre connaissance détaillée de la langue populaire. Il a continué le dépouillement de textes wallons, manuscrits ou

imprimés, qu'il avait entrepris depuis plusieurs années; il a tâché notamment de se procurer des textes de certains dialectes sur lesquels les renseignements étaient à peu près nuls. Citons par exemple le dialecte d'Ath. L'auteur athois le plus fécond, M. Henri Delcourt, a bien voulu nous laisser prendre connaissance de ses œuvres manuscrites et nous donner tous les renseignements désirables.

2° Il a encouragé la *Bibliographie générale du wallon* et lui a fait obtenir le patronage de la Société. Cette bibliographie, à laquelle travaillent énergiquement MM. Oscar Colson et Oscar Grojean, sera très précieuse pour le Dictionnaire : elle augmentera la bibliothèque de la Société et mettra à notre disposition toute la production littéraire des patois romans de la Belgique. — M. O. Colson mérite encore que nous lui exprimions ici notre vive gratitude pour s'être dévoué à faire le catalogue scientifique de notre bibliothèque : c'est grâce à lui que nous connaîtrons et pourrons mettre en valeur les trésors qui s'y sont lentement accumulés.

3° Cependant, sachant que ce n'est pas la langue littéraire seule qu'il faut interroger, qu'il convient même de s'en défier parce qu'elle est trop souvent artificielle, convaincu qu'il doit s'adresser surtout au paysan et à l'ouvrier afin de reproduire la naïveté et la vigueur naturelles du langage populaire, le Comité a poursuivi les enquêtes personnelles entreprises par ses membres depuis plus de vingt ans. Il a de la sorte étudié sur place les parlers de Houffalize, de Neufchâteau, de Stavelot, de la Wallonie prussienne, de Vielsalm, de Jodoigne, de Perwez, etc., et il ne cessera de diriger dans ce sens tous ses efforts.

4° Nous ne pouvons toutefois songer, vu les limites de nos loisirs, à retourner de nos propres mains le sol de quatre provinces. Nous avons besoin d'un grand nombre d'auxiliaires; aussi l'un de nos premiers soins a été de recruter des correspondants. Nous avons presque immédiatement reçu une bonne centaine d'adhésions, dont la liste a été publiée dans le 18e

Annuaire; nous en recevons encore fréquemment. Nous devons savoir gré à toutes les sympathies, à tous les dévouements, si modestes soient-ils, qui ont répondu à notre premier appel. Nous avons néanmoins reconnu qu'il fallait envoyer à nos correspondants des instructions pour les diriger dans leur tâche délicate et l'un des objets en discussion, que nous aborderons tout à l'heure, sera précisément la rédaction de cette brochure d'initiation [1].

Nous n'avons pas encore éprouvé le zèle de tous ces correspondants ; nous étudions la meilleure voie à suivre, et nous comptons prendre aujourd'hui une décision à ce sujet. — En attendant que nous ayons adopté un système régulier de questionnaires, nous leur avons demandé les mots et les locutions de leur idiome. Et certains d'entre eux nous ont déjà remis des notes précieuses et abondantes, qui nous ont prouvé à suffisance que nous pouvons compter sur leur entier dévouement. Je citerai les noms de ces ouvriers de la première heure, que vous applaudirez certainement, Messieurs, et remercierez avec moi [2]... Toutes les notes conçues dans une forme qui ne leur permet pas d'être classées immédiatement, sont recopiées par nos soins sur des fiches spéciales qui vont grossir le trésor de nos documents.

5° Enfin, nous avons fait une propagande active autour de notre œuvre, par une correspondance qui s'est multipliée de jour en jour, par des visites personnelles à des hommes capables de nous aider, par la voie des journaux, par celle de l'*Annuaire* et du *Bulletin*, par l'envoi de brochures et de volumes, et tout récemment par une circulaire reproduisant les comptes-rendus de notre *Projet*. Nous avons réussi de la sorte à augmenter notablement le nombre des membres de la Société et à grandir sa réputation de foyer littéraire et scientifique.

IV. Reste la grosse question des finances qui doit être résolue

(1) Le présent Bulletin en tient lieu.

(2) Voir ci-après la liste complétée et mise à jour des envois reçus jusqu'à présent.

pour que nous puissions avancer sans encombre. Les sacrifices que la Société s'est imposés pour améliorer ses publications, pour commencer les travaux du Dictionnaire et pour publier le *Projet*, ont fortement compromis sa situation financière. Nous sommes en droit de compter sur l'appui généreux du gouvernement, de la ville de Liège et aussi sans doute des quatre provinces wallonnes, qui prendront à cœur de soutenir une œuvre d'un caractère si foncièrement national, intéressant la Wallonie tout entière.

Il convient de rappeler, à ce propos, l'exemple de la Suisse, où se poursuit une entreprise tout à fait semblable à la nôtre. Un groupe de philologues, — avec qui nous avons été heureux d'entrer en relations, — y travaille à la rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Or, dans les rapports qu'ils nous ont envoyés, nous voyons qu'ils disposent d'un budget annuel de 9,500 francs [1]. Nous n'en demandons guère autant. Nous serions très heureux d'être traités comme nos frères flamands, dont le *Woordenboek*, édité à La Haye et à Leide, reçoit du Gouvernement belge un subside de mille francs par livraison. Une subvention équivalente nous est indispensable, et nous avons la ferme confiance que l'Etat voudra bien nous l'allouer.

— Je termine, Messieurs, cette revue rapide des principaux travaux accomplis depuis un an pour préparer le Dictionnaire. N'allez pas croire que nous vous avons conviés ici afin de vous faire entendre un panégyrique; nous savons trop nous-mêmes combien les résultats obtenus sont infimes au prix de tout ce qui reste à faire. Mais nous avons la foi; nous n'épargnerons pas

[1] Subvention fédérale, 5,000 fr. ; subventions accordées par les cantons intéressés, 4,500 (Neufchâtel, Vaud, Berne, Genève, 800 fr. chacun ; Valais 700 ; Fribourg 600). Ce n'est d'ailleurs pas le seul appui que les promoteurs de l'entreprise ont reçu des pouvoirs publics. Une circulaire adressée aux personnes compétentes par les départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud et de Berne, a beaucoup aidé au recrutement des correspondants, qui, dès la première année, étaient au nombre de deux cents.

notre peine et, avec votre aide dévouée, nous espérons poser bientôt la première pierre de l'édifice.

*
* *

A la séance de l'après-midi, la Société fait aux assistants les honneurs de son laboratoire. On exhibe les raretés de la bibliothèque. MM. Doutrepont, Feller et Haust complètent pratiquement l'exposé du matin en mettant sous les yeux de leur public la riche collection de fiches recueillies et classées. En présence de ces documents bien concrets, questions et réponses s'entrecroisent avec animation. On décide la publication d'instructions détaillées et de quelques feuilles d'essai d'un questionnaire. On adopte, en principe, la publication d'un *Atlas phonétique*.

Enfin, la possession d'une bonne bibliographie wallonne étant également nécessaire au Dictionnaire, M. Oscar Colson expose, devant ses casiers, la façon dont il conçoit le catalogue scientifique de la bibliothèque, auquel il se consacre avec autant de dévouement que de compétence.

Bref, séance intéressante et qui sera, sans aucun doute, féconde en résultats heureux pour l'œuvre commencée.

J. Haust

Nos modèles et questionnaires

Les pages qui précèdent contiennent peut-être déjà trop de conseils pour l'élite d'esprits curieux et observateurs qui voudront nous prêter leur aide. Dans la suite de ce Bulletin, nous passerons de la théorie à la pratique. Nous donnerons de courts articles de tout genre, aussi variés de sujets, de ton et de facture que le langage lui-même; où les mœurs, les croyances, les métiers, les outils, les matériaux, les produits, les proverbes, les chants, les contes, toute la vie wallonne enfin défileront tour à tour. Nous ne réclamons que le droit d'appuyer un peu plus que de coutume sur les *noms des choses* et les *expressions techniques*. Nous emprunterons de préférence ces articles à nos correspondants. Ceux-ci voudront bien nous permettre de les publier signés de leurs noms, d'abord parce qu'il est juste que cet honneur leur soit rendu, ensuite parce que leurs noms, populaires et aimés dans un certain rayon, stimuleront les timidités et provoqueront, nous l'espérons du moins, une émulation fructueuse. A ces spécimens de tous les genres de renseignements obtenus, il va sans dire que nous joindrons des questions : au risque d'être indiscrètes, les questions ne manqueront jamais.

I.

Nous commencerons aujourd'hui par quelques petits travaux technologiques : 1° la fabrication du vinaigre, la mouture, l'industrie du lin, par M. J. Hens, de *Vielsalm*; 2° un fragment d'une étude sur les carrières d'*Ecaussines*, par M. Arille Carlier.

A ces divers travaux s'attachent naturellement les questions suivantes :

Si cette industrie est connue dans votre région, veuillez nous envoyer la liste des mots qui, chez vous, correspondent aux termes employés dans ces textes.

Si vous connaissez une autre industrie caractéristique de votre région, veuillez, en utilisant ces descriptions comme modèles, dresser la liste des opérations et des termes de cette industrie.

Il paraît visible, aussitôt, que chacune des multiples manifestations de la vie agricole, industrielle ou domestique, que chacune des innombrables occupations de l'ouvrier, du paysan ou de la ménagère, aux champs, à la ferme, à l'atelier, à la maison, peut faire l'objet d'une description de ce genre. Les chercheurs de bonne volonté peuvent donc se tailler à leur fantaisie des sujets dans cette riche matière, sans même attendre que nous dirigions leurs investigations de ce côté par des questionnaires circonstanciés.

Nous donnons d'ailleurs aussi dans ce numéro quelques feuilles de questions sur des sujets variés.

Les descriptions demandées doivent être faites sans la moindre prétention de style. Elles seront toujours assez belles si elles expliquent avec *simplicité, clarté, précision.*

Des figures très simplement dessinées peuvent remplacer avantageusement parfois de longues et obscures descriptions d'instruments.

Toute explication, toute description peut être faite en wallon : elle n'en vaudra que mieux à nos yeux, puisqu'elle nous fournira un échantillon précieux de la prononciation d'une contrée.

II.

Nous commençons aussi la publication d'un *Vocabulaire général de la langue wallonne.* Sous la forme première que nous lui donnons aujourd'hui, ce vocabulaire est avant tout un *questionnaire.* Lisez-le attentivement, nous vous en prions avec instance. Supposez qu'à chaque mot sont ajoutées les questions suivantes, qu'il eût été fastidieux de répéter :

1° *Ce mot est-il employé chez vous ?*
Sinon, par quel autre mot est-il remplacé ?

2° *Est-il employé dans le sens indiqué ?*
Sinon, dans quel autre sens ?

3° *Se prononce-t-il chez vous comme nous l'écrivons ici ? Ou quelle forme différente faut-il lui donner ?*

4° *Donnez, le cas échéant, un synonyme, un exemple justificatif, etc.*

La réponse peut être très brève si on a soin de rappeler le n° d'ordre. Il ne faut jamais omettre le nom du village, ou de la commune, ou de la région dans laquelle on constate l'existence d'une expression. Exemples de réponses :

Pour le mot *àrmà*. — à Laroche : 3. *àrmê*.
Pour le mot *sèr'ci* (sérancer). — à Mons : 1. *sérincher* ; 2. même sens.
à Ath : 1. *cherincher* ; 2. travailler d'arrache-pied.
Pour le mot *handeler*. — à Neufchâteau : 1. connu ; 2. mais = *nettoyer les écuries*.
Pour le mot *faw*. — à Coo : 1. on dit *hèsse* et *faw*.
à Laroche : 1. inconnu ; 2. on dit *hèsse*.
Pour le mot *ahèsse*. — à Namur : 3. *ayèsse*.
Pour le mot *inglitin*. — à Verviers : 1. inconnu ; on dit *bokhô*.
Pour le mot *màssi, -èye*. — ardennais : 3. *mansi*, f. *mansîte*.
chestrolais, gaumais : 1. *niche* ; 4. *niche vèrât, niche tchin*.

Au reste, les correspondants qui nous en feront la demande recevront un exemplaire spécial, exemplaire de travail à une colonne seulement sur chaque page, le reste de la page demeurant en blanc pour recevoir les annotations manuscrites. Cet exemplaire spécial annoté, nous prions le correspondant de nous le renvoyer avant le 1er mars 1906. Il nous servira 1° à compléter nos dossiers pour le *Dictionnaire général* ; 2° à compléter le *Vocabulaire* lui-même pour en composer une édition définitive. En effet, l'imprimeur conservera sur pied la composition de ce vocabulaire ; nous pourrons y insérer les corrections et additions qui nous seront suggérées par les cahiers d'enquête, puis ren-

voyer à nos correspondants un exemplaire du tirage final. En procédant de la même manière à l'avenir pour chaque feuille du vocabulaire, nous nous trouverons avoir composé à la fin pour l'usage courant un précieux *Dictionnaire diamant* du wallon, plus maniable que l'œuvre étendue que nous préparons.

Adressez les réponses et communications de tout genre à M. Jean HAUST, secrétaire, rue Fond-Pirette, 75, à Liège.

LA PRÉPARATION

du vinaigre, de la farine d'avoine et du lin

A VIELSALM

PAR

Joseph HENS

Manîre di fére li farine d'avonne (1)

Po k'mincî on l' bat, on l' vane èt on l' rèdje (2) bin come i fât. Puis on tchâfe li for come po cûre li pan ; on l' tape divins èt on l' kimahe tant qu'èle pète èt qu'èle seûye bin breunie, — pa-ce qu'èle èst mèyeûre èt qu'ons a pus d' farine. On l' lêt r'frûdi o for onk ou deûs djoûrs, on l' tire foû èt on l' pwète â molin.

Li molin l' hyôye (3) ; on l' rivane bin â diâle-volant ; on l' ripasse â p'tit van po-z-aveûr tos lès tchinis' foû. I n' dimeûre a pô près pus qui l' hyo, qu'on tape so l' molin a farine. Li farine adon èst r'passîe on-on crûye (4) ; qwand qu'èle èst crûyîe, i d'emûre dès payes èt dèl grosse farine so l' crûye ; dizos, c'èst l' fleûr di farine d'avonne.

(1) D'après un vieux cultivateur. — (2) *Rèdjî*, cribler ; *on rèdje*, un crible. — (3) Infinitif *hyoy* (synonymes *pèlî*, *tirî l'hyève djus*) — proprt. secouer, faire tomber, liég. *heûre* ; ici : séparer les téguments (*hyève*) de l'amande (*hyo*). [N. B. Nous notons par *hy* une aspirée propre au dial. de Vielsalm, que l'on pourrait aussi représenter au moyen du χ grec. Ce *hy* n'est pas une aspirée pure ; c'est une intermédiaire entre *ch* et *h*.] — (4) En un tamis ou crible ; *crûyî*, tamiser.

Li lin

On l'sème, on sàkèle lès crowins èt ons aclérih çou qu'i-gn-a d' trop'. Qwand qu'il èst crèhyou, qu'il èst tot d'fleuri, — i fât qu'i-gn-âye dès makètes, — on l'râye, on fait dès pougnîes èt on drèsse lès bossètes (sôdârds di lin) : ine bossète, c'èst dîh, doze pougnîes.

Qwand qu'il èst sètch, on rive lès makètes djus, on l' dirive avou on d'rivû d' lin (1) : c'èst-on rustè di dîh a doze dints qui sont pus drovis â bètch qu'a l'èmantcheure. Qwand qu'il èst d'rivî, on l'mèt al rôte (2): mète al rôte, c'èst-awalî (3) l' lin tot tène so on prî ou ine aute plèce fwèrt croue. On veût qu'il èst rôti qwand l'oûve (4), a plèces, si d'tèle djus do bwès.

L'oûve, c'èst çou qui sièv a tèhyî. On ramasse li lin, on toke o for èt, après 'ne cûs'nîe d'pans, on l' tchôke plein èt on l'sitope qu'i n'âye nin y-air; on l' lêt a pô près sîh heûres èt on l' brôye d'on côp.

Broy, c'èst çou-chal : i-gn-a onk qui r'fait lès pougnîes èt lès autes sipindjèt avou lès spindj'brûs (5). Çou qui toume foû, c'èst lès anspindjes (6), qui siervèt a fé l' grosse-grosse tûye po lès sètchs èt lès payîs.

Après, on sèr'cèye (7) avou l'sèrè : li sèrè, c'èst-ine sôr di grand pine, bêcôp pus sèrî qui l' dirivû (8), qui s'atèle so on banc,

(1) *Rivî djus*, arracher. *Dirivî*, peigner. *On d'rivû*, espèce de peigne-râteau, dont les dents sont disposées en éventail. — (2) *Mète al rôte*, faire rouir ou pourrir. -- (3) Syn. *starî*. *On prî*, un pré. — (4) *Rôti*, pourri à point. *L'oûve*, les fibres. -- (5) *Spindjî*, teiller, battre le lin (ou le chanvre) maintenu sur le bord d'une planche (*spindj'brû*), avec les *spindjes*, battoirs de bois de 0m50, en forme de lames. Le *spindj'brû* est une espèce de chevalet percé ; on glisse le lin ou le chanvre dans le trou de la planche, on le tient d'une main et de l'autre on l' *sipindje*. *On spindjèdje*, c'est une réunion de jeunes gens pour *spindjî*. -— (6) Les *anspindjes* (toujours au pluriel) — la fibre la plus grossière, ce qui tombe quand on frappe avec le *spindje*. — (7) *Sèr'cî*, sérancer. *Sèrè* ou *sèr'çû*, séran (cf. Ggg. II, 356). — (8) *On pine*, un peigne ; le *dirivû* n'est

lès dints è l'air. On passe lès pougnîes d'ssus : çou qui d'meûre ol main, c'èst l'sèron ([1]) po fé l' fine tûye. Lès pînèdjes, c'èst dès stopes : on 'nnè fait dès p'tits fas qu'on loume dès hêmons ([2]) di stope. Li stope siév a fé l' grosse tûye, li tûye di deûsîme qualitî.

en somme qu'un gros séran ; voir ci-dessus. — ([1]) *Sèron*, tresse de lin qui a passé par le séran (cf. Ggg. ibid.). Les *pînèdjes*, litt. « peignages », la partie du lin que le séran a emportée. — ([2]) *On hêmon di stope*, une forte poignée d'étoupe ; cf. Ggg. II, 533.

Li Vinêgue

On hyôye lès sâvadjès mèlies, on ramasse lès poumes, on 'nnè fait on moncê a l'ouh èt on lès î lêt on qwinze djoûrs, trûs saminnes po lès lèy atinri, po lès lèy gôti ([3]).

On les va r'quî, on lès lâve come i fât; puis on lès k'potche avou 'ne piyote ([4]) on-on batch di bwès ou d' pîre. On lès ravôtèye on-on drap èt on lès mèt on-eune prèhyale ([5]) di bwès qu'on sére avou 'ne djîse èt 'ne hamêde. Li vinègue coûrt on-eune tine ; o drap, i d'meûre dès stwèdions ([6]), qu'on va sèmî po-z-aveûr dès djônès mèlîes po fé dès hâyes ou po grèfî.

On r'mèt l' vinêgue on-on teunê èt ons a bin seugne qu'il âye bin tchaud po bin lèvî : mis lîve-t-i, mèyeûr èst l' vinêgue, pus bê èt pus clér èst-i.

Qwand qu'ons a pris tot l' vinêgue foû do teunê, il î d'meûre ine pê qu'on loume li wâde di vinêgue. C'èst-on « r'méde souvèrain »; i siév po dès mâs d' dos, lès roumatis' èt lès mâlès infleures. On l' wâde sètch d'in-an a l'aute, minme deûs ou trûs ans; seûl'mint, po s'è sièrvi, on l' ramouye avou do vinêgue.

([3]) Mûrir ; syn. *mawri*. — ([4]) Pilon de bois. *Kipotchî*, écraser. — ([5]) Pressoir. — ([6]) Déchets des pommes, pépins, etc.

QUESTION

On demande, pour n'importe quel point de la Wallonie, des descriptions semblables à celles-ci sur toute espèce de sujet.

LES CARRIÈRES D'ÉCAUSSINES

PAR

Arille CARLIER

Le fond de la carrière, d'où l'on extrait le *cayô* (la pierre), s'appelle le *bufè*. L'ouvrier qui extrait la pierre s'appelle *rok'teû*.

La pierre est disposée par couches obliques, presque horizontales, d'une épaisseur (*litéye*) variable. Si on la coupe verticalement, on dit : *coûpe su s' sâr;* si on coupe dans le sens de la pierre, on dit : *coûpe su s' dèli* (cf. Ggg. II 519)

Pour fendre la pierre, l'ouvrier se sert d'un *spigot* (outil à pointe), sur lequel il frappe avec la *makète* ou marteau à deux *tapes* (têtes). Introduisant dans la fente un grand levier, la *crampe*, il *tchôke*, c'est-à-dire exerce des pesées sur la pince, par saccades.

La pierre, déplacée de son alvéole, est alors entraînée sur des *roûyas* (rouleaux) vers la *rampe* (plan incliné), où un *indjî* (engin, cabestan vertical) monte la pierre à la surface. Parfois, on la place sur une *èsclide* (traîneau) et on la fait *sclider* vers l'endroit où on veut l'amener.

Quand le *cayô* est à la surface, il passe aux mains des *cwér'leûs* (« carreleurs », tailleurs de pierre proprement dits). Il y a aussi le *manouvri* ou *coyo* (manœuvre) et le *méte-valèt* (surveillant).

Leurs outils, pour manœuvrer la pierre, sont *in l'vî* (levier) et *ène wigne* (cric). On se sert aussi de *blos* (blocs de pierre) et d'*ablos* (bûches), que l'on place sous les pierres pour les maintenir dans la position voulue. Cela s'appelle *ascoter*.

De ces pierres les unes vont à la *soûyeriye* (scierie), les autres aux *chantiès* ; les troisièmes ne sont bonnes que pour la confection des pavés.

L'outil des *cayoteûs* (tailleurs de pavés) est la *spinchète*, marteau à tête creusée.

Donc, deux sortes de pierres : du *soûyâdje* (pierre sciée) et du *brut'*.

Le travail se fait toujours à la pièce. Quand l'ouvrage a quelque importance, les *mêtes-valèts* réunissent les ouvriers pour le *criyâdje a cayôs* et exposent le travail en disant : « J'ai autant de *moles* » (moules, plans des pierres à tailler). Celui qui le premier a eu fini l'ouvrage qu'on lui a confié antérieurement, a la priorité sur les autres pour le choix de la besogne. Après lui, les autres viennent, dans le même ordre, faire leur choix ; de la sorte on prévient toute jalousie. L'ouvrier qui désire telle besogne, crie : « *Dji boute* », et, s'il y a droit, il l'obtient.

L'ouvrage ainsi distribué, le *cwér'leû ascote* sa pierre au moyen d'*ablos* pour la tailler à son aise, *pou l'avoû a pètàdje* ou *pou l' mète a tchôke* ou *a dj'vèt*. S'il pleut, l'ouvrier s'abrite sous des *âyons* (couvertures en paille) ou dans une *baraque*.

Il se sert du *mole* (modèle de moulure) qu'on lui a donné. Il s'assied sur une *sèle* (chaise à un pied), saisit son *mayèt* (maillet) et son *pochon* (fer pointu), et se met à la besogne. Il a un *rîle* (règle) et une *èscwéle* (équerre). Le premier dégrossissement se fait en *tapant a bosses*. Il faut alors *spincht*, c'est-à-dire faire un travail analogue au premier, mais plus fin, puis *borgnî l' cayô* (le niveler à vue d'œil : l'ouvrier ferme un œil pour mieux voir). On trace un trait où l'on devra *spiyî* la pierre, c'est-à-dire enlever des éclats jusqu'à la limite du trait. Le travail consiste ensuite à *dresser ène èrèsse* ou *fé des èrèsses* (arêtes) et à *sbate l' cayô*, c'est-à-dire *spiyî* plus finement.

Alors on *boucharde*. La *boucharde* est un marteau dont les têtes sont remplies de pointes. On *taye* la pierre pour faire disparaître les traces de la boucharde, on *r'tont l' tayâdje*, c'est-à-dire on repasse le même travail en sens inverse. Puis on procède au *ciz'lâdje* : *ciz'ler*, c'est faire les lignes parallèles que l'on voit sur la pierre taillée. — Les outils pour *ciz'ler* sont le *ciz'lèt*, le *cizia*, ciseau, et le *grav'lèt*, ciseau très petit. *(A suivre)*.

QUESTIONNAIRES

Nº 1. **Les Vents**

I. Comment dit-on chez vous : *le vent du nord* ou *la bise* ?

Comment dit-on : *il fait vent du nord* ? (*i vint d' bthe*, Verviers; *i btjèle*, Ardenne; *btjeler*, Namur.)

Connaissez-vous d'autres noms de vents, tels que : *vint d' Lovaye*, liégeois; *vat m'ssin* « vent messin ou de Metz », gaumais; *wèsvé*, Pepinster ?

Venter ? il vente ? le vent hurle ?

II. Indiquez des qualificatifs qui s'ajoutent aux noms de vents, comme dans *màva vint, cwahante bthe*.

Signalez d'autres expressions où le mot *vent* ne se trouve pas, comme *i fait sàvadje*, *i fait grigneùs*, *i fait hègnant*, *i hègne*, *i cwahe*, *èsse dibtht* ou *èsse dibtjé*.

III. Comment exprime-t-on l'effet du vent sur la cheminée et le foyer ? (*i rapoùsse*) ; sur la neige ? sur la route ? (*i poùssèle*).

Tourbillons de vent (*i hùze, on hoùzon d'air*) ?

Courant d'air ?

IV. Signalez les *spots*, expressions, dictons, proverbes etc. relatifs aux vents, soit au sens propre, soit au sens figuré. Exemples : *toùrner a tos vints, adàrer come vint èt bthe, dji n'a fait qu'on vint* (je n'ai fait qu'une course, une traite).

V. En Ardenne on fait peur aux enfants en attribuant le vent qui hurle au dehors à un personnage mythique nommé *Tchan dà vint* (Jean du Vent). Ne savez-vous rien d'analogue ?

N° 2. Salutations, souhaits, imprécations.

I. Comment se souhaite-t-on : le bon jour?
le bon soir ?
la bonne nuit ?

Y a-t-il une formule « bon matin » analogue à l'allemand *guten morgen* ?

Connaissez-vous les formules : *bondjoû, vos deùs ? bondjoû, turtos ? bondjoû, vos tot seû ? bondjoû, vos autes ? bondjoû, tot avà* ?

II. Comment dit-on : adieu ? au revoir ?
Dieu vous aide ? D. vous assiste ? D. vous bénisse ?

Connaissez-vous la vieille expression *qu'abèni seût,* relevée à Verviers et à Ensival ? Donnez-en des exemples.

III. Quelles sont les formules usitées chez vous pour se souhaiter une bonne année ? (*bone annèye ! èt tote sôrt di bonheûr ! — Et vos parèlyèmint.*)

IV. Notez les formules analogues à celles-ci :

Bon Diu v's èl rinse !

Quu l' bô Diu v' kudûse !

L' bon Diu v' bènihe... èt lès grosès mohes !

Qui l' bon Diu l' voye !

Bon Diu l' sét !

V. Notez des formules d'imprécation, sérieuses ou facétieuses, analogues aux suivantes :

Diâle t'arèdje !

Diâle m'arawe !

Diâle qui t' possède ! et, par jeu de mot atténuatif : *diâle qui t' possihe !*

Diâle mu spèye !

Qui l' boy m'abate !

Diâle qui t' bardouhe ! diâle tu bardoûhe !

Diâle qui t' make èn on banstê !

N° 3. L'abeille et la ruche

I. Comment dit-on, dans votre région,

une abeille ? (*mohe, mohe du tchèteûre, mohe d'api, mouke a miel, bourdon au miel, abèle.*)

une reine ou abeille mère ?

les abeilles ouvrières ?

les abeilles mâles (frelons ou bourdons) ?

Traduisez : les abeilles bourdonnent ; bourdonner (*brouver, les moches brouyèt,* ard.).

II. a) Comment appelle-t-on la ruche ? (*tchèteûre, mohe.*)

La ruche a-t-elle toujours même forme ?

Décrivez l'intérieur d'une ruche. Les traverses, le chaperon (*tchaprieule* dans DASNOY), la hausse (*rahausse*).

Comment dit-on dégraisser ou châtrer une ruche ?

Comment nomme-t-on le couteau qui sert à cette besogne ?

b) Nom du miel ? (*lâme, làme, laume.*)

du gâteau ou rayon de miel ?

des cellules ou alvéoles ?

c) Nom du couvain ou œuf ?

de la larve ou ver ?

de la nymphe ?

d) Nom des essaims succesifs ? (*virdjinè*, etc.)

essaimer ; les abeilles essaiment (*sèmer, les mohes sèmèt*) ?

mettre un essaim en ruche (*atchèteurer* DASNOY) ?

III. Nom du rucher ou collection de ruches ? (*lapier, apier, api, aplé, achi.*)

du tablier ou escabeau sur lequel reposent les ruches ?

du cabanon ou toit abritant les ruches ?

IV. Nom de l'aiguillon ou dard de l'abeille ? (*pètion, pètchon, duner l' pètion.*)

Etre piqué par une abeille ?

V. Envoyer les abeilles passer la saison dans la bruyère ?

N° 4. Le jeu de quilles

Expliquez, en français ou en wallon, comment les jeux de quilles sont organisés dans votre région.

I. Avec combien de quilles joue-t-on ? Jeu à 3 quilles, jeu à 9 quilles, jeu espacé, jeu resserré ; dimensions des quilles et du boulet.

A quelle époque de l'année joue-t-on? Quelles personnes jouent d'ordinaire aux quilles ? Comment dit-on joueur de quilles ? passionné pour ce jeu ? Jouer gros jeu ? Tricher au jeu ?

II. Décrivez les diverses sortes de jeux ?

III. Nom de la quille ; nom du boulet ; nom de l'emplacement du jeu ; quelles qualités réclame un bon emplacement ?

Noms des diverses quilles ou rangées de quilles ou portions du jeu (*prumîre, dame, dièrinne, fotche a dreûte, fotche a gauche, cane, ruban, drî-main, boufon*, etc.) ?

IV. Termes servant à désigner le joueur, le redresseur ; les diverses équipes de joueurs, les partenaires ; les diverses séries de jeux.

V. Comment dit-on : abattre toutes les quilles (*fé noûf*) ? N'en abattre aucune (*fé bèrwète*) ? Manquer la planche (*fé bèrwète a plantche, fé grawe*) ? Abattre des quilles des coins, des quilles médianes, telle rangée, telle portion du jeu ? Manquer telles quilles du jeu ? Imprimer à la boule des mouvements de rotation à droite, à gauche (*ritrossî, rintrer*) ?

VI. Comment exprime-t-on : les mises, les gains, les pertes, les remises; ne perdre ni ne gagner, gagner la première manche, jouer le va-tout, etc ?

VII. Termes relatifs aux disputes entre joueurs. Comment juge-t-on les différends qui s'élèvent entre eux ?

VIII. Expressions proverbiales empruntées à ce jeu (*c'èst-ine bèye qui lî riv'néve, rimaker èl hàye, c'èst po l' biyeteû*, etc.) ?

N° 5. Les outils du faucheur

I. Comment dit-on chez vous : faucher? le faucheur? la fauchaison ?

II. Comment se nomme la faux dans votre région?

Emploie-t-on différentes espèces de faux (*fâs a stierneûre*, etc.)?

Comment se nomment les diverses parties de la faux (ou bien donnez une description wallonne de la faux) :

le manche (*fâmagne, fâmin, fômin, fôkè*) ?

les poignées : la poignée inférieure (*manote*), la poignée supérieure (*cwèrbâ*) ?

la bague et le crochet ou vis qui rattachent le manche à la lame (*talon, vèroûle*)? le trou au bout du manche (*spineûre*)? emmancher une faux ?

la lame et ses parties (*bètchète, tèvant, bate, vèdje*, etc.)?

les différentes armatures en bois qui s'adaptent à la faux pour faucher le grain (*harnè, èrna*), ou le trèfle et la luzerne (*tchèt, marlô*), ou le fourrage (*plôyerou, rapwètroûle, vaurlèt*)? — Nom que prend la faux dans chacun de ces cas (*haute fâs, basse fâs*)?

les diverses parties du *harnè* et du *tchèt* (*tièsse, aguèce, vèrdjales, dints, cèke, bare*, etc.)? Faire, si possible, un dessin avec le nom de chaque pièce.

la bande de fer qui, dans certains cas (pour faucher la bruyère par exemple), double la lame afin de la rendre plus résistante?

III. Comment dit-on : aiguiser la faux (pour la première fois ; pour les fois suivantes) ?

la faux est émoussée, ébréchée ?

battre la faux (*bate li fâs, stinde li hârd, rimète li tèvant*)? l'action de battre la faux ?

l'enclume et le marteau pour battre la faux (*batemint, ècome, comè, goumê ...; mârtè*) ?

l'ensemble des outils qui servent à battre la faux (*lès batemints, lès èglumias*) ?

le cuir qui sert à porter le marteau et l'enclume ? les œillets qu'on y fait pour placer la tête du marteau et de l'enclume ?

les quatre crochets qui empêchent l'enclume d'enfoncer en terre (*lès croles*) ?

la pierre à aiguiser ?

l'étui en bois ou coffin dans lequel on porte cette pierre (*coht, cuzt, buwa*), avec ses parties ? le crochet qui supporte l'étui à la ceinture ?

la racloire de bois pour adoucir le taillant de la faux (*stritche*) ? passer la racloire (*stritcht, ristritcht*) ?

la ceinture du faucheur ?

IV. Comment dit-on la fourche et ses parties :

le manche ?
les dents ?
les différentes espèces de fourches ?
enfourcher ? une « fourchée » ? diminutifs ?

V. Comment dit-on le râteau et ses parties :

le manche ?
le joug ?
le bois où s'attachent les dents ?
les dents ?
les différentes espèces de râteaux ?
râteler ? une râtelée ? diminutifs ? râtisser ?

VI. N'oubliez pas les locutions et les proverbes ou *spots* se rapportant à tous ces instruments, par exemple :

Li fâs yèrbèye trop fwèrt (Condroz), se dit quand le tranchant enfonce trop fort dans la terre.

Li fâs va trop pô (ou *trop fwèrt*) *a tchomp* (Condroz), se dit quand la lame est trop éloignée (ou trop rapprochée) du manche.

Il èst so m' fâmagne (Stavelot) = j'ai une dent contre lui.

VII. Ajoutez les noms des autres outils du faucheur que vous connaissez et qui ne seraient pas mentionnés dans ce questionnaire.



N° 6. **Le rouet**

I. Comment se nomme le rouet dans votre région ?

Comment se nomment les parties suivantes du rouet (ou bien donnez une description wallonne du rouet) :

a) la *roue*?

b) les 2 *poupées* sur lesquelles repose l'*axe* de la roue ?

c) la *manivelle* ou la *pédale* qui sert à faire tourner la roue ? donner un coup de pédale, pédaler ?

d) la *bielle* qui communique le mouvement à la roue ?

e) la *gorge* creusée dans le cercle de la roue ?

f) la *corde* ?

g) la *poulie* ?

h) la *bobine* ?

i) l'*ailette* ? les *ailerons* ?

j) un *cran* ? — déplacer le fil d'un cran ?

k) la *broche* ?

l) les *oreilles* des poupées ?

m) l'*œil* de la broche où passe le fil ?

II. La quenouille ? Charger sa quenouille ? Avoir de l'étoupe sur sa quenouille ? Remettre du fil sur la quenouille de quelqu'un ?

III. Le dévidoir ? dévider ? mettre un écheveau sur le dévidoir ?

VOCABULAIRE GÉNÉRAL

DE LA

Langue Wallonne

PAR

Aug. DOUTREPONT,
Jules FELLER
et **Jean HAUST**

MONSIEUR ET CHER CORRESPONDANT,

Nous vous prions de lire attentivement ces premières pages du *Vocabulaire général de la Langue wallonne*. Supposez qu'à chaque mot sont ajoutées les questions suivantes, qu'il eût été fastidieux de répéter :

1° *Ce mot est-il employé chez vous ?*
Sinon, par quel autre mot est-il remplacé ?
2° *Est-il employé dans le sens indiqué ?*
Sinon, dans quel autre sens ?
3° *Se prononce-t-il chez vous comme nous l'écrivons ici ?*
Sinon, quelle forme différente faut-il lui donner ?
4° *Donnez, le cas échéant, un synonyme, un exemple justificatif, etc.*

Si vous le désirez, vous recevrez, pour consigner les réponses, un exemplaire spécial, exemplaire de travail à une colonne seulement sur chaque page, le reste de la page demeurant en blanc pour recevoir les annotations manuscrites. Cet exemplaire spécial annoté et signé, nous vous prions de nous le renvoyer *avant le 15 mars 1906.*

Pour la Commission du Dictionnaire,

Jean HAUST, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

AVIS

Nous prions le lecteur de se reporter à la page 30 de ce *Bulletin* : il y trouvera la signification du présent travail.

Qu'on veuille bien ne pas confondre cet essai de **Vocabulaire** *général* avec le **Dictionnaire** *général* : il en est tout au plus le squelette, la charpente, tandis que le *Projet de Dictionnaire*, publié en 1904, donne une idée exacte de l'œuvre plus étendue dont les premières feuilles verront le jour à la fin de 1906.

Sous la forme première que nous lui donnons aujourd'hui, le **Vocabulaire** est avant tout un *questionnaire* qui nous servira 1° à compléter nos dossiers pour le **Dictionnaire** ; 2° à compléter le **Vocabulaire** lui-même pour en composer une édition définitive.

* * *

Le système abréviatif est en général celui des dictionnaires. Le lecteur reconnaîtra facilement les abréviations en *italiques*, indiquant les catégories grammaticales. La traduction française suit immédiatement l'indication de la partie du discours, du genre, du nombre, etc. Les noms d'auteurs sont en PETITES CAPITALES ; les noms de localités ont la majuscule (Nam. = Namur), les noms de régions ne l'ont pas (nam. = namurois). Les deux points (:) annoncent un exemple wallon ; le signe (=) annonce la traduction de l'exemple, que nous ne donnons d'ailleurs qu'en cas d'absolue nécessité. Nous supprimons beaucoup de mots et de signes inutiles : ainsi : « Malm. VILL. » signifie « usité à Malmedy d'après le dictionnaire manuscrit de VILLERS » ; « åb- FOR. » = « åbadjowe avec *å* dans le Dictionnaire de FORIR ». Nous n'indiquons pas les variantes faciles et qui vont de soi : *-adje* à côté de *-èdje*, *-ch-* à côté de *-h-*, *-ia* au lieu de *-é*, *-â* à côté de *-å*, etc. Nous avons voulu faire tenir le plus de matière utile dans le moindre espace possible.

Nous citons les *Bulletins* et les *Annuaires de la Société liég. de Litt. wall.* suivant la *Table de concordance* que l'on trouve dans les derniers volumes du *Bulletin.* Ainsi **8**, II, 14 = *Bull.*, tome VIII, fascicule II, p. 14 ; **14,** 332 = *Bull.*, t. I de la 2e série, p. 332 (la 1re série comprend les 13 premiers volumes) ; **41,** I, 195 = *Bull.*, t. XLI, fasc. I, p. 195 ; *Ann.*, **10,** 40 = *Annuaire*, tome X, p. 40.

BODY	BODY. Voc. des agriculteurs, des charpentiers, etc.
CAMBR.	CAMBRESIER. Dict. wallon-français ; Liège 1787.
DASN.	DASNOY. Dict. wallon-français ; Neufchâteau 1856.
DELM.	DELMOTTE. Glossaire montois, 1812 (éd. du *Ropieur* 1905).
DETH.	J. F. DETHIER. Dict. verviétois manuscrit (vers 1820).
F. D.	F. DELFOSSE [?]. Dict. namurois manuscrit (1850 ?).
FOR.	FORIR. Dict. liégeois-français, 2 voll., Liège 1866-1874.
GG.	GRANDGAGNAGE. Dict. étym. de la Langue wall., 2 voll., 1845-1880.
GOTH.	GOTHIER. Dict. français-wallon ; Liège 1879.
HUB.	HUBERT. Dict. w.-fr. ; Liège, 2e éd. 1868.
LET.	LETELLIER. Voc. montois. fr. (*Arm. dé Mons*, 1866 et suiv).
LOB.	LOBET. Dict. w.-fr. (dialecte verviétois) ; Verviers 1854.
PIRS.	PIRSOUL. Dict. w.-fr. (dialecte namurois), 2 voll., Malines 1902-1903.
REM1., REM2.,	REMACLE, Dict. w.-fr. Liège, 1e éd. 1823 : 2e éd. 1839.
SCIUS	HUB. SCIUS. Dict. malmédien manuscrit, 1893.
SIG.	SIGART. Glossaire étym. montois. Bruxelles 1866.
VERM.	VERMESSE. Dict. du patois de la Flandre franç. Douai 1867.
VILL.	VILLERS. Dict. malmédien manuscrit, 1793.
Wall.	*Wallonia*, Archives wall., directeur O. COLSON.

ard. = ardennais ; Charl., car. = Charleroi, carolorégien ; gaum. = gaumais (dialecte de Virton, Étalle, etc.) ; Houff. = Houffalize ; lg. = liégeois ; Malm. = Malmedy ; nam. = namurois ; Neufch. = Neufchâteau ; St-Hub. = Saint-Hubert ; Stav. = Stavelot ; Verv. = Verviers.

Quand la localité n'est pas indiquée, le mot est liégeois.

A, AA

1. **a**. *prép.*, à.

2. **a** (Gosselies, N. de Charl., St-Hub., Neufch., Chiny, gaumais), *prép.*, en : a-z-apôrtont (Gosselies), a-n-alant (gaum., Chiny).

3. **a**, **an**-, **ana** (gaumais, Chiny), *adv.*, en : dju m'a r'va ; t'an-arès ; i m'ana veut.

4. **a**, *s. m.*, ail [â Givet ; au Prouvy ; ay Chiny, Virton] ; *voy.* ayèt.

1. **â** (ard.), **å** (lg.), *s. m.*, la lettre a, la voyelle a.

2. **â** (ard.), **å** (lg.), **au** (nam., car., gaum.), *art. m. s. contr.*, au.

aairî *ou* aêrî HUB., *v. tr.*, aérer [*forme douteuse pour* anairî, rènairî].

aaveter (nam.), *v. tr.*, accrocher ; *voy.* ahaveter.

ABA

abâbèyemint (Malm. VILL.), *s. m.*, abattement, affaissement de corps et d'esprit ; *voy.* abâbyèdje.

abâbi (Stav.), *part. passé*, surpris, ébaubi [abaubi *ou* abôbi DASN. ; gaum.] ; *voy.* abâbyi *et* èbâbi.

abâbyèdje (Malm. VILL.), *s. m.*, *voy.* abâbèyemint.

abâbyi, I. (Malm.) *v. tr.*, abattre attrister ; | **s'—**, 1. (VILL.) s'attrister, perdre courage ; 2. (Villettes-Bra) s'ébaubir, s'étonner. || II. (Faymonville) *v. intr.*, arriver en vacillant [**abaubir**, **asbaubir** (Mons DELM.), déconcerter, stupéfier] ; *voy.* bâbyi, bambî *et* abâbi.

abacher, -i, -î, *voy.* abahî.

abadjoû *ou* abat-djoû *ou* abajoûr, *s. m.*, abat-jour [bajour Viesville].

abadjowe (åb- FOR.) [?] *s. f.*, abajoue.

abaguèdje, *s. m.*, emménagement.

abaguer (-i Stav.), *v. tr.*, emménager.

abahèdje, *s. m.*, abaissement.

abahemint, *s. m.*, abaissement.

abahî (-i Stav.), *v. tr.*, baisser, abaisser [abacher Mons, Laroche ; -î Nam., Givet ; -i Viesville, Tourcoing, Chiny, gaum.].

abahimint (Malm. VILL.), *adv.*, en se baissant [?].

abahore (Malm. VILL.), *s. f.*, l'action de se baisser, le courbement.

abai *ou* abê (Mons), *s. m.*, aboi ; *voy.* abaye, abwè.

abaire *ou* abêre (Mons DELM.), aboyer ; *voy.* abayer.

s'abaiti *ou* s'abêti (Malm., Stav., Marche), *voy.* s'abêti.

abajoûr, *s. m.*, *voy.* abadjoû.

abake (âb- FOR.), *s. f.*, abaque, tailloir.

abâki (Stav.), *v. intr.*, regarder vers ; *voy.* abawî *et* abeûketer.

abalances LOB. *ou* **abalasses** GG., *s. f. plur.*, *t. de min.*, les deux pièces de charpente formant, avec la poutre qui soutient l'arbre du manège, un triangle dont celle-ci est la base.

abalète (Tourcoing), *s. f.*, arbalète ; *voy.* årbalète.

åbalowe, *s. f.*, hanneton ; *voy.* balowe.

abalzôder, *v. intr.*, tomber (d'un arbre), s'affaler.

abåmer [?], *voy.* abômer.

abandenèdje *ou* abann'nèdje, *s. m.*, abandonnement.

abandener *ou* abann'ner, *v. tr.*, abandonner [abân'ner Verv. ; aband'nè Vonêche : abandounèy Chiny].

abandenêye *ou* abann'nêye, *s. f.*, bande, troupe [abân'nêye, Verv. LOB.].

abandon, *s. m.*, abandon.

abandonemint *ou* abann'mint *s. m.*, abandonnement [abân'-mint Verv.].

abandounèy (Chiny), *voy.* abandener.

abanè (Vonêche), -èy (Chiny), *v. tr.*, publier les bans de mariage [abènèy gaum.].

abarassèy (Chiny), *v. tr.*, embarrasser : èle èst abarassèye = enceinte ; *voy.* imbarasser.

abarbouyi (gaum.), *v. tr.*, barbouiller ; *voy.* barbouyi.

abarin *ou* abat-rin *ou* labarin, *s. m.*, *t. de min.* : soner l'abarin *ou* l' labarin = donner un coup de sonnette pour avertir que les hommes vont remonter par le cufat et qu'il ne faut rien laisser tomber ; *voy.* abate *et* GG. II 4.

abarlòzer, *voy.* abèrlòzer.

åbarone, *s. f.*, bannière, étendard.

abas, *s. m.*, *dans* mète a l'abas (nam. F.D.) = déprécier, mésestimer.

abasse, *s. f.*, *dans* plein come ine —, **22**, 219 [*corruption de* calebasse ? *Comparez* plein come one basse, ard.].

abastårdi, *v. tr.*, abâtardir.

abastårdihèdje, *s. m.*, abâtardissement.

abastårdihemint, *s. m.*, abâtardissement.

abastreû, *s. m.*, « système de bascule dans une machine à vapeur » GG. II 494.

åbastrî (ab-Malm.), *s. m.*, 1. arbalétrier ; 2. (Malm. VILL.) aigrefin ; *voy.* årbastrî.

abatadje (Nam.), *voy.* abatèdje.

abatage, *s. m.*, l'abattoir public

(à Liége): *voy.* abatèdje, abatwér.

abat-djoû, *voy.* abadjoû.

abate, *v. tr.*, 1. abattre; 2. *t. d'agric.*, faucher (les blés): abate â r'gon, a l'avône (Stav., Malm.); 3. *t. de min.*, faire tomber, abaisser, *voy.* abarin; 4. s'abate di *ou* qui (Vielsalm, Houff.), du *ou* quu (Stav.), s'apercevoir de *ou* que : *voy.* s'abêti.

abatèdje, *s. m.*, 1. abattage, action d'abattre [abatadje Nam.; -âdje car.]; 2. (Verv. REM.) abattoir; *voy.* abatage, abatwér.

abatemint, *s. m.*, 1. abattement; 2. *t. de min.*, déclivité, différence de niveau; profondeur.

1. **abateû**, *s. m.*, abatteur.

2. **abateû** (Malm. VILL.), *s. m.*, *voy.* abatou.

abatou (-u Nam., Givet; -eû, Malm.), *s. m.*, appentis [abatue Mons].

abatowe, *s. f.*, allure vive: il a v'nou d'ine reûde abatowe, **44**, 48; il a v'ni reûde abatoue (Coo) = il est venu à bride abattue, à toutes jambes.

abatrèsse, *s. f.*, *t. de tend.*, chanterelle placée à distance du filet.

abat-rin, *voy.* abarin.

abatue (Mons), *s. f.*, *voy.* abatou.

abatwér, *s. m.*, abattoir; *voy.* abatage, -èdje.

abaubi, -ir, *voy.* abâbi, abâbyi.

abaumer, *voy.* abômer.

abausa *ou* abôsa, *s. m.* ?, « profit que les fripiers, de connivence dans une vente publique, font en revendant ensuite la marchandise entre eux » (Mons SIG.).

abawer, -èy, *voy.* abayer [DETH. *donne* abawé *sans trad.*].

abawi (Seraing), *v. tr.*, regarder vers, guetter [DETH. *donne* abawi *sans trad.*]; *voy.* abâki.

abaye, *s. f.*, 1. (Prouvy) rester anabaye *ou* a wâti = rester bouche bée, bayer; 2. (Mons DELM.) aboi, aboiement d'un chien; huée, cri de dérision : mètre a l'abaye = huer; *voy.* abai *et* abwè.

abayer *et* abêre (Mons DELM.), *v. intr.*, aboyer [abayî Viesville; abèyi Tourcoing; abawer *ou* -î Charleroi, -èy Chiny, Prouvy, -yî Walcourt; abowèy Tintigny].

abayi, *v. intr.*, être bouche béante vers (un objet), être impatient de voir: dji sû bén abayi qw'èst-ce qu'i va rèsponde (Charleroi); s'abaye s'i vêrè (Vonêche; *voy.* DASN. 456, *et* PIRS. *sobaii*) = je suis curieux de savoir s'il viendra.

abaylye (Prouvy-Jamoigne), *s. f.*, *voy.* abêye.

ABC

â, b, c *ou* âbécé, *s. m.*, l'alphabet: les premiers éléments [lg. â ...; *ailleurs* â...].

abcès, *s. m.*, abcès.

abe [?] *ou* âpe *ou* hâpe (Mons SIG.), *s. m.*, hasple, dévidoir.

1. **âbe,** *s. m.*, arbre [âbe ard., gaum.; aube St-Hub., Vonèche; abre Tournai; arbre Mons SIG.; årbe Viesville; arbe Godarville]. || âbe-di-spène, *voy.* âbèspène. || âbe-d'Abraham, *voy.* Abraham.

2. **âbe,** *s. f.*, aube, vêtement du prêtre [âbe Malm.].

abé, *s. m.*, abbé [abè Vonèche].

Abé, *n. pr.*, Aubin *ou* Abel? Saint-z-Abé, **12**,203.

abê (Mons), *voy.* abai.

âbécé, *voy.* â, b, c.

âbe-di-spène, *voy.* âbèspène.

a-bèle qui *ou* d'a-bèle qui... = il n'est pas étonnant que [l'a-bèle *ou* 'la bèle Nam., Viesville]: *voy.* bê.

1. **abèle** (Maffles), *s. f.* ?, petit cylindre en bois sur lequel on place la *chole* ou projectile du jeu de crosse, le mercredi des Cendres, pour frapper le premier coup seulement. || **abeule** (Bouvignies-lez-Ath), *s. f.*, motte de terre sur laquelle on place le projectile au jeu de crosse (*Wall.* VIII 60).

2. **abèle** (Charleroi), *s. f.*, abeille.

abèli, *v. tr.*, 1. (Charl.) embellir; 2. (nam. GG. I, 3) amadouer par des caresses; *voy.* abiaji.

âbêne (ard. ?), *s. f.*, *voy.* âbinne.

abènèy (gaum.), *v. tr.*, *voy.* abanè.

abèni (Verv., Malm.), *v. tr.*, bénir, *seulement dans l'exclam.* abèni seût...! qu'abèni seût...!

abèrè (Givet), *part. passé*, étourdi, inattentif, *propr^t* embarré; *voy.* èsbârè.

abêre (Mons), *voy.* abaire, abayer.

abèrlôzer *ou* abarlôzer, *v. intr.*, dégringoler vers: il abèrlôza djus dè teût; *voy.* bèrlôzer.

abèrsac (Givet), *s. m.*, havresac.

abèrtakelè (Givet), *voy.* abèrtaki.

abèrtakèleries (Givet), *s. f. pl.*, objets encombrants; *voy.* aburtakemint *et* abèrtaki.

abèrtaki (Viesville), *v. tr.*, garnir, arranger, vêtir, *dans l'expr.* mau abèrtaki = débraillé [**aburtaker** (Nam. GG. I, 322), garnir, *voy.* èburtaker GG. I, 185 *et* PIRS.; abûrtaker (Hannut), arranger, remettre en ordre, p. ex. un vêtement; aburtakè (Vonêche), mal arrangé; aburtakemint (Vonêche), désordre, arrangement bizarre; **abèrtakelè** (Givet), équiper d'une manière bizarre, arranger pêle-mêle, encombrer; *voy.* bèrtake *ou* bèrtèke = *franç.* bretèche].

abèrzilié (Bourlers), *adj.*, un peu gai, légèrement éméché; *syn.* bèrzingue. || **abèrzir** (gaum.), *v. tr.*, enchevêtrer, brouiller.

åbèspène LOB., *s. f.*, aubépine, *ou, d'après* GG. I, 34, épine-vinette [aubrèpine Prouvy; **åbe-di-spène** HUB., GOTH. *et* GG. II, 494; arbre d'espine Nam. F. D.: **årdispène** FOR., *ou* årdèspène: årdèspine Nam.].

abèsse, *s. f.*, abbesse; tenancière.

abêsse, *s. f.*, cerise noire douce.

abèssi DETH. [?].

abètchèdje, *subst. de* abètchî 2.

abètcheté (Ampsin), *adj.*, hardi, effronté.

abètchî, *v. tr.*, 1. *t. de serr.*, amincir en forme de bec l'extrémité d'une pièce; 2. *t. d'arm.*, faire entrer la pointe d'un outil dans un trou pour l'élargir ou le fraiser; 3. *t. de min.*: abètchî 'ne bac'neûre = commencer, entamer une galerie; 4. *t. de pêch.*, embecquer, amorcer, garnir d'amorces une ligne; *syn.* amwèrcî; 5. (Baulers; lg. assètchî) attirer les pigeons d'un autre.

s'abêti (Marche, Malm., Stav.), s'apercevoir (de qqc.): lès ûs m'abêtihint sor lu, VILL. = mes yeux tombèrent sur lui; dji m'a abêti (Marche); [**s'ambêti** (Faymonville), se douter, soupçonner]; *voy.* s'abate, s'abouhî *et* s'abrouti.

abeûketer, I. *v. tr.* (Villettes-Bra), regarder bouche bée, niaisement. || II. *v. intr.* (Malm.), percer, se faire jour: lu djéne abeûketéve foû d'totes lès cwanes (*Arm. dol Samène*, 1905, p. 35); *voy* abâki *et* beûkète.

abeule (Bouvignies-lez-Ath), *s. f.*, *voy.* abèle.

abeûre, *s. m.*, 1. boisson, breuvage; 2. abreuvoir [abûre Vinalmont; abwâre Wellin, Tournai, Namur; abwêre Meux, Charl.]; *voy.* abuvreû.

abeuvrer (Laroche), *voy.* 2. abuvrer.

abeûvrer, *voy.* 1. abuvrer.

abeûvrîr, *s. m.*, nom de lieu-dit à Stavelot, abreuvoir; *voy.* abuvreû *et* abuvrî.

abeûvwèr (Jodoigne), *s. m.*, abreuvoir (de pigeons); *voy.* abuvreû *et* abêûre.

abèvrer (Malm.), *voy.* abuvrer.

abèvreû (Marche), *s. m.*, *voy.* abuvreû.

abèvrî (Bellaire), *s. m.*, *voy.* abuvrî.

abèye, *adj.*, actif, vite; | abèye fiér, fer soudable, qui se forge bien et rapidement; abèye fonte, fonte rapide, qui s'affine vite au four à puddler. || *interj.*, vite! [abiye Chiny, Namur, Charl.; abi Prouvy].

abêye, *s. f.*, abbaye [abèye *et* abi, *s. f.*, Malm.: abî Viesville, Gosselies; abîye Namur, Charl., Mons; abayiye Prouvy].

åbèye, *s. f.*, 1. alose, poisson de

mer [aubîye Namur], *syn.* alôye; 2. (Verv. DETH.) ablette.

abèyemint, *adv.*, diligemment, promptement [abiyemint Namur, Charl.].

abèyèsté, -îsté, -usté, *voy.* abèysité.

abèyi (Tourcoing), *voy.* abayer.

abèylumint HUB., LOB., *s. m.*, habillement [abilyumint Verv.; abîyemint Nam.].

abèysité, *s. f.*, activité, rapidité [abèysuté LOB.; abèyîsté FOR.; abèyusté HUB.; abèyèsté Malm. VILL.; abîyeté Nam., Charl.].

ABH

ab'hè, *s. m.*, axe de mouvement ou de balancier: partie de la pompe à bras à laquelle est attaché le levier, arbre horizontal des anciens moulins, etc.

abh'orer, *v. tr.*, abhorrer.

ABI

abi, -î, *s. f.*, *voy.* abèye, -èye.

abiaji (Charl.), **-zi** (nam. GG. I, 3), *v. tr.*, amadouer par des caresses; *voy.* abèli.

abicé *ou* abissé [-î- ?], *adj.*, FOR., obscur.

abicule LOB., *s. m.*, navette, vase d'église où l'on met l'encens [*corruption de* navicule].

abideler GG. II, 495, *v. intr.*, arriver à l'improviste, débusquer.

Âbiért, *n. pr.*, Aubert *ou* Adalbert: Saint-z-Âbiért.

âbièrt [?], *s. m. Cette forme de* hâbièrt (actif d'une ferme) *existe-t-elle? Pour le sens, voy.* abur.

abièsselèdje (BODY *Agr.*), *s. m.*, accroissement d'un troupeau.

abièsseler, *v. tr.*, *voy.* abièster.

abièssené (Waremme, Hesbaye), *adj.*, bête, lourd, dépourvu d'esprit.

abièster *ou* abièsseter (Jupille) *et* abièsseler (ard., Gosselies), *v. tr.*, munir (une ferme) de bêtes.

abièsti, *v. tr.*, abêtir, abrutir.

abièstihèdje, *s. m.*, abêtissement.

abièstihemint, *s. m.*, abêtissement.

abilyumint (Verv.), *s. m.*, *voy.* abèylumint.

abîmant, *adj.*, souillant, salissant.

abîme, *s. f.*, tapage, vacarme: miner l'abîme = tapager; | d'abîme = 1. profondément, extraordinairement; 2. *néolog.*, d'abord [?]; | *néolog.*, d'abîme qui, *loc. conj.*, d'abord que, puisque [?] (*l'Airdiè* I, n° 2, p. 2). || **abume**, *s. f.*, 1. (car.) chose désagréable de proportions considérables: boue, vacarme, etc. 2. (Nam. PIRS.), objet de dimensions extraordinaires: énorme canne, etc.

abîmèdje LOB., *s. m.*, souillure, salissure.

abîmer, *v. tr.*, endommager ; salir [abumer Nam., Charl.].

Âbin, *n. pr.*, Aubin.

âbinne FOR., *s. f.*, aubaine [âbène ard. ?].

abion [?], *s. m.*, *t. de bouch.*, aubier [?] : *voy.* âbon.

âbion, *s. m.*, ombre d'un objet ou d'une personne : djower a l'âbion; *voy.* ôbion, ombion.

abiser, **-îser**, *voy.* abizer, -îzer.

abissé, *voy.* abicé.

abistokelèy (Chiny), **-ker** (Stav., Charl., Mons SIG.), *v. tr.*, arranger, accoutrer ; *voy.* rabistoker.

abit, *s. m.*, habit.

abitant (âb- FOR.), *s. m.*, habitant.

abiter (Nam. PIRS.), *v. tr.*, fréquenter qqn ; *voy.* hâbiter.

abitouwance (Mons), *s. f.*, action de s'habituer : L'abitouwance fait l'acoutumance, *Spots 1448*.

âbitouwél FOR., *adj.*, habituel.

âbitouwélemint FOR., *adj.*, habituellement.

âbitouwer, *v. tr.*, habituer.

âbitude, *s. f.*, habitude.

abiye, -îye, *adj.*, *voy.* abèye.

abiyèdje LOB., *s. m.*, 1. habillement : 2. *t. de jeu*, garde, carte basse qui en protège une de valeur.

1. **abîyemint** (Nam., Charl.), *s. m.* habillement ; *voy.* abèylumint.

2. **abîyemint** (Nam., Charl.), *adv.*, habilement : *voy.* abèyemint.

abîyeté (Nam., Charl.), *voy.* abèysité.

abiyeûse LOB., *s. f.*, habilleuse.

abiyî, *v. tr.*, 1. habiller ; 2. *t. de jeu*, garder : mi rwè èst-abiyî.

abiyore (Mal. VILL.), *s. f.*, manière de s'habiller.

abîzèdje (Malm. VILL.), *s. m.*, arrosement.

abizer, *v. intr.*, accourir comme le vent [abizi Vielsalm] : *voy. le dimin.* abizolèy.

abîzer (Malm., Stav.), *v. tr.*, arroser, irriguer au moyen de *bis* (biefs, canaux).

abizolèy (Chiny, gaum.), *v. intr.*, accourir au galop : *voy.* abizer.

ABJ

abjont (Tourcoing), *s. m.*, adjoint au maire [*corruption de* adjont].

ABL

ablâmèdje DETH., *s. m.*, blâme, dépréciation.

ablâmer, *v. tr.*, blâmer, déprécier.

ablanci (Prouvy), *v. tr.*, abaisser, faire balancer (une branche).

ablavèy (Prouvy), *v. tr.*, ensemencer : *voy.* èblaver.

ablâwi LOB., *v. tr.*, éblouir [ablâwi ard.: ablawi Chiny: ableuwi

ou asbleuwi Namur; asbleuwi Charl.; asblawir DASNOY; ablou-ti Famenne; ablowti gaumais; èblawtèy Prouvy; èsblâwi Prusse wall.; èsblèwi Wavre].

ablâwihemint LOB., *s.m.*, éblouissement, berlue.

ablâye (Stavelot), *s. f.*, cri de surprise, criaillerie: taper dès ablâyes. || **ablaye** (Nivelles, Braine-le-Comte), blague, propos plaisant, bagatelle, niaiserie: in fouteû d'ablayes = un blagueur. || **asblaye** (Charleroi), hâblerie: in fèyeû d'asblayes = un faiseur d'embarras; *voy.* VERM. ablais.

âblète, *s. f.*, 1. ablette [aublète Charl., Namur, gaumais, Prouvy; amblète prov. de Luxembourg; amlète Couvin]; âblète corante *ou* coreûse = ablette-spirlin. 2. (Verv. LOB. p. 60) aubaine.

ablète, *s. f.*, *dans* gruzalî ablète: groseiller à maquereau LEZAACK, **20**, 220 [*lire* âblète *ou* a blète?].

ableuwi (Namur), *voy.* ablâwi.

ablo (Liège, Nam., Charl., Mons), *s. m.*, cale, étai; bloc de charpentier [ablon Ampsin *et dans* FOR.].

ablokèdje, *s. m.*, action de caler.

ablokener (BORM. *Voc. des houill.*), *v. tr.*, étayer; *voy.* abloker. || ablokenî (Vielsalm), nettoyer le bloc de schiste pour en extraire les ardoises.

abloker *ou* **-i**, *v. tr.*, 1. caler, affermir sur des blocs; 2. donner la première forme au sabot; 3. (Mons) duper, attraper adroitement; *voy. le précédent.*

ablokeû, *s. m.*, outil pour dégrossir le sabot.

ablon, *s. m.*, *voy.* ablo.

ablondjé (Bourlers), *part. passé*, accoutré; *voy.* aboncler.

ablouke (rouchi), *s. f.*, boucle, affiquet.

abloukè (Givet), **-i** (Charl.), *v. tr.*, boucler.

abloukener (HUB., DASN., Namur F. D., Stav.), *v. tr.*, boucler [aboukener Dison].

ablouketer LOB., *v. tr.*, boucler; *voy.* abloukè, -kener.

ablouti, ablowti, *voy.* ablâwi.

ABO

âbo [*ou* âbô ?], **âbo d'oû** LOB., *voy.* âbon.

abôbi, -ir, *voy.* abâbi *et* abâbyi.

abôci, abôcihèdje, *voy.* abôssî, abôssihèdje.

abôclèdje, -er, *voy.* abonclèdje, -er.

abodjèdje (BODY *Voc. des Agr.*), *s. m.*, tallement des céréales, des fourrages; développement des jeunes plantes.

abodji (Vielsalm, Cherain), **aboudji** (Stav., Troisponts), *v. tr.*, 1. faire taller des céréales, etc.;

s'abodjî (Spa BODY), taller, se former en *bodjêye* ; *voy*. abohené *et* bodjêye ; 2. calfeutrer, garnir de fumier les portes des étables pour l'hiver; protéger des provisions contre la gelée : abodjî lès mours, c'èst mète ine bôdje (Vielsalm), ine boudje (Stav.), dès tchapâs (Cherain).

åbodoû LOB., *voy*. åbon.

abohené (Stav., Sprimont), -i (Vielsalm), ramassé, serré en grand nombre autour de la *bohèe* ou plant : dès crompîres bin abohenèes (Stav.). || **abohiner** (Malm. VILL.), *v. tr.*, rendre plus touffu ; s'abohiner (ib.) *ou* s'abohener (Spa BODY), se former en *bohèe*, pousser plusieurs tiges d'un seul plant : li frumint s'abohènerè bin ; *voy*. abodjî *et* bohèe.

abole (ard.), *s. f.*, *dans l'expr.* on côp d'abole = un coup de hasard; *voy*. aboler.

åbole LOB., *s. f.*, obole.

aboler (nam. GG. I, 4), *v. intr.*, *voy*. abouler.

aboli (FOR.; gaumais), *v. tr.*, abolir.

abolicion *ou* -chon, *s. f.*, abolition.

abolihèdje, *s. m.*, abolition.

abolihemint, *s. m.*, abolition.

aboliner (nam.), *v. tr.*, empeser; *voy*. èboliner.

abômer FOR., GG. [*et* abâmer ?], *v. tr.*, creuser : abômer on pus'. || abômé, *part. passé*, 1. caverneux : ine vwès abômêye; 2. renfermé, étouffant : qu'i fait abômé chal ! *voy*. bôme.

abôminâbe, *adj.*, abominable; énorme.

abôminâbemint, *adv.*, abominablement; énormément.

abôminâcion, *s. f.*, abomination.

abôminer, *v. tr.*, abominer, exécrer.

abon FOR., *s. m.*, morelle noire.

Åbon, *n. pr.*, Abbon.

åbon, *s. m.*, aubier [aubon Namur; åbô Dison; åbo (*ou* åbô?) Verv. LOB.; LOB. *donne aussi* åbo d'oû (aubodou p. 60) = aubin, blanc d'œuf] ; *voy*. abion ?

aboncledje LOB. *ou* abôclèdje DETH., *s. m.*, affublement.

aboncler LOB. *ou* abôcler DETH., *v. tr.*, affubler ; *voy*. ablondjé.

abondance, *s. f.*, abondance.

abondanmint, *adv.*, abondamment.

abondant, *adj.*, abondant.

abonder, *v. intr.*, abonder.

abondreût, *s. m.*, 1. le bon droit, la justice : difinde l'abondreût **43**, 151 [-drwèt Charl.] ; 2. *ordint plur.*, casuel, profits particuliers d'une charge [abondrwèts Namur ; -dwèts Viesville ; -drwats Mons].

abônèdje FOR., *s. m.*, abonnement.

abônemint FOR., *s. m.*, abonnement.

aboner (Mons SIG.; Nam. GG.), *v. tr.*, aborner; *voy.* abôner, abwèrner *et* bone.

abôner, *v. tr.*, 1. FOR., abonner; 2. BODY *Agr.*, assurer contre l'incendie, *syn.* afranki.

abonpwint (Vonèche), *s. m.*, *voy.* ambonpwint.

abôrd, *s. m.*, abord; *voy.* abwèrd; | d'abôrd, *loc. adv.*, 1. d'abord, premièrement; 2. bientôt, à l'instant; 3. (Nam., Charl.: d'aboûrd Viesville) dans ce cas-là, alors; | d'abôrd qui, *loc. conj.*, aussitôt que, puisque.

abordâve HUB., *adj.*, *voy.* abwèrdâbe.

abôrder (Nam.), abordèy (Chiny), *v. tr.*, *voy.* abwèrder.

abôrner (BODY *Agr.*), *voy.* abwèrner.

abôrnimint, -numint (BODY *Agr.*), *voy.* abwèrnèmint.

abôsa SIG., *voy.* abausa.

abossi, -i FOR., GG. (*et* abôssî ?), *v. intr.* (*et réfl.* ?), abcéder, enfler et suppurer [« aboussi, *v. n.* », *sans trad. dans* DETH.: abosser DASN.; *syn.* abôtyer Faymonville, abourser Mons SIG.]; *voy.* aboûsser.

abossihèdje FOR., GG., *s. m.*, aboutissement de l'abcès, suppuration [aboursèmint Mons SIG.].

abotelèy (Chiny), *v. tr.*, mettre en bottes, en gerbes.

abotener, *v. tr.*, boutonner [aboutenèy gaum.; boutener car.].

aboteneû (Nam. PIRS.), *s. m.*, « celui qui boutonne » [?].

abotenore (Stav. DETRIXHE), *s. f.*, boutonnière.

aboti (Nam. F.D.), *v. tr.*, « bâtir, baguer, glacer » [?].

abôtyer, *v. intr.*, *voy.* abouti.

abotyi, *v. tr.*, *voy.* abouter.

abouchemint HUB. *ou* aboutchemint REM. [?], *s. m.*, abouchement.

aboucher HUB. *ou* aboutchî FOR., REM. [?], *v. tr.*, aboucher.

aboudji, *voy.* abodjî.

aboufe (Weismes), *s. f.*, malheur, accident; *voy.* abouhe.

abouhe (Malm. VILL.), *s. f.*, 1. accident, incommodité passagère, alerte; *voy.* aboufe; 2. (Villettes-Bra) hasard; *voy.* aboussouke.

abouhète (Solières, Ensival, Lierneux), *s. f.*, ce qui survient, surprise; *ordint* petit accident: one bone abouhète = une bonne aubaine: v'ni à l'abouhète (Faymonville) = venir au bon moment.

s'abouhi (GG. II 495; où ?) « s'apercevoir, se douter de; presque touj. avec la négation »: *proprt* se frapper de qqch.; *voy.* s'abèti.

aboukener, *voy.* ablouкener.

1. **abouler**, I. *v. intr.*, 1. (Nam. PIRS.) jaillir avec abondance. *voy.* aboûre; 2. (Liège, Braine-l'Alleud, Mons) arriver vite, accourir. II. *v. tr.* (BAILLEUX *Dict. ms.*) faire rouler vers. || **aboûlèy** (gaumais), *v. tr.*, renverser, par ex. un mur qui branle : s'—, s'ébouler, s'écrouler [**aboler** (nam. GG.), *v. intr.*, rouler en bas, s'ébouler.]

2. **abouler** (Neufch. DASN.), *v.tr.*, crotter, couvrir de boue : *voy.* boule (= boue).

d'aboûrd (Viesville), *voy.* abòrd.

abourdèy (gaumais), *voy.* abwèrder.

aboûre FOR., *v. intr.*, jaillir à gros bouillons ; *voy.* abouler.

abouriné (Malm., Stav.), *part. passé*, pressé par la foule ; *voy.* bourine.

abourséмint (Mons SIG.), *s. m.*, *voy.* abossihèdje.

abourser (Mons SIG.), *v. réfl. et intr.*, *voy.* abossî.

aboûsser *ou, d'après* FOR., aboûzer, *v. intr.*, boursiller, se cotiser ; *voy.* abossî.

aboussouke (Wanne, Villettes-Bra), *s. f.*, accident, hasard : d'aboussouke = d'aventure, par hasard ; *voy.* abouhe.

about, *s. m.*, about, tenon ; *syn.* awèye.

aboutchâre, *s. f.*, 1. (Verv. LOB.) embouchure ; 2. (Herve) ouverture (de la porte) : a l'— dèl pwète.

aboutché DASN., **-i** gaum., *part. passé*, embouché : mal aboutché, mau aboutchi.

aboutchemint REM. [?], *voy.* abouchemint.

aboutchi (gaum.), *voy.* aboutché.

aboutchi FOR., REM. [?], *voy.* aboucher.

aboutemint, *s. m.*, *t. de charp.*, aboutement.

aboutenèy (gaum.), *voy.* abotener.

1. **abouter**, *v. tr.*, 1. avancer, présenter brusquement, pousser vers [abotyi Malm. SCIUS] ; 2. *t. de min.*, conduire une galerie ou une arêne à un endroit désigné : *voy.* aboutî, ambouter *et* bouter.

2. **abouter**, *v. tr.*, *t. de charp.*, façonner des abouts.

abouti, I. (liég.) *v. tr.*, emboutir, plier à froid le bout d'une pièce de métal ; II. (liég., gaum.) *v. intr.*, aboutir.

abouti (Lavacherie), *v. tr.*, donner au sabot la longueur voulue à l'intérieur ; *voy.* abouter. || **abôtyer** (Faymonville), *v. intr.*, abcéder ; *voy.* abossî.

aboutihant, *s. m.*, aboutissant [aboutichant Namur].

aboutihèdje DETH., *s. m.*, aboutissement.

aboutihemint, *s. m.*, 1. aboutissement [aboutichemint Namur] ; 2. emboutissage.

abouvreû (DASN.; gaum.), *voy.* abuvreû.

abouvrèy (gaum.), *voy.* abuvrer.

abouvwar (Chiny), *voy.* abuvreû.

abouyète (Nam. F. D.), *s. f.*, ampoule, glande [PIRS. II, 358, *écrit* aboniète *par erreur*] ; *voy.* bouye.

aboûzer, *voy.* aboûsser.

abovrèdje, *voy.* abuvrèdje.

abovrer, *voy.* abuvrer.

ABR

Abraham, *n. pr.*, Abraham : âbe Abraham *ou* d'Abraham (Hesbaye), âbe d'— (Famenne), arbe d'— (Godarville), bâbe — (Sprimont), âbe Saint-Barnabé (Condroz) = éventail de nuées longues aux bords vagues : qwand l'âbe — a lès pîds è l'êwe, i ploûrè; [*d'après* GG. II, 494 : « long rayon de soleil qui passe entre des nuages et qui annonce la pluie »].

abran, *s. m.*, 1. alarme, inquiétude : sòrti foû d'abran HANSON, *Lus. trav.*, 139, *ms.* ; 2. (Marche) embarras : il est dins on-abran ! fè dès abrans; *voy.* bran, habran *et le suivant.*

abranle, *s. f.*, *ordint plur.*, alarme, inquiétude : *voy.* abran.

abranler, *v. tr.*, alarmer : avu l'âme abranlèye.

abrassi (gaumais), *voy.* abrèssî.

abre (Tournai), *voy.* âbe.

abrédjemint HUB., *s. m.*, abrègement, abréviation.

abrédjeû FOR., *s. m.*, abréviateur.

1. **abrédjî** *ou* **abrèjé,** *s. m.*, abrégé.

2. **abrédjî** *ou* **abrèjer,** *v. tr.*, abréger.

abrèssâde, *s. f.*, embrassement, accolade.

abrèssèdje, *s. m.*, id.

abrèssemint, *s. m*, id.

abrèssèye, *s. f.*, id.

abrèssî (lg., nam.), **-i** (Chiny, Givet), *v. tr.*, embrasser [abrassi gaumais].

abreunèy (-*è*- gaumais), *voy.* abruni.

abreûvèr (Andenne), -vwa (La Croyère), -vwèr (Baulers), -wè (Charleroi), *voy.* abuvreû.

abrèveû (Aywaille), -vû (Condroz), *voy.* abuvreû.

abréviâcion *ou* -chon, *s. f.*, abréviation.

abri *dans l'expr.* a l'abri dèl plêve (liég.), — du temps (Mons), — do timps (nam.) = à la merci de, exposé à la pluie. | *D'après* HUB. *cette expression a le sens du français.*

âbricot, *s. m.*, abricot [aubricot Givet].

âbricoti, *s. m.*, abricotier.

abrigans (nam. *d'après* GG. I, 5), *s. m. plur.*, *ou* **abrigau** (nam. PIRS.), *s. m.*, *t. de bateliers*, forte pièce de bois placée transversalement à la partie supérieure d'un bateau, pour relier ses bords l'un à l'autre [**avèrgan**, avûrgon Liège GG. II, 499; aveurgon Huy; overgan Mons SIG. = *flamand* overgang, passage. *La forme nam. donnée par* PIRS. *n'est-elle pas une erreur pour* abrigan ?].

abrinoque (Mons DELM. *et* LET.) *ou* abrunoque *ou* habrunoque (Mons SIG.), *s. f.*, *ordint plur.*, vieux meuble, objet de peu de valeur, brimborion.

abriver (Verv. LOB.), *v. tr.*, aborder, accoster. | s'abriver, *v. réfl.*, 1. (Lincé-Sprimont) s'approcher; 2. (Villettes-Bra) se faufiler, sournoisement ou sans en avoir l'air, dans une société.

abriyôdèy *ou* **abriyôlèy**, *v. tr.*, 1. (Prouvy) gâcher; 2. (Chiny) enduire d'excréments.

abrodjî, *v. tr.*, abroger.

abrokèdje, *s. m.*, 1. mise en perce d'un tonneau; 2. *vieilli*, afforage, impôt sur la vente du premier vin; *syn.* aforèdje.

1. **abroker** (Coo), **-î** (liég.), -è (Marche), *v. tr.*, mettre en perce (un tonneau); *syn.* aforer.

2. **abroker** (nam. F. D.), **-î** (liég.), -è (Marche), *v. intr.*, se précipiter, fondre sur; *voy.* broker.

abrokeû DETH., *s. m.* [?].

abronde (Vielsalm BODY *Voc. des tourn.*), *s. f.*, escarpolette.

Âbrose LOB., *n. pr.*, Ambroise.

1. **abrotchî**, *v. intr.*, jaillir impétueusement vers; saillir (en parlant des yeux); *voy.* brotchî.

2. **abrotchî** (Givet), *v. tr.*, embrocher.

abrouhener (Stav. DETRIXHE), *v. réfl.*, *traduit par* rèstrôkeler, = fourrer, rencogner ?; *voy.* brouhène.

s'abrouti di [?], *v. réfl.*, s'apercevoir de : i n' s'abroutihèt nin dè timps d'â-d'foû (*l'Airdiè*, I, n° 31, p. 6); *voy.* s'abêti.

abrouyi (Chiny), *v. tr.*, embrouiller.

abrôyelè (Vonêche, Givet), *v. tr.*, arranger mal, habiller mal; *voy.* brâye.

1. **abruni**, *v. intr.*, embrunir : li timps s'a-t-abruni, **3**, 257. | **abreunèy** (-*è*- gaumais), *part. passé*, 1. carié; 2. ergoté : swal abreunèy = seigle ergoté; *voy. le suivant*.

2. **abruni** (Chiny), *s. m.*, seigle ergoté, nielle.

abrunoque (Mons), *voy.* abrinoque.

abruti LOB. *ou* **abrùti** REMt., HUB., *v. tr.*, 1. abrutir; 2. brutaliser.

abrutihemint *ou* **-ù-** REM[1]., *s. m.*, abrutissement.

1. **abruvè** (Givet), **-er** (Tourcoing), *v. tr.*, *voy.* abuvrer.

2. **abruvè** (Givet), **-o** (Tourcoing) *s. m.*, *voy.* abuvreû.

ABS

absance *ou* **-ince**, *s. f.*, absence [-ance Tourcoing].

absant *ou* **-int**, *adj.*, absent.

absince (Tourcoing), *voy.* absinte.

absinte, *s. f.*, 1. (liég.) absinthe [abséte verv. : absince Tourcoing] ; 2. (nam. PIRS.) tanaisie.

1. **absinté** FOR., *adj.*, éventé : dè vin qu'èst-absinté.

2. **absinté**, *s. m.*, verre de genièvre légèrement absinthé [abséte verv.].

s'absinter HUB., s'absenter.

åbson [où ?], *s. m.*, champignon [aubusson Givet ; aubwisson Vonêche; aubson (nam. PIRS.) « tous les champignons qui ne sont pas comestibles » ?].

absolou, *adj.*, absolu; d'humeur autoritaire, indépendante.

absolucion *et* -chon, *s. f.*, absolution.

absolumint, *adv.*, absolument.

absoûde, *v. tr.*, absoudre.

abstinåcion 28, 302, *s. f.*, abstinence.

abstinince *ou* abtinince, *s. f.*, id.

absur (Verv. REM[2]., LOB.), *adj.*, absurde.

ABT

s'abtini FOR., s'abstenir [s'abtuni Verv.].

abtinince, *s. f.*, *voy.* abstinince.

ABU

abuc (nam. F.D.) « à but, bout à bout, à propos » [*lire* a buc ?].

s'abudèy *ou* **-kèy** (Chiny, Prouvy), se caler, se buter.

abume (nam., car.), *voy.* abîme.

abumè (Givet), **-er** (nam., car., Gosselies, Viesville), *voy.* abîmer.

abur (Givet), *s. m.* ?, tout ce que comprend un ménage rural ; bétail, récoltes, etc. : noste abur ni va nin bin (*vieille chanson, d'après* J. WASLET ; *mot douteux connu seulement par cet exemple*) ; *voy.* åbièrt.

abûre (Vinalmont), *voy.* abeûre.

aburtakè, **-kemint** (Vonêche), *voy.* abèrtaki,- kèleries.

aburtale (Hesbaye ; Nam.), -ale *et* -èle (Givet), *s. f. ordin[t] plur.*, bretelle; *voy.* burtèle.

aburtuler (Coo), *v. tr.*, accoutrer [èbærtæler Faymonville].

abus, *s. m.*, abus.

abûser, *v. tr.*, abuser, tromper.

abûseû (Tournai), *s. m.*, séducteur : abûseû d' fiyes (*Biec-de-fier.* 15).

abûsif FOR., *adj.*, abusif.

abûsivemint FOR., *adv.*, abusivement.

s'abuskèy (gaum.), s'embusquer.

abuveû, *voy.* abuvreû.

abuvrèdje FOR., *s. m.*, action d'abreuver le bétail ; abreuvoir [abovrèdje REM. *et* BODY *Agr.* ; *dans le sens unique de* abreuvoir ?].

1. **abuvrer** (FOR. ; Nalinnes ; Mons DELM.), *v. tr.*, abreuver (le bétail) [abeûvrer liég., Faymonville ; abovrer HUB., REM., Dison, Ovîfa ; abèvrer Malm. ; abouvrèy gaumais ; abruvè Givet, -er Tourcoing].

2. **abuvrer** *ou* **-euvrer** (Laroche), *v. tr.*, épouvanter, mettre dans la panique.

abuvreû *ou* **-veû**, *s. m.*, abreuvoir [abevreû Marche : abeûvwèr N. de Charl., Jodoigne ; abouvreû DASN., gaum., -vwar Chiny ; abuvrè Wellin, -vreûy Poteaux, -vwar Florenne, -vwa *ou* -vrwa Mons, -vrô Tournai ; abrêveû Aywaille, -vû Condroz : abreûvèr Andenne, -vwèr Baulers, -wè Charleroi, -vwa La Croyère ; abruvè Givet] ; *voy.* abeûre *et* abuvrî.

abuvrî (Jupille), *s. m.*, abreuvoir [-îr Coo ; abeûvrîr Stav., Faymonville ; abovrî Herve ; abèvrî Bellaire] ; *voy.* abeûvrîr *et* abuvreû.

abwagnî (Crehen), *néolog. pour* ac'bwagnî (ibid.), *v. tr.*, lorgner vers, guigner, revendiquer.

abwardè, -er, *voy.* abwèrder.

abwâre (Namur, Tournai), *voy.* abeûre.

abwargnî (Nam. PIRS.), *v. tr.*, éborgner, rendre borgne ; *voy.* abwèrgnâde.

abwassener, *voy.* abwèssener.

abwè, *s. m.*, *dans l'expr.* èsse às abwès FOR. = être aux abois ; *voy.* abai *et* abaye.

abwérd FOR., *s. m.*, abord, accès : èsse d'in-âhèy abwérd ; *voy.* abôrd.

abwèrdâbe *et* **-âve** FOR., *adj.*, abordable [abordâve HUB.]

abwèrdèdje, *s. m.*, abordage.

abwèrder, *v. tr.*, aborder [aborder HUB. ; abôrder Namur ; abordèy Chiny ; abourdèy gaum. ; abwarder Malm. ; abwardè Givet].

abwère (Charleroi), *voy.* abeûre.

abwèrgnâde 27, 273, *s. f.*, plaisanterie, raillerie ; *voy.* abwargnî.

abwèrnèdje FOR., *s. m.*, bornage.

abwèrnèmint FOR., *s. m.*, bornage [abôrnimint *ou* -numint ard. BODY *Agr.*].

abwèrner FOR., *v. tr.*, aborner, placer des bornes à un champ

[abôrner ard. BODY *Agr.*; aboner nam. *d'après* GG., Mons SIG.]; *voy.* abôner.

abwèssenèdje, *s. m.*, action de combuger.

abwèssener, *v. tr.*, 1. combuger (un tonneau neuf), mouiller (une pipe neuve), èchauder (un vase); 2. assaisonner, rendre une boisson agréable à prendre : in-abeûre bin abwèssené; 3. (abwassener Malm. VILL.) « abreuver, mettre sur le ton de boire ».

Le n° 3, qui paraîtra au mois d'août, contiendra la liste des mots commençant par AC-. Nous prions nos correspondants de récolter dès à présent ces mots dans leur région et de nous adresser leurs trouvailles avant le 1er juillet.

LISTE
DES CORRESPONDANTS-COLLABORATEURS
DU
DICTIONNAIRE

Nous avons inséré, dans le 18e Annuaire (1905), une première liste des correspondants qui ont bien voulu, depuis la publication du *Projet*, s'offrir à nous aider de leurs renseignements pour que le Dictionnaire soit une image complète de tous nos dialectes.

Notre propagande a porté ses fruits : en un an, le chiffre des adhésions recueillies s'est élevé de soixante-dix-sept à cent quarante-quatre.

Nous remercions nos aimables correspondants de leur obligeance, que ce *Bulletin* vient enfin mettre à contribution, et nous les prions de vouloir bien nous recruter de nouveaux adhérents dans les régions de la Wallonie qui, jusqu'ici, sont restées sans représentants.

⁂

Province de Brabant [1]

Arrondissement de Nivelles

BALAU, Sylvain, [de *Cortil*], curé, à Pepinster.
BARBIAUX, secrétaire communal, à *Genval*.
BAUDRY, J., instituteur, à *Beauvechain*.

(1) Dans cette liste, nous rangeons par ordre alphabétique les provinces, les arrondissements judiciaires et les noms des correspondants. — Le nom de la localité (ou des localités) que le correspondant représente est imprimé en *italique*. — L'astérisque indique que le correspondant est en même temps membre de la Société. Rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi *toutes* nos publications (voir p. 5).

* COURTOIS, L.-J., [de *Perwez*], curé à *Saint-Géry* (Gentinnes).

* COURTOY, J., [de *Jauche*], préfet de l'Athénée communal de St-Gilles-Bruxelles.

* DELTOUR, Paul, [de *Marilles*], professeur à l'Athénée de Liège.

DESPRET, Emmanuel, sécrétaire communal, à *Monstreux-lez-Nivelles*.

DEWERT, J., [de *Genappe*], professeur à l'Athénée d'*Ath*.

* HANON DE LOUVET, Alph., échevin, à *Nivelles*.

* HEYNEN, Eugène, auteur wallon, à *Wavre*.

* MOREAU, Louis, [de *Jodoigne*], professeur à Soignies.

MOTTART, [d'*Orp-le-Grand*], curé à *St-Jean-Gheest*.

NOËL-DEBRA, Fernand, bourgmestre, à *Thorembais-St-Trond*.

* PARMENTIER, Edouard, avocat, 19, rue de Soignies, *Nivelles*.

POMMIER, Yvon, [*Villers-la-Ville*, *Marbais*], avenue de Waterloo, 40, Charleroi.

SIMONART, instituteur, à *La Bruyère-Beauvechain*.

VAN CUTSEM, J., rue de Nivelles, 71 *Wavre*.

* VAN DE RYDT, Marc, [de *Nivelles*], professeur à l'Athénée de Liège.

* WILLAME, G., [de *Nivelles*], rue Le Corrège, 18, Schaerbeek.

Province de Hainaut

Arrondissement de Charleroi

BRUYÈRE, Adolphe, professeur à l'École moyenne, à *Beaumont*.

* CARLIER, Arille, rue Traversière, *Monceau-sur-Sambre*.

DELATTRE, Louis, [de *Fontaine-l'Évêque*], 14, avenue de la Reine, Bruxelles.

DONY, Emile, [*Bourlers-Chimay*], professeur à l'Athénée, boulevard Dolez, 187, Mons.

* GRIGNARD, Adelin, S. J., 56, rue de Montigny, *Charleroi*.

KAISIN, président de la Société archéologique de Charleroi, à *Farciennes*.

LABENNE, Henri, [*Thuin*], rue Chavanne, 16, Charleroi.

MANFROY, Pierre, receveur communal, à *Seneffe*.

* PECQUEUR, Oscar, [de *Viesville*], professeur à l'Athénée de Liège.

* RAINCHON, Aug., 8, rue de la Gendarmerie, *Charleroi*.

TORDEUR, Emile, architecte, à *Gosselies*.

* TRIFFET, A., docteur en médecine, à *Monceau-sur-Sambre*.

WARGNIES, Louis, instituteur, à *Manage*.

* WYNS, Jean, rue de la Madeleine, 20, *Jumet*.

Arrondissement de Mons

CANTINIEAUX, E., directeur du « Journal des Instituteurs », à *Sars-la-Bruyère* (Aulnois-Quévy).

* CAREZ, Maurice, [de *Mons*], docteur en médecine, boulevard du Nord, 60, Bruxelles.

PATERNOSTRE, Paul, ingénieur, à *Soignies*.

* PETIT, Léon, ingénieur, à *Soignies*.

* TALAUPE, Gaston, rue des Arbalestriers, 20, Mons.

Arrondissement de Tournai

* DELCOURT, Henri, [d'*Ath*], capitaine-commandant retraité, avenue Brugmann, 725, Uccle.

DE TOURNAY, docteur en médecine, à *Gaurain-lez-Tournai*.

DUVIVIER, D., [d'*Ath*], rue Thiébaut, Monceau-sur-Sambre.

* OUVERLEAUX, Emile, [d'*Ath*], rue Cortambert, 13, Paris.

VANHANGENHOVE, [de *Flobecq*], juge de paix, à Mouscron.

WATTIEZ, Adolphe, rue de Courtrai, 25, *Tournai*.

Province de Liège

Arrondissement de Huy

BRISBOIS, D., instituteur, à *Burdinne*.

DEBATTY, Joseph, huissier, à *Héron*.

DION, receveur communal, à *Solières* (Ben-Ahin).

DUBOIS, René, secrétaire communal, à *Huy*.

* DURBUY, Joseph, à *Vaux-Borset*.

GORRISSEN, W., [de *Huy*] publiciste, rue Vieille-Voie, 30, Kinkempois.

GRÉGOIRE, Antoine, professeur à l'Athénée, à *Huy*.

* GRIGNET, Joseph, appariteur à l'Université, à *Marchin*.

HALLET, Edmond, instituteur, à *Crehen* (Hannut).

* MOLITOR, Lucien, [de *Crehen*], professeur à l'Athénée de Liège.

MORTEHAN, Emile, instituteur, à *Ferrières*.

POTIER, Joseph, surveillant aux chemins de fer de l'Etat, à *Strée-lez-Huy*.

* SCHOENMAEKERS, Joseph, curé à *Neuville-sous-Huy*.

TART, Jacques, [d'*Amay*], place de l'Hôtel-de-Ville, Verviers.

* XHIGNESSE, Arthur, 27, chaussée de Liège, *Huy*.

Arrondissement de Liège et Limbourg wallon

[Il convient de réserver une place d'honneur aux membres titulaires de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, dont l'un, M. Julien Delaite, a contribué à la composition du *Projet* publié en 1904, et dont les autres, pour la plupart, nous ont prêté une aide efficace en revoyant les épreuves du même *Projet*. Nous croyons cependant superflu de reproduire ici la liste de tous nos collègues : on la trouvera dans l'Annuaire. Qu'il nous suffise de remercier encore une fois ceux dont la collaboration fut particulièrement active, en ce qui concerne le *dialecte liégeois* : MM. O. Colson, I. Dory, N. Lequarré, H. Simon, A. Tilkin].

BOUILLENNE, Eugène, directeur honoraire d'écoles, à *Visé*.

COLSON, Arthur, 60, rue Petite-Fohale, *Herstal*.

* COLSON, Lucien, 78, rue Petite-Fohale, *Herstal*.

CRAHAY, Adrien, à *Trooz*.

DE FROIDMONT, instituteur, à *Eben-Emael* (Limbourg).

* DEGIVE, Adolphe, à *Ivoz-Ramet* (Val-St-Lambert).

* DE KONINCK, L., professeur à l'Université, quai de l'Université, 2, *Liège*.

DUPONT, P., à Bois-l'Evèque (*Soumagne*).
FRÉSON, Mathieu, instituteur, à *Glons*.
* JACQUEMOTTE, Edmond, pharmacien, à *Jupille*.
* LEJEUNE, Jean, rue de Liège, 66a, *Jupille*.
* LEPRINCE, Edmond, pharmacien, rue de la Station, *Chênée*.
* LEQUARRÉ, Nicolas, [*Herve* et *Retinne*], professeur émérite de l'Université de Liège.
LIBON, Nestor, rue Jamar, *Ans*.
LOMBARD, Arnold, pharmacien, à *Grâce-Berleur*.
MARÉCHAL, instituteur, à *Méry-Tilff*.
* MASSON, Antoine, [de *Trooz*], professeur à l'Athénée de Liège.
* MONSEUR, Edouard, à *Beaufays*.
OLYFF, Frans, [de *Roclenge* (Limbourg)], rue Haute, Hasselt.
PHOLIEN, Florent, 26, rue Vinâve-d'Ile, *Liège*.
* REMOUCHAMPS, Joseph, avocat, 42, rue du Palais, *Liège*.
* SIMON, Henri, [*Lincé-Sprimont*], artiste-peintre, 17, rue St-Jean, Liège.

Arrondissement de Verviers et Wallonie prussienne

* BASTIN, Joseph, [de *Faymonville-Weismes*], professeur à l'Institut St-Remacle, à *Stavelot* (1).
BECO, J.-J., bourgmestre, à *Stoumont* (La Gleize).
BODEUX, H., instituteur, à *Troisponts*.
* BODY, Albin, archiviste, à *Spa*.
* BORCKMANS, Gérard, auteur wallon, place des Écoles, *Spa*.
* CHAUVEHEID, Gilbert, typographe, à *Stavelot*.
COLIN, J., curé, à *Jevigné-Lierneux*.
CORPIN, Joseph, à *Nessonvaux*.

(1) M. l'abbé Bastin rend de précieux services au *Dictionnaire* en faisant une propagande zélée dans son pays d'origine, la Wallonie prussienne, aussi bien qu'en Belgique, notamment dans le canton de Stavelot. Nous sommes heureux de le remercier ici publiquement de son ardente sympathie pour l'œuvre de la *Société*.

* COUNSON, Albert, [de *Francorchamps*], docteur en philologie romane, lecteur à l'Université de Halle-sur-Saale (Allemagne).
* DEFRESNE, Jules, instituteur, à *Coo-Troisponts*.
* DETHIER, Alphonse, [de *Robertville*], curé, à *Troisponts*.
* DOBBELSTEIN, G. [de *La Minerie*], curé de St-Denis, 2, rue Donceel, Liège.
DOHOGNE, Jean, instituteur, à *Ster-Francorchamps*.
* ESSER, Quirin, Schulrath, r. Neuve, *Malmedy* (Prusse rhénane).
FELLER, Camille, 28, rue de Dison, *Verviers*.
GOUDERS, Jean, secrétaire communal, à *Sart-lez-Spa*.
* GROJEAN, Oscar, [de *Verviers*], attaché à la Bibliothèque royale, 265, avenue Brugmann, Uccle.
* HEUSE, Théo, architecte, à *Nessonvaux*.
* LAMBERTY, Joseph, directeur de l'« Annonce », à *Stavelot*.
* LERUTH, Jules, rue de la Station, *Herve*.
LEVARLET, instituteur, à *Lodomez-Stavelot*.
MAIRLOT, Étienne, à *Nessonvaux*.
MATHIEU, Louis, secrétaire communal, à *Bodeux*.
MICHEL, Antoine, receveur communal, à *Wanne*.
PAQUAY, Léopold, [de *Chevron*], instituteur, à *Villettes-Bra*.
* PIETKIN, Nicolas, curé, à *Sourbrodt* (Prusse rhénane).
* PIRON, Henri, instituteur, à *Masta-Stavelot*.
* RAXHON, Henri, rentier, avenue Nicolaï, *Heusy-Verviers*
SCHUIND, Jean, [de *Stavelot*], 39, r. de Fexhe, Liège.

Province de Luxembourg

Arrondissement d'Arlon

MAURY, A., [de *Chiny*], instituteur, 59. r. de Liège, Verviers.*
* OUTER, Nestor, artiste peintre, à *Virton*.
* ROGER, Lucien, instituteur, à *Prouvy-Jamoigne*.
ROSMAN, [de *Ruwette-lez-Virton*], place de Meuse, Jupille.

Arrondissement de Marche

BIERMEZ, Jules, avocat, à *Houffalize.*
GRANDJEAN, Auguste, à *Buret.*
HENROZ, bourgmestre, à *Durbuy.*
* HENS, Joseph, à *Vielsalm.*
LOMRY, docteur en médecine, à *Bovigny.*
* RENKIN, Henri, banquier, à *Marche.*
RINCK, instituteur, à *Neuville-Vielsalm.*
SERVAIS, A., [de *Cherain*], instituteur, à Salmchâteau.
* VERDIN, Olivier, [de *Marche*], 42, r. de Neufchâteau, Arlon.
Mme WARLANT, [de *Houffalize*], institutrice retraitée, r. Billy, 4, Grivegnée.

Arrondissement de Neufchâteau

CASTAGNE, Gustave, à *Neufchâteau.*
* DECHESNE, P., juge au tribunal de 1re instance, à *Neufchâteau.*
* GOFFINET, G., [de *Neufchâteau*], 85, r. Fond-Pirette, Liège.
GRIBOMONT, A., avocat, à *Bastogne.*
WATY-CAPELLE, [de *Malmedy*], docteur en médecine, à *Bertrix.*

Province de Namur

Arrondissement de Dinant

* GILBART, Olympe, [*Gedinne-Bièvre*], docteur en philologie romane, r. Fond-Pirette, 77, Liége.
* PARMENTIER, Léon, [de *Noiseux*], professeur à l'Université de Liège.
* PREUD'HOMME, Léon, [de *Dailly-Couvin*], professeur à l'Athénée et à l'Université, r. Nassau, 4, Gand.
* ROBERT, Albert, [de *Bouvignes*], chimiste, Palais du Midi.
TOURNAY, H., [de *Dinant*], 169, rue Champ-des-Manœuvres, Bressoux.
* VANDEREUSE, J., à *Berzée.*
WASLET, J., [de *Givet* (France)], professeur au lycée de Laon (France).

Arrondissement de Namur

BRAGARD, L., [d'*Andenne*], docteur en philologie romane, surveillant à l'Athénée de Mons.

COLLIN, Camille, Sauvenière, *Gembloux*.

DUSSART, A., Grand'rue, *Gembloux*.

LOISEAU, Louis, [de *Namur*], 51, r. d'Angleterre, Bruxelles.

* MARÉCHAL, Alph., professeur à l'Athénée de *Namur*.

* MASSART-ATTOUT, Jean, [de *Meux*], à Jodoigne.

SACRÉ, E., [de *Namur*], avocat, 76, r. Bardiau, Bruxelles.

* VIERSET, Auguste, [de *Namur*], 32, r. Josaphat, Bruxelles.

COMMUNICATIONS REÇUES.

Le *Bulletin* accusera périodiquement réception des communications de quelque importance que voudront bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, auraient l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux.

On est prié de nous signaler les omissions et les erreurs qu'on relèverait dans la liste suivante.

Nous donnons seulement l'adresse et la fonction des personnes qui n'ont pas été citées précédemment.

BASTIN, Jos. (abbé). Copie du Dictionnaire malmédien manuscrit de VILLERS, 1793 (lettres A et B), augmentée de notes personnelles et de mots nouveaux tirés du Dictionnaire malmédien manuscrit de Hubert SCIUS, 1893.

— Vocabulaire de Faymonville-Weismes (lettre A).

— Étude sur les mots du pays de Weismes (Wallonie prussienne), qui ne figurent dans aucun dictionnaire.

BODEUX. Notes sur le dialecte de Troisponts, de Stoumont et de Stavelot.

BODY, Albin. Don du Dictionnaire verviétois manuscrit de J. F. DETHIER (vers 1820).

— Notes sur le dialecte ardennais.

BOUILLENNE, Eugène. Notes sur les dialectes ardennais et visétois.

BRUYÈRE, Adolphe. Notes sur le dialecte de Beaumont.

CARLIER, Arille. Vocabulaire des Carrières d'Ecaussines.

— Vocabulaire (partiel) de la région de Charleroi.

CHAUVEHEID, G. Notes sur le dialecte de Stavelot.

COLSON, Oscar. Notes diverses.

Colson, Lucien. Notes diverses sur Vottem, Herstal et la vallée du Geer.

Dechesne, Prosper. Notes diverses sur Solwaster et sur Neufchâteau.

Defresne, Jules. Vocabulaire de Coo-Stavelot.

Delcourt, Henri. Vocabulaire athois : 211 articles intitulés *Proverpes-Rimrammes* parus dans l'*Echo de la Dendre* (1899).

— Communication de ses nombreuses pièces de théâtre et poésies manuscrites, en dialecte d'Ath ; explication de divers mots.

Déom, Aug., capitaine de batellerie, rue Jean-d'Outremeuse, 63, Liège. Vocabulaire manuscrit du batelier.

Dony, Emile. Vocabulaires du brasseur, du tonnelier, du fauldeur et du sabotier à Bourlers, et notes diverses sur le dialecte de Bourlers-Chimay.

Esser, Quirin. Notes nombreuses sur le dialecte de la Wallonie prussienne.

Gilbart, Olympe. Notes sur le dialecte du canton de Gedinne.

Gribomont, A. Notes sur le dialecte de Bastogne.

Grignard, A. Notes sur les dialectes de l'Ouest-wallon.

Hens, Joseph. Vocabulaire du dialecte de Vielsalm.

Heynen, Eugène. Recueil des spots usités à Wavre et notes diverses sur le dialecte wavrien.

Lamberty, Joseph. Notes sur le dialecte de Stavelot.

Lejeune, Jean. Notes nombreuses sur le dialecte de Jupille.

Massart-Attout, Jean. Notes sur le vocabulaire des agriculteurs à Meux.

Masson, Antoine. Notes sur le dialecte de Hony et de la vallée de la Vesdre.

Maury, A. Vocabulaire de Chiny.

Paquay, L. Notes sur le dialecte de Villettes-Bra.

Pecqueur, Oscar. Vocabulaire de Viesville, lettres A-E.

— Vocabulaire des sabotiers à Lavacherie.

PIRON, Henri. Notes sur le dialecte de Genappe et des environs.
— La fenaison à Stavelot.

POTIER, Joseph. Notes sur le vocabulaire des carriers à Strée.

QUIRINY, Jean, professeur à l'Ecole moyenne de Stavelot. Communication du Dictionnaire stavelotain manuscrit de Louis DETRIXHE.

REMOUCHAMPS, Joseph, avocat. Vocabulaire manuscrit du meunier (lettres A, B, C), par feu Jos. REMOUCHAMPS, meunier.

ROGER, Lucien. Vocabulaire de Vonêche et de Prouvy, avec un recueil de spots.

SCHOENMAEKERS, Jos. (abbé). Notes nombreuses sur le dialecte de Huy, du Condroz, de la Hesbaye (St-Georges, Fexhe-Slins, etc.) et de l'Ardenne (Villettes-Bra).
— Vocabulaire des fours à zinc de Corphalie.
— — des vignerons du pays de Huy.
— — des charrons et menuisiers de Huy.
— — des bûcherons du Condroz.
— — des cristalleries du Val-St Lambert.
— — des papeteries de Huy.
— — du chantier naval d'Ombret.
— — du faucheur (Condroz et Hesbaye).
— — des fabriques de creusets, des fours à chaux et de la fabrique d'alun d'Ampsin.

SCHUIND, Jean. Vocabulaire de Stavelot.
— Dictionnaire de rimes en dialecte stavelotain.

SERVAIS, A. Vocabulaire de Cherain.

SIMON, Henri. Notes sur le dialecte de Lincé-Sprimont.
— Vocabulaire du tendeur.

TALAUPE, Gaston. Dictionnaire montois de Philibert DELMOTTE, 1812 (lettres A et B), publié par le *Ropieur* depuis 1905.

TOUSSAINT (abbé), au Séminaire de Liège. Copie du Dictionnaire disonais de M. DEMONTY (vers 1830), enrichie d'expressions d'Ovifa-Sourbrodt (Wallonie prussienne).

VANDEREUSE, Jules. Notes sur le dialecte de Charleroi.

VERDIN, Olivier. Vocabulaire de Marche-en-Famenne.

WARGNIES, Louis. Notes sur le dialecte de Manage et de Seneffe.

WASLET, Jules. Vocabulaire du dialecte de Givet (France), accompagné de textes et d'une étude sur la phonétique et la grammaire de ce dialecte.

— Dictionnaire étymologique du dialecte givétois (lettre A).

WYNS, Jean. Notes nombreuses sur le dialecte de Gosselies et de Charleroi.

A nos Collaborateurs

I. — Le Vocabulaire A-AB- et le premier Supplément

Nous avons distribué à nos correspondants près de deux cents exemplaires spéciaux du *Vocabulaire-Questionnaire* **A-AB-** : *cent vingt-trois* nous sont revenus annotés, et la plupart d'entre eux contenaient une réelle et intéressante contribution lexicologique (1).

Il nous a fallu plus de six mois pour dépouiller ces cahiers, pour classer les renseignements qu'ils nous apportaient en touffes parfois bien compactes, pour solliciter par correspondance ou par enquête personnelle de nouveaux éclaircissements sur des points obscurs. Tâche souvent ingrate, que nous avons pourtant accomplie avec joie, car pour la première fois nous prenions contact avec l'ensemble de nos correspondants, et ces pages, qui nous arrivaient des points les plus divers de la terre wallonne, nous disaient combien ils étaient heureux de contribuer à notre entreprise et d'en préparer les matériaux. Nous devons à nos collaborateurs dévoués le meilleur des encouragements que nous ayons reçus jusqu'à présent et, de tout cœur, nous les en remercions.

Notre joie se doublait du plaisir de la découverte : nous étions souvent agréablement surpris de voir s'accumuler devant nous des richesses nouvelles. Pour composer notre première liste **A-AB-**, nous avions puisé à toutes les sources orales ou écrites que nous avions pu atteindre, minutieux travail d'information et

(1) Nous donnons ci-après la liste des correspondants qui ont bien voulu prendre part à cette enquête.

de dépouillement dont le résultat fut d'établir une série alphabétique de *trois cents* termes. Certes, malgré notre expérience et nos longues pérégrinations à travers le sol wallon, nous nous attendions bien à recevoir, pour les mots enregistrés, des variantes multiples et des significations inédites; mais nul n'aurait pensé que notre première enquête nous ferait découvrir *plus de cent nouveaux termes commençant par* **AB-** et, pour les termes déjà recueillis, un contingent respectable d'acceptions nouvelles.

Si un tel surcroît de richesses nous a charmés plus qu'il n'est possible de l'exprimer, d'autre part il n'a pas laissé de nous causer quelque embarras et de troubler nos projets primitifs.

En publiant un *Vocabulaire général de la Langue wallonne*, nous voulions qu'il fût avant tout un *Questionnaire* et qu'il servît à compléter nos dossiers pour le *Dictionnaire général*; mais nous espérions aussi constituer, en combinant les résultats produits par notre enquête avec nos données premières, un *Dictionnaire diamant*, plus maniable pour l'usage courant que l'œuvre étendue que nous préparons. A cet effet, l'imprimeur avait conservé sur pied la composition du premier essai. Mais le travail de dépouillement des nombreux cahiers d'enquête, à cause en partie de l'inexpérience certes bien excusable de certains correspondants, exige beaucoup plus de temps que nous n'avions prévu; les caractères d'imprimerie devraient rester immobilisés pendant des mois. D'autre part, comment glisser les résultats nouveaux dans les interstices de la composition première sans en bousculer la rédaction, sans la faire craquer de partout ? Nous avons reculé devant un pareil tour de force et devant une dépense que notre modique budget actuel ne nous permet pas d'assumer. Le *Vocabulaire* ne sera donc plus à nos yeux qu'un procédé d'enquête, un *Questionnaire*. Nous le continuerons régulièrement, car — nous le répétons non sans fierté légitime — notre essai a réussi au-delà des prévisions les plus optimistes et nous a convaincus que cette méthode originale, qui consiste à faire passer sous les yeux de nos divers correspondants tous les mots

à nous connus de la langue, est la plus efficace, la plus sûre et la plus apte à rectifier et compléter notre trésor lexicologique (1).

Renonçant donc à une refonte que nous estimons impraticable à présent, nous avons décidé de publier un *premier Supplément* **AB-**. Le public n'y perdra rien : s'il n'a point, dès aujourd'hui, la disposition alphabétique idéale, il en aura plus de matière; car, si nous nous abstenons de reproduire les parties déjà publiées, ce sera au profit de maintes contributions originales et variées, que ce surcroît de place nous permettra d'insérer.

On trouvera dans ce *Supplément* :

1° des mots « nouveaux », c'est-à-dire que personne jusqu'ici n'avait recueillis ou du moins publiés (2). Outre quelques emprunts sans grande valeur, tels que *abat-son, abat-vwès, absoûte, abwâ-mint,* nous y relevons des dérivés, comme *abaweter, abaweû, abodjemint, abouhâde, -ance, -èdje, aboulemint, abousselouke, abuscâde*, etc. ; — des composés d'un verbe simple et du préfixe *a-* (= latin *ad,* français *a-*), comme *abèrwèter, ablaweter, abôki, aboûler, aboûsser, aboutchî, abraker, abrideler, abronker,* etc., ou du préfixe *a-* (= latin *in,* franç. *en-*), comme *abaûtchè, ablamè,* etc. Mettons à part quelques mots vraiment précieux et dont l'oubli eût été un réel dommage : *ablèstèdjî, ablayî, abrâdeler, abèrtake,* etc., qui sont presque tous des composés dont le simple, à notre connaissance, est inusité.

(1) Il va sans dire — et le contenu de ce *Bulletin* en est la preuve — que nous n'avons renoncé à aucun de nos autres moyens d'information partielle.

(2) Une exception : *abitacion,* que nous avions oublié dans SIGART. — Disons, à ce propos, que nous aurions voulu citer, à chaque mot *nouveau*, le nom du correspondant qui nous l'a signalé; pour épargner la place, nous ne l'avons fait que dans des cas exceptionnels. Nous remercions ici spécialement MM. Jos. Closset (Liège), Ar. Carlier (Monceau-sur-Sambre), Marc Van de Rydt (Nivelles), l'abbé Jos. Bastin (Faymonville), l'abbé A. Dethier (Robertville), qui nous ont apporté bon nombre de termes *inédits*. — La liste publiée ci-après permettra d'ailleurs de retrouver, au moyen du nom de la localité, le nom du correspondant qui la représente.

2° des mots — marqués d'un astérique dans le *Supplément* — qui figurent déjà dans le *Vocabulaire* et sur lesquels nous avons reçu des informations détaillées. C'est là surtout, à notre avis, que réside l'intérêt de ce complément ; c'est là qu'on trouvera les additions les plus étendues et les plus notables et qu'on pourra le mieux juger du succès de notre enquête. On nous croira sans peine si nous disons que nous aurions pu tripler l'étendue de ce *Supplément* et donner du neuf à propos de chaque article de la première liste.

Nous avons fait un triage dans ce monceau de documents : nous avons retenu des renseignements d'importance secondaire, qui trouveront leur place dans le *Dictionnaire général,* des modifications de finales comme *-adje, -âdje* -*èdje, abâbyé* (Wanne) *abâbyi, abachûre* (Givet), *abaheure* (Vielsalm) *abahore,* etc.; des séries de variantes (1) qui pouvaient avoir un intérêt de curiosité, mais qui n'étaient pas de nature à nous amener de nouvelles indications. Car telle a été notre préoccupation constante : provoquer, sur des points mal établis ou dignes de fixer leur attention, les investigations de nos correspondants, dont nous condenserons les réponses dans un *second Supplément* **AB-** et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien — ou le moins possible — à drainer.

On nous permettra d'insister sur le grand nombre d'acceptions et de formes ignorées qui sont venues allonger nos listes provisoires, enrichissant le trésor de la langue wallonne et nous permettant des rectifications ou des hypothèses nouvelles, nous apportant, pour nos études grammaticales et nos recherches étymologiques, des comparaisons toujours intéressantes et parfois suggestives.

(1) Par exemple nous avons reçu une vingtaine de formes différentes pour *ablâwi,* éblouir, et *s'abstini,* s'abstenir, etc. Mentionnons aussi les renseignements qu'on pourrait appeler « négatifs », qui nous apprennent qu'un mot est inconnu en tel endroit et nous permettent ainsi d'en délimiter l'aire d'existence.

Si l'on veut se faire une idée des progrès accomplis dans ce sens, il suffit de confronter certains articles du *Vocabulaire* avec ce qu'ils sont devenus dans ce *Supplément*. Voyez, par exemple, l'article *abwèssener*, le seul que nous ayons remanié de fond en comble; voyez, pour la multiplicité des formes, *abèrlôzer* et surtout *abèrtaki*, qui est en même temps un type curieux pour la diversité des sens. Que possédait-on sur *abèrè, abissé, s'abouht, s'abrouhener, s'abudèy*? Un signalement très vague, une définition laconique donnée par un seul dictionnaire ou un seul correspondant. *Abonclèdje, -er* de la première liste a produit quatre articles originaux (*abôkelèdje, -er, abôkener, abôki*) et des renseignements qui nous permettront d'étudier prochainement le simple *bôkt* et ses multiples dérivés. Sur tous ces points et sur bien d'autres, la comparaison édifiera pleinement le lecteur et sera même pour lui une révélation.

Quant à la forme des articles, cette première enquête — *experientia docet* — a eu également pour résultat de nous suggérer certaines modifications au plan primitif du *Vocabulaire*. Nous en devons compte aux nombreux collaborateurs qui veulent bien nous seconder.

D'abord nous avons eu la preuve que nous avions beaucoup trop concentré la matière. Les abréviations, la réduction des variantes dialectales à la seule syllabe ou voyelle différentielle (*-i* pour *abawi*, *-yi* pour *abayi*, etc.) rendaient la lecture des articles difficiles aux honnêtes gens qui ne couchent point avec des dictionnaires ; elles les ont empêchés parfois de distinguer dans nos articles tout ce qu'ils contenaient. Nous avons donc résolu d'espacer davantage la matière et d'y répandre pour ainsi dire plus d'air et de jour, de grossir certains caractères, de supprimer les colonnes, de ménager des interlignes, de restreindre le système des renvois d'un article à l'autre, du moins en ce qui concerne la traduction, bref de tout disposer pour que le lecteur nous déchiffre sans fatigue et sans erreur.

Enfin les exemplaires spéciaux seront doublement interfoliés,

de telle manière que, le correspondant n'écrivant que *d'un seul côté de la page blanche,* nous pourrons aisément découper les différentes annotations qu'elle contiendra et les coller sur les fiches du format adopté. Ainsi, nous n'aurons plus à les recopier, et le dépouillement sera moins long et moins fastidieux.

II. — Le Vocabulaire AC-

Quelques mots nous paraissent ici nécessaires pour compléter l'*Avis* de la page 47 : nous devons expliquer la méthode suivie, répondre à certaines objections et préciser ce que nous attendons de nos correspondants.

1. Lorsque nous invoquons l'autorité de lexicographes comme Grandgagnage, Forir, Remacle, Lobet, Dasnoy, Hubert, etc., il va sans dire que nous ne nous astreignons pas à reproduire leurs *graphies* aussi imparfaites que disparates. Ce que nous leur endossons uniquement, ce sont des *prononciations,* lorsque, bien entendu, elles nous sont connues en toute certitude. *Dans le doute, nous représentons la graphie au lecteur,* en le priant, s'il le peut, de nous éclairer.

2. Le nom d'un auteur à la suite d'un mot n'est valable que pour *témoigner de l'existence de ce mot,* indépendamment de ses acceptions diverses.

On sait combien les articles des lexicographes wallons sont fragmentaires: si le nom de l'auteur devait en même temps couvrir tous les sens réunis par nous à la suite des formes citées, l'article serait impossible à faire. Il n'y aurait plus de synthèse. Tout se réduirait à mettre bout à bout les citations des dictionnaires et les notes personnelles. *Donc* les sens énumérés à la suite des formes et des auteurs invoqués sont donnés par nous sous notre garantie personnelle, et non mis sous l'autorité des dictionnaires cités. Certes, la prudence requiert qu'on n'assigne pas à tel mot d'une région une extension de sens qu'il n'a jamais eue; mais elle n'exige pas qu'on se borne à n'enregistrer que ce que le lexicographe local a *par hasard* recueilli.

Nous pouvons, ayant sous la main des moyens de comparaison et d'information qui leur ont manqué, avoir mieux compris, mieux défini que Dasnoy ou Lobet ou Remacle ou d'autres : qu'on nous permette d'être autorité à notre tour. C'est seulement en cas de doute ou de particularité visible qu'il faut citer l'auteur et lui laisser la parole . . . avec la responsabilité. Dans ce cas, nous motivons avec concision nos doutes et nous exprimons, en de courtes questions, nos desiderata.

3. Que faire quand une forme dialectale non-liégeoise se présente la première dans l'ordre alphabétique ? Il était de règle de réserver l'article complet pour la forme liégeoise. Cependant, comme nous désirons poser nos questions le plus tôt possible et être renseignés de même, nous notons à son ordre alphabétique toute forme dialectale dont la forme liégeoise devrait être ajournée à un autre numéro. Cet article contient alors au minimum : 1° la forme dialectale en question, avec l'indication du lieu d'origine ; — 2° la traduction, sans laquelle le mot resterait souvent une énigme pour nos lecteurs ; — 3° le rappel de la forme liégeoise ou de quelque autre mot destiné à établir l'identité du terme en question et à suggérer au lecteur, sans phrase, des rapprochements intéressants : synonymie, comparaison de forme ou de sens, etc.

4. Des puristes nous ont reproché d'avoir reproduit dans nos listes certains mots trop évidemment français, comme *abùsif*, donné par Forir. Nous répondons que le lexicographe ne peut pas avoir les mêmes préoccupations que l'écrivain ou même le grammairien : il est et ne doit être que le greffier de la langue ; il doit la noter exactement et complètement, avec tout ce que d'autres, à tort ou à raison, y ont changé ou ajouté. A l'écrivain, archaïsant ou néologiste, de faire un choix discret dans le riche et complexe trésor que nous lui soumettons ou de l'enrichir encore par des formations nouvelles ou des emprunts étrangers. Car c'est une question à étudier que celle de savoir s'il faut laisser le wallon s'immobiliser, l'y aider même, ou s'il ne faut pas

plutôt s'efforcer de le hausser, autant que faire se peut, au niveau des conditions actuelles de la vie de l'esprit et lui permettre de suivre, au moins de loin, en lui prenant la partie assimilable de ses richesses, son noble et glorieux frère le français.

En second lieu, tel mot en lui-même peut être négligeable; mais plus tard, pour le philologue, il sera intéressant d'étudier dans leur ensemble tous ces mots d'emprunt et les procédés suivant lesquels ils se sont wallonisés, de mesurer le degré d'assimilation qu'ils ont subie, de rechercher la date et le motif de leur adoption, etc. Tel mot, fortement altéré, est d'emprunt tout récent; tel autre, que rien dans sa forme ne différencie du français, se trouve déjà dans nos textes les plus anciens; tel autre encore présente une particularité grammaticale, syntaxique ou sémantique : il a changé de genre, de voix, de place dans la phrase, il s'est vu attribuer des sens inconnus du mot français, etc. Rejetterez-vous *assez* ? mais le wallon dit : *i n'èst nin grand assez* ! — *accaparer* ? mais ce verbe est pour ainsi dire toujours réfléchi en wallon ! — *abus* ? mais ce mot, à Nivelles par exemple, a le sens de « erreur » (le fait de s'abuser) comme parfois au XVIIe siècle en français ! — *abcès* ? mais ce mot nous a valu une communication des plus intéressantes !

Il faut donc sur ce point user d'une prudence plutôt excessive, ne point ostraciser à la légère des termes qui, à première vue, paraissent ne rien avoir de wallon et qui sont pourtant sur les lèvres de tout le monde. Nous devons bien ici faire taire nos préférences personnelles et négliger l'esthétique ou le sentiment.

5. Il nous reste à adresser, à nos futurs collaborateurs, quelques recommandations. Ils trouveront en regard de chaque page un feuillet pour y consigner leurs annotations. Ce feuillet, comme nous le disons plus haut, est destiné à être découpé et distribué article par article en fiches spéciales. C'est pourquoi nous leur conseillons d'écrire lisiblement *à l'encre, d'un seul côté de la page blanche*, et de séparer nettement leurs réponses aux différents articles.

Nous les prions de lire attentivement tout l'article avant de formuler leur réponse. Le premier point à noter porte évidemment sur l'existence du mot dans la région. Ainsi le correspondant qui nous apprend que *a l'abri* se dit chez lui *a yute* n'a donné qu'une partie de ce que nous demandons. Sans doute, son renseignement nous est précieux et il devait en tout cas nous être donné ; mais il fallait d'abord nous dire, par *oui* ou *non* ou par un signe conventionnel, si *a l'abri* existe chez lui comme expression wallonne avec le sens de « exposé (aux intempéries) ». Une réponse négative peut nous intéresser autant qu'une indication positive.

A côté de la réponse adéquate, nous acceptons, ou plutôt nous *sollicitons*, tous les renseignements que le mot-type peut suggérer au lecteur, comme les composés, les dérivés, diminutifs ou augmentatifs ou fréquentatifs (cf. *abaweter* de *abawer*, *abôkeler* de *abôkî*, *abodjer* et *raboudjî*, *aboudjelè*), les synonymes (cf. *abaterèsse* et *haverèsse*), les analogues, les contraires ; mais qu'on résiste surtout à la dangereuse tentation de nous fabriquer des formes locales par adaptation phonétique de la forme liégeoise. Nous ne demandons jamais à nos correspondants comment tel mot se *dirait* chez eux, mais bien si, oui ou non, il *existe* ou si on lui connaît un remplaçant (voir p. 46).

Nous savons combien il est difficile, même à des savants, d'être exacts et concis dans leurs définitions. Aussi, pour parer à cet inconvénient, nous ne saurions trop réclamer **des exemples.** Souvent un exemple court, caractéristique et bien authentique nous en dira plus que la définition la plus laborieuse.

*
* *

Nous sommes heureux de remercier publiquement les correspondants dont les noms suivent et qui ont bien voulu nous renvoyer, enrichi de leurs observations, l'exemplaire spécial du *Vocabulaire* **A-AB-.**

Amay, J. Tart; — *Andenne*, L. Bragard, A. Moreau-Therasse; — *Antheit-lez-Huy*, A. Charles, R. Névremont; — *Ath*, H. Delcourt, J. Dewert, Em. Ouverleaux;

Basse-Bodeux, L. Mathieu; — *Beaufays*, Ed. Monseur; — *Berzée*, J. Vandereuse; — *Bourlers*, Em. Dony; — *Bouvignes*, Alb. Robert; — *Bray-lez-Binche*, A. Minders;

Cambron-St-Vincent, D. Duvivier; — *Chapon-Seraing*, A. Hansoul; — *Charleroi*, Ad. Grignard; — *Chênée*, E. Leprince, Jos. Remouchamps; — *Cherain*, A. Servais; — *Chiny*, A. Maury; — *Coo*, J. Defresne; — *Cortil*, S. Balau; — *Cras-Avernas*, A. Crate; — *Crehen*, L. Molitor;

Dailly-Couvin, L. Preudhomme; — *Darion*, A. Beaujean; — *Dinant*, Jos. Bay, H. Tournay;

Eben-Emael, de Froidmont; — *Ecaussines*, A. Carlier;

Faymonville (Wall. pruss.), Jos. Bastin; — *Fléron*, S. Randaxhe; – *Flobecq*, Vanhangenhove; — *Frameries*, Jos. Dufrane;

Genappe, J. Dewert; — *Gimnée-Doische*, M. Guislain; — *Givet*, J. Waslet; — *Glons*, M. Fréson; — *Grâce-Berleur*, A. Lombard; — *Gros-Fays*, J. Brouet;

Hamoir, L. Parmentier; — *Harmignies-lez-Mons*, M. Hugé; — *Héron*, J. Debatty; — *Herstal*, J. Lejeune (Lamoureux); — *Herve*, J. Leruth; — *Houffalize*, Mme Warlant; — *Huy*, W. Gorrissen, Jos. Schoenmaekers;

Jemeppe, Jos. Bay; — *Jevigné-Lierneux*, J. Colin; — *Jupille*, E. Jacquemotte, J. Lejeune;

Liège, Jos. Closset, A. Colson, L. Colson, O. Colson, L. De Koninck, I. Dory, God Halleux, Jos. Remouchamps, H. Simon; — *Lierneux*, J. Colin; — *Lincé-Sprimont*, H. Simon; — *Lustin*, A. Maréchal;

Malmedy (Wall. pruss.), Q. Esser, N. Pietkin; — *Marche*, O. Verdin; — *Marchienne-au-Pont*, M. Preudhomme; — *Masilles*, P. Deltour; — *Masta-Stavelot*, H. Piron; — *Méry-Tilff*, Maréchal; — *Meux*, J. Massart; — *Monceau-sur-Sambre*, Ar. Carlier; — *Mons*, M. Carez, G. Talaupe; — *Moulin-du-Ruy*, A. Dewez; — *Mouscron*, Vanhangenhove;

Namur, A. de Pierpont, A. Maréchal, A. Robert, E. Sacré, A. Vierset; — *Nandrin,* G. Quintin; — *Nessonvaux,* Th. Heuse, E. Mairlot; — *Neufchâteau,* P. Dechesne, Goffinet, J. Maréchal; — *Neuville-sous-Huy,* J. Schoenmaekers; — *Neuville-Vielsam,* Rinck; — *Neuvillers-Libramont,* Cam. Robert; — *Nivelles,* E. Despret, Hanon de Louvet, E. Parmentier, M. Van de Rydt, G. Willame; — *Noiseux,* L. Parmentier;

Offagne, E. Bernard;

Renaix, Dr Delghust; — *Robertville* (Wall. pruss.), A. Dethier; — *Roclenge,* F. Olyff; — *Ruwette-lez-Virton,* Rosman.

Saint-Géry, L.-J. Courtois; — *Saint-Nicolas-lez-Liège,* Jos. Closset; — *Sclessin,* G. Muselle; — *Scry-Abée,* A. Xhignesse; — *Seraing,* A. Gillard; — *Sourbrodt* (Wall. pruss.), N. Pietkin; — *Spa,* A. Body, G. Borckmans; — *Stavelot,* G. Chauveheid, J. Schuind; — *Ster-Francorchamps,* J. Dohogne; — *Stoumont,* M. Bastin, J.-J. Beco, H. Bodeux; — *Surlemez-Couthuin,* M. Crèvecœur;

Thimister, G. Dobbelstein, S. Randaxhe; — *Thorembais-St-Trond,* F. Noël-Debra; — *Thuin,* H. Labenne; — *Tilly,* Y. Pommier; — *Tournai,* A. Wattiez; — *Troisponts,* H. Bodeux; — *Trooz,* A. Crahay, A. Masson;

Ucimont, M. Nickers;

Vaux-Borset, Jos. Durbuy; — *Verviers,* H. Angenot, H. Raxhon; — *Vielsalm,* J. Hens; — *Viesville,* O. Pecqueur; — *Villers-Ste-Gertrude,* A. Grégoire et Leclercq; — *Virton,* N. Outer; — *Visé,* E. Boullienne, P. Merx; — *Vottem,* A. Colson, L. Colson;

Wanne, A. Michel; — *Warneton,* Ch. Desmedt; — *Wavre,* E. Heynen, J. Van Cutsem; — *Wegnez,* L. Calembert; — *Weismes* (Wall. pruss.), Jos. Bastin, Jos. Marichal; — *Wellin,* Cam. Robert.

*
* *

Ont bien voulu nous adresser une liste de mots commençant par **AC-**, dont nous avons profité pour le *vocabulaire-questionnaire* **AC-** inséré ci-après :

MM. Ar. Carlier (Monceau-sur-Sambre),
Alph. Maréchal (Namur),
A. Moreau-Therasse (Andenne),
S. Randaxhe (Thimister).

Le n° 5 ou 6 contiendra la liste des mots commençant par **AD-**. Nous prions nos correspondants de récolter dès à présent ces mots dans leur région et de nous envoyer leurs trouvailles.

Adresser la correspondance, demandes d'admission et communications, etc., à M. Jean HAUST, *Secrétaire, 75, rue Fond-Pirette, Liège.*

*
* *

Pour les *citations et abréviations*, on est prié de se reporter à la page 48 et d'y ajouter :

B.	*Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne.*
ms. BOIG.	BOIGELOT, Dictionnaire namurois manuscrit.
ms. DE P.	A. DE PIERPONT, Dictionnaire namurois manuscrit. [*Nous publierons prochainement une étude de M. Alph. Maréchal sur ces deux dictionnaires que la* Société *vient d'acquérir.*]
ms. DETRIXHE.	LOUIS DETRIXHE. Dictionnaire stavelotain manuscrit.
ms.	manuscrit.
†	La croix placée en tête d'article = mot d'ancien wallon.
?	L'interrogant placé en tête d'article = mot douteux sur lequel on appelle spécialement l'attention des correspondants.
*	L'astérisque placé en tête d'article = mot qui figure dans le Vocabulaire précédent, pages 49-64.

La Commission du Dictionnaire :

Auguste DOUTREPONT,
Jules FELLER,
Jean HAUST, *secrétaire.*

PREMIER SUPPLÉMENT

AU

Vocabulaire-Questionnaire AB-

? 2. **abâbyi** (Amay), *v. tr.*, regarder par une petite ouverture pour surprendre, épier (?). | *Composé de* bambî, bâbî, « ciller, clignoter » GG., *d'où* regarder avec insistance ?

abagadjé (Bourlers), **abagadji** (Couvin), *part. passé*, « emménagé » : maujon abagadjiye = maison où tout est en désordre, comme encombrée de bagages.

abaguemint (St-Nicolas-lez-Liège), *s. m.*, emménagement.

? **abaheû** (Liège), *s. m.*, *t. de métier* (*lequel ?*), levier de pression (?) : tchoûkî so l'abaheû = pousser sur le levier (?).

abahoûler (Noiseux), *v. tr.*, attirer en hurlant : abahoûler lès leûps = attirer les loups en hurlant pour les faire tomber dans un piège ; *voy.* ahoûler. | GG. I, 41 *et* 331 *cite le* namurois bahoûler, bahûler (= hurler) ; *nous relevons* bahoûler *à* Nandrin, bawoûler *à* Andenne.

abaloûrder (Liège), *v. intr.*, dire des balourdises ? | **abalourdi** (Héron), *v. tr.*, 1. étourdir par un coup violent : dj'a stou tot abalourdi ; — 2. étourdir, leurrer par de belles promesses.

1. **abardachi** (Gimnée), *v. tr.*, gauler, abattre (des fruits) avec une gaule (*en namurois* bardache) : abardachi dès gâyes = gauler des noix ; *voy.* bardahî.

2. **abardachi** (Rienne), *v. tr.*, encombrer ; *voy.* abèrtaki.

* **abarlôzer**, dégringoler vers (celui qui parle). — *Pour rendre la même idée, les parlers de la prov. de Liège offrent des variantes curieuses : outre*



abalzôder, abarlôzer, abèrlôzer, *déjà notés, on signale* **abirlôzer** (Liège), **abirloûcer** (Verviers), **abirlancer** (Thimister), **abirloncer** (Robertville), **abarlôder, abèrlôder** (Vaux-Borset), **abarloketi** (Neuville-Vielsalm), **abirzôder** (vallée du Geer). *D'autres radicaux fournissent* **abèrôder** (Stoumont), **abèrôler** (Scry-Abée), **abèrwèter** (Aywaille, Wegnez, Cherain).

abassener (Burdinne, Darion), *v. tr.*, gauler ; *voy.* bassener.

abassourdi (Chapon-Seraing), **abastoûrdi** (Liège, Namur), **abazourdi** (Dailly-Couvin, Bourlers, Nivelles), *v. tr.*, abasourdir.

abastoûrdihemint (Liège), *s. m.*, abasourdissement.

abâtchi, *voy.* abautchè.

* **abatèdje** (Verviers), *s. m., t. techn.*, « abatage », couture simple de deux morceaux d'étoffe, dont les bords sont posés à plat, l'un contre l'autre. Cam. FELLER, *Voc. du tailleur d'habits*, B **46**, 175. — A Vielsalm, *on dit plutôt* rabatèdje. *Est-ce le point nommé* surjet *en français ?*

* **abaterèsse** *ou* **abatrèsse**, *s. f.*, 2. (Liège), *t. de min.*, sorte de *havrèsse* pour abattre le charbon ; — 3. (Scry-Abée, Dailly, Givet), cognée de bûcheron : — 4. (Stoumont, Robertville), femme qui fauche (l'avoine) ?

* **abateû**, *s. m.*, abatteur : 1. (Liège), *t. de min.*, ouvrier chargé de l'abatage ; — 2. (Chiny, Offagne, Namur, Tournai), bûcheron ; — 3. (Monceau-s.-S., Namur), celui qui abat les animaux de boucherie.

abati (Nivelles, Jumet, Neufch.), *s. m.*, appentis ; *voy.* abatou.

? **abatrê** (St-Nicolas), *s. m., t. techn.* = ...? *Faut-il lire* abat-trait ?

abat-son, *s. m.*, abat-son.

abatu (Namur), *s. m.*, morceau de viande de bœuf, qui s'appelle *hèye* à Liège et à Huy.

abat-vwès (Nivelles, etc.), *s. m.*, abat-voix.

abaubli (Gros-Fays, Ucimont, Offagne), *v. tr.*, éblouir : *voy.* abâbi *et* ablâwi.

abaukeler, abauki, *etc.*, *voy.* abôkeler, abôkî, *etc.*

abautchè (Neufch.), *v. tr.*, « embaucher », *c'est-à-dire* 1. commencer un bâtiment *et, par ext.*, un travail quelconque : lès maçons ant abautchè la maujon ; — 2. poser la première couche de mortier : lès pla oneûs ant abautchè. *On dit, dans le 2e sens seulement*, èbâtchî *à* Liège, abâtchi *ou* èbâtchi *à* Sery-Abée.

* **abawer** (Robertville), *v. tr.*, apostropher grossièrement ; *voy.* rabawî.

abâwer (Robertville), *v. tr.*, regarder bouche bée ; — *voy.* bâwer = bayer, rester bouche bée. || * **abâyer** (Robertville), *v. intr.*, bayer, béer. | **abauyî** (Namur), *adj.*, interdit, qui reste bouche bée : come vos èstoz abauyî ! *voy.* abayi.

abaweter (Wanne), *v. intr.*, aboyer.

abawoû (Chiny), **abayeû** (Bourlers), *s. m.*, aboyeur. || **abayau** (Nivelles), *s. m.*, 1. aboyeur, qui aboie souvent : 2. braillard : in abayau — un homme qui répond d'un ton grossier et bourru : — 3. *t. de tend.*, pinson qui sert d'appeau ; *syn.* répètau.

abayâdje (Monceau-sur-Sambre), *s. m.*, aboiement (continu et désagréable) ; *voy.* abaye 2.

abayemint (Monceau-s.-S., Bourlers, Mailly-Couvin), *s. m.*, aboiement.

* **abcès**, *s. m.*, abcès. *De M. l'abbé* Dethier, *cette notule intéressante :* « *Quand le phlegmon abcède, on dit* : i s' formont on-abcès. *Le pus s'accumule et le phlegmon blanchit* : i s'abossène (*dérivé de* bosse). *L'abcès mûr devient mou, fluctuant vers son point central qui forme saillie* : i s'abôtèye (*dérivé de* bout), *c'est-à-dire qu'il se dispose à percer ; enfin il s'ouvre naturellement* : i trawe, *ou bien on l'ouvre au bistouri* : on l' flîme.
L'abcès ouvert, il se dégage : arrive d'abord un petit amas dur de matière sanguinolente : *c'est* l' tchèrbon, l' bourbî, l' bouchon ; *ensuite s'écoule la collection purulente*, lè matère, lè malon : *l'abcès* cort *ou* djète ; *enfin il n'en sort plus qu'un peu de sérosité* : i sûne, *et bientôt* ons èst r'wèri. » (Robertville, dans la Wallonie prussienne).

abèkemint (Nivelles), *s. m.*, action d'abecquer.

abèki (Nivelles), *v. tr.*, abecquer, nourrir en donnant la becquée.

* **abèle** (Charleroi) = abeille : *c'est une forme très douteuse. — On dit* **abèye** *à* Thuin, Monceau-s.-S., Bourlers, Berzée, Chapon-Seraing, Cambron-St-Vincent ; *on disait anciennement* **abèsse** (?) *à* Nandrin.

abène (Harmignies-lez-Mons), *voy.* abîme.

abèrdacheû (Couvin), *s. m.,* « homme qui s'occupe de beaucoup d'affaires sans en terminer aucune », *proprement* un encombreur ? || **abèrnaheû** ? (Chapon-Seraing), *syn.* naheû. *Exemple* ? | *Comparez* ablokeû.

abèrdachi, abèrdaki, *voy.* abèrtaki.

* **abèrè** (Famenne, Wellin), **abèrer** (Gros-Fays, Ucimont), *v. intr.*, enrager : fè abèrè (Famenne), fwêre abèrer (Gros-Fays) = faire enrager (qqn). Il abère todi do ramassè d' pus a pus (Wellin). | **abèrè** (Wellin), *part. passé pris substantivt,* enragé, fou : t'ès-st-on-abèrè, lè-me tranquile ! Ç' vî abèrè la n' dôrot nin l'êwe qu'i cût sès oûs.

abèrguélôbe *et* **abèrguelôhe** (Robertville, Faymonville), *s. f.*, *ordinairement au pluriel,* superstition, simagrée, conte ; *emprunté de l'allemand* aberglaube.

abèrnakî (Frameries), *part. passé*, pauvrement vêtu, affublé : qui èst-ce èl diabe qui l'a abèrnakî ainsi ! *Voy.* GG. I 167 diburnaker : mettre les vêtements en désordre, *et comparez* abèrtaki.

abèrtacadje (Wavre, Nivelles), *s. m.*, accoutrement. | **abèrtacâdje** (Monceau-sur-Sambre), 1. accoutrement ; — 2. encombrement. | **aburtacadjes** (Andenne), *plur.*, objets encombrants.

abèrtake (Dailly-Couvin, Bourlers), *s. f.*, cadre garni d'un grillage pour y placarder les avis officiels à l'extérieur de l'église ou de la maison communale : il èst dins l'abertake = son nom figure aux publications de mariage. | **bèrtèke** (Ath), escalier de l'hôtel-de-ville : monter l' bèrtèke. *C'est le français* bretêche. | **aburtake** (Liège), accoutrement : quéle drole d'aburtake !

abèrtakemint *existe-t-il ? – Nous connaissons* **abeurtakemint** (Gros-Fays), **aburtakemint** (Vonêche, Marilles) = arrangement bizarre, désordre, accoutrement.

* **abèrtaki.** *Nous avons reçu pour ce mot — l'un des plus curieux de notre liste, bien qu'il ne soit guère connu dans la province de Liège — des renseignements copieux, que nous allons exposer brièvement et aussi clairement*

que possible ; nous espérons que nos correspondants voudront bien nous aider à faire la lumière complète dans ce fouillis de formes et de significations. C'est ici surtout que se fait sentir le besoin d'exemples probants, de phrases usuelles, avec traduction exacte.

L'ancien-français breteschier *signifiait :* 1° garnir de bretesches (= bretèches, parapets crénelés pour masquer la baie des fenêtres), fortifier, défendre ; — 2° emprisonner, enchaîner.

Notre mot wallon, qui aurait pour correspondant en français moderne « abretècher » *ou* « embretècher », *présente, suivant les localités, des significations diverses dont la série complète est à peu près la suivante :*

1. garnir, arranger (*toujours* grossièrement ?) ;
2. harnacher, vêtir, *surtout* de façon bizarre, embarrassée ; *d'où* accoutrer, fagoter ;
3. étayer grossièrement ;
4. encombrer, embarrasser ;
5. ligoter, garrotter, entraver.

Il va de soi que tous ces sens ne se rencontrent nulle part simultanément : ce vieux mot s'est partout cristallisé dans une seule, rarement deux, de ses significations.

Voici la liste des formes recueillies qui commencent par **ab-** ; *prière de nous dire s'il y a des erreurs et de compléter au besoin.*

abèrtaké (Bourlers, Wavre ; *seulement au participe*), habillé ; mau abèrtaké = débraillé, fagoté.

abèrtaker (St-Géry), 1. abèrtaker on tch'fau = harnacher un cheval ; — 2. *quelquefois* accoutrer.

abèrtaki (Genappe, Viesville), garnir ; mau abertaki = débraillé.

— ? (Nivelles), 1. étayer grossièrement ; — 2. accoutrer.

— (Braine l'Alleud), *abeurtaki* (Crehen), *abeurtaker* (Gros-Fays, Hannut), *abirtaker* ? (Jodoigne), arranger, remettre en ordre (*quoi ? un vêtement ?*).

abèrtaki (Monceau-sur-S.), 1. garnir grossièrement, arranger sans soin ; — 2. accoutrer ; — 3. encombrer.

aburtaker (Hamoir), mal arranger (*quoi ?*) ; — (Liège) accoutrer.

— (Namur), garnir (*quoi ?*).

— (Burdinne, Andenne, Namur, Thorembais-St-Trond), garnir grossièrement, accoutrer.

aburtaker on twa (Meux), ligoter un taureau au moyen de cordes allant des cornes au bas des pattes, entraver.

aburtaki (Marilles), vêtir ; mau aburtaki = débraillé.

aburtakè (Vonêche), mal arrangé : — accoutré ? encombré ?

— (Neufchâteau, Wellin, St-Hubert), 1. mal arrangé, mis en désordre ; — 2. encombré, surchargé de besogne.

— et plus souvent *amburtakè* (Dinant), encombrer.

abèrtakelè (Givet), 1. équiper d'une façon bizarre ; — 2. poser pêle-mêle, encombrer.

Il existe quelques formes dont l'origine doit être différente : ils sont composés de bèrdachi (*sens et exemples de ce mot chez vous?*), *ou ils ont dû tout au moins subir l'influence de* bèrdache (gaule) *et peut-être aussi de* bèrdakin, bardakin (baldaquin) :

abardachi (Rienne), encombrer ; *voy.* abardachi p. 89.

abèrdachi (Gimnée, Couvin), encombrer, poser pêle-mêle ;

abèrdachi ? ou *abèrdaki* (Nivelles), accoutrer ; *voy. ci-dessus* abèrtaki.

abèrdaki (Bray-lez-Binche), *abèrdakî* (Harmignies), accoutrer.

abèrdaki (Noiseux ?), mis en désordre ?

Comparez enfin abèrnakî (Frameries), mal vêtu.

abèrtale (St-Géry), **abèrtèle** (Tilly, Nivelles ?, Braine-l'Alleud), **abeurtale** (Crehen), **aburtale** (Wavre, Dinant, Namur, Meux, Marilles, Cortil, Andenne, Genappe), **aburtèle** (Genappe), *s. f.*, bretelle ; *voy.* aburtale, *page* 62.

abèrteler (Robertville), **abèrtèler** (Bourlers), **abeurteler** (Ucimont), *v. tr.*, munir de bretelles ; *d'où, ordinairement*, accoutrer ; | **aburtaler** (Cherain, Namur), **aburtèler** (Jevigné), **aburtèlî** (Vielsalm), **aburtuler** (Lierneux, Stoumont, Stavelot, etc.), **aburtulè** (Neufch.). || **aburtulemint**. (Coo), *s. m.*, accoutrement. *Voy.* aburtuler, *page* 62.

1. **abèrwèter** (Liège) **abèrwètè** (Neufch.), *v. tr.*, amener dans une brouette ; *voy.* 1. berwèter.

2. **abèrwèter** (Aywaille, Wegnez, Cherain), *v. intr.*, dégringoler vers (celui qui parle) ; *voy.* abarlôzer *et* 2. berwèter.

* **abèrziyi** (Givet, Couvin), *v. tr.*, débrailler, *se dit des hommes, tandis que* aguintchi *se dit des femmes.* | **s'abèrziyi** (Bourlers), se griser légèrement ; *participe* abèrziyé.

? « **abessi** ». *Ce mot, que le Dict. manuscrit de* DETHIER (*de* Theux) *donne sans traduction, ne pourrait-il pas désigner le cerisier qui porte les* abèsses ? *Serait-ce une forme de l'adj.* abissé (= mal exposé) ?

* **abètchadje** (Nivelles, Thuin), *s. m.*, action de mettre en appétit, d'amorcer. | **abètchèdje** (Fléron, Thimister), *t. de min.*, action d'entamer une galerie.

abètcheûre (Liège), *s. f.*, *t. d'arm.*, marque faite au poinçon à l'endroit de la plaque que l'on veut forer : fé 'ne abètcheûre po forer.

* **abètchî**. *Corrigez et ajoutez à l'article, p.* 53 : I. *v. tr*.... 5. (Nivelles) engager à ouvrir le bec, mettre en appétit, amorcer ; *de là* attirer (une personne, les pigeons d'autrui) ; | **s'abètchî** (Liège), se prendre à l'hameçon ; (Monceau-sur-Sambre) se mettre en appétit : i-gn-a qu' ça su m'n assiète ? djè n' d'ai nin co pou m'abètchî ! — 6. **abètcher** (Robertville), donner la becquée (à un oiseau, un poussin) ; *voy.* abèki ; — 7. **abètchè** (Neuvillers), **abètchî** (Thuin), entamer, commencer (une besogne) : lu fautcheû èst v'nu abètchè su boukèt d'avonne, puis i s'è sauvè (Neuvillers) ; *voy.* 3. — || II. *v. intr.*, 1. (Liège) poindre, approcher : li dâte abètche. — 2. (Viesville) mettre le bec à, toucher à qqch. : as-se co abètchî a ça ? | (Monceau-s.-S.) manger du bout des lèvres : Vo cœûr n'apéte nin ? Vos n' fèyèz qu'abètchî !

abeuder (Ucimont), **abeuker** (Herbeumont), **abeuter** (Offagne), *voy.* abudè.

* **abeûketer** (Troisponts, Lierneux, Spa, Bra, Stoumont), *v. tr.*, regarder furtivement par une fente ou une lucarne.

abeûreter (Liège), **abureter** (St-Nicolas), *v. intr.*, *t. de min.*, creuser un *beûre*, un trou : abeûreter d'vins dèl tèroûle = établir un petit puits de mine dans la houille ; *voy.* beûreter.

abeus, abeusker, *voy.* abus, abusker.

* **abicé**, *adj.*, *voy.* abissé.

* **abideler** (Fléron, Thimister, Spa, Basse-Bodeux, Vielsalm, Malm.), *v. intr.*, 1. accourir au trot, *en parlant du bidet* ; — 2. arriver en courant, *et par ext.* à l'improviste, *en parlant d'une personne* ; *voy.* bideler (Spa = louer des voitures), abidoguer *et* abrideler.

abidoguer (Liège), *v. intr.*, venir en trottinant ; *voy.* bidoguer = trottiner.

* **âbièrt** (Moircy-St-Hubert), *s. m.*, vieil objet encombrant et de nulle valeur : çu tch'îau la n'èst qu'on grand âbièrt ; *voy.* **hâbièrt.**

* **abîme.** *Rem. l'expr.* toumer è l'abîme (Chapon-Seraing), tchêr in abîme (Nivelles), tchêr an abime (Monceau-s.-S.), kèyi dès l'abîme (Ath), kêr in abême (Tournai), kèyî in abène (Harmignies-lez-Mons) = s'effondrer, se désagréger, se ruiner ; *se dit aussi à* Nivelles *d'une personne qui tombe du haut mal.* | **d'abîme** [*ou* d'abême LOB. p. 137, *ou* qu'abîme *à* Clermont-Thimister, *au sens 1*] = 1. extrêmement ; — 2. *néolog.*, d'abord ; — 3. *néolog.*, d'ailleurs, en tout cas.

abîr (Neufch., Offagne, Prouvy), *v. tr.*, habiller ; *voy.* abiyî.

* **abissé**, *adj.*, *n'était connu que par* FOR. *qui traduit* : obscur. *Seuls, nos correspondants de* Darion *et de* Chapon-Seraing *nous ont signalé l'existence de ce mot au sud de Waremme. D'après* MM. A. BEAUJEAN et A. HANSOUL, *cet adj. signifie* : 1. mal exposé, obscur et humide, *se dit d'une maison, d'un jardin, d'un chemin situés entre des murs ou des arbres trop élevés qui arrêtent le soleil à l'Est et au Sud* ; — 2. étiolé, *se dit des végétaux, par ex. de l'herbe à longue tige grêle et décolorée, des céréales dont la tige est peu rigide et les grains rabougris, des pommes de terre qui ont des fanes longues et fluettes et peu de tubercules, des betteraves qui ont des feuilles élancées et des racines peu développées.* | *Enfin on nous signale la forme* **abussi** aux Waleffes *et à* Waremme : on-âbe abussi, eune mohone abussiye. | *Ce mot est-il connu ailleurs ?* [*Comparez en anc. franç.* abisse (abîme), abismer (approfondir).]

* **abîsser**, *et non* abîzer (Masta, Stav. et Wall. pruss.), *v. tr.*, arroser, irriguer au moyen de *bis* (biefs, canaux). || **abîssèdje**, *s. m.*, arrosement.

* **abistokeler** (Offagne), **abistokelèy** (Virton, Chiny), **abistokè** (Neufch., St-Hubert), **abistoker** (Spa, Bourlers, Gros-Fays, Tournai), **abistokî** (Vielsalm, Nivelles), **abustokè** (Dinant), *v. tr.*, arranger grossièrement, accoutrer.

abitacion (Mons, SIG. p. 204), *s. f.*, fréquentation.

· **abiter** (Nivelles, Bourlers, Dailly-Couvin), *v. tr.*, 1. habiter : — 2. atteindre, arriver à, pénétrer : vos n' sârîz abiter ç' tère la, i n'a pout d' tchemin (Nivelles).

· **abitouwance** (Chapon-Seraing, Lierneux), **abituwance** (Nivelles), **abitwance** (Mons, *et non* abit*ouw*ance), *s. f.*, action de s'habituer.

ablåmåve (Liège), *adj.*, blâmable (?).

ablamè (Neufch.), *v. tr.*, « enflamber », flamber, passer à la flamme (une volaille, etc.) ; *voy.* blamer.

· **ablåmer**, *v. tr.*, déprécier, *c'est-à-dire* 1. dénigrer qqch. (un ouvrage, une marchandise) ; — 2. déparer : cisse finièsse ablâme tote lu façâde (Malm.) ; — 3. (Beaufays) séduire (une jeune fille). | *Mais* blâmer qqn *se dit* blåmer.

ablave (Givet), *s. f.*, embarras ; *voy.* ablaye.

· **ablavè** (Givet, Neufch.), *v. tr.*, 1. emblaver, ensemencer ; — 2. embarrasser. | **ablavè** (Berzée), *part. passé* : ène tère qu'èst ablavéye dè dints-d'-tchin = une terre qui est remplie de chiendents ; *voy.* ablayî.

ablaweter (Scry-Abée, Robertville), *v. intr.*, apparaître en scintillant, *en parlant d'une flamme, des étoiles* ; *voy.* blaweter = scintiller.

ablayadje (Bourlers), *s. m.*, désordre (dans un ménage) ; *voy.* ablayi.

· **ablaye** (Charl., Monceau-s.-S.), **asblaye** (Mont-sur-Marchiennes) : fé dès ablayes = jeter les hauts cris ; faire du bruit pour rien ; faire des embarras. *Comp.* débláye (Mons). | **ablaye** (Jemappes), **ablagne** (Paturages, Wasmes, Quaregnon, etc.), *s. f.*, bonne amie, fiancée.

ablayeû, -eûse (Monceau-sur-S.), *s.*, celui, celle qui maltraite qqn en paroles ; *voy.* ablayî.

ablayî (Monceau-sur-S.), *v. tr.*, maltraiter qqn en paroles, agonir d'injures : avèz intindu come èle l'a ablayi ? || **ablayi** (Bourlers), *seulement* (?) *dans l'expr.* : èle se laye ablayi = elle se laisse encombrer, elle reste au milieu du désordre. *C'est l'anc. franç.* emblaer.

ablèstèdjî (Fléron), *part. passé*, estropié ; *cf. l'anc. franç.* blastengier = outrager.

* **ablète**, *dans* gruzalî ablète : groseiller à maquereau, *est une graphie erronée ; il faut écrire* gruzalî a blètes, *c'est-à-dire* à groseilles grosses et mûres, *qui s'appellent* dès blètes *à* Marilles, Wavre, Eghezée, dès tones *à* Tournai.

ablèti (Monceau-sur-S.), *v. intr.*, blettir, devenir blet : fé ablèti dès nèsses, dès puns ; *voy.* blèti.

ableû (Ath), *s. m.*, imbécile qui fait des embarras ; *proprement* hâbleur.

2. **ablokener** (Trooz, Wellin, Wavre), *v. tr.*, *variante de* abloukener = boucler, boutonner, agrafer ; *voy.* abrokener.

* **abloker**. *Outre les sens déjà notés, on nous signale* : 4. (Chapon-Seraing) **abloker** on moyou = faire, dans un moyeu de roue, les trous (ronds) pour y introduire les rais ; abloker on batch = faire une auge (de porcs) ; — 5. **abloki** (Nivelles), bloquer, serrer : abloki 'ne saquî dins in cwin ; | **ète abloké** (Ath), être obligé de garder la chambre pour cause de maladie ; — 6. **abloki** (Nivelles, Viesville), **abloki** (Monceau-sur-S.), **abloker** (Berzée), *v. tr.*, commencer, ébaucher (un travail) ; *voy.* 2.

* **ablokeû**, *s. m.*, 2. (Chapon-Seraing), outil pour faire des trous ronds dans une pièce de bois ; — 3. (Monceau-sur-S.), ouvrier qui commence toutes sortes de besognes, sans jamais les achever : cè n'èst qu'in ablokeû.

âblon (Darion, Chapon-Seraing, Cras-Avernas), *s. m.*, aubier ; *voy.* âbon, p. 57.

* **ablondjé** (Bourlers), *part. passé*, accoutré. || *Nous avons recueilli* : 1° **abondji** (Charleroi, Monceau-sur-S.), accoutrer ; mau abondji = débraillé ; — 2° **abontchi** (Berzée), accoutrer ? — 3° **abrontchi** (Dailly-Couvin), accoutrer : come te v'la abrontché !

? **s'abloti** (= se blottir) *existe-t-il ?* | *On dit* s'asbloti *à* Bourlers, Dailly-Couvin.

abobiner *ou* **bobiner** (Monceau-sur-S.), *v. tr.*, rouler du fil sur une bobine. | **abobinèy** *ou* **ambobinèy** (Chiny), *v. tr.*, embobeliner. | **abobinè** (Neufch.), *dans les deux sens.* || bobiner (Bourlers), raboubiner (Liège).

s'abochè (Neufch., Wellin, Moircy-St-Hub.), *v. réfl.*, s'aboucher, se rencontrer : i s'ant abochè assonne po fé ç' mauvais còp la ; *voy.* aboucher p. 58 *et ci-après* abouhî.

* **abodjèdje** (Fléron, Vielsalm, Lierneux, Beaufays), **aboudjèdje** (Stav., Stoumont), *s. m.*, tallement des céréales, des fourrages ; développement des jeunes plantes. || **abodjenèdje** (Wegnez, Aywaille) = développement en touffe ou *bodjèye, tandis que* **abohenèdje** (ibid.) = développement en buisson ou *bouhon.*

abodjemint *existe-t-il ?* | **aboudjemint** (Stoumont), *s. m.*, « calfeutrement » : mète on-aboudjemint a l'ouh = calfeutrer avec du fumier les portes des étables pour l'hiver.

abodjener (Wegnez, Aywaille), **abodjiner** (Nessonveaux, Chênée), *v. tr.*, développer en touffe ou *bodjèye.* | *Employé surtout à la voix réfléchie et au participe passé ? Exemples ?*

* **abodjer** (Wanne, Jevigné), **aboudji** (Basse-Bodeux, La Gleize), **abozer** (Bra), *v. tr.*, calfeutrer *les portes des étables pour l'hiver.* | **räbodjer** (Robertville, Faymonville), **raboudji** (Stav.), *même sens.* || **aboudjelè** (Neufchâteau), *v. tr.*, protéger *un mur contre la pluie au moyen d'un* boudjon (paillasson, toit de paille presque vertical).

abohenèdje (Wegnez, Aywaille), **abohinèdje** (Chapon-Seraing), *voy.* abodjèdje.

* **abohener** (Ster, Spa, Coo, Sprimont, etc.), **abohiner** (Darion, Chapon-Seraing, Scry-Abée, Malmedy), **abohinî** (Vielsalm), **abouhiner** (Faymonville), **abwèhener** ? (Bra?), *v. tr.*, 1. développer en touffe ; *employé surtout à la voix réfléchie* = se former en *bohée* (touffe) ou en *bouhon* (buisson), pousser plusieurs tiges d'un seul plant : lu frumint s'abohènerè bin (Coo, Spa), le r'gon s'abouhine bén (Faymonville). | **s'abohener** (Robertville) *se dit des pommes de terre ; pour les céréales qui tallent, on emploie* **s'abossener**. | *Le partic. passé des verbes précédents est très usité, ainsi que* **abochené** (Cherain), **abohéné** (Amay), **abouhené** (Liège) : des abouhenés peûrîs (Liège) = des poiriers touffus, en forme de pyramide ; *voy. plus haut* abodjener *et* p. 56 abodjî. | *Synonymes* : stoker (Berzée), stokeler (Ucimont), strokeler (Bourlers), toker (Virton), *etc.*

|| 2. **abouhener** (Chênée, ard.), entasser des *bouhètes* ou brindilles, *comme si on en formait des buissons ?*

|| 3. **s'abouhener** (Stav., Wanne), se blottir, s'abriter *dans ou contre un buisson* : lu lîve s'abouhène èn on bouhon = le lièvre se blottit dans un buisson : *par ext.* s'abouhener conte on meur = s'abriter (de la pluie, du vent) contre un mur.

* **abôkelèdje** (Spa, Sclessin, Chapon-Seraing), *et, avec nasalisation,* **abonkelèdje** (Verv. LOB., Chapon-Seraing) *s. m.*, 1. affublement ; —2. (Coo) quéle noûlée ! quél abôkelèdje ! = quel nuage ! quel enveloppement (du ciel) ! quel assombrissement ! — 3. (Wegnez) *voy.* abôkeler 2.

* **abôkeler** (Spa, Sclessin, Chapon-Seraing, Thimister, Visé), *et, avec nasalisation,* **abonkeler** (Verviers LOB., Chapon-Seraing), *v. tr.*, 1. affubler ; — 2. (Wegnez), *t. techn.*, abôkeler on-ovrèdje = préparer et ébaucher un ouvrage, *se dit du tisseur qui prépare les fils, change les lames, visite le travail des noueurs et tisse 4 ou 5 centimètres pour se rendre compte de la marche du travail : quand il n'a plus qu'à* taper d'vins, l'ovrèdje èst-abôkelé ; *cela se dit aussi du fileur qui rassoit les canelles et attache les fils à chaque broche,* J.-E. CALEMBERT. *Voy.* abôkî *et* aboucler.

abôkener (Comblain, Havelange), *v. tr.*, affubler : come vos èstez droldumint abôkené ! *voy.* abôkeler *et* abôkî.

abôkî, *v. tr.*, 1. (Comblain, Havelange), emmitoufler : come vo-ve-la abôkî ! abôkîz bin l'èfant ! — 2. (Amay, Héron), affubler : loukîz-me cila, come il èst-abôkî ! *voy.* bôkî, èbôkî, rabôkî *et les dérivés* abôkeler, abôkener.

aboler, *voy.* abouler.

* **abominer** (Cambron-St-Vincent), *v. tr.*, détruire (avec fureur) : l'orage a tout abominé su s' passage. | **abôminer** (Spa), *v. tr.*, agonir d'injures.

* **abonâdje** (Monceau-s.-S.), *s. m.*, abornement ; abonâdje dè terrain = action d'aborner un terrain.

* **abonemint**, *s. m.*, 1. (Monceau-s.-S.) abornement ; — 2. abonnement : abonemint d' meûbes (Monceau-s.-S.) = achat de meubles par abonne-

ment : — 3. (Wall. pruss.) assurance contre l'incendie : payî si-abonemint = payer sa prime d'assurance.

abondji (Charl.), **abontchi** (Berzée), *voy.* ablondjè.

* **abondreût** *a encore le sens de* : avantage spécial, gratification (Wanne, Coo, Stav., Bra, Faymonville, Robertville).

aboni (Nivelles), *v. tr.*, abonnir : èl tère s'abonit, èst aboniye. | **abôni** (Liège, FOR.) : lès frizès câves abônihèt l'bîre.

* **abonpwint** (Lierneux), *s. m.*, *t. du jeu de cartes*, atout ?

abontchwêr (Weismes), *s. m.*, *t. de cord.*, embouchoir, forme qu'on introduit dans la botte pour lui donner la forme voulue.

? **abôrgni**, *voy.* abwârgnî *ci-après.*

s'abossener (Robertville), *v. réfl.*, 1. taller, *en parlant des céréales seulement* : lè r'gon s'abossène, èst bè abossené = le seigle se forme en *bossèt* (touffe) ; *voy.* abohener; — 2. abcéder, « se former en bosse », *se dit de l'abcès quand le pus s'y accumule* ; *voy.* abcès.

* **abossi** (Seraing, Vielsalm, Malm., etc.), **abossi** (Andenne), **abossè** (Neufch.; *aussi v. réfl.*), **abosser** (Sourbrodt), **aboussi** (Wanne, Basse-Bodeux, Bra), *v. intr.*, abcéder : l'abcès k'mince a-z-abossè (Neufch.). | *Le v. simple est* bossî (Liège), bossiyî (Bourlers), bossyî (Monceau s.-S.), boussi (Malm.), *dérivé de* bosse. || *Synonymes* : **abourser** (Mons, Soignies, Renaix), raboûssener (Monceau-s.S.), *dérivés de* bourse. || **abôtyer** (Robertv., Faymonv.), *dérivé de* bout ; *voy.* abossener *et* abôtyer.

|| **aboussi** (Roberville), *v. intr.*, former une bosse, être saillant : si sâro aboussit. *Le subst.* **aboussihadje** (Robertville) *a de même le sens général de* saillie : cist aboussihadje rint s' mousseure mâlognèsse.

* **abossihèdje** (Fléron, Seraing, etc.), **abossichadje** (Andenne), **aboussihèdje** (Basse-Bodeux), **abossadje** (Neufch.), *s. m.*, aboutissement de l'abcès. || **aboursémint**, *voy. ce mot.*

* **aboteler** (Vottem, vallée du Geer, Houffalize, Offagne), **abotelè** (Dinant), **aboteli** (Vielsalm), *v. tr.*, mettre en bottes, en gerbes : aboteler dès stous (Glons) = botteler de la paille à tresser en *borès*, *pougnèyes* ou *wâs*.

* **aboteneû** (Liège), *s. m.*, crochet à boutonner les bottines. || *Le mot donné par* PIRS. (= « celui qui boutonne ») *n'est qu'un dérivé ironique.*

* **aboteneûre** (Liège), *s. f.*, 1. manière de se boutonner: quèle drole d'aboteneûre ! si paletot aveut 'ne mâle aboteneûre ; — 2. ensemble des boutons passés dans les boutonnières : ine riguilite d'aboteneûres. | **aboteneure** (Vielsalm), **abotenâre** (Verviers), **abotenêre** (St-Géry), **aboutenure** *et* **aboutenâdje** (Monceau-sur-S.), *même sens.* || **abotenêye** (Liège), *s. f.*, ensemble des boutons et des boutonnières : l'abotenêye d'ine casaque.

? **aboti** (Héron), « porter un enfant sur le dos, les jambes pendant de chaque côté : vinoz aboti. » *Lire* a boti ?

* **s'abôtyer** (Robertville, Faymonville-Weismes), *v. réfl.*, 1. former bout, *se dit de l'abcès qui se dispose à percer* : l'abcès s'abôtèye; *par ext.*, abcéder, donner passage au pus; *aussi v. intr.* : le mahée abôtèye *ou* s'amawère = le compost mûrit ; — 2. **s'abôtyer** foû = sortir avec effort ou adresse, *par ex. le poussin qui se dégage de sa coquille, l'enfant de son maillot* ; — 3. s'esquiver, se faufiler, se tirer adroitement d'un mauvais pas : abôtèye-te foû d'la ! I-a v'ni djus de s'abôtyer, de s' bôtyer èvôye ; *syn.* s'avôtyer ? *Voy.* abouter.

âbouchûre [â = a *mi-nasal*] (Verviers), *s. f.* embouchure (d'une trompette, d'un porte-plume).

? **aboucler**, *v. tr.*, 1. (Robertville) boucler ; — 2. (Nivelles) affubler, accoutrer : il astout abouclé come quate sous. || *Serait-ce une altération de* abôkeler ? *ou une dissimilation de* abloukeler ? *voy.* aboukener, p. 58.

aboufî (Namur), *v. tr.*, avaler, engloutir : quand nos avans arivé, il avèt d'dja tot aboufî ; — *cf. le franç.* bouffer.

? **aboufi** (Nivelles), *adj.*, enflé démesurément, au point de ne plus pouvoir respirer : dj'astou aboufi télemint qui dj'avou mindji ; *cf. franç.* bouffi.

abougri (Nivelles), *adj.*, (r)abougri, difforme, mal venu.

abouhance (Liège), *s. f.*, idée subite, fantaisie : ine drole d'abouhance.

abouhâde (Vielsalm), *s. f.*, rencontre : ine drole d'abouhâde.

* **abouhe**, *s. f.*, 1. (Wall. pruss., Lierneux) événement imprévu, hasard : one laide abouhe = un malheur. I nn'a nou mâ qu'âhe one fî one bone

abouhe (Malm.). On côp d'abouhe (Bra-sur-Lienne); — 2. (Ster, Glons, Herve, Thimister) accident, malheur : c'èst-one fameûse abouhe por lu. I-a totes lès abouhes = il a toutes les guignes. | **d'abouhe**, *loc. adv.* : djåser d'abouhe (Liège) = parler au hasard, sans réflexion. I l'a atrapé d'abouhe (Stoumont) = il l'a attrapé par hasard.

abouhèdje (Herve), *s. m.*, surprise désagréable, contretemps (?).

abouhener, *voy.* abohener.

* **abouhète**, *s. f.*, 1. (Coo, Spa, Masta) surprise (bonne ou mauvaise ?); — 2. (Wegnez) chance inattendue : i n' fåt qu'one abouhète po qu' dji rèyussihe; — 3. (Fléron) surprise désagréable, contrariété.

* **abouhî** (Héron, Darion, Chapon-Seraing), *v. tr.*, jeter vers celui qui parle : abouhe! (= atape mèl!). Abouhîz-me on pô çoula!

|| **s'abouhî**, *v. réfl.*, 1. (Liège) s'aviser, se mettre en tète : après aveûr sayî co traze mèstîs, i s'abouha dè fé l'mangon.

2. (La Gleize, Bra ?) s'apercevoir, se douter de (?) *Exemple* ?

3. (Liège) faire attention à, s'arrêter à : Èt dîre qu'i-gn-a co dès djins qui s'abouhèt so dès s'-faitès lwègnerèyes! D. SALME, *Pichette*, p. 73 : — (Grâce-Berleur) se tourmenter. *Exemple* ?

4. (Neuville-Vielsalm) se tromper. *Exemple* ?

5. (Vielsalm) tomber ensemble, se rencontrer ; *par ex., de deux jeunes mariés* : i s'abouhyint esseune et i f'zint dès martchîs; *voy.* abouhâde. | (Amay) s'adresser à qqn, être mis en présence de, s'aboucher avec : sayiz dè v's abouhi â dirècteûr.

abouki (Nivelles), *v. tr.*, livrer (la chèvre) au bouc pour la saillie : dj'ai abouki m' gate.

aboulemint, *s. m.*, 1. (Villettes-Bra) éboulement; — 2. (Monceau-sur-S.) afflux, affluence : aboulemint d'eûwe, — d' djins = quantité d'eau, de gens qui arrivent.

* **abouler**, I. *v. intr.*... 3. (Liège, Villettes-Bra) rouler en bas, s'ébouler vers : lès plèves ont fait abouler lès tères djus dès tèras ; | **aboler** (Andenne, Chapon-Seraing), **s'abouler** (Monceau-sur-S.), *même sens*. | **aboler** (Huy, Andenne, Darion) *au sens 1* : jaillir avec abondance ; *voy.* bouler.

aboûler (Robertville), *v. intr.*, arriver en bourdonnant : c'èst-on sam'roû qui aboûle ; *voy.* boûler (= bourdonner, *syn.* zoûler, *se dit des abeilles*).

s'aboursèler (Bourlers), *v. réfl.*, se tuméfier ; aboursèlé, *part. passé*, gonflé, tuméfié ; *voy.* abourser.

* **aboursémint** (Mons), **aboursemint** (Soignies, Harmignies), **aboursemét** (Cambron-St-Vincent), *s. m.*, maturité de l'abcès, imminence de la suppuration. | **aboursèlemint** (Mons), *autre forme du même mot. Voy.* abossihèdje.

aboûsseler *ou* **aboûzeler** (Verviers), **aboûsser** *ou* **aboûzer** (Verv., Malm.), *v. intr.*, jaillir à gros bouillons, déborder, *se dit du lait bouillant, de l'eau qui inonde une cave* ; | *au fig.* : tote su arèdjisté rintrée aboûza foû (Malm., *Arm. dol Sam.* 1906, p. 33). *Voy.* boûzer (= bouillonner).

abousselouke (Basse-Bodeux), *s. f.*, hasard malheureux, guignon ; *syn.* poutelouke ; *voy.* aboussouke.

* **about** (Scry-Abée), *s. m.*, bout, terme : a l'about di s'vèye. || (Landelies), *t. de batell.*, manille, crochet de fer qui attache deux chaînes.

aboutchi (La Gleize, Villers-Ste-Gertrude), *v. tr.*, boucher, *par ex. une bouteille*.

* **abouter**, *v. tr.*, lancer (une plaisanterie), débiter (un conte) : i-aboute çoula si sérieûsemint ! (Stav., Wall. pruss.). || **s'abouter** (Stav., Robertville, Herve), **s'abouti** (Vielsalm), *v. réfl.*, s'amener, venir (ord[t] de mauvais gré) : il ont bin mâlâhi d' s'abouter (Stav.) ; s'introduire en intrus (Herve). || **aboutè** (Herbeumont), *v. intr.*, aboutir ; *voy.* abouti.

abouteû (Huy), *t. techn.*, *aux usines d'étamerie*, manœuvre qui passe les pièces à l'ouvrier à mesure que celui-ci en a besoin.

* **abouyète** (Nam.), *s. f.*, *signifie aujourd'hui*, *non pas* ampoule, glande (F. D.), *mais* enflure provenant d'une chute ou d'un coup : i s'a fait one abouyète a s' djambe è tchèyant, *ms.* BOIG. ; *voy.* bouye, bouyote.

abozer (Bra), *voy.* abodjer *ci-dessus*.

abrâdeler (Bra), *v. tr.*, brider : *dérivé de* brâdeûre GG., FOR., brâdelore (Malm. VILL.) : corde, ficelle ; *voy.* abrideler.

abraker (Robertville), *v. tr.*, braquer (ses yeux) vers : i-abrake sès ûs sor mi.

* 1. **abran,** *s. m.*, alarme : soner l'abran (Vottem) = sonner le tocsin (?) || Il èst par abrans (?) (Coo) = il est à saccades ; *on dit* èsse a brans, ovrer a brans *à* La Gleize, Bra, Stoumont : *voy.* bran.

2. **abran** (Ucimont), *s. m.*, mauvais sujet, *dans* : tais' tu, laid abran ! = tais-toi, laid personnage ! *Voy.* albran VERM., halbran SIG.

? **abranlî** (Wavre), *s. m.*, celui qui fait de l'« abranle » *ou* des « abranles » *c.-à-d.* des embarras.

? **abraules** *ou* **abrôles** (Mont-St-Guibert), *s. f. plur.*, niaiseries ? *C'est sans doute une altération de* abranle ; *voy.* abranlî.

abrayelè (Neufch., Wellin, St-Hub.) **abrayeler** (Monceau-sur-S.), * **abrôyeler** (Chapon-Seraing), **abrôler** (Bourlers), *v. tr.*, accoutrer : *surtout au participe* : come vos èstèz mau abrayelè ! il èst droldimint abrôyelé ; *voy.* abrôyelè p. 61 *et* abrâyer : *comparez les participes* brâyelé, dibrâyelé (Liège), dubrayelé (Lierneux), dibrôyetè (Nessonvaux).

abrâyer *ou* **abrayer** (Wall. pruss.), **abrâyî** (Vielsalm), *v. tr.*, débrailler ; | *surtout réfl.* **s'** — : s'étaler sans gêne, les braies mal fermées : i n' fât nin s'abrâyi ainsi. Quand l' pont des marones a clapa touméve trop bas, ons èstût droldimint abrâyî (Viels.) ; | (Wall. pruss.) *v. intr.*, bâiller, être ouvert à demi : i-gn-a s' pâtalon qui-abrâye : i f'reût bé de l' clore. *C'est l'anc. franç.* abraier : *voy.* abrôyelè p. 61 *et ci-dessus* abrayeler.

abrèssâhe (Vottem), **abrèssâhe** (Glons), *s. f.*, embrassade.

abrévî (Liège), *v. tr.*, abréger ; *voy.* abrédjî.

abrévièdje (Liège), *s. m.*, abréviation.

* **abri** (Thuin, Berzée, Offagne), *s. m.*, abri. | A Malm. *s'emploie seulement dans* : i n'a noul abri (= logis).

abrideler, I. *v. tr.*, (Weismes) 1. brider *et, par ext.*, harnacher (un cheval) ; — 2. *fig.* accoutrer : t'ès droldemint abridelé ! *voy.* abrâdeler, èbrider.

II. *v. intr.*, (Liège et ènvirons) accourir précipitamment : il abridela come on lîve ; *voy.* brideler *et* abideler.

abridjer (Ucimont), « se hâter » ; *voy*. abrédjî.

abriter, *v. tr.*, abriter.

* **abriyolè**, *v. tr.*, 1. (Neufchâteau) enduire d'excréments ; *comparez* d'briyôder, *même sens, à* Robertville *et à* Faymonville.
2. *fig.* (Neuvillers-Recogne) bousiller, exécuter (qqch) avec négligence : vous n'astèz nin sogneûs : vous ôz bintôt u abriyolè c't ouvradje la !

? **abrokeler** (Verviers), *v. intr.*, *syn. de* abrokî = se précipiter sur : dj'abrokeule = dj'abroke.

abrokener (Andenne), *v. tr.*, accoutrer : il est mau abrokené ; *v. réfl.* s'abrokener ; *voy.* ablokener.

* 2. **abroker** (Cortil, Wavre), **abroki** (Genappe), *v. tr.*, *n'a pas le sens de* s'élancer vers, fondre sur — *ce qui se dit* : si dôrer d'ssus ; — *mais bien de* s'introduire (dans une maison) en intrus, *sous un prétexte quelconque* : il abroke todi vêci (Cortil). *Est-ce dans cette région seulement?*

? 3. **abroker** (Herbeumont), *v. tr.*, « mettre sur un meuble, dans un coin, mais de manière visible. » *Exemples ?*

abroketer (Liège), *v. tr.*, mettre en perce ; *voy.* 1. abrokî.

abroketeû (Liège), *s. m.*, « cheville de bois servant à mettre en perce ».

? * **abrokeû**. *Nous n'avons pu réussir à identifier ce mot ; serait-ce l'homme qui met en perce le tonneau ? ou le robinet ? ou un synonyme de* brokeû = poinçon, *ou de* abroketeû ? *Le mot n'est connu que par le Dict. manuscrit de* DETHIER [*de* Theux].

? * **abronde**, *signalé à* Vielsalm *par* BODY, *Voc. des tourn.*, *avec le sens de* escarpolette, *n'est reconnu par aucun de nos correspondants.*

abronker (Robertville, Faymonville), *v. intr.*, 1. *en parlant du taureau ou de la vache*, s'avancer *tot bronkant, c'est-à-dire* à pas lents, l'air menaçant : loukez a vosse sogne, ca l' torê abronke ; – 2. *en parlant d'une personne*, s'approcher d'un air maussade ou méchant ; [*anc. franç.* abronchier] ; *voy.* bronker (= *franç.* broncher).

abrontchi (Dailly-Couvin), accoutrer [*anc. franç.* embronchier] ; *voy.* ablondjé *et* bronker.

* 1. **abrotchi**, *v. intr.*, jaillir impétueusement vers; *voy.* 2. abroker. *Autres formes*: **abrotcher** (Lierneux, Wanne, Bra-sur-L., Faymonv., Robertville, Laroche); **abrutchi** (Aywaille).

* 2. **abrotchi** (Givet, Dinant, Ruwette-lez-Virton), *v. tr.*, embrocher. | **abrotchè** (Neufch., Neuvillers ?) mettre en perce; *syn.* mète la brotche *ou* la crâne; *voy.* 1. abroker.

* **s'abrouhener**. *Ce verbe ne nous était connu que par le Dict. manuscrit de* Detrixhe (*de* Stavelot), *qui le traduit par* su rèstrôkeler. *Grâce à nos correspondants, nous pouvons reconstituer la série sémantique, probablement au complet.* – GRANDGAGNAGE-SCHELER II 507 *rattache avec raison* brouhène *à l'allemand* brauch (usage); abrouhener *est donc l'équivalent du moyen-haut-allemand* ge-brûchen mit = lier commerce avec (qqn). *Le wallon en a tiré*: 1. (Nandrin), s'accointer: dji v' disfind di v's abrouhener avou cès djins la. *D'une personne qui tarde à rentrer, on dira*: i sèrè co bin sûr abrouhené avâ lès vôyes avou Piére ou Paul; *d'où*, (Coo) se rassembler: i vont s'abrouhener duvins ç' manèdje la; — 2. (Beaufays) s'introduire, s'habituer doucement *dans une maison autre que la sienne; mot vieilli; on dit plus couramment* prinde brouhène; — 3. (Stavelot, *rare*), *par ext.*, se cacher, se blottir. [A Wanne, s'acrouhener ? *voy.* s'abouhener.]

? * **s'abrouti** *n'est signalé nulle part.*

* **abrouyè** (Neufch.), **abrouyer** (Bourlers), **abrouyi** (Chiny, Couvin), *v. tr.*, embrouiller: dj' m'ai abrouyè a f'jant ç' compte la (Neuvillers).

* **abruni** (Chiny), **abrouiné** (Ucimont), *s. m.*, seigle ergoté (*et non*: nielle).

abrunki (Bourlers), *v. tr.*, enduire d'excréments?

2. **absinter** (Monceau-sur-S.), *v. tr.*, mélanger (du genièvre) avec de l'absinthe: absinter l' genève.

* **âbson** (= champignon). *Cette forme n'est signalée nulle part.* — *En revanche, nous avons recueilli*: **aubson** (Namur), **aubuchon** (Bourlers), **aubusson** (Virton, Couvin), **aubussan** (Chiny), **aubuisson** (Vonèche), **aublisson** (Rienne, Ucimont, Gros-Fays), **aubisson**

(Neuvillers), **aubissan** (gaum.). | *La définition de* PIRS. *est erronée : tous ces mots désignent le* champignon *en général.* || *Connaissez-vous* laubson *ou* laupson ? *Avec quel sens ?*

absoûte, *s. f.*, absoute.

âbu [â = a *mi-nasal*] (Verviers), *s. m., t. techn.*, embu, opération qui consiste à donner plus d'étoffe que de doublure dans une couture pour avoir du renflement, surtout au dessus de la manche, Cam. FELLER, *Voc. du tailleur d'habits* B 46, 175. | ambu *ou* rintrèdje (Vielsalm).

* **a buc**, *loc. adv., voy.* buc.

* **abudè** (Givet-Neuvillers), **abuder** (Gros-Fays), **abudèy** (Chiny, Prouvy), **abeuder** (Ucimont) ; | **abudenè** (Neuvillers) ; | **abuker** (Andenne), **abukèy** (Chiny, Prouvy), **abouker** (Herbeumont) ; | **abeuter** (Offagne). *Tous ces verbes sont transitifs et signifient* caler, buter, appuyer contre qqch. qui arrête, étayer ; *ils s'emploient surtout au réfléchi* : s'abudè (Givet), s'étayer ; s'abeuter (Offagne), *t. de charp.*, se buter, *par ex. une poutre qui vient* s'appuyer *contre une autre.* || *Nous désirons des exemples comme les suivants* : i faut abudè lès brantches du ç' pwariè la : il èst trop tchèrdjè (Neuvillers, *d'après* M. Cam. ROBERT) ; v'la in meur qui s'a va : i fârit l'abudenè (ibid., *d'après* M. GOFFINET). || *Synonymes* : astoker (Herbéumont) ; arayè = enrayer *une roue, une vis* (Neufchâteau) : çute vis' la èst arayèye. Dj'ai arayè m' tombereau pou n' nin culbutè.

abudê (Neuvillers-Recogne), *s. m.*, étai, étançon, pièce de bois placée pour soutenir *par ex. un mur qui menace ruine* : ç' moye (meule) la pantche, il î faut èn abudê.

âbulâce [â = a *mi-nasal*] (Verv., Herve), *s. f.*, ambulance.

* **abus** (Nivelles), *s. m.*, erreur : il a bramint d'abus dins tout ç' qué vos rabrons'nez. | **abeus** (Gros-Fays) = abus ? erreur ?

abuscâde (Monceau-sur-S.), *s. f.*, embuscade : s' mète an abuscâde.

* **s'abuskè** (Neuvillers-Neufch.), **s'abusker** (Lierneux, Ucimont, Gros-Fays), **s'abuskèy** (gaum.), **s'abuski** (Monceau-sur-S., Bourlers), **s'abeusker** (Herbeumont, Offagne). *v. réfl.*, s'embusquer.

abussi, *adj.*, *voy.* abissè.

s'abuter [*e* = *è*] (Ath), *v. réfl.*, se placer devant le but, viser *au tir au berceau* : abutez-vous bien = butez bien vos côps. || **abeuter, abudenè**, *voy.* 1. abudè.

* 2. **abuvrer** (épouvanter, effrayer). *Signalé à* Berzée, Monceau-sur-S. *et* Wavre. *Exemples* : abuvrer l' vilâdje avou 'ne mwèche nouvèle (Berzée); n'abuvrèz nin co tous lès djins (Monceau-sur-S.) : il èst ruv'nu sô : il a **abreuvé** tote si famile (Wavre).

abwâmint (Quaregnon), *s. m.*, aboiement : *voy.* abaye, abayemint.

* **abwârgnî** (Namur, Andenne, Houff., Dinant), **abwèrgnî** (Huy, Amay, Darion, Chapon-Seraing), **abôrgnî** ? (Lodelinsart), *v. tr.*, èborgner. I m'a vindu dès chous abwârgnîs (Namur) = des choux de mauvaise qualité, dont le cœur a été détruit et qui produisent des rejets, Alph. MARÉCHAL.

? **abwèhener** (Bra ?), *voy.* abohener.

abwèrgner (Amay), **abwèrgnî** (Liège), *v. tr.*, lorgner à la dérobée : *voy.* abwagnî, p. 63, *et* bwèrgnî.

* **abwèssenèdje**, *s. m.*, action d'*abwèssener* (combuger ; amorcer le poisson, etc.) : — 2. (Trooz) ce qui sert à amorcer le poisson : *voy.* abwèsseneûre *et* abwèssenêye.

* **abwèssener**, *v. tr.*, 1. assaisonner, rendre une boisson agréable à prendre : in-abeûre bin abwèssenè (Liège) : — 2. abreuver, donner à boire : abwèssener les ovrîs (Namur) : il èst bin noûri èt bin abwèssenè (Namur, Dinant) = il a bonne nourriture et bonne boisson ; abwassener (Malm. VILL.) = « abreuver, mettre sur le ton de boire » ; abwassenè (Houff.) = légèrement pris de boisson ; — 3. combuger *un tonneau neuf*, mouiller *une pipe neuve*, échauder *un vase*, *pour leur ôter le mauvais goût* : *par ext.* étrenner, employer pour la première fois, mettre au point : abwassenî (Vielsalm) = commencer *un travail* : èle èst-abwèssenêye (Thimister, Fléron) = elle a eu un enfant ; l'abcès s'abwèssenêye (Vottem) = est prêt à percer ; — 4. (Liège), *t. de pêch.*, amorcer *l'eau en y jetant certaines substances* : *aussi t. de*

tenderie? [*Syn.* amwècener (*dérivé de* amwèrcî).]. *Au fig.* abwèssener on bon handèl (Liège) = amorcer une bonne affaire. || *Autres formes* : **abwassener** (Stav., Spa, Malm.), **abwachener** ? (Malm.), **abwèhener** (Wegnez), **abwèssenè** (Marche, Dinant).

abwèsseneûre (Liège, Comblain), *s. f.*, *t. de pêch.*, amorce jetée à l'eau, tout ce qui sert à *abwèssener* une place pour y pêcher : mète di l'abwèsseneûre *ou* dès abwèsseneûres.

abwèssenêye, *s. f.*, *même sign.* : i bètche!... il èst vrèy qu'avou noste abwèssenêye! A. XHIGNESSE, *ms.*

ADDENDA :

abouloter (Monceau-s.-S., Mont-s.-Marchienne), *v. tr.*, rouler en boule (dèl linne, du filèt, etc. = de la laine, du fil, etc.).

VOCABULAIRE-QUESTIONNAIRE AC-

ac', *s. m. ou f.*, acte, *dans ses divers sens* : acte de notaire, acte de comédie, acte de foi, etc. : action : fê d' sès ac' (Mons) = faire des siennes, commettre une incongruité. | *On dit aussi* **acte**, à Mons DELM., à Namur PIRS.

aca GG. II, 495, *dans l'expression* on bwègne aca = un borgne ...? *Où emploie-t-on ce mot ? et dans quel sens ?* GG. *citait comme référence le dict. wallon manuscrit du namurois* ZOUDE.

acabit REM[2]., *s. m.*, acabit.

acâblant (liég., verv.), **acâblant** (ard.), **acaublant** (nam.), **acabrant** (Tourcoing), *adj.*, accablant. || **acâblèmint** (liég. FOR.), **acâblèmint** (Andenne, ard.), **acâblumint** (liég. GOTH. ; verv. REM[2], LOB.), **acabèlmint** VERM., *s. m.*, accablement. || **acâbler, acâbler**, *v. tr.*, accabler.

acacher (Mons DELM.), *v. tr.*, chasser vers. | Liég. atchèssî.

acaciâ FOR., GOTH., **acacia** (REM[2]., LOB., Soiron), **acazia** (Andenne), **arcacia** (Gistoux), *s. m.*, 1. acacia ; — 2. robinier *ou* faux-acacia, *nommé aussi* côpia.

acadelèdje (Vielsalm), *s. m.*, *ironiquement*, action de se parer, parure, accoutrement. || **acadelî** (Vielsalm), *v. tr.*, *ironiquement*, parer, accoutrer ; *voy.* agadelèdje, agadeler.

acadèmèye *ou* acadèmie, **acadèmicien** *ou* acadèmichin, **acadèmique**, **acadèmiquemint**, *mots d'emprunt admis par* REM. *ou* FOR. *et que nous citons pour mémoire.*

? **acader** (*manuscrit* FOR.), *v. tr.*, atteindre, parvenir à.

? **s'acagnarder** (Andenne), *v. réfl.*, devenir grincheux (?). *Comparez* cagnèsse. | *Le dict. picard de* CORBLET *contient* acagnardi : amolli par paresse ou par l'âge.

acahoter FOR., LOB., *v. tr.*, *proprement* arranger à « cahote », donner forme de « cahote » (cornet de papier), *d'où* disposer grossièrement : acahoter in-èfant ; *comparez le franç.* fagoter.

acahuter (nam. GG.) *ou mieux* **acayuter** (nam.), *v. tr.*, disposer grossièrement, sans art, *comme on fait d'une* cahute, nam. cayute (hutte de feuillage). | ? **s'acayuter** *existe-t-il dans le sens de* se blottir (*comme*) *dans une* cayute ? *Comparez* s' racayuter (Meux), s' racayeuter (Perwez).

acaicloûter *ou* **akècloûter** (Malmedy VILL.), *v. tr.*, enjôler. || **acaicloûtèdje** (Malm. VILL.), *s. m.*, enjôlerie. || **acaicloûteûr** du tâtes âs p'tits èfants (Malm. VILL.), *s. m.*, enjôleur.

acaimer *ou* **akêmer** (liég., verv.), *v. tr.*, empoigner par la « kême » ou chevelure, *d'où* attaquer, injurier ; — *v. réfl.*, se prendre aux cheveux, se disputer.

acajou, *s. m.*, acajou. | **arcajou** (GOTH., ard., Viesville).

acalandadje, **acalandèdje**, *s. m.*, achalandage. || **acalander** (liég., verv., ard.), **achalandè** (Charleroi), *v. tr.*, achalander. | *Part. passé* **acalandé**, 1. achalandé ; — 2. (Stavelot) *par ext.*, très bien fourni. || ? **acanler**, *qui est dans les poésies de* GILLES LI MUISIS (Tournai), *n'existe-t-il pas en wallon avec le sens de* pourvoir de « canles », *c'est-à-dire* de chalands ?

acali REM[2]., FOR., *s. m.*, alcali. || **acalin**, *fém.* **acalène** FOR., *adj.*, alcalin.

acalinèdje FOR., GOTH., *s. m.*, accointance avec les « calins », la canaille. || **s'acaliner** FOR., *v. réfl.*, fréquenter les « calins », s'encanailler.

acaloûrder (Ardenne, Famenne), *v. tr.*, tromper, attraper. | *Comparez* abaloûrder, aloûrder, amiloûrder.

acanalyer REM.[2], LOB., *v. tr.*, encanailler ; | **acanayi** (Monceau-s.-S.), mettre avec de la canaille, rendre canaille ; tromper, voler (?). | **s'acanayi** (gaum., Charleroi), **s'acanayè** (Marche-en-Fam.), **s'acanayi** (Monceau-s.-S.), *v. réfl.*, s'encanailler.

acanedozer (Malm. SCIUS), *v. tr.*, « habiller, fagoter ; *fig.* rosser. | *v. réfl.*, se rosser. » || *Le v. simple* canedôzer *signifie* cajoler *à* Liège.

acaparèdje FOR., LOB. *et* **acaparemint**, *s. m.*, accaparement. | **acaparer** FOR., REM., LOB., *v. tr.*, accaparer. | *v. réfl.*, s'emparer. | **acapareû**, *fém.* **acapareûse**, *s.*, accapareur, accapareuse.

acaper (Tourcoing), *v. intr.*, échapper.

acar (Tourcoing), *s. m.*, *dans* fi d'acar = fil d'archal. | Liég. ârca.

? **acarier**, *v. tr. Il doit y avoir un mot rouchi* acarier *ou* akèrier, *équivalent du* liég. atchèrî = charrier vers.

acaroyi *ou* **acarohi** (Nam. PIRS.), *v. tr.*, *terme d'ébénisterie*, aplanir, dresser une pièce de bois ; *voy.* acôroyî.

acasaker GG., *v. tr. et réfl.*, « soupçonner, douter, imaginer » ? GG. *cite comme références les dict. mss. de* DUVIVIER *et de* DE JAER ; *il propose l'étymologie* a câse qui *: il faudrait alors lire* acâsaker ? *Nous pensons plutôt à un sens primitif* saisir par la casaque ; *comparez* acaîmer.

acâsion, **acâjon**, **acausion** LOB., **acasion** (Borinage), *s. f.*, occasion. | **acâsioner**, **acâjoner**, **acausioner** LOB., *v. tr.*, occasionner.

acasser (FOR., RENIER *Spots rimés* p. 49, *ms.* DETHIER), **acassè** (DASN. Neufch.), *v. tr. et réfl.*, presser, serrer, tasser, affaisser, terrasser. *Le sens premier n'est-il pas* tasser dans une caisse ou « casse » ? *Voy.* GG. ècasser, ècassî. | **ascasser** LOB., tasser ; **s'ascasser**. s'entasser, s'encaquer; | **ascassé** LOB., *adj.*, compact.

acat, **acater**, **acateû** (Mons, Tourcoing, etc.), achat; acheter, acheteur. | **achat** (liég., verv.), *s. m.*, achat. | **achèt** (liég. FOR., verv.), *s. m.*, achat, acquêt ; *syn.* akète VILL., *s. f.* | **acheter**, **acheteû** (ard., nam.), *v. tr. et s. m.*, acheter, acheteur ; | Malm. **acter**, ad'ter; | liég. atcheter, verv. ètcheter.

a-cat' (liég., verv., nam.), **a-cats** (ard.), *interj.*, au chat !

s'acatiner (Villettes-Bra), *v. réfl.*, s'alourdir, rester oisif au coin du feu. *Voy. ci-après* s'acoutiner. *Comparez* s'ècatiner *et* si d'catiner.

a-cavay (liég.), **a-cabay** (verv.), 1. *adv.*, à cheval, à califourchon ; — 2. *s. m. pl.*, objets et mouvements encombrants.

acâvèy (gaum. : Tintigny), **akévèy** (Prouvy ?), *v. tr.*, encaver. | Liég. ècâveler.

? **acawe** LOB., *s. f.* ?, accul, acculement, état d'une charrette ayant les timons en l'air. | *Il n'y a probablement pas là de subst., mais la locution qui est dans* mète li tchèrète a cawe, aler a cawe.

acawè (Neufch. DASN.), **akèwè** (Givet), **èkèwî** (Meux), *v. tr.*, accouer, *c'est-à-dire* lier le licou d'un cheval à la queue du cheval qui précède.

acawèy (Chiny), **acowèy** (Tintigny), **akeuwé** (Viesville), *part. passé*, qui reste attaché après la copulation (en parlant des chiens) : liég. ècowé || **s'acower** (*ms.* DETH., *sans traduction*). | **akèwè** (Vonêche, Givet), *v. tr.*, accoupler, *se dit seulement des chiens ? Comparez* inkeuyer SIG. p. 160, *même sens, et* ècower FOR. (emmancher un balai, un brosse).

acayetè (Neufchâteau), **acayetèy** (Chiny), *v. tr.*, 1. affubler, fagoter : — 2. embobeliner, enjôler ; — 3. DASN. combiner, agencer, *toujours ironiquement.* | *Composé de* cayeter (tricoter des dentelles.)

ac'bwagnî (Hannut, Crehen), *v. tr.*, lorgner vers, guigner, préempter, *dans les jeux d'enfants* ; *voy.* abwagnî.

accèlèré FOR., *part. et adj.*, accéléré.

accent *ou* **acçant** FOR., **accint** (*ms.* DETH.), *s. m.*, accent. || **accentèdje** *ou* **acçantèdje** FOR., *s. m.*, accentuation. || **accenter** *ou* **acçanter** FOR., GOTH., DASN., *v. tr.*, accentuer. | *Connaît-on* accinter, accintèdje ?

accèptant, *fém.* **-ante**, FOR., *adj.*, concessionnaire. || **accèptâve** FOR., GOTH., LOB., **accèptâbe** REM[2]., **accèptâbe** (Ardenne), *adj.*, acceptable. || **accèptâcion**, *s. f.*, *et* **accèptèdje** FOR., LOB., *s. m.*, acceptation. || **accèpter**, *v. tr.*, 1. accepter ; — 2. admettre, consentir, accorder. || **accèpteû** FOR., *s. m.*, *t. de banque,* accepteur.

accès, *s. m.*, 1. accès, abord ; — 2. attaque, crise : i li prit-st-in-accès. || **accèssibe** *adj.*, accessible. || **accèssit'** FOR., LOB., *s. m.*, accessit. || **accèsswêre**, *adj. et s. m.*, accessoire. || **accèsswêremint**, *adv.*

ac'chèwe (Thimister-Clermont), *v. tr.*, atteindre. *Part. passé* : ac'chèwou ; *voy.* ac'sûre.

accidint, *s. m.*, 1. accident, malheur inattendu ; — 2. (Nam. WÉROTTE) infirmité ; — 3. (Nam. F. D.) accidint d' cure = casuel d'une cure.

accidinté (Herve, *ms.* DEMONTY, Nam. PIRS., Andenne, SIG., Quaregnon), **accidèn'té** REM., LOB., *part. passé*, atteint *de*, affecté *de* ; *syn.* ac'sû. | *Employé sans complément* (Viesville), qui a un défaut physique : *syn.* aflidjî.

accidintél, *adj.*, accidentel. || **accidintélemint**, *adv.*

accinse, *s. f.*, accense *ou* acense ; *par ext.* terre qui dépend d'une autre.

accinsèdje, accinsemint FOR., *s. m.*, action d'annexer un bien à un autre.

accinser REM.[2], **acinser** LOBET p. 53, **accinsi** FORIR, **accinsi** *et* **accèssi** REM.[1], **achenser** VERM., *v. tr.*, joindre un bien, un objet d'administration à un autre ; *par ext.* réunir sous la même division ; — 2. prendre à cens, à bail.

? **accinseûr** (*ms.* DETH.), *s. m.*, [celui qui donne ou prend à cens ?]

acciper (Stav., Faymonville-Weismes, Malm., Cherain, Sprimont, Charl., Monceau-s.-S., Mont-s.-M.), **accipî** (Vielsalm), **acciper** *ou* **accipier** VERM., **accipèy** (gaum. : Tintigny), *v. tr.*, dérober sournoisement *ou* par plaisanterie, subtiliser, filouter.

accipeû, *fém.* **accipeûse** (Monceau-s.-S.), *s.*, celui *ou* celle qui *accipe*.

accipiâ-grawiâ (Stav.), *pseudo-latin employé adverbialement*, en agrippant, par filouterie.

accise, *s. f.*, accise. || **accisien** *ou* **accisyin**, *s. m.*, accisien, commis des accises.

? **acçon,** *à côté de* lapeçon (Spa, Visé, Meeffe), *s. m.*, laiteron, *sonchus oleraceus*.

ac'diner (liég.), dj'ac'done, dj'ac'donrè, *et* **ac'doner** LOB., *v. tr.*, accorder, permettre : li djoû l'ac'done, i s' fât d'vèrti (*ms.* BAILLEUX) : *v. réfl.*, s'adonner à. | *Partic. passé* ac'dinè *et* ac'donè = adonné à, accoutumé à, enclin à.

acdicion, *s. f.*, addition. || **acdicionèdje** LOB., *s. m.*, action d'additionner. || **acdicioner**, *v. tr.*, additionner. || **acdicionél** FOR., *adj.*, additionnel.

ac'djonde, *v. tr.*, adjoindre; joindre, accoster.

ac'dûre (liég., verv., ard.), **acodûre** (Andenne, nam.), **acondûre** (Mons SIG.), *v. tr.*, 1. conduire vers, amener, accompagner; — 2. accorder, admettre.

? **acenser**, *dans le* B **16**, 43 : lès maîsses sont si strègnes qu'i n' fait pus a lès acenser. *Faut-il traduire par* encenser? *par* approcher? *ou y voir le verbe* acinser *dans le sens de* faire un contrat de louage? *ou la graphie est-elle mauvaise?*

acèrtiner, *v. tr.*, certifier, assurer qqch ; *par ext.* assurer qqn, protéger. || **acertinerie** (Malm. VILL.), *s. f.*, **acèrtinèdje** (Malm. SCIUS), *s. m.*, assurance, promesse, affirmation.

ac'froy (Faymonville-Weismes), *v. tr.*, défricher, déroder ; *voy.* afroyî, froyî = frayer.

achandi (Neufch. DASN.), *v. tr.*, échauffer. | Liég. èhandi.

achârnèdje FOR., *s. m.*, acharnement. || **achârnèmint** FOR., **achârnumint** (verv.), **achârnumint** (Stavelot), **acharnèmint** (Andenne), **acharnemint** (Quaregnon), *s. m.*, acharnement. || **s'achârner**, **s'achârner** *et* **s'acharner**, *v. réfl.*, s'acharner.

achau (Mons SIG. p. 204), **atchau** (Nam.), *s. m.*, hachoir, hache de cuisine. || **achwa** (Mainvault, *Inventaire* de 1785), *s. m.*, hachoir (*dans quel sens* ?).

1. **ache** *ou mieux* **aje** (rouchi), *s. m.*, âge. | Liég. adje.

2. **ache** (Mons SIG.), *s. f.*, ais, planche, corniche sur laquelle on étale les ustensiles de cuisine. | **âche** (Namur), *s. f.*, *terme de verrier*, lieu où l'on place les verres qui doivent être recuits. *Voyez* achèle, achelète, ahelète. | ? **âche** (Neufch.), *s. f.*, age, haie *ou* flèche, *partie de la charrue.*

3. † **ache** (BORMANS-BODY, *Gloss. rom.*), *s. f.*, échée, écheveau. *Ce mot est-il encore usité ? Comparez* èchè, èki *et voy.* 2. achêye | *Est-ce le même que* ache, aiche GG. II, 546 ?

âche *ou mieux* **âje** (ard., gaum., rouchi, Tourcoing), *s. m.*, aise, jouissance. || *adj.*, aise, content. | Liég. **âhe**.

achèle (Mons SIG., Douai VERM., Tourcoing), **achale** (Cherain), *s. f.*, étagère d'une ou plusieurs planches pour recevoir les ustensiles de ménage. *Connaissez-vous le diminutif* achalète, achelète, ahelète?

1. **acheléye** (Vonêche, Dinant, Namur, Profondeville, Lesve, Wavre), **achelêye** (Marche-en-F.), « **aclée** » ? PIRS. II, p. 358, *s. f.*, « faisceau de tiges de blé ou de brins de bois, que l'on n'a pas encore arrangé ni lié » GG. II, VII, *ou plutôt* ce qu'on peut en emporter sous l'aisselle, « aisselée », brassée (Vonêche, Profondeville, Marche), faisceau (PIRS.) ; *d'où par extension* :
1. cohue, affluence, foule, presse (GG. I, 6 : F. D.) ;
2. portée de jeunes cochons : marmaille (Namur) ;
3. mêlée, imbroglio, discussion embrouillée (Profondeville) ;
4. paquet d'eau, averse (Dinant, Lustin) :
5. traînée, suite (Wavre) :
6. affaire : miner l'acheléye al coûsse (Jodoigne).

Liég. ahelêye FOR. *Comparez, comme noms de quantité,* vachelêye, cowêye, chorsêye.

2. **achelée** (Nam.), *s. f.*, suite d'éclats de rire. || **acheler** (nam.), *v. intr.*, rire aux éclats. || **acheleû** (nam.), *s. m.*, celui qui rit aux éclats. | Liég. hahelêye, haheler, haheleû.

achèlier (Flandre wall. VERM.), *s. m.*, constructeur ou loueur de barques.

achelin (Flandre wall. VERM.), *s. m.*, planche mince, feuillet de bois, volet fait de ce feuillet ; *voy.* 2. ache *et* achèle.

acheltre, **aheltre** (ard., GG. II, 496), *s. f.*, « lieu d'où on extrait de l'argile ».

achemé (Nivelles), **achemè** (Marche-lez-Ecaussines), **achenè**, *fém.* achenêye (Mont-s.-M., Monceau-s.-S.), *part. passé*, paré ; mau achemè = mal vêtu, bizarrement accoutré. *Ne s'emploie-t-il qu'au part. passé ? cf.* rachemer (Tournai), mal vêtir. *C'est l'ancien wallon* acemer, *anc. franç.* acesmer, achesmer.

achénau (Neufch. DASN.), **achènau** (gaum.: Rossignol), *s. m.*, chéneau, chenal.

achepoter (Mons SIG. p. 204), **achepèter** (Monceau-s.-S.), *v. tr.*, 1. gâcher un ouvrage, sabrenauder; — 2. (Monceau-s.-S.) faire tous les métiers sans réussir dans aucun; — 3. *Faut-il accepter le sens de* écraser, déchiqueter *que* SIGART *donne à ce mot, peut-être en raison d'une fausse étymologie ?*

achepoteû (Mons, *d'après* VERM.), **achepèteû** (Monceau-s.-S.), *s. m.*, ouvrier maladroit, gâcheur d'ouvrage.

achète (Namur, *ms.* DE P., Douai VERM.), *s. f.*, assette *ou* aissette, marteau de couvreur et de plafonneur, hachette de tonnelier.

ac'heûre, *v. tr.*, secouer (pour faire tomber) vers ? | **s'ac'heûre** (Malm. VILL.), **s'ac'hoy** (Faymonville), *v. réfl.*, se secouer, pour faire descendre les aliments, pour activer la digestion. *En parlant du temps* : lu timps s'ac'heût = le temps se secoue, se dégage *et, par conséquent,* s'éclaircit.

achèvadje (Nam. F. D.) *et* **achèvemint** (liég., verv., ard., nam.), *s. m.*, achèvement. || **achèver** (ibid.), **achevè** (Givet), *v. tr.*, achever.

1. **achêye** (Hesbaye, GG., FOR.), *s. f.*, bardane, *arctium lappa L., plante appelée ailleurs* pice-cou, ponte-è-cou, aflitche, caiwe, *etc.*

? 2. **achêye**. *Le Dict. ms. de* DETHIER (*de* Theux) *indique* « achaie », *sans traduction* ; B. D., *Choix de chansons*, p. 69, *donne* « achaie » *dans un texte de 1631* : dji r'prind mi-achêye, *traduit en note par* : je reprends mon ancienne manière de vivre, ma routine, *et reproduit par* GG. II, 546, *qui en rapproche le nam.* achelée. | *Ne serait-ce pas le franç.* échée, écheveau à filer ou à dévider ? *Voy. dans* GG. II, 547, *la note de* SCHELER.

achi (gaum., St-Hubert, Vonêche, Givet), *s. m.*, essieu ; *voy.* assi.

1. **achie** (BORMANS-BODY *Gloss. rom.* : GG. II, 547 ; B **8**, 6), *s. f.*, bécasse ; *anc. franç.* acie.

2. **achie** (Mons SIG., p. 204), *s. f.*, faute grossière, imprudence, sottise.

achiner (Nam., Lesve, Andenne, Stavelot, Malm. VILL.), **achinè** (Marche), *v. tr.*, 1. échiner, éreinter ; — 2. (VILL.) assommer. | *v. réfl.*, s'échiner, s'épuiser.

achir (verv., Monceau-s.-S., gaum., Chiny), **achide** (Monceau-s.-S.), **assir** (liég., gaum., Chiny), *v. tr.*, asseoir : *v. réfl.* s'asseoir. | *Part. passé* achî *ou* **assî** (Chiny), achî, *fém.* achîte (Wavre), assiou, *fém.* assiowe (liég). *On dit aussi en verv.* achou, achans-nos, achez-ve *par épaississement de* sy *en* ch.

achis (Tourcoing), *s. m.*, hachis ; | liég. hatchis'.

achitoté LOB., *qui donne aussi* **atitoté**, *part. passé*, attifé, accoutré.

s'achochener (Mons DELM.), *v. réfl.*, se rendre familier dans une maison étrangère ; *voy.* associer (= associer) *et* soçon.

achone (Givet), *adv.*, ensemble ; | liég. èssonne.

achopemint FOR., REM²., LOB., *s. m.*, achoppement. || **achoper** (Mons DELM.), *v. tr.*, arrêter, entraver.

achoradje (Andenne), *s. m.*, égorgement. || **achorer** (ard., nam.), *v. tr.*, égorger. || **achoreû** (ard., nam.), *s. m.*, égorgeur. | Nord-wallon : ahorèdje, ahorer, ahoreû.

achôrèy (gaum. : Tintigny), **èchôrèy** (gaum. : Prouvy, Chiny), **èchârer** (ard.), *v. tr.*, effrayer, disperser, mettre en déroute.

achourdi (gaum.), *v. tr.*, assourdir. || **achourdichant** (gaum.), *adj.* : | liég. assoûrdi, assoûrdihant.

achoûter (ard., Laroche, Namur, Givet, Monceau-s.-S.), *v. tr.*, écouter vers qqn, tendre l'oreille à ce qu'il dit : vènèz achoûter droci (Monceau) : *s'emploie surtout à l'impératif pour interpeller* : achoûte = écoute (vers moi). || **acouter** (Mons, Ath, Tournai, Tourcoing, Douai, SIG., VERM.). **ascouter** (Mons, Viesville), *v. tr.*, écouter, obéir ; | liég. hoûtèr, ard. choûter.

achover (ard.), *v. tr.*, balayer vers : liég. ahover.

achûr (Chiny), *v. tr.*, abriter? | *surtout v. réfl.*, s' mète a chû = « à l'essui », s'abriter contre la pluie : 'nèz-a v' achûr = venez-en vous mettre « à l'essui » ; | ard. houri, s' mète a houriche.

1. **aci** (Marche, Givet, gaum.), *s. m.*, acier : *voy.* acîr.

2. **aci** (gaum. : Tintigny, Chiny), *s. m.*, couche de pâte noire et compacte qui se forme entre la mie et la croûte inférieure du pain mal levé ou mal cuit. | ED. LIÉGEOIS, *Compl. du lexique gaum., traduit par* « acier ». *N'est-ce pas plutôt le part. passé du v.* asseoir *employé substantivement et ne faut-il pas écrire* assî ? | *Comment nomme-t-on chez vous cette couche de pâte non levée ?*

acide (i *bref*), *s. m.*, acide. *Le mot désigne un acide différent suivant le métier ; pour l'armurier, c'est* l'acide sulfurique: *pour le zingueur*, l'acide muriatique. | *Pharmacie* : acide bourique = a. borique ; acide di prîseûre = a. chlorhydrique.

acider (Verviers), *v. tr., t. technique*, tremper laine ou déchets dans de l'acide sulfurique dilué pour « brûler » ce qui y reste de chardon ou « pice-cou ».

acin (*ou* **assin** ?), *s. m.*, terre laissée en friche après un essartage et une récolte de seigle (Cherain) ; ancien bois, part de bois (Vielsalm).

Acincion, *s. f.*, Ascension.

acins (Cherain, Bodeux), 1. **acinser** (ibid.), *s. m. et v. tr.*, encens, encenser ; *voy.* ècins. ècinser.

2. **acinser** LOB., **achenser** VERM., accenser ; *voy.* accinser.

acinte (Francorchamps, Nam., Mons), **acénte**, **acéte** (Faymonville-Weismes), *s. f.*, 1. (Faym.) façades, murs sur lesquels repose le toit : *il y a* l'acéte de d'vant *et* l'acéte de d'rîr ;

— 2. (Francorch. MAGNÉE, B 6 II 92) « appentis : chambres qui se trouvent sous la partie la plus basse du toit » :

— 3. (Mons DELM.) « sorte de toit en appentis ; croupe » ;

— 4. (Namur, J. BORGNET *et* ZOUDE, *dans* GG. II, X) aile d'une église, nef latérale ; *syn.* li p'tite nève ;

— 5. (Namur, *d'après* GG. I, 328) petite cave.

[*L'anc. franç.* aceinte *a aussi les sens de* enceinte ; basse nef ; appentis.]

acîr (liég.), **aci** (gaum.), **aci** (Malm., Stav., ard., nam., Huy, Viesville, Mons), **ècîr** (Verv.), *s. m.* acier : èsse fait â fiér èt a l'ècîr (liég., verv.) = être fait solidement : èsse au fiêr èt a l'aci (nam.) = être à couteaux tirés | *Technologie* : acîr fondou = acier fondu ; acîr

discût = acier qui n'a pas subi la seconde trempe ; acîr infernâl = acier sans trempe ; acîr à tchèrbon d' bwès = acier de cémentation ; acîr a deûs, a treûs marques = acier qui a subi autant d'affinages que la barre de métal porte de marques ; acîr al savate = acier azoté. | *Locutions* : boules d'acîr, *remède populaire* ; fiin d'acîr, *outil de tanneur* ; hovelète d'acîr = brosse en fil d'acier ; pwinte d'aci (*tôleries de* Huy) = griffe. | *Comparaisons* : deûr *ou* trimpé come l'acîr, come di l'acîr = dur *ou* trempé comme l'acier.

acirèdje, acirer, *s. m. et v. tr.*, *termes de forge, etc.*, aciération, aciérer ; **acéradje, acérer** (Andenne). | **acirerèye** FOR., **acirèye** GOTH., *s. f.*, acièrie. | **acireû,** *fém.* **acireûse** FOR., LOB., *adj.*, aciéré.

acjèctif FOR., LOB., *s. m.*, adjectif. || **acjèctivemint** LOB., *adv.*

aclaboter (Tourcoing), *v. tr.*, éclabousser ; *voy.* clapoter.

aclamâcion, -âcion, -acion, *s. f.*, 1. acclamation ; — 2. *le plus souvent au pluriel*, exclamations. || **aclamer,** *v. tr.*, aclamer.

aclameûre (liég.), **aclameure** (Robertville), **aclamûre** (Malm. SCIUS), *s. f.*, exclamation, criaillerie ; *le plus souvent au pluriel*, clameurs, cris de surprise, de joie, *parfois* plaintes bruyantes, cris de désespoir, d'angoisse. | Verv. èclameûre.

aclapadje (Andenne), *s. f.*, accolage.

aclapant, *s. m.*, gaillet mollugine (Namur) ; gaillet aparine *ou* gratteron (Hermeton), *nommé* pice-linwe *à* Fosses.

aclape (Andenne), *s. f.*, attache.

aclaper (liég., LOB., nam., carolor.), **aclapè** (Marche, Givet), **aclapî** (Vielsalm), I. *v. tr.*, coller à, appliquer à, adosser à, *au propre et au figuré* ; | faire au galop (Vielsalm) ; | aclaper 'ne drole di loukeûre (liég.) = lancer un drôle de regard. | *v. réfl.*, se coller, s'attacher, *et spécialement* vivre en concubinage (Andenne, Namur), *syn. de* s'aplaker : — s'attirer ; — s'adosser, s'acculer (*mss.* VILL. *et* BAILLEUX). || II. *v. intr.*, aclaper âs mains, âs deûts (Verv.) = coller aux mains, aux doigts.

aclapéye (nam.), *s. f.*, 1. *t. de maçon*, action d'appliquer par jets du mortier (*ms.* DE P.) : — 2. corvée qu'on attrape, tribulation qu'on essuye (Sombreffe, Dinant, Givet : Nam. PIRS. II, 358).

aclapeter (*ms.* DETH., *sans traduction*), *v. intr.*, [venir en « clapetant » ?].

aclârci LOB., *v. tr.*, éclaircir. || **aclérci** (liég., verv.), **aclêrci** (Monceau-s.-S., Mons), **aclêrcir** (Mons DELM. ; Tourcoing), *v. tr.*, éclaircir. | *v. réfl.*, s'éclaircir, *se dit spécialement du temps qui se rassérène, d'une foule qui s'écoule.* || **acléri** (liég., verv., Stav., Comblain-la-Tour, Chiny), **aclérir** (DASN., *mais* DASNOY *francise les formes*), **aclêri** (gaum. : Rossignol ; Monceau-s.-S.), **ahlari** (Faymonville). *v. tr.*, éclaircir (un liquide, un semis, une plantation). | *v. réfl.*. *se dit spécialement du temps qui se rassérène, des cheveux qui deviennent rares.*

aclasser, I. *v. tr.*, (Faymonville) écraser, pincer (le doigt, la main) entre deux corps durs ; *syn.* aclawer, ácraser, acrasser, èclaper. || II. *v. réfl. et intr.*, (Stav. : Malm. VILL.) s'apaiser, se relâcher, diminuer : lu feû èst-aclassé (Stav.) = le feu commence à s'éteindre ; *c'est l'anc. franç.* s'aclasser = s'apaiser, se reposer. *Comparez* nam. s'èclassî = s'assoupir GG. I, 186.

aclatchî (Monceau-s.-S.), *v. tr.*, lancer contre.

aclawer (Wall. pruss., Neufch., Wellin, Monceau-s.-S.), *v. tr.*, clouer à, attacher à (Wall. pruss.) ; engager *ou* embarrasser une chose dans une autre (Neufch.). | *v. réfl.*, s'engager les doigts dans qqch (Wall. pruss.) ; *syn.* s'aclasser.

aclé (Nam. *mss.* BOIG. *et* DE P.), *s. m.*, anneau de la herse ; *voy.* acra.

ac'lèvèdje, *s. m.*, *t. d'agric.*, élevage. *Dit-on* ac'lèveû (éleveur) ?

ac'lèver (liég., etc.). **ac'lèvè** (Marche-en-Famenne), *v. tr.*, élever (une famille, des animaux), faire pousser des plantes : *employé sans compl.*, être éleveur. | *v. réfl.*, s'élever, se développer.

aclimatâcion (liég.), *s. f.*, *dans* djârdin d'aclimatâcion. || **aclimatemint,** *s. m.*, acclimatement. || **aclimater** REM.², LOB., *v. tr.*, acclimater. *Le vrai terme wallon est* ac'mwède.

?**aclinca** (Spa *Mohon*, nº 7), *s. m., dans* : i tchèdje l' so 'ne bèrwète.

aclinker (Tourcoing), *v. tr.*, accrocher, attacher ? *N'est-ce pas* mettre la clenche ?

s'aclintchî (Fléron, Thimister), s'insinuer dans une réunion sans y être invité, *proprement* arriver en biaisant ; *syn.* s'aflûtchî.

aclo (*ou* **aclot** ?), *s. m., sobriquet des gens de Nivelles, sur lequel il n'existe encore que des contes étymologiques.*

aclopin, *s. m.*, massacre, *c.-à-d.* gâcheur d'ouvrage (Mons DELM.), *d'où* jeune apprenti (rouchi), gamin, galopin (Charleroi). *On trouve aussi, avec les mêmes significations,* haplotin, aplotin (Mons) *et* haplopin. aplopin (Flandre wall. VERM., Tournai *et* Liège *d'après* SIG.). *Cf. le franç.* happelopin, galopin *et* clampin.

aclôre, aclôs (gaumais), enclore, enclos. ' Liég. èclôre, èclôs.

aclotî (Monceau-sur-S.), *s. m.*, mauvais ouvrier : *voy.* halcotî.

ac'matchi (Cherain), *v. tr.*, faire obtenir par son intervention (dans un marché ?) : dji lî a ac'matchi on bon vârlèt = je lui ai fait acquérir un bon domestique.

ac'mèler (ard.), **acomèlè** (Vonêche), **acoumèlè** (Givet), *v. tr.*, emmêler : *syn.* kimèler (liég.).

acmèn'ter. *Nous réunissons provisoirement sous ce titre des séries de formes et de sens qui remontent sans doute à deux types différents, mais qui se sont singulièrement enchevêtrées.*

I. *Voyelle radicale* **è** :

agmenter, *Dialogue inédit de 1675* ;

acmèn'ter GG., FOR., Andenne ;

acmègn'ter GG., REM[1]. p. 18, *ms.* DETH.

De là acmèn'tèdje (Stoumont), acmègn'tèdje (*ms.* DETH.).

II. *Voyelle radicale* **a** :

acmagn'ter LOB., p. 29 : *d'où* acmagn'tèdje, acmagn'teû ;

acmay'ter GG. II, 497, *d'après* LOB., p. 29.

III. *Voyelle radicale* **i** :

acmin'ter FOR., GOTH., p. 11 ;

acmign'ter A. COLSON ; avou l'acmign'tant concours di... (*Mestré*, I, 52, 4) ; *aussi noté* « acmingté » HUB., « acminchter » GOTH. p. 3 ;
acmidjeter GG. I, 18, REM². p. 55; *aussi noté* « acmichter » J. DEFRECHEUX *et* « acmigeter » BAILLEUX.
acmiyeter A. COLSON, acmiyeter (Stav.). acmîter (Andenne), acmileter GG. II, 117.
Significations :
I. amasser, accumuler, amonceler, thésauriser (GG., *d'où* racmègn'ter, *avec les exemples* : racmègn'ter so lès vôyes = ramasser sur les chemins, comme les chiffonniers, *et* racmègn'ter dès candes = rassembler des pratiques, grossir sa clientèle) ; acquérir petit à petit, empiéter (FOR. : *l'exemple qu'il donne nous fait croire que sa définition est beaucoup trop générale et qu'on est en présence d'un composé de* magnî) ; acquérir, amasser, thésauriser, épargner, etc. (LOB.) ; amonceler, épargner, thésauriser, accaparer (REM².) ; accumuler, amasser, amonceler (HUB.) ; accumuler (GOTH.) ; rassembler (Andenne) ; enchérir (Namur). | *D'où* acmagn'tèdje, *s. m.*, accession de richesse, *c.-à-d.* acquisition progressive ; acmagn'teû, *s. m.*, qui acquiert petit à petit, thésauriseur.
II. attirer, apprivoiser, familiariser (FOR., LOB. 29, GG. II 497, GOTH.) : amadouer par des caresses (A. COLSON) ; rassembler, attirer (HUB.) ; attirer autour de soi, rassembler petit à petit (GG., *qui réunit ainsi* acmèn'ter *et* acmidjeter) ; attirer, accoutumer, habituer (liég., Stav.) ; *v. réfl.*, se faire *à qqch*, s'habituer (liég.). | *D'où* acmèn'tèdje, acmin'tèdje, *s. m.*, apprivoisement.
Prière à nos correspondants de noter les formes et les sens usités chez eux, avec exemples à l'appui. | *Y a-t-il des formes qui n'aient pas le préfixe* ac-, *comme* amidjeter, kimidjeter ?

s'ac'mèrî (Vielsalm), **s'acom'hèrer** (Stavelot), s'appeler (pour causer, pour se confier un secret, pour dire du mal d'autrui). *L'actif est-il usité ?*

ac'minçî (liég., verv.), **ac'mincer** (ard.), *v. tr.*, commencer.

ac'miner, *v. tr.*, promener jusqu'à, amener par des détours.

ac'mostrer (*Airdiè* 39, 6, 1), *v. tr.*, montrer, désigner, manifester : i s' fait ac'mostrer à deût, *Alm. Laensberg* 1860, p. 49.

1. **ac'mwède** (liég., verv., Wall. pruss., Huy). **ac'mwâde** (Andenne), **atch'mwade** VILL., **acomwède** *et* **acomwade** (nam.), **ac'miède** (Vottem), *v. tr.*, habituer, accoutumer, acclimater, apprivoiser ; *v. réfl.*, s'habituer, s'accoutumer. || **ac'mwèrder** (FOR. : Condroz), **acomwader** (nam. F. D.), **acomwarci** (nam., *mss.* BOIG. *et* DE P.), **acoumôrdèy** (gaum.), *v. tr.*, *même sens.* | *Participe passé* **ac'mwért,** *fém.* ac'mwète FOR., **ac'mwèrdou** (liég.), **acomwardu** (nam.), habitué, accoutumé, acclimaté, apprivoisé.

? 2. **ac'mwède,** *dans* eune laide ac'mwède (Condroz), *s. f.*, = un début désagréable, une acclimatation pénible. *Ce doublet de* ac'mwèsse *existe-t-il réellement* ?

ac'mwèrti (Robertville), *v. tr.*, amortir, réduire en mortier (de l'herbe, de la salade, etc.). | **ac'mwarti** (Malm. SCIUS), *v. tr.*, amortir, rendre moins ardent ; accoutumer. *Ce dernier sens provient sans doute d'une confusion avec* ac'mwède *et* ac'mwèrder.

ac'mwèsse (liég., verv.), **acomwèsse, acomwasse, acomasse** (nam.), **ac'mèsse** (RENIER *Spots rimés*, p. 56), *s. f.*, action de s'accoutumer dans un lieu, accommodation, acclimatation. Bone ac'mwèsse! (verv.), *souhait d'heureux début dans une nouvelle installation.* Mitche d'acomwace (Denée), gratification donnée au porcher communal la première fois qu'il prend un porc dans son troupeau ; denier à Dieu *en général* (Sombreffe). | *t. de maçon,* deux briques soudées ensemble par la cuisson (Nam. LAMBILLION). | bonne amie (Nam. PIRS.) ; | qqch dont on peut s'accommoder (Nam. LAMBILLION).

aco (Stavelot, DOUTR. *Noëls*, 49), **acore** (Tournai, Tourcoing), *adv.*, encore. | *Autres formes* : èco, cor, co.

acoche (liég., verv., Nivelles), *s. f.*, sacoche.

acode (ard.), **acude** (gaum.), *v. tr.*, 1. recueillir (les grains derrière les faucheurs), réunir (les jeunes filles pour les conduire au bal), rassembler (les porcs du village pour les conduire à la pâture), *syn. de* racoyî ; — 2. accueillir, attaquer (Erezée), *syn. de* acoyî. | *Part. passé* **acoudou,** *fém.* acodowe.

acolâde (liég.), **acôlâde** REM[2]., **acolÂde** LOB., *s. f.*, accolade, embrassade ; *t. d'écriture et d'impr.*, accolade.

acoladje (Andenne), *s. m.*, collage.

acolèber (Herve, Thimister), *v. tr.*, procurer des pigeons, une « colèberève » ; — *v. réfl.*, se procurer une « colèberèye », *d'où, par plaisanterie,* se marier.

acolemint, *s. f.*, action d' « acoler » ; | *t. de min.*, bwès d'acolemint = pièces de bois placées dans les parois des bures et auxquelles on boulonne le collier en fer qui sert à assujettir les pompes.

1. **acoler**, *v. tr.*, accoler, embrasser, entourer ; | *t. de min.*, assujettir les pompes au moyen d'un collier en fer.

2. **acoler** (Stav., Andenne, Monceau-s.-S.), *v. tr.*, coller ensemble ; — *v. réfl.*, se mettre en faux ménage (Andenne) ; *on dit aussi* si marier al cole. *Comparez* ècoler. *Ne dit-on pas* acoleû ?

1. **àcolète** (liég., verv.), **àcolète** (ard., Stav., Wall. pruss.), **ancolète** (La Reid, Polleur, Coo), **acolète** (Nam.), **acolite** (Lens-St-Remy), *s. f.*, ancolie (*et non* aconit *comme disent certains lexicographes*, FOR., HUB., REM., GOTH.).

2. **àcolète** (*ms.* BAILL., FOR., HUB., REM[1].), **acolite** (LOB., Stav., Andenne), *s. m.*, acolyte ; *syn.* sièrveû, coràl.

acoletè (Marche-en-F.), *v. tr.*, prendre au collet.

? **acome.** *Comment dit-on* enclume *chez vous* ?

acomi (FOR., *ms.* DETH., verv.), **acomigni** *et* **acomugni** (FOR., LOB., DETRIXHE), **acomuni** (*ms.* BAILL.), **acomûni** REM[2]., **acomunyi** SCIUS, **acomunier** (Hesbaye, Faym.-Weismes). I. *v. tr.*, admettre à la communion, donner la communion, *se dit du prêtre.* | II. *v. intr.*, recevoir la communion ; B **44**, 14, se mettre en communion d'idées, de sentiments.

acomièdje (*ms.* DETH.), **acomugnèdje** FOR., *s. m.*, action de distribuer la communion, cérémonie de la communion (distribuée par le prêtre).

acomôdant, *adj.*, accommodant, conciliant.

acomôdâve (lièg., REM².), **acomôdâve** VILL., **acomôdauve** (nam.), **acomondâve** LOB., **acomôdabe** (Andenne). **ac'môdâve, -âve** (Malm., Thimister), *adj.*, 1. accommodable ; accommodant : 2. dont on peut s'accommoder : on casaque acomôdâve, B **24**, 163.

acomôdèdje (lièg., verv.), **acomôdadje** (Nam. F. D., Andenne), **acomondèdje** LOB., **ac'môdèdje** SCIUS, *s. m.*, accommodage (d'une viande, de la coiffure).

acomôdemint (REM²., Nam., Andenne), **acomodemint** VILLERS, **acomondemint** LOB., **acomôn'mint** (FOR., Stav.), **acoumôdemat** *et* **acoumôdemèt** (gaum.), *s. m.*, accommodement.

acomôder (lièg., verv., REM²., Stav., Nam., Andenne), **acomoder** (Mons), **ac'môder** (SCIUS, Thimister), **acomonder** LOB., **acoumonder** (Viesville), **akimonder** (lièg.), **acoumôdèy** (gaum.), *v. tr.*, accommoder, arranger, assaisonner, coiffer ; *v. réfl.*, s'accommoder, se coiffer : — 2. s'acomôder avou = s'entendre avec (qqn).

acompagnateûr *et* **acompagneû**, *fém.* -eûse *ou* -crèsse, FOR., *s.*, *t. de musique*, accompagnateur, -trice. || **acompagnèdje** FOR., *s. m.*, accompagnement. **acompagnemint** (FOR., Andenne, Quaregnon), *s. m.*, accompagnement. **acompagni, acompagner,** *v. tr.*, *t. de musique*, accompagner. | *Dans les autres sens, on dit* **ac'pagni** (lièg., Stav.), **ac'pagner** (lièg., ard.), **ac'pagneter** (Stav.).

acompli, *v. tr.*, accomplir. | **acomplihemint** (lièg.), **acomplichemint** (nam.), *s. m.*, accomplissement.

acompte *ou* **aconte**, *s. m.*, acompte.

acompter *ou* **aconter** (lièg., Wall. pruss.), **acôter** (verv.), I. *v. tr.*, estimer qqn, faire cas de ; faire attention à qqn, avoir des attentions pour qqn. | II. *v. intr.*, tenir à qqch, compter sur.

aconcwèster (lièg., verv.), **aconcwaster** (Stav.), **aconcwasti** (Vielsalm) *et, avec altération de la finale,* **aconcwèsner** (Coo), *v. tr.*, 1. marcher à côté de qqn, escorter (lièg., verv.) ; — 2. *par confusion avec* acwèster : accoster, aborder, interpeller (REM²., Stav., Viels., La Gleize, Bra). | *v. réfl.*, marcher ensemble côte à côte, s'accompagner.

acondjurèdje FOR., REM., LOB., *s. m.*, adjuration, conjuration, formule d'évocation, exorcisme. || **acondjurer** (liég., verv., ard.), **aconjurer** (Nam., Viesville, Wavre), *v. tr.*, adjurer, conjurer, interpeller (un spectre), exorciser. || **acondjureû** FOR., REM., LOB., *s. m.*, conjurateur, exorciste.

aconit', *s. m.*, aconit napel, *plante appelée vulgairement* sabots, cou d' tchâsse, pantoufe di Marie, clokes.

acontrâve (liég., verv., bas-Geer), *adj.*, étrange, anormal, bizarre ; gênant, contrariant.

aconvoyer (Flandre franç. VERM.), *v. tr.*, escorter. | *Connaissez-vous en wallon* ac'voyî ?

acope (Vonêche), *s. f.*, courroie qui unit les deux parties du fléau ; *syn.* acoplèt.

acopeter (Stav., Villettes-Bra, Sart), *v. tr.*, arranger le sommet (copète) d'un meulon de foin, d'un tas de gerbes, d'un tas de pommes de terre.

acoplèdje (liég., verv.), **acopladje** (Meux, Andenne), *s. m.*, accouplement. || **acoplèmint** FOR., **acoplumint** REM[2]., **acouplemint** (Quaregnon), *s. m.*, accouplement.

acopler (liég., verv., ard., nam.), **acoplè** (Charl., Tournai), **acoplê** (Wellin, Florennes), **acoupler** (Viesville), *v. tr.*, 1. accoupler pour la génération ; -2. apparier, assortir, *spécialement* atteler ensemble ; | *t. d'armur.*, placer deux pièces de fusil symétriquement ; | *t. de min.*, joindre deux bouts de chaîne au moyen d'une « acopleûre » ; | *t. de chaudronnerie en fer*, réunir par couples des demi-carcans, des tuyaux, des manchons. | *v. réfl.*, s'accoupler, *vulgairement* se marier ; vivre en concubinage (Sombreffe, Viesville).

acoplèt, *s. m.*, 1. lanière de cuir servant à accoupler deux chevaux ou deux bœufs (Meux) ; - 2. courroie qui unit les deux parties du fléau (Nam. *ms.* BOIG.) ; *syn.* acope *et* acoplûre.

acopleû, *s. m.*, *t. de colombophilie*, accoupleur, petite loge d'un pigeonnier dans laquelle on renferme deux pigeons qu'on veut accoupler. || **acopleûse** (FOR., LOB., BODY), *s. f.*, entremetteuse.

acopleûre (liég.), **acoplore** (Stav., Malm.), **acoplûre** (Nam.), *s. f.*, 1. accouplement (des animaux) : — 2. jointure, articulation des os : — 3. mauvais assortiment VILL. | *spécialement, t. de min.*, anneau double en fer préparé à l'avance pour en remplacer un autre à la chaîne ou pour joindre deux bouts de chaîne (liég.) ; courroie qui sert à attacher les deux parties du fléau, *syn.* acope *et* acoplèt (Nam. PIRS.) ; | anneau rattachant la « bate » de l'écourgée (corîhe) au manche (Huy et environs).

acoplêye (liég. DEFR.), **acouplée** (Neufch. DASN.), *s. f.*, file de chevaux, de bœufs.

acoradjemint (Nam.), **acouradjemat** *ou* **-mèt** (gaum.), *s. m.*, encouragement. **acoradjer** (Flandre wall. VERM.), **acouradji** (gaum.), *v. tr.*, encourager. | Liég. ècorèdjemint, ècorèdjî.

acoremint (Malm. VILL.), *s. m.*, serrement de cœur, angoisse.

acorémint (Malm. VILL.), *adv.*, avec angoisse, d'une voix sanglotante.

acorer (GG., VILL., Wall. pruss.), *v. tr.*, *proprement* arracher le cœur, *d'où* égorger : liég. ahorer. | *Part. passé* **acoré**, 1. qui a le cœur serré, angoissé (Malm. VILL., Stav.) : — 2. avare, mesquin (Mons SIG., DELM.).

acori (liég., verv., Stav., Malm.), **acouri** (ard., Nivelles, Mons), **acouru** (nam.), **akeuri** (Tournai), *v. intr.*, accourir.

acornèy, ècônèy (gaum.), *v. tr.*, écorner, rompre une corne ; liég. hwèrner : ard. chwarner. || **s'acwarnè** (Givet), *v. tr.*, « s'encornęr », s'enchevêtrer les cornes l'une dans l'autre, *tandis que* **scwarnè** = écorner : lès vatches s'ont acwarnè, li nosse èst scwarnèye, J. WASLET.

acôroyî LOB., *v. tr.*, corroyer : *t. de menuiserie*, débruter. *Doit être le même que* acaroyî ; *voy. ce mot.*

acosté (Genappe), *s. m.*, *t. de chapellerie*, partie du poil couvrant le cou et les côtés du lièvre et du lapin. | *Au plur.*, faces (Genappe) : *dans quel sens ?*

acostèdji (Malm. VILL.), **acoustadji** (Viesville), *v. tr.*, causer de la dépense *à qqn.* | Liég. ècostèdjî.

acostumance (liég., Jupille, verv. LOB., Stoumont, Thor.-St-Trond, Neuvillers, Neufch., Andenne, Meux. nam.), **acostoumance** (*Mâli-gnant* II, 3 ; BD. *Fables*, p. 110), **acoustumance** (Vottem, FOR., *ms.* DETH., SCIUS, Coo), **acustoumance** (Spa, Stav., Coo), **akistou-mance** (Glons), **acoutumance** (Mons LET., SIG.), *s. f.*, accoutumance, coutume, habitude invétérée ; *syn.* abitouwance, afaitihance.

acostumer (liég., verv., LOB., *ms.* DETH., Andenne, Nam.), **acostumè** (Famenne), **acostoumer** (Héron, Condroz), **acoustumer** (FOR., *ms.* DETH., SCIUS, Monceau-s.-S., Viesville), **acoustèmè** (Givet), **acustoumer** (Stav.), **acouteumer** (Tourcoing), *v. tr.*, accoutumer, habituer.

acôté (Mons), *s. m.*, accotement. || **acotemint** (FOR., Stav., Nam. *ms.* BOIG. *et* DE P.), **acôtemint** (liég.), *s. m.*, accotement.

1. **acou** FOR., *s. m.*, accul, endroit où l'on est acculé.

2. **acou** (Tournai, *Biec de Fier*, p. 6 ; VERM., *lequel écrit* acout *parce qu il le fait venir de* acouter), *s. m.*, accueil ; liég. akeûy. | *Le ms.* DETH. (Theux) *porte* « **acoïe** *s. f.* », *entre* acoyi, *verbe, et* acoyeû, *s. m., sans traduction. Il faut sans doute lire* **acoy** ; *dans le sens de* accueil *ou de* attaque ? *voy.* acoyî.

? **acoudener** (liég., *ms. anonyme*), *v. tr.* ? « toucher du coude, approcher », [donner un coup de coude comme signe d'intelligence ?] *Comparez* acoutener *et* s'acouti.

? **s'acouder**, *v. réfl.*, s'accouder ; *voy.* s'acouti.

? **acoûdwêr**, *s. m.*, accoudoir, *existe-t-il ?*

acouhenèdje FOR., **acuhinèdje** (Stav. *ms.* DETRIXHE), *s. m.*, accommodage (des aliments), assaisonnement.

acouhener GG., FOR., REM., HUB., **acuhener** (Stav. *ms.* DETRIXHE), **acûhener** (Malm.), *v. tr.*, 1. cuisiner, assaisonner, accommoder (des aliments) ; – 2. faire la cuisine de qqn : èsse mâ acouhené REM. = être mal nourri, nourri de mets mal préparés. || **acûssi** (Faym.-Weismes), *v. tr.*, cuisiner.

acoûkèdje FOR., *s. m.*, action d'accoucher. ‖ **acoûkemint** (lieg., verv.), **acoûtchemint** (ard., nam., Andenne, Givet), **acouchemint** (Quaregnon), *s. m.*, 1. action d'accoucher ; — 2. action de s'accoucher ; *syn.* payîlè.

acoûkeû FOR., REM., **acoûkieû** LOB., **acoûtcheû** (ard., Givet) *ou néol.* **acoûcheûr**, *s. m.*, accoucheur. ‖ **acoûkeûse** FOR., *ms.* DETH., **acoûtcheûse** (ard., nam.) *ou néol.* **acoûcheûse**, *s. f.*, accoucheuse : *syn.* sèdje-dame, gâlyète, matrône.

acoûkèye (liég., verv.), **acoûtchèye** (ard.), **acoûtchîye** (nam.), *s. f.*, accouchée ; *syn.* payîne.

acoûkî (liég., verv.), **acoûtcher** (ard.), **acoûtchî** (Andenne, Nam., Givet), *v. tr.*, accoucher ; | *v. intr.*, enfanter ; | *v. réfl.*, s'accoucher : *syn.* si racrèhe.

acoulin (Ath, Anvaing), *s. m.*, limon [accoulins *est renseigné dans les dict. franç. de* BOISTE *et de* BESCHERELLE]. ‖ **acouliné** (Ath, Anvaing), *adj.*, raviné par la pluie, limoneux.

acourance (Tintigny), **acrance** (gaum.), **acrwayance** *ou* **crwayance** (Chiny), **acwance** (GG., REM.[2], LOB., nam. *selon* GG., Cherain), **ècwance** (*ou* lès cwances ? liég., verv., Spa), *s. f.*, *uniquement dans la locution* fè *ou* fâre l' — de = faire semblant de.

acourché, acourcheu (*où* ?), *s. m.*, tablier : *voy.* ècourchwè, couchû, choûr.

acoûrci REM.[2], *ms.* DETH., **acoûrcî** (Andenne), *v. tr.*, accourcir. ‖ *Ordinairement* racoûrci.

acoute (Mons DELM., Bourlers), *s. f.*, action d'écouter, attention : doner acoute (Mons) = écouter avec complaisance, prêter l'oreille à... : ètre aus acoutes (Mons) = être aux écoutes ; èle a d' l'acoute (Bourlers) = elle a du succès auprès du sexe fort. | Liég. ècoute.

? **acoutener** (J. BURY *dans* B **26**. 102), *v. tr.*, donner le bras (?).

s'acouti, s'acoti (Vielsalm), s'asseoir ; *voy.* s'acoutinî, *même sign.* ‖ **s'akeûti** (Mons DELM.), **s'askeuter** (DASN. 37), **s'acoyi** (Chiny), s'accouder, s'appuyer.

s'acoutiner (Malm. VILL., Stav.), **s'acoutener** (Sprimont), **s'acoutini** (Vielsalm), **s'acwatiner** (Stav. DETRIXHE), *v. réfl.*, s'accroupir, s'appesantir, s'alourdir. *Comparez* acwati *et* acatiner.

acoûtrèdje (Stav.), *s. m.*, accoutrement. || **acoûtrer** (Stav., Andenne, Thuin), **acoûtri** (Vielsalm), *v. tr.*, accoutrer. || **acoûtrumint** (Verv.. Stav.), **acoûtremint** (Andenne, Thuin), **acoutrémint** (Mons), *s. m.*, accoutrement.

acouturer (Thimister), *v. tr.*, soigner, arranger : ô manèdje bé acouturé. *Probablement le même que* acoûtrer.

acoutwa (Ath), *s. m.*, ce qui sert à écouter, l'oreille.

acouvetèdje FOR., *s. m.*, manière de se couvrir, de s'envelopper, de se blottir. || **acouveter** (liég., verv., Flandre wall. VERM.), **acoveter** (Solières, Racour, Vyle), **acovetè** (Vonêche), *v. tr.*, couvrir, envelopper d'une couverture, de terre, de foin, etc. ; ensevelir sous qqch, *syn. de* rafûler ; | *v. réfl.*, se couvrir, s'envelopper, se terrer, se blottir, s'accroupir. *Voy.* acovri.

s'acouvissi (gaum.), *v. réfl.*, s'accroupir ; *voy.* acropi.

acouyoner (Nam. PIRS.), *v. tr.*, plaisanter, railler. | Liég. couyoner.

acover (verv., Stav., Faymonville, VILL.), *v. tr.*, faire couver (une poule) ; obtenir (des poussins).

acovra (*ms.* DETH.), *s. m.*, objet capable de couvrir, une manière de couvercle.

acovri (liég., verv., Stav.), **acouvri** (ard.), **acoviêr**, **acoviér** (liég. FOR., HANNAY), **ascouviè** (nam., Givet), **acouvrir** (Mons), *v. tr.*, couvrir, recouvrir : *voy.* acouveter.

acoyèsse (Malm. VILL.), **acouyèsse** (Faym.-Weismes), *s. f.*, initiative ; sphère d'influence, d'activité. *Exemples ?*

acoyeû (*ms.* DETH., *sans traduction*), *s. m.*, [assaillant, premier aggresseur ?] ; *voy.* 2. acou.

acoyi (liég., verv., Stav.), **acoy** (Vielsalm, Coo), **acouyi** (Cherain), **acouyer** (Faym.-Weismes), *v. tr.*, 1. recueillir, récolter ; rassembler

un troupeau épars : - 2. embrasser en un tout, *de là 1.* embrasser *ou* couvrir (une étendue à défricher, à labourer, à moissonner, etc.) (Stav., Spa, Coo, Faym.) : — 2. embrasser (une affaire) (Stav., VILL., SCIUS, Vielsalm, Villettes, Chevron, Cherain, Sprimont); — 3. saisir dans ses bras, attaquer, assaillir (GG., FOR, REM^e., LOB., Lincé-Sprimont, Thimister, Stav., Faym.-Weismes, Sart).

acra (Prouvy, Chiny), **acrè** (Tintigny), **aclè** (Nam., *ms.* BOIG. *et* DE P.), **acrin** (Mormont-lez-Houffalize), *s. m.*, 1. chaînon, anneau (Prouvy), *spécialement* anneau de la herse (nam.) : - 2. dent de crémaillère, chacun des petits crochets qui échelonnent les couches de fil sur la bobine d'un rouet (Chiny, Tintigny, Mormont) : — 3. accroc dans une étoffe (Chiny) ; *voy.* crin.

acracher (Bourlers), **acrachi** (Viesville, Genappe, Vonêche, Wellin), **acrachî** (Charl., Monceau-s.-S., Givet), **agrachè** (Neufch.), **agrachi** (Étalle, Prouvy), *v. tr.*, 1. engraisser (un animal) : — 2. graisser, encrasser, souiller : - 3. (Viesville, Monceau) duper, voler. | *N'existe-t-il pas des dérivés comme* acracheû, *etc.* ?

acramiè (Neufch.), **acramîr** (Virton), **acrèmîr** (Tintigny), **acramyî** (Givet, Couvin), **acramiyer** (Bourlers), **ècramiè** (Marche-en-Fam.), **ècramî** (Solières), *v. tr.*, emmêler, embrouiller, enchevêtrer. | *Part. passé* **acramiè** (Neufch.), **acramî** (Prouvy), **acramyi** (Vonêche), emmêlé, enchevêtré, *se dit surtout des cheveux.*

acrampener (Stav., Wall. pruss.), **acramponer** (Nam. F. D., Lesves), *v. tr.*, attacher avec un crampon, cramponner, accrocher : *v. réfl.*, se cramponner.

s'acrampi (liég.), *v. réfl.*, se baisser en pliant les genoux : *voy.* racrampi. || **acrampiè** (Neufchâteau), *v. tr.*, agrafer.

s'acrantchî (Soumagne, Stav., Jevigné-Lierneux), *v. réfl.*, s'épuiser à peiner, à s'imposer des privations : *voy.* crankî, crantchî.

acraser (Nivelles, Viesville), **acrasser** (Sart-lez-Spa), *v. tr.*, écraser ; *voy.* aclasser..

acrassenèy (Prouvy), *v. tr.*, encrasser : *voy.* acrachi.

acraviche (Couillet), *s. f.*, écrevisse. | Liég. grèvèsse.

acravinter (Flandre wall. VERM.), *v. tr.*, fatiguer. Liég. crèvinter: *cf. le picard* acravanter *dans* CORBLET.

acrawe (GG. I 7 *et* 323, II 547, FOR., DEFR. *Faune*), **acrâwe** (*Voc. des Pêcheurs*), *ancien wallon* ancrawe (BORMANS-BODY *Gloss. roman*), *s.* (*m. ou f.* ?), saumon arrivé au 3ᵉ degré de sa croissance, qu'on pêche en rivière dans les trois derniers mois de l'année, bécard : *spécialement* femelle du saumon (*mais pourquoi ce mot, qui est toujours masc. en anc. wallon, désignerait-il plutôt la femelle ?*). — 2. oûs d'acrawe = œufs de saumon ; *par métonymie*, acrawes *prend le sens de* œufs de saumon, de barbeau.

« **acrawer,** *v. a. et n.*: **acrawi** *v. n.* » (*ms.* DETH., *sans traduction* ; *il faut sans doute lire* acrâwer, acrâwî) = ...? || **acrauwè** (Givet), *v. tr.*, attirer comme avec une « crauwe » (crosse) : acrauwe lès pomes dins t' hote : *comparez* arâveler. || **acrawyi** (Malm. VILL.), **acrâwyi** (Malm. SCIUS), *v. intr.*, venir en marchant avec peine, [*comme avec des* « crâwes » *ou* crosses].

acrèhe (liég., verv., Wall. pruss., hesbignon, condrusien), **acrèche** (ard., nam.), I. *v. tr.*, accroître, agrandir, augmenter : Diè t'acrèhe (Faym.-Weismes), *souhait adressé aux enfants.* II. *v. intr.*, s'accroître, s'augmenter, prospérer : *spécialement*, s'augmenter d'un enfant = accoucher B **46**, 193 ; *syn.* si racrèhe.

acrèhèdje FOR., LOB., **acrèhemint** FOR. *et* **acrèhince** GOTH., accroissement.

acrèsse GG. II, 495. *s. f.*, *dans* fé l'acrèsse = faire la pie-grièche *et* come ine acrèsse = comme une harpie. *Quelle est la valeur de ces traductions acceptées par* GG. ?

s'acrèster (liég.), *v. réfl.*, lever la crête, la tête, élever le ton : *syn.* si rècrèster : *voy.* ècrèster.

s'acreupeler (Andenne), *v. réfl.*, se lier d'amitié (avec un coquin), s'acoquiner ; s'associer dans une combinaison véreuse : *proprement* « s'acrapuler » ? *Comparez* s'acaliner.

acreûre (liég., verv., Wall. pruss., ard.), **acrwère** (nam., Monceau-s.-S.), **acrware** (gaum. ; rouchi VERM.), *v. tr.*, 1. confier à crédit,

prêter, vendre à crédit : — 2. acheter à crédit ; fé acreûre (liég., etc.), fé **acrère** (Givet), faire **acware** (Mons) = faire accroire. *Part. passé* **acrèyou** (liég.), donné à crédit, acquis à crédit.

acrobate (Namur), *s. m.*, acrobate, *blason des habitants de Roly*.

acro (LOB., Stav., Andenne, Monceau-s.-S.), *s. m.*, accroc, déchirure faite par une chose qui accroche, accident fortuit : [1] *t. de tailleur*, partie du revers d'un habit entre les coutures (Verv.) ; *syn.* mureû.

acrochage (Mons SIG.), *s. m.*, *t. de charb.*, lieu où l'on accroche le cufat. || **acroketèdje** FOR., LOB., *s. m.*, action d'accrocher, accrochage. || **acrotchadje** (Andenne), ? acrotchèdje (liég.), *s. m.*, accrochage.

acroche-cœûr (Verv.), **acrotche-cœûr** (Andenne), *s. m.*, boucle de cheveux étalée sur le front vers l'oreille.

acrokener (*où* ?), *v. tr.*, accrocher. **s'acrohener** (Jevigné, Bra), **s'acrouhener** (Stav., Wanne), *v. réfl.*, 1. (Jevigné, Bra) s'accrocher, s'attacher, s'acoquiner : quu t' vous-se toudi acrohener avou cès djins la ? ; se rassembler ; — 2. (Jevigné, Bra, Wanne) se rencogner, se recroqueviller, se blottir : i s'acrohène ol coulêye.

acroketer (liég., verv., LOB., VILL., Stav., *ms.* DETH.), **acroheter** (Spa, *ms.* DETH.), *v. tr.*, attacher à un croc, accrocher ; *t. de batellerie*, accrocher avec une gaffe, gaffer. || **acrotcheter** (liég., Trooz, verv., Andenne, Laroche, GOTH.), **acrocheter** (Nam. PIRS., Monceau-s.-S., Charl., Berzée, Bray, Houff.), *v. tr.*, accrocher : — *v. réfl.*, s'accrocher.

acroketore (Malm. VILL.), *s. f.*, accroc. || **acrotcheture** (Givet), *s. f.*, « accrochure » ?

acroki (Stavelot, *ms.* DETRIXHE), **acrotchî** (liég., verv., Givet), **acrotcher** (ard.), **acrotchi** (Neufch., gaum.), **acrotchè** (Neufch.), **acrochî** (Nam. PIRS. ; Genappe, Monceau-s.-S.), **acrochi** (Offagne, Rienne, Charl., Wavre), *v. tr.*, accrocher ; *fig.* saisir ; — *v. réfl.*, s'accrocher ; *d'où*, *spécialement*, s'empoigner (gaum.).

acrolè (Neufch., Givet), **acrolèy** (gaum.), *v. intr.*, s'enfoncer dans la vase : | liég. s'ècroler GG. **acrolis** (Vonèche), *s. m.*, bourbier, marécage, fange.

acropèdje LOB., **acropihèdje** FOR., **acropihemint** FOR., GOTH., *s. m.*, action d'accroupir *ou* de s'accroupir, accroupissement.

s'acropeter (Solières), *v. réfl.*, s'accroupir.

acropi (liég. FOR., verv., Stav.). **acroupi** (liég. FOR., Wall. pruss., ard., Cambron-lez-Lens), **acropu** (Nam. F. D.), **acroupir** (Neufch., gaum.), **acrouper** (Mons DELM.), **acoupli** (Monceau-s.-Sambre); **ascropu** (Nam. PIRS.), **ascropi** (Charl.), **asgroupi** (Givet), **ascoupli** (Mont-s.-M.): **acropsi** (Andenne), **acopsi** (Wasseige), *v. tr.*, accroupir, faire baisser, tenir baissé; — *v. réfl.*, s'accroupir; s'agenouiller (Mons DELM.); se blottir, se tapir. | *Part. passé* acropou, *fém.* -owe (liég.), acropi, *fém.* -i (Stav., Malm.), acroupou, *fém.* -oye (ard.), acropiou, acropu, ascropu, *etc. Signalez les formes usitées chez vous.*

acropimint (Malm. VILL.), *adv. tiré du partic. fém.* acropi, = d'une manière accroupie: *comparez* abahimint, acorèmint.

acropouwe (Sclayn), *s. f.*, haricot nain; *syn.* cropète.

acrotche FOR., *s. f.*, *t. de serrurerie*, crochet pour accrocher, pour attacher; | *t. d'armurerie*, tenon, petite cheville de fer destinée à assujettir le canon d'une arme sur son bois; | *t. de tailleur de pierres*, crochet pour réunir deux morceaux de pierre; | *t. de couvreur*, repli, rebord, retour en angle aigu fait à l'un des bords d'une feuille de zinc de manière à l'emboîter dans une autre.

acrotère, *s. f.*, *t. de maçon*, acrotère.

s'acroukè (Marche-en-F., Moircy-St-Hubert), *v. réfl.*, s'engouer. | **acrokèy** (gaum.), *v. intr.*: v'alèy acrokèy, il è acrokèy. || s'astrukè (Givet, Wellin), s'ècroukî (liég.): *syn.* s'ènohî.

acruwi (Monceau-s.-S., Viesville, Mons SIG.), **acruir** (Mons DELM., Flandre wall. VERM.), *v. tr.*, mouiller: — *v. réfl.*, se mouiller.

ac'sègna (VILL., *ms.* DETH.), *s. m.*, chose qui indique, indice, signe, enseigne.

ac'sègnèdje, *s. m.*, **ac'sègnemint** (*Mestré*, 48), *s. m.*, enseignement, démonstration, explication.

ac'sègneû FOR., *s. m.*, démonstrateur.

ac'sègneûre (liég., ard.), **ac'sègnâre** (verv.). **ac'sègnore** (Wall. pruss.), *s. f.*, action de montrer du doigt, désignation, indication, *surtout dans l'expression* Diè wâde l'ac'sègneûre, *c'est-à-dire* Dieu garde de tout maléfice cette « indication » (avec la main ou l'index) d'une plaie, d'un mal, d'un membre estropié.

ac'sègni (liég., verv., Stav., Vielsalm, Andenne), **ac'sègnè** (Famenne), **ac'sègner** (Herve, Faym.-Weismes, ard.), **ac'sogner** (Roclenge), *v. tr.*, 1. montrer du doigt, indiquer, désigner; — 2. enseigner, expliquer. | **ac'sègni** *à* Namur *correspond au liég.* assèner *et signifie seulement* : 1. donner un coup bien appliqué, assèner; — 2. tuer du coup : — 3. rembarrer, répondre vertement.

acsèl (St-Hubert, Givet), *s. f.*, paille hachée pour les chevaux. || **acsèleû** (St-Hubert), *s. m.*, hache-paille; *voy.* hacsèl, hacsèleû.

ac'seûre (liég. GG., REM[2]., FOR.), **ac'sâre** (verv. LOB.), **ac'sore** (Wall. pruss., Stav.), **ac'seure** (ard., Neufch. DASN.), **ac'sure** (Nam. F. D., Wellin, Vonêche), **ac'seule** (Marche-en-F.), *s. f.*, atteinte, lésion, accroc, souillure.

ac'si, *partic. passé de* ac'sîre, ac'sûre *employé comme adj. et subst.*, 1. *adj.*, moucheté, tacheté (*en parlant de pigeons*), *spécialement* dont le corps est blanc et les ailes colorées: — 2. *s. m.*, pigeon moucheté, *etc.* : *le ms.* BOIG. (Namur) *donne le sens plus général de* pigeon voyageur.

acsion, *s. f.*, action. || **acsionêre**, *s. m.*, actionnaire.

acsioner, *v. tr.*, actionner, poursuivre en justice (FOR., REM[2]., VERM.); | pousser, conseiller, suggérer (Tourco ng); | interpeller vivement, interroger brutalement (Mons SIG.).

ac'sûre (liég., verv., Stav., Wall. pruss., Nam., Lesves), **ac'sîre** (ard., Laroche, Marche), *v. tr.*, 1. atteindre d'un projectile, toucher: — 2. rejoindre, rattraper *qqn*; — 3. (Wall. pruss. VILL.) attraper, tromper, duper: *syn.* djonde. | *On dit aussi en* liég. ascûre. | *Part. passé* : ac'sû d' mâle air (Malm. VILL.) = maléficié, atteint de maléfice. *Voy.* ac'si *et* ac'chèwe.

acteûr, *s. m.*, **actrice**, *s. f.*

actif, activemint, activité, activer.

actuwél, actuwélemint FORIR.

acuduc (Nam. PIRS. I, 28), **aquiduc** (Vonêche), **aquèduc** (liég., verv.), *s. m.*, aqueduc : *signifie aussi* viaduc *à* Namur.

acujâde (Verv. B **46**, 273), *s. f.*, empoignade, attrapade. || **acujer** (Verv.), *v. tr.*, empoigner. *C'est plutôt, comme le précédent, un terme d'argot employé par les gamins et par la populace. Comparez* acoyî *et surtout* akichî PIRS. I, 28.

acul (gaum.) *dans les expressions* d'acul, a l'acul = en retard. || **aculè** (Neufch.), **aculèy** (gaum.), *v. tr.*, attarder, retarder.

acumulateûr, *s. m.*, accumulateur électrique. || **acumulèdje** LOB., *s. m.*, action d'accumuler. || **acumuler** REM[2]., LOB., *v. tr.*, accumuler. || **acumuleû** LOB., *s. m.*, celui qui accumule.

âcunemint (Malm. VILL., SCIUS), *adv.*, passablement, médiocrement. || **âkènemint** (Stav. DOUTR. *Noëls*, p. 51), quelque peu, assez. *C'est le franç.* aucunement *dans le sens vieilli de* en quelque sorte : *voy.* âke.

acurer (*ms.* DETH., *sans traduction*), *v.*, — ...?

acuri (Mons DELM., SIG., LETELLIER), *adj.*, pénétré d'ordure, *en parlant du linge.* | Liég. ècuri, ècuriné. | *Ne dit-on pas* acuradje, *etc.* ?

acusâcion (FOR., liég., verv.), **acusacion**, *s. f.*, accusation. || **acusateûr**, *s. m.*, accusateur : *voy.* acuseû. || **acusâve** FOR., *adj.*, accusable. || **acusé**, *s. m.*, accusé. || **acusèdje**, *s. m.*, action d'accuser. || **acuser**, *v. tr.*, accuser. || **acuseû** LOB., *s. m.*, accusateur.

acusinèdje LOB., *s. m.*, action d' « acusiner ». || **acusiner** (FOR., REM[1]., LOB., Thimister, Stav. *ms.* DETRIXHE), **akisiner** (Sougnez-Aywaille), *v. tr.*, traiter de cousin, de cousine, qualifier de ces noms, cousiner ; — *v. réfl.*, s'appeler cousins, se cousiner : nos nos acusinans (*ms.* BAILL.). || **acusineû**, *s. m.*, *péjorativement* celui qui aime à dénommer du nom de cousin, *préférant le plus petit nom de parenté au nom propre, pour afficher le parentage ou par vieille habitude campagnarde. Il y a des villages où tout le monde* s'acousine.

acuvelèy (gaum.), *v. tr.*, encuver, mettre le linge dans le cuvier ; liég. ècoûveler.

ac'viner, *déformation de* **ad'**viner, *v. tr.*, deviner.

acwahîr (Chiny), *v. tr.*, mettre au coi, au repos : *v. réfl.*, s'emmailloter. || **s'acwaji, s'acwajîr** (gaum.), se mettre au coi, à l'abri : s'accroupir. || **s'acwatchi** GG., FOR., REM[2]., *ms.* BAILL., se coucher à plat ventre, se blottir ; *voy.* acwati *et* acoutiner.

acwassi *ou mieux* **aqwassi** (Malm. VILL.), **aqwèssi** (Wall. pruss.), *v. tr.*, froisser, écraser, broyer : *voy.* qwassî.

acwati (liég., verv., Stav., Neufch.), **acwatir** (DASN., Mons DELM., SIG.), **acwètir** (Wellin), **ascwati** (Neuvillers), *v. tr.*, rendre coi, calmer, tranquilliser (Mons), *ce qui correspond au* liég. akeûhi ; poser, reposer, coucher, étendre (Frameries SIG.) ; *comparez* acwahîr, acwatchi *et* acoutiner. | *v. réfl.*, s'accroupir, se mettre à plat ventre. | *Part. passé et adj.* acwati : l' pouye èst acwatiye sul peunète (Monceau-s.-Sambre).

acwérd (liég.), **acwèrd** (verv.), **acward** (Stav., Malm., ard., Vonêche, Givet), **acwârd** (Nam. DE P.), **acôrd** (Nam. PIRS., Andenne, gaum., rouchi VERM.), *s. m.*, accord ; | *technologie*, ce qui raccorde, *spécialement* **acwa** (Thorembais-St-Trond), grande fausse maille qui sert à réunir la « tchape » (bout du timon) au crochet d'attelage. | *Au plur.* lès acwérds = les accordailles.

acwèrdances FOR., GOTH., *s. f. pl.*, accordailles.

acwèrdâve FOR., REM[1]., LOB., **acwèrdâbe** REM[2]., **acwardâve** (Malm. VILL.), *adj.*, accordable, conciliable : — complaisant VILL.

acwèrdèdje FOR., **acordadje** VERM., **acôrdèmint** (Andenne), *s. m.*, action ou manière d'accorder un instrument.

acwèrder (liég., verv.), **acwarder** (Stav., ard., Nam. DE P., Andenne), **acwade** (Marche-en-F.), **acwardè** (Givet), **acôrder** (Nam. PIRS., Andenne), *v. tr.*, accorder, mettre d'accord ; concéder, consentir à : — *v. réfl.*, s'accorder, s'entendre ; *spécialement* faire les accordailles.

acwèrdeû FOR., GOTH., **acôrdeû** (Nam. PIRS.), **acôrdeûr** (Andenne), *s. m.*, 1. accordeur, *spécialement* celui qui accorde les instruments de musique ; — 2. accordoir, outil de luthier pour accorder FORIR.

? **acwèrdêyemint** *signalé pour* Verviers, *adv.*, unaniment, de commun accord, *existe-t-il réellement ?*

([1]) **acwèreû** *ou mieux* **aqwèreû** FOR., **aquèreû** FOR., *s. m.*, celui qui acquiert, acquéreur. || **acwèri** *ou* **aqwèri** (liég., verv.), **aquèri** (Andenne), *v. tr.*, acquérir, attirer, rechercher : — chercher noise (Malm. SCIUS), *voy.* qwèri. || **acwèsse** *ou* **aqwèsse** GOTH., *s. f.*, acquisition : *voy.* achèt *et* aquèt.

acwèstâve FOR., GOTH., *adj.*, accostable, affable. | **acwastadje** (Andenne), *s. m.*, action d'accoster.

acwèster (liég., verv., Cherain), **acwaster** (Stav., ard., Andenne), **acwinster** (Huy), *v. tr.*, 1. accoster, aborder : — 2. marcher côte à côte (Andenne) : 3. *t. de min.*, accoter, soutenir, appuyer une galerie ; | *v. réfl.*, 1. s'aborder ; — 2. marcher de concert, se concerter, (Huy) s'acoquiner. *Voy.* aconcwèster. || **acoster** (Thuin), **acostè** (Givet), accoster *qqn.*

acwintances (liég., Andenne), *s. f. pl.*, accointances, liaisons, connaissances. || **s'acwinter** (liég., Andenne ; Flandre wall. VERM.), *v. réfl.*, s'accointer.

acwire *ou mieux* **aqwire** (liég., verv., Faymonville), *s. f.*, action de rechercher ou d'attirer sur soi, *employé seulement dans* aveûr di bone *ou* di mâle aqwîre = acquérir légitimement *ou* malhonnêtement, *et dans* c'èst-on mâ d'aqwîre = c'est un mal qu'il s'est attiré par sa faute.
acwise *ou* **aqwise** (Vottem), *dans* djèter 'ne mâle aqwîse = jeter un mauvais sort.

acwiriteûre, acwèriteûre *ou mieux* **aqw...**, *s. f.*, désagrément qu'on s'attire par sa propre faute.

acwit *ou mieux* **acqwit** REM., LOB., FOR., **aquit** FOR., *s. m.*, acquit, quittance. || **aqwitemint** *et* **aquitemint** (FOR., Andenne, Quaregnon), **aqwitèdje** (*ms.* DETH.), *s. m.*, action d'acquitter, acquittement. || **aqwiter** *et* **aquiter** FOR., acquitter.

([1]) Ces mots et quelques-uns de ceux qui suivent seront traités avec plus de détail à leur vraie place, sous *aqw...* Nous les faisons figurer ici pour mémoire, afin de permettre à nos correspondants de nous signaler dès maintenant des formes, des sens, des exemples relatifs à ces vocables.

QUESTIONNAIRES

N° 7. **La Sucrerie**

On demande une description, *en wallon*, des diverses opérations et machines d'une sucrerie, si toutefois le vocabulaire de cette industrie contient dans votre région des termes originaux.

Cette description comprendrait notamment :

1. arrivage de la betterave ; — 2. le transporteur hydraulique ; — 3. les laveurs mécaniques ; — 4. passage du laveur à la caisse-bascule ; — 5. découpage en rouelles ; — 6. diffuseurs ; — 7. bassins du service des accises ; — 8. carbonateurs ; — 9. les filtres-presses ; — 10. second passage aux carbonateurs ; — 11. second passage aux filtres-presses ; — 12. troisième filtrage ; — 13. concentration dans des caisses de cuivre ; — 14. dernier filtrage ; — 15. cuisson ou mijotage en chaudière ; — 16. bac refroidissoir ; — 17. transformation en sucre brut ; — 18. cristallisation. — 19. Travail des résidus du premier jet ; — 20. égout ou résidu du second jet.

N° 8. **Le Foyer**

On demande une description, en wallon ou en français, du foyer tel qu'il existe encore dans les anciennes maisons à feu ouvert. Voici quelques notes et questions pour guider nos correspondants.

En Ardenne, la place du foyer s'appelle *l'èsse do feû*, en liégeois *èsse* (franç. âtre).

Le mur vertical du fond est protégé par une grande pièce de fonte rectangulaire ou carrée, couverte d'armoiries, de sujets variés, appelée *take do feû* ou simplement *take*.

Au dessus s'ouvre l'immense cheminée aspiratrice de l'air, *li tch'minêye*, qui s'évase en un manteau énorme, *li rabat d' li tch'minêye*.

Pour limiter le foyer, sont disposés sur le sol les deux *cropècènes* et les deux *andls*. Les *cropècènes* occupent la place intérieure, les *andls* sont en dehors. Chaque *andl* sert à former avec le *cropècène* un double point d'appui pour les bûches. Ces pièces sont en fonte, et leur avant, surtout celui des landiers, peut être plus ou moins élevé, surmonté de têtes de griffons, de sphinx, de femmes, d'hommes, d'animaux. Le *cropècène*, comme l'indique le nom, est ce qui *crope* (croupit) *divins les cènes* (cendres). Le corps du landier est plus haut que celui du *cropècène*, pour que les bûches et autres bois conservent vers le centre du foyer l'inclinaison suffisante.

Au-dessus du foyer est suspendue la crémaillère, *crama* (anc. franç. cramail), tige de fer garnie de crans à laquelle on suspend le chaudron, la marmite, etc. Cette tige est-elle toujours faite de la même façon ? Est-elle placée horizontalement ou verticalement? Comment la fixe-t-on à hauteur variable? et comment y suspend-on les chaudrons et autres objets à mettre au feu? Nous avons vu au vieux château de Wève, dans la vallée de la Lesse, une immense crémaillère en fer, fixée à la muraille par un gond, sur lequel elle pouvait pivoter horizontalement. Cette pièce monumentale avait le bord supérieur crénelé. C'est dans les échancrures qu'on adaptait les chaînons ou crochets destinés à recevoir les chaînes verticales auxquelles on suspendait chaudrons, broches, pièces de gibier.

Sur le côté, à hauteur de la main, sont placés les *fiêrs di mourê* (de *mour,* mur) garnis de crochets pour y suspendre en bel ordre *li choflète* (soufflet), *les pincètes, li cramiète, li loce, li choumerèsse*. La *cramiète* est une poignée à deux crochets pour dépendre les chaudrons.

Plus haut, derrière le rabat de la cheminée, un fer est cloué pour y suspendre *li tchambrîle* (Laroche), *tchambrîre* ou *potîre* (Marche-en-F.), support pour poêle à frire, poêlons, etc. Cette pièce est cachée, parce que, allant toujours au feu, elle est noire et chargée de suie.

Dans la cheminée il y a des traverses, *dès bwès d' triviès,*

garnies de crans. C'est là qu'on suspend à des cordes, pour l'hiver, jambons, andouilles, lard et autres salaisons à fumer.

Le rebord extérieur du manteau de la cheminée se termine par un entablement, *djivâ*, sur lequel la ménagère étale avec orgueil les cuivres, argents, statuettes de la maison — *renidentes lares!* Il y a notamment un grand crucifix en cuivre, nommé en liégeois *bon diu d' djivâ*. La tablette de la cheminée s'appelle aussi *cimâ* For., *cimaudje* (Wavre), *cemaudje* (Perwez, St-Géry; *Wallonia* VIII, 14). C'est le mot français *cimaise* (1).

La tablette était souvent ornée d'un court rideau, froncé et godronné, de coton ou de mousseline : *brâye* For. (*les brâyes qui pindit âtoû d' li tch'minêye*, dit Lucien Colson, *Andri Mâlâhe*, p. 13), *braytre* dans Rem²., I, p. 258.

Faire du feu se dit *toker*.

Anecdote cacophonique : Au pays de Stavelot un vieux curé rentre et trouve le foyer éteint. Il crie à sa vieille servante : « *Ave toki, Marèye? — Ayi, monsieû l' curé. — Èh bin, tokoz-co* ».

Proverbe : *C'èst l' crama qui lome li tchaudron neûr cou.* Donnez d'autres contes, spots, proverbes, devinettes relatifs au foyer.

(1) Entendu le mot seulement dans une formulette de nourrice : *cat' a deûs mains, — nos n'avans ni pan ni ârdjint; — n' n'avans pus qu'on p'tit bokèt d' lèvain — qu'èsteût sol cimon : — li poye l'abata, li tchèt l'assonna, — (que dira grand' mère quand elle reviendra?) — cat' cat' cat' cat'...... minoûs'!* (Verviers).

ARCHIVES DIALECTALES

[Sous cette rubrique nous continuerons à publier des articles du genre de ceux qui figurent pp. 33-37 [1], à savoir, comme nous disions p. 29, de courts articles de tout genre, où les mœurs, les croyances, les métiers, les outils, les matériaux, les produits, les proverbes, les chants, les contes, les jeux, toute la vie wallonne enfin défileront tour à tour. Nous prions les chercheurs de bonne volonté de nous envoyer de ces monographies, écrites de préférence dans leur dialecte, avec *simplicité, clarté, précision*. Nous publierons ces articles signés du nom de leurs auteurs, et nous formerons ainsi une *anthologie dialectale* qui sera précieuse au point de vue de la phonétique et du vocabulaire.]

2. Les Carrières d'Écaussines

(Suite, voir p. 36)

Quand il s'agit d'obtenir du *souyàdje,* on transporte, sur un wagon très bas, le bloc de pierre du *bufè* à la *souyerìye*. La pierre est placée sous l'*armure* (châssis auquel sont attachées les scies); puis on établit les *souyètes* (scies) distantes l'une de l'autre de l'épaisseur que l'on veut donner aux *trinches* (tranches); on jette sur le bloc du sable et on y verse de l'eau. Quand la pierre est sciée, on relève l'*armure,* on réunit les *trinches* par une chaîne pour les empêcher de tomber et on tire le wagon.

Pour polir la pierre, on prend de préférence de la pierre sciée. Cette besogne est confiée au *marbiè* (marbrier), qui *scure* la pierre avec des *grès* et du sable, puis la polit à la main avec un *tampon*, du plomb et de la cire.

Toutes les pierres ne sont pas utilisables. Il y a du *grizoû*, pierre grise, friable, assez rare; du *nwâr cayô*, calcaire analogue au

[1] Prière de numéroter : 1. *La préparation du vinaigre, de la farine d'avoine et du lin à Vielsalm,* par Joseph HENS, p. 33, et 2. *Les Carrières d'Écaussines,* par Arille CARLIER p. 36.

marbre noir; la *rache*, pierre non formée qui se rencontre à la surface de certaines carrières. Ces pierres ne sont pas bonnes pour la taille, mais on rencontre aussi des défauts dans le *sinne cayô* (pierre de bonne qualité). Il est traversé de *blancs limés* (raies blanches), de *gris limés* (raies grises), de *vinnes nwâres* (veines noires) et parsemé de *tatches* blanches. L'acier rencontre parfois des parties dures, appelées *clôs*, ou du *gayèt*, partie noire plus dure que le *clô*, contre lesquelles il se brise. Signalons aussi les *djawôs* (cassures dans la pierre), les *fontinnes* (fontaines, cavités pleines d'eau) et les *nids d' bourdons* (cavités sèches).

Ces défauts suscitent de nombreuses difficultés à l'ouvrier. Par suite de la présence d'un *limé*, d'une *vinne*, d'un *djawô*, la pierre se brise et, de ce fait, est perdue. D'autres fois, la perte est moins importante. Quand on a oublié de *trinchefiler* ou d'*amordi l'crèsse* (amortir, rendre moins vives les arêtes de la pierre), quand il y a une *scarbote* (coquillage pétrifié), ou quand l'ouvrier n'est qu'un *rakin* (mauvais ouvrier), un *scâr* tombe tout-à-coup sous le ciseau. Il faut alors réparer le dommage, ce que l'ouvrier fera en recollant le morceau détaché au moyen de *gôme laque*. Si le *sclat* ou *scalo* a disparu, il faut alors avoir recours au *mastic* et au *browèt*. Le *mastic* est fait avec de la cire et de la pierre pilée; le *browèt* est une sorte de colle. On dissout du *browèt* sur la partie endommagée, qu'on a préalablement chauffée avec le *fièr a mastikt*; on y fait fondre ensuite un peu de *mastic*, qui, en se durcissant, acquiert pour ainsi dire la dureté du granit.

On distingue dans un bloc taillé les parties suivantes: l'*asstse* (face supérieure), le *champ* (face latérale quelconque), le *paremint* (face latérale antérieure), le *cu* (face inférieure), la *djwinte* (partie taillée, mais non ciselée, qui s'encastre dans la maçonnerie ou qui se place bout à bout avec une autre pierre), la *rasstse* (partie horizontale que l'ouvrier laisse sur l'*asstse* d'un *seuy ravalé*, sur laquelle se pose le *montant* en briques ou en pierre de la fenêtre).

Avant de ciseler les moulures proprement dites, l'ouvrier doit faire ce qu'on appelle une *èscwéréye*, c'est-à-dire ébaucher la

moulure, en faire ressortir les parties les plus saillantes par des traits droits, afin qu'on puisse saisir ce que sera l'ouvrage.

Voici quelles sont les principales *molures* (moulures) : le *tôlè* (chanfrein), la *biyète* (partie non taillée d'une moulure), le *creûs*, le *creûs a dint d'leup* (gouttière creusée à la face inférieure de la pierre pour empêcher les eaux de pénétrer dans le mur), le *cassi* (creux taillé à angle droit), le *quârt dè rond* (quart de cylindre), la *baguète* (cylindre presque complet), qui est *r'cizeléye* ou *scuréye*, le *boudin* (grosse *baguète*), la *doûcène* (moulure concave par le bas et convexe par le haut), *l'anticule*, la *machèle* (profil de la console), le *tire-bouchon* (moulure en forme d'escargot de la console), la *goute* (petit triangle disposé à la base de la console), la *mastèle* (moulure ronde qui remplace parfois la *goute*), l'*astrègale* (astragale, *baguète* qui couronne le fût de la colonne), le *bèc-dè-corbau* (moulure recourbée et terminée en pointe), le *boucha* (moulure mi-cylindrique de la marche d'escalier), la *rustike* (plateau en relief entouré d'une rainure), l'*éve* (ouverture pratiquée dans les parois du *torion d'èclûje*).

Les pierres taillées les plus connues sont : le *chapitiau*, le *choke* (socle), le *seuy dè fèrnièsse* ou *dè porte*, le *seuy ravalé a biriboutche*, le *seuy a rabat d'yau*, la *clé*, le *montant*, la *bordure a boutonière*, le *lété* ou *sultia* (linteau droit ou cintré), la *marche*, le *diamant*, le *balcon*, la *corniche*, le *cordon*, le *soubassemint*, la *console*, le *balusse* (balustre), la *couvèrture*, le *bahut*, le *laviè* (évier), le *pavemint*, le *batch*, le *batch dè tcht*, le *dé*, le *trô d'pièrot*, la *crèpe* (créche), la *batéye* (pierre qui se scellait autrefois dans la maçonnerie et qui est aujourd'hui remplacée par la battée en bois de la porte ; on y pratiquait la gâche destinée à recevoir le pêne de la serrure), le *bossorin*, le *croûjt* (pierres qu'on envoyait en Hollande), le *pilo d' Holande* ou *pourcha* (sorte de borne, pierre cônique pour établir des garde-fous), la *coulète* ou *couliyo* (pierre dans laquelle est creusée une rigole qui conduit le purin de l'étable à la citerne), le *frontèspice* (fronton), le *mirwâr* (face inférieure du balcon, souvent ouvragée), la *pilasse*,

le *roûloû* (rouleau pour tasser la terre), le *souflèt* (monument funéraire rectangulaire), le *tamboûr* (tambour, partie de la colonne), le *torion d'èclùje*, le *bufe* (pierre qui sert de base au *torion*).

Aujourd'hui, le cubage des pierres se calcule au mètre, mais autrefois il s'évaluait au *pîd* (pied) et au *poûce* (pouce). Voici, d'après un vieux tailleur de pierres, quelles étaient les différentes mesures employées alors :

le *pîd d' France* de douze pouces, plus petit que le pied de Hainaut (il paraît que le pouce français était plus petit que le pouce belge) ; le *pîd d' Hènau*, dix pouces; *le pîd d' Brussèles* ou *d' Brabant*, onze pouces ; le *pîd d'Anvèrs'*, onze pouces, plus grand que le précédent.

Il y a deux moyens d'attacher les pierres les unes aux autres, par *agrape* ou par *boutonière*. *Agrapyî in cayô*, c'est le réunir à un autre au moyen d'un crochet de fer que l'on scelle avec du plomb. La seconde manière consiste à laisser saillir d'une des deux pierres un *bouton*, affectant la forme d'un prisme ou d'un demi-cylindre, qui doit entrer dans une *boutonière*, mortaise creusée dans la face correspondante de l'autre pierre.

Le chargement des pierres sur wagons est effectué par les *kèrtcheûs*. On enlève les pierres à *scllde* sur le chantier, et on les transporte au *boucô* (rampe de chargement). On les cale sur le wagon avec des *tortches*, des *latias* et, quand les pierres sont de grandes dimensions, avec des *fachènes* (fascines), ceci pour éviter les heurts.

Quant aux *brômes*, pierres trop petites pour être taillées, on les utilise à la confection des *côssios* (pavés) ou des *malons* (moellons); d'autres, les *cayôs d' foû*, servent à la fabrication de la chaux ou *tchaus'*; enfin les plus petites, appelées *gwaches*, *morchas* ou *cayetias*, sont employées pour l'entretien des chemins.

Erratum. Le mot *crampe*, donné p. 36, n'est pas employé à Écaussines ; il faut corriger en *l'vî* (levier).

Arille Carlier

3. La tchèsse au bos

(Dialecte de Virton)

Rin n' rèpôse mieus l'èsprit de l'anoûy dès afaires qu'eune parti de tchèsse au bos a l'ivîr. Èl dèpârt aus ârs (1) don djou èst d'aboûrd foû animèy. On èst a eune douzîne de camarâdes vitis coume dès lapons, èt èl fusik qui bèrloque su l' dos v 'fât rèssènèy a eune bande d'aroûyes. C'èst pourtant tous brâves et ounîtes djans qui n' fârint pont d' mau a in p'tit djonne èt qui n' sondjant asteûre qu'a massacrèy lûves, tchèvrûs, sanglèys ou mîme atournûs, djâs, carbôs, faute dè mieus.

Mâs, pou in tchèssou co pus què pou in aute, èl provèrbe «faute dè grîves on mîdje dès mîles» èst vrâ ! On arive donc au boûrd don bos èt on r'choufèle in pauc an s' retoûnant vèrs lès tchamps qui sant couvris d' gnîve. On n' vwat au lon qu' la feumâye dès tchim'nâyes dès viladjes èt, pus lon, lès bos couleûr viyolèt macheurant l'horizon ; on vwat lès rabourèys èt lès ètoûles, èt lès prèys côpés an cârèys, an triyangues pa lès hayes toutes grîjes oû-ce què lès handîs sant pâdus a sètchi. La vwas don mâte tricayou (2) v' rapèle a l'atancion, èt on s'afonce das l' bos a la file l'ink dè l'aute èt on s' mèt-a place pou ratade èl djibî qu'èst r'mins don matin. Tout a rawârdant èl signâl, on r'wâte lès bîs hates, lès frânes, lès coûrîs, lès puants-bos, lès cornwalîs qui montant dès ronches, tout grîjs dè la djalâye. Tout chakin èst a s' posse èt, bintot, la coûne don gârde baye èl signâl dè l'ataque. On ouïy dè bin lon bâyi lès tricayous : « brr... brr... ! » èt l' brut de zous triques soune conte lès keuches.

Pan ! in côp d' fusik, èt pûs a v'la deûs, wa ! On ouvît l'euy, on ouïy su lès feuyes sètches èl galop dès grosses bîtes. C'èst dès sanglèys. I passant coume ène trombe das lès gaulîs, campoussis pa lès tchins, lès breûlemats dès tricayous èt lès côps d' fusik dès tchèssous. On s' rassambèle bintot èt on compte lès moûs. Trwas, quate sanglèys sant ètadus. Lès tricayous arivant, èt gn-an-èst ink qui vûde lès bîtes èt baye zous tripes aus tchins. On r'fât co

quéqu' enceintes ; touci, lès tchèvrûs ant r'broussi ; toula, on è tué in r'nâ ; in tchèssou è vû ène bèrcolète ou ène mate ; l'aute n'è vû qu'in oûson ; in aute è blessi in vichon ; èl gârde è trouvé in loup-dormant das ène bòre. Tout l' monde èst contant, èt on s'aprète a s'ana r'lèy a tchantant. Quand on travîche èl viladje, lès pèïsans soûrtant d' zous mâjons èt d' zous-uches, criyant bonswar aus tchèssous, t't a dijant : « A v'la co quate qui n' vanrant pus mougni nos crombîres ! »

Nestor OUTER

Vocabulaire

aroûye, vaurien, arsouille. — ***atournû.*** ètourneau. — ***rabourèy,*** labouré, *subst.* — ***ètoûle,*** éteule. — ***handîs,*** langes, linges. — ***tricayou, traquou,*** traqueur. — ***hate,*** hêtre. — ***puant-bos,*** cornouiller sanguin. — ***zous,*** leurs. — ***gauli,*** buisson de gaules. — ***campoussi,*** pourchassé. — ***moûs,*** morts. — ***enceinte,*** partie du bois qui est battue par les traqueurs, lesquels poussent le gibier vers la ligne des tireurs. — ***bercolète,*** belette. — ***mate,*** martre. — ***oûson,*** hérisson. — ***vichon,*** blaireau. — ***loup-dormant,*** loir. — ***bòre,*** excavation, cavité. (Virton.)

(1) ***ou*** al pikète don djou.

(2) ***ou*** traquou.

Notes d'Étymologie et de Sémantique [1]

Cette rubrique comprendra des articles dont le but principal est d'amasser et de dégrossir des matériaux qui entreront dans le *Dictionnaire général*.

Nous pensons aussi que ces essais d'explication et de synthèse sont de nature à intéresser nos correspondants et à les initier peu à peu aux difficultés scientifiques de l'œuvre : c'est pourquoi ces monographies recevront parfois plus de développement qu'il ne serait nécessaire si nous nous adressions uniquement à des spécialistes.

Nous espérons enfin que nos correspondants trouveront dans ces notes matière à de nouvelles enquêtes, dont nous accueillerons toujours le résultat avec reconnaissance.

I. djawan

M. Jos. MARICHAL, de Weismes, nous a transmis ce mot *djawan* avec le sens de « l'autre jour ». Mot rare et ancien, survivant au-delà des Fagnes, où l'on a conservé tant de termes curieux ; nous ne l'avons jamais entendu en Ardenne, ni en pays gaumais, ni nulle part dans la province de Liège. Autant qu'on peut en juger sans autre forme comparative, nous y voyons une locution adverbiale composée de deux mots.

Le premier serait *dja*, latin jam, français *jà* dans *jadis, jamais, déjà.* On le retrouve à Stavelot, par exemple, dans des phrases comme *vos n'triz dja, i n' sâreût dja,* où il n'est pas nécessaire de voir dans *dja* une réduction de *d'dja, dèdja.*

Le second élément est plus problématique. *Avant,* qui s'offre tout d'abord à la pensée, doit être rejeté, pour deux raisons. Pourquoi le *v* de *avant,* en admettant même que la phonétique du wallon admît ce changement, se serait-il modifié en *w* dans

[1] L'*étymologie* recherche l'origine du mot ; la *sémantique* en explique la signification.

le composé *djawant* ? D'autre part, pour marquer l'antériorité dans le temps, le wallon n'emploie pas *avant*, mais *divant* : *divant-z-îr* (avant-hier), *a-d'vant-z-îr* (ard., *même sign.*), *divant qwatre eûres*. *Avant* signifie « profond, profondément ».

Mais il existe en ancien français une expression adverbiale *oan*, *ouan*, provençal *ogan*, du latin hoc anno = cette année, qui se prête parfaitement à expliquer *djawan* pour la forme et pour le sens. Peut-être *ouan* existe-t-il encore comme mot isolé dans la Wallonie prussienne ou ailleurs ; mais, quand même il ne se rencontrerait plus, on serait toujours en droit de décomposer *djawan* en *dja* + *oan*. Le sens primitif de « déjà cette année » se sera obscurci peu à peu, comme il est arrivé à l'allemand *morgen*, au gaumais *èchwa*, littéralement « hier soir », réduit au sens de « hier », au gaumais *aneû*, ardennais *ènê*, anc. franç. *anuit*, littéralement hac nocte, réduit au sens de « aujourd'hui ». Dans le même ordre d'idées, signalons aussi l'expression *duvant antan*, qui à Stavelot et à Malmedy signifie « l'année dernière » (*Dict. malm. de* VILLERS) et à Faymonville-Weismes « il y a deux ans » (d'après M. l'abbé J. BASTIN), de même que l'anc. franç. *avant antan*, naguère. J. FELLER

2. **cîr** ou **sîr**

I. Voici un mot énigmatique, qui n'est renseigné dans aucun dictionnaire. Nous l'avons trouvé employé dans un certain nombre d'expressions qu'il sera bon d'énumérer.

1. *Ci n'èst qu' sîr boton* (ou *botons* ?) *so l' rôsî*, on ne voit que boutons sur le rosier (Jupille).
   çu n'èsteût qu'on sîr boton (Verviers).
   çu n'èsteût qu'ô seùr botô (Herve).
   çi n'èst qu' sîr-è-botons (Henri SIMON).
2. *çu n'èst qu' sîr galon* (ou *galons* ?), son habit est tout galonné, ce n'est qu'un galon (Verviers).
3. *mu stoumac' n'èsteût qu'one sîre plàye*, ma poitrine n'était

qu'une plaie (Concours du *Tout-Verviers,* chanson intitulée *Soterèye*).

4. *ci n'èst qu'ine stre nîvaye,* on ne voit que neige partout, c'est une plaine de neige (Liers, Verviers).
5. *ci n'èst qu'ine stre fleûr, ine stre peûre,* on ne voit que des fleurs, que des poires sur l'arbre (Liège).
6. *avà l' vinàve ci n'èst qui str drapeaus,* dans le quartier, ce n'est que drapeaux partout (V. Carpentier, *Toutou l' macrale,* p. 19).
7. *çu n'èst qu' str him-hames,* on n'a que des embarras (Verviers, Henri Raxhon).
8. *èsse str bocà,* avoir des habits en lambeaux, criblés de déchirures (Ch. Gothier, *Loisirs d'un Liégeois*).
9. On dit aussi *a str* (*boton,* etc.). Le dictionnaire manuscrit de Dethier donne même en un seul mot *acire, adv.,* suivi d'un mot malheureusement illisible.

Peut-être y a-t-il aussi dans le *Dict. étym.* de Gg. quelque chose qui se rapporte à ce mot. 1° On y trouve, II, 364, un *siresiavant* du dialecte malmédien, interprété provisoirement par « si et si avant », et qui signifie en bloc « tout autant, aussi copieusement, ni plus ni moins ». 2° Au t. II, p. 568, v° *commines,* l'auteur note un passage d'une charte de 1534 : « cire weaze, warance, crapes et commines pareilles ». Plus loin, p. 645, Scheler, dans une note au mot *weaze,* traduit ce mot par le wallon *wais',* français *guesde, guède,* et propose de séparer par une virgule *cire* et *weaze.* Il fait donc, sans le dire explicitement, de *cire* le premier terme de l'énumération et un nom de marchandise comme les suivants.

Tels sont les éléments recueillis sur la question. Ils sont obscurs ou contradictoires. On ne peut même établir d'emblée par eux si le mot *str* est substantif, adjectif ou adverbe.

II. Plusieurs personnes m'ont certifié que c'est le mot *cîr* = ciel qu'elles voient dans cette expression. Elles ont le sentiment, assez vague d'ailleurs, qu'il y a comparaison de l'objet avec un ciel chamarré ou étoilé. Mais il y a beaucoup à dire contre cette interprétation.

D'abord de quelle nature serait la composition *cîr-boton, cîr-galon, cîr-nîvaye* ? Impossible de songer à un type roman comme *hôtel-Dieu*, puisque l'article s'accorde avec le second terme : *ine cîre-nîvaye*. S'il y a composition, elle doit être de type germanique. Mais, outre qu'on ne trouve pas *himmel* en allemand dans des expressions analogues, il nous semble que *ciel-bouton, ciel-galon, ciel-plaie, ciel-neige* (bouton, galon, plaie, neige en chamarrure, comme un ciel), si séduisante que l'explication paraisse, ne sont pas conformes aux rapports qui peuvent unir un substantif déterminant à un substantif déterminé. En allemand, la comparaison se rencontre bien quand le déterminé est un adjectif (himmelblau, himmelhoch, himmelschön), mais là-même le rapport est infiniment plus simple.

Pour tout esprit non prévenu, dans *ine sîre nîvaye, sîr* est adjectif. Évidemment il se pourrait que, au lieu d'être primitif, cet accord de l'article avec le dernier terme fût analogique. Mais c'est bien peu vraisemblable, et la présence de l'article féminin milite contre l'hypothèse de *cîr* substantif et signifiant ciel [1].

Enfin nous voyons qu'à Herve *sîr* prend la forme *seùr*, ce qui n'arrive pas à *cîr* = ciel.

J'en conclus que l'explication par *ciel* est simplement d'étymologie populaire, et c'est à cette influence de l'étymologie prétendue que j'attribue l'expression isolée *cîr-è-botons*, « ciel en boutons » ou « ciel et boutons ».

III. Dans tous les exemples, *sîr* s'explique au mieux comme adjectif, avec le sens de « pur » pris dans sa signification quantitative de « entier, au complet, sans restriction », comme dans « pure bonté, pure nature, une pure sottise ». Ainsi compris, *on sîr boton* est « un bouton d'un bout à l'autre »; on ne distingue pas plusieurs boutons de fleurs sur l'arbre, il n'y en a qu'un seul, immense. *Ine sîre nîvaye* signifie « neige partout » : la campagne est pleine de neige. *Èsse sîr bocà*, c'est être quant à ses habits

[1] Il faut écarter, pour la même raison syntaxique, tout rapprochement avec l'ancien français *serre* = série.

un unique trou, avoir ses habits à claire-voie à cause du nombre des déchirures et des lambeaux qui pendent. L'étymologie populaire ne manque pas de voir le *ciel* au travers de ce *bocà*, mais c'est bien à condition de ne pas analyser de trop près l'étrange expression « être ciel-trou ».

Dans cette hypothèse les deux expressions relevées dans Gg. s'expliquent aussi beaucoup mieux que par les conjectures de Gg. et de Scheler. *Sir et si avant* signifie « purement et si avant » : il y aurait passage du sens adjectival au sens adverbial, comme dans *bel et bien*. *Cire weaze* signifiera « pure guède », et non « cire, guède », la cire n'ayant d'ailleurs rien à faire dans cette énumération de plantes tinctoriales.

IV. Quelle serait l'origine de notre adjectif ? Rien dans les langues romanes ne lui semble apparenté. Nous avons bien trouvé dans Godefroy un adjectif *seri*, au sens de « bien fourni, bien muni » (1), mais que faire d'un mot isolé, sans famille, aussi énigmatique que celui qui nous préoccupe ? Peut-être est-il de même racine ; en tout cas il ne peut servir à nous éclairer. Au reste, le fait que notre *sîr* ne se rencontre pas dans le sud-wallon et n'existe qu'à la frontière linguistique, fait supposer une étymologie germanique.

Or 1° l'allemand nous offre *zier*, *zierde*, le flamand *sier*, ornement. De là *zierpupe*, mijaurée ; *zieraffe*, singe d'apparat, fat ; *sierplant*, plante d'ornement. Ce sens paraît un peu grêle et trop particulier pour expliquer le terme wallon dans tous les exemples précités.

2° Il y a l'ancien adjectif allemand *sêr*, flamand *zeer*. Autrefois *sêr* signifiait douloureux, cuisant, *schmerzlich*. C'est ce mot qu'on s'est habitué à employer dans le sens quantitatif de *heftig*, et qui en allemand moderne n'a plus qu'un emploi adverbial sous la forme *sehr*. Mais le flamand *zeer*, qui est resté adjectif, a conservé toute l'étendue de sens du *sêr* ancien.

(1) « Seri — de hordement et de proece, — d'umilitei et de larguece » (*Gilles de Chin*, 6, éd. Reiffenberg).

C'est à ce *sêr* que nous rattachons le *sîr* wallon. Et, ce qui vient corroborer d'une façon inattendue notre choix, c'est de trouver dans GODEFROY une locution adverbiale à laquelle il était permis de ne pas prendre garde d'abord, et qui, la comparaison l'éclairant, paraît bien contenir aussi le *sêr* germanique. Ph. MOUSKÉS (*Chron.* 24625, éd. REIFFENBERG) a dit: « il desist k'il estoit lor sire, mais il le noioit *bien et sire* ». *Bien et sire*, ne sont-ce point là deux synonymes qui se renforcent ? *Sire* n'est-il pas adverbe comme *bien* ? Comment l'expliquer mieux que par notre *sêr* ? Nous trouvons donc en lui un témoin de l'emploi du mot *sîr* qui nous préoccupe, en roman du nord voisin de la frontière germanique. Il ne manque plus qu'un anneau à la chaîne, c'est l'emploi roman de *sîr* adjectif.

J. FELLER

3. **ètait**

Les auteurs liégeois paraissent oublier cet adjectif, qui n'est plus guère connu que des vieillards de nos campagnes.

GG. II, XXII y voit un dérivé probable du latin intentus ; mais la phonétique suffit à ruiner cette hypothèse. A l'adjectif wallon correspond l'anc. franç. *entait* (bien disposé, actif, appliqué) ; dans ses *Extraits du Dictionnaire malmédien* de VILLERS, GG. cite l'exemple : « si ot d'entais et de lassés » (Ph. MOUSKÉS, v. 31052).

Notre mot représente exactement le latin intactus, non touché, c'est-à-dire intact, frais, en bon état.

ètait, fém. **ètaîte**, signifie donc bien disposé, allègre, et de là « content, aise, satisfait, ravi », comme traduisent REM[1]., FORIR. Il peut aussi avoir le sens de « enthousiasmé » que lui donne SIMONON dans GG., *l. c.*, mais c'est le contexte seul qui lui donnera celui de « désireux », que le même lexicographe lui attribue.

Quant à l'emploi du mot, nous ne connaissons que l expression : *li coûr ètait, avu l' coûr ètait*, et les deux exemples de FORIR : *vo-le-la bin ètait dè v'ni si timpe !* Le voilà bien empressé de venir de si bonne heure ! *Mi soûr èst-ètaite d'aler à bal.* Ma sœur est

toute contente d'aller au bal. Nous désirerions d'autres phrases d'exemple : dira-t-on *dji so ètait d'aveûr situ à Lîdje* ou seulement, (dans le sens de *dji m' rafèye*) *dji so ètail d'aler à Lîdje*?

Les dérivés surtout paraissent tombés en désuétude ; nous connaissons seulement par les textes les trois suivants :

1. **ètaîtî** (For., Gg., Malm. Vill.), *v. tr.*, dont le sens premier est « rendre bien disposé, allégrer », et que Villers traduit : « encourager, exciter, animer » ; Forir ajoute « ravir ». C'est l'anc. franç. *entaïtier.*

2. **ètaîtîse**, *s. f.*, disposition à être actif et joyeux, allégresse, entrain ; de là, au dire de For., « empressement, encouragement, excitation ». Pour le suffixe, comparez en français *gourmandise*, *bêtise*, etc., en wallon *èfantîse* (enfantillage).

3. **ètaîtisté**, dans un exemple de Magnée : *ç'a stu por mi ine fèle ètaîtisté d'aprinde*... B **27**, 62. Ce dérivé est forgé sur le type des *abeyisté*, *âhèyisté*, *binâhisté*, *nulisté*, *parèyisté*, etc., dont fourmille le *Dictionnaire liégeois* de Forir. J. Haust

4. abeur, abur (?)

Dans le *Vocabulaire A- AB-*, p. 61, nous avons noté : **abur** (Givet), *s. m.*, tout ce que comprend le ménage rural, bétail, récoltes, etc. « Ce mot est peu usité aujourd'hui ; on le retrouve dans la vieille chanson :

Zoup-zou-zoup, Colau Robin !
Noste abur ni va nin bin,
Nosse tchivau n'a pont d'awinne,
I 'n-aurè-t-a l'aute samwinne ! »

(Communication de J. Waslet).

Comme c'était prévu, de nombreux correspondants nous ont fait remarquer qu'il doit y avoir erreur d'interprétation, que l'on dit : *vosse tambour* (Gros-Fays), *vosse tabur* (Glons), *vosse tabeur* (Verviers, Spa, Vottem, Liège, etc.) = votre tambour. Qu'il en

soit ainsi aujourd'hui, d'accord. Mais la question est de savoir quel était le texte primitif. Nous pensons qu'il A PU porter : *noste* (ou *voste*) *abur* (ou *abeur*).

Pourquoi J. Waslet a-t-il cru devoir lire *noste abur* et non *nosse tabur* ? Consulté, le distingué professeur au lycée de Laon a bien voulu nous donner ses raisons : « En givétois, *tabur* n'offre aucun sens. On dit et on a toujours dit *tambour*, comme en français. Je tiens cette chanson de mon grand-père, mort en 1888, à l'âge de 92 ans ; on distingue nettement dans la prononciation *noste* + *abur*. »

Ce mot serait une altération de « labeur », qui aujourd'hui encore, à Ucimont et à Offagne, désigne toutes les terres d'une ferme : *cès djans la ant in bè labeur*, dit-on (on emploie de même *labour* à Cherain). *Labeur*, où L initial aurait été pris pour l'article, serait devenu *l'abeur* par un phénomène commun qu'on peut appeler « déglutination » ; comparez *lårmire*, soupirail, qui devient *årmire* à Liers, *årmire* à St-Georges (Hesbaye).

Dans la suite, le peuple, ne comprenant plus *voste abeur* (mis pour *vosse labeur*), l'aurait transformé en *vosse tabeur*, qui se prononce de façon identique et qui a pour lui l'avantage de présenter un sens (1).

Notons que le *Roum dou doum* par où débute généralement cette chanson et qui imite le roulement d'un tambour a dû naturellement faciliter la substitution.

Une dernière raison nous est suggérée par M. O. Colson qui nous signale dans *Wallonia* VIII 1900, pp. 41 et 68, un article sur les « Sauteuses » où il cite quatre variantes de la formulette du « tambourier ». Dans la première (Verviers) et dans la seconde (Amonines), il est vraiment question du tambour, mais dans la troisième (Vielsalm) et dans la quatrième (Andenne), il ne s'agit que de la vie rurale : le tambour, au second vers, est remplacé

(1) C'est le phénomène bien connu sous le nom d'*étymologie populaire*.

par le cheval, et dans les autres paraissent la *mèskène* (servante) et le *vârlet* :

Vosse tchivâ ni va nin bin;
Vosse vârlet nèl sét miner;
Vosse mèskène ni sét ovrer...

Il est probable qu'ici le cheval aura remplacé l'*abeur* ou *abur* dont on ne comprenait plus la signification.

J. HAUST

AVIS

Nous comptions terminer ce fascicule par une **Chronique** où seraient consignés tous les faits intéressant le *Dictionnaire* en préparation : liste des nouveaux correspondants, détail des communications reçues, appréciations de nos travaux parues dans la presse quotidienne et dans les Revues, comptes-rendus d'ouvrages relevant de nos études lexicologiques, etc. L'abondance des matières nous force à remettre cette rubrique au n° 5 qui paraîtra au mois d'Avril.

Nous rappelons à nos correspondants que le *Bulletin du Dictionnaire* leur est envoyé en échange de leurs communications.

Quant aux membres de la *Société*, ils payent une cotisation annuelle de **cinq francs** et reçoivent *toutes* nos publications. Nous leur distribuerons **en 1907** :

1° le tome 47 du *Bulletin* contenant la *Table systématique des publications de la Société* depuis sa fondation en 1856. Cet ouvrage, rédigé d'après les exigences de la science bibliographique, est dû à M. Oscar COLSON et formera le 1er fascicule du *Liber Memorialis* du Cinquantenaire de la Société ;

2° le tome 48 du *Bulletin* comprenant l'*Historique de la Société* par son président Nicolas LEQUARRÉ, le compte rendu des fêtes du Cinquantenaire et l'édition critique de textes du 17e et

du 18e siècle, notamment de la célèbre *pasquèye* de 1700, les *Ewes di Tongue*, dont nous venons de retrouver l'édition *princeps*. Ce volume formera le second fascicule du *Liber Memorialis*.

3e le tome 49 du *Bulletin*, comprenant les pièces couronnées aux concours de 1904 et les rapports des jurys ;

4° le tome 20 de l'*Annuaire*, où sont réunis tous nos documents administratifs pour 1907 ;

5° enfin le *Bulletin du Dictionnaire*, environ 150 pages d'articles inédits pour aider l'élaboration du *Dictionnaire général*, dont le premier fascicule, d'après nos prévisions, ne pourra voir le jour avant le début de 1908.

Nous avons la confiance que nos associés voudront reconnaître les efforts et les sacrifices de la Société en faisant, chacun dans son cercle d'amis, une active propagande en faveur de notre œuvre.

*
* *

☞ Le jeudi 27 Décembre 1906, la *Société liégeoise de Littérature wallonne* célébrera le Cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion, la Commission du Dictionnaire invite avec instance ses dévoués correspondants à se réunir ce même jour *à 11 heures précises* dans les locaux de la *Société, quai de l'Université, 16, à Liège*.

Dans cette réunion tout intime, elle leur soumettra les résultats de ses travaux en 1906 et recherchera de concert avec eux les meilleurs moyens d'assurer à nos études communes toute leur efficacité.



BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

2e Année. — 1907
N° 1

LIÈGE
Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.
Rue St-Adalbert, 8

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

2e année. — 1907 N° 1

POUR LA TOPONYMIE WALLONNE

I

Comment faut-il faire la toponymie d'une commune? (1)

C'est surtout en toponymie que les concurrents nous donnent — très savamment parfois — ce dont nous n'avons que faire, quittes à ne pas nous fournir ce que nous demandons. Comme d'autres auteurs sont déjà tombés dans ce défaut (2), il sera peut-être d'un intérêt assez général de préciser le but du concours, de tracer dans ses grandes lignes le programme des recherches à faire, de délimiter une bonne fois pour les concurrents futurs ce qui est indispensable, ce qui est suffisant, ce qui est facultatif.

(1) Les pages suivantes sont détachées d'un rapport de M. Jules Feller lu à la séance de mai 1907, sur deux travaux de toponymie. L'assemblée a décidé de publier incessamment cette partie générale, qui pourrait être utile dès cette année aux participants du 10e concours. — On sait que la Société liégeoise de Littérature wallonne inscrit au programme de ses concours, depuis plusieurs années, une « Étude sur la toponymie d'une commune wallonne. » Voyez, sur ce même sujet, l'article suivant.

(2) Les auteurs des toponymies de Francorchamps, de Spa, de Jupille, de Jamoigne.

Lorsque la *Société* a inscrit la toponymie parmi ses questions de concours, elle a été mue par les considérations suivantes.

En soi, par son contenu, la toponymie relève plus de la linguistique que de l'histoire proprement dite. Elle prête à l'historien des matériaux dont il peut tirer des conséquences historiques, mais c'est le philologue qui doit étudier les noms de lieux. Ou plutôt, comme ces qualités de philologue et d'historien sont des abstractions et peuvent se rencontrer réunies, à des degrés divers, chez les savants, disons que c'est faire œuvre de philologue que de recueillir, définir et expliquer les noms, œuvre d'historien, d'en tirer des arguments et des conséquences. Une société qui a inscrit la philologie à son programme ne peut se désintéresser de la masse énorme de termes qui ont servi dans notre région à dénommer, depuis vingt-cinq ou trente siècles, les eaux et les bois, les monts et les vaux, les lieux habités, les lieux cultivés, tous les accidents de terrain, tous les phénomènes de colonisation et d'appropriation du sol. Ces termes font partie du langage ; ils évoluent dans leur phonétique et leur signification au même titre que les autres. Ce qui les différencie, c'est qu'ils sont plus difficiles à observer et à recueillir. Parfois même ils n'existent que par unité. Or ces termes ne sont explicables et significatifs qu'à deux conditions. D'abord il faut bien connaître la nature de l'objet dénommé, dans le présent ; et, cet objet étant immeuble, on doit aller à lui pour le connaître ou bien avoir recours aux lumières des indigènes. Ensuite il faut pouvoir remonter dans le passé des lieux et de leurs habitants.

Une société comme la *Société de littérature wallonne*, un philologue, un historien ne peuvent se transporter partout pour étudier à loisir les lieux et les dénominations. Ils ne peuvent que s'évertuer sur les matériaux fournis par des travailleurs locaux. Ils demandent donc ces matériaux aux gens instruits et de bonne volonté qui connaissent à fond la *topographie* de leur commune. Que faut-il donc *savoir* et quel *travail* faut-il exécuter pour être à même de fournir à la *Société wallonne* une contribution utile ?

Nous allons essayer de le dire, de point en point, en suivant un ordre presque chronologique des opérations.

I

La première condition est de connaître la région à décrire par le menu. On ne doit pas se contenter de puiser dans sa mémoire ou dans quelque liste cadastrale : il faut aller visiter les lieux, pour se rendre compte *de visu* de la nature et des qualités de l'endroit. Quelles sont les dimensions approximatives, l'altitude, les limites, les lieux avoisinants, la nature du sol? Cette visite doit aboutir à une description topographique précise, courte, de l'objet; elle pourrait se réduire à deux ou trois lignes de texte, souvent à moins quand il s'agit de prés, de labours, de propriétés, à condition qu'on ait soin de tracer de bonnes cartes.

Les cartes sont indispensables. Celui qui entreprend de décrire sa commune doit s'en faire une carte étendue et complète. D'ordinaire l'hôtel de ville de la commune en possède une de grande dimension. Mais c'est un plan cadastral se préoccupant beaucoup plus des limites des propriétés que des noms originaux. Il ne contient qu'une minime partie des noms à relever. En outre, il ne dit rien du relief du sol, qui joue un si grand rôle dans les dénominations. Le relief du sol sera donné par la *Carte de l'Institut cartographique militaire* au vingt millième. A l'aide de ces deux cartes, le concurrent devrait fabriquer une carte toponymique assez grande pour être bien lisible, qui indique à la fois le relief du sol avec les lignes hypsométriques de cinq en cinq mètres, et qui retienne de la division cadastrale des terres ce qu'il juge utile comme argument, sans exagération de détail. La numérotation cadastrale des propriétés n'aura que rarement de l'importance. Ce travail préparatoire achevé, l'auteur inscrira les noms fidèlement, soigneusement et, si j'ose dire, calligraphiquement, avec la pensée que sa carte devra être gravée et reproduite par l'impression. Qu'il soit bien pénétré de cette idée que la recherche des noms est sa besogne fondamentale, et que l'inscription précise de ces noms en bonne place sur la carte équivaut à un

procès-verbal d'identité entre le nom et le lieu. Tout le reste est commentaire, éclaircissement, démonstration.

Jusqu'ici le travail n'est guère une œuvre de philologue ou d'historien ; c'est plutôt une œuvre de géographe, avec cette différence capitale toutefois que le géographe ne donne le nom que comme un moyen facile de reconnaître le lieu, tandis que le toponymiste donne les indications topographiques pour définir et expliquer le nom.

Tous les renseignements ainsi rassemblés contiendront déjà la solution de maintes questions de linguistique et d'histoire. Il est cependant des termes, et ce sont les plus anciens et les plus intéressants, qui ne se laisseront expliquer qu'en remontant dans le passé. Ici le procédé d'exploration est tout autre, et moins à la portée de tous les concurrents. Il consiste à chercher dans les archives manuscrites des traces de l'ancienne toponymie communale, à consulter les anciens plans terriers, les vieilles listes cadastrales, les registres aux tailles, aux contributions foncières, les recueils aux œuvres et procès relatifs à la propriété, les procès-verbaux de *visitation* et *cirquemanage*, à noter (avec la date de l'acte et les indications de registres pour rendre toute vérification facile) les faits intéressants relatifs aux lieux et surtout les anciennes formes de ces noms curieux dont il s'agit de déchiffrer l'origine et de suivre l'évolution.

Cette partie historique ne peut se résumer par une carte. C'est pourquoi tout nom qui ne s'explique pas de soi-même en raison de sa modernité doit avoir son article, plus ou moins touffu suivant la qualité du nom lui-même, suivant l'abondance ou la pénurie des documents. On ne demande pas aux auteurs de bourrer leurs articles de conjectures sans preuves et d'exercices de haute voltige étymologique : on leur demande plutôt *des faits*, et on les laisse libres d'abandonner aux philologues de profession le soin de tirer de ces faits des conjectures et des conclusions scientifiques.

Dans cette recherche à travers le passé toponymique d'une région, il se présentera bien des noms tombés en désuétude,

qui ne pourront trouver leur place sur la carte, et faute d'identification précise, et parce qu'il n'est pas bon, sur une carte, de confondre le passé avec le présent : ces noms devront aussi avoir leur article, qui sera d'autant plus intéressant et plus précieux. La toponymie d'une commune ne doit pas se limiter volontairement à retracer l'état présent; elle doit essayer d'atteindre le passé. Ainsi la reproduction des cartes anciennes, d'anciens plans serait une bonne aubaine, qui enrichirait singulièrement un travail.

Si un concurrent se trouve avoir les connaissances nécessaires pour faire la description topographique de sa commune, sans avoir le goût ou les aptitudes nécessaires pour consulter les cartulaires et les archives, rien ne l'empêche de s'associer à un collaborateur à qui le travail opposé serait plus accessible. Il y a dans nos dépôts d'archives assez de jeunes savants formés aux bonnes méthodes qui savent à quelles conditions un travail local peut contribuer à un ensemble; il y a dans nos écoles des maîtres d'histoire que la lecture de poudreux manuscrits ne rebuterait pas : les uns et les autres ne demanderaient pas mieux que de contribuer pour leur part à un travail de ce genre. Je souhaiterais que toute œuvre de toponymie communale fût le produit de la coopération d'un habitant de la commune, instituteur, secrétaire communal, desservant, arpenteur, garde-forestier, etc., et d'un spécialiste archiviste [1].

[1] Tout archiviste ou employé d'archives, désireux de servir la science, devrait d'ailleurs prendre la bonne habitude de noter au passage, dans ses lectures de documents, les noms de lieux qu'il rencontre. Ces indications rapidement jetées sur fiches et centralisées peu à peu formeraient des répertoires inestimables. On objectera que les documents sont utiles à bien des points de vue, et que, si on devait s'astreindre, au cours d'une recherche, à noter tout ce qui se rencontre d'intéressant, l'accessoire étoufferait souvent le principal. Je le sais, et pourtant j'insiste. Toute notation, même générale, signalant simplement la richesse toponymique de tel registre, sera une indication utile aux chercheurs futurs.

Être aussi complet et aussi précis que possible dans les renseignements, consulter tour à tour le sol et les vieux écrits, c'est tout ce qu'il faut pour produire un travail utile à la science. Que les concurrents cessent de s'imaginer que nous leur demandons, à la place ou à côté de ces renseignements, des tours de force étymologiques. Ils font fausse route s'ils considèrent ce sport dangereux comme le tout ou le principal de leur œuvre. S'ils ne savent rien du celtique, qu'ils laissent dormir le celtique, qui n'est pas d'ailleurs du ressort de la toponymie locale. Il y avait dans l'ancien libellé du concours une clause qui recommandait la comparaison des noms découverts avec les noms présumés identiques d'autres endroits : cette clause a été rapportée; elle ne figure plus depuis plusieurs années dans le libellé. Non pas que la méthode comparative soit prohibée, mais elle exige plus que de la bonne volonté. L'un va chercher ses analogies dans l'Hérault ou le Tarn au lieu de regarder autour de lui; l'autre étale du celtique parce que, au premier nom de cours d'eau, il peut copier d'Arbois de Jubainville ou, plus simplement, la partie parue de la *Toponymie namuroise* de Roland ; mais, arrivé à la partie romane, il divague si follement qu'on s'aperçoit bien alors que toute cette science celtique était du plaquage, de l'emprunt plus ou moins adroit, et que les principes les plus élémentaires de la phonétique lui font défaut. Laissant donc aux linguistes et aux historiens de profession l'examen de ces problèmes, nous ne demandons réellement au toponymiste local que la précision, l'exactitude, l'abondance des matériaux. Nous le laissons libre de faire de l'étymologie, mais nous ne lui en faisons pas une obligation ni ne lui en donnons même le conseil ; et que, au lieu de faire graviter tout le monde celtique ou roman autour de son village, il veuille bien se rappeler qu'on lui demande un deux-mille-six-cent-vingtième du dictionnaire toponymique de la Belgique.

Qu'importe, pourrait-on dire, tout ce fatras étymologique, si on vous le donne par surcroît, si le reste est bon ? D'abord, celui qui use son temps à fournir ce superflu fournit rarement le

nécessaire ; nous le savons par expérience. Ensuite le mauvais jette le discrédit sur le bon. Autant une conjecture discrète, une explication ressortant de la topographie bien observée de l'endroit sont légitimes, autant les suppositions en l'air, les vagues analogies sans base sérieuse encombrent et enlaidissent de leurs verrues énormes un travail consciencieux.

Il reste à dire aussi un mot relativement à la quantité des indications requises ou demandées.

La toponymie d'une commune ne se compose pas seulement des noms que contiennent les cartes ou les dictionnaires géographiques. A côté des noms de lieux habités, utiles au service des postes, il y a des centaines de noms de champs, prés, bois, haies, sources, fontaines, arbres, rochers, ravins, qu'il importe de renseigner. Un grand nombre de ces désignations ne contiendront peut-être qu'un banal nom de personne : c'est possible; mais alors, cités sans commentaire, ils ne tiendront pas dans le travail plus de place qu'ils ne méritent. La toponymie locale doit souvent se résigner à donner trop pour donner assez. Philologues et historiens chercheront leur butin dans cette mine copieuse, mais il serait dangereux, pensons-nous, de laisser au toponymiste local le soin de faire lui-même l'élimination des non-valeurs.

II

Sur le plan général de l'ouvrage et la constitution de chaque article, il y a aussi des recommandations à faire.

La disposition alphabétique ne paraît désirable qu'en sous ordre, 1° dans le détail, pour classer des désignations de même valeur, 2° pour récapituler, en un index nécessaire, le contenu du travail. Dans le corps de l'œuvre, il faut établir une classification logique basée sur la qualité des lieux. Cet ordre n'a rien d'immuable encore. Cependant on est à peu près d'accord pour observer le principe de classification suivant : traiter des objets et accidents naturels, cours d'eaux, collines, forêts, etc., avant de traiter des objets et accidents qui proviennent de

l'industrie humaine, hameaux, chemins, fermes, châteaux, moulins, prés et terres. L'index alphabétique corrigera du reste ce qu'il pourrait y avoir de différence sous ce rapport entre un auteur et un autre auteur. Il faut éviter en tout cas de placer dans le même chapitre des choses disparates. Un chapitre *Lieux dits, bois et chemins* est absolument factice : *lieux dits* est un terme générique ; il n'y a pas de rapport entre *bois* et *chemins*. Le chapitre consacré à l'hydronymie doit contenir tout ce qui est cours d'eau, étangs, fontaines, viviers, mais non tel nom de village sous prétexte que son étymologie rappelle le nom de la rivière. Le caractère hybride de certains lieux peut seul faire hésiter : faut-il classer les *fagnes* parmi les *prés* ou parmi les *bois* ou à part ? C'est à celui qui étudie les terrains à prendre parti.

Chaque article devrait être construit de façon invariable. Ce que nous avons dit plus haut des recherches à faire nous permettra ici d'être bref. Un article de toponymie doit fournir :

1° le nom indigène et le nom officiel. Lequel devra servir de tête d'article, de l'orthographe officielle ou de la prononciation locale ? Pour les neuf dixièmes des cas, la solution est tout indiquée : il n'y a pas de forme officielle, parce que le nom n'est connu que des habitants de la commune. Pour les autres, il est préférable de partir encore de la forme wallonne, qui est la seule vraie et authentique ; la forme francisée figurera d'ailleurs dans l'index alphabétique avec renvoi à l'article. Quant aux noms anciens sans équivalents modernes, il est évident qu'ils ne peuvent figurer que sous la forme ancienne. S'il y a plusieurs variantes anciennes, il faudra choisir comme tête d'article, non la première en date, mais la graphie la plus rationnelle.

2° les indications relatives à l'emplacement ; les autres notions topographiques, s'il y a lieu d'en donner.

3° les formes découvertes dans les chartes, et la date de chacune; des formules abrégées, aussi peu encombrantes que possible, pour désigner les volumes et registres d'archives où on les a trouvées. Ici encore le choix est nécessaire. Accumuler des pages

de variantes trop peu distinctes ne ferait pas avancer le problème philologique.

4° S'il y a lieu, la discussion des formes recueillies, la mention d'autres formes analogues à titre de comparaison, le tout présenté en vue d'éclairer la signification du nom. D'autres arguments de nature historique pourront aussi être invoqués, cela va sans dire; des citations et des renvois précis aux travaux toponymiques les plus récents seront parfois désirables ou nécessaires, mais il importe que l'auteur voie bien que, dans un pareil travail, *tout converge vers l'explication intégrale du mot.* Quand même il ne conclurait pas lui-même et ne ferait qu'exposer les pièces du procès, la même disposition s'impose.

Ajoutons enfin qu'il ne faut pas se battre les flancs pour créer de longs articles sur des désignations toutes modernes que tout le monde comprend. Souvent même une simple mention suffira.

III

Post-scriptum

Les considérations et le programme qui précèdent ont pour but de guider les futurs concurrents et d'endiguer en quelque sorte un zèle trop susceptible de s'égarer. Nos recommandations relatives à l'étymologie, nous en avons bien conscience, sont plus prudentes que généreuses. Qu'on nous pardonne ces défiances en raison du résultat d'ensemble qu'il s'agit d'obtenir. Le *Dictionnaire de la Langue wallonne* ne peut laisser de côté les noms communs toponymiques, et même nous caressons le projet de publier plus tard un *Glossaire toponymique général de la Wallonie.* Un de nous, M. Haust, en a même fait dernièrement à la *Société* la proposition formelle [1]. C'est donc le sentiment profond du but à atteindre qui nous donne la hardiesse de tracer des règles, afin d'éviter autant que possible les déperditions de forces.

(1) Voyez l'article suivant.

Les recherches étymologiques exercent une puissante attraction. Parmi nos correspondants, plusieurs ne se croiront payés de leurs peines que s'ils ont découvert eux-mêmes le sens des noms de lieux qu'ils enregistrent. A ceux-là nous conseillons de ne point se livrer au jeu séduisant des conjectures sans avoir médité 1° pour leur éducation phonétique, le *Traité de la formation de la langue française* qui accompagne le *Dictionnaire général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ; 2° pour leur orientation en science toponymique, la *Frontière linguistique* de M. Kurth (1). Ces livres leur procureront pour plusieurs années ample matière à méditation. Le dernier leur fournira une bibliographie excellente qui les guidera dans leurs investigations ultérieures, qui les mettra en garde par quelques jugements sommaires contre les ouvrages surannés. Il serait injuste de ne pas citer ici la *Topographie namuroise* de M. le chanoine Roland, mais le premier volume, le seul qui a paru jusqu'ici, traitant uniquement des noms les plus anciens, sera moins utile que les volumes suivants pour l'étude des lieux dits : il peut servir au même titre que la *Frontière linguistique* à l'éducation générale des concurrents en toponymie. Les quelques travaux de toponymie communale exécutés avant ceux que nous publions dans nos Bulletins, sont également renseignés dans l'ouvrage de M. Kurth. Nous pourrions compléter ces indications par quelques exemples d'articles, mais nous pensons que la *Toponymie de Jupille* (2), éditée par M. Haust, fournira en nombre suffisant des modèles variés.

Jules FELLER.

---

(1) KURTH, *La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique*, collection in-8°, tome XLVIII ; vol. I, 1895 ; vol. II, 1898.

(2) Elle paraîtra dans le tome 49 du *Bulletin*, qui sera prochainement distribué aux membres de la Société.

II

Un projet de Glossaire général de la Toponymie wallonne (1)

Le relevé de tous les noms de *lieux dits* d'une région, anciens et modernes, peut fournir des renseignements très précieux sur les origines, l'histoire et la langue de ses habitants. Ils forment comme un « mystérieux réservoir de souvenirs dont beaucoup sont contemporains des premiers âges d'un peuple, et qui, *tous*, ont quelque chose à nous raconter sur les hommes et sur les choses du passé » (2).

Philologues, historiens, archéologues sont unanimes sur ce point, et on n'a plus le droit de méconnaître aujourd'hui les titres de cette science nouvelle, la *toponymie*.

I

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent, en Wallonie, pour recueillir et pour expliquer les noms de lieux ?

Charles Grandgagnage a, dans cette voie encore, fait œuvre de précurseur, en publiant, de 1853 à 1859, une *Étude sur quelques anciens noms de lieux situés en Belgique*, un *Mémoire* académique sur le même sujet et un remarquable *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale*.

Depuis lors, quelques études excellentes, trop rares malheureusement, ont vu le jour. Il n'est que juste de rappeler ici les

(1) Lecture faite, en séance du 8 juillet 1907, à la Société liégeoise de Littérature wallonne. L'assemblée, approuvant à l'unanimité cet exposé de vues, en a décidé l'impression.

(2) KURTH, *Frontière linguistique*, I, 3.

articles du D[r] Esser sur la Wallonie prussienne, la *Frontière linguistique* de M. Kurth, les *Rues de Liège* de M. Gobert, les *Noms de lieux en -ster* de M. Feller, la *Toponymie namuroise* de M. le chanoine Roland et l'étude toponymique de quelques rares communes, notamment celle de Braine-le-Comte par MM. C. Dujardin et J.-B.-J. Croquet.

Néanmoins on peut dire que, dans l'ensemble et dans le détail, le domaine est à peine entamé. Ce qu'il y faudrait pour le mettre en valeur, pour amener au jour et classer les matériaux toponymiques, c'est une armée de pionniers retournant chacun son petit coin de terre et apportant à la masse commune le produit de ses fouilles : labeur modeste, mais nécessaire et fécond.

*
* *

Depuis longtemps déjà, des voix autorisées ont fait appel aux bonnes volontés.

En 1885, sur la proposition de M. Kurth, le Congrès archéologique d'Anvers émet le vœu « de voir les sociétés historiques recueillir les *noms de lieu*, d'une manière systématique et complète sous forme de glossaires raisonnés». L'année suivante, le Congrès de Namur renouvelle ce vœu, et l'éminent historien donne d'excellents conseils « sur la méthode à employer dans la confection des glossaires toponymiques ». Joignant même l'exemple aux préceptes, M. Kurth publie en 1887 le *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger*.

D'autre part, dans le programme des concours triennaux ouverts depuis 1886 par la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège pour des monographies de paroisses, M. Kurth a fait inscrire un paragraphe recommandant spécialement l'étude de la toponymie locale.

Ce prosélytisme ardent n'a pas porté ses fruits : l'apôtre de la toponymie en Belgique reconnaît lui-même que « les résultats obtenus n'ont pas correspondu aux efforts » (1).

(1) KURTH, *Front. linguist.* I, p. 8 et 9.

*
* *

De son côté, la Société liégeoise de Littérature wallonne, que rien de ce qui est wallon ne pouvait laisser indifférente, s'est, de tout temps, peut-on dire, préoccupée des questions de toponymie et a tenté d'en faire avancer la solution. A peine fondée, en 1861, elle inscrit au programme de ses concours annuels « une étude sur les rues d'un quartier de Liège » (1) et, en 1865, elle couronne un mémoire de M. S. Bormans sur les rues de la paroisse Saint-André (2).

En 1880, elle demande « une étude sur un certain nombre de noms de lieux propres au pays de Liège : origine, classification, situation et comparaison, autant que possible, avec les noms similaires des pays voisins » (3). Ce libellé touffu se reproduit fidèlement jusqu'en 1902, sans rien produire d'ailleurs, sauf quelques rapports intéressants où se précisent les questions que le toponymiste doit envisager.

A partir de cette date, la Société, mieux inspirée, demande simplement « l'étude toponymique d'une commune » et, cette fois, l'élan paraît être donné. Chaque année, la Société a reçu et couronné un ou deux mémoires (4) et, actuellement, stimulés par elle, des travailleurs préparent le glossaire d'une douzaine de communes.

*
* *

On remarquera que le mouvement que nous venons de signaler à la Société wallonne a marché de pair avec la mise en train des travaux préparatoires du *Dictionnaire*. Et il convient d'y voir autre chose qu'une coïncidence fortuite. Le Dictionnaire serait incomplet s'il n'enregistrait une foule de termes qui souvent ont disparu du langage courant, qui peut-être n'y furent jamais admis et qui vivent pourtant, d'une vie partielle et

(1) *Bulletin* **4**, II, 108. — (2) *Bulletin* **9**. — (3) *Annuaire* **8**, 210. — (4) Glossaires de Jalhay, Spa, Francorchamps, Jupille, Forges-lez-Chimay.

restreinte, cristallisés dans tel ou tel nom de lieu. La Commission du Dictionnaire, dans le *Projet* publié en 1904, a montré nettement quelle était son intention à cet égard : les articles *ins*, *ins-è*, *fay*, *fayit*, *hièrdâve* y représentent l'élément toponymique.

On comprend dès lors que la Société, si elle veut assurer le succès de sa vaste entreprise, a le plus grand intérêt à voir s'élaborer le plus grand nombre possible de monographies détaillées. Sans doute, elle ne doit pas négliger le point de vue historique ; mais elle désire avant tout des listes de termes scrupuleusement notés et définis. C'est le document philologique qui lui importe ; mais qui ne voit ce que l'histoire et l'archéologie pourront puiser de renseignements précieux dans cette masse de documents solidement établis ? Publier un texte ancien, en étudier la langue, en fixer la date et le lieu d'origine, toutes ces besognes sont du ressort spécial de la philologie ; à l'historien d'utiliser les faits que ces textes renferment, de les discuter et de les faire entrer, s'il y a lieu, dans ses «résurrections du passé». Au fond, il n'en va pas autrement dans la question qui nous occupe, puisqu'aussi bien établir un glossaire toponymique, c'est, d'une part, publier des fragments d'archives, d'autre part, notre *de auditu* une section particulière du vocabulaire actuel.

II

Tel est, d'une esquisse rapide, l'état de la question en ce qui concerne la Belgique wallonne. Pour résoudre pratiquement cette question en allant droit au but, il importe qu'un organisme puissant, doué de l'autorité et des moyens d'action nécessaires, inscrive à son programme l'élaboration méthodique du *Glossaire général de la Toponymie wallonne* et de son complément naturel, la *Carte toponymique de la Wallonie*. L'œuvre est considérable : il faudra, pour l'exécuter, peut-être un demi-siècle d'activité et de dévoûment. Mais l'entreprise est utile et non sans gloire. Elle accusera d'ailleurs fortement la vitalité du groupe qui en assumera la réalisation.

Pour peu que les pouvoirs publics et les corps savants l'encouragent dans cette voie, la Société liégeoise de Littérature wallonne se déclare disposée à prendre cette initiative ([1]). La fécondité d'un labeur ininterrompu depuis sa fondation en 1856, la prospérité croissante dont elle jouit, l'autorité qu'on reconnaît en Belgique et à l'étranger à notre « Académie wallonne », sont autant de sûrs garants qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, d'une promesse risquée, mais d'un engagement mûrement réfléchi et d'une intention ferme de le tenir.

Il va de soi qu'en prenant cette initiative, la Société n'entend nullement se réserver le monopole de la toponymie wallonne. Pareille prétention serait absurde et en contradiction d'ailleurs avec ses intentions les plus chères. Au contraire, elle applaudirait à la publication de nombreux glossaires partiels ou régionaux, que voudraient entreprendre les diverses sociétés archéologiques ou des chercheurs isolés. Mais elle se propose de centraliser les résultats de ces enquêtes, que leurs auteurs les livrent d'eux-mêmes à la publicité, sous la forme qu'ils préféreront, ou qu'ils les lui adressent directement en manuscrit.

*
* *

En outre, la Société établira un programme d'action qu'elle tâchera de réaliser progressivement.

Au nombre des mesures dont l'application paraît souhaitable dans le plus bref délai, peuvent figurer les suivantes :

1. Rassembler tous les travaux relatifs à la toponymie qui ont paru en Belgique et, autant que possible, les travaux analogues publiés à l'étranger.
2. Dépouiller et mettre sur fiches les publications de toponymie wallonne, les manuscrits que la Société possède et les commu-

([1]) MM. Kurth et Pirenne ont déjà, sans réserves, encouragé la Société à marcher dans cette direction. Elle leur témoigne ici sa vive reconnaissance pour la sympathie qu'ils ont bien voulu lui montrer. Elle remercie particulièrement M. Kurth, qui lui a offert le manuscrit d'une *Toponymie de Durbuy*, dont il est l'auteur.

nications qui lui seront adressées ; commencer la collection alphabétique et la tenir au courant.

3. Obtenir du Gouvernement que, dans chaque commune de la Wallonie, un fonctionnaire communal soit chargé de dresser, avec une réduction de la carte cadastrale, la liste des lieux dits qui figurent au cadastre de sa commune : ces documents, qui pourraient être établis assez rapidement, seraient remis à la Société.

4. Tirer en nombre l'article de M. Feller : *Comment il faut faire la Toponymie d'une commune* et le présent exposé de vues ; en adresser un exemplaire à l'administration de toutes les communes wallonnes et au curé de chaque paroisse.

5. Stimuler le zèle des chercheurs; inviter tous ses membres à porter leur attention sur cette enquête ; tâcher de trouver dans chaque commune deux ou trois hommes éclairés et dévoués qui consentiraient à étudier la toponymie locale ; les guider, au besoin, et leur ouvrir sa collection de documents.

6. Publier des glossaires qui pourront servir de types aux futures contributions.

*
* *

La Société est convaincue que, de la sorte, elle travaillera, comme elle s'est toujours efforcée de le faire, dans l'intérêt de la Wallonie. Elle espère que cette entreprise nouvelle rencontrera la sympathie de tous les Wallons et, en particulier, des hommes d'étude.

Le Secrétaire,
Jean Haust

Liège, 8 juillet 1907



ARCHIVES DIALECTALES

4. Les Haies

[Dialecte de Clermont-Thimister (arr. de Verviers)]

On distingue trois sortes de haies : 1° *hâye al cizète*, 2° *hâye a r'miner* et 3° *hâye al plante*.

1° La *hâye al cizète* ne se trouve généralement qu'aux routes et aux jardins ; on doit de temps à autre la *cizeler* avec une *cizète du hâyes*. Les *cizelèdjes* sont réunis en un tas dont on fait un *fowà*.

2° La *hâye a r'miner* réclame un travail plus compliqué, mais moins répété, et laisse des déchets utilisables. On commence par *tôde* (1) *lu hâye* ou couper les grandes branches du dessus, *lu tièsse*, au moyen de la *hèpe tôderèsse*, la *cougnêye* ou grosse hache étant réservée pour les tiges et les arbres. Parfois on *tôt* avec le *fièrmint* (serpe à manche court) ou avec le *hèrpê*, sorte de ciseau à long manche, sur lequel on frappe de bas en haut avec un *mayèt*.

Puis il s'agit d'enlever les bois morts et ceux qui ne conviennent pas : c'est *vûdî l' hâye*.

Il faut alors *ruminer* (remener) ou *fèssi*, c'est-à-dire tresser, entre les *stoc's* ou tiges, les *minants* (branches flexibles venant du pied de la haie) et les *boutenâres* (petites branches flexibles naissant le long des *stoc's*) : *fé ô bê r'minèdje*.

Le mot *stoc'* ne désigne pas seulement l'épine ; il signifie aussi un tronc que l'on recoupe pour le maintenir à hauteur de la haie : *ô stoc' du neûhî, ô stoc' du tchârnê*. Mais *stoc'* employé seul désigne habituellement l'épine : *one hâye du stoc's* = une haie d'épines.

(1) Liég. *tonde*. La dénasalisation est le caractère le plus prononcé du dialecte hervien.

Òs (= on) *a fini dèl ruminer, ô va mète lès fèsses.* La *fèsse* est une grande branche flexible, dégarnie de ses branchioles, que l'on tresse entre les parties supérieures des *stoks* pour former le dessus de la haie : *fé ô bô fèssèdje.* Parfois *fèssèdje* s'emploie aussi comme synonyme de *ruminèdje.*

Il ne reste plus que le *spinèdje. Spiner,* c'est planter de petites branches d'épines entre les *fèsses* pour garantir les jeunes pousses.

3° *Hàye al plante.* Ici le travail est différent : après avoir *tôdou l' hàye* et enlevé les bois inutiles, on fait des *plantes,* qui sont de grandes branches en éventail, obtenues par section des branchioles de deux côtés opposés, et dont le gros bout est taillé en pointe.

La *plante* qui va contribuer à former la haie, est donc un élément mort que l'on enfonce en terre, soit directement, soit dans un trou fait avec la *haminte.*

Lorsqu'il y a assez de *plantes,* on applique de chaque côté de la haie une *pice,* et les deux *pîces* sont réunies par des ligatures : *loyî lès hàyes* (1). Pour bien serrer la haie, on rapproche autant que possible les *pîces* au moyen d'un *crama* (crampon muni d'un levier) ; on applique alors les *hàrts* ou ligatures, formées de branches de chêne ou de saule (les petites branches de saule sont les *wèzis*). Actuellement la majeure partie des ligatures se fait en *fi d'arca.* D'habitude on met un second rang de *pîces* pour consolider la haie.

* * *

Il arrive que, par ci par là, on enfonce en terre dans l'épaisseur de la haie un pieu de saule, destiné à prendre racine : c'est un *plançô* (franç. plançon ; à Jupille *on planton d' sà*).

Lorsqu'il se présente un espace sans sujet vivant, on se décide parfois à n'y mettre que du bois mort : on y enfonce des *plantes,* on les renforce avec des branchettes bien fournies ; le tout, serré par 4 perches, 2 de chaque côté, forme une *tramaye* : *fé one tramaye* (cf. Gggg. II 442).

(1) Gggg. II 257 appelle *prîme* une « perche ou longue pièce de bois qu'on place horizontalement dans les haies pour les soutenir ». Ce mot est encore employé à Fléron et à Jupille.

Une pousse verticale partant du sol et que l'on respecte, s'appelle un *môtant* (montant), par opposition aux *minants*.

Dans l'intervalle entre deux réparations, on doit chaque année *groyi* (1) la haie, c'est-à-dire couper les petites branches du bas (*dè cou dèl hàye*) pour permettre à l'herbe de grandir. Ce travail se fait au moyen de la *grôyerèsse*, sorte de serpe à long manche. Les débris de la haie et les petites branches coupées sont les *grôyehôs*.

Une jeune haie doit être soutenue au moyen de *pàs* et de *lates* et protégée de chaque côté par un *bayelèdje* composé de *pàs* et de *bayes* ou grosses perches, qui sont fixées sur les *pàs* au moyen de *spatés* (lamelles de fer flexibles).

Le sillon fait pour la plantation de la haie s'appelle *sohe*. Une *sohe* est aussi une rigole qui permet l'écoulement des eaux d'un terrain humide (*sohî one wêde*). Ce travail est aujourd'hui supplanté par le drainage, *drênèdje*.

Entre le 15 décembre et le 15 mars, et en tout cas *duvant qu' lès hàyes nu boutèhe*, se place le temps où l'on raccommode les haies: *lu cloyàve*. Le *cloyeû* va *clôre*, muni de son tablier en cuir (*pê d' cloyeû*) et de ses gants (*mofes du cloyeû*). Il a sa *sàrpète* suspendue par derrière au *croc'* de sa ceinture. Le travail des haies et la façon de l'exécuter se disent *cloyèdje*. — Les branches, grandes et petites, destinées à entrer dans la haie, s'appellent *lès clôyemints* : *Nos n' sàris pus clôre ; nos n'avans pus dès clôyemints*.

Ruclôre, c'est réparer un trou dans une haie (*one trawêye*) : *ruclôre one trawêye*. — *Bocà* est synonyme de *trawêye*. — Une *moussète* est un trou au niveau du sol par où l'on peut passer à plat ventre (2).

(1) A Fléron et à Jupille *hèvî*; les débris s'appellent *hèvions*. — A Jupille, *grôyerèsse* est inconnu ; on dit *fièrmint a bûze*.

(2) A Jupille, *passàhe* : *li passàhe èst plinte di poyèdjes di lîve* (Jean LEJEUNE). — A Fléron, une *potchàde* est un point où l'on peut escalader la haie ; à Jupille *potchàhe*. — A Jupille, une *frohàhe* est l'endroit dans une haie où les bêtes ont brossé (*frohî*). — A Jupille, *hèpeter* signifie recouper une haie pour la rajeunir. Tous ces termes sont inconnus à Clermont-Thimister.

Rècl0re, c'est renfermer, boucher les issues.

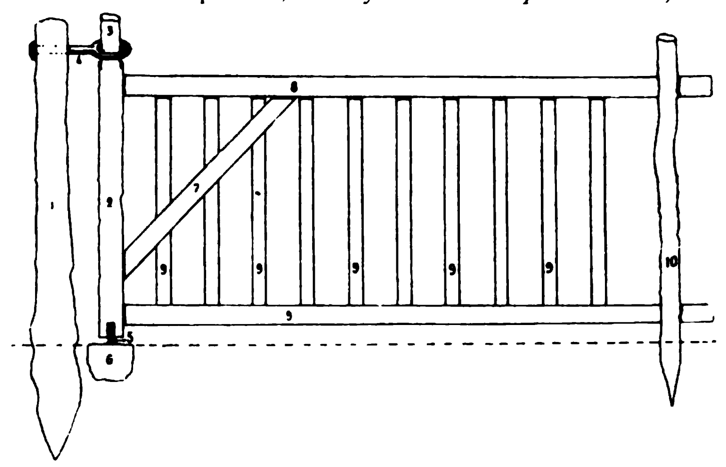
*
* *

Dans chaque haie séparant des prairies de fermiers voisins, on ménage un *oda* : un mètre environ de haie est remplacé par 2 ou 3 perches ou fils de fer placés horizontalement et qui servent de barricade tout en permettant aux vaches de troupeaux différents de *s'oder* (se flairer). Cela leur enlève, paraît-il, l'envie de *froht* (brosser, traverser la haie en la brisant).

Lorsque les haies rencontrent les *pazès* ou *pîd-pazès*, elles sont interrompues, soit par un *tournikèt*, soit par un *môteû*, composé de plusieurs *hiweûs* ou grosses pierres dressées le plus souvent en triangle. On appelle encore *hiweû* la pierre qui empêche les véhicules d'approcher de l'angle d'un mur ou d'un pilier (1).

La haie peut encore être interrompue par une *bàrîre* à deux battants, ou par une *hàhe* (claire-voie), qui est tout aussi large, mais n'a qu'un battant. Le *hàhé* est une *hàhe* plus étroite et plus légère.

La *hàhe* est suspendue, au moyen d'une *tchape* ou *mahote*, à un

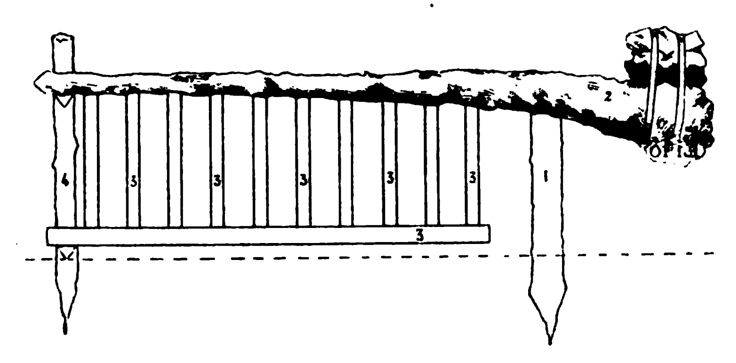


1. *postê* ; 2. *pos'lèt* ; 3. *botô* ; 4. *tchape* ou *mahote* ; 5. *strî* ; 6. *pîre du pèlète* ; 7. *boutant* ; 8. *grèle* ; 9. *rèyes* ; 10. *bate*.

(1) Cf. Body *Voc. des Charrons, etc.*, vo *sauteû* et Gggg. vo *treûhi*.

postė (gros pieu solide) et va se fermer contre une *bate* (pieu plus mince et moins résistant). Le bois du dessus est la *grèle,* reliée par le *boutant* au *pos'lèt.* Le *pos'lèt* est le pivot ; il est arrondi à sa partie supérieure pour tourner dans l'anneau de la *tchape* ou *mahote*; la partie arrondie est le *botô* (bouton). La partie inférieure du *pos'lèt* est munie d'un *stri,* ferraille en forme d'étrier armé d'une pointe qui tourne dans l'excavation d'une *pire du pèlète* [*pèlète* = bassinet]. La *hàhe* est complétée par des *rèyes.* — Aujourd'hui, le fer remplace de plus en plus le bois dans la construction des *bàrtres* et des *hàhes.*

La *hàhe a cou* (qui tend à disparaître) est une *hàhe* à contrepoids. Son nom lui vient de ce que la *grèle* en est généralement formée d'une tige d'arbre dont le pied, souvent énorme (*cou* = cul), forme le contrepoids. Ce contrepoids est parfois renforcé d'une grosse pierre. La *grèle* pivote sur un *pà* (pal, pieu).



1. *pà*; 2. *grèle*: 3. *rèyes*; 4. *bate.*

Les haies artificielles sont dites *bayelèdjes, hàyes artificièles, hàyes du fièr* ou *hàyes du fi d'arca a spènes.*

Un *pàfis'* est une cloison fixe, formée de pieux rapprochés, reliés entre eux par des branches tressées.

D[r] S. RANDAXHE,
à l'himister

5. **Fènâ-meûs** ([1])

[Dialecte de Lincé-Sprimont]

Avri, come dit li spot, a-st-apwèrté l' mitan dès foyes a May ; May a fait 'ne fwèce, èt vola tot qu'a stu vért, mins d'on si tinre vért èt si télemint fris' qu'on dîreût qu'on v'nahe dèl sètchî foû d'ine lâsse.

Li solo a-st-èhandi l' tére, lès âbes ont flori tot blancs èt l' foûre a crèhou, plin d' fleûrs èt d' bièsses di totes lès sòrs.

Vochal Djun : c'èst l' fènâ-meûs.

Li foûre èst bê.

*
* *

Lès prés, lès wêdes ridohèt d'yèbe disqu'a d'zeû lès hâyes ; pidjote a midjote lès dièrinnès mèlèyes ont d'flouwi â vint, èt l' foûre a flori : asteûre i vout s'mincî, i s'apèsantih èt flahe di co traze costés. Vola l' timps d' mète li fâs d'vins.

Li soyeû, li stridje èt l' cohî pindous a s' cingue, aprèstêye sès batemints èt s' mârtê po r'bate si-ustèye, qu'a dwèrmou tot l'iviér pindowe èl heûre.

Li foûre èst bon.

*
* *

Èt l'ome s'a-st-èpuré èt s' s'a-t-i mètou a l'ovrèdje.

Il ataque li prumîre bate, pâhûle èt sins s' prèsser. A chaque

([1]) Les articles de nos correspondants seront toujours parfaits à nos yeux s'ils unissent la simplicité à la clarté et la précision du style. Lorsqu'à ces qualités essentielles s'ajoutent le pittoresque et l'harmonie, nous nous en félicitons doublement. C'est le cas pour cette jolie page dont l'auteur, le poète Henri Simon, a bien voulu réserver la primeur à ce modeste *Bulletin*.

— L'article suivant traitera le même sujet au point de vue purement technique. Enfin d'autres communications, dues notamment à MM. H. Piron, de Masta-Stavelot, et S. Randaxhe, de Thimister, nous ont permis d'élaborer sur la fenaison un questionnaire général, que l'on trouvera ci-après.

còp d' fâs, ine saqwè brûtinèye, come ine plainte, èt l' bê foûre si lêt djus sol tére qui l'a-st-ac'lèvé.

Li bate finèye, li soyeû r'sowe si tèyant è tansè di s' main, èl rissinme èt rataque ine aute rote.

Èt la, è plin solo, lès bates sûvèt lès bates sins lâker. L'eûrèye vinowe, l'ome dihint s' tâte al hape : il a hâsse dè vèy li dièrinne fènèsse djus.

Li foûre èst soyî.

* * *

I n'a pus rin so pîd.

Lès pâwions, èwarés, ni r'trovèt pus lès fleûrs, qui finihèt dè mori, stindowes al tére...

Qué samerou èl pîd-sinte !... Li bocâ s' tape â lâdje : c'èst lès fèneûs, li fotche èt l' rustê so li spale.

Come on frumehî èn alèdje, vo-lès-chal avâ l' wède. Lès clérs cotrês dès fènerèsses èt leûs blancs baradas baletèt-st-â vint. A côps d' fotche, i k'sèmèt lès bates èt, dismitan, ç' n'èst qu' hahelâdes èt côps d' lawe ; mins l'ovrèdje rote tot l' minme, ca vola tot stâré.

C'èst-â toûr dè solo dè d'ner s' côp d' main a l'ome.

Li foûre èst d'zârné.

* * *

Èt l' pauve foûre a stu r'toûrné tote li djoûrnêye ; ossu n'èst-ce pus rin d' lu ni dès fleûrs qu'èstît co îr si bèles. Lès pâwions s'ont r'sètchî foû dèl wêde, qu'èst mwète por zèls. Èt l'ome oûveûre a plins brès', ca l' solo bahe : i s' fât d'hombrer.

Èt vola tot d'on côp lès hougnètes qui s' drèssèt d' tos costés : vos dirîz 'ne trope di bèrbis qu' vint d'abrotchî foû d' tére. Ine fwète odeûr d'yèbe côpêye monte è cîr. Diè vôye qu'i n' ploûse nin dèl nut' !

Li foûre èst hougneté.

* * *

I n'a nin ploû. Li solo, qui blame di s' pus fwért, a d'dja r'souwé lès crouweûres dèl nut' qu'èst passêye. Vo-re-chal lès fèneûs qui rataquèt.

Lès hougnètes sont disfaîtes, èt l' foûre ripasse si mârtire.

Èco 'ne tchoke, i sèrè bon ; on l'òt hileter a chaque côp d' rustê : « Quéle coleûr ! dist-on, quéle odeûr ! Lès bièsses âront bon cist iviér ».

C'èst l' moumint d' roler l' foûre, ca dèl tchèrâ amonte on brut d'atèlêye...

C'èst l' tchâr !... Corèdje !... Èt lès longuès roles si stindèt sol pindêye dè pré.

Li foûre èst fèné.

*
* *

Èt la, è fond dèl wêde, li pìce èst d'dja drèssêye. Lès fotches rimplihèt èt vûdièt lès tchârs. Li foûre s'ètèsse, li môye s'arondih èt monte so l' cîr qui l' solo mèt' è feû tot s' coûkant.

Li foûre èst r'mètou.

Henri Simon

Li 23 dè p'tit meûs d' l'an 1907

6. Li Fènâhe

[Dialecte de Retinne]

Vos savez turtos çou qu' c'est dè *foûre* : c'èst d' l'yèbe soyêye èt fènêye qu'on done a magnî âs bièsses qwand 'le sont so stâ.

Nosse mot walon *foûre* ni ravise nin djustumint l' francès *foin* : ci-cial vint dè latin *fœnum*. C'èst d' la qu' nos avans tiré *fèner* tot parèy qui l' francès *faner* ; tot fant qu' *foûre* provint d'on mot dè bas latin *fodrum*, *foderum* ou *fodrium*, qu'on resconteûre dèdja d'vins lès ac's vès 796 èt qu' n'èst qui l' mot tîhon *Futter*, qui vout dîre li pateûre ou l'amagnî dès dj'vâs (1).

(1) A signaler que le radical de l'allemand *fad-en* signifie *remplir* dans le double sens de *doubler* (*un vêtement*) et *nourrir*, comme le w. *fôrer*.

Po k'mincî, on louma *fodrum* tot çou qu'i faléve po d'fraitî bièsses èt djins d'vins 'ne ârmêye. Adon ç' n'a pus stu qu' l'amagnî dès biėsses : tchivâs, boûf's, vatches, moutons èt gades ; èt, come li mèyeû èt l' pus gros d' cist amagnî-la èsteût l'yèbe fènêye, on l'a loumé dè foûre.

C'èst lès plêves dèl leune d'avri qui d'nèt *dè pîd* â foûre, c'èst-à-dire qui l'aspèhihèt, èt c'èst l' solo d' may quèl fait crèhe, qui lî done dèl hauteûr. Ossu, qwand c'èst qu'i-atome dè v'ni trop' di timps a bîhe so cès deûs meûs la, on n' ramasse wêre di foûre : i n'èst ni haut ni spès.

I-n-a co dès plèces, è payîs dè Rwè ([1]), par eximpe, wice qui lès vatches magnèt l' prumî djèt dès wêdes qu'on vout soyî. L'yèbe ricrèh so l' côp, mins l' fènâhe èst rèstârdjêye d'ine qwinzinne di djoûs. I-èst-a supôser qu'on féve tot costé parèy dè timps passé, pusqui l' fènâhe èsteût d'ine treûzinne di saminnes pus tâdrowe qu'oûy. Èt l' proûve, c'èst qui, d'vins li R'keûy des ôrdonances dè Payîs d' Lîdje (Prumî volume, pâdje 220 so li d'zos), l'ac' dèl Pây di Vottem finih come çouci : « Donneit l'an de grasce MIII^cXXXI le Xe jour de mois de jullet que on dist fenal moys ».

Oûy on fène d'ôrdinaire divant lès plovinètes dèl Saint Pîre. Li foûre èst bon a soyî tot dreût après s' florihâhe. S'on ratint trop', l'ameûr dè fistou 'nnè va po noûri li s'mince. Â réze, on foûre qu'a stu fèné è bon moumint èst d'on clér vèrt èt si-ode-t-i fwèrt bon, tot fant qui l' ci qu'a k'mincî a souwer so pîd si fène djènâte èt s' n'a-t-i nin l' fène odeûr di l'aute.

Po-z-avu fleûr di foûre, i fât-st-ècrâhî lès wêdes ; divins lès fondrèyes, qwand ons èst-a main dèl fé, on pout miner lès corantès êwes so lès pindêyes dès prés, mins l' foûre qu'ons î racôye si r'sint todi d'èsse ine gote êwis' : c'èst çou qu'on lome dè seûr foûre.

I fât treûs sôrs d'ustèyes po fèner : lès fâs, lès fotches èt lès ristês ou rustês. On n' coûke mây nole ustèye al tère divins lès

([1]) Dè costé d' Hêve, li payîs d' Lîdje aléve disqu'è Djosé. Pus lon, c'èsteût l' payîs d' Limbourg, qu'a stu bin dès annêyes d'â Rwè d'Espagne : c'èst çoula qu' lès Lîdjwès l' loumît *payîs dè Rwè*.

wèdes ou d'vins lès prés : ons âreut trop' di rûses di lès r'trover. C'èst çoula qu' lès mantches dès fâs èt dès ristês sont raw'his al bètchète po lès poleûr planter è têre. Dè vî timps, qwand on s' sièrvéve di fotches di bwès, faites â pus sovint foû d'ine dreûte cohe di neûhî qui crèhéve fortchowe so li d'zeûr, on l's aw'hîve ossu al bètchète dè mantche po lès planter. Oûy lès Amèricains nos ont fait dès fotches d'acîr a deûs, treûs èt qwate dints, qu'on fait on rude ovrèdje avou èt qu' sont bêcôp pus lèdjîres qui nos fotches di fièr a deûs dints d'a passé 'ne quarantinne d'annêyes.

Wice qui l' tèyant dèl fâs èst-èmantchî, on adjustêye, di sqwére avou l' fâs, ine aloyante hârt qu'on lome ine ***rapwètroûle*** èt qui siév a racoyî l' foûre soyî po fé l'***andain*** ou ***àdain*** ou ***and'lt.***

On lome andain l' guilite di foûre abatou a chaque côp d' fâs ou a tchaque pas qui l' soyeû fait èn avant.

Di m' djonne timps, c'èsteût l' cinsî lu minme ou l' bovî, avou sès vârlèts, qwand 'nn' aveût, qui soyîve. I n' va pus oûy ainsi : on a dès djins d' mèstî qui fèt l'ovrèdje pus rade èt bêcôp mis. « Bêcôp mis » vout dîre qu'i rèsèt l' wason disqu'a têre èt qu'i fèt pus d' foûre. C'èst dès omes qui nos v'nèt dè costé d' Dinant et d' Flip'vèye. I soyèt tote l'annêye : d'octôbe a may, i soyèt lès pîres di marbe èt lès pîres di tèye divins lès pèrîs d' leû payîs. È meûs d' djun, i v'nèt soyî l' foûre avâ ci èt, tot dreût qui l' fènâhe èst foû, i-ataquèt a côper lès deûrs grains èt lès mârsèdjes disqu'è meûs d' sèp'timbe.

Po l' foûre, i soyèt a martchî. I-a passé on timps, i fît çoula a treûs qwârts di franc l' vèdje [436 mètes ramoûrnés (1)] ; adon ç'a stu a on franc, èt oûy c'èst-on franc èt d'mèy.

Dj'a k'nohou on soyeû qu'on louméve Andrî — si sorno m'èst-oûy foû dèl tièsse — in-ome qu'aveût l'air tot hink, qui soyîve disqu'a onze vèdjes di foûre li djoû : i k'mincîve a treûs eûres â matin, féve ine prandjîre d'âtoû d' deûs eûres so l' wazon qwand l' solo èsteût è s' plinte fwèce, adon i rataquéve disqu'â bron dèl nut'.

(1) Mètres carrés.

So l' còp qui l' foûre èst djus, si l' timps siév, ons ataque a *d'zannener* (ou *disânener*), çou qui vout dire qu'on disfait lès andains al fotche, tot k'sèmant l' foûre a l'avîre, po l' mète â solo èt co mîs â vint, qui fait po l' mons ot'tant èt d'ossi bon ovrèdje qui l' solo.

Qwand l' foûre kimince a souwer, on l' ritoûne al fotche so plèce. Adon, qwand l' solo d'hint, on ramasse li foûre a *royons* (ou a p'titès rôyes) avou dès ristês d' bwès.

Li lèd'dimain qwand l' solo a hapé l' rosèye inte lès royons — èt s'i n' lût nin l' solo, i n' ârè nin dèl rosèye — on r'toûne cès-cial â ristê tot lès assètchant wice qu'i fait sètch, èt on rik'mince li djeû treûs qwate fèys s'i fât. On n' sâreût mây trop' kitoûrner l' foûre : s'i lùt l' solo, çoula l'èspètche di s' honder èt, s'i n' lût nin, on r'mèt' todi a fwèce â vint li d'zeûr dès royons.

Sol fin d' l'après-l'-dîner, s'i-a aparance di plêve po dèl nut', on rassonle â ristê dès pèçots d' royons a p'titès hougnètes. S'ons èsteût k'tchèssî dès nûlèyes, on f'reût al vole, èl plèce di hougnètes, dès tot p'tits hopês qu'on lome des *gossèts*.

Qui l' timps siève si bin qui c' seûye, i fât todi treûs fèys vint'-qwatre eûres po fé dè bon foûre.

Qwand l' foûre èst fait, s'on n'èst nin prèt' a l' rintrer, on l' ramasse a grossès hougnètes di deûs mètes haut so 'ne sipèheûr a l'ad'vinant, èt on pégne tot li d'foû â ristê, po mîs fé d'goter l'èwe s'i v'néve a ploûre. — È France, dè costé d' Compiègne, dj'a vèyou dès tchapes di strin so lès hougnètes di foûre po lès warandi dèl frèheûr.

S'ons a l's atèlèyes prètes po rintrer l' foûre, on l' tchèdje (al *fotche tchèdjerèsse*, ine fotche a long mantche) so tchâr, cârmane ou tchèrète a hâles èt on ramasse al hape â ristê l' foûre qui d'meûre kisèmé wice qui lès hougnètes èstît. Po n' rin piède avâ lès vôyes, on pégne â ristê lès deûs costés dèl tchèdje èt, so li d'zeûr, on sére tote li masse avou 'ne pîce qui lès Hèsbignons, si dj' tin bin, loumèt on *habâ*.

Ons ètèsse li foûre so l' cina èt, fait' a fait' qui l' hopê monte, ons

a dès gamins quèl vinèt tripeler po leû plaisir, tot s' fant souwer a co cint mèyes gotes.

Treûs qwate saminnes après qui l' foûre èst so l' cina, li crouwin l' fait r'hoûsser : c'èst po çoula qui, quâsi d'vins totes lès cinses, on veût lès pègnons findous d' la-haut lâvâ, ou dè mons dèl crèsse dè teût disqu'â d'zos dè cina.

È nosse payîs — a Fléron èt âs alintoûrs — on n' fait quâsi mây dès môyes di foûre come on 'nnè veût, par èximpe, dè long d' l'êwe d'Oûte. I fât qu'on 'nnè racôye a r'dohe po qu' lès cinas sèyèsse trop p'tits. Â réze, po môyeler, i fât 'n-ome di mèstî èt s' fât-i cọ dès covreûs po-z-adjuster on teûtê di strin al copète dèl môye. Tot çoula cosse èt, âd'dizeûr, li foûre d'â-d'foû èst-ossi bon qu' pièrdou : i n' lî d'meûre pus nole ameûr.

On vint l' foûre â fas. Dè vî timps, li fas pèséve qwate-cints lîves di Lîdje ou tot près d' cint' èt ûtante-sèt' kilos. Oûy ons a-st-arondi l' pwès èt l' fas d' foûre peûse djusse deûs cints kilos.

N. Lequarré

QUESTIONNAIRES

N° 9. Les Foins

I. L'objet. Comment appelle-t-on dans votre région : l'herbe? *yèbe, jèbe, ine yèbe, one jèbe, dès-yèbes, dès jèbes, hièrbêye, jèrbêye.* A Coo, une herbe se dit *wêde.*

le gazon ? *wazon*, gaum. *wazan.*

le foin ? *foûre*, gaum. *fon.*

foins et moissons ? *lès dinrêyes a tièrjes.*

le regain ? *wayin.*

II. Le lieu. A. Comment appelle-t-on dans votre région : la prairie ? *pré, prêye, proyê, prairêye, wêde.* N'y a-t-il pas des noms à sens particulier, comme *assise*? Distinguez la prairie à faucher, *soyèrje*, la prairie à pâturer, *wêdièrje, pasteûre, pastore, pateûre, patore.*

B. Dites en wallon les qualités d'une bonne, d'une mauvaise prairie ; sa situation et orientation, *èlle èst-â lèvant*; son sol : *èlle èst sètche, frèhe, marasseûse, c'èst-on frèhis' ; on frèchê.*

C. Accidents de la prairie : touffes d'herbe laissées par les vaches, *wastène, tampê*; touffes provenant du fumier de vache étendu, parties laissées en graine, etc.

D. Quelles sont les plantes qui constituent le fond d'une bonne prairie ?

Quelles sont les plantes nuisibles, vénéneuses ou rendant le foin maigre? *surales di rj'vâ, tchèrdons, trôyes* (centaurée jacée ? Condroz), *panâhes* (branc-ursine), *pourales* (?, grosse racine, Condroz), *pés d' vatche* (?, fait crever les vaches), *hèmèrales* (?, fleurs jaunes), *tchècawes* (prêles), *hiyètes* (campanules, rendent le foin maigre), *fènaches* (ivraie, lolium rubrum ; Mons), *fènasses* (luzules ; Robechies).

E. Quels sont les soins à donner à la prairie ? *a*) Donnez les expressions relatives à la fumure : ***ansène, ansine ; fin, fyin, fî ; fémî ; — ansiner, stârer lès flates, aler stârer âs flates.***

b) à l'irrigation et au drainage.

c) comment dit-on passer le rouleau sur la prairie ? nom du rouleau ?

d) comment dit-on 1) détruire les taupinières ? ***démutièrner*** (Hainaut).

2) la taupe ? ***foyon, fouyan, fougnon.***

3) la taupinière ? ***boute di fouyon, bouteure ; frimouhe, froumouhe, froumouche ; mutèrne, mutièrne ; mofioule, moufale, moufawe.***

4) la herse à détruire les taupinières ? ***grifou, grifon, mutèrnwa, démutièrnwa, dossoû, hièrche a mutièrnes.***

5) l'industrie du chasseur de taupes a-t-elle existé dans votre région ? son vocabulaire ?

III. Les espèces et qualités du foin à faucher.

a) Diverses espèces : ***foûre di dj'vâ, foûre di vatche.***

b) Diverses parties ou étages du foin : ***li pîd dè foûre, lès tîdjes, fènèsses*** ou ***fistous.***

c) Qualités et défauts du foin au moment de la fauchaison. Comment dit-on : les foins sont mûrs, verts, fleuris, secs, trop secs, sûrs, aqueux (*éwis'*), souillés de terre au pied (***èssonkés***), touffus, maigres, courts ; ils ont de la sève (***ameûr***) ?

IV. La saison. Quelle est chez vous l'époque de la floraison (***foûrèhon***) ? Comment appelle-t-on le mois de la fenaison ? ***fènâ-meûs, fènau-mwès ; al fènâ-meûs.***

l'époque des regains ? ***wayin-timps.***

V. L'action de faucher et faner en général.

a) faucher ? ***soyî, soyer, sôy â foûre, fâtcher, fâtchî, faukier, côper.***

b) fauchaison, action de faucher les foins ? ***soyâhe, soyâye, soyâve, faucâdje.***

c) faner, étendre le foin, travailler le foin, recueillir, sécher le foin, etc. ? ***fèner, ovrer l' foûre, toûrner, ritoûrner, kitoûrner l' foûre.***

d) la fenaison ou travail des faneurs ? *fènâhe, fènâye, fenâve, f'nau, fènèdje, fènadje.* Faire la fenaison : *fâre la f'nau* (gaum.).

VI. Le personnel : *a*) faucheur ? *soyeû, soyeûr ; fâtcheû, faukieu, faukeû.*

b) faneurs, faneuses ? *fèneûs, fèneresses.*

c) De quelle région viennent les faucheurs et faneurs de votre canton ?

d) Donnez en wallon les détails relatifs à la journée des faucheurs et faneurs, aux repas, à la sieste, au paiement. Comparez avec ce qui se pratiquait autrefois d'après les souvenirs des vieillards.

VII. Particularités relatives à la fauchaison. Chaque coup de faux est une *couteléye* (Monceau-s.-S.) ; faucher à larges tranches se dit *coutelèy* (Prouvy).

On fauche de façon à obtenir des andains en ligne droite : aux endroits où les herbes ont été couchées, on la fauche en petits cercles ou *rôsètes.*

VIII. Les instruments pour faucher : *ustèyes dè soyeû, ostis du faukeû.*

a) Mentionnons la faucheuse mécanique, *soyeûse* (Condroz).

b) la faux, *fâs, fâs, faus, fauch.*

Distinguer les diverses espèces de faux, 1° suivant l'origine : *cineresse, faus d' Ciney*;

2° suivant la forme et la destination : *basse fâs, haute fâs, tiré-fâs, clawé-fâs ; bètch* ou *fâs di stièrmint, fâs di stièrneûre, fâs d'djunièsse, fâs d' foûre ; piquet* et *fâs d' flamind* (pour la moisson); *fâcêye, fauciye ; cèye, ciye, cîle, skèye.*

Les parties de la faux : 1° le manche : *fâmagn, fâmin, fâmin, fâmê, faumèn, fauman' ; faucâr, faucâ, fauco, faucô, faukè ; mantche ; hacacrô* (manche plus court ; Prouvy-Jamoigne).

2° les poignées ; nommées ensemble : *pougnèyes, pougnètes* ; nommées séparément, l'inférieure : *pougnèt, manote, mènote, manike, crâne* ; la supérieure : *cwèrbâ ; crèsse, creûsse, pougnèye*

toûrnante ; fàmagn a creüsse (manche à poignée-manivelle ; Weismes).

3° la lame, en fer battu (*lame, foye*), où l'on distingue, dans le sens de la longueur, le rebord : *vèdje, hoûr*, la partie mince : *foye*, — la partie écrasée par le marteau, qui prend une couleur particulière : *bate*, — le fil de la lame : *tayant, tèyant* ; — dans le sens de la largeur, la partie qui est vers le manche : *talon*, — l'autre extrémité : *bètchète* ; — enfin, dans le sens de l'épaisseur, il y a la partie qui touche terre en fauchant : *dos dèl lame*, — et la partie intérieure : *plat dèl lame*.

4° les pièces servant à rattacher la lame au manche ; précisez à l'aide de dessins les divers modes d'attache. Le rebord de la lame se prolonge en une pièce de fer coudée : *godje, agrape, cawe dèl faus, croc, crotchèt* ; cette pièce peut être clouée sur une rallonge : *sôdèn* de la *clawé-fâs* (Weismes) ; elle peut être terminée par une pointe qui pénètre dans le manche : *spène, spinète* ; le trou ménagé pour recevoir cette pointe est la *spineûre* (Condroz), l'*aneûche* (gaumais) ; le crochet de la lame peut être assujetti au manche par un anneau : *vèroûle, viroûle, bague*; enfin un petit coin en fer, *cougnèt*, serre les trois pièces.

5° les pièces accessoires qui s'adaptent à la faux pour rabattre ou coucher symétriquement les andains. Ces armatures sont-elles les mêmes pour les fourrages, la luzerne, le trèfle, les avoines, les blés ? Faites, si possible, des dessins, accompagnés des noms wallons de chaque partie. Ces garnitures, sans que nous soyons toujours en mesure de préciser, s'appellent : *rapwètroûle, rapwatroûle* ; *vaurlèt, èrbi, yèrbi ; èr* (= arc) ; *plôyerou, plôyète ; forcète; arna, èrna, harnè ; croc'mint ; marlô* ; *tchèt, pitit tchèt*. — On cite comme parties du *harnè* ou du *tchèt : li tièsse, li cèke, lès dints, li bâre, l'aguèce*, les deux *vèrdjales* ou *vèrdjèles*.

La pièce accessoire qui, dans certains cas, double la lame pour la rendre plus résistante.

Comment dit-on emmancher la faux : *monter l' fâs, èmantchi l' fâs, amantchi eune faus*.

Inconvénients provenant de ce qu'une faux est mal emmanchée : *li fâs r'vint trop'* ou *trop pô*, *li fâs va trop pô* ou *trop fwért a tchomp, li fâs yèrbèye trop fwèrt, bètche trop fwêrt, poûhe trop fwêrt.*

Aiguiser la faux et battre la faux sont deux opérations très différentes. Aiguiser la faux pour la première fois se dit à Chênée *difoncer l' fâs*. Aiguiser en général = *sinmt l' fâs, sèmt ; rissinmt, rissèmt, rissèmer, rissèmier ; rûdji s' faus* (Bourlers).

Outils pour aiguiser la faux. 1° La pierre à aiguiser : *pîre di fâs, pîre a sinmt l' fâs ; keû* (lat. cos, -tis) ; *vèrsia, vèrsiau.*

2° Cette pierre baigne dans de l'eau vinaigrée que contient un étui ou coffin : *cozi, couzi, cuzû* (de *keû* cité plus haut), *coht, gohi, gouhi, couyi ; cwèrnée, cornèt ; bouletê ; buwa ; cofigneau ; bilot ; posson.*

3° Le coffin est suspendu à la ceinture du faucheur : *cingue, cinteûre.* A cet effet il est muni d'un crochet : *croc', crotchèt, nez*, et la ceinture, d'un anneau : *onê.*

4° Pour adoucir le taillant, on se sert d'une racloire en bois de chêne recouverte de sable et imbibée de vinaigre : *stritche, èstritche.* Passer la racloire = *stritcht, ristritcht, èscurer.* La *stritche* est attachée à la ceinture par un anneau, ou le long du manche de la faux, entre le *cwèrbau* et l'extrémité supérieure.

Battre la faux = *bate si fâs, bate si lame, rimète li tèyant, ribate.* — Cette opération, plus longue et plus délicate que l'aiguisage, se fait quand la lame est ébréchée : *hârdèye, duhârdée, scardée*, qu'elle présente une brèche : *hârd, hârd, scârd*; elle est alors hors d'état : *hôrs d'agûje* (Jamoigne). Il faut faire disparaître la brèche par le battage : *rissètcht l'hârd, stinde li hârd.* Un bon *bateû d' fâs* est un ouvrier apprécié.

Accidents qui affectent une faux mal battue : le taillant trop battu gondole, il est distendu : *dutinké* ; c'est *bate trop tène* ou *bate a mwêrt tèyant.*

Outils pour battre la faux. 1° L'ensemble des deux outils principaux se nomme : *lès batemints, batemats* (gaum.), *èglumias, aglemias.* C'est une enclume et un marteau à battre reliés

par une corde ou courroie : *cûrè*. La tête du marteau et celle de l'enclume sont introduites dans le *cûrè* par des œillets : *oûyèts*.

2° L'enclume seule se nomme *batemint*, *ècome*, *comê*, *coumaye*, *goumè*, *sto d'ècome*, *èglumia*, *inglumia*, *inglimète aglemia*.

Cette enclume est munie à mi-corps, pour l'empêcher de s'enfoncer trop profondément en terre, de 4 crochets : *èlètes*, *coyons*, *croles*.

La partie supérieure est *li tièsse*.

3° Le marteau seul - *mârtê*, *mârtê*, *maurtia*, *martiau*.

4° Les anciens faucheurs du Condroz attachaient à l'*èglumia* un petit bac d'eau, *batch*, dans lequel ils trempaient le marteau à battre.

On bat la faux tantôt avec la tête du marteau, tantôt avec la pointe, *pène*. La zone de battage, qui se marque très bien sur la lame, s'appelle *bate*.

IX. Les instruments pour faner. 1. La grande culture utilise la *fèneûse*, machine de 12 râteaux à 4 dents qui retourne le foin, et le *ristè-fèneûse*, machine de 30 à 40 dents, conduite par un cheval, pour ramasser le foin séché. Mais les instruments ordinaires restent le râteau et la fourche.

1° Le râteau en général se nomme *ristè*, *rustè*, *rèstia*, *rètiau*.— râteler = *risseler*, *rèsseler*, *russeler*, *rèstèler*, *rèteler*. — râtelée = *risselèye*, *risselon*. -- râtelage : *rèsselèdje*, *risseligne* (Saint-Georges).

Décrivez les diverses espèces de râteau en usage dans votre région. A Landenne, il y a 1° un *rèstia* à dents d'un seul côté, à manche droit d'une seule pièce, *kèwe* ; le support des *dints* s'appelle *tièsse* ; 2° un râteau à manche fourchu, appelé *fotche* ; 3° un râteau à manche droit, *kèwe*, et à *plôyerou*, arc en bois dont les extrémités entrent dans la tête du râteau, à dents des deux côtés de la tête ; à Scry-Abée cet arc s'appelle *fotche* ; ailleurs on distingue *mantche a fotche* et *dreût mantche d'on ristè*.

2° Distinguez la fourche servant à la fenaison des instruments similaires employés en agriculture.

Fotche di bwès, *fotche di fièr*, *fotche d'acir*. — *fwène* Dasn.,

fonne (Saint-Hubert); *fotche a deûs dints,* pour étendre le fumier ou éparpiller le foin; *fotche d'awous',* à manche long et fin, à deux dents assez courtes et assez droites pour que la fourche se retire facilement de la gerbe; *fotche a treûs dints,* pour faire la fenaison; *fourtche a 3 dints,* pour le fumier; *fotche a l'ansène* ou *trèyin,* à trois dents et à manche court, pour le fumier; *fotche à foûre* ou *a tchèrdjî l' foûre,* ou *tchèdjerèsse,* à manche long, plus gros, à dents plus longues et plus larges que la *fotche d'awous'.*

fourtche a skeûre, fotche heûrèsse, sert à secouer le foin.

fotche a qwate dints, pour charger le fumier (Condroz).

fotche ou *trèyin a qwate, cinq' dints* (Visé-Warsage), *fotche a sî dints,* garnies de boules ou *maclotes* aux extrémités pour charger les betteraves et les pulpes.

Le manche en bois de la fourche est enchâssé dans la partie creuse de l'instrument en fer, laquelle se nomme *bûse, bûseleûre dèl fotche.*

Une fourchée = *fortchèye, fortchîe, fourtchée, fortché.*

Enfourcher = *èfortchî, infourtchi.*

X. Détail des opérations du fanage.

Comment appelle-t-on l'étendue de foin que le faucheur abat d'un coup de faux? *andain, âdain, andène, andine, andaine, andelt.* On dit aussi *bate, manèye, manée, role.* Indiquez si ces mots se disent à la fois du foin et des céréales. *Li soyeû print dès lådjes* ou *dès streûts andains.*

Comment nomme-t-on la suite d'andains formant une largeur d'un bout à l'autre du pré? *bate?* Ex.: *avou dès lådjes andènes on fait dès grossès bates* (Visé-Warsage).

Lorsque l'herbe est fauchée, il faut la laisser sur le pré jusqu'au jour suivant. Alors, quand le dessus est sec, on retourne l'herbe de l'autre côté avec des fourches en l'élevant et l'éparpillant en l'air. Cela s'appelle *stârer l' foûre, staurer, kissèmer, dispaude, répare* (re + épandre), *disfé,* mais surtout *disannener* (pour *disandener,* défaire les andains), mot souvent déformé: *disâneler, disôneler, disâmeler, disârner.*

En général, le reste du travail consiste à retourner, éparpiller,

aérer le foin, le réunir en tas de plus en plus gros : *rahoper, duhoper, hèrer l' foûre èssonle.* Les procédés ne sont pas absolument les mêmes partout, ni le vocabulaire. Ce qui vient compliquer les descriptions, c'est que les mêmes opérations se font, à peu de chose près, plusieurs fois. Nous insistons donc auprès de nos correspondants pour qu'ils précisent le plus possible.

A la fin de la première journée, on met le foin en lignes, qu'on rassemble en veillotes : *on l' mèt' è rôyes po-z-aveûr pus âhî a arindji lès pèrsis* (Weismes), on en fait *dès p'tits lèts.* Syn. *roler l' foûre, taper a rèvins* (Condroz). Les lignes se nomment *roles, royes, rôyes, rovons, rèyins, roules, russèles ; môres* (= *môles, môyes*). De ces lignes ou *petits lèts* on fait des *petitès hougnètes, hougnetês, mulkins, fanètes, houpirons, bèrbizons.*

Le lendemain, après l'évaporation de la rosée, on étale de nouveau. Le soir de ce second jour, on accumule le foin en tas plus gros ou meulons : *grossès hougnètes, hognètes, mulias, muyas, muyots, mèyons, movètes, machots, pèrsis.*

Mettre le foin en meulons = *hougneter.*

On peigne les *hougnètes* au râteau en prévision de la pluie. Les brins, devenant verticaux, laisseront mieux écouler les eaux. Ce qui tombe de foin sous l'action du râteau sert à *rahopeter l' hougnète,* à *tchèrdji l' hougnète,* c. à d. à recharger le meulon.

Le 3e jour, on défait à nouveau les meulons et on refane pour que, le soir, le foin soit à peu près sec. Alors on le rassemble (*rahoper, rahougni*) en tas plus gros nommés *hopirnès, hopurnês, gros cossèts, houpirons, hutiôs, mulias, môyes, mwèyes.* Mettre le foin en meules = *môyeler, rèmuler l' foûre.*

Quelles sont les opérations supplémentaires en prévision de la pluie ou quand le foin a été mouillé ? Ainsi, dans certains cas (à préciser), on relève légèrement l'herbe en rouleaux creux, à l'aide du rateau, pour que l'air circule à l'intérieur ; c'est faire des *roles, roules, roulètes, cossèts, gossèts, rukètes, cous d' tchin, makinètes.* — On défait les *mulias* pour refaire sécher le foin (*taper foû*), etc. — Se sert-on de *tchapes di strin* pour garantir contre la pluie les *hougnètes* ?

NOTE

SUR LE

Dictionnaire malmédien

de HUBERT SCIUS (1893)

Depuis que la *Société de Littérature wallonne* s'est attachée résolument à l'œuvre grandiose du *Dictionnaire général de la Langue wallonne,* l'attention s'est portée sur les glossaires dialectaux déjà existants, et l'on a vu se produire, sur différents points de la Wallonie, des dictionnaires manuscrits restés jusqu'ici dans l'obscurité.

Il ressort de cette mise au jour que peu de dialectes ont été soumis à autant d'inventaires que celui de Malmedy, à l'extrême frontière de l'Est-wallon. Le Dr Esser montrait naguère la valeur lexicologique du *Dictionnaire* manuscrit, déjà plus que séculaire (1793), du conseiller Villers (1). Environ 50 ans après la composition de ce glossaire, Mlle Libert, la gloire la plus pure de Malmedy au XIXe siècle, en prenait une copie, qu'elle enrichissait de termes botaniques, de locutions courantes et de mots rares (2). Et voici que, juste un siècle après Villers (1893), M. Hubert Scius recueille à son tour tous les termes du wallon malmédien, tel qu'il est parlé maintenant, et les dépose dans un glossaire intitulé *Nouveau Dictionnaire wallon-français.* C'est ce dernier recueil, resté manuscrit comme les deux autres, que je voudrais

(1) *Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wall.,* **45,** p. 347-352.

(2) *Ibid.* p. 349.

faire connaître aujourd'hui aux curieux de lexicographie wallonne.

*
* *

L'auteur, Hubert Scius, né à Malmedy le 19 avril 1846, y est décédé prématurément le 20 mars 1896. Fils de Hubert Scius, qui fonda en 1848, avec Arsène de Noue, le journal hebdomadaire *La Semaine*, il devint gérant de cette feuille après la mort de son père (1869) et la dirigea jusqu'à la fin de sa vie. En 1874, il créa une feuille allemande: *Anzeiger der Kreise Malmedy, Montjoie und Schleiden*, destinée à disparaître quatre ans après, faute d'abonnés. A partir de 1882, il publia régulièrement un *Armonac wallon*, réservé aux abonnés de *La Semaine*.

Cet *Armonac*, dont les destinées se confondent avec celles de *La Semaine*, publie chaque année des pages d'histoire locale, des contes wallons en patois malmédien, des poésies du cru. Notre lexicographe lui-même faisait de temps à autre deux doigts de cour à la Muse, et il mérite une place dans la galerie des poètes wallons de Malmedy.

Le *Nouveau Dictionnaire* devait comprendre, dans la pensée de nos auteur, deux volumes grand in-4°, d'environ 450 pages chacun. Mais H. Scius n'a pu mettre au net que la première moitié de son œuvre (A-L). La seconde partie est restée à l'état de brouillon. Heureusement le manuscrit est en bonne tenue : les mots y sont classés et traduits, et il faut espérer qu'une main filiale parachèvera le travail.

*
* *

Malgré son titre général, le dictionnaire de H. Scius est un glossaire local exclusivement malmédien. L'auteur n'y a pas même admis les termes particuliers à la banlieue, si ce n'est à titre tout à fait exceptionnel (1). Il lui arrive de citer des termes

(1) Exemple : « *cada*, bille à jouer. Au village, *bitchot* ».

agricoles, mais il les donne dans l'acception souvent fautive de la ville (1).

Malmédien par sa nomenclature, le *Nouveau Dictionnaire* l'est tout autant par la place qu'il assigne aux choses malmédiennes, *malmundaria*. Et c'est là ce qui donne un cachet spécial, une valeur particulière à cet ouvrage. Il est à la fois, mais à un point de vue local, un recueil lexicologique et un répertoire de géographie, d'histoire, de folklore, etc. Anecdotes, proverbes, jeux de mots même, l'auteur a fait entrer dans son dictionnaire tout ce qui a cours dans sa ville natale. Ces indications, à part ce qui concerne les localités voisines, wallonnes ou allemandes, dont les dénominations wallonnes se trouvent à leur place alphabétique (2), sont fournies occasionnellement, à la suite d'un vocable qui les suggère. Ainsi le mot « *papin'rèye*, papeterie » sera suivi d'une page sur l'histoire de la fabrication du papier à Malmedy. Les termes *botanisse* et *flore* amènent quelques lignes sur Mlle LIBERT et sa célèbre collection de phanérogames et de cryptogames. Nous apprendrons au mot *mai* la coutume malmédienne de planter un arbuste à sa dulcinée dans la nuit du 1er mai et la signification des différentes essences employées.

Il est peu d'institutions du Malmedy ancien ou moderne, peu d'organismes vivants ou morts, qui n'aient leur notice dans le *Nouveau Dictionnaire*. Celui-ci constitue donc à ce titre une petite encyclopédie malmédienne du plus haut intérêt pour les habitants de la capitale de la Wallonie allemande (3).



Quelle est maintenant la valeur du lexique lui-même, indépendamment de ces données extra-linguistiques ? Elle se

(1) Exemples : « *asmète*, donner du lait avant la parturition. — *bèt*, deuxième lait de la vache après la parturition. — *tchape*, dizeau, gerbier ».

(2) Exemples : « *Nièrhin*, Nidrum. — *Rubivèye*, Robertville ».

(3) C'est le motif qui m'engage à publier cette partie de l'ouvrage de H. SCIUS, après l'avoir revue et complétée, dans le prochain *Armonac wallon* (1908), où elle a sa place tout indiquée.

dégagera, je pense, du rapprochement de SCIUS et de VILLERS, c'est-à-dire de la comparaison des deux dictionnaires malmédiens écrits à un siècle de distance.

SCIUS a connu l'œuvre de VILLERS ; il en a même fait prendre copie [1] et il l'a mise largement à contribution pour l'établissement de son inventaire. Ses définitions sont très souvent empruntées à son devancier, dont il lui arrive même de reproduire les erreurs [2]. En revanche, maintes traductions fautives ou incomplètes, maintes graphies douteuses du premier dictionnaire peuvent être corrigées, complétées, interprétées grâce au second [3].

En confrontant les deux lexiques, on se rend très bien compte de l'évolution subie par le dialecte de Malmedy dans le courant d'un siècle. Je me suis livré à ce travail pour la lettre *A* et je consigne ici le résultat de ma confrontation.

SCIUS contient à peu près deux fois autant de mots que VILLERS, mais cette richesse est due à l'admission d'un nombre très considérable de mots français wallonisés. Or, les termes qui nous intéressent surtout dans les deux dictionnaires, ce sont les mots de bonne frappe wallonne, que leur origine soit latine ou germanique. Et, sous ce rapport, le parler du XVIIIe siècle nous semble plus riche, plus original que celui du XIXe.

(1) Cette copie est malheureusement défectueuse en certains endroits : on y voudrait plus de clarté, plus d'exactitude. — La copie de SCIUS est probablement la troisième transcription du célèbre manuscrit de VILLERS, La 1re a été prise par Mlle LIBERT, et la 2e a été faite sous la surveillance d'Arsène DE NOUE pour l'usage de Ch. GRANDGAGNAGE (Voy. GGGG. *Extraits de Villers*, p. 3, note). J'en prépare un quatrième exemplaire (augmenté de notes personnelles et de mots nouveaux tirés du Dictionnaire de SCIUS), que je destine aux collections de la *Société de Littérature wallonne.*

(2) Cf. *asmète, bèt.*

(3) Cf. *cwayou*, panneau VILLERS ; *cwayoû*, clayonnage de paroi, panneau SCIUS. Voir la note de GGGG. *Extraits de Villers*, p. 18. — *hwace-vê*, vent du Sud-Ouest VILLERS ; vent du Nord-Est SCIUS. Voir la note du Dr ESSER, op. cit., p. 352. GGGG., op. cit., p. 42.

*
* *

Tout d'abord SCIUS a marqué d'un astérisque les mots de VILLERS qui ne lui « sont nullement connus » et qui paraissent avoir disparu de la circulation pendant le dernier siècle. J'en note *onze* pour la lettre *A* (1).

abastri, aigrefin [Stavelot : *ârbastri*, arbalétrier.]

âdiosse, f., accueil, belle réception. [Stav. *andios'*, m. pl.]

acaicloûter, enjôler. [Stav. it.]

alahi, mettre à l'attache.

amohiné (2), affaissé, abattu. [Stav. *amokiné*.]

ampile, épée. [Stav. it.]

apâyler, jauger. [Stav. it.]

aspanèdje, hyperbole.

aspouyi (*s'* —), s'appuyer, s'accouder.

aspouyîre, dossier d'un siège.

as', m., filet non blanchi.

La plupart de ces mots ont été insérés par GRANDGAGNAGE dans ses *Extraits de Villers* et relevés également par M. HAUST dans son *Vocabulaire de Stavelot*. Coïncidence frappante : *acaicloûter*, *amokiné*, *ampile* et *apâyler* paraissent être tombés en désuétude également dans la ville-sœur (3). Je doute cependant que certains mots, marqués de l'astérisque à la lettre *A* ou plus loin, soient absolument hors cours à Malmedy.

Si *aspouyîre* est inusité, je trouve *aspoy*, appui de fenêtre, dans une nouvelle de Paul VILLERS, *Odile d'Ôdinvâ* (*Arm. wallon* 1906, p. 34).

Des mots tels que *constre*, *cumamborner*, *hâdibièr*, *gloton*, encore

(1) L'orthographe est celle de la Société wallonne. La comparaison des parlers de Malmedy et de Stavelot ayant beaucoup d'importance, je renvoie, par les mentions entre crochets, au *Vocabulaire du dialecte de Stavelot* par J. HAUST, *Bull.* **44**, p. 493-550.

(2) SCIUS a lu à tort *amohiné* pour *amokiné*. Voir plus loin *amoûkiner*.

(3) HAUST, op. cit., p. 532.

pleins de vie dans nos villages, ont été portes trop tòt par l'astérisque au nécrologe du parler malmédien.

*
* *

Au reste, l'auteur n'a pas toujours suivi ce système prudent de noter même ce qui lui paraissait tombé en désuétude.

Il n'a enregistré à aucun titre, fût-ce pour signaler leur extinction, une quantité de termes remarquables du glossaire de VILLERS. En voici toute une liste commençant par la première lettre de l'alphabet :

abèni seût, béni soit.
abouriné, pressé par la foule. [Stav. Mot inconnu à DETRIXHE.]
abroki, fondre (sur).
ac'mwade, habituer.
adjindjole, lutin, grivois.
adoter (*s'* —), se douter (de).
aérper, herser.
afluthiène, espiègle.
afoncener, s'embourber.
afoncer, creuser.
afondrer, s'embourber.
afroyi, frayer.
agrasser, saisir avec les doigts.
agrifter, tirer avec les doigts.
ahaspèter, accourir en clopinant.
ahulâde, giboulée. [Stav.]
ahurter (*s'* —), s'opiniâtrer.
airyeûs, haut, altier.
alaci, lacer.
alfair, enseigne, officier (1).
amète, inculper.
amwarfèrou, maté, rendu, découragé (2).
andwiné, possesseur d'un héritage depuis plus d'un an.
anstèle, allure, encolure.
apasser (*s'* —), se désister.
apèri, empirer.
arder, ardre, brûler.
arifler, accourir [Stav.]
araisoner, accoster.
âr'hon, ladre, avare. [Stav. Mot inconnu à DETRIXHE].
asèfait, t. de jeu, cligne-musette (3).
assirdji, assiéger.

(1) En français *alfier*, de l'esp. *alferez*. Ce mot date de l'occupation espagnole.

(2) Proprement ***a mwart fèrou*** = frappé à mort.

(3) Probablement ***a*** : « ***c'èst fait !*** », cri pour avertir que la recherche peut commencer.

aspoye ! t. de jeu : garder le roi accompagné !
atanter, attaquer.
atrafter, accourir.
atrouwander, rendre fainéant.
auhi, mignon, bien fait (1).
avozer, parler à quelqu'un sans le tutoyer.
avray, bon, convenable.

On comprend l'absence de certains verbes : *abèni, adoter, aèrper, alaci, apasser.* Ils ont été évincés par la forme simple. D'autres sont insérés ailleurs avec un préfixe analogue : *abouriné* VILLERS = *cubouriné* SCIUS. Mais la liste ci-dessus contient plusieurs termes rares, signalés déjà par GRANDGAGNAGE, sur lesquels nous regrettons de ne pas connaître l'opinion de SCIUS : *ahinhole, aflut'hiène, âr'hon, auhi* ; elle contient des vocables plus communs qu'on s'étonne de ne pas voir enregistrés dans le *Nouveau Dictionnaire* : *amète* (2), *arifler, avozer.*

*
* *

Un point intéressant dans la comparaison de nos deux auteurs, c'est la transformation qu'ont subie dans l'intervalle différents vocables. Souvent la forme ancienne, plus wallonne, a été remplacée par une forme plus française, ou influencée dans un de ses éléments par le mot français correspondant : *abwarder* V. > *abôrder* S. ; *aiguire* > *aiguière* ; *alihi* (soulager) > *alèhi* ; *amoncener* > *amonceler* ; *aplawdihmint* > *aplaudihmint* ; *assortihmint* > *assortimint.*

Parfois il s'agit de doublets, de mots dont la forme n'est pas bien arrêtée : SCIUS préfère une autre forme que VILLERS. Ainsi *acomôdâve, ac'ter* (acheter), *ahincener, ad'vinant, ahièrni* (harnacher), *ahurlou* (braie), *amokiné* (assoupi), *aspane* (empan), *aspaner, astèle, astoumance, s'awatchi,* que donne VILLERS, deviennent chez SCIUS : *ac'môdâve, ad'ter, ahancener, ad'vunant, ahèrni, ahirlou, amoûkiné, aspagne, aspagni, astale, atoumance, s'avatchi.*

(1) *Auxhi* figure dans VILLERS après le mot *awtorité.* Dans le brouillon de VILLERS (cf. Dr ESSER, op. cit., p. 349), on voit un *w* superposé bien franchement à l'*u*. Il faut donc lire *aw'hi* (proprement « aiguisé »).

(2) *Admète* dans Paul VILLERS, op. cit., *Arm. wallon* 1906, p. 47.

Aux quatre formes en *-sté* qu'on trouve dans VILLERS, litt. *A* : *abèyesté* (promptitude), *afrontihsté* (effronterie), *âhsté* (allégresse), *amérsté* (amertume) correspondent dans le manuscrit de SCIUS : *abèysuté*, *afrontisté*, *âhsuté*, *amérsuté*. Il paraît certain que VILLERS prononçait *abèysᵘté*, *afrontihsᵘté*, *âhsᵘté*, *amérsᵘté*, mais qu'il négligeait d'écrire cet *u* atone, sans lequel la prononciation des trois derniers mots est impossible pour une bouche wallonne ([1]).

Quelques mots présentent un suffixe différent :

VILLERS *agali* : SCIUS *agayon* (madré ; pour *agalion* ?)
agneu — *agnê* (mouton d'un an)
avinturi — *avintureûs*
aüstiner — *aüstèyi* (outiller).

Deux dérivés ont remplacé le simple :

VILLERS *afahore* : SCIUS *afahenore* (accoutrement)
aplakant — *aplaketant*.

Beaucoup de formes actuelles ont dû être en concurrence avec les formes anciennes dès le XVIIIᵉ siècle. Voici, par exemple, le suffixe *-ie* (VILLERS : *apotikair'rie*, *ardjèn'trie*) devenu généralement *-èye* dans SCIUS (*apotikair'rèye*, *ardjèn'trèye*). Les deux formes existent parfois conjointement dans VILLERS, où l'on trouve *boldj'rie* ou *-èye*, *bwas'rie* ou *-èye*. Et même, chose curieuse, le brouillon de VILLERS présente l'unique terminaison *-èye*.

Signalons enfin, sans y voir une évolution de sens, la définition différente donnée au même mot par les deux glossaires :

amakî, effrayer VILLERS = *s'amakî*, s'éprendre SCIUS.

astrapâde, réprimande VILL. ; — accident, mésaventure SCIUS.

*
* *

Il me reste à examiner quelle aide et quels témoignages SCIUS peut apporter aux auteurs du *Dictionnaire général*. Les termes

([1]) Il résulterait de ceci qu'une légère erreur s'est glissée dans le *Vocabulaire général* inséré dans ce *Bulletin*, 1ʳᵉ année (1906), p. 54 : il faut effacer la forme *abèyèsté* que nous avons attribuée à Malmedy d'après VILLERS. (N. D. L. R.).

français wallonisés qu'il enregistre avec une régularité presque fastidieuse, ne peuvent entrer en ligne de compte. Ces mots n'intéressent que lorsqu'ils présentent une corruption curieuse de forme ou de sens (1). J'omets également les vocables vraiment wallons que Scius a pu emprunter aux dictionnaires existants (Grandgagnage, Hubert, etc.) (2). Le bon grain pour nous, ce sont les termes inédits du parler malmédien. Voici ceux que j'ai glanés dans les 58 pages que compte la lettre *A* :

abotyi, présenter, tendre.

acanedôzer, habiller, fagoter; fig. rosser.

aclamûre, exclamation.

afahener, habiller, fagoter ; *afahenore*, accoutrement.

ahaveter, rapetisser, rétrécir (3).

aheûyi, éveillé, gai (4).

aireûs, aéré, qui a de l'air.

alouwâr (*a l'*), se dit au jeu de cache-cache pour avertir que celui qui doit fermer les yeux regarde en cachette. Syn. *a l'alûtche*.

aneûti, m., nuit tombante.

apriver, apprivoiser.

apurtintèye, tout l'ensemble, tout le *pataclan*.

arîmé, m., rime, vers.

asmôsiasse (a *sm.*), espèce de jeu de cartes. En fl. *smous-jas*.

assâhené, mûri par la chaleur.

assâye, f., essai, épreuve.

astapler, empiler, entasser.

avise (*d'* —), à dessein, exprès.

awala, m., gosier.

awarfèter, chiffonner, souiller. (Vill. *èwalfèter*).

(1) Cf. *artchinic*, arsenic ; *aritchmétique*, arithmétique.

(2) Cf. *ârgoté*, *aguèmeter*, etc.

(3) Dans Gggg. *ahafter* = accrocher. A Faymonville, *hafta*, m. = accident, accroc.

(4) Je trouve le mot « *ahuî*, attifé, ajusté, adonisé » dans le brouillon de Villers. Ce mot, omis dans la transcription au net, serait-il le même que *aheûyi* ?

Voilà, ce me semble, une poignée de bons épis. Si le rendement des autres lettres de l'alphabet correspond à celui-ci, H. Scius aura fourni des matériaux nombreux à la *Société liégeoise de Littérature wallonne*. Et cependant ce rendement, je l'aurais voulu plus considérable. Malmedy a compté dans les vingt-cinq dernières années toute une pléiade d'auteurs wallons (1), dont les œuvres ont paru soit dans les feuilles locales, soit dans l'*Armonac wallon*, soit même dans le *Bulletin de la Société liégeoise*. Il est regrettable que Scius n'ait pas songé à fouiller ces ouvrages, quelque modestes qu'ils fussent : son glossaire se serait enrichi de maints vocables précieux. Voici, par exemple, *Odile d'Ôdinvâ* de Paul Villers († 1890), un conte d'une cinquantaine de pages, dans lequel on aime à retrouver, à côté de locutions néologiques, les vieux termes du conseiller Villers. Or j'y relève quantité de mots inédits dont on chercherait inutilement la traduction dans Scius : *aboûzer*, jaillir à gros bouillons ; *brèneler*, chipoter ; *grincer dès spales*, hausser les épaules, etc.



Au reste, ce ne sont pas des critiques que nous formulons ici ; nous essayons simplement de délimiter ce qu'on trouve et ce qu'on ne trouve pas dans ce glossaire. Hubert Scius a bien servi la philologie wallonne en composant son recueil, et l'exécution de ce recueil lui fait honneur. On voit par son manuscrit même combien il était scrupuleux. Il n'apposait une traduction à côté d'un mot wallon que quand il avait trouvé un équivalent qui le satisfît parfaitement (2). S'il n'avait pas été surpris par la mort et s'il avait pu amener son œuvre à maturité pour la publication, il eût balancé Forir. Tout en recopiant son premier volume, il avait commencé un *Supplément*, dans lequel il portait au jour le jour les mots nouveaux cueillis sur les lèvres de ses interlocuteurs.

(1) Paul Villers, Florent Lebierre, Guillaume Bodet, Martin Santkin, abbé Nicolas Pietkin, Clément Muller, Henri Bragard, etc.

(2) Cf. *cwahi*, *cusnée*, *hârer*, etc., restés sans traduction.

La *Société liégeoise*, qui reçoit avec gratitude le moindre renseignement pouvant servir à sa grande entreprise, a le devoir de sauver de l'oubli les modestes travailleurs qui, dans le passé, en composant des glossaires locaux même imparfaits, ont amené tant de matériaux à pied d'œuvre. En somme, Hubert Scius a bien mérité de la cause wallonne et en particulier du futur *Dictionnaire général*. Il fait honneur à sa patrie, la bonne ville de Malmedy.

Abbé Joseph Bastin

Stavelot, juillet 1907

AVIS

Le *Bulletin du Dictionnaire* — publication nouvelle (1906) de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* — doit servir à étendre le cercle de notre propagande en faveur de l'œuvre future et à faciliter nos moyens d'information.

Il est distribué de droit aux membres de la *Société*. De plus, nous l'envoyons aux personnes étrangères à la *Société* qui veulent bien répondre à nos questionnaires ; ces correspondants reçoivent notre périodique *en échange de leurs communications*.

On peut enfin, sans faire partie de la *Société* et sans collaborer à notre œuvre, s'abonner au *Bulletin du Dictionnaire* en adressant un mandat de *deux francs* au trésorier, M. Oscar Pecqueur, rue des Anglais, 16, Liège.

Nous accueillons avec empressement toute communication relative au *Dictionnaire*. Nous prions instamment tous les wallonisants de venir à nous, de répondre à nos questionnaires, de nous envoyer des listes de mots curieux et des textes inédits, de s'inscrire enfin au nombre de nos correspondants ou de nos membres effectifs.

Tout membre de la *Société* a droit aux publications de l'année. Pour faire partie de la *Société*, il suffit d'en adresser la demande au Secrétaire, qui se chargera de la présentation d'usage, et de payer une cotisation annuelle de *cinq francs* pour la Belgique, de *six francs* pour l'étranger.

Cette année, nous distribuons à nos membres : 1° le tome 20 de l'*Annuaire*, qui a paru ; — 2° les tomes 47 et 49 du *Bulletin*, qui paraîtront au mois d'Octobre ; — 3° le *Bulletin du Dictionnaire*, 2e année. (Le tome 48 du *Bulletin* ne pourra voir le jour qu'au début de 1908.)

Nous avons la confiance que nos associés voudront reconnaître les efforts et les sacrifices de la Société en faisant, chacun dans son cercle d'amis, une active propagande en faveur de notre œuvre.

o
o o

Cent dix-sept correspondants nous ont renvoyé le second Vocabulaire-questionnaire (Supplément AB- et Vocabulaire AC-), que nous leur avions adressé au début de cette année. Nous remercions ces fidèles collaborateurs, dont nous publierons prochainement les noms avec le résumé de leurs annotations, comme nous l'avons fait pour le premier Vocabulaire AB-. Nous prions les retardataires de se dépêcher ; tout au moins, si leurs trop rares loisirs ne leur permettaient pas de nous seconder, pourraient-ils témoigner à notre œuvre un intérêt efficace, en se cherchant dans leur entourage un suppléant de bonne volonté.

Les numéros suivants contiendront notamment : le Vocabulaire AD-AE-, un supplément aux Vocabulaires AB- et AC-, des notes d'étymologie et de sémantique, la liste des communications reçues, etc.

Le n° 2 paraîtra probablement au début d'octobre ; les nos 3 et 4 à la fin de l'année.

o
o o

La première année (1906) du *Bulletin du Dictionnaire*, forme une brochure de 160 pages. Les quelques exemplaires qui nous restent, sont en vente au prix de *trois* francs. En voici le sommaire :

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

2e année. — 1907 **No 2**

Notes d'Étymologie et de Sémantique

5. fr. **estaminet**

fl. **stammenee** — w. **staminê** — w. **stamon, stamonîre, staminée**

L'origine du mot français **estaminet** est obscure. On y distingue bien une racine *stam-* ; mais *stam-* existe à la fois dans les langues classiques et dans les langues germaniques : pour lequel se décider? (1) D'autre part, *estaminet* n'est pas très ancien dans la langue française : quels sont ses antécédents ? On le voit, il faut invoquer ici d'autres raisons qu'une vague ressemblance phonétique pour résoudre cette question d'origine et de filiation.

(1) Le grec nous offre σταμίς ou σταμίν, gén. σταμῖνος, poutre verticale formant la membrure du vaisseau ; στῆμα, fil de chaîne (la chaîne était verticale), filament, étamine ; στήμων, la chaîne. — Le latin a *stamen*, chaîne, fil, tissu. — L'allemand a *stamm*, tronc, tige, fût. Tous ces mots ont la même racine, qu'on retrouve dans ἵστημι, stare, sistere, stehen. — Le français en a tiré, notamment, *étaim, estaim* ou *estame, estamet, estamette, étamine*, du latin *stamen* ; — *estaminois, étamoi, étains, étambot, étambraie*, de la racine germanique *stamm*.

On se doute bien que les savants ont hasardé des conjectures ingénieuses. Voici quel est l'état de la question. Diez n'a point rencontré le mot dans ses recherches, mais son fidèle éditeur et son émule Scheler a recueilli diverses conjectures dans les trois éditions de son *Dictionnaire d'étymologie française*. Voici les plus sérieuses, qu'il a laissé subsister dans la dernière édition : 1° celle de Bescherelle, qui fait venir estaminet « du flamand *stamenay*, dérivé de *stamm*, souche ou famille », en ajoutant une longue explication fantaisiste; 2° celle de Littré, qui en fait un dérivé d'*étamine* et suppose que les tables étaient couvertes d'étamine; 3° celle que nous retrouvons aussi dans Körting, à savoir que les *estamentos* ou assemblées des Cortès espagnoles auraient servi à désigner plaisamment les assemblées de buveurs flamands. — Grandgagnage n'a point rencontré le mot wallon correspondant *staminê*, ou bien il l'a négligé volontairement, le jugeant sans doute identique au français et peu intéressant. — Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter affirme en sa précision obligatoire que le mot français est emprunté du wallon *staminet*, d'origine inconnue. — Enfin M. J. Vercoullie, professeur à l'Université de Gand, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise* (2e éd. 1898) considère la forme néerlandaise, qui est aussi *estaminet*, comme un emprunt au français parlé en Belgique. A son tour le terme belge *estaminet* proviendrait d'un dérivé flamand de *stam*, avec la même signification qu'en allemand *stammgast*, *stammtisch*. Il aurait été formé sous la domination espagnole par l'influence de l'espagnol *estam(i)ento*, assemblée. — M. Vercoullie est revenu sur cette question dans un article récent, paru dans le Supplément de la *Flandre libérale* du jeudi 6 décembre 1906. Il ne parle plus d'influence espagnole. Le mot français, qui devrait être *estaminai*, lui paraît répondre à un type bas-latin, de suffixe *-etum*, et dérivé du germanique *stamm*. L'auteur semble vouloir attribuer l'*n* de *estaminet* à l'état ancien de la racine, *stamn* ; du moins il écrit plusieurs fois *estam(i)net*. Enfin il conjecture que le mot bas-latin a vécu dans

le latin des étudiants allemands et aurait été importé en Belgique flamande par des troupes suisses ou alsaciennes.

Tel est l'état de la question. L'article de M. Vercoullie, qui, bien que publié dans un journal, n'a point passé inaperçu (1), nous a excité à pousser les recherches du côté wallon. Il nous a semblé qu'on était faiblement documenté sous ce rapport. A tort ou à raison, ces recherches nous ont éloigné des conjectures de nos devanciers.

Pour nous orienter dans cette étude, il faudrait d'abord déterminer l'aire d'emploi du mot, ensuite distinguer la forme originale des formes empruntées; alors seulement on pourra songer à rechercher l'étymologie.

Le mot est connu, sous des formes variées, dans les dialectes de la Belgique wallonne et flamande, dans ceux des départements français limitrophes de la Belgique. Sans affirmer qu'il soit populaire en Hollande, il existe dans le dictionnaire néerlandais de Kramers. Au midi il s'est introduit dans le dictionnaire de l'Académie française, ce qui lui assure un emploi assez général.

Pour ce qui concerne les dialectes, il faut entrer davantage dans le détail. En pays de langue flamande nous trouvons les formes

(1) Au moment de livrer notre article à l'impression, nous recevons un troisième état, en flamand, de l'article *estaminet* du même auteur. (Extrait des *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, classe des Lettres, 1907, n° 6, pp. 425-435. Cf. p. 432). L'auteur ajoute à l'article du journal : 1° une citation curieuse contenant la forme française *estaminette* : 2° la citation de Hécart contenant l'expression *être de staminet* ; 3° un *post scriptum* dans lequel il rapporte : a) une suggestion venant de M. H. Pirenne (*estaminet*, rapproché de *estamine*, fil de chaîne, serait un terme de l'industrie drapière avec le sens originaire de *scheringschool*) ; — cette étymologie sourit tant à l'auteur qu'il la déclare meilleure que la sienne, notamment parce qu'elle explique la présence de *i* entre *m* et *n* : — b) un renseignement de M. Hoffmann, à savoir que l'expression correspondant à *op stammence gaan* signifie, aux environs d'Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), *aller à la veillée*, la veillée désignant une réunion d'hommes et de femmes, chez un particulier et non dans un cabaret, pour causer et réveillonner.

estaminet, stammenée, que donne M. Vercoullie ; *stamenay,* que donne Bescherelle, on ne sait sur quelle autorité ; *stâminee* dans un vocabulaire du Hageland ([1]). — En Hainaut et dans la région française voisine, le mot existe, et il y est populaire, car nous le trouvons dans des journaux et des chansons en patois : « *d'dins l' fond du staminet* », dit le journal *le Ropièur* de Mons (XII, n° 26, p. 2, col. 3) ; Maubeuge prononce *èstaminet* (voyez *l's èstaminets, d's èstaminets* dans G. Dubut, *Maubeuge en chansons,* 1899, pp. 24, 40, 87). — Dans les provinces wallonnes proprement dites, le mot n'est plus d'un usage courant ; il n'apparaît guère sur les enseignes des cabarets ; cependant il n'est pas aussi inconnu que le croit M. Vercoullie. Les vieillards l'emploient, mais leurs fils, dans la bourgeoisie, préfèrent le mot *café,* dans le peuple *câbarèt.* Une preuve de la vogue de ce mot au temps jadis, c'est qu'il existe dans presque tous les dictionnaires wallons ([2]), et, comme les dictionnaires peuvent se copier, voici une seconde preuve beaucoup meilleure : nous trouvons le mot dans un noël très populaire qui doit remonter au moins au XVIIIe siècle :

> *Tint-on cial on* staminai,
> *Qu'ons i tchante èt qu'ons i brait ?*

Nous la trouvons encore dans une *pasquèye* de 1714 (*Annuaire de la Soc.,* III, p. 104) :

> *Pinses-tu qu'i vonse â* staminay
> *Magnî dèl tripe, ine qwâte di bîre ?*

(Penses-tu qu'ils aillent au cabaret manger du boudin, (boire) une quarte de bière ?)

([1]) D. Claes, *Bijvoegsel aan de Bijdrage tot een Hagelandsch idioticon van J. F. Tuerlinckx,* Gand, 1904. — Le Hageland est la région du Brabant belge située entre Louvain, Tirlemont, Léau, Diest et Aerschot.

([2]) Sous la forme *staminet* dans les deux édit. de Remacle, ce qui est contraire aux citations de M. Vercoullie, mais Rem.[2] a en plus un article *estaminai,* auquel les citations de M. Vercoullie se rapportent ; *sitaminai* dans Forir, avec les exemples : *i n'est mây foû dè staminai* et *tini staminai* ; *staminai* dans Lobet et dans Hubert.

Au sud de la Semois le mot a conservé sa vogue, et même on le lit fréquemment sur les enseignes des cabaretiers.

Voilà les formes concurrentes en présence. Laquelle est née la première et a servi de type aux autres? L'histoire nous montre que le français *estaminet* est d'introduction récente. On ne le rencontre sous aucune forme dans les vastes répertoires de Du Cange, de Lacurne et de Godefroy. Il y a bien dans une addition des Bénédictins au *Glossaire* de Du Cange un *estamineta*, diminutif évident de *estamina*, étamine, ayant d'ailleurs le même sens, et qui doit être une latinisation de *étaminette* (comparez *satin*, *satinette* et *moire*, *moirette*). *Estaminet* pourrait être une forme masculine de ce mot, désignant 1° la table de cabaret tendue d'étamine; 2° la salle même, par une métaphore identique à celle de *bureau*. Telle est, rendue aussi vraisemblable que possible, l'opinion de Littré. Mais cette opinion, comme toutes celles qui rapprochent *estaminet* de *étamine*, se heurte à des difficultés : 1° *estaminet* ne pouvant être formé de *étamine*, mais de *estamine*, doit de ce chef remonter au moins au XII[e] siècle. Or les lexiques ne citent aucun texte antérieur au XVII[e] siècle; — 2° si le mot est contemporain de *estamine*, on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas évolué de conserve. Une forme en *est-*, mi-savante et exceptionnelle comme celles de *esprit*, *estampe*, ne serait guère vraisemblable quand il s'agit d'une chose populaire comme le cabaret, et, d'autre part, le primitif *étamine* subsistait toujours pour lui imprimer une similitude de forme. Dira-t-on que c'est une illusion de croire ce terme si populaire, qu'il est plutôt bourgeois, formé par des étudiants ou des basochiens pour qui le latin n'était pas langue morte et qui pouvaient se plaire à créer un mot *estaminet* d'après un type latin *stamina* ou *stamineta*, par un archaïsme semblable à celui qui, de nos jours, a donné naissance au mot *estudiantin*? Cette explication ingénieuse viendrait toujours se heurter au silence des textes; — 3° on n'a point prouvé, ce qui devait être le point de départ, que les tables de cabaret aient été tendues d'étamine. Le luxe a imaginé des tables

recouvertes de toile cirée facile à essuyer, des tables de marbre; l'étamine est bien ce qui convenait le moins dans un lieu de beuverie sous les verres et les brocs.

En réalité, donc, c'est dans un texte du XVII[e] siècle que Delboulle l'a trouvé mentionné pour la première fois (1). Hécart le cite dans un texte de 1702 (2). Le dictionnaire de Trévoux l'inscrit en 1752, en insinuant une origine flamande. Le mot fait son entrée dans la 4[e] édition du dictionnaire de l'Académie en 1762, et on lui assigne aussi une origine flamande. On avait donc la sensation que le mot venait du nord, et on assignait sans doute aussi la même origine à la mode des estaminets ou tabagies qui était implantée à Paris dès cette époque.

Mais quelle région du nord a créé le mot? En picard comme en français, il est sans famille et sans histoire. S'il avait existé depuis des siècles en pays picard, on l'aurait retrouvé dans les chartes, d'où il aurait passé dans les recueils des lexicologues. Enfin, en Picardie aussi, le *st-* initial se serait transformé en *ét-* en même temps que dans une foule d'autres mots. Donc, là aussi, sa forme insolite, son isolement, le silence des textes le dénoncent comme récent et introduit.

Faut-il donner la priorité au néerlandais, qui insère dans ses dictionnaires un mot *estaminet* (Kramers, Vercoullie)? Mais la présence de *e* initial devant *st*, phénomène tout roman, et la

(1) HATZFELD-DARMESTETER, *Dict. gén.*, v° *estaminet.*

(2) « .... se plaint que le jour d'hier vers les six heures et demie de relevée, étant *de staminet* chez le nommé Ghislain, cabaretier demeurant sur le marché au poisson... ».

Citons ici, d'après le dernier article de M. Vercoullie, la forme curieuse *estaminette*, tirée des *Mémoires du graveur J.-G. Wille*, mort en 1740 : « Les artistes se rassemblaient ordinairement au *Panier fleuri*, rue de la Huchette, chez un marchand de vin célèbre, pour y souper dans une chambre qui leur était constamment réservée et qu'on nommait l'estaminette ». (A. FRANKLIN, *Dict. hist. des arts, métiers et professions*, 1906, v° *estaminets*). On peut tirer argument de cette forme féminine dans divers sens; nous voulons seulement ici en noter la date.

finale *-et* suffisent pour dénoncer l'emprunt. Quant au flamand, on chercherait en vain à donner une origine indigène à ses mots en *-ee*. *Stamenee* ou *staminee* sont empruntés, comme *cadee* = cadet, *pree* = prêt (argent de poche qu'on donne à un enfant) (¹), comme *bjee* = biais, *rabbee* = rabais, *portemonee* = porte-monnaie, *zjuzj de pee* = juge de paix (²). Ces mots ont l'accent sur *-ee*; ils sont visiblement fabriqués de façon à imiter les finales romanes en *é* (*-ais, -ai, -ait, -êt*), quelquefois en *-et* bref, comme le prouve le mot *cadee* cité plus haut (³).

Ainsi, par élimination, c'est au wallon que revient la priorité, c'est à la forme *staminé*. Nous aurons à voir si l'observation directe favorise cette conclusion. Mais, en attendant, le fait que c'est le flamand qui a emprunté le mot aux provinces du sud suffit pour ruiner cette idée que les gouvernants espagnols seraient pour quelque chose dans la création du mot (⁴). L'action espagnole en Belgique s'est exercée, dans le langage comme dans l'architecture, sur la population flamande; on citerait difficilement un mot wallon qui nous vienne *directement* de leur influence (⁵).

(1) Mots usités dans le Hageland : cf. CLAES, ouvr. cité.

(2) Cités par M. Vercoullie.

(3) L'exception n'est pourtant qu'apparente : *cadee* a dû être emprunté aux bouches wallonnes de l'Ouest, qui allongent la finale *-et* des mots français.

(4) Voy. Scheler, Körting, Vercoullie. Körting suggère à l'article *stamentum* de son dict. du latin vulgaire que « le mot français *estaminet* usité en Belgique pourrait bien venir de là ». Ce *stamentum*, qui vient de *stare*, a donné à l'espagnol *estamentos*, les Etats, assemblée des chambres réunies, et le doublet *estamiento*, état de quelque chose. Les Espagnols en Belgique auraient comparé les assemblées de buveurs et fumeurs à leur assemblée des Etats. C'est trop spirituel pour ne pas induire en défiance. De plus on ne nous explique point comment *estamento* produit *staminee* ou *estaminet*. C'est *estament* ou, comme diminutif, *estamentet* qu'on devrait avoir.

(5) Pas même le mot *toùbac'*. *Àdios'* semble bien espagnol, mais il serait hasardeux d'imaginer dans quelles circonstances cette locution fut empruntée.

C'est que la Principauté de Liège, qui s'étendait tout le long de la Meuse, leur échappait.

Si c'est le wallon *staminé* qui a rayonné, déjà il y a présomption que la racine est le *stamm* germanique. Mais quel est le rapport logique entre *stamm*, tronc, et *staminé*, cabaret? Que signifie le suffixe *-é*? D'où provient *-in-* de *staminé*?

M. Vercoullie pose comme forme germanique non *stam* ou *stamm*, mais *stamn*. On peut lui objecter que c'est partir d'une forme trop ancienne et qu'il y a en wallon des mots issus de la même racine, plus anciens assurément que celui-ci, comme désignant des choses plus nécessaires et plus anciennes, qui n'ont pas trace de *n*. *Staminé* n'est donc pas un *stamné* avec voyelle intercalaire; c'est *stamin-* qu'il faut expliquer.

Le premier de ces mots plus anciens est *stamon*, que ne donnent point les dictionnaires wallons, mais que nous avons relevé à Trois-Ponts (1), à Solwaster (2), à Faymonville (3), c'est-à-dire à la frontière linguistique. *Stamon* désigne le montant en bois qui se dresse à côté de l'auge. Chaque crèche ou auge est donc entre deux poteaux; une vache est séparée de sa voisine par le *stamon*. La finale *-on* n'est pas un suffixe : c'est la finale de l'accusatif germanique à la déclinaison faible comme dans *bacon*, *k'fenon* (gonfanon), *ȝiron*, *hèron*, *sporon*, *wazon*.

La crèche elle-même, un bac-mangeoire assez bas pour les vaches, porte un nom dérivé de *stamon*, dont voici les formes dialectales :

stamoñntre à Faymonville (Prusse wallonne).

stamontre dans Body, *Voc. des agric.* (*Bull.* **20**, 185) ; dans le dict. ms. de Bailleux.

stâmintre, recueilli à Jupille; *â* amené par contamination de *stâ*, étable.

stamintre, Gggg., II, 393.

(1) Au confluent de l'Amblève et de la Salm. (2) Au N.-E. de Spa. (3) A l'E. de Malmedy.

stamint, recueilli à Grand-Rechain ; id. à Verviers (LOBET); id. dans GGGG. ; mais *s(i)tâmint* dans FORIR, sous l'influence de *stâ,* étable. Les auteurs ne disent pas si le mot est masc. ou fém. En verviétois il est fém., *-t* étant une réduction de *-tre,* comme dans *fowi, brouwt.*

stamineye à Cherain, à Lavacherie-sur-Ourthe, à Neufchâteau (DASNOY), à Trois-Ponts.

staminée, fém. avec amuïssement de *e* final, à Solwaster, Francorchamps, et dans BODY, *Voc. des charrons* (*Bull.* **8,** 125).

stamineye, à Villettes-Bra, et ailleurs en Ardenne dans le nord du Luxembourg, si j'en crois ces deux vers d'une vieille chanson entendue dans mon enfance :

Dj'a deûs vatches è m'sitaminève,
ci sèrè po fé dès livrèyes (des habits, des livrées).

Staminée est formé avec le suffixe -ata; il signifie d'abord l'auge avec ses poteaux, puis toute la charpente, enfin, comme dans les deux vers cités, l'étable des vaches. *Stamontre* est formé avec le suffixe wallon *-tre,* fr. *-ière,* signifiant : *ce qui est adapté à, ce qui est corrélatif de,* comme *menton* : *mentonnière, bouton* : *boutonnière,* etc.

On ne sera pas étonné du changement de *o* en *i* à l'atone dans *staminire, staminée,* ni par conséquent dans *staminê.* Les exemples analogues ne manquent pas. Citons *mohon* : *mohinète, bordon* : *bordiner, dj'ac'done* : *ac'diner, forgon* : *forguiner, mangon* : *manguinerèsse.* D'ordinaire cependant, l'*o* s'affaiblit en *e* et cet *e* ne forme plus syllabe : *abandon* : *abandener, bwèsson* : *abwèssener, boton* : *abotener, botentre,* etc. Des formes comme *matoni, èpwèsoner* sont récentes : elles sont refaites sur des formes françaises ou sur les mots simples wallons.

Nous proposons donc *staminê* comme un dérivé de *stamon,* comme un mot de l'Est-wallon issu d'une racine germanique. Il reste à contrôler cette hypothèse : le suffixe s'explique-t-il ? l'objet s'accorde-t-il avec pareille origine ? le rayonnement du mot vers les autres régions ne se heurte-t-il pas à des impossibilités ?

Si on recherche d'abord le sens du suffixe *-ê*, il faut choisir entre -ellum et -etum. Le premier est un diminutif qui ferait de *staminê* un petit pilier, puis un pilier, par la perte du sens diminutif, puis au besoin une salle soutenue par un pilier. Le second est un collectif qui nous donnerait le sens de colonnade, salle à colonnes. Au point du vue phonétique, il y a présomption en faveur de -ellum. Ce suffixe devient toujours *-ê* en wallon de l'Est; -etum y donne ordinairement *-è*, mais il y devient aussi *-ê*, comme nous espérons le montrer dans une prochaine étude. La toponymie milite aussi en faveur de -ellum, s'il faut avoir égard à la forme *staminea* de l'an 1373, lieu dit à Petit Hallet ([1]). Si on se place au point de vue de la transmission du mot d'une région à l'autre, pour répondre à une forme en -ellum le namurois devrait avoir *staminia*, le rouchi *stamineau*. Pour résoudre cette difficulté, il faut admettre que le mot a passé sans changement de l'Est-wallon à l'Ouest, parce que, dans l'Ouest, *staminê* étant isolé de sa famille, *ê* n'y était pas senti comme un suffixe. Le rouchi, lui, a pu transcrire le mot avec une finale *-et*, parce que, ayant l'habitude bien connue de prononcer *-ê* ce que le français écrit *-et*, il a réciproquement écrit *-et* ce qu'il entendait prononcer *-ê*. Enfin cette graphie du rouchi explique bien que le français n'ait pas *estaminai* : il a emprunté la transcription au rouchi ou au picard et il prononce *-et* bref par analogie. Aucune difficulté par rapport au flamand, que le mot lui vienne du Hainaut ou du Brabant wallon ou de la province de Liège.

Il nous faudrait maintenant le secours de l'archéologie, permettant de confronter le mot avec l'objet. Mais les archéologues et les folkloristes ont négligé de nous renseigner sur la forme des vieilles salles enfumées des cabarets. Peut-être pourrait-on se documenter dans les anciens tableaux de genre, mais les Brauwers et les Teniers n'ont guère fleuri dans la région wallonne, où

([1]) Commune de la prov. de Liège, arrondissement de Waremme. La graphie *-ea* provient de *-ellum* et aboutit à *-ê*. L'exemple est tiré d'une liste de Kurth, *Frontière linguistique*, I, p. 189.

précisément il faudrait voir la forme de l'ancien *staminè*. Faute de ce secours, nous hasarderons une observation sur le point capital. On dit de celui qui fréquente trop ou trop longtemps le cabaret qu'il est un *pilier d'estaminet*. Pourquoi cette dénomination si l'estaminet n'avait pas de piliers ? Cette expression serait-elle formée par analogie sur une autre ? Remarquez cependant que, si on dit de quelqu'un qu'il est un *pilier d'église*, un *pilier d'antichambre*, c'est bien parce que l'église, parce que l'antichambre ont des piliers. Il y a comparaison, certes, mais non comparaison avec quelque chose d'inexistant. On ne s'avise pas de dire un *pilier de salon* ni un *pilier de cuisine*. Nous croyons donc que l'expression *c'est un pilier d'estaminet* correspondait à quelque chose de réel, signifiait primitivement : *il ne bouge de l'estaminet pas plus qu'un de ses piliers, il est un des supports* ou *des soutiens de l'estaminet*. Nous présumons donc que le *staminè* était une salle à un ou plusieurs *stamons*, peut-être en bois à l'origine comme dans l'étable. Cette pièce n'était pas la première salle, où se trouve le comptoir, encombrée de rouliers et de passants qui boivent debout. Elle est une annexe, un agrandissement du débit primitif ajouté plus tard à la maison en faveur d'une clientèle spéciale. Si on consulte les dictionnaires, l'estaminet est, dans un cabaret, une salle particulière réservée aux fumeurs. On appuye avant tout sur l'idée de tabagie, et l'encyclopédie Larousse contient même un article historique intéressant sur les premiers estaminets parisiens, qui montre bien qu'il s'agit de salle réservée aux fumeurs. Ce sens ne doit pas être primitif. Nos cabarets de village n'avaient pas de consommateurs si vite gênés de la fumée, ni des salles en si grand nombre. Il faut plutôt s'attacher à l'idée de salle réservée, salle d'habitués ou de sociétés: *ons i tchante èt ons i brait*. Il n'était certes pas défendu de fumer dans la pièce commune, mais les clients n'y étaient pas à l'aise pour siroter leur verre, fumer, jouer aux cartes, chanter, causer, tenir leur séance de société artistique ou littéraire, passer la soirée bruyamment dans l'intimité.

Jules FELLER

6. fr. **orin,** — w. **neûrin (eûrin, leûrin)**

Le franç. orin, terme de marine (cordage qui attache une ancre à une bouée), est « d'origine inconnue » pour Littré et pour les auteurs du *Dictionnaire général*. Le wallon aidera, croyons-nous, à éclaircir ce petit problème d'étymologie.

Godefroy, t. X, v° *orin*, ne cite que trois exemples anciens (1), dont chacun écrit différemment notre mot : orin, horyn, hoyrin. Si nous recherchons laquelle de ces variantes graphiques représente la forme primitive, nous ne nous arrèterons guère à la troisième, qui est postérieure d'un siècle aux deux autres et dont l'orthographe nous paraît fantaisiste ou analogique. On pourrait en rapprocher des formations visiblement dues à l'analogie, comme le franç. poireau à côté de porreau (sous l'influence de poire) et le franç. poisson pour poçon. Nous n'osons invoquer des formes wallonnes, telles que le w. soirin (lire *swèrin*) où Behrens a récemment reconnu l'all. sorring (2), l'anc. w. boireau à côté de borreau (3), *bwèrê* à côté de *boré*, *Swèron* (Soiron, village près de Verviers), anciennement Soron, dans une charte de 1005 (4), — pour la raison que, malgré l'identité de graphie, la diphtongue *oi* (*wa*, *wè*) peut être d'origine différente en wallon.

Restent en présence orin et horyn. Or ces formes se lisent dans le même ouvrage. On sait de plus que *h* et *y* au XV[e] siècle

(1) « Un orin ou bouée » (XV[e] siècle). GARCIE, *Grand routier*, 69.— « Horyns et bonneaux » *Ibid.*, sign. T 2 r° ; éd. 1580. — « Ses ancres et cables ne doivent estre perdus a ladite nef, s'il y avoit hoyrin ou bonneaux » (XVI[e] siècle). *Rooles d'Oléron*, 45. — L'éditeur du premier texte avait lu et imprimé drin. Ce pauvre orin, qui décidément n'a pas de chance, a donné naissance à un autre monstre, boirin ; voy. *Dict. gén.*, v° orin.

(2) *Zeitschrift für fr. Sprache und Litt.*, 1906, XXX, 360.

(3) GGGG., *Dict.* II, 559. — On pourrait encore citer *porfi*, *poirfi*, *ibid.*, II, 241 et *ramorener*, *ramoirener*, II, 276 ; mais ici *o* est entravé et la diphtongaison est de règle.

(4) GGGG., *Voc. des anciens noms de lieux*, p. 61.

jouaient fréquemment le rôle de lettres ornementales (1). Nous sommes donc fondé à croire que le mot actuel orin représente, mieux que horyn, la forme originelle.

Mais orin possède un dérivé, le verbe oringuer (soulever une ancre au moyen de l'orin, LITTRÉ), qui prouve que notre mot devait primitivement se terminer par une gutturale. L'espagnol-portugais orinque (= orin) confirme cette hypothèse. Cela nous reporte à une forme oring.

Nos bateliers mosans (2) connaissent le mot w. *neûrin* (avec les variantes *eûrin, leûrin*), que nous n'hésitons pas à rapprocher du terme français dont il est question.

Au dire de ceux que nous avons interrogés, le *neûrin*, c'est « la chaîne pour suspendre l'ancre sur le beaupré », ou encore « le cordage attaché à l'anneau de l'ancre pour retenir la bouée », ou, plus vaguement, *c'èst çou qui chèv* (sert) *a r'lèver l'anke*. D'après l'un d'eux, M. Joseph Gilman, vieux maître batelier à qui nous devons la première de ces définitions, *li neûrin* se dit, par abréviation, au lieu de l'expression complète *li tchinne dè neûrin* (la chaîne du *neûrin*).

Mais, si cela est vrai, qu'est-ce, à proprement parler, que le *neûrin* ?

Les bateliers flamands, auprès de qui nous avons poursuivi notre enquête (3), appellent ce cordage de neuring-ketting

(1) Dès le XIIIe siècle, d'après BRUNOT, *Hist. de la langue française*, I, 498. Exemples : habandonner, habondance, heur, huis, hostage; oyseaulx, doyvent, etc.

(2) Sur la Sambre, où les bateliers ne se servent pas de l'ancre, le mot est inconnu.

(3) Notamment M. Gérard Maessen. — Les deux tiers du vocabulaire wallon de la batellerie sont des emprunts de la langue flamande ou néerlandaise. [Il en est de même, pensons-nous, du vocabulaire français de ce métier. Le *Dict. gén.*, qui rattache beaupré à l'anglais bowsprit, devrait donner la préférence au flamand boegspriet, devenu en w. *bousprét'*.] C'est pourquoi l'explication des termes wallons de batellerie doit être demandée au dialecte des bateliers flamands en aval de Visé.

ou simplement, par abréviation, de neuring. Quant à la signification propre ou originelle de ce dernier terme, aucun d'eux n'a pu nous fournir de renseignement. Les dictionnaires flamands sont également muets à cet égard. Néanmoins, réduit à interpréter nous-même l'expression flamande neuring-ketting et l'expression wallonne *tchinne dè neûrin*, nous ne voyons qu'un sens possible : neuring est la boucle ou anneau (ring) qui termine la tige de l'ancre du côté des deux bras [1]. C'est en effet à cet anneau que s'attache la chaîne (ketting) qui sert, suivant le cas, à relever l'ancre ou à retenir une bouée.

Pour connaître la valeur possible de neu- dans le flam. neuring, nous avons interrogé un germaniste distingué, M. P. Tack, professeur à l'athénée royal d'Ixelles; la réponse suivante qu'il a bien voulu nous donner, confirme pleinement, semble-t-il, cette conjecture : « Neuring, nous écrit M. Tack, peut être 1° une altération du flamand neutring; neut est une forme dialectale de noot et désigne la partie de la verge de l'ancre où est l'œillet (flam. oog); cf. WITSEN, *Scheepsbouw*, 502 a : *Het gat in de ankerschaft, anders de* NEUT; — 2° une altération de oogring (den oo(g)ring devenant, par agglutination ou prothèse de *n*, de-nooring, puis de neuring); cf. WINSCHOOTEN, *Seem.*, 173 : *Te scheep wordt het* OOG *genomen voor het gat in de anker schagt, daar de ring in draaid.* » [2]

(1) Ce sens propre de neuring et du w. *neûrin* est perdu. M. Gilman appelle cet anneau *l'orinϟe di l'anke*, d'autres simplement *l'onê*. On dit de même *lès orinϟes dè masté* pour désigner les œillets en fer fixés sur le plat-bord et servant à passer les cordes du mât ou haubans. Nous expliquons *orinϟe* par le flamand oorringje (petite boucle d'oreille), synonyme de *onê* (anneau).

(2) On remarquera que M. Tack n'est pas très affirmatif dans son explication du flam. neuring. La question reste donc ouverte de ce côté. Il nous suffit pour le moment d'avoir indiqué que l'origine de orin doit être cherchée dans le flamand. Aux germanistes de nous dire s'il représente neut-ring ou oog-ring ou même tout simplement oorring. (Cette dernière hypothèse ne peut être proposée pour le wallon, ainsi que le prouve *orinϟe* dont parle la note précédente).

Il s'agit maintenant d'expliquer, — suivant que l'on adopte l'une ou l'autre de ces hypothèses, — les transformations phonétiques qui se sont produites :

I. Le flamand dialectal (limbourgeois?) neuring (= neutring) est devenu *neûrin* dans la bouche des Wallons. On dit ordinairement *li neûrin*; mais, *on neûrin* sonnant à peu près comme *ŏn-eûrin*, il en résulte qu'on a pu dire, par déglutination, *l'eûrin*, lequel, à son tour, par agglutination de l'article, a produit *li leûrin*, *on leûrin*. Comparer, en français, le lendemain, le lierre, etc.

Le flamand nooring (= nootring), forme usitée sans doute à l'Ouest, aura donné en français « un nôrin », d'où « un ôrin », « un orin », l'*n* s'étant confondue, comme ci-dessus, avec la finale de l'article indéfini.

Quant au changement de voyelle, notons la même transformation du flam. *oo* en franç. *o*, wall. *eû* dans les synonymes :

flam. hoofdband = franç. hoband (auj. hauban),

flam. hoofdtouw = wall. *heûtô*.

II. Dans la seconde hypothèse, le franç. orin s'explique encore plus aisément par le flam. oo(g)ring. — Pour le wallon *neûrin*, voir ci-dessus la note de M. Tack.

III. Une troisième hypothèse encore possible, c'est l'existence simultanée de oo(g)ring à l'Ouest et de neu(t)ring à l'Est. Le premier aurait donné naissance au franç. orin ; le w. *neûrin* serait directement emprunté du second.

Dans tous les cas, nous pouvons, de ce qui précède, tirer les conclusions suivantes :

1. Le franç. orin, le w. *neûrin*, le flam. neuring sont identiques, du moins pour la finale ; la première syllabe des mots français et wallon pourrait bien être d'origine différente, tout en représentant deux synonymes : oog, neut.

2. Ces termes désignent proprement l'anneau inférieur (1) de

(1) Nous employons ce terme pour distinguer cet anneau de l'organeau, qui se trouve à la partie supérieure de la tige de l'ancre, en flam. kabelring, ankerring.

l'ancre, puis, par extension, le cordage qui part de cet anneau. On a dit d'abord « le cordage de l'orin », puis orin a été considéré comme le nom même du cordage (1).

Jean HAUST

7. **hâbiêr**

Ce mot, l'un des plus curieux du vieux fonds wallon, est aussi l'un des moins connus. Nous avons essayé, dans cette étude, de jeter quelque lumière sur son origine et de classer logiquement ses multiples significations.

*
* *

A notre connaissance, Grandgagnage seul a tenté de l'expliquer. « C'est peut-être, dit-il I, 260, un substantif dérivé de l'allemand haben ou du latin habere, dans le sens verbal avoir. » Essai timide et qui ne soutient pas l'examen, car il n'explique ni la finale, ni la longue *â* du wallon, ni les diverses formes que nous avons recueillies.

Si nous considérons l'aire d'emploi de notre mot, — il n'est usité que dans la Wallonie prussienne, dans la province de Liège (surtout à l'Est), au nord et au centre de la province de Luxembourg, — nous présumerons tout d'abord qu'il faut lui chercher une origine germanique.

A première vue, on serait disposé à rapprocher *hâbiêr* de l'allemand dialectal hauberg, que M. K. J. Ley a étudié récemment dans la *Zeitschrift des Vereins für rheinische und westfälische Volkskunde,* III (1906), p. 101. Voici le résumé de cet article : hauberg date du XV[e] siècle et n'existe que dans le Siegerland

(1) Nous ne pensons pas que le franç. orin ait jamais été synonyme de bouée, comme le suppose Schuchardt (*Zeitschrift für rom. phil.*, XXV, 345), en s'appuyant sur le premier texte ancien que nous avons cité ; « ung orin ou bouée » pourrait en effet s'expliquer par : « un orin ou (une) bouée », la conjonction étant nettement disjonctive. Il faudrait naturellement, pour trancher la question, autre chose qu'un fragment de phrase.

(extrémité sud de la Westphalie), avec les significations suivantes : 1. l'ensemble des bois qui couvrent le pied des montagnes dans la région entière ; 2. la partie de ces bois qui appartient à chaque commune et qu'elle met de 16 à 20 ans à exploiter complètement ; 3. la partie que chaque commune exploite dans le cours d'un été. Il se rattache aux termes qui figurent dans les dictionnaires : hau, taillis, coupe de bois ; hauholz, bois taillis ; hauland, endroit défriché. M. Ley nous apprend aussi que hauberg existe dans le Schleswig-Holstein, avec le sens de « bâtiment couvert d'un haut toit de roseaux ou de joncs, qui sert à la fois d'habitation, d'étable et de grange » ; mais, ajoute-t-il, ce sens est postérieur et doit s'être appliqué d'abord à une heuschuppen (baraque pour remiser le foin en hiver).

En faveur de cette étymologie, on pourrait faire valoir des arguments séduisants. 1° Au point de vue sémantique, ce primitif s'accorderait assez avec le sens de « exploitation rurale », que nous reconnaissons à la base des significations du mot wallon. — 2° Au point de vue de la forme, *hawbièr, hàbièr, hâbièr, hâbiè* se rattacheraient sans difficulté à l'all. hauberg. En effet le w. *hawe* (houe, pioche), *hawer* (houer, piocher), c'est l'all. haue, hauen ; et -berg (montagne) se retrouve en wallon dans des noms de lieu sous la forme *-biè*, anciennement *-bièr* (1).

Cependant nous ne croyons pas que cet étymon donne la clef du mot que nous étudions. D'abord, hauberg est signalé comme n'existant que sur deux points de l'Allemagne très éloignés de la Wallonie ; il est inconnu dans l'Eifel, et son passage dans notre vocabulaire resterait, de ce chef, à l'état d'énigme. D'après M. Ley, on le rencontre pour la première fois en 1498 ; or notre mot wallon est certainement antérieur au XVe siècle. De plus,

(1) Ainsi *Stinbiè*, proprement Steinberg, auj. Stembert, village près de Verviers ; en face s'élève le mamelon appelé *Hôbiè* (= Hochberg ?), franç. Hombiet. — Cette finale diffère évidemment de -bert (primitivement -beraht), qui sert à former plusieurs noms d'homme : *Âbièrt*, Aubert, Adalbert ; *Lambiè, Houbiè, Lîbiè*, etc.

hauberg est impuissant à rendre compte des formes ***hâribièr***, ***hâdibièr***, que nous relevons précisément à la frontière linguistique de l'Est, dans le cercle de Malmedy.

A notre sens, ***hâbièr***, sous ses multiples formes, — de même que l'anc.-franç. herberc (masc.),— dérive de l'anc.-haut-all. heriberga (fém.), anc.-nordique herbergi (neutre) ([1]). Il est donc le frère du franç. auberge, anciennement herberge, héberge, qui a donné le v. héberger. On peut dater sa naissance de la fin du XIII[e] siècle, car c'est alors que se manifeste et se généralise la diphtongaison en *iè* de *e* entravé ([2]).

Nous essayerons de justifier cette opinion en passant en revue les formes et les sens de notre mot.

*
* *

GGGG., I, 603, cite quatre formes anciennes qu'il a recueillies dans les chartes liégeoises :

halbier (1440), qu'il faut sans doute lire ***hâlbiêr*** et qui rappelle l'anc.-franç. helberc (*Alexis*, 65);

habier, habiert (1568), qu'il faut lire ***hâbiêr***;

hawier (1593), que nous lisons ***hâwiêr*** ou ***hâw'wiêr*** et qui résulte sans doute, par assimilation, d'une forme ***hâwbiêr***.

Parmi les formes modernes, nous distinguons deux groupes :

a) celles de la Wallonie prussienne ([3]), qui sont trissyllabiques

([1]) DIEZ v° albergo et KÖRTING 4488 énumèrent la série touffue des représentants de ce mot dans les langues romanes. — Le sens propre de heriberga est « campement militaire », de heri, armée, et bergan, protéger. L'anc.-franç. herberge en a tiré les significations de « campement, tente; logement, habitation : hôtellerie, auberge ».

([2]) WILMOTTE, *Études de dial. wall.*, dans *Rom.*, XVII, 557. — Dans le dialecte allemand d'Eupen, le mot actuel est härrbereg (auberge), que les Wallons de Malmedy ont emprunté sous la forme de ***hèrberige*** (*Armonac dol Samène*, 1907, p. 40); de même Kalterherberg, l. d. près de Montjoie, se prononce en Wallonie prussienne ***Kahèlbrige***. Mais ce sont là des emprunts récents.

([3]) GGGG., I, 357, note, d'après Simonon, un ***hâdibiè*** qui ne nous paraît pas liégeois et qui a probablement été recueilli en Ardenne. Voir cependant à la fin ***âlibiè*** et ***gâdibiè***.

et qui représentent évidemment un stade plus ancien et mieux conservé :

hâribièr (Steinbach-lez-Weismes, Robertville) ;

hâdibièr (Faymonville-Weismes ; Malmedy VILLERS et SCIUS ; Ardenne BODY *Voc. des agric.* et *Voc. des poissardes*) ;

handibièr (Ovifat).

La forme de Steinbach rappelle très nettement herberg : la chute de l'*r* primitive a été empêchée par la voyelle de liaison *i*, qui s'intercale assez fréquemment, en malmédien, entre *r* et une consonne suivante [1]. — Dans les autres, le passage de *r* à *d* peut s'expliquer si l'on suppose une forme intermédiaire *hâlibièr*, qui existe peut-être dans un coin de la Prusse wallonne et qui, en tout cas, est justifiée par l'ancien halbier (v. ci-dessus) et par *âlibiè*, dont nous parlerons à la fin. — Dans la forme d'Ovifat, la nasale est une modification sans importance de la longue *â*.

b) Les formes dissyllabiques, dans les provinces de Liège et de Luxembourg :

hâwbiêr (Verviers, *Bull.* **44**, 421) ;

hâbiêr (Liège) ; « hâbiair » (ib., FOR.) ; « haubiair » (Verv., LOB.) ;

hâbièr (Stavelot, *Bull.* **44**, 509 ; Condroz, GGGG., I, 356) ;

hâbiè (Hesbaye, GGGG., I, 260) ;

âbièr (centre de la province de Luxembourg).

La forme verviétoise *hâwbiêr* rappelle et explique l'ancien hawier que nous venons de voir. — Les autres formes *hâbièr*, *hâbiêr* = *hâribièr*, *hâdibièr*, avec chute de la protonique, phénomène fréquent qui réduit d'anciens trissyllabes en dissyllabes, surtout dans le liégeois [2]. Elles se rapprochent du franç. auberge, emprunté, au XVIe siècle, du provençal aubergo,

(1) Ainsi, à Malmedy, *kirimusse* = kermesse : *sairimint* = serment, anc.-franç. sairement (*Armonac dol Samène* 1906, p. 38 et 59).

(2) Comparer all. Leberwurst > verv. *lèf'gô*, anc.-wall. cortisea > *cot'hê*, malm. *mwargunê* > liég. *mwèh'nê*, *tchafornê > *tchaf'nê* (l.d. de Jupille), sans compter les mots plus connus : *bol'dji*, *cwèp'hi*, *tchèp'ti*, *vol'ti*, *cof'teû*, *lès'ni*, *man'ci*, *bat'hi*, *cor'ci*, *monpli*, etc.

anciennement alberga. Au reste, si nous comparons serpillière : *sàptre*, serpelette : *sàp'lète*, nous admettrons sans peine le passage de herberc à *hàbièr*. — Quant à *âbièr*, la disparition de l'aspirée est régulière au centre du Luxembourg.

*
* *

Du sens propre de l'anc.-haut-all. heriberga, « campement militaire », dérivent les significations que herberge a prises dans la suite en moyen-haut-all. et en anc.-français : 1. campement, tente (= installation qu'on établit à l'étape); 2. hôtellerie, auberge (= installation qu'on trouve toute prête à l'étape); 3. logement, habitation (= installation en général).

Or *hàbièr* se présente chez nous avec le sens de « exploitation rurale, ferme (surtout considérable) ».

On comprend facilement cette dérivation de sens si on se reporte au temps où le mot a dû passer de l'Est et du Nord dans nos dialectes. Au moyen-âge, la grande préoccupation des rouliers et des voyageurs était la herberge, le gîte pour la nuit. En pleine campagne, loin des villes, cette auberge devait pouvoir se suffire à elle-même, à la façon des villas gallo-romaines ou mérovingiennes. C'était, *par l'aspect extérieur*, un grand établissement rural, capable de loger nombre de personnes et de chevaux. C'est *par l'aspect extérieur*, en laissant de côté la destination de l'établissement, que *hàbièr* en est venu à signifier une exploitation rurale.

Ce point de départ admis, abordons l'étude des significations assez éloignées que notre *hàbièr* a prises au cours des temps. Pour cela, il convient de considérer à part les formes anciennes conservées dans les chartes liégeoises et les formes modernes ou orales.

a) Gogg., II, 603, définit les premières : « droit que les officiers des métiers nouvellement élus payaient pour leur entrée » et il présume, — avec sagacité, selon nous, — que ce mot pourrait bien être connexe avec le hesbignon *hàbiè*.

C'est en 1440, dans la Charte du bon métier des Febvres, que se trouve la première mention du halbier :

Item avons ordonné... que queilconques serat esleu Officier de nostredit Mestier alle Sainct Jacques soient tenus de PAYER POUR LEUR HALBIER, assavoir Gouverneurs et Jureis chascun d'eaulx deux griffons et ceux qui aroient les grosses Offices trois griffons, et avec ce vollons et nous plaist qu'il soit à celluy jour payeit et debourseit par nostredit Rentier aux frais dudit Mestier huit griffons et demy teils que dits sont pour iceulx AVEC LES DITS HALBIERS donneir et partir aux vinaves chascun à son marmontant pour les compagnons d'iceulx aller boire ensemble à leurs bons plaisirs sens fraude (1).

Il faut croire que ces largesses avaient lieu aussi dans les autres corps de métier; car, en 1598, la Charte du bon métier des Charliers stipule ce qui suit :

Et comme d'anchienneté sont été usez à l'élection des gros offices PAYER QUELQUE HABIERT lequel se despendoit inutillement aux tavernes et autre parte, pour pourvoir à tel abus, est ordonné que doresnavant TELS HABIERS soy payeront sur notre Chambre et seront convertis en meubles et autre chose, à la plus grande utilité et profit dudit bon Mestier (2).

Le fond de ces deux textes est assez clair. Mais que signifie proprement le mot halbier ? Et comment rattacher la définition de Grandgagnage à celle du wallon moderne ?

Le second texte cité nous paraît donner une indication précieuse à cet égard. Nous y voyons que ces gratifications ne doivent plus se dépenser à la taverne, mais qu'elles doivent *servir à*

(1) *Recueil des Chartes et Privilèges des XXXII bons métiers de la Cité de Liège*, I, 37.

(2) *Ibid.*, p. 85, art. 41. — Il est question des « hawiers » en 1593, dans un troisième endroit qui ne nous apprend rien d'intéressant (*ibid.*, p. 145, art. 5 de la Charte du bon métier des Houilleurs). — Cf. S. BORMANS, *Le bon métier des Tanneurs*, p. 91 (*Bull.* 5, 215) : c'est, croyons-nous, le seul historien liégeois qui ait souligné cette particularité curieuse. GOBERT, *Rues de Liège*, III, 560, ne fait que résumer les données de Bormans. PONCELET n'en dit mot dans ses *Bons métiers de la Cité de Liège*.

l'achat d'objets utiles au Métier. Or, à nos yeux, on ne faisait là que revenir à l'usage primitif.

En effet, le halbier du Métier, c'était premièrement l'avoir de la corporation, immeubles et matériel. Cela admis, il est assez naturel de supposer que le nouvel élu devait payer une certaine somme pour augmenter cet avoir : toutes proportions gardées, c'était à peu près comme si, de nos jours, un nouveau député versait de l'argent à la caisse de son parti. L'expression « payer pour le (son) halbier » s'abrégea en « payer le (son) halbier » et l'on put dire même « payer quelque habier ». Dans cette formule courante, qui sonnait comme « payer la (sa) bienvenue », le sens premier du mot s'obscurcit, d'autant plus que, par la suite, le Métier étant sans doute assez prospère, cette somme fut détournée de sa destination primitive et dépensée en réjouissances publiques.

Bien que notre démonstration ne repose guère que sur une série de conjectures, nous croyons pouvoir affirmer l'identité de l'ancien w. halbier et du w. moderne ***hâbièr*** et, à la définition de Grandgagnage, nous substituerons la suivante : « somme que les officiers d'un Métier nouvellement élus payaient pour le halbier du Métier, c'est-à-dire pour l'exploitation en commun, pour la corporation et son matériel » ([1]).

b) 1. *Hâbièr* a pris tout d'abord chez nous le sens général de « établissement, installation, exploitation, comprenant tout l'attirail et le personnel nécessaires ». Dans ce sens, notre mot est surtout employé à la campagne, précédé de l'adjectif ***grand.*** C'est à l'expression ***on grand hâbièr*** que s'appliquent la définition de Body, *Voc. des agric.* : « grand attirail de labour, mobilier de

([1]) Notons en passant que l'all. herberge peut signifier : lieu de réunion des gens de métier, maison de la corporation ; le herbergsvater, c'est le père des compagnons, l'aubergiste d'un corps de métier. -- Comme il est possible que ***hâbièr*** ait, ***dans les prémiers temps***, conservé le sens originel de ***auberge***, nous pourrions expliquer plus simplement l'expression « payer le halbier » par « payer l'auberge, c.-à-d. le régal à l'auberge ».

ferme, exploitation rurale qui compte beaucoup de bétail et de serviteurs » ([1]), et — pour la ville — celle de Forir : « grande boutique, commerce étendu ». Exemples : *Ine cinse wice qu'i-a on grand hàbiè* (Hesbaye) ou *hâbièr* (Condroz, d'après Gggg., I, 260, 356). *Gn-a on fîr hâbièr è cisse cinse la* (Forir, v° *hâbiair*). *Dj'inme mîs d'èsse maîsse d'ine pitite botique qui dè d'pinde d'on grand hàbièr* (ibid.).

Un exemple curieux nous est fourni par le poète verviétois Martin Lejeune, qui parle, dans une de ses satires, *dès hèyîmes* (haines) *èt dès colères qu'ons a mûzé duvins l' hàwbièr* (*Bull.* **44**, 421). L'auteur entend par là l'usine, la fabrique. On ne peut cependant traduire aussi simplement, car la nuance de dénigrement que ce vieux mot revêt ici, est trop prononcée ; c'est à peu près comme si on disait : « dans le bazar » ou « dans la baraque ».

Au sens général de « exploitation (surtout rurale) », se rattachent étroitement les emplois que Gggg., I, 260, donne en premier lieu pour *hàbiè* en Hesbaye : « 1. district que, d'après convention, chaque berger se réserve exclusivement sur le territoire d'une commune ; 2. *aler à hàbiè* : aller travailler dans les champs ». Cette dernière expression concorde avec le renseignement que nous trouvons dans le *Dictionnaire* manuscrit de Bailleux : « *hàbiè* (Hesbaye), *hâbièr* (Beaufays), dépendances d'une ferme, culture ». Même sens à Polleur. — Quant à Lobet, qui définit *haubiair* : « appendice d'une ferme, d'une maison, ce qui y tient, ce qu'on y a ajouté », il nous paraît avoir confondu « appendice » avec « dépendance » ([2]).

2. Ailleurs la signification s'est restreinte de plus en plus ; le

([1]) Aujourd'hui ce sens tend à disparaître dans les Ardennes : on dit à Stavelot *hasswè*, à Burnenville-lez-Malmedy *hatchwè*, à Faymonville-Weismes *rahoûr*, en pays gaumais *hasswa*, etc.

([2]) Ce mot était sans doute inconnu à Verviers ; Remacle ne le signale pas, non plus du reste que les liégeois Cambresier et Hubert. Toutefois ces trois auteurs sont précisément si incomplets que l'argument *a silentio* n'a pas ici grande portée.

mot a désigné telle ou telle partie spéciale de l'exploitation. a) A Jalhay, à Ster-Francorchamps, à Esneux, *hâbièr* est synonyme de *atèlêye* et ne se dit que du bétail de la ferme : *On mâva hâbiêr = dès bièsses qui n' sont ni bèles ni crâsses. Po 'ne pitite cinse, il ont on bê habiêr = bêcôp d' bisteû, one bèle atèlêye.* — b) A Vielsalm, *tot l' hâbièr d'ine cinse,* c'est *tot l' meûbe,* tout le mobilier de la ferme.

3. Enfin, à mesure que les conditions économiques se transformaient, ce mot — rappelant un état de choses ancien, une forme désuète d'exploitation, un ensemble d'instruments dont on avait perdu l'utilisation, qui étaient devenus encombrants et que l'on mettait au rancart — a pris tout naturellement un sens dépréciatif, qui est le plus généralement répandu aujourd'hui dans nos campagnes.

a) Précédé ordinairement de l'adjectif *vi* (vieil), il signifie : « vieillerie encombrante et de nulle valeur ». Sens relevé à Cherain, Bodeux, Chevron, Villettes-Bra, Stavelot, Scry-Abée, etc. Exemples : *I n'ont qu' tos vis hâbièrs* (Cherain). *Nos nos avans fait qwites du tos cès vis hâbièrs* (Stavelot). *Tot çoula, ç' n'èst qu' dès hâbiêrs* (Nessonvaux). *Ci manèdje la n'èst qu'on hâbiêr* (ibid.). *On vi âbièr di batimint* ou *one vîye mâjon* (Lavacherie). *Vi hâdibièr !* (Body, *Voc. des poissardes*), t. d'insulte adressé à une vieille femme. Cf. *hadibiez* dans Gggg., I, 261.

b) Précédé ordinairement de l'adjectif *grand,* il signifie : « objet d'une grandeur démesurée et encombrante » : *hâribièr* (Steinbach-lez-Weismes, Robertville), « quelque chose de grand, de désordonné, de disproportionné, *qui n'a ni cou ni tièsse : qué grand hâribièr !* dit-on d'un bâtiment de forme et de proportions extraordinaires » [1] ; *grand hâdibièr !* (Faymonville), grand esco-

[1] Note de M. l'abbé J. Bastin. — Comparer *hangar* qui se dit à Mons, par mépris, d'un meuble embarrassant par sa grandeur (Delm.) ; *hèn'bô* qui désigne, à Huy, un bâtiment à moitié abandonné : *Dji n' mi sâreû plaire è ç' mohone la, c'èst-on trop grand hèn'bô* (flam. aanbouw, construction ; cf. Gggg., v° *ambau*).

griffe ! *Grand hàbièr qui v's èstez !* (Trooz). *Çu tch'fau la n'èst qu'on grand àbièr* (Moircy-St-Hubert). *Qué grand hâbièr d'ârmâ avez-ve situ atch'ter la ?* (Nandrin).

c) A Malmedy *hâdibièr* (VILL.), à Vielsalm et à Stavelot *hâbièr* (*Bull.* **44**, 509) désignent « un engin, une machine quelconque », avec un sens dénigrant qui apparaît dans les exemples suivants : *Qu'èst-ce po on hâdibièr ?* BODY, *Voc. des agric.* — *I-gn-a todi on hâbièr ou l'aute o! vôye* (Stav.). — *Canetia, hèrna, hâbièr èt vahulemint, onk vât l'aute* (ibid.).

*
* *

Il nous reste à examiner, dans un appendice sommaire, deux termes, *àlibiè* et *gàdibiè*, qui ressemblent à *hàbièr*. Nous les croyons différents d'origine, mais ils ont probablement été influencés par celui que nous avons essayé de définir, et cette influence a pu être réciproque.

àlibiè, s. m. 1. Personne ou chose grotesque, ridicule; — 2. (précédé de l'adj. *vî*) vieillerie : *mètez al vindicion ci vî àlibiè la* (FORIR).

gàdibiè, s. m. 1. Homme facétieux, enjoué, jovial : *on vî gàdibiè*, un vieux réjoui, égrillard (FORIR) ; — 2. vieillerie, chose hors d'usage (FORIR, REM.[2], GGGG., I, 227) (¹).

Chose remarquable, la protonique n'est pas syncopée dans ces mots liégeois, comme elle devrait l'être, semble-t-il, à en juger

(¹) Nous croyons que ce *gàdibiè* se distingue de *gadibiè*, s. m., cantibai : pièces de bois pleines de fentes et qui ne valent guère (DEJARDIN, dans GGGG., I, 227). | pièce de bois mal équarrie, qui a de l'aubier et qui sert de *wère* ou chevron dans les toits construits en tuiles (BODY, *Voc. des couvreurs*). | bois de rebut : « palissades et gadibiès » 1666 (BORMANS, *Voc. des houilleurs*). | madrier à flache, soliveau et chevron ayant flache ou faux bois (MATHELOT, *Voc. du maçon*). — Ce dernier est le seul qui écrive *gâdibiè* et nous ne savons encore s'il faut prononcer *a* bref, *â* ou *à*. — D'après GGGG., 1° ce *gadibiè* pourrait être le même mot que le franç. cantibai auquel il répond assez exactement ; 2° *gàdibiè* (vieillerie, brimborion) ne diffère probablement pas du précédent ; 3° *hàdibiè* (vieillerie) est une forme de *gàdibiè* (I, 227). Nous admettons sans peine qu'il y a eu, ici encore, influence réciproque ; mais *gà-* > *hà-* est inadmissible.

du moins d'après *hàbièr* et les nombreux cas semblables cités p. 69, n. 2. On attendrait plutôt *àbiè, gàbiè,* ou mieux *àbièr, gàbièr.*

Nous ne voyons pas moyen de ramener ces formes à *hàbièr.* Nous croyons plutôt que *àlibiè* représente Alabert, Alubert, Aliperht, et *gàdibiè,* Waldobert ([1]). Les anciens noms d'homme et de femme ont pris parfois un sens satirique, comme il est arrivé notamment pour *boubiè* (Bodebert ?), nigaud ; *waltrou* (Waltrude), virago ; *zabê* (Isabeau), gourgandine ; *hèlegôde* (Hellegonde ? Aldegonde ? Cf. GGGG. II, 535), escogriffe ; *wahou* (Wachhold ?), niais ; *wiyêm* (Wilhelm), benêt, cœur patient, se dit surtout d'un mari trompé ; etc. ([2]).

Le sens 1 s'expliquerait de la sorte. Pour *gàdibiè,* on pourrait admettre de plus l'influence de *gàdisseû,* galant, *si gaudi, gaweder, gawedieûs.*

Quant au sens 2, il proviendrait d'une confusion avec *hàribièr, hàdibièr,* étudiés plus haut.

Jean HAUST

P. S. Nous avons soumis notre article à M. le Dr Esser, de Malmedy, qui se consacre depuis de longues années à l'étude des parlers de la Wallonie prussienne et de l'Eifel. Le savant philologue a bien voulu nous faire savoir qu'il n'admet pas notre étymologie de *hàbièr,* parce que herberge s'éloigne trop du sens « engin, machine quelconque », que Villers attribue à *hàdibièr.* Partant de cette définition, M. Esser chercherait plutôt

([1]) Cf. FÖRSTEMANN, *Personennamen.* — Disons, à ce propos, qu'un nom propre *Hâbiè,* représentant Hariberaht, Harbert ou Herbert, *a pu* coexister et se confondre avec *hâbièr,* provenant de herberc. — BODY, *Voc. des poissardes,* pense que *àlibiè* est peut-être une forme de *hàdibièr* : c'est possible après tout, mais on ne s'expliquerait pas la perte de l'aspiration.

([2]) De même, pour expliquer le franç. grigou (« origine inconnue », d'après le *Dict. gén.*), on pourrait le rapprocher du w. *Grigô,* Grégoire. — Il serait intéressant de dresser la liste de tous ces noms propres dont on a fait des appellations sarcastiques.

l'origine du mot wallon dans le m.-h.-a. hantwerc, variante du du m.-h.-a. antwerc, qui signifie « machine pour détruire (entwürken), employée surtout dans les sièges », d'où « machine en général »; antwerc s'est souvent confondu avec handwerk. A ses yeux, la forme d'Ovifat ***handibièr*** se rapprocherait le plus de l'origine, et la filiation des sens serait l'inverse de celle que nous avons tâché d'établir. M. Esser allègue la forme alemanique hamberch (GRIMM IV b, 423) et la définition que DUCANGE donne du m.-lat. manopera (traduction de l'all. handwerk) : 1. servitium manuale, quo tenentur coloni et inquilini domino villæ ; 2. instrumenta rustica, quorum usus in operis et agriculturis.

Nous remercions M. le Dr Esser de son intéressante communication, que nous sommes heureux d'avoir provoquée, et nous laissons aux philologues compétents le soin de trancher la question : notre essai de « construction » étymologique et sémantique n'a d'autre but que de les éclairer en groupant systématiquement les pièces du procès.

J. H.

VOCABULAIRE-QUESTIONNAIRE AD-, AE-

Ce vocabulaire, comme les précédents AB- et AC- (voir la 1re année de ce *Bulletin*), est avant tout un *questionnaire*. Nos correspondants en reçoivent un exemplaire interfolié (3me cahier), avec prière de nous le renvoyer aussitôt qu'ils auront terminé leurs enquêtes, dans un mois si possible, et, *au plus tard, pour le 1er janvier 1908*.

Nous les prions de ne pas perdre de vue les instructions données précédemment. A l'adresse des nouveaux correspondants, nous résumons ci-dessous nos recommandations principales :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre dialecte.

2. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc en regard de l'article. Écrivez lisiblement à l'encre, *sur un seul côté du feuillet blanc*. Séparez nettement les réponses aux différents articles.

3. Si le mot est employé chez vous, notez sous quelle forme, dans quel sens. S'il est inconnu, quel synonyme emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère, et surtout des exemples courts, caractéristiques, bien authentiques : proverbes, dictons, usages locaux, etc.

4. Attachez-vous à élucider les points douteux relatifs à votre dialecte. Signalez les erreurs et les omissions que vous relèveriez.

Adresser les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège*.

?**adabler** *existe-t-il?* SIGART *donne en montois* radabler, *v. a.*, réparer, rajuster.

adaborer DASN., **adôborè** (St-Hubert), **adôbourèy** (gaum.), **adôbouzè** (Monceau-s.-Sambre), **aloborer** (Villers-Ste-Gertrude), *v. a.*, barbouiller, enduire de choses malpropres; *voy.* dåborer, dilåborer, dôbouzè.

adaguelé GGGG., *part.-adj.*, accoutré ; *voy.* agadelé.

adagueler (Monceau-s.-S.), **adaguelè** (Vonêche), **adoguelè** (Givet), **adaguenèy** (Prouvy), 1. *v. tr.*, enduire de « daguèt » (goudron) ou d'une matière visqueuse (Monceau, Vonêche, Givet) ; — 2. *v. intr.*, coller à, adhérer à (Prouvy); *voy.* SIG., radaguener : réparer, etc.

adain, **ådain**, **andain**, *s. m.*, **ondinne** (Genappe), *s. f.*, andain.

Ådam' (*ms.* BAILLEUX), **Adam'** (*Prénoms liég.*), **Ådam** FOR., **Adam** FOR., REM., LOB., *n. pr. d'h.*, Adam.

adamadji (Monceau-s.-Sambre, Mont-s.-March., Forchies-la-M.), **adomadji** (Nam.), **adoumadji** (gaum.), **èdamadjer** (ard.), **èdamadji** FOR., **èdomadji** HUB., REM., *v. tr.*, endommager.

adamer (rouchi, Viesville), **adåmer** (Lodelinsart, Marchienne-au-P.), **adanmer** (Monceau-s.-S.), **adamèy** *et* **antamèy** (Chiny), **adeumèy** (Tintigny), **adômè** (St-Hubert, Givet), **adoumer** (Bastogne), **èdamer** (liég., verv.), **èdåmer** (Laroche), **èdômer** (Namur), **èdoumer** (Cherain, Houffalize), **èdoumi** (Vielsalm), **indamer** (Mons SIG.), *v. tr.*, entamer. || **adeum'mint** (Neufchâteau DASN.), **adèm'mèt**, **adam'mat** (gaum.), *s. m.*, entame, entamure. Liég. èdameûre.

adan (Hannut, Tourcoing), **adon** (Mons SIG., liég., verv.), **anon** (vallée du Geer), *adv.*, alors, en ce temps-là ; — ensuite, de plus, d'ailleurs ; — ainsi, en ce cas-là, dans ces conditions. | **adon-pwis**, puis, ensuite.

adandiner (Nam.), *v. tr.*, habituer.

adanner (Viesville), **adâner** (Ouest-wall.), *v. intr., précédé du v.* fé = (faire) damner, (faire) endiabler; *voy.* danner.

adanser, *v. intr., précédé du v.* fé = *prop*[t] (faire) danser vers ; diriger vivement vers.

âdant (Tintigny), **édant** (Chiny), *s. m.*, aide, adjoint. Liég. aide, aidant (monnaie) || **âde** (Tintigny), **éde** (Chiny), *s. f.*, aide, secours. Liég. aide.

adârer (liég., verv.), **adârer** (Huy, Namur, Spa, Stavelot, Faym.-Weismes, Houffalize, Laroche), **adarer** (Dinant), **adaurer** (nam., Beauraing), 1. *v. tr.*, pousser vivement vers, fourrer ; — 2. *v. intr.*, arriver précipitamment et à l'improviste, s'élancer sur : *syn.* abrokî.

? **adasné**, ajusté, *indiqué comme étant liég. par* SIG., *v*[o] radabler.

adawi (Stav.), *v. tr.*, aiguiser ; *voy.* liég. aw'hî.

adawer, adawî (liég., verv.), **adawyi** (Coo), **adawyer** (Laroche), *v. tr.*, attirer, allécher, aguicher, affrioler : *syn.* adoûler, etc. || **adawant, adawyant** (liég., verv.), **anawant** (Forrières), *part.-adj.*, attirant, séduisant, etc. || **adawyeûs, -eûse** (liég., verv.), **adawiheûs, -eûse** (Stav. *ms.* DETR.), *adj.*, enjôleur, -euse. || **adawyon** (liég.), *s. m.*, vol, fourberie.

adayer (Mons DELM., Ath), **adayî** (Nam., Charl., Monceau-s.-S., Perwez, Wavre), 1. *v. tr.*, mettre en train, au courant, exercer qqn ;— 2. *v. réfl.*, se mettre à qqch. | **adayî** (nam.), *v. intr.*, accourir à toutes jambes ; *voy.* adayeter.

adayeter (Spa, Coo, Stav., Sprimont), **adayetî** (Vielsalm), **azayeter** (Jupille), **adrayeter** (*ms.* BAILL., REM., LOB. ; Coo), **adrâyeter** FOR., *v. intr.*, accourir à toutes jambes ; *syn.* abid'ler, adârer, atrafter, *etc.*

addé (Marche-en-F., Houffalize, S[t]-Hubert, Bastogne, Nam.), **adlé** (liég., verv., Spa, Cherain, Prouvy, Nam., Huy, Mont-s.-M., Wavre), **adlèy** (gaum.), **adré** (Cherain, Stav., Jalhay, Wall. pruss.), **adri** (Vielsalm), *loc. adv. et prép.*, auprès, auprès de : en comparaison, à l'égard de.

addicion, addichon, *s. f.*, addition. || **addicioner, addichoner,** *v. tr.*, additionner. || **addicionél** FOR., *adj.*, additionnel; *voy.* acdicion, *etc.*

åd'difoû *existe-t-il?* || **å-d'foû** (liég., verv.), **â-d'foû** (Stav.), *loc. adv. et prép.*, au dehors, à l'extérieur; — *s. m.*, le dehors, l'extérieur.

addiner *existe-t-il à côté de* ac'diner? *Ne dit-on pas plutôt* **ad'ner** (*et* an'ner?), *v. tr.*, accorder, concéder? REM.[2] *présente* **s'adoner** *à côté de* **addoner** (« atdoner »), *v. tr.*, adonner; *on dit* **s'adoner** *à* Monceau-s.-Sambre. | **ad'né** (Malm. VILL.), *part.-adj.*, adonné, enclin à.

åd'diri FOR., 1. *loc. adv.*, en arrière; — 2. *s. m.*, reste, reliquat. || **å-dri** (liég., verv.), **â-dri** (Malm. SCIUS; Stav. DETR.), *loc. adv. et prép.*, derrière; au bout de. | **å-dri, â-dri** (ibid.), **a-dri** (ard.), *s. m.*, derrière, partie postérieure d'une maison; porte de devant? (Roclenge); porche, vestibule, corridor (liég., hesb., Visé); arriéré.

åd'divant (liég.), **aud'divont** (Viesville), *loc. adv. et prép.*, 1. au-devant, vis-à-vis; — 2. auparavant. || **å-d'vant** (liég., verv.), **â-d'vant** (Malm.), *loc. adv. et prép.*, au-devant, à la rencontre; sur le devant, à l'entrée. — *Voy.* ad'vant.

åd'divins *existe-t-il?* || **å-d'vins** (liég., verv.), **â-d'vins** (Stav.), *loc. adv. et prép.*, au-dedans; — *s. m.*, le dedans, l'intérieur.

åd'dizeûr (liég.), **aud'dizeur** (Viesville), **aud'dezeûr** (St-Géry), 1. *loc. adv. et prép.*, au dessus, par dessus le marché; — 2. *s. m. pl.*, surplus, surcroît, excédent. || **å-d'zeûr** (liég., verv.), **au-d'zeur** (Viesville), 1. *loc. adv. et prép.*, au-dessus; — 2. *adjt*, surérogatoire; — 3. *s. m.*, supplément, surérogation (REM.[2]).

åd'dizos, 1. *loc. adv. et prép.*, au-dessous; — 2. *s. m.*, déficit, dette: rez-de-chaussée d'une maison. || **å-d'zos**, *loc. adv. et prép.*, au dessous.

addjèctif *ou* **adjèctif, addjèctivemint** ou **adjèctivemint,** *à côté de* acdjèctif *ou* acjèctif, -îvemint = adjectif, -ivement.

addjonde FOR., *mieux* **adjonde** (liég., verv., nam., Berzée, Thuillies), *v. tr.*, adjoindre, joindre, réunir; joindre, toucher, atteindre d'un coup ou d'un projectile; *voy.* ac'djonde. || **addjondèdje** FOR., **adjondèdje** LOB., *s. m.*, adjonction.

addjoûrner FOR., **adjoûrner** BAILL., LOB., **adjoûrnèy** (gaum.), *v. tr.*, ajourner, assigner en justice ou remettre (une affaire) à un jour déterminé. *On dit plus souvent* raddjoûrner. || **addjoûrnèdje, addjournèmint** FOR., **adjournèdje** LOB., **adjournumint** VILL., *s. m.* ajournement. || **adjoûne** (Verv.), *s. f.* (*ou m.*?), **adjoûr** (Thimister), *s m.*, réunion convoquée, rendez-vous, festin ; *voy.* radjoû.

addjouter, ad'jouter, adjouter, ajouter, *v. tr.*, ajouter. || **—èdje,** *s. m*, ajoutage. || **addjoute, ad'joute, adjoute, ajoute,** *s. f.*, ajoutage, annexe, adjonction ; — *t. de tourn.*, applique, tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses ; alèze, petite planche ajoutée pour élargir ou compléter la largeur d'un ouvrage ; *voy.* radjoute, alondje.

addjudant FOR., LOB., *aussi* **ad'judant** *et* **adjudant,** *s. m.*, adjudant.

addjudji (FOR., LOB., Ouest-wall.), **adjudji** REM., *aussi* **ad'juger,** *v. tr.*, adjuger.

addjunt (Vottem, Offagne), **addjwint** (FOR. ?, Andenne), *aussi et plus souvent* **adjwint** (Stav., Berzée, Thuin, Givet), **ajwint** (Jupille), *adj. et s. m.*, adjoint. | **adjout** (gaum. Tintigny), **adjôt** (gaum. Prouvy), adjoint au porcher.

addjurer, *v. tr.*, adjurer ; *voy.* acondjurer.

åde (liég.), **aude** (nam.), *v. intr.*, ardre, brûler, flamber ; *voy.* årder.

adè, *adv.*, ainsi, ainsi donc : comment, comment donc ; enfin.

adègni (liég., verv., nam.), 1. *v. tr.*, bonneter, honorer, agréer, favoriser, — amadouer (REM.) ; — 2. *v. intr.*, daigner. || **adègnant,** *part.-adj.*, favorable. || **adègnèdje,** *s. m.*, égards, respect.

Adèle, *n. pr. f.*, Adèle. || **Adelin, -ine**, *n. pr.*, Adelin, -ine. || **Ad'layide,** *n. pr. f.*, Adélaïde ; *voy.* Aili.

adéle (Nam. F.D.), *s. f.*, araignée faucheux.

adércer (Mons SIG., Faym.-Weismes), **adèrcher, adrècher** (rouchi VERM., HÉC.), **adrèsser** (Mons DELM., SIG.), **adérci** (Malm. VILL. ; SCIUS ; Stav. *ms.* DETR.), **adièrci** *ou* **adjèrci** (liég., verv., Nam., Givet), **adièrcè** (Marche-en-Famenne), **adirci** (Spa), I. *v. tr.*, 1. faire

qqch « d'adreût », réussir qqch; — 2. viser juste, toucher, atteindre (un but); — 3. attraper, duper qqn. — II. *v. intr.*, réussir, venir à bien; viser juste, agir adroitement. — HUBERT *donne aussi les sens de* adresser, se présenter chez, faire un envoi. || **adércihèdje** (Malm. SCIUS), **adièrcèdje** FOR., REM., LOB., *s. m.*, réussite. || **adièrcihemint**, *s. m.*, façon d'« adiercî », de donner le coup. || **adièsse** (liég., verv.), **adjète** (Cherain), **ahierse** (Mons DELM.), *s. f.*, adresse, dextérité, subtilité. || **adièt'**, **adjèt'** (liég., verv., Cherain, Malm., Faym.-Weismes), 1. *adj.*, adroit pour atteindre le but *ou* dans les exercices du corps, *d'où* agile, habile, expéditif; — 2. *interj.*, allons! vivement! || **adjètihe** (Malm. VILL.), **adjètisté** (liég.), **adjèyisté** (Verv. M. LEJEUNE), **adjèhisté** L. COLSON, *s. f.*, adresse, agilité, légèreté. || **adiètemint**, **adjètemint** REM., *adv.*, adroitement et lestement, subtilement. — *Voy.* adrèssî, adrèsse, adrèt', *etc.*

Adére (li toûr d' —), DOUTR. *Noëls*, 47 = ?

adère (gaum.), 1. **adîre** (liég., verv., nam.; DASN., VERM.; Monceau-s.-S., Tournai), *v. tr.*, si lèyî adîre : se laisser fléchir ou séduire, consentir à. || 2. **adîre**, *s. m.* (*ou f.* ?) : i-gn-a d' l'adîre : il y a bien de la différence, il s'en faut de beaucoup; i-gn-a wère d'adîre (VILL.), peu s'en faut.

adèrè (Givet), **adeurèy** (gaum.), **adurer** (liég., verv., *aussi* èdurer, au sens 1), *v. tr.*, 1. endurer, supporter; — 2. daigner, condescendre à.

adériter (Mons DELM. et SIG.), *v. tr.*, *t. de coutume*, saisir, investir; mettre en possession légale d'un héritage. || **adéritance** (Mons DELM. et SIG.), *s. f.*, saisine, investiture.

adètè (Vonêche), *v. tr.*, endetter. | Liég. èdèter.

a-deûr, *s. m.* (*ou f.* ?), peine, douleur : li djône cope s'aveût raprèpi po s' confiyî l' — qu'avît di s' qwiter, V. CARPENTIER, *Revue wall.*, II, 94 : *cf. ibid.* : dj'a-st-a-deûre di v' confiyî qui... || ? **adeur** (*à*, Faym.-Weismes), *adj.*, dur, pénible : i lî sèrè-t-adeur de mouri si djône. [*Il faut prob^t écrire ici* a deur = à dur.]

adeurci (gaum.), **adurci** (Monceau-s.-S.), **adurchir** VERM.; || **adeurè** (Prouvy), **adeuri** (gaum., Chiny, nam., liég.), **adeûri** (liég.),

adori (verv. LOB., REM., Thimister, Chiny), **adâri** (Herve), **aduri** (liég., verv. REM., Monceau-s.-Sambre), 1. *v. tr.*, rendre dur, durcir, endurcir, racornir: — 2. *v. réfl.*, s'endurcir, s'accoutumer au froid, au travail, à la fatigue. [*Ne pas confondre avec* adurer.] || **adeurihèdje** *et* **adurihèdje, adeurihemint** *et* **adurihemint** FOR., *s. m.* endurcissement.

ad'hinde, *plus souvent en verv.* **ad'hyinde,** *v. tr. ou intr.*, descendre vers (celui qui parle).

adi (Tourcoing), **adî** (Marche-en-F.), **adiè** (liég., verv., nam., Malm.), **adiu** (FOR.: verv., Malm., Stav.), **adius'** (Malm. SCIUS), **adjus'** (Faym.-Weismes), **adieu** (Tournai), 1. *interj.* adieu, au revoir: — 2. *s. m.*, adieu. Dîre adiè : dire adieu, prendre congé; dîre adiè a : renoncer à; fé sès adius : faire ses adieux, prendre congé.

âdi (gaum.), **âdî** (Tintigny), **édî** (Chiny), **aidî** (liég., verv.), *v. tr.* aider.

adigneter, adin'gueter (*Bull.* **40**, 309, *en parlant du son d'une cloche*), *v. intr.*, arriver en faisant « ding, ding ».

? **adigni,** *v. tr.*, faire du mal, causer du dommage.

adiâme (Malm., VILL.), *adv.*, beaucoup, en quantité. || **adiâmedumint** (ibid.), *adv.*, extrêmement, supérieurement ; *propr*[t] (a)diablement.

adiji (gaum.), *v. tr.*, viser avec une canne (?).

Adîle, *n. pr. f.*, Odile.

â-dîner, *s. m.*, le midi. *Comparez* l'â-matin, l'al-nut'.

adint, *s. m.*, adent, mortaise ou entaille en forme de dent; travail fait de pièces adentées. || **adinter,** *v. tr.*, adenter, tailler ou assembler en adents.

âdios' (liég., verv.), **ôdiôs'** (Jupille), **auwdias'** LOB., **âdios'** (Huy, Faym.-Weismes), **agios'** (Mons DELM.), **an'dios'** (LOB., Spa, Stav., Sprimont), **an'dôyes** (*ms.* BAILLEUX), *s. m. pl., dans* fé dès— : faire des façons gênantes, des politesses excessives, des cérémonies, des simagrées, des exclamations, se récrier ; faire des mamours, des

démonstrations d'amitié. | **âdios'** (Malm. VILL.), *s. f.*, accueil, belle réception, caresse, fête que l'on fait à qqn.

adjâche, èdjâche, adjâsse (ard.), **adjâhe, èdjâhe** (Condroz, Hesbaye), **agâ** (liég.), **agô** (Spa), **agauche** (Nam.), **agaise** (gaum.), *s. m.*, schiste houiller sur la tête des bancs, argile schisteuse.

adjalè (Bastogne, Beauraing, Givet, Charleville), **adjalèy** (gaum.), **adjèler** (Monceau-s.-S., Montigny-le-T.), **èdjaler** (liég., verv., Nam.), I. *v. tr.*, geler, congeler; — 2. *v. intr.*, être pris par la gelée, avoir froid. || **adjaleûre** (gaum.), **èdjaleûre** (liég.), **èdjalâre** (verv.), **èdjalore** (Stav.), *s. f.*, *surtout au plur.*, engelure.

a-djambe, *adj.*, ingambe. || **adjamblè,-éye** (Monceau-s.-S.), **èdjamblé,-éye** FOR., *adj.*, enjambé, pourvu de jambes. || **adjambè** (Vonêche), **adjamber** (Tourcoing), **adjambèy** (gaum.), **adjamblèy** (Prouvy), **adjambler** (Jupille, Monceau-s.-S.), **agamber** (Mons DELM.) *v. tr.*, enjamber. | **asgombyi** (Viesville), *v. intr.*, marcher à grandes enjambées. || **adjambâye,-èye** (gaum.), **adjamblèye** (Prouvy), **adjamblée** (Charleroi, Godarville, Wavre, Braine-l'Alleud), **adjamblèye** (Monceau-s.-S.), **asdjamblèye** (Mont-s-M.), **asgombyéye** (Viesville), **agambée** (Mons SIG.), *s. f.*, enjambée; *syn.* ascohî, -èye.

adjancener (liég., verv., malm. SCIUS), **adjâcener** (Stav.), **èdjancener** (Nam. PIRS.), **adjècener** (*Mâlignant* II, 6), **adjincener** (FOR. LOB., malm. VILL., Spa, Jupille), **adjincenî** (Vielsalm), **èdjincenè** (Marche-en-F.), **adjincer** (Havelange), *v. tr.*, agencer, arranger, ajuster. || **adjancenèdje, adjincenèdje, adjincemint,** *s. m.*, agencement.

adjâser (Stav., Robertville, Faymonville), *v. tr.*, adresser la parole à, interpeller, aborder; *syn.* apârler, arainî.

adjauber (Berzée), *v. tr.*, engerber, mettre en gerbes. | Liég. èdjâbler, -èdje FOR.

adjaveler (Monceau-s.-S.), **adjèvelèy** (gaum.), **adjèvelè** (Neufch. DASN.), *v. tr.*, enjaveler, mettre en javelles. | Liég. èdjaveler, -èdje -eû FOR.

a-djaw, *dans* mètez-ve bin a-djaw (verv., *Bull.* **2**, 256), mettez-vous bien à même, en train, en mouvement, en action (REM., v° geaw; GGGG. v° jawe). *Le liég.* **a-djow** *doit aussi exister dans ce sens*; *du moins d'après* SIG., *qui écrit* adjau, p. 75. | *Connaît-on un v.* adjower *ou* adjow'ter? *Comparez le dérivé* adjow'tumint, *ci-après*.

adjaw'trumint, adjow'tumint, adjow'tèmint, *voy.* adjontumint.

adje (liég., verv., Wavre), **âdje** (gaum., Givet, Tournai), *s. f.*, âge; *voy.* ache[1];— (gaum.) laps de temps : i-gn-è d' bèle âdje qu'il èst môrt.

adjèni (liég., malm.), **adjuni, adjuner** (Verv.), **adjègner** (Faym.-Weismes), **agnoler** (Laroche), **agnoli** (Vonêche), **aglégni** (nam. GGGG.), **aligner** (Mons SIG.), **aligni** (Wavre, Gosselies, Viesville), **asglignè** (Dinant), **asgligni** (Monceau-s.-S., Mont-s.-M., Ham.-s.-H.), *v. tr.*, agenouiller. || **adjènèdje** FOR., **adjèniėdje, adjuniėdje** LOB., *s. m.*, agenouillement, génuflexion.

s'adjére (GGGG., REM., LOB.), **s'adjîre** (GGGG.; malm. VILL.), se poser; se percher, prendre son gîte; — se tasser; — s'affaisser, s'aliter (VILL., *qui donne aussi* **adjîre**, *v. intr.*, *dans ce sens*); *syn.* s'adjîstrer. || **adjéhou** LOB., *part.*, tassé, affaissé, foulé. || **adjéhèdje** LOB., *s. m.*, tassement, affaissement.

adjèrvi (Bourlers), *v. intr.*, arriver à.

adjès (liég. FOR.; nam. *d'après* GGGG; Monceau-s.-S., Viesville), **agés** (Mons DELM., LET.), **agès** (Mons SIG.), *s. m. pl.*, êtres, disposition intérieure d'une maison.

adjèter, *v. tr.*, jeter vers (celui qui parle).

adjeû (gaum.), **âdjeû** (Laroche), **âdjeû** (Chiny), **èdjeû** (liég., etc.), *s. m.*, enjeu.

adjèyant (liég., verv.), ? **adjowant** (GGGG. « ajoan »), *adj. et s. m.*, géant. || **aurdjouwant** (Nam. GGGG.), *s. m.*, géant d'osier qu'on promenait jadis à Namur lors de la fête. || **argayon** (Nivelles), géant d'osier qu'on promène encore à Nivelles.

adji HUB., **adjîr** FOR, *v. intr.*, agir, se comporter. || **adjihant**, agissant.

adjiblé (Villettes-Bra), *part.-adj.*, habillé drôlement, avec mauvais goût ; *syn.* agadelé, atitoté. || **adjiblèye** (Villettes-Bra), *s. f.*, troupe de personnes réunies par hasard ou pour se rendre au même endroit.

adjiboter (Cherain, Robertville), **adjimboter** (Stav., Sprimont), **adjimboti** (Vielsalm), *v. intr.*, accourir en sautant, vivement, dégringoler vers (celui qui parle) ; *voy.* adjambe.

? **adjinauve** (Nam., *d'après* GGGG. II, 496 : « aginauv »), *adj.*, actif, énergique. [*Lire* adjihauve ? *ou* aguinauve ? *cf. ib.* II, VIII « akinâf ».]

adjindjole (malm. VILL.), *s. f.*, diabloteau, lutin, grivois ; *syn.* aflut'-hiène.

a-djins (liég., verv., Wall. pruss.), **a-gins** (Mons SIG.), *loc. adv.*, 1. en rangs, à la file ; — 2. en abondance ; — 3. en bon ordre, convenablement, comme il faut. || **tot d'a-djins** (Spa), *loc. adv.*, tout de suite.

s'adjistrer, prendre gîte, se loger, s'établir ; — s'aliter (malm. VILL., *qui donne aussi* **adjistrer**, *v. intr.*, *dans ce sens*) ; *syn.* s'adjère. || **adjistrèmint**, *s. m.*, établissement, installation.

adjiter, *v. tr.*, agiter. || **adjitâcion** HUB., *s. f.*, agitatiòn, trouble de l'âme. || **adjitèdje** LOB., *s. m.*, agitation douloureuse pendant le sommeil.

adjivè (Vonêche), *part.-adj.*, couvert de givre.

a-djoke (Givet), *loc. adv.*, perché, juché. || **adjoker** (Couvin, Bastogne, Houffalize), **adjokèy** (Chiny), **adjôkèy** (gaum.), 1. *v. réfl.*, se percher, se jucher ; — 2. (Mons DELM., Tourcoing, Chiny), *v. tr. ou intr.*, retarder, arrêter ; s'arrêter ; *voy.* djoker, djouki. || **adjoke** (Mons DELM.), *s. f.*, retard.

adjonc, *s. m.*, ajonc.

adjontumint *Voc. du maçon*, **adjow'tumint** BODY, **adjontrumint** *et* **adjaw'trumint** LOB., **adjow'tèmint** DEFR.-KINABLE, *s. m.*, *t. de charp.*, chevêtre, linçoir, étrésillon ; pièces de bois qui forment dans le plancher l'encadrement d'une cheminée. — *Voy.* a-djaw *et* adjonturer.

adjonturer, *v. tr.*, jointurer. || **adjonturèdje**, *s. m.*, jointurage.

adjouhî, **-êye** (Jupille), *part.-adj.*, laissé en jachère, en friche.

âdjoûrdou FOR., **adjourdou** (St-Georges), **âdjoûrdû** (Huy, Ben-Ahin, Ciney, Stav., Coo), **âdjoûrdu** (Laroche), **adjôrdû** (Malm. SCIUS), **âdjôrdû** (Faym.-Weismes), **audjoûrdu** (Marche-en-F., Monceau-s.-S., Wavre, Givet), **aujordwi** (Tournay), *adv.*, aujourd'hui.

adjuster, *v. tr.*, ajuster, adapter, arranger, accommoder, viser juste; — *fig.* (Stav.) donner une correction; — *v. réfl.*, s'ajuster, s'apprêter, se préparer; — *fig.* (Stav.) s'arranger, tomber d'accord. || **adjustâdje** (Monceau-s.-S.), **adjustèdje** (liég., verv.), *s. m.*, ajustage. || **adjustèmint** (Monceau-s.-S.), **adjustumint** (liég., verv.), *s. m.*, ajustement, arrangement. || **adjustore** (Malm.), *s. f.*, ajusture, courbure qu'on donne à un fer à cheval, pour l'ajuster. || **adjusteû**, *s. m.*, ajusteur, ouvrier qui ajuste un ouvrage.

â-d'la, *loc. adv. et prép.*, au-delà; — *s. m.*, l'au-delà, l'idéal. || **â-dèla** (verv.), *adv.*, au-delà.

admète (REM., LOB.), *v. tr.*, admettre; — (Malm.) accuser; *dans ce dernier sens, on dit* amète *à* Liège, Verv., Laroche. || **admètou** (REM., LOB.), admis. || **admission**, **admichon**, *s. f.*, admission.

a-d'mèy (liég.), **a-d'mé** (verv.), **a-d'méy** (Nam. PIRS.), *loc. adv.*, à demi, à moitié, passablement; *devenu adj. dans* wangnî ine a-d'mèye djoûrnêye : gagner une journée moyenne, passable.

admîcer (Spa ?), **admînci** *ou* **-cer** ? (J. BURY, *Bull.* **26**, 162), *v. tr.*, accepter, prendre (de la main à la main ?).

administrer, *v. tr.*, administrer (les sacrements, une correction), diriger une entreprise. || **administracion**, **-âcion**, **-âcion**, **-ôcion**, **-achon**, *etc.*, *s. f.*, administration. | FOR. *n'admet que les formes où* **adm-** *s'est changé en* **an'm-** : an'ministrâcion, -trateûr *ou* -treû, -tratif, -trer, -trèdje.

admirer, *rarement* **admurer**, *v. tr.*, admirer. || **admirâbe**, *adj.*, admirable. || **admiracion**, **-âcion**, **-âcion**, **-ôcion**, **-achon**, *etc.*, *s. f.*, 1. admiration; — 2. *au plur.*, cris d'admiration, grandes exclamations. || **admirèdje** LOB., *s. m.*, manie de tout admirer. || **admireû** LOB.,

qui a la manie de tout admirer, contemplateur. | FOR. *n'admet que les formes où* **adm-** *s'est changé en* **an'm-** : an'mirâbe. -râbemint, -râcion. -rateûr *ou* -reû, -rer.

admodurè (Ciney, *Parab.*, p. 90), *dans* estant admodurè = étant rentré en lui-même; *proprement* modéré, assagi, devenu plus réfléchi.

âd'neûs, -eûse (liég., verv.), *plus souvent* ân'neûs, *aussi* ân'leûs, âgn'-neûs, âgneûs, *s. et adj.*, ardennais, -aise; *par confusion* ânier.

adnoter (Wall. pruss.), *v. tr.*, annoter. | Liég. an'noter, -èdje FOR.

adnuler (Wall. pruss.), *v. tr.*, annuler. | Liég. an'nuler FOR.

adobé (GGGG.; Nam.), **adôbé** FOR., *part.*, qui a reçu un bon coup, atteint, frappé.

adoblé (ROUV. *dans* GGGG. II, 495), *part.*, couvert de boue ou de qqch. de malpropre.

adocher, andocher (Mons SIG.), **adoker** (rouchi HÉCART), *v. tr.*, toucher, heurter, cogner. || **andoche** (Mons SIG. *et* LET.), *s. f.*, coup, blessure légère.

Adofe (Monceau-s.-S.), **Adol** (liég., verv., Marche-lez-Écaussines), **Ado** (verv.), *n. pr. m.*, Adolphe; *comparez* Radou.

adôlèy (Prouvy), *part.-adj.*, dolent, triste, souffrant.

adolminèy (gaum. Rossignol), **adolmiter** (Nam. GGGG., Monceau-s.-S., Mont-s.-March., Forchies-la-Marche), **adormiter** (Marche-lez-Écaussines), *v. tr.*, dorloter; séduire, enjoler.

Adonîye (Monceau-s.-S.), *n. pr. f.*, = ?

adôpter REM., **adôopter** LOB., **adopter** (Monceau-s.-S.), *v. tr.*, adopter.

adôrer (liég., verv., nam.), **adorè** (Vonèche), **adorer** (Monceau-s.-S., Mont-s.-M., Wavre), *v. tr.*, adorer. || **adôrâcion** (liég.), **adôrâciôn** (Stav.), **adorâcion** REM., *s. f.*, adoration. || **adôrateûr, adôreû** FOR., *s. m.*, adorateur. || **adôrâve** FOR., *adj.*, adorable.

adormi (gaum.), **adôrmi** (Monceau-s.-S.), **adwarmu** (Beauraing),

v. tr., endormir; engourdir, tromper. | Liég. èdwèrmi; nam. èdwarmu; ard. èdwarmi.

ados (Genappe), *s. m.*, berge.

s'**adossî** (Monceau-s.-S.), s'adosser.

s'**adoter** (Malm. VILL.; *auj. inus.*), se douter de qqch : dju m'ènn'adotéve.

adoube (Nam. F. D.), *s. f.?*, daube, assaisonnement.

1. **adoûci**, *v. tr.*, adoucir, rendre plus doux, plus moëlleux au goût ou au toucher; soulager, calmer. | *t. d'ébén., de serr.*, rendre uni par le frottement, polir; *syn.* agali. | *t. de métall.*, recuire le métal pour le rendre moins cassant, moins dur. | *t. de meunerie*, rapprocher les meules pour rendre la farine douce à la main, etc., affleurer. | *t. de peint.*, ajouter de la couleur claire à un ton trop foncé. || *v. réfl.*, devenir plus doux. || 2. **adoûci**, *s. m.*, 1. *t. de chaudronnier en fer*, rayon, arête rabattue en forme de léger rayon ; — 2. *t. de mouleur en fer*, lissoir; outil en zinc, rond ou carré, qui sert à réparer les congés. || **adoûcihant** (liég., etc.), **adoûcichant** (ard., gaum.), *part.-adj.*, adoucissant. || **adoûcihèdje**, *s. m.*, adoucissage; polissage, etc. || **adoûcihemint**, *s. m.*, adoucissement, soulagement.

adoûcinè (Ouest-Wall.), *v. tr.*, séduire, apprivoiser, entraîner. || **adoûcineû, -eûse** (Monceau-s.-S.), *adj. et s.*, flatteur, mielleux, trompeur.

adoûler (GGGG., FOR., Jupille, REM., LOB., Stav., Sprimont), andoûler (Spa, Ensival, Herve), agnoûler GGGG., andoûd'ler (Sprimont, Stav.), andoûd'lî (Vielsalm), âtoût'ler, antoût'ler (verv.), **adourdèler** (Bourlers), amadoûler GGGG., amidoûler (Spa, Stav.), amidoulî (Vielsalm), amidoûd'ler (Stav.), amiloûrder (Stav., Sprimont), *v. tr.*, aduler, flatter, cajoler; amadouer, séduire, enjôler, entortiller. || **adoûleû**, *etc.*, *s. m.*, flatteur, cajoleur, enjôleur.

adoumi (Thimister), **adoumistrer** (Fléron), **adoumièsti** (Stavelot), *v. tr.*, domestiquer, apprivoiser; *voy.* doumièsse.

adouvri (Faym.-Weismes), **adouviè** (Givet), **adrovi** (Malm., Stav.), **adrouvi** (Charleroi, Monceau-s.-S.), *v. tr.*, entr'ouvrir, ouvrir.

adoûyî (Nam., Bouvignes), *v. tr.*, 1. mesurer de l'œil ; — 2. observer qqn, le suivre des yeux. || **adoûyî** (Nam.), **aoûyî** (Sprimont), **awoûyé** (Érezée), *part. passé*, dont l'œil s'est adapté (à un certain degré de lumière), *se dit d'une personne qui passe d'un milieu éclairé dans un milieu obscur ou vice-versa, et dont la rétine a besoin de s'accommoder.*

adragoner (Spa, Stav. ; Malm. VILL ; Thimister, Sprimont, Laroche), **adragonî** (Vielsalm), *v. tr.*, apostropher, interpeller vivement et brusquement.

adrainer (Spa), arainî (liég., verv.), arèner (Nam.), arinner (Laroche), *v. tr.*, adresser la parole à qqn ; —(Spa) entrer en rapport avec qqn.

adram (liég., verv. ; malm. VILL.), **adrèm** (REM., Mons SIG.), *adv.*, en ordre, à point, d'une manière appropriée à la circonstance ; vini ou ariver adram = venir ou arriver juste à point, venir à bout d'une chose, réussir ; si mète adram = se mettre à la besogne ; mète adram = mettre en ordre, à exécution. A Marche en Famenne, èsse andram = être en action, en activité. || *empl. adjectiv*t èsse adrèm = être habile. || **d'adram,** *loc. adv.*, comme il faut ; —(Trooz) d'accord. || **adrameter** GGGG., FOR., *v. tr.*, ajuster, agencer les pièces d'un objet.

adrâsseler (Troisponts), *v. tr.*, tomber dru, *se dit de la pluie. Comparez* d'rûsseler, rûsseler *à* Stavelot.

adrèsse, *s. f.*, adresse, *dans les sens du français* ; *voy.* adièsse. | a l'adrèsse (Faym.-Weismes), *loc. adv.*, tout droit, en ligne droite. | d'adrèsse (Marche-en-F.), *loc. adv.*, convenablement. || **adrèssî**, *v. tr.*, adresser, *dans les sens du français* ; —(*ms.* DETR. *et* DETH.) montrer, enseigner, éduquer, dresser ; *voy.* adèrcer. || **adrèt'** (liég., verv., nam.), *auj. aussi* **adrwèt** ; **adwèt** (Monceau-s.-S.), **adreot** (Tournai), *adj.*, adroit, habile ; *voy.* adièt'. || **adrètisté**, *s. f.*, adresse, habileté ; *voy.* adiètisté. || **adrètemint** (liég., verv., nam., Marche en-F.), **adrwètemint** (liég., verv.), **adrwatemèt** (gaum.), **adwètemint** (Monceau-s.-S.), **adrotemint** VERM., *adv.*, adroitement, habilement ; *voy.* adiètemint.

adreût (liég., verv.), **asdreût** (Stav.), **asdrût** (Vielsalm), *adj.*, convenable, comme il faut. || **d'adreût,** 1. *loc. adv.*, de la bonne ma-

nière ; — 2. *loc. adj.*, convenable, honnête, d'honneur, honorable. || **adreûti**, *v. tr.*, rendre droit, dresser, redresser. — *Voy.* adrutriner.

adrigler (Faym.-Weismes), arigler (Coo), *v. intr.*, tomber par quantités, en masse : lès pomes adriglèt djus d' l'âbe ; *syn.* aploûre. | (Jupille) accourir ; *syn.* abrideler.

adroci (Vireux, Gedinne), *loc. adv.*, par ici.

1. **adrwèt,** *voy.* adrèt.

2. **adrwèt** (Wellin, St-Hubert), **adroit** DASN., *s. m.*, endroit, côté droit. | Liég., ard. èdreût.

Adriyin *ou* **Andriyin** (liég.), **Adyin** (Marche-lez-Écaussines), *n. pr.*, Adrien.

adroncené (Vottem), *part.-adj.*, ajusté, accoutré, attiffé.

adroumeter (Stav.), *v. intr.*, arriver sans être vu.

s'adrutiner (Ampsin), devenir capable de faire une besogne. | u *est-il long ? Connaissez-vous un verbe* adreûtiner ?

ad'ter (Malm. SCIUS), *v. tr.*, acheter ; *voy.* acater. || **ad'teur, -erèsse** (ibid.), acheteur.

s'adûji (Couvin), s'engouffrer. || **adûjwè,** *s. m.*, chantoir, crevasse verticale où s'engouffrent les eaux d'un ruisselet (Bourlers) ; lieu dit où l'Eau-Noire « s'adûje » dans la terre (Couvin). *Comparez* aiguigeois.

adul (verv.), *s. m.* adulte, *seulement dans* scale d'aduls : école d'adultes.

s'adûre (Neufch. DASN.), s'accorder, s'entendre.

aduser (liég., verv., malm., luxemb.), **adusè** (St-Hubert), **adûji** (gaum.), *v. tr.*, frôler, effleurer, toucher légèrement, *au propre et au figuré* [*comp.* adocher, adîji] : tinre *ou* vite adusé = vite blessé, susceptible, chatouilleux. || **aduseûre** (liég.), **adusâre** (verv.), attouchement léger, frôlement ; froissure ou excoriation légère, marque, empreinte superficielle ; petit mal qui se communique par le contact : *comp.* ac'seûre, ac'sègneûre. || **adusèdje** (liég., verv.), *s. m.*, attouchement léger, frôlement. || **aduseû** LOB., *s. m.*, toucheur. || **adusâve** FOR., *adj.*, tactile, tangible.

ad'vant-ir (Nam., Perwez, Wavre), **ad'vant-z-ir** (liég.), **ad'vant-rzè** (Vonèche), *loc. adv.*, avant-hier. || **ad'vant-nòne** (Vielsalm), *loc. adv.*, avant-midi. — *Voy.* **åd'divant.**

advèrbe FOR., *s. m.*, adverbe.

ad'vèrs (Stav. *ms.* DETR.: Faym.-Weismes), **ad'viès** (Ouest-wall.), *loc. prép.*, 1. vers; — 2. à côté de, en comparaison de.

advêrsaire LOB., *adj.*, adversaire. || **advêrsité** LOB., *s. f.*, adversité.

advêrti (liég., verv., Faym.-Weismes, gaum., Monceau-s.-S.), *v. tr.*, avertir. || **advêrtance** (liég., verv., Monceau-s.-S., VERM.), **advèrtince** (Braine-l'Alleud), *s. f.*, *et* **advêrtihemint** FOR., **advèrtichemint** (Jodoigne), *s. m.*, avertissement, avis.

advigiler (liég., verv.). *v. tr.*, surveiller, administrer, gouverner. || **advigilant**, *adj.*, vigilant. || **advigilèdje**, *s. m.*, administration. || **advigileû** LOB., *s. m.*, surveillant, administrateur, directeur.

ad'viner (liég., verv., Wall. pruss., ard., Nam., Mons, Viesville, Monceau-s.-S.), **ad'vinèy** (gaum. : *aussi* davinèy, à Chiny duvinèy), **ad'vigner** (Tourcoing), *v. tr.*, deviner. || **a l'ad'vine** (Nam.), *loc. adv.*, au hasard; *syn.* a l'astchèyance. || **ad'vina** (liég., verv., Stav.), **ad'vinia** *ou* **ad'vigna** (Nam., Viesville, Monceau-s.-S.), *s. m.* : **ad'vine** (Ovifat, Tintigny), *s. f.* : **ad'vinète** (Stav., Monceau-s.-S., Mons), *s. f.* ; **ad'vinwère** (Monceau-s.-S.), *s. f.*, devinette, énigme, charade, rébus. || **ad'vinèdje** FOR., LOB., *s. m.*, action de deviner. || **ad'vinerêye** FOR., *s. f.*, manière de deviner. || **ad'vineû, -erèsse** (liég., verv., Nam., Centre). **ad'vineûr, -eûse** (Stav.), *s.*, devineur, devineuse. || **ad'vinâve** FOR., *adj.*, énigmatique. || **ad'vinâvemint** FOR., *adv.*, énigmatiquement.

advini (liég., Chiny), **adveni** (Faym.-Weismes), **advuni** (Stav., Malm. SCIUS), **advinu** (Nam.), **advunu** (gaum.), **advèni** (Monceau-s.-S., Viesville), *v. intr.*, advenir, arriver, résulter. || **advinant** (Malm. VILL.), **advunant** (ib. SCIUS), *part. prés.*, le cas arrivant, dans l'événement ? *Exemple ?* | **a l'advinant** (liég., verv., Stav. ; malm. VILL. ; nam. ; Huy), **a l'advunant** (malm. SCIUS), **a l'advenant** (Faym.-Weismes), **a l'advènant** (Monceau-s.-S.),

a l'av'nant (nam. F.D. ; Tournai), *loc. adv. et prép.*, à l'avenant, en comparaison, en proportion. | **a l'av'nant** dè fè çoula (Vottem), au lieu de faire cela.

advintur'rèsse (MAGNÉE, *Bull.* **27**, 56), *s. f.*, aventurière.

ad'vise, *s. f.*, propos, action de deviser.

adviser FOR., REM., *v. tr.*, aviser (qqn) ; aviser (à qqch). || **advisé** REM.², *part.-adj.*, avisé, prévoyant ; spirituel. || **advision** REM.², *s. f.*, avertissement.

ad vitam étèrnam REM., LOB., *loc. adv.*, sans fin, éternel, durable.

advouwer, *v. tr.*, avouer.

adwasèy (gaum.), *v. intr.*, faire attention (Prouvy-Jamoigne) ; — *v. réfl.* s'employer à (Ste-Marie-sur-Semois). || **adwase, awase** (gaum.), *s. f.*, attention, réflexion.

? **aèrer** (Nam.), *v. tr.*, pousser vers (celui qui parle). | Liég. ahèrer.

aèri, *v. tr.*, aérer ; *voy.* aairi. | *Le sens de* avoir l'air de, ressembler à *n'existe-t-il pas ?*

? **aèssî** (Nam.) *ou* **ayèssî** (ib. PIRS.), *v. tr.*, servir qqn, lui fournir ce qui est nécessaire. | Liég. ahèssî. || ? **aèsse** (Nam.) *ou* **ayèsse** (ib. PIRS.), *s. f.*, 1. objets utiles, commodités, facilités ; — 2. femme galante, catin. | Liég. ahèsse.

aeûrer (liég., verv. ; Nam. F. D. : Huy, Mons SIG.), **aeûri** (Herve, Stav., Faym.-Weismes, Vielsalm, Sprimont), **aeûryer** (Bra-Jevigné), *v. tr.*, donner à manger à certaines heures fixes et régulières ; *s'emploie surtout au participe* : èsse bin *ou* mâ aeûré : être bien réglé dans ses repas ou dans son travail.

aérper (Malm. VILL.), **érper** (ib. SCIUS), *v. tr.*, recouvrir les semences dans un jardin en ratissant. | **érper** (Faym.-Weismes), herser.

CHRONIQUE

1. L'entreprise du *Dictionnaire* a suscité dans la presse des appréciations diverses, que nous n'avons pas encore eu l'occasion de signaler, bien qu'elles soient déjà anciennes. Dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, n° de novembre 1905, M. Wilmotte a publié un rapport intitulé : *Un double projet de Dictionnaire des patois romands et wallons.* Beaucoup de conseils excellents.... dont nous n'avions pas ou plus besoin ; une tendance peu généreuse à vouloir nous écraser par un parallèle avec l'œuvre de la Société des patois de la Suisse romande qui a pu, grâce à des subventions officielles dont le total annuel atteint plus de 17000 francs, pousser plus efficacement ses enquêtes ; aucune critique cependant formulée contre les travaux parus. On trouvera le correctif nécessaire à cet article dans les deux comptes-rendus suivants : 1° Oscar Grojean : *Le Dictionnaire général de la langue wallonne,* extrait de la *Belgique artistique et littéraire,* mars 1906 ; 2° Oscar Colson: *Philologie wallonne,* dans *Wallonia*, n° d'août-septembre 1906. Mais on le trouvera surtout dans les revues étrangères de philologie romane, qui ne dédaignent pas d'analyser par le menu nos modestes essais.

Notre *Bulletin* a été favorablement signalé et apprécié par M. le Dr Behrens, professeur à l'Université de Giessen et un des maîtres de l'étymologie wallonne (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur,* 1907, p. 35-7). La même bienveillance anime un long article du *Bulletin du Cercle verviétois de Bruxelles,* analysant l'*Œuvre de la Société liégeoise de Littérature wallonne* (février et mars 1907).

Quant à notre *Projet de Dictionnaire,* depuis longtemps il a été l'objet d'appréciations les plus flatteuses de la part de MM. Antoine Thomas, professeur en Sorbonne, dans *Romania* (janvier 1905), Albert Counson, docteur en philologie romane, dans le *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* (XXVIII, 2), Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain, dans le *Bulletin du Musée Belge* (15 octobre 1904), Edward Coremans, chef de division au ministère de l'intérieur, dans la

Revue Bibliographique Belge (31 décembre 1904), Oscar Colson, dans *Wallonia* (avril 1905 : août-septembre 1906). Des plumes compétentes ont signalé aux lecteurs de plusieurs de nos grands journaux l'intérêt à la fois patriotique et scientifique de notre entreprise (Le *Soir* de Bruxelles 14 août 1904 ; à Liège, la *Meuse* du 2 août 1904, la *Gazette de Liège* du 14 août 1904, l'*Express* du 7 mars 1906).

2. M. Lucien Colson, qui rédige une *Chronique liégeoise* dans le journal hebdomadaire *la Vallée du Geer* (directeur J. Stas, à Roclenge), a publié des articles sur *la question du Dictionnaire wallon* dans les n°s 9 à 14 de 1906. Il y expose notamment nos procédés d'enquête. Il y fait appel aussi aux connaissances et à la bonne volonté des habitants de cette région, qui, étant située à la frontière linguistique, possède un vocabulaire d'autant plus intéressant.

3. En janvier-février 1906, un débat sur *l'orthographe du wallon* a eu lieu entre le *Crèquion*, gazette wallonne de Charleroi, et le *Drapeau*, journal français de la même localité. Un correspondant de Marchiennes, ayant eu la curiosité de demander au rédacteur du *Crèquion* pourquoi il n'adoptait pas les règles de la *Société liégeoise*, reçut une réponse incohérente d'où il ressort 1° qu'à la rédaction du *Crèquion* on cherche à unifier l'orthographe wallonne, mais dans le sens purement grammatical (?) : 2° qu'en l'absence de dictionnaire et de grammaire du wallon, il faut suivre les règles de la grammaire française ; 3° que la *Société liégeoise* préconise des graphies difficiles, qui s'éloignent de l'orthographe française.... (v. le *Crèquion* du 6 janvier 1906).

A cette réponse, le lecteur de Marchiennes répondit en signalant au rédacteur les travaux lexicologiques de la Société liégeoise et en ajoutant par rapport à la question orthographique ce défi : « Dites-moi quelles sont, dans le livre de M. F., les règles qui vous semblent illogiques ou compliquées, et donnez-moi vos raisons : je me charge de répondre à vos objections... ». Le rédacteur déclina l'invitation en prétextant « le vocabulaire plus étendu » et « la phonétique plus sonore » du dialecte liégeois....! A ses yeux, faire un dictionnaire wallon, une grammaire wallonne, une syntaxe wallonne, c'est faire tomber le wallon sous le ridicule ».... « L'orthographe analogique est seule possible ».... « La prononciation n'a, dans aucune langue, une influence sur la façon d'orthographier les mots ».... etc. (v. le *Crèquion* du 20 janvier 1906).

Après ces énormités, le *Drapeau* eut beau jeu de montrer au dit rédac-

teur, sur des exemples empruntés au *Crèquion*, qu'il n'appliquait même pas sa fameuse règle unique de l'analogie, qu'il écrivait en réalité au hasard, se mettant en désaccord perpétuel avec son principe. Cette réfutation, cruelle par sa précision, sa logique serrée, la compétence linguistique de son auteur, n'a pas guéri, hâtons-nous de le dire, le fantaisiste analogiste du *Crèquion* (v. le *Drapeau* du 11 février 1906).

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler dans l'*Annuaire* de la Société (1905. t. **18**, p. 51-78) un article de M. Jules Feller *A propos de l'orthographe wallonne*, qui est une réponse de la Commission de l'orthographe aux critiques du Caveau liégeois et une défense du système arrêté par la Société contre certaines réclamations, étrangères à la science et d'un caractère plutôt financier.

4. Un article du *Journal de Liège* (20 septembre 1907) reproche — ou plutôt fait semblant de reprocher -- à M. Feller de ne pas organiser la réclame pour répandre plus rapidement parmi le public son système d'orthographe wallonne, dont il loue la logique et la simplicité. Hélas! il y a des répugnances invincibles! L'ensemble de qualités sérieuses qu'exige la composition d'une œuvre se retourne contre son auteur quand il s'agit d'en assurer la vente ou la diffusion. Nous croyons d'ailleurs avoir rallié autour de ce système toute la partie du public qu'une bonne instruction première a mis au courant des questions grammaticales. Pour les autres, tous les systèmes sont trop difficiles. Au reste, M. G. I. nous a, par son article aimable et bien intentionné, fait une réclame inattendue. Et, pour obéir (dans la mesure de nos forces) à sa suggestion, rappelons aux intéressés que l'*Essai sur l'orthographe wallonne* constitue le 1er fascicule du tome XLI du *Bulletin* de la Société et que les *Règles d'orthographe*, qui en sont le résumé pratique, forment une élégante brochure de propagande, en vente au prix de 0,50 centimes.

5. La littérature namuroise s'est enrichie d'une œuvre qui intéresse à la fois les amateurs de vieux langage et la philologie wallonne. Il s'agit d'un recueil de contes wallons intitulé *Autou d' l'aistrêye*, par L. J. L. Lambillion (Namur, Delvaux, 1906). Rien de plus savoureux et de plus charmant, par les sentiments et par l'expression, que ces récits du foyer lentement dévidés par un conteur qui sait conter. Aucun effort pour briller, aucune beauté frelatée de littérature prétentieuse. C'est la pure et saine naïveté au sens ancien du mot. Mais, si les récits de M. Lambillion captivent par cet art qui s'ignore, peut-être plairaient-ils moins sans

l'orthographe impeccable dont leur éditeur a su les rehausser. C'est là surtout le point qu'il est de notre devoir de noter ici. Grâce à la science de ce maître modeste et scrupuleux, notre collègue M. Alphonse Maréchal, voici le premier texte namurois qu'il soit permis à un étranger de lire sans courir le risque de s'égarer. Ainsi, à des titres différents, MM. Lambillion et Maréchal ont rendu service aux lettres wallonnes.

6. Nous avons eu le regret de perdre, il y a un an déjà, l'un de nos meilleurs collaborateurs du Dictionnaire, le P. Adelin Grignard, S. J., qui est parti pour les Missions belges du Bengale. Pendant son séjour en Belgique, le P. Grignard a rendu des services signalés à la cause wallonne et à notre *Société*. Il est l'auteur d'une *Phonétique et Morphologie de l'Ouest-wallon*, qui a obtenu la médaille d'or à nos Concours de 1905 et qui paraîtra dans le tome 50 (1908) du *Bulletin*. Il a lancé à Charleroi un organe hebdomadaire, le *Coq d'awous'* où, dès le 1er n° (30 déc. 1905), il se faisait le défenseur de notre système orthographique et s'employait à recueillir les « vieux mots qu'on oublie ». Avant de quitter, sans esprit de retour, cette Wallonie qu'il aimait tant, le P. Grignard a bien voulu faire don à la Société de tous ses manuscrits ; il nous a remis notamment une *Phonétique du patois borain* (que nous publierons également dans le tome 50), un essai sur les causes de l'altération du patois carolorégien (malheureusement inachevé), une grande carte phonétique de l'Ouest-wallon, et enfin une somme considérable de précieux documents dialectologiques sur le Hainaut, la province de Namur et le Brabant wallon, où l'auteur, avec beaucoup de méthode, avait ouvert toute une série d'enquêtes. Nous sommes heureux de pouvoir ici rendre un public hommage à son actif dévoûment et le remercier pour le don généreux dont il a enrichi nos archives.

7. Nos travaux et notre propagande ont suscité un peu partout en Wallonie un nouvel intérêt pour les recherches lexicologiques. Le *Dictionnaire général de la Langue wallonne* commence à prendre place dans les préoccupations de tous nos patoisants, et chacun désire y apporter sa part de collaboration. Nous donnerons à la fin de cette année la liste copieuse des communications manuscrites que nous avons reçues ; pour le moment, nous voulons seulement faire le relevé des recherches lexicologiques qui ont paru dans les divers périodiques wallons et que nous nous sommes empressés de mettre sur fiches.

Le *Courrier de l'Orneau* (éditeur L. Berce, à Gembloux), dans son n°

du 23 décembre 1906, a commencé à notre intention un *Vocabulaire du Coutelier*, qui malheureusement n'a pas été continué.

Dans la *Revue Tournaisienne* (décembre 1906, janvier et février 1907), M. Adolphe Wattiez a réuni de nombreux proverbes et dictons qui émaillent le savoureux dialecte de Tournai. Ce travail forme la suite des trois cents *Provierpes et Dicteons tournisiens* publiés de 1884 à 1888 dans les *Étrennes tournaisiennes*. Nous souhaitons vivement que l'auteur poursuive ses utiles recherches.

Nos amis de Mons, les joyeux rédacteurs du *Ropïeur*, et notamment M. Gaston Talaupe, se sont employés avec zèle à nous fournir des documents nouveaux sur leur dialecte. Depuis le 6 janvier 1905, le *Ropïeur* publie en feuilleton le *Glossaire montois* (1812) de Philibert Delmotte (1745-1824); la lettre K paraît en ce moment. Cette œuvre considérable, que l'on exhume à juste titre, complètera les renseignements que le lexicologue trouve déjà dans les recueils de Sigart et de Letellier. — De plus, le *Ropïeur* a mis au concours un vocabulaire des noms de fleurs et de fruits à Mons. Le *Vocabulaire des noms de fleurs* a paru dans les n[os] du 27 avril au 25 mai 1906; le second verra sans doute prochainement le jour.

A Charleroi, le *Coq d'awous'* — ainsi que nous le rappelions tantôt — offrait dès son apparition une prime *al pus longue riclèye di vis mots qu'on comince a roubliyi* (27 janvier 1906); il a reçu et publié des listes de vocables curieux dans ses n[os] des 3 et 24 février, 14 avril et 21 juillet 1906. — Dans le n[o] du 29 décembre 1906 et les trois suivants, il a commencé la publication d'un dictionnaire de l'Ouest-wallon, qui est un extrait de notre Vocabulaire-questionnaire, auquel il ajoute des exemples et çà et là un terme inédit. Cet essai de glossaire, qui s'arrête au mot *ablayi*, est dû au rédacteur en chef, M. Cambier. — M. Arille Carlier a continué, le 28 septembre 1907, cette publication en l'améliorant : le début qui vient de paraître dans les n[os] des 26 octobre, 2 et 9 novembre 1907, prouve que l'auteur est suffisamment préparé pour doter enfin le Centre du glossaire régional que l'on attendait depuis longtemps et qui arrêtera dans une certaine mesure l'altération croissante du carolorégien.

C'est dans l'avant-dernier n[o] du *Crèquion* de Charleroi (22 décembre 1906) que M. A. Carlier a lancé la première idée de ce glossaire. Après avoir montré par des exemples typiques que le dialecte du Pays Noir est tout aussi riche que ses voisins, il concluait : « Ce qui a préservé les

autres dialectes de la décadence, c'est l'existence de dictionnaires ou de vocabulaires précieux... Charleroi ne peut citer aucun nom... Aussi voudrions-nous combler cette lacune. Nous voudrions sauver de l'oubli toutes ces vieilles expressions de nos aïeules, tous ces vocables pittoresques qui s'en vont un à un comme des feuilles mortes au vent d'automne ». Par malheur, le vaillant *Crèquion*, après trois ans d'existence, expirait le 19 janvier 1907. — Il nous sera permis de regretter ici le décès prématuré de cet organe wallon qui, sans doute, — on l'a vu plus haut à propos de la question orthographique — ne fut pas toujours des mieux inspirés, mais qui, en mainte occasion, mit sa publicité au service de notre œuvre.

Dans le *Couarneu* de Namur (24 mars 1907), M. A. Carlier a reconstitué d'une manière très satisfaisante le texte d'une vieille chanson du XVIII[e] siècle, mi-française mi-wallonne, *En revenant de la guerre*. L'édition avec notes et variantes qu'il en donne, est le résultat d'une consultation que M. C. avait organisée dans cette même feuille. Le succès de sa tentative devrait encourager les autres organes wallons à sauver de l'oubli ces cantilènes « faites de simplicité et de poésie, et qui incarnent l'âme tour à tour rieuse et rêveuse de notre race ».

M. A. Carlier — à qui décidément, dans cette rapide revue, nous devons décerner la palme de l'activité lexicologique, — vient de commencer, dans une feuille wallonne de La Louvière (*Wallonnia dou Cente*, 26 octobre 1907), le *Vocabulaire spécial employé aux carrières d'Ecaussines*, où il complète ses articles que nous avons insérés dans le tome 1[er] de ce *Bulletin*.

A Liège, l'« altération du wallon » a fait l'objet de curieuses notations de M. Nicolas Lequarré et de M. Julien Delaite dans la *Revue wallonne* de janvier, février et mai 1907. — Le petit journal *Lîge qui rèye* est à son tour entré en lice avec *On pau d' walon* (article de M. Jean Bury, 15 janvier 1907). Sous la rubrique *Nos lettes*, ce dernier publie aussi depuis quelque temps des notes de lexicologie que lui envoient des correspondants.

Grâce à ces concours divers, volontaires ou non, nos fiches se multiplient et s'enrichissent. Nous estimons à 20.000 le nombre de celles qui se sont accumulées depuis un an dans nos dossiers et, si elles sont loin d'être toutes originales, il en est rarement une qui soit entièrement dépourvue d'intérêt.

8. L'étymologie a également préoccupé certains amateurs de wallon, qui ont le grand tort d'aborder cette science périlleuse avec des idées préconçues et une préparation insuffisante. Ainsi, l'*Ami de l'Ordre* de Namur a publié, dans son supplément du 20 juillet 1895, un article intitulé *La langue wallone, dialecte namurois*, et qui est un chef-d'œuvre de fantaisie réjouissante dans le genre grave. Oyez plutôt. Quelques observations concernant l'orthographe et la prononciation nous apprennent que, « pour déterminer une orthographe raisonnée, c'est l'étymologie qui servira de guide ». Soit! mais immédiatement après, l'auteur remarque qu'« il convient de supprimer, à la fin des mots, *la plupart* (?) des consonnes muettes et d'écrire, par exemple, *frumin*, au lieu de *frumint* »! Voilà certes de belle logique! On nous dit aussi que « le wallon ou langue d'oïl est issue du celte, témoin ses nombreuses affinités avec l'anglais », et l'on présente au lecteur un petit glossaire étymologique, où nous recueillons au hasard ces perles : « *bacha*, cercueil; en italien *bara*. — *baïau*, civière; en italien *barella*. — *bou*, bœuf; du grec *bous*, vocatif *bou*. — *copiche*, fourmi; du lat. *copia*, abondance, foule. — *mespe*, nèfle; en flam. *mispel*. — *neuge*, noisette; du lat. *nugae*, bagatelle. — *pètè voïe*, va-t'en! du lat. *pete viam*, gagne le chemin! — *spéces*, épices; en flam. *specerij*. — *strain*, paille; en angl. *straw*. — *strègne*, rigide; du lat. *strenuus*, actif, énergique; en angl. *strength*, force, énergie. — *taufe*, table; en all. *tafel*. — *vèchau*, putois; en angl. *fitchet* ou *fitchew*; » etc. Décidément, nous ne trouvons rien à glaner dans ces notes, dont on appréciera la haute fantaisie et, si nous nous sommes un peu longuement attardés à cet article, c'est parce que trop souvent, au cours de nos enquêtes, nous avons l'occasion d'entendre des propos aussi totalement dénués de critique, quand nous nous adressons à des gens qui ont étudié les langues anciennes ou qui connaissent une langue moderne. L'important, nous ne cessons de le répéter, c'est de recueillir et de noter exactement les formes du langage parlé. Cela, — nos demi-savants finiront peut-être par le comprendre — c'est faire œuvre *scientifique*. Recueillez ces formes dans les divers dialectes, il vous suffira bien souvent de les juxtaposer et de les comparer avec prudence, pour qu'aussitôt l'étymologie apparaisse lumineuse. Cette méthode comparative est la seule rationnelle. La rejeter pour remonter directement à tel mot grec, latin, flamand, allemand ou anglais qui évoque quelque ressemblance de forme et de sens, c'est se condamner le plus souvent à des erreurs grotesques.

Signalons enfin, à titre de curiosité, cinq articles parus dans le *Courrier de Huy* (1er janvier, 25 février, 4, 8 et 22 mars 1906) sous le titre *Flamand-wallon*. Un amateur s'était naïvement étonné de trouver quantité de mots flamands dans les dialectes wallons ; il avait cité un certain nombre de ces « emprunts faits par le wallon au flamand », — où par exemple nous relevons *rèslire*, ratelier, « emprunté du flam. graslier » ! Un autre correspondant, plus sérieux, s'est donné la peine de lui démontrer que la plupart de ces mots communs aux deux langues ont leur racine dans d'autres langues plus anciennes. — Un troisième s'est évertué à démontrer que « le wallon est plus ancien que le flamand » !

9. La Société a acquis deux manuscrits de grande valeur : le *Dictionnaire namurois* de M. Albert de Pierpont et celui de M. Boigelot, qui complètent tous deux le *Dictionnaire* de Pirsoul. Nous publierons prochainement sur ces ouvrages une étude de M. Alphonse Maréchal, professeur à l'Athénée royal de Namur. — De son côté, M. Feller analysera un *Vocabulaire stavelotain* manuscrit du XVIIIe siècle, que nous devons à la générosité de M. Armand Weber, le bibliographe verviétois bien connu.

10. Les nos 3 et 4 de ce Bulletin (2e année) paraîtront ensemble au début de 1908. On y trouvera la liste de nos correspondants et le relevé des communications reçues depuis janvier 1906. Nous ne voulons pas cependant remettre à plus tard le soin de remercier publiquement M. l'abbé Jos. Bastin, qui nous a donné les lettres C et D de sa précieuse « Copie du *Dictionnaire malmédien* de Villers (1793), augmentée de notes personnelles et de mots inédits tirés du *Dictionnaire* malmédien (1893) de Hubert Scius ». La copie des quatre premières lettres que nous devons à M. Bastin, est enrichie de 316 mots nouveaux extraits du Dictionnaire de Scius et de 121 mots nouveaux appartenant au vocabulaire de Faymonville-Weismes. On peut ainsi se faire une idée de la valeur que représentera la copie de l'œuvre complète. Aussi, nous ne pourrions assez rendre hommage au zèle intelligent de notre infatigable collaborateur.

11. La 2e réunion des Correspondants du Dictionnaire a eu lieu au local de la Société, le samedi 29 décembre 1906. L'abondance des matières nous force à en remettre le compte rendu au prochain numéro.

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

2e année. — 1907 **Nos 3 et 4**

ARCHIVES DIALECTALES

7. Le Lait

[Dialecte de Clermont-Thimister (pays de Herve)]

On réunit les vaches dans un petit enclos spécial appelé *moûdrêye* et situé d'ordinaire dans la prairie la plus proche de la ferme, *assise* ou *wêde al mâhô* (¹). Cela s'appelle *tchèsst lès vatches èl moûdrêye*.

Le *moûdeû* ou la *moûdrèsse* place son petit escabeau, *hame*, du côté droit de la vache, *dè dreût costé*. Il commence par *atrêre* la vache, c'est-à-dire faire venir les premiers jets de lait : *one vatche mâlâhêye a-z-atrêre*.

Vous le verrez alors *moûde creûht*, c'est-à-dire prendre d'une main le trayon (*tète*) antérieur droit et de l'autre main le postérieur gauche, puis inversement.

Il ira vite pour obtenir de la mousse, *moûde reûd po fé samer l' lèssê*. S'il n'obtient pas de mousse, on dira du trayeur qu'il *moût dè lèssê d' tchèt*, ou encore qu'il *moût come ô moût lès gades*, parce que le lait de chèvre ne mousse guère pendant la traite. —

(¹) Liég. *mohone*, maison. — Nous rappelons que la dénasalisation de *-on* et parfois de *-in* est le caractère le plus prononcé du dialecte hervien. Ainsi *ô moût* = on trait ; *dès fés rindôs* se dirait en liég. *dès fins rindons*, etc.

L'expression *come ô moùt lès gades*, employée au figuré, signifie aussi faire quelque chose à rebours, parce que, pour traire les chèvres, on se place du côté gauche.

Ploketer se dit d'un apprenti trayeur : *i ploketêye !* ou bien lorsque les vaches donnent peu : *ô n' fait pus qnu d' ploketer* ([1]).

Observez l'importance du jet de lait ou *rindô* [à Jupille : *trait d' lèssê*] ; s'il y a *dès lâdjes rindôs* (de gros jets), la vache est facile à traire, elle est bien *forêye* (forée, percée) ; si vous n'obtenez que *dès fés rindôs* (des jets minces ou fins), la traite est plus laborieuse.

Le *moûdeû* a le plus grand soin de bien vider le pis (*pés*) : *i fât bé raploketer l' dièrin lèssê* ; *c'èst lès dièrins rindôs lès mèyeûs* : il faut bien recueillir goutte à goutte le dernier lait ; ce sont les derniers jets les meilleurs.

Autrefois, dit-on, on ne vidait pas complètement le pis. C'était seulement après avoir trait toutes les vaches qu'on faisait le *raploketèdje*, c'est-à-dire qu'on achevait la traite de chaque vache ([2]). Ce lait recueilli en dernier lieu servait à la fabrication des fromages très connus appelés *r'moûdous*

Le lait est reçu dans un seau (*sèyê*), soit en *blèh* (fer battu étamé; all. blech), soit en *pête* (fer blanc étamé), soit en bois.

La *moûdêye* est ce qu'une vache donne en une fois. Le lait que toutes les vaches d'une ferme donnent en une fois est dénommé l'*eûrêye* (« heurée »). *C'èst so l'eûrêye d'à dîner qu'i vét lès pus bèlès crinmes* : c'est sur le lait trait à midi que vient la plus belle crême.

([1]) Ce mot — dont le correspondant français serait « pelucheter » — est intraduisible. Il signifie « tirer ou recueillir *par petites quantités* ». Il se dit de l'action d'égrapper, d'éplucher une grappe de raisin ou de houblon, d'enlever les brins de chardon attachés à la laine, etc., d'où au fig. becqueter, manger à petits morceaux ; prendre du bout des doigts. Le tendeur qui ne prend qu'un oiseau de temps en temps hors d'un vol nombreux, dira aussi : *on ploketèye !* Cf. GGGG. v° *ploki*, et ci-après *raploketer*.

([2]) REMACLE ² traduit *raploketer* par « traire une seconde fois ». Cf. GGGG. II, 237.

On vous dira que c'est un bon *moûdèdje* (façon ou procédé de traire) de *moûde* trois fois par jour, *du fé treûs eûrêyes*. — *Moûdèdje* signifie aussi action de traire : *lu moûdèdje dès proumioûles* (primipares) *èst sovint mâlâhî*.

Su rèsbate = donner plus de lait que d'habitude. *Mès vatches su rèsbatèt è wayé* (regain).

Rutrêre = donner moins de lait : *lès vatches rutrêyèt*; *ile sôt r'trêses*. [A Fléron : .... *ritirèt*;.... *r'tirèyes*. A Jupille, *si rassètchî* : *mès vatches sont rassètchêyes di dî pintes*, donnent dix pintes de moins par jour.]

Une prairie dont l'herbe fournit aux vaches beaucoup de lait, *c'èst-one wêde qu'èst lêtiante*. On dit d'un bien dont les prairies ont cette qualité : *c'èst-ô bé fwêrt lêtiant*; et d'une vache qui donne beaucoup de lait : *c'èst-one dôrèsse*, *one fameûse dôrèsse*.

On présume qu'une vache sera bonne laitière quand elle présente bien larges et bien développés le *trô d' lèssê*, la *vône à lèssê* et le *mureû* (= l'écusson). — Le *trô d' lèssê* est anatomiquement le point où la veine mammaire antérieure (*vône à lèssê*) cesse d'être sous-cutanée. — *Fîve du lèssê* = fièvre vitulaire.

Les *sèyés d' lèssê* sont rapportés à la ferme au moyen d'un *hàrkê* (1) ou *pwèterê* (« portereau »).

Le lait rentré à la ferme, on le refroidit aussitôt en plongeant les seaux dans un *batch du pîre* (auge de pierre) ou dans un *côpé* (demi-tonneau) *d' frisse êwe*.

Quand il a pris sensiblement la température de l'eau, on le *cole* (coule), c'est-à-dire qu'on le passe à travers un *coleû* (couloire,

(1) En franç. gorge : pièce de bois qui s'applique sur la nuque et sur les deux épaules, tandis que la palanche, en w. *coûbe*, ne se pose que sur l'épaule droite. — A Thimister, on appelle encore *pwèterê* tout bois qui sert à porter, et spécialement *pwèterês* deux petites perches, pointues d'un côté : on les glisse sous de petits tas de foin que deux personnes transportent comme sur un brancard. — Sur *hàrkê*, voir ci-après les *Notes d'étymologie*.

tamis) (1), d'où il s'écoule dans une *tène* (cuvier), que l'on va porter dans la *dispinse* (dépense; pièce dont, ordinairement, la moitié inférieure se trouve en dessous et la moitié supérieure au dessus du niveau du sol); s'il fait trop chaud, on la porte *èl câve*, dans la cave.

La *tène* ne sert qu'au transport, car directement le lait va passer dans les *crameûs* (terrines, platoles) : *ô l' mèt' sir* (seoir, reposer) *divins lès crameûs*, que l'on place sur les *botiques* (sorte de rayons d'étagère). [A Fléron, *ons assit l' lèssê.*] (2)

Le lendemain, *lu crinme èst mòtêye*, la crème est montée. On *crame* (écrème), soit avec le doigt, soit avec une *cramioûle*, petite planchette flexible qui retient la *crinme* dans le *crameû* et laisse passer sous elle le *cramé lèssê*. Cela s'appelle parfois *fé l' cramèdje*, faire l'écrémage (3).

Si on laisse *sir* le lait trop longtemps, il devient sûr, *i-asorih*, et se caille, *i print* ou *i toûne* : c'est *dè pris lèssê*, du lait caillé.

Du *crameû*, la crême passe dans le *moûdeû* et, pour ne rien laisser se perdre, on *rose* (racle); on peut *roser* [Fléron : *rèser*] avec le doigt ou mieux avec une *rosète*. La *rosète*, que l'on promène à l'intérieur du *crameû* pour faire avancer la crême, consiste en un morceau de caoutchouc gris tenu dans une armature métallique.

Le *moûdeû*, que l'on appelle aussi *moûssi*, est un grand pot dont

(1) Comparaison : *i beût come on coleû.* — Devinette : *qui èst-ce qu'èst l' pus sot dè manèdje?* Le *coleû*, qui laisse passer le lait et garde les impuretés.

(2) Comparaison ; *dès lèpes come dès bwèrds du crameû* = de grosses lèvres.

(3) A Fléron on dit aussi *cramé lèssê* et parfois *cramâre* ou *crameure* : *dinez-me dèl cramâre.* — Nous ne croyons pas devoir parler ici de l'écrémeuse dite centrifuge, dont l'introduction est relativement récente. — Certains disent : *lu lèssê crame*, pour indiquer la montée de la crême; de même *lu bîre crame*, la bière mousse. Toutefois, cette acception du v. *cramer* est formellement contestée par d'autres. — *Cramé*, au figuré, signifie avare.

la contenance varie d'après le nombre de fleurs imprimées sur sa panse : *moûdeû a one fleûr, a deûs* ou *a treûs fleûrs* [1].

Moûdeû a donc deux significations : 1. récipient ou son contenu : *ô moûdeû d' crinme* ; 2. celui qui trait. — De même *crameû* signifie : 1. récipient ou son contenu : *ô crameû d' lèssê* ; 2. celui qui écrème. Dans le second sens, on dira par exemple : *one abèye moûdrèsse, ô rude crameû.*

Lètrêye (laiterie) a plusieurs significations : 1. tout le travail du lait : *lu lètrêye, c'èst d' l'ovrèdje* ; — 2. les produits de ce travail (beurre, fromage) : *fé dèl bone lètrêye* ; — 3. le bâtiment où se fait en grand le travail du lait ou celui où on le débite : *miner s' lèssê al lètrêye* [2].

Tout instrument qui a servi à une opération de laiterie doit être *ruhôdé,* c'est-à-dire passé à l'eau bouillante, et à cet effet chaque ferme possède une *tchôdi* (chaudière) *a r'hôder.*

Dr S. Randaxhe

8. Lès djusses â lèssê

[Dialecte liégeois]

[D'une étude documentée sur les poids et les mesures du vieux Pays de Liège, due au Président de notre *Société,* nous extrayons les lignes suivantes, qui complètent certains détails de la notice précédente. L'étude complète paraîtra dans l'*Annuaire* de 1908.]

Dè vî timps, ine djusse â lèssê ou al bîre tinéve ût qwâtes ; lès djusses a l'ôle tinît quatwaze qwâtes èt 'ne sopène, èt lès pus grandes, qu' on louméve dès stîs, tinît vint'-qwate qwâtes. [Ordonance dè 5 di djanvîr 1689, p. 135].

(1) Voir l'article suivant. — Devinette : *qui èst-ce qu'a lès dints â cou ? Lu moûdeû,* parce que le bord inférieur est dentelé.

(2) Croyance populaire : *qwand vos d'nez dèl lètrêye, fez-v' todi d'ner ô pèvemint, si p'tit qu'i seûye, po qu'ô n' vus djowe nou mâva toûr.* Voy. une autre croyance dans Body, *Voc. des agric.,* vo *lessai* (*Bull.* **20**, 109).

Lès djusses èstît faites di keûve èt pus tàrd di stainné fièr. Ȅle èstît a pô près l' mwètèye pus streûtes à fond ou so li d'zos qu'èl panse. Dizeû l' panse, èle si rastreûtihît po fé 'ne ëspèce di bûse di cinq' sî pôces di haut so 'ne qwatrinne di làdje. C'èst-è cisse bûse-la qu'on mètéve li covièke a fwèrt longs bwèrds, afin qu'i n' sipritchasse rin foû dèl djusse tot l' pwèrtant, minme qwand 'le èsteût plinte. L'orèye po l' pwèrter aléve dèl panse disqu'al copète. Oûy on fait co dès djusses ; totes lès martchandes di lèssê ènn' ont, mins on n' lès wèsereût pus fé qu' èle tinèsse otetant d' pintes ou d' lites.

Lès prumîs sèyês èstît d' bwès èt cèclés d' bwès : c'èsteût lès tonelîs qui lès fît ; on sèyê d'adreût t'néve dî qwàtes. C'èst-avou dès s'-faits sèyês, bin r'hurés à d'vins èt à d'foû, qu'ons aléve moûde lès vatches : c'èst çoula qu'on lès louma ***moûdeûs***. Pus tàrd, on lès cècla d' keûve, adon-pwis èl plèce di sèyês d' bwès, ons eût po moûde dès cis d' keûve a bûse èt dès cis di stainné fièr, qu'on louma dès *ewîs*.

Divins lès grandès cinses qu' avît dès dîh-ût', dès vint' èt dès vint'-cinq' vatches, i n'èsteût nin possibe di rapwèrter l' lèssê al mohone avou deûs sèyês èt on hàrkê : i-àreût falou trop' di moûdrèsses, èt d'ôrdinaire i-ènn' a qu' deûs, ràremint treûs. Voci çou qu'on fit : ons eûrit come vos dîrîz 'ne grande djusse di keûve a deûs manotes sôdèyes àd'dizeûr dèl panse. C'èsteût l' *coleû* qu' lî sièrvéve di covièke. Fait' a fait' qu'on moûdéve, on coléve li lèssê tot l' tapant èl grande djusse. Adon lès deûs moûdrèsses èl rapwèrtît inte leûs deûs avou leû vû sèyê è l'aute main. C'èst cisse grande djusse la qu'on louma on moûdeû, èt l' no passa minme à *moûssî* ou pot à boûre, qui l'a wàrdé.

Cès pots-la, qu'ont lès dints à cou, come dit l'ad'vina, vinît èt v'nèt co dè costé d' Francfôrt so l' Main : i sont faits d' tère, breune à-d'foû, grîse à-d'vins. I-ènn' a d' treûs grandeûrs : lès p'tits ou lès cis a 'ne *fleûr*, qui t'nèt trinte lîves di boûre ; lès èmétrins ou a deûs fleûrs, qu' ènnè t'nèt quarante, èt lès grands ou a treûs fleûrs, qu' ènnè t'nèt cinquante.

N. Lequarré

9. Li Manôye â vî Payis d' Lîdje

[Dialecte liégeois]

Sins l' gros lîve qui l' baron Jules dè Tchèstrèt d' Hanèfe a scris, l'an 1890, sol manôye â vî Payis d' Lîdje (1), i n' f'reût nin a s' ritrover d'vins lès manôyes d'avâ cial dè timps passé. Èt minme, avou ci savant lîve la, ons a co dèl rûse dè tirer l'afaire â clér, pace qui, so on pò pùs d' noûf cints ans, nos avans oyou co pus d' cinquante princes-èvèques qui batit manôye ; qu'on 'nnè fòrdjîve divins tot plein dès plèces, come a Lîdje, a Curindje tot près d' Hasse èt pus târd a Hasse, a Dinant, a Fosse, a Hu, a Mâsék, a Mâstrék, a Saint-Trond, a Tongue, a Twin, èt a Visé ; èt qu'on î féve dès pèces di tote sôr di cognes, avou l's armes di Lîdje, dèl Hèsbaye, di Duras', di Moha, dèl Campène, di Horn, del Condroz, di Bouyon, wice qu'on frawtinéve vol'tî, pace qui ç' n' èsteût nin tère d'Ampire—èt dè payis d'inte li Sambe èt l' Moûse.

Come vos l' vèyez, c'èst-a s'i piède.

Ci n' sèreût co rin s'i n'aveût oyou è payis qui l' manòye dèl Principauté, mins i nos d'meûre co traze èt traze òrdonances dès princes-èvèques èt dès Cris d' Pèron qui marquèt a k'bin qu'ons èsteût oblidjî di r'çûr difèrinnès pèces d'òr èt d'ârdjint dèl Bavîre, dèl Bourgogne, di Cologne, di Djuliér, di l'Èspagne, dèl Flande, di France, dèl Guèle, dè Hinnaut, d'Inglitère, dè Luxembourg, di Nameûr, di l'Autriche, dè Portugal, d'Utrèk, èt dès autes èt dès autes.

C'èst-on foû grand ovrèdje di r'qwèri tot çoula èt i mèl fârè bin lèyî po pus târd èt n' diviser oûy qui dèl manôye di Lîdje dè timps d' nos treûs ou qwate dièrins princes-èvèques.

Mins i-a co 'n-aute hame èl vôye : c'èst qui l' no d' quéquès pèces a candjî d' valeûr avou lès annèyes.

(1) *Numismatique de la Principauté de Liège et de ses dépendances* (Bouillon, Looz), Bruxelles, 1890, in-4°.

Lès vîlès djins savèt co bin çou qu' c'èsteût in-aidant èt on patâr vola passé cint ans. À réz', po l'ci qu' l'âreût roûvî, i-a 'ne tchanson di tos bwègnès rapwètroûles qu' ènnè wâde li sov'nance :

Qwate aidants c'èst-on patâr ;
L'ârdjint èst fait po rôler ;
L' ci qu' va-t-a dj'vâ so 'ne èk'nèye
S' fait pus nâhî qu'â roter.

Inte nos autes seûye-t-i dit, li ci qu'a scris cès rôyes-la ni s' dotéve wère qui l' deûsinme mitan dè dîh-noûvinme siéke vièreût dès ciclisses a cavaye so 'ne monteûre qui n' ravise nin co si mâ ine èk'nèye, po li spèheûr dè mons.

Disqu'a l'an saze cints on n' diviséve nin d' patârs è payis d' Lîdje. Çou qu'ons a loumé dispôy on patâr, d'avance on l' louméve in-aidant, come on s'ènnè pout âhèyemint assurer d'vins 'ne cinquantinne di Cris dès Manôyes â Pèron d' Lîdje dispôy l'an 1477 disqu'â ût' di djun 1600 èt qu'in-imprimeûr, Guiyame-Hinri Streel, « imprimeur de son Altesse sérénissime », a rassonlé d'vins on lîve di l'an 1675 (1). Cès aks-la réglèt po k'bin d' florins èt d'aidants d' Lîdje i faléve prinde téles èt télès pèces d'ôr èt d'ârdjint dès autes payis.

Li Cri d' Pèron dè ût' d'octôbe di l'an 1600 fait treûs fèys li rapwètroûle inte li manôye di Lîdje èt l' cisse dèl Braibant. Vo-nnè-ci eune dès treûs : « Le Florin d'or forgé sur le pied « du St-Empire a onze flor. liég. et huit aid. et cinquante-sept « patars monnoye de Brabant ».

57 patârs ou 2 florins èt 17 patârs dèl Braibant valît don 11 florins èt 8 aidants ou 228 aidants d' Lîdje. Come 57 èst tot djusse li qwârt di 228, on florin dèl Braibant valéve qwate florins d' Lîdje èt on patâr braibançon qwate aidants lîdjwès.

C'èst-âhèy a comprinde, come nosse planquèt Hinri Simon fait dîre a Kinâve divins « Brique èt Mwèrtî ».

(1) *Édits et Publications des Monnayes,* etc. Liege. 1675, petit in-4°.

Mins, çou qui n' lèt nin d'imbarasser fwèrt, c'èst qui, sins nole èsplicâcion dè monde, lès Cris d' Pèron d' Lîdje qui sûvèt, a pårti dè 20 di fèvrîr di l'an 1601, ni marquèt pus l' valeûr dès manôyes d'å-d'foû avou dès florins èt dès aidants d' Lîdje, mins avou dès florins èt dès patårs dèl Braibant.

Çoula s' passéve dè timps d'Ernest di Bavîre. Pusqui nos copinans, vos r'marquerez qui dj' nèl dilome nin prince-èvèque di Lîdje. Voci poqwè.

C'èsteût l' saison qu' l'èglîse di Lîdje, come lès cisses di tos lès diyocéses dè wèsinèdje, aveût a t'ni lès prôtèstants a gogne. Tote li sogne dès catoliques èsteût qu'in-èvèque ni tapahe li cote sol håye — come li cas s'aveût dèdja présinté è l'Alemagne — qu'i n' si mariahe èt qu'i n' fihe dès bins d' si-èglîse ine prôpriètè laïque qui passereût a sès èfants. Tot l' monde sét qu' c'èst-ainsi qui l' Prûsse a k'mincî vola tot asteûr qwate cints ans. C'èst po çoula qui, tot wice qu'ons aveût a r'crainde ine afaire parèye, lès tchènônes tchûsihît po lès posses d'archèvèque ou d'èvèque dès fis, dès frés ou dès nèveûs d'grands signeûrs qui passît po dès omes sûrs, pace qui leû famile èsteût rik'nohowe tot costé come fleûr di catolique. Mins dès s'-faitès familes, ènn' aveût nin a r'dohe èt, po prév'ni l' dandjî, on n' si djinna wère d'aler conte lès pus anciènès lwès d' l'Èglîse, tot lèyant d'mani laïques lès grands signeûrs qu'ons aveût tchûsi come èvèques èt, çou qu'èst-ossi pés, tot l'zî pèrmètant d'avu d'vins lès mains deûs' treûs qwate diyocéses d'on côp èt téle-fèy co pus. Portant tos lès cis qui k'nohèt on pô l' roudrouhe, savèt bin qui, tot parèy qu'in-ome ni pout avu d'on côp deûs feumes d'adreût, in-èvèque ni pout èsse al tièsse di deûs diyocéses, pusqu'il èst marié a si-èglîse, come si rond d'ôr èl mosteûre. Èt c'èst si bin ainsi qu'èl Rûssèye, wice qui lès popes ou lès curés d'avår-la divèt èsse mariés po-z-avu 'ne keûre èt l' wårder, in-èvèque, lu, marié a si-èglîse, èst-oblidjî d'èsse èt di d'mani djonne-ome : c'èst d'vins lès covints qu'on lès r'crute.

Po 'nnè riv'ni a Lîdje, Èrnest di Bavîre èsteût archèvèque di

Cologne, èvèque di Lìdje (1581-1612), di Frèsingue (ou Freisingen, èl Bavîre, so l'Isâr, a sèt' bonès eûres di Mûnik), di Hildeshem (ou Hildesheim, oûy èl Prûsse, a cinq ou sîh eûres di Hanôve), di Meûstèr (ou Munster èl Wèsfalèye) èt abé di Stâveleû. Si nèveû quèl rimplaça a Lìdje di 1612 a 1650, fourit ossu archèvèque di Cologne, èvèque di Lîdje, di Hildeshem, di Meûstèr èt d' Paderborn, sins èsse priyèsse nin pus qui s' mononke. Mins l' treûsinme duc di Bavîre, Miyin-Hinri, nèveû da Fèrdinand, qui fourit ossu archèvèque di Cologne, èvèque di Lìdje, di Hildeshem èt d' Meûster disqu'â 3 d' djun 1688, si fit consacrer èvèque in-an èt 'ne qwinzinne di djoûs après avu rimplacé s' mononke, mins i n'è vala nin bècòp mìs pol câse. C'èst lu, avou s' fameûs réglumint d' 1684, qui r'hapa tos leûs dreûts âs trinte-deûs mèstìs.

Vo-nos-la bin lon èri d' Èrnest di Bavîre èt dè mandemint qu'i fit l'an 1606 po fé k'nohe qu'i-aveût fait fôrdjî 'ne noûve manôye di keûve qu'èsteût on vrèy patâr, mins qu'i louméve todi 'n-aidant, mâgré l' candjemint d' 1601. Voci çou qu'i d'héve :

« Savoir faisons, come pour la commodité de nos subjets, avons » fait forger par nostre monnoyeur de Liege certains deniers de » cuivre d'un aidan liegeois et autres de douze sols liegeois avec » notre effigie d'un costé et nos armoiries de l'autre, ordonnons » partant a tous et chacun manans et surceans de cestui nos- » tredit payi de Liege a tel prix les recepvoir et laisser avoir » cours sur peine de trois florins d'amende a appliquer comme » de coustume, a quel effet ordonnons et commandons a nostre » souverain mayeur et son lieutenant de faire publier ceste, » mettre en garde de loi [1] et la faire estroitement et inviola- » blement garder, car nostre plaisir est tel et serieuse volonté. »

Ine vintinne d'annêyes divant, on prince-èvèque n'âreût wèsou bate manôye sins prinde l'avis dès tchènònes èt dîre qu'i l'aveût

[1] Li mandemint èst dè 16 d'avri ; li cour des èchèvins l'mèta al wâde li 18.

pris, èt i n'âreût wèsou dîre âs Lîdjwès : vos f'rez tél et télemint, pace qu'i m' plait.

C'èst mutwèt pace qui lès princes di Bavîre qui lès tchènônes di Saint-Lambiè nos avît d'né come maîsses, fît si bin a leû manîre qui nos n' trovans d'vins lès vîs ècrits nou poyèdje di mandemint qu'âreût candjî lès aidants d' Lîdje a patârs. Â réz' l'afaire si fit di p'tit a p'tit inte 1600 èt 1650. Â k'mincemint, on mèta « florins èt patârs dèl Braibant », èt al longue dè timps « patârs di Braibant, manôye di Lîdje », po fini avou l' drole di no « patârs di Braibant-Lîdje ».

Qwand l' manôye di Lîdje fourit assiowe vès 1720 po n' pus wère bodjî disqu'al Rèvolucion francèse, voci k'mint qu'on comptéve èt qu'on payîve avâ cial.

L'unité d' manôye a Lîdje èsteût l' florin, on no qui vint d'lon èt d' haut, pusqui lès prumîs, qu' èstît dès pèces d'ôr, ont stu fôrdjîs a Florance, èn Ètalèye, l'an 1252. On 'nnè fit bin vite quâsî d'vins tos lès payis. Ci fout li rwè d' France saint Louwis qui k'minça, lès autes sùvît, èt, bin dè timps â lon, on louma totes lès pèces d'ôr dès florins. Oûy èco li no d' florin d'ôr a d'manou âs djènès fleûrs di sâvadje cécorêye qui crèhèt d'vins nos wèdes. Come lès pèces d'ôr d'a saint Louwis avît on fèû d' lis dè costé d' pèye, i-a dès cis qu'ont pinsé qu' c'èst po çoula qu' on l's a loumé florins. Èco fâreût-i savu s'on 'nn' a batou d'vant 1252. Totefwès Florance n'èst po rin d'vins l' no dès florins.

Après lès florins d'ôr, on fôrdja dès cis d'ârdjint : c'èst-on s'-fait qui fourit l'unité pol manôye a Lîdje. Qwand c'èst qui l' Rèvolucion nos eût apwèrté l' franc èt lès çantimes, on taxa l' valeûr d'on florin d' Lîdje a on franc vint-on çantimes èt cinquante-sî cintinmes di çantimes.

On florin d' Lîdje si louméve â pus sovint on *cârlus'*. Dji n'a polou trové disqu'asteûr si l' no vint dès Carolus qui li rwè d' France Tchâle VIII a fait fôrdjî èt qu'on louméve on *blanc*, ou bin d'aute pâ.

Li cârlus' di Lîdje valéve vint patârs èt, d'vant l'an 1600, come

nos l'avans dit, vint aidants. C'èst dèl Braibant, n' l'avans vèyou, qui l' no d' *patàr* a v'nou a Lìdje. I-ènn' a qui volèt qui l' mot patàr sèreût l' no tìhon *Peter* ou *Pire*, on pò mèsbrudjî, èt qu'ons âreût d'né a 'ne manôye qu' aveût d'on costé lès deûs clés d' saint Pìre è creûs. Mins i fâreût prover qui l' mot patàr èst flamind, èt d' vins l' timps lès tìhons dèl Braibant dihît *stuyver* po on patàr. Scheler è Dictionaire da Grandgagnage dit : « Patàr est une déformation de *patac*, qui est le primitif de *patacon* ». Mins dj' nèl pou creûre, tant l' difèrint èst grand inte on patàr èt on patacon, come nos l' vièrans tot asteûr.

Divant 1600, on patàr dèl Braibant valéve qwate aidants d' Lìdje, qu'ons aléve bin vite loumer dès patàrs tot l'zî fant piède lès treûs qwârts di leû valeûr. Mins l' patàr, raminé ainsi a on vintinme dè florin ou dè càrlus' di Lìdje, vala todi qwate aidants, qui n'èstît naturélemint pus qui l' qwârt di çou qu'avît stu.

Avou l' tarif di vès 1800, l'ancyin aidant d' Lìdje ou patàr valéve sì çantimes èt sèptante-ût mèyinmes di çantime [6^{c} 078], èt l'aidant, qu' ènn' èsteût l' qwârt, on pò pus d'on çantime èt d'mèy ou 1^{c} 5195.

Divins l' timps, i-aveût falou vint'-qwate sôs po fé 'n-aidant d' Lìdje èt mutwèt fòrdjîve-t-on adon dès pèces di keûve d'on sò, mâgré qu' dj' ènn' âye oyou a pârler nole pâ. Mins, s' èle èstît p'tites, èle ârit co stu apougnâves assez, pusqu'avou l' tarif di 1800, tchaskeune âreut valou on pò pus d'on qwârt di çantime ou 0^{c} 2533.

Mins, qwand c'èst qu' l'aidant d' Lìdje fout d'toumé â qwârt d'on patàr di Lìdje, on n' poléve pus sondjî a fé dès pèces d'on sò, èt on s' continta d' bate dès cisses d'on d' mèy aidant, qu'on louméve dès doze-sôs.

È francès, qwand on voléve dire *être sans argent*, on d'héve : *n'avoir pas un liard* ou *n'avoir pas un rouge liard*, èt oûy *n'avoir pas un centime*. Divins l' timps, on Lìdjwès âreût dit parèy : *Dji n'a nin on doze-sôs sor mi* ou, po-z-ablâmer 'ne saqwè : *Dji n'è donreû nin on doze-sôs*.

Ainsi, po racotcheter tote l'afaire, dè timps d'nos dièrins princes-èvèques, on cårlus' valéve vint patårs; on patår, qwate aidants, èt in-aidant, vint'-qwate doze-sôs.

Mins quélès pèces aveût-on? Tot k'minçant po li d'zos, on 'nn' aveût d' treûs sôrs : dès cisses di keûve, dès cisses d'årdjint èt dès cisses d'ôr.

Lès pèces di keûve èstît : li doze-sôs, l'aidant, li pèce di deûs aidants èt l' patår. A Lîdje, on louméve li pèce di deûs aidants ine *bouhe,* d'après l' tîhon *busch,* qu'èsteût 'ne pèce a pô près parèye d'Åh ou Aix-la-chapelle. Èl Braibant, li bouhe èsteût on *djigot.* On s'a sièrvou quéque timps d' ci mot-la a Lîdje, èt, si dj' tin bin, c'èst co oûy a Nivèle on çantime.

Lès pèces d'årdjint èstît l' blanmûse, li skèlin, li dobe sikèlin ou cårlus', èt l' patacon.

Ine blanmûse valéve cinq' patårs ou l' mitan d'on skèlin. Èl manôye d'oûy, ci sèreût on pô pus d'trinte çantimes ou 30 çantimes èt 39 cintinmes. Grandgagnage fait v'ni l' mot dèl Wèsfalèye, wice qu'aveût 'ne pèce d'in-ûtinme di dålèr — qu'åreût valou cial ine blanmûse èt d'mèye — èt qui tiréve si no di s' coleûr : *blaumueser,* bleûve manôye, pace qu'èle èsteût faite d'årdjint èt d'èk (ink, zinc) fondous èssonle ou d' composicion. On scrèy li no d' treûs manîres : blanmûse, blamûse èt blåmûse. Come lès blanmûses èstît fwèrt tènes di tèye, on lès louméve quéquefèy dès *plaquètes.*

Li skèlin valéve dî patårs ou, è nosse manôye d'oûy, swèssante çantimes èt sèptante-ût cintinmes, ainsi quåsî swèssante-onk. C'èst co on mot tîhon : *schelling,* qui vout dîre ine saqwè qui hil'tèye, dè vèrbe *schellen,* hil'ter, soner. Lès Inglès l' dinèt co oûy a eune di leûs pèces d'årdjint, qui våt on franc et on qwårt, come li mark d'Alemagne : c'èst l'*shilling* ou *chèlin.*

Li dobe sikèlin, c'èsteût l' florin ou l' cårlus', qui våreût oûy on franc vint-on çantimes èt cinquante-si cintinmes. Dj'a come ine dimèye îdèye qui lès Lîdjwès ont d'né l' no d' cårlus' å florin d' Braibant qwand c'èst qu'a v'nou è leû payîs, po l' distinguer

dès florins d' Lîdje, çou qui lèreût co bin supòser qui l' no provinreût d' l'impèreûr Charlè-Quint, èt, qwand lès deûs florins ont stu parèys, li no d' cårlus' a d'manou å florin d' Lîdje.

Çou qui m' fait pinser ainsi, c'èst qui l' minme afaire a-st-arivé dè timps dès Holandès. Leûs pèces d'ôr di dî gulden ou florins ont d'manou è nosse payis bin dès annèyes après l' Rèvolucion d' l'an Trinte. Dj'ènn'a vèyou co traze èt traze è bureau d'a m' pére èt on n' lès louméve måy qui dès pèces di dî cårlus'. On lès loukîve todi avou 'ne grande atincion, pace qu'èle valît on franc èt saze çantimes di pus qu' lès napolèyons, qu'avît pris l' plèce dès louwis d'ôr.

Åd'dizeûr dè cårlus', li pus grosse pèce d'årdjint dè payis èsteût l' *patacon*, qui valéve qwate cårlus'. Li patacon èst-ine manôye qu'a v'nou d' l'Èspagne divins lès Payis-Bas èt èl Franche-Comté, c'èst-ine saqwè d'sûr. C'èsteût 'ne piasse èspagnole. Dj'a léhou — dji v's èl rind po çou qu'i m' cosse — qui l' no èspagnol *patacon* sèreût on mot arabe : *bå tåca*, mètou po *abou tåca*, qui vout dire *paire dèl finièsse*, pace qui lès Arabes årît pris po lès deûs montants d'ine finièsse lès colones d'Èrcule qu'èstît r'présintèyes so cèrtinnès manôyes d'Èspagne.

A Lîdje, lès p'titès djins èt minme lès bordjeûs ni k'toûrnît wère lès pèces d'ôr. Lès cisses d'årdjint èstît pus apougnåves èt fît pus d' haut. C'èst sûremint po çoula qu'on d'héve d'in-ome, qwand on l' loukîve po ritche : *Cila, i-a dès patacons.*

Lès *corones di France* ou *écus de six livres* passît å pus sovint a Lîdje po cinq cårlus' tot ronds qwand n' 'nn' aveût qu'eune. Mins, d'après l' cri d' Pèron, avou l' piète d'on payis a l'aute, èle ni valît djusse cial qui qwate cårlus' èt dîh'-nouf' patårs, èt on n' måquéve nin d' discompter l' patår qwand c'èst qui l' påyemint 'nnè valéve lès ponnes. Lès d'mèyès corones ou *écus de trois livres* passît a l'advinant.

Po lès *corones di Braibant* ou *corones dèl Royène* — dji m' mådjène qui cisse Royène la èsteût Marèye-Tèrése d'Autriche — on lès prindéve a Lîdje po qwate patårs di mons qu' lès corones di France. Cèsses-cial èstît lès pus comeunes èt on lès louméve

simplumint corones, come on dit oûy « riqwèri 'ne *corone a l'andje* po-z-aler tirer dèl milice ou dèl rèquisicion » (voy. note, p. 120).

Po lès pèces d'òr, s'on 'nnè veût qu'arabe so lès cris d' Pèron, on n' 'nn' a mây bêcôp batou a Lidje, pace qui l' payis èsteût trop p'tit èt qu'on s' sièrvéve âhêyemint dès cisses dès autès nâcions, pusqu'on lès prindéve quâsî tot costé, sins wê-d' tchwè piède dissus. So li d'dièrin, i-aveût deûs sòrs di pèces d'òr è payis : li florin d'òr èt l' ducat.

Li *florin d'òr* èsteût d'abîme ancyin, ca d'vins tos lès vîs réglumints, al campagne come èl vèye, c'èst todi a fwèce d'amindes di treûs florins d'òr ou dè dobe qu'on pâreule, di qwè rwiner on pauve maswîr. À dîh-ûtinme siéke, li florin d'òr valéve cinq' câlus' ou on pô pus d' sî francs. C'èsteût 'ne pèce a pô près dèl grandeûr di nos pèces d'òr di dî francs, mins bêcôp pus tène. On 'nnè vèyéve wère èt tote li sogne dè ci qui r'çûvéve ine si-faite manôye, c'èsteût dèl piède; ossu l'èwalpéve-t-i d'vins on bokèt d' papî po lî fé t'ni pus d' plèce è s' boûse.

Li *ducat*, qu'aveût stu fabriqué po l' prumî côp èl Sicile divant l'an 1200, qui t'néve si no d'ine divise è latin qu'èsteût d'ssus :

Sit tibi, Christe, datus quem tu regis iste ducatus

èt qu'aveût passé dèl Sicile è l'Alemagne èt a Lidje, valéve vocial ût câlus', dî patârs, deûs aidants èt on doze-sôs. Vos troûverez mutwèt drole qu'on n'eûhe nin qwèrou a d'ner â ducat, come a nos pèces d'òr d'oûy, li valeûr d'on nombe tot rond d' câlus'. Mins l' prince qui lès féve fé, òrdonéve d'ènnè tèyî ot'tant â marc ou a li d'mèye live d'òr èt i valît çou qu'i valît : tant pés vât po lès cis qu'avît dès comptes a fé. À réz', i èstît acustoumés, ca d'vins l' trintinne di pèces d'òr d'â-d'foû qu' lès cris d' Pèron accèptît, c'èsteût d' tchance d'ènnè rèscontrer eune qui s' valeûr toumahe djusse a dès câlus' sins patârs èt sins aidants.

Lès djins d'oûy trovèt qu' lès manôyes, come lès mèseûres dè timps passé, c'èsteût 'ne saqwè d' fameûs'dimint èbrouhiné èt, Diu m' pardone, i n' s'è mâque wère qui n' traitèhe di bièsses lès djins d'adon. D'abôrd tchaskeun' n'aveût a k'nohe qui lès

manôyes di s' prôpe payis èt, s'i-aveût minme a Lîdje dès banquîs èt dès candjeûs qui k'toûrnît d' totes sôrs di pèces, il avît lès Cris d' Pèron po s' guider.

Di m' djonne timps, qwand dj'a stu è scole, i nos faléve aprinde tot çoula : è l'arismètique on lès louméve lès *pàrtèyes aliquotes*, qui nosse brave vî maisse nos féve prononcer *aliqwotes* pace qui, d'héve-t-i, c'èsteût on mot latin; lès toursiveûs d'inte nos autes lès loumît *pàrtèyes às clicotes*. C'èsteût bin pus mâlâhèy po nos autes qui po lès vîlès djins qu'avît l' manôye a l'advinant, tot fant qu' nos autes i nos è faléve fé dès francs èt dès çantimes. Èt s' vos m' dimandez poqwè qu'on n's aprindéve çoula, dji v' dîrè — mâgré qu' nos n'è savîs rin adon — qu' c'èsteût djustumint po-z-ac'mwède è payis lès manôyes èt lès mèseûres dèl Rèvolucion francèse. C'èst-ine afaire qu'a pris pus d' cinquante ans, di k'tchèssî lès vîlès mèseûres èt lès vîles manôyes, pace qui lès djins î èstît trop-z-acustoumés. Èximpe lès Inglès, qui passèt portant po fwèrt sûtis, èt qu' n'ont co polou disqu'asteûr ac'mwède lès novèlès mèseûres è leû payis, èt portant i rik'nohèt qu'èle sont mèyeûs qu' lès leûrs.

Vèrs cial, i-a 'ne cintinne d'annêyes, tos lès comptes dès mairerèyes, dè goviernumint, dèl douwane, dès r'civeûs d' contribucions, etc., èstît faits a francs èt a çantimes, mins quâsi totès lès djins, avou dès pèces d'onk, di deûs, di cinq' èt d' dî çantimes, comptît todi a patârs.

Divant d'aler pus lon, i n' si mèt' nin mâ qu' dji v' dèye cial qu'i-a co 'ne cwèrnète dèl province di Lîdje wice qu'on compte todi a patârs èt a-z-aidants. C'èst-è payis dè Rwè ou l'ancyin duché d' Limbourg, âs martchîs d' Hève, d'âs Batices èt n'a-wère â ci d'Âbe. On î vint l' boûre al lîve — qu'èst-oûy on d'mèy kilo — èt a ot'tant d' patârs èt d'aidants. Èximpe : â marchî dèl saminne passêye, on v' dîrè qui l' boûre a stu a vint'-qwate patârs in-aidant mons. Si vos loukîz l' gazète, vos veûrez qu'on a vindou li d'mèy kilo d' boûre a 1 franc 45 çantimes, pace qui l' gazetî, lu, ni wèsereût d'viser d' lîves, di patârs ni d'aidants. Volez-ve savu poqwè qu'on vint l' boûre ainsi ? Dji v's èl va dîre. Lès vatchelîs

dè payis dè Rwè sont turtos on pô — ou minme bècòp — picecrosses : c'èst l' mèsti quèl vout. Come on n' sâreût ramourner l' manôye dè vî payis d' Lîdje avou l' cisse d'oûy tot toumant djusse èt qui l' fracsion profite todi à ci qui lîve l'ârdjint, li vatchelî r'çût, po tchaque lîve di boûre, ine tote pitite saqwè d' trop' qui n' lî vât qui vint'-cinq' ou cinquante çantimes po tote si batêye, mins c'èst todi ot'tant.

Qwand Napolèyon, l'an qwinze, fout r'vièrsé po tot, lès Bèlges avît todi èl tièsse leûs vèyès mèseûres èt leûs vèyès manôyes èt s'ènn' aveût-i d'vins zèls qui comptît bin qu' tot çoula alève raviker.

Ç'a stu l' govièrnumint holandès qu' s'î a l' mîs pris po-z-aminer l' candjemint di p'tit a p'tit, tot d'nant lès vîs nos às novèlès mèseûres, come ine *èl* ou ine ône po on mète; on *kop* (une coupe) po on lite; ine *mudde* (un muid) po on stî, etc.

Pol manôye, ci fout co quâsî parèy. I prit l' vî no d' florin ou *gulden*, qu'on louma cârlus' a Lîdje, mâgré qu'eûhe quâsî l' dobe di valeûr di l'ancyin cârlus', pusqu'i passéve po 2 francs 11 cantimes 6402, mins i-èl pârta, come li franc l'aveût stu, è cint p'titès pèces di keûve, qu'on louma on *çant*, èl plèce di *honderdste*, pace qui l' mot roman *çant*, qui n'a qu'ine sillabe, rôle bècôp mîs qui l' mot tîhon, qu'èst mâlâhèy a dîre, minme po lès Holandès. I fòrdja dès pèces di keûve d'on d'mèy çant èt d'on çant; dès cisses di composicion d' vint'-cinq' çans avou on grand doblu (W), qu'on louma bin dè timps à long vèrs cial dès pèces di nouf' patârs, pace qui c'èsteût quâsi djusse çoula; dès pèces di cinquante çants ou d'on d'mèy cârlus', dès cisses d'on cârlus', etc.

A ç' sudjèt-la — èt ç' sèrè po fini — dj'a 'ne rimarque a fé qui troûve si plèce vocial.

È francès, li cintinme pârtèye d'on gulden come li cisse d'on dâlèr d'Amèrique, si scrèy *cent*, come li nombe cint' èt s' prononce *san*, todi come li nombe.

Lès Holandès ont fait a leû mot *cent* on pluriel tîhon *centen* èt on roman *cents* avou 'ne *s* al cowe.

Divins lès campagnes tot âtoû d' Lîdje, disqui d'vins lès dièrinnès annêyes, on a dit on çant èt dès çants (pron. *san*), mins a Lîdje minme, sûremint pace qui l' mot riv'néve pus sovint â pluriél qu'â singulier, on a dit *çans'* tot fant sinti l'*s* èt minme, èn on bastârdé francès, *cèns'*.

Ci n'èst nin co tot. Li Lîdjwès a fait dè mot çant, qu'èsteût masculin, on mot féminin « ine çans' » tot lî clapant 'ne *s* â singulier. Nos scolîs ont brokî d'ssus po dîre è leû francès *une cèns'* èt minme *une cèn'*, èt disqu'a nos scriyeûs d' comèdèye, qu'èlzî sonle qu'i djâsèt mîs l' walon, tot mètant sol cov'teûre di leû piéce qu'on l' vint *trinte-cinq' çans'* tél èt télemint. Sins l'savu èt sins l' voleûr, i djâsèt bèl èt bin tîhon, ca l' mot nos vint dès Holandès èt i n'a oûy dès çants come manôye qu'èl Holande èt âs Ètats-Unis.

Qwand ci n' sèreût qu' po sâcler foû dè francès d' Lidje dès vîl'meûsès ièbes come *une cèns'* èt *une cèn'*, *dès cèns'* èt *dès cèn'*, qu'i marquèhe qu'on vint leû comèdèye sèptante çantimes, pusqu'ossi bin ci sèrè 70 çantimes qu'i m' fârè payî.

N. LEQUARRÉ

Note sur la 2e ligne, p. 117. — Une *corone a l'andje* est une couronne de 1792 qui porte d'un côté l'effigie du roi avec, en exergue : LOUIS XVI, ROI DE FRANCE, et de l'autre : RÈGNE DE LA LOI avec un génie ailé (c'est l'*andje*), qui écrit *Constitution* sur une plaque. Au bas : *L'an IV de la liberté*. Ces couronnes sont rares ; on n'en a frappé que pendant les deux ou trois mois où Louis XVI s'est accommodé du régime constitutionnel. La croyance populaire veut qu'un milicien, à qui on a cousu, à son insu, la dite couronne dans ses vêtements pour le tirage au sort, est certain d'amener un bon numéro.

Notes d'Étymologie et de Sémantique [1]

8. w. **vièrna**

Grandgagnage voit dans ce mot wallon l'abrégé du fr. gou*vernail.* Pareille suppression de la syllabe initiale serait bien étonnante et bien exceptionnelle (cf. *goviène,* gouverne); il faudrait en tout cas des exemples analogues pour la justifier [2]. Régulièrement, c'est la syllabe protonique immédiate qui devrait tomber ou du moins s'altérer : de même que, d'après Gggg. lui-même (I, 236), *goveneû* ou *gofeneû* provient de *govèrneû* (gouverneur), gubernaculum eût donné *govena* ou *gofena* en wallon.

Vièrna est dérivé du w. *vièrner,* gouverner, conduire un bateau; c'est proprement le mécanisme pour le diriger [3]. Quant à *vièrner*, il correspond à l'anc.-fr. verner, qui a le même sens. Tous deux se rattachent au fr. dialectal verne ou vergne, qui signifie 1. aune, espèce d'arbre, et auquel on attribue une origine celtique.

Pour passer du sens de verne (arbre) à celui de verner (diriger un navire), il faut que verne ait encore signifié : 2. une poutre en général; 3. une barre servant à diriger.

Le sens 2 est encore visible dans l'anc.-fr. vernal, que Godefroy définit : « gaîne formée de madriers fixés verticalement, dans laquelle s'emboîte le mât du bateau ». Il apparaît également dans le w. *viène*, solive, poutrelle.

(1) Cf. *Bull. du Dict. wallon*, I, 150; II, 51.

(2) On ne peut lui comparer le type *vantrin* (= *divantrin*).

(3) Sur le suffixe *-ă*, cf. *Projet de Dict. wallon*, p. 7.

Nous retrouvons le sens 3 dans l'anc.-fr. verne (gouvernail fait avec le verne, God.), ainsi que dans le montois *verne* (timon), dont nous parlons à l'article suivant.

Il est donc probable que *viène* a désigné chez nous — de même que verne en anc.-fr. — la barre, la pièce qui fait mouvoir le gouvernail; ce sens est aujourd'hui perdu. De là s'est formé *vièrner* (anc.-fr. verner), sur le type du franç. barrer. Enfin *vièrna,* qui devrait s'entendre de tout le mécanisme servant à gouverner, ne désigne plus en w. que la partie extérieure qui peut s'immerger et avoir prise sur l'eau. D'ordinaire ce *vièrna* (gouvernail de rivière) est assez développé.

Quant à **vièrnê**, que Lobet et Forir enregistrent avec le sens de « boutade, caprice » et que Scheler ramène à un type lat. vertiginellus (Gogg. II, 467), je serais fort tenté d'y voir le diminutif de *viène,* sans pouvoir toutefois découvrir le lien sémantique qui unirait ces deux mots.

Jean Haust

9. montois **juverne** (?), **verne**

Le *Glossaire montois* de Ph. Delmotte (1812), que publie actuellement le *Ropîeur* de Mons, contient l'article suivant : « **Juverne**; **kevau de juverne**. Dans un attelage de chariot, où les chevaux sont deux à deux, c'est celui qui est à la droite du cheval que monte le conducteur, et que les Wallons nomment *kevau de peniau* » [1]. Je ne crois pas à l'existence d'un mot *juverne*; cette forme est due à une erreur d'analyse. Il faut décomposer et écrire *jus verne,* c'est-à-dire « en bas de la verne ou du timon ». On appelle de même à Perwez *tch'fau de d'zos vèdje* le cheval de droite, qui se trouve au-delà (= au-dessous) du timon par rapport au conducteur, qui s'assied toujours sur le *tch'fau d' pagna* ou cheval de gauche. Le montois *jus* correspond

[1] Sur *peniau,* cf. Gggg. II, 190, v° *pania.*

au liégeois *djus*. Pour le sens de *verne* dans cette expression, voyez ci-dessus *vièrna*.

Jean HAUST

10. w. vèssou, vèssêye

Dans un article paru récemment et intitulé *Zur ty-Frage im französischen* [1], A. Horning étudie notamment les dérivés français du lat. vitium, vitia (vice, défaut). Il cite le provençal *vesso*, gros chien qui n'est bon à rien; carogne, femme de mauvaise vie; le poitevin *vesse*, fille publique; le saintongeais *vesse*, chienne de peu de prix, femme perdue; le poitevin *vesson*, adj., souffrant, mal à l'aise, qui se dit surtout de petits enfants; d'autres formes encore où *ty* est devenu spirante sonore, comme le picard *vézoule*, femme malpropre, le normand *vézon*, femme dissolue, etc. Nul doute qu'il ne faille rattacher à ce thème vitium les mots wallons :

1. *vèssou*, pâle, blême; nam. *vèssu* ;
2. *oû vèssu* (nam.), œuf dépourvu d'écaille ;
3. *vèssêye* (verv.), fille publique.

GGGG. cite les deux premiers, II, 465. Quant au troisième, nous ne l'avons vu consigné nulle part ; il est cependant en usage à Verviers. On serait tenté, à première vue, d'y voir une acception spéciale de *vèssèye* (vessie), au sens particulier que Juvénal attribue à vesica, *Sat.* I, 39, VI, 64. Mais il est plus naturel de le rattacher à l'anc.-fr. vesse (femme de mauvaise vie, BONNARD et SALMON, *Lexique de l'ancien français*), représentant le latin vitia. Notre mot w. ne dérive sans doute pas directement de vitiata, qui aurait, semble-t-il, donné *vèhèye*, comme pretiare a donné *préht*, *bassiare, *baht*, etc ; mais d'un anc.-w. *vèsse*, qui a disparu.

Jean HAUST

11. w. hoye, houyî, houyot

Dans sa curieuse *Lettre à Charles Grandgagnage*, datée du

[1] *Zeitschrift* de GRÖBER, XXXI, p. 205.

13 juin 1856 (1), J. H. Bormans reproche à son illustre confrère d'avoir oublié le liég. *hŏye* dans son *Dictionnaire étymologique*. Lui-même rapporte ce mot au thiois schol, scholle (défini par Kiliaen : crusta soli vel terrae) et compare cette dérivation à celle de *hạve*, ardoise, qu'il fait venir de schael : « schol et schael sont en effet des dérivés du v. schillen ou schellen, peler, écaler, s'écailler, etc., et signifient écaille, éclat, motte de terre, schiste, ardoise, etc. » — Tel est aussi l'avis d'Atzler (cité par Diez), qui rattache houille à l'all. scholle, anc.-h.-all. skolla. — Sans se prononcer ouvertement, Diez laisse entendre que cette opinion lui paraît fondée (2). — Enfin Scheler propose timidement l'all. kohle, charbon, tout en reconnaissant de son côté que « scholle expliquerait l'expression *charbon de terre en houille* dans un texte de 1664 ; ce serait du charbon en blocs ». Il cite encore, à l'appui de l'opinion de Bormans, la forme ancienne secole dans Palsgrave, p. 260.

Bormans rejette délibérément l'explication par le thiois kool, all. kohle, pour une raison de phonétique : « le changement du *k* initial d'un mot tudesque est peut-être sans exemple ». Et, de fait, j'ai passé en revue la série des mots wallons commençant par *k* et par *h*, et je n'ai recueilli qu'un exemple sans grande valeur : *hikhose*, coqueluche (Clermont-Thimister, GGGG. II, 536), du flam. kinkhoest, all. keichhusten (3). Quatre termes, qu'on pourrait, à première vue, invoquer, à savoir *cougnot-hougnot, coulot-houlot, corote-horote, cotchèt-hotchèt*, ne doivent pas être mis en cause. Les trois premiers sont d'origine romane. *Hougnot* (quignon

(1) *Bull. Inst. Arch. liég.*, II, 556.

(2) *Etym. Wört.*, p. 617. — Pour être complet, ajoutons, d'après Diez, que Frisch reconnaît dans notre mot le bas-saxon hüllen, qui est une forme de l'all. hehlen, cacher.

(3) La forme w. peut s'expliquer par l'influence de *hiketer* (hoqueter), par dissimilation ou par influence assimilante du second *h*.

de pain) est une altération de *cougnot* ([1]), sous l'influence de *hougne* ou de *houyot* (voir ci-après). — *Coulot* = « culot », tandis que le verv. *houlot* = « éculot ». — Le verv. *horote* est un dérivé de *hore* (canal), tandis que *corote* dérive de *cori* (courir) ou provient du croisement de *horote* avec *cori*. — Quant à *cotchèt-hotchèt*, rien ne démontre que ces deux mots soient des variétés d'un même primitif : *cotchèt* se rattache probablement à l'angl. coke; *hotchèt* pourrait être un dérivé de *hotcht* (casser, GGGG. I, 300); comp. le franç. hochet que le *Nouveau Larousse illustré* définit « charbon menu, auquel on donne le nom d'*aggloméré*. ‖ Moule qui, dans les fabriques d'agglomérés, sert à fabriquer les briquettes employées dans le chauffage ». Le sens de « moule » pourrait y faire voir un diminutif du w. *hotche*, gousse. Enfin, en admettant même l'unité de racine, si *cotchèt* répond à un type franç. « cochet », *hotchèt* pourrait représenter « écochet ». — On ne peut donc s'appuyer sur ces mots, et la formule « germ. *k* = *h* à l'initiale » reste encore à démontrer pour le wallon ([2]).

Toutefois, dans une étude récente ([3]), M. Feller, abordant incidemment la question qui nous occupe, apporte en faveur de *kohl* = *houille* un argument historique, qu'il convient d'examiner de près.

M. Feller s'appuie sur certains documents toponymiques édités par M. Kurth dans sa *Frontière linguistique*, I, 195-7, et qu'il présente comme suit : « 1° Colonstraite, Collostrate, in l. d. in Collo (1350, commune d'Attenhoven) ; — 2° Colestraet (1713) ; chemin des charbons, alias Holestraete (XVIIIe s.), l. d. de la

([1]) Cette forme *hougnot* n'est signalée que par Simonon, dans GGGG. II, 537, avec la traduction « *guignon* ».

([2]) GOBERT, *Rues de Liège*, II, 62, défend, avec une conviction absolue, la thèse kool = houille. Il est vrai que, pour établir le passage de *k* à *h*, l'auteur se contente d'alléguer cortex = *hawèsse*, ce qui n'est vraiment pas heureux.

([3]) *Les noms de lieux en -ster*, dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. V ; Verviers, 1904 ; v° *Colonster*.

commune de Houtain-l'Évêque ». Et M. Feller ajoute : « Il faut donc poser *kohle* = *hole* = houille, et *Colonstraite* signifierait voie des charbons ».

Je crois, pour ma part, qu'une étude plus circonstanciée des documents recueillis par M. Kurth, doit conduire à une conclusion moins absolue.

Parmi les noms *flamands* les plus anciens (1548) de la commune de Houtain-l'Évêque, M. Kurth énumère, p. 195, une *Holestraete*, puis une *Coelstraete*. Rien ici n'indique qu'il s'agisse du même chemin ; si l'on n'avait que ce texte, personne ne songerait à identifier les deux dénominations ; on croirait à l'existence d'un chemin creux (*hol*) et d'un chemin des charbons (*coel*). Le texte sur lequel s'appuie M. Feller, à savoir « chemin des charbons, *alias* Holestraete », n'est qu'une traduction postérieure, faite à Liège au XVIIIe siècle. Cette traduction est-elle exacte ? On pourrait en douter : 1° elle rend également *Coelstraete* par « chemin des charbons », sans faire attention à la différence des deux formes ; — 2° le traducteur semble avoir été embarrassé, car — ce qu'il ne fait pour aucun autre nom de lieu — il ajoute le nom flamand.

Je me hâte de dire qu'à mon sens, ce libellé n'est pas aussi énigmatique qu'il le paraît, et je comprends : « chemin des charbons, qu'on appelle aussi (*alias*) ou plutôt *qu'on appelait précédemment* chemin creux ». Le traducteur a voulu nous faire entendre que, de son temps, *Holestraete*, nom usité au XVIe siècle, avait disparu et qu'on ne disait plus que *Coelstraete*.

En effet, dans tous les autres documents cités par M. Kurth pour la même commune, on ne trouve plus la moindre trace de ce *holestraete* ; seules apparaissent des formes commençant par la gutturale et dont voici la série chronologique : Coelstraet 1603 (p. 196) ; op dye Coelbaen XVIIIe s. (p. 196) ; op die Colestraet 1713 (p. 196) ; Colenstraet 1747 (p. 127) ; au Colestraet, chemin nommé Colestraet, de Bertrée à Wamont XIXe s. (p. 197) [1]. —

[1] Citons encore *Coelminne* 1350, l. d. de Racourt (p. 194), et *Coleminne* 1321, l. d. de Horpmael (p. 183).

D'autre part, dans, la liste des lieux dits de la commune de Wamont (p. 190), nous relevons « la voie des Hulles » en 1350 et « Coelwech » en 1363. Ici, assurément, il s'agit d'un seul et même chemin, désigné sous le nom wallon ou français et sous le nom flamand; mais ce texte ne nous apprend qu'une chose, c'est qu'au fl. *coel* correspond le w. *hulle*, ce que nous savons depuis toujours.

En somme, il ne paraît guère permis de conclure à l'identité étymologique de *kohle* ou *coel* et de *hole*, si l'on ne peut alléguer d'autre preuve qu'un seul texte, susceptible d'une autre interprétation pour le moins aussi vraisemblable que celle de M. Feller.

Cet argument historique disparaissant, comme d'autre part les difficultés phonétiques restent debout, je ne crois pas qu'il soit possible d'admettre la transformation de *kohle* en *hòye*. Il est vrai que les partisans de cet étymon tourneraient la difficulté en supposant que *houyi*, « extraire du charbon de terre », représente une forme * *ex-kôl-yare*, et que *hòye* est le substantif verbal dégagé par la suite de *houyi*. Mais ce serait fantaisie pure ; nous verrons tantôt que le sens premier de *hòye* n'a pu être « charbon ».

Au point de vue phonétique, le passage de l'anc.-h.-all. skolla au w. *hòye* s'explique beaucoup plus aisément, *du moins pour le liégeois*. Le *sc* initial, latin ou germanique, + voyelle devient régulièrement *h* dans les mots populaires de ce dialecte. L'anc.-w. présente la forme *houle* 1314 (*Top. de Jupille*, dans le *Bull.* **46**, 284), qui concorde avec le moyen-lat. hulla. Pour le mouillement de *l* et pour la réduction régulière de *ly* à *y*, il suffira de comparer le traitement du lat. pulla, qui donne liég. *pòye*, montois *pouye*, fr. poule ; de même gola lg. *gueûye*, montois et fr. gueule ; ala = malm. *èye*, lg. *èle*, fr. aile ; tela = ard. *teûye*, lg. *teûle*, fr. toile. On voit que, pour expliquer *ly* dans houille, il n'est pas nécessaire, comme fait Diez, de supposer (si la forme francaise est de provenance wallonne) une forme anc.-h.-all. * skolya.

De ce côté donc, nulle difficulté. Mais, si l'on se place au point

de vue des formes différentes que doit revêtir un mot passant d'un dialecte à l'autre, une objection assez grave se présente. Ce n'est que dans la région de Liège et du N.-E. que *sc* devient *h*. A l'Ouest, et notamment en namurois, il devient *ch* : *chame, chaule, chète, chache, chupe, chover, choûter, chume, churer, chilète, choû*, etc. En montois, il reste *sc* : *skète, scar, skite, scou, skièle, scoupe*, etc. En français, il donne *éch, éc* : *échasse, échelle, écoupe, écume, écouter*, etc. Cette gamme dialectale s'observe par exemple au complet à propos du liég. *haye*, ardoise : ard. *chaye*, nam. (par exception) et mont. *scaye*, rouchi et franç. *écale, écaille*. Or, partout en Wallonie, dans son rayonnement au Sud et à l'Ouest, le germ. skolla aurait produit la forme unique *hòye*, à peine nuancée en *houye* (à Mons). Comment expliquer cette anomalie ?

D'abord, il ne faut pas perdre de vue l'important facteur chronologique. La loi qui a présidé aux divers changements phonétiques dont nous venons de parler, a exercé son action *à une époque reculée* et a donné naissance aux différents phonèmes *simultanément et indépendamment*. Dans les temps postérieurs, en tout cas au XIIe siècle, cette loi avait cessé d'agir, de sorte qu'un mot a pu et même dû passer dès lors *sans altération* d'un dialecte dans les dialectes voisins. C'est, croyons-nous, ce qui aurait eu lieu pour notre mot. Alors que *haye* — *chaye* — *scaye* — *escaille* étaient nés de bonne heure et en même temps sur différents points du Nord-roman, *hòye*, vers l'an 1200, aurait passé sans changement de l'Est-wallon à l'Ouest; la forme liégeoise se serait imposée aux autres dialectes et, par suite, au français [1]. Diez aurait donc raison de définir houille : *lütticher Steinkohle... gewiss ein uraltes locales Wort*.

Les données historiques que nous possédons sur la découverte de la houille justifient-t-elles cette manière de voir? Assurément,

[1] M. Feller émet la même conjecture à propos de *estaminet*; voy. ci-dessus, p. 60.

puisque le premier texte qui en fasse mention de façon péremptoire, date de 1195 [1] et que Liège a toujours été considéré comme le berceau de l'industrie houillère sur le continent. « On ne trouve pas, dit M. Gobert, une seule charte antérieure au XIIIe siècle dans laquelle le charbon de terre serait mentionné. Après une étude complète de tous les diplômes et chartes imprimés connus, concernant notre pays, l'érudit archiviste de la ville de Bruxelles, M. Alphonse Wauters, est arrivé aux mêmes conclusions que nous ».

Ainsi donc, — pour reprendre l'expression de Diez — *hŏye* est un « très ancien mot liégeois ». Et voici comme j'expliquerais son évolution sémantique. Bien avant la découverte de la houille, ce terme existait dans cette pointe extrême de la Wallonie, avec le sens général de « fragment, éclat, motte ». On disait en liégeois des *hŏyes* de glace, de pierre, de neige, de terre, de beurre, etc., avant de dire des *hŏyes* de charbon. Lorsque le charbon de terre fut découvert, ce dernier emploi, devenu le plus important, fit oublier tous les autres : de là, des *hŏyes* (sans complément) ne désigna plus que « la houille en morceaux » [2]. C'est sous cette

[1] *Hoc anno terra nigra ad focum faciendum optima per Hasbaniam in multis locis est inventa* (*Annales Sancti Jacobi Leodiensis*, publiées par M. J. Alexandre, pour la *Société des Bibliophiles*, p. 52). Ce texte fameux est de Reinier, moine de St-Jacques, à Liège. Plus loin, en 1213, il parle encore de la découverte de cette *terra nigra carbonum simillima quae fabris et fabrilibus et pauperibus ad ignem faciendum est utilissima.* Il est à noter que l'annaliste désigne par deux fois la houille au moyen d'une périphrase. — Nous empruntons ces textes aux *Rues de Liège* de M. Gobert, II, 63, qui a fait de la question un exposé très intéressant.

[2] Encore aujourd'hui, l'idée de pluralité subsiste dans l'esprit du peuple. Le w. dira : *broûler tot plein dès hoyes* ; *i va vinde dès hoyes so lès viyèdjes.* Les marchands ambulants crient dans nos rues : *ås houyes!* C'est le seul cas où l'on rencontre cette prononciation *houye* en liégeois. Le verviétois présente ici une particularité, que j'ai oublié de noter dans *Les parlers du Nord et du Sud-Est de la province de Liège* (en collaboration avec Georges Doutrepont ; *Mélanges wallons*, Liège, 1892 ; p. 22) : on prononce *hŏye* à Verviers comme à Liège, alors qu'au liég. *fŏye, pŏye, cŏye* correspond le verv. *faye, paye, caye.*

forme et avec ce sens restreint que le mot sortit, vers l'an 1200, du canton où il aurait vécu jusqu'alors, pour voyager — *avec la chose* — vers l'Ouest et le Sud et faire la fortune que l'on sait ([1]).

A l'appui de cette thèse, je crois que l'étude des dérivés — où le sens générique que j'indique plus haut s'est nettement conservé — fournira un argument de sérieuse valeur et, en tout cas, inédit.

1. Parmi ces dérivés, je range tout d'abord **houyot** (Liège, Verviers ; altéré en *hougnot* à Jupille et Milmort) et **houyê** (Spa), qui signifient « pelote (de neige), motte (de beurre, d'argile, etc.) ». Grandgagnage, I, 308, déclare tout à fait inconnue l'étymologie de *houyot* et du v. *houyî*, jeter des pelotes de neige ; il suggère seulement la comparaison avec le holl. gooien, jeter, lancer. — Il faut y voir le diminutif (*-ot*, *-ê*) de *hôye*, au sens originel indiqué ci-dessus : *on houyot d' nivaye*, c'est une pelote de neige, pressée entre les mains ([2]) ; *on houyot d' boûre*, c'est une motte de beurre. Gogg. cite aussi la jolie expression *beûre a houyots*, boire à tire-larigo, à grandes lampées, comme qui dirait « par blocs » ([3]).

([1]) En français, la plus ancienne forme que cite Godefroy dans son *Supplément*, est *oille* en 1510 ; à remarquer l'expression *oille de charbon*, en 1511. On trouve *ouille* en 1665 : la suppression de la forte aspiration wallonne n'a rien que de régulier. Enfin l'Académie admit *houille* en 1718.

([2]) Dans ce sens, le plus fréquemment usité, on dit aussi *houyot*, sans déterminatif : *lès èfants s' tapèt dès houyots.* — Nos correspondants nous rendraient service en nous disant comment on traduit chez eux : « pelote de neige ». Nous connaissons seulement *bole* ou *bolèt d'nîve* (Namur), *hotchèt d'ivièr* (Malmedy), *stórè* (Stavelot), *stoyê* (St-Hubert, Laroche) ; ces deux derniers sont des diminutifs de *stó*, éteuf ; cf. Gogg. II, 405.

([3]) En namurois *houyot* a le sens de « bardane » (Semertier, *Voc. de l'apoth.*, **29**, 156). — Pirsoul ne le note pas dans son *Dict. nam.* — A Viesville, on dit dans ce sens *dès yuyots.* — Gogg. l'écrit « *hoûjo, huio* » et ajoute : « Il semble probable que ce mot est le même que le liég. *houyot*, soit à cause que les capsules contenant les semences de la

2. **houyî**. I. *v. tr. et réfl.* Assaillir en lançant des pelotes de neige : *houyi ine saqut ; lès gamins djouwèt a s' houyi.* [Altéré en *hougni*, à Milmort et à Jupille.] — Pour la forme et le sens, comparer le fr. motter (un berger qui motte ses brebis) ; lapider, mitrailler, etc. — Dans cette acception, notre verbe possède un composé, formé au moyen du préfixe intensif et préjoratif *ca-* : **cahouyî** *a côps d' pîres* (Solières), *cahouyi d' pîres* (Bull. **25**, 295) = lapider. A Crehen, *cahouyi* employé absolument = assaillir à coups de pierres.

II. *v. tr.* « Herser avec la herse renversée et quelquefois garnie d'épines. On *houye* également avec une traîne d'épines, sans herse. *Houyî lès prés po lès r'nètî ; houyî lès deurs grains* (Theux). C'est au printemps qu'on *houye* les gazons et les céréales d'hiver » (Bopy, *Voc. des agric.*). — On voit que ce mot correspond exactement au fr. émotter ([1]).

III. *v. tr.* (?) « Exploiter des mines de houille ». Borm., *Voc. des houill.* || *v. intr.* Travailler dans une mine de charbon de terre › *si mète a houyi*, Forir. || *v. réfl., en parlant de la houille.* Se détacher en blocs sans donner trop de menu charbon : *ine vône qui s' hoye bin*, Borm. — Il existe un composé **dihouyî**, « déhouiller », exploiter (une veine de houille). M. N. Lequarré l'a employé au figuré : *vola 'ne vône sins parèye a d'houyi* (*Ann.* **18**, 23).

Conclusions :

1. Les dérivés *houyot, houyé* et *houyi* (au sens I et II) prouvent, à

bardane ressemblent à une pelote, ou à cause qu'elles se laissent aisément réunir en boule ; cp. l'anc.-fl. *klisse*, holl. *kliss*, qui a aussi les deux acceptions pelote et bardane ».

([1]) Godefroy enregistre, sans pouvoir le définir, le mot *hulie* dans ce texte :

Car le vilains ne c'estudie
Fors qu'an charrue et an hulie.

(*Renart*, Richel. 1630, f° 152b). Serait-il aventureux d'y voir un synonyme de herse, émottoir ?

mes yeux, que *hòve* avait primitivement l'acception de « fragment, éclat, morceau, motte » et confirment l'étymologie par l'anc.-haut-all. skolla, all. scholle, flam. schol. Le sens III de *houyt* est postérieur et dérive de *hòye* employé avec la signification restreinte de « charbon fossile ».

2. Si cette proposition se justifiait, l'origine du franç. houille — mot du dialecte wallon — ne serait pas aussi inconnue que le dit prudemment le *Dictionnaire général*.

Jean HAUST

12. w. **porsome**

Voici un vieux mot que nous n'avons trouvé que dans la région de Stoumont-Malmédy et dont la forme elle-même est devenue très douteuse. Nous avons entendu à Stoumont : *nu mètoz nin vosse vère sol* **porsome** *dul tàve,* ne mettez pas votre verre « sur le bord » de la table. A Trois-Ponts, à Mont-de-Fosse, on dit *porsome* ou *forsome*. A Stavelot, *èsse so l' forson* signifie être sur le bord, être dans une position douteuse ou hasardeuse. Nous croyons avoir retrouvé le mot dans la *Chronique* de Philippe Mouskes :

vers 877 : Toutes mes gens et tot mi ome
M'ont relenqui à la *parsoume*.

Reiffenberg, en note, traduit par : à la fin.

vers 2511 : A la *persome* de.... Traduction : afin de.

vers 6429 : Jusqu'à *sum*.... Traduction : jusqu'au bout [1].

Mouskes nous donne ainsi le mot simple, *sum,* qui est le latin *summum* au sens de extrémité [2] ; et *persome, parsoume* sera donc, sous une forme féminine, la toute dernière extrémité. On disait *a la parsoume* comme *à la parfin*. Il ne semble pas téméraire de conclure à un masculin wallon *porson*, dont *forson* serait une forme corrompue, et à un féminin wallon *porsome,* dont *forsome*

(1) Et adjectivement : en som le tertre, par som l'aube (G. Bourg. 281).

(2) Meyer-Lübke I, 119 ; III, 137. — Godefroy, *som* et *parsome*.

serait une forme corrompue. A moins qu'on ne songe à des doublets, l'un composé avec *per*, l'autre avec *for* tel qu'on le trouve dans *forpougnî*, *formagnî*, *fordiner* et cent autres.

Jules Feller

13. w. hârkê
gaumais harke, harcot ; w. coûbe

Hârkê est un mot qui a toujours intrigué les Wallons. Ils n'en savent pas l'origine et ils sont embarrassés pour le traduire en français. Ils hésitent entre *palanche*, *joug à porteur*, *porte-seaux*, *courge*, *cerceau*, *gorge* ([1]), etc., faute de connaître la valeur exacte de ces mots français. Il faudra donc commencer par des définitions.

L'instrument appelé en liégeois-verviétois *hârkê*, en ardennais *hârkê*, est une pièce en bois, élargie et évidée au centre de façon à s'emboîter autour de la nuque, reposant de part et d'autre sur les épaules et les dépassant en longueur de quinze à vingt centimètres. Aux extrémités sont attachées des cordes ou des chaînettes terminées à hauteur des genoux du porteur par un crochet. On suspend à ces crochets, à droite et à gauche, les fardeaux à porter, deux fardeaux bien équilibrés, ordinairement deux seaux ou deux paniers. Le meilleur *hârkê* est celui qui s'adapte le mieux aux épaules sans les blesser, comme une bonne selle doit s'adapter parfaitement au corps du cheval. Il n'a pas seulement la qualité de diviser la charge et d'en faire supporter le poids au centre du corps; il tient encore à distance des hanches et des cuisses les fardeaux gênants, par exemple deux seaux remplis d'eau. Pour le rendre moins encombrant à transporter quand il n'est pas sur les épaules, il est parfois partagé en deux parties égales qu'on peut replier l'une sur l'autre à l'aide d'une charnière en fer. Division et charnière tombent donc au milieu de la nuque.

([1]) *Gorge* ne serait-il pas une altération par étymologie populaire de *corge* (Du Cange 1416) devenu *courge* ? En effet, l'instrument s'applique sur la nuque (derrière) et non sur la gorge (devant).

Cette description correspond au mot français (dialectal) *gorge*, qu'on trouve dans le *Dictionnaire analogique* de Boissière. Dans la région française au sud du Hainaut, on appelle souvent cet instrument un *porte-seaux*.

Le français *palanche* a un autre sens. Il désigne une pièce de bois qui se place sur une épaule et perpendiculairement à l'axe des épaules. Ici donc plus d'échancrure pour le cou; il y a seulement une entaille à chaque extrémité. Le but est bien aussi de porter des seaux et des paniers, mais l'avantage de cet instrument est de permettre au porteur de cheminer avec son double fardeau dans des sentiers étroits, souvent montueux, au milieu des buissons. Aussi les Ardennais en font-ils bon usage. Ils l'appellent *coûbe* (fém.), du latin classique *curva* devenu en latin populaire *curba*. En effet, la pièce est infléchie en arc, soit à dessein, soit sous l'action des fardeaux. J'ai recueilli ces renseignements et examiné l'objet à la gare de Gendron-Celle, ligne de la Lesse. Au reste, le français emploie aussi le mot *courge*, qui a la même origine (*curbia*. Voy. le *Dict. gén.*) [1].

Ce qu'on appelle en français *cerceau* est un cercle de bois dans lequel entre le porteur et qui est maintenu à la hauteur des cuisses par des courroies attachées aux épaules. Il est destiné à tenir écartés des jambes les seaux remplis que le porteur transporte.

Le sens et la synonymie étant élucidés, quelle est maintenant l'origine du mot *hàrkê*? Il ne faut pas se laisser entraîner aux propositions de Grandgagnage, qu'il déclare lui-même peu probables au point de vue de la phonétique. Pour restreindre l'aire de nos recherches, constatons d'abord que la finale *ê* doit être le suffixe *-ellum*. Cela nous permet de restituer un primitif wallon qui a dû être *hark* en forme masculine et *harke* en forme féminine. De fait, *harke*, f., existe en gaumais avec le sens de

[1] Le mot *coûbe* a été retrouvé depuis dans Gggg., I, 342, sous la forme *coûpe*, et, avec un autre sens (manivelle coudée), dans Bormans *Voc. des houilleurs liégeois*.

démêloir, et *harcot* y désigne un râteau à dents de fer; mais la différence de sens ne nous permet pas d'affirmer de prime abord l'identité des mots. De ce que le *h* de *hârkê* subsiste en pays ardennais, il est prouvé qu'il ne provient pas de *sc*- comme dans *hame* : *chame*, du latin *scamnum* ; il est bien le *h* aspiré d'origine germanique.

Harke, f., en allemand du nord signifie *râteau*. Ce sens paraît très éloigné de celui que nous nous attendrions à trouver. Mais, si on se rappelle qu'en Hesbaye une sorte de râteau se nomme *fotche* (furca), on en conclura que ce qui a été dénommé à l'origine dans ledit instrument, ce n'est pas du tout la partie pourvue de dents. Le râteau à retourner le foin n'est souvent qu'un bois fourchu. Or le premier sens de *hârkê* paraît si bien être « fourche, bois fourchu » que GGGG. a proposé l'anc.-h.-all. hacco (croc, fourche) et le lat. furca comme étymons. En latin aussi, *furca* désigne un bois à deux manches pour porter des fardeaux sur le cou, comme il appert d'un dessin de la Colonne Trajane; le porteur est un *furcifer*. Le *horcado* espagnol (lat. *furcatum*) a la forme d'une fourche ou d'un râteau. Enfin GGGG. a lui-même noté un dérivé *hârkèye*, qu'il écrit *horkeie*, signifiant « fourche pour appuyer la carabine ». En raison de ces analogies, il n'est donc pas étonnant que le même mot wallon signifie 1° joug qu'on met au cou d'un animal (vache, porc) pour l'empêcher de traverser une haie, (synonyme *lamê*, billot); 2° gorge ou porte-seaux ([1]). Il est probable que la forme actuelle du *hârkê* est le résultat d'un perfectionnement : à l'origine, ce pouvait être simplement un bois fourchu, disposé sur les épaules de façon que la partie simple fût derrière, les deux bras enserrant le cou et se dirigeant plus ou moins obliquement de manière à pouvoir être soutenus par les mains. Quoiqu'il en soit des détails de cette filiation, nous ne

([1]) M. Pecqueur nous dit qu'à Viesville (Hainaut) *goria* signifie de même 1° collier du cheval, liég. *gorê*; 2° gorge ou porte-seaux, liég. *hârkê*. De même à Namur, d'après M. A. Maréchal.

doutons pas que *hârkê* soit un diminutif de la racine *hark* germanique.

Jules Feller

14. w. **bricelèt**

Nous avons trouvé le mot *bricelet* d'abord dans une vieille chanson verviétoise : « .... *avou on bon brislet — po mète è vosse cafè* », puis dans les *Amusettes* de Michel Pire, l'excellent chansonnier verviétois : « *Fàte du brislet po s' fôrer l' boke, — Qu'èl régale du p'titès tchansons* ».

Ce mot n'est plus connu que des vieux Wallons. Il se retrouve cependant, sous une forme légèrement différente, dans Remacle et dans Lobet, deux lexicographes verviétois. Rem.², I, 259, définit *breslet* : 1° bracelet, 2° « pâtisserie qui a la forme d'un bracelet et dont les Wallons doivent conserver le nom, à cause de la ressemblance ». Lobet, de son côté, outre le sens de bracelet, lui donne aussi celui de : « gimblette, petite pâtisserie dure et sèche en anneau séparé ». Forir, qui a soigneusement utilisé les œuvres de ses devanciers, néglige le second sens, évidemment parce qu'il est inconnu à Liège. Grandgagnage l'a aussi négligé, parce que l'étymologie lui en semblait si évidente qu'elle devenait sans intérêt.

Nous ne doutons pas que ledit *breslet*, au sens du français *bracelet*, ne soit identique à ce mot français, et qu'il ne faille l'orthographier *brècelet*; mais il nous reste des doutes sur l'origine de *bricelet* ou *brècelet* = pâtisserie.

Quant au sens, le *bricelet* est un craquelin en forme de 8, c'est-à-dire en deux anneaux soudés par un point de leur circonférence, ou plutôt en deux S de pâte entrecroisées.

C'est ce que Lobet appelle, avec un singulier malheur d'expression : en anneau séparé; c'est ce que Remacle dit avoir la forme d'*un* bracelet. Or il n'est pas encore évident que ce 8 veuille simuler deux bracelets ; par conséquent, l'étymologie suggérée pourrait être plus apparente que solide.

En feuilletant, par amour du folklore, un petit livre de distri-

bution de prix ([1]), nous avons trouvé la note suivante : *bretzelle* (à Stuttgart) est un « petit gâteau sec en forme de huit évasé par le haut ». Ne cherchons pas comment l'auteur, dans un gâteau de cette forme, distingue le haut et le bas, mais constatons que l'identité d'objet avec notre *bricelet* est incontestable. Partant de là, nous avons découvert le même terme allemand dans Mozin, Rottek, Sanders, Sachs-Villate. Rottek l'écrit *bräzel,* Mozin *brätsel, bretsel, brezel,* Sanders *brêzel.* Nous avons comparé les définitions. Mozin dit : « dünnes hartes Backwerck, in Gestalt zweier ineinander verschlungener Ringe, craquelin ». Sanders, I, 214, est plus explicite encore : « Gebäck aus weissem Mehl, in Gestalt zweier in einander geschlungner Arme, oder eines in einem doppelten Ring zusammengelegten Stricks », (deux bras entrelacés, ou une corde disposée en double anneau). Sanders note encore que, à la plupart des devantures de boulanger, se trouve une *brêzel* peinte, soutenue par deux lions; que, dans la forme de cette pâtisserie, on voit une allusion aux liens du Christ. Enfin, plus près de nous, à Eupen, d'après l'excellent petit *Wörterbuch der Eupener Sprache,* de Tonnar et Evers (Eupen, 1899), il existe une forme *brétzel* (*é* intermédiaire entre *é* et *i*), féminine, qui a le même sens, et un verbe *brétzele,* qui est traduit par *Schnörkel machen* (décrire des crochets, des lacets).

Les lexicographes allemands donnent comme étymologie de *brêzel* l'italien *bracello.* On peut tout aussi bien songer au latin *bracellus,* qui est dans Du Cange avec le double sens de bracelet et de gâteau et qui a l'avantage de ne pas déterminer avant examen le lieu de l'emprunt. Cette enquête semble donc nous ramener au point de départ. Cependant elle permet de constater que le problème n'est pas aussi simple qu'on aurait pu le croire. D'où vient le mot verviétois, que nous n'avons rencontré que dans une région proche de l'Allemagne? De quelle région vient

([1]) *La Grotte merveilleuse,* suivie de *Le premier voyage de Cordula,* deux nouvelles traduites de l'allemand d'Ottilie Wildermuth, par Em. Tandel; Bruxelles, Lebègue, s. d. (Collection nationale). Cf. p. 76.

le mot allemand lui-même ? Il faut encore jeter dans le débat le français *brassin, bressin,* qui signifie une corde à nœuds, le wallon *brassadèle,* etc.

Nous attendons de nos correspondants des faits nouveaux.

Jules Feller

15. Le préfixe **be-**

Le préfixe latin *bis-* (deux fois) a passé en roman sous les formes *bes-, ber-, bar-*. Actuellement il est représenté en français par *bes-, ber-, bre-, be-, b'*; par *bis-* dans des mots de création savante ou en vertu d'une réaction étymologique. Presque toutes ces formes se retrouvent en wallon, par exemple dans *bablou, ba*ǳ*owe, balanci* et *birlanci, birlance, barlafe, barloque* et *birloque, barloquer*; *bèrôler, bèroter, bertauder, berwète, berlanguer, bèsèce, bisègue, birouler, birlôzer, birouche.* Aussi ce n'est pas sur la question phonétique, cette fois, que nous voudrions attirer l'attention, c'est sur la façon dont l'évolution de sens a été présentée.

Grandgagnage, à la suite de Diez (1), pose à la base la signification *de travers, en biais.* Darmesteter, dans le *Traité* qui accompagne le *Dict. gén.* (2), s'exprime ainsi : « L'idée de dualité amenant à celle de séparation, de déchirement et, par suite, à celle de peine et de mal, *bis-* a une valeur péjorative dans... ». L'évolution de sens, en cas d'aboutissement à une valeur péjorative, serait donc : 1° dualité, 2° séparation et déchirement, 3° peine et mal, 4° mauvais état.

Nous ne croyons ni à l'idée première d'obliquité de Diez, ni à l'idée de séparation et de peine de Darmesteter.

Le sens péjoratif, à notre avis, est amené beaucoup plus facilement. Il provient de mots comme *bévue, berlue, barlong.* Ce qui

(1) Diez, *Gramm.*, II, p. 403 et *Dict. étym.*, v° *bis.* – GGGG. *Dict. étym.*, v° *barlafe, barloker.*

(2) P. 82, ou § 196, n° 5.

est double, quand il doit être simple, est mauvais. Ainsi la première qualité d'une bonne vue est l'unité de vision : celui qui voit deux tableaux, deux images dont les traits ne se superposent pas à cause de l'asymétrie de ses yeux, celui-là est affligé d'une espèce particulière de mauvaise vue, qu'on ne pouvait mieux dénommer que *bes-vue, ber-lue*. Un manteau qui est de deux longueurs différentes, plus long d'un côté que de l'autre, n'est guère conforme à l'esthétique du vêtement, et c'est ainsi que le français *bar-long* devient attributif péjoratif quand il s'agit d'un manteau.

Le sens péjoratif ne se produit que dans les cas où la dualité signifiée par le préfixe est mauvaise. Dans les autres cas, *be* et ses variantes peuvent avoir un sens fréquentatif : *bèrôler, bèroter, biroûler* (bis-rotulare) ; ou marquer un mouvement de droite à gauche et de gauche à droite : *balance, balancer, balanci, birlance, birlancer*. Mais, si ce qui balance ne doit pas balancer, ou le fait sottement et avec ostentation, de nouveau l'idée péjorative apparaît, *birloque, bèrloque, barloquer*, bien qu'elle ne soit pas inhérente au sens du suffixe.

Jules FELLER

16. w. ac'mwède ; ac'mwèsse

I. Le verbe wallon *ac'mwède* signifie acclimater une personne, un animal, l'habituer à un milieu, à une maison, à un métier, à un patron nouveaux. On trouvera dans le *Vocabulaire-questionnaire AC-* (1) un groupe assez complet de variantes dialectales; mais toutes n'ont pas la même valeur : on peut en résumer l'essentiel en constatant que le sud-wallon prononce *-mwade*, lorsque le nord dit *-mwède*, et *aco-* au lieu de *ac-*. Cette alternance *aco-* : *ac-* nous révèle la présence de deux préfixes, *ad — cum*; ensuite l'alternance *wè* : *wa* nous décèle un ancien ǒ entravé comme dans *stwède* : *stwade* (anc.-fr. estordre). Que la consonne disparue est

(1) Au premier volume de ce *Bulletin*, 1906, p. 125.

r et que *-mwède* répond au français *-mordre*, c'est finalement démontré par l'existence d'un infinitif *ac'mwèrder*, refait sur la première conjugaison, qui est signalé en Condroz, et par le participe liégeois *ac'mwèrdou*, namurois *acomwardu*.

Le participe passé *ac'mwèrs*, *ac'mwèsse*, est issu directement de *morsus*, *morsa*. La forme féminine n'a été rencontrée jusqu'ici que comme substantif, au sens de accommodation, acclimatation, mais on la retrouvera sans doute quelque part avec sa valeur participiale. En attendant, tablant sur une forme du participe féminin *ac'mwède*, qui nous apparaît maintenant refaite sur l'infinitif, nous avons à tort, dans le *Vocabulaire* précité, imprimé *ac'mwért* au lieu de *ac'mwérs*, comme s'il s'agissait d'un composé de *mwért* (mort).

Ce qui empêchait d'y reconnaître d'emblée un parent du fr. *mordre*, c'est d'abord que le composant *mordre* n'existe pas en pays wallon, où l'on emploie le verbe *hagni* (1) ; c'est ensuite la grande différence de signification.

Que vient faire dans *ac'mwède* et *ac'mwèsse* l'idée de mordre ? Elle y joue le même rôle que dans le français *amorce*. L'amorce est d'abord, non l'appât qui *fait* mordre, comme dit le *Dict. gén.*, mais l'appât *mordu*, je dirais volontiers *admordu* ; puis, la distinction temporelle se perdant, elle est l'appât *à mordre*. L'idée de mordre peut devenir métaphorique comme dans « mordre au latin ». Si « mordre au latin » se comprend aisément, on eût

(1) En liég. *hagnî*, verv. *hègnî*, ard. *hagner*, nam. *agner*. L'origine de ce mot est encore à découvrir; nous le signalons à la perspicacité des chercheurs allemands, mieux outillés que nous en dialectologie germanique. Il est hors de doute que sa provenance est germanique : l'existence en w. du nord et de l'est d'un *h* initial qui disparaît en namurois et en rouchi, le démontre assez. Mais GGGG. n'a rien trouvé de décisif. L'étymologie proposée jadis en passant par M. Wilmotte dans la *Revue des patois gallo-romans*, II, 40, (°*excaniare*), ne convient ni pour le sens, ni pour la forme. Ce mot ne pourrait signifier que « ôter les chiens » ; ensuite un primitif en *exc-* ou *sc-* exigerait dans nos dialectes du sud un *ch-* ou *sc-* initial, que *hagner*, *agner* ne fournissent nullement.

compris de même en français « *amordre* au latin », et *comordre* et *acomordre*, et enfin *s'acomordre*, où le pronom *se* s'expliquerait comme dans « se saisir ». Or telle est, identiquement, la composition de l'expression wallonne *s'ac'mwède a s' novê mèstt.*

II. Si cette explication est juste, il sera difficile de maintenir l'étymologie proposée par M. A. Thomas pour le mot *êquemôdre*, qu'il a trouvé dans CONTEJEAN, *Glossaire du patois de Montbéliard*, p. 106 ([1]). Cet *êquemôdre* nous apparaît absolument identique à notre *ac'mwède* et il devrait être écrit *èc'môdre*. Constatons d'abord la similitude de sens. L'auteur du glossaire le définit : « habituer un animal qui va aux champs pour la première fois à suivre le troupeau ». Nous dirions de même *ac'mwède ine biesse.*

Cependant le savant philologue a vu dans *êquemôdre* « une forme refaite du verbe médiéval *escomovoir* », et il faut bien vérifier cette hypothèse. Deux objections déblayeront le terrain. En premier lieu, il a fallu supposer un type latin vulgaire **excommovĕre*, qui peut avoir existé en provençal et en italien sans jamais avoir pénétré jusqu'au pied des Vosges. En second lieu, il est impossible d'accepter que ce **movĕre* ait pu produire *-môdre*. Pour justifier l'ingérence du *d* dans des proparoxytons en *-vĕre*, il faut une consonne devant le *v* du latin : *pulvĕrem* > *poldre* (poudre), *solvĕre* > *soldre* (-soudre); mais *vivĕre* devient *vivre* et non *vidre*, *bibĕre* devient *boire*. On ne peut non plus assimiler le cas de *movĕre* à celui de *exmolĕre* devenant *esmoldre*, *esmoudre* et *esmeudre* (émoudre). Y a-t-il dans *-môdre* un cas exceptionnel qui m'échappe ? Je crois plutôt que l'auteur a été trompé par une graphie mauvaise et par le manque de formes comparatives. S'il avait eu en main notre mot wallon et connu son sens exact, ni le faux air de cet *e* initial de *êquemôdre*, ni la suggestion des formes méridionales ne l'auraient emporté. C'est en quoi nos modestes études, même défectueuses, pourront rendre service aux linguistes français : elles apporteront un indispensable contrepoids.

Jules FELLER

([1]) A. THOMAS, *Nouveaux essais de philologie française*. Paris, 1905.

17. w. (ri)tchîveler

Les mots *tchîveler*, *ritchîveler*, sont usités comme termes du jeu de bouchon à Trooz-Prayon-Forêt. M. Antoine Masson, qui nous les a communiqués, les définit comme suit : « *tchîveler*, ou mieux *ritchîveler*, c'est remettre soi-même et obliger les autres à remettre une pièce de monnaie sur le bouchon, qu'on redresse. Ce droit n'appartient qu'au joueur dont c'est le tour de jouer immédiatement après que le bouchon a été abattu. Ce droit s'exerce d'ordinaire 1° lorsque l'enjeu est fort entamé ; — 2° lorsque, l'enjeu étant intact, le palet d'un adversaire est dans une position trop favorable près de l'argent tombé du bouchon. Le *ritchîveleû* joue naturellement le premier ».

Il est probable que ces mots dérivent de *tchif*, anc.-fr. chief, fr. chef, lat. *capum. Mais quel sens donner ici à *tchif* ? Serait-ce « tête » ? « commencement » ? ou encore « cheptel, capital » ? Le second sens paraît le plus plausible ; cf. l'anc.-fr. revenir à chief (recommencer), de rechief (de nouveau).

Nos correspondants connaissent-ils l'usage susdit ?

Jean HAUST

18. w. (ru)câveler

C'est à tort que GGGG. II, 301, rattache à ce même radical *capum le verv. *r'câveler* (abuter de nouveau, jeter de nouveau à la ligne pour savoir qui jouera le premier), malm. *r'câveler* (« faire da capo, ajouter, réitérer » VILLERS) (1). GGGG. dérive ce mot du prov. rechap, fr. rechef, ce qui est inadmissible.

Lobet est le seul à signaler (p. 271) le simple *câveler*, qu'il définit : « 1. abuter, jeter au but pour jouer le premier ; 2. en-

(1) « Aujourd'hui, à Faymonville-Weismes (Wallonie prussienne), *r'câveler* signifie uniquement : faire une seconde séance dans une autre maison, après les *sizes* (soirée, veillée), au lieu de rentrer chez soi : *c'èst dès r'câveleûrs, èt co sovint dès trèmeleûrs, qui djowèt grâs djeû. On n' douvère nén l'uh azès r'câveleûrs ; qu'i-alèche dwèrmi !* » (Communication de M. l'abbé Joseph Bastin).

caver, encuver, enchanteler » ([1]). — A première vue, on pensera que le sens 1 dérive de *câve*, qui pourrait être synonyme de *pote*, fossette, trou en terre. Cependant, si l'on remarque que (*ru*)*câveler*, terme de jeu, n'existe qu'à Verviers et en Wallonie prussienne (*r'câveler*), on soupçonnera qu'il est d'origine germanique. Et, de fait, c'est le même mot que le flam. kavelen, partager en tirant au sort ([2]), all. kabeln, à Eupen kabbele = tirer au sort, se disputer la prééminence ([3]). Lobet traduit donc exactement *câveler*, mais il a le tort de réunir dans un même article deux mots d'origine différente; quant à *rucâveler*, il signifie proprement « procéder à un nouveau tirage au sort (pour fixer l'ordre des joueurs) », d'où « faire une nouvelle partie »; *c'èst dès r'câveleûrs* se dira de ces joueurs passionnés qui sont toujours prêts à faire parties sur parties. — D'après nos renseignements actuels, le mot *rucâveler* n'est plus vivant aujourd'hui qu'au Sud de la Wallonie prussienne, dans le sens indiqué à la note 1 de la page précédente. Le simple *câveler* a dû s'y perdre de bonne heure; Villers lui-même l'ignorait en 1793. Il n'est donc pas étonnant que le sens premier se soit obscurci dans le composé. « Faire da capo, réitérer » est une traduction incolore, qui ne traduit en somme que le préfixe (*ru-*, re-).

Ainsi s'expliquerait le dérivé « *rucâvelèdje* ([4]), s. m., l'iterum, la

([1]) M. Feller signale, à Laroche, un troisième verbe : *câveler è bûre*, faire un creux (trop profond au gré de la ménagère) dans la motte de beurre, pour beurrer sa tartine.—A Ondenval, *hâveler è boûre* (J. Bastin).

([2]) De kavel, sort; anc.-nordique kafli, bâton couvert de runes pour tirer au sort, d'après VERCOULLIE, *Etym. Woord.* Il va de soi que ce mot n'a pas de rapport avec kabel, câble.

([3]) On ne peut songer à dériver le w. *câveler* du fr. caver, v. intr., qui signifie : « à certains jeux (bouillotte, etc.) mettre devant soi une certaine somme » [voy. *Dict. gén.*, caver 2, cave 3 et décavé]. Le mot français est d'origine italienne et n'a rien de populaire. La limitation de l'aire d'emploi du terme w. est une autre objection tout aussi sérieuse.

([4]) Et non *r'câvelèie*, comme GGGG. le dit dans ses *Extraits*, p. 61, et dans son *Dict. étym.*, II, 301. L'original porte « *rcâvlèje* ». Je dois cette rectification à l'obligeance de M. l'abbé Bastin.

table de multiplication », que Villers seul enregistre et qui est aujourd'hui complètement inconnu. C'est l'action de *rucâvèler*, au sens général de « réitérer »; cf. l'all. das Einmaleins.

Jean HAUST

CHRONIQUE

11. La 2e réunion des correspondants du Dictionnaire a eu lieu au local de la Société, le samedi 29 décembre 1906, à 11 h. du matin. Étaient présents MM. Albin Body, Ém. Ferage, M. Van de Rydt, A. Xhignesse, J. Dewez, E. Dony, L. Bragard, S. Randaxhe, abbé L.-J. Courtois, abbé J. Bastin, A. Masson, A. Tilkin, O. Pecqueur, O. Gilbart, Ch. Semertier, O. Grojean, J. Hens, P. d'Andrimont, etc. M. Lequarré, président de la Société, a souhaité la bienvenue aux correspondants, dont plusieurs étaient venus de loin, et les a remerciés de leur collaboration dévouée.

La Commission du Dictionnaire a exposé quels étaient les progrès accomplis depuis la première réunion et comment les correspondants pouvaient rendre leur concours aussi efficace que possible. Elle leur a montré comment tous les renseignements qu'ils veulent bien lui adresser, viennent se ranger par ordre alphabétique dans les deux cent cinquante boîtes in-4° gorgées de fiches, où se concentrent tous les éléments du futur *Dictionnaire*.

On a visité ensuite la riche bibliothèque de la Société, où s'accumulent notamment toutes les œuvres littéraires écrites dans les divers dialectes de la Wallonie. M. O. Colson a exposé la façon dont il conçoit le catalogue méthodique qui, aujourd'hui, est à peu près terminé. Puis on a bu au succès de l'œuvre gigantesque entreprise par la Société, et l'on s'est séparé pour se retrouver à 2 h. au Conservatoire, où se célébraient les fêtes du Cinquantenaire de la *Société de Littérature wallonne*.

12. En 1904 s'est tenu à Mons un Congrès archéologique et historique. A l'assemblée générale du dimanche 31 juillet, M. Maurice Wilmotte a fait une conférence où il a traité « de l'Utilité scientifique d'un Dictionnaire du dialecte wallon et de la Méthode qui doit présider à sa confection ». Le texte de cette conférence vient enfin de paraître dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, tome

XVIII, pp. 49-53. Le conférencier, qui venait de recevoir notre *Projet de Dictionnaire général*, en a parlé, comme aussi de ses auteurs, avec une bienveillance et même une sympathie qui semblent l'avoir abandonné depuis (voy. *Un double projet de Dictionnaire des patois romands et wallons*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, novembre 1905; voy. aussi le nº 1 de cette *Chronique*, p. 95). M. Wilmotte nous prodigue ses sages conseils : recourir aux travaux critiques des romanistes nationaux et étrangers, s'adresser au patois même, et à tous les patois, s'assurer des concours nombreux et sérieux, reproduire la physionomie exacte du parler populaire, tenir compte de son immutabilité (?), éclairer le sens des vieux mots patois à l'aide de l'ancienne langue française, ne pas négliger l'onomastique. Or (notre *Projet de Dictionnaire* n'en est-il pas une première démonstration ?) c'est précisément ce que nous avions fait avant 1904, et ce que nous n'avons cessé de faire depuis : l'apparition de notre *Bulletin du Dictionnaire*, nos *questionnaires* variés, la liste toujours croissante de nos correspondants, les *lexiques* et jusqu'aux petits travaux wallons qu'ils nous envoient, nos *vocabulaires-questionnaires* AB-, AC-, AD-, plus complets et plus rigoureusement établis que tous les dictionnaires wallons réunis, les glossaires toponymiques que nous avons suscités, couronnés et publiés, la mise sur chantier d'un *Glossaire général des noms de lieux de la Belgique romane*, tout cela n'atteste-t-il pas notre désir et notre volonté de faire œuvre méthodique et complète? Et nous n'avons pas épuisé toute la série de nos projets.

Les conseils des maîtres compétents nous sont précieux, surtout quand ils se recommandent par leur nouveauté ou leur opportunité. Mais M. Wilmotte reconnaît de bonne grâce que les siens ne sont ni originaux, ni les meilleurs, ni les seuls qu'on pourrait donner en l'occurrence. Nous le pensons comme lui.

13. Dans la *Gazette de Liège* du 1-2 décembre 1907, L.-H. Légius nous fait l'honneur de consacrer son hebdomadaire *Chronique liégeoise* à nos publications et à nos travaux. Il en fait ressortir le caractère désintéressé, à la fois scientifique et patriotique, l'opportunité, l'urgence même; il adresse un chaleureux appel à tous ceux qui, si nombreux, pourraient et devraient, explorant chacun leur petit domaine wallon, nous en faire connaître les particularités lexicologiques et la toponymie. Il leur signale les procédés d'investigation à mettre en œuvre, l'intérêt que nous attachons aux plus modestes communications, l'accueil empressé que nous

réservons à toutes les bonnes volontés qui s'offrent à nous. Bref, Légius (et nous l'en remercions de tout cœur) parle de notre œuvre avec sa compétence bien connue en la matière et surtout avec une sympathie et une impartialité auxquelles les autres Wallons qui s'en préoccupent ne nous ont pas tous et toujours habitués.

14. Voici une bonne nouvelle qui réjouira tous ceux qui s'intéressent à nos efforts et au succès de notre œuvre.

M. le baron Descamps-David, Ministre des Sciences et des Arts, par dépêche du 5 décembre 1907, nous annonce que son département « allouera un subside de *mille francs* à la Société liégeoise de Littérature wallonne, en vue de l'aider à couvrir les frais de publication du 1er fascicule du *Dictionnaire général de la langue wallonne* ». Le gouvernement encourage ainsi directement l'entreprise du *Dictionnaire wallon*, dont il reconnaît l'importance au point de vue scientifique, littéraire et patriotique. Il nous reste à justifier la confiance dont on nous honore, et nous ne faillirons pas à la tâche. Mais tout d'abord nous tenons à remercier bien sincèrement M. le baron Descamps de ce haut témoignage de bienveillance.

Nous pouvons espérer dès à présent que les Conseils provinciaux et les grandes villes de la Wallonie apporteront également leur appui à notre travail, et nous permettront d'en commencer bientôt la publication.

15. Sous le titre de *Société internationale de dialectologie romane*, il vient de se créer une nouvelle association internationale qui, sur nos instances, a choisi Bruxelles pour siège social et lieu d'édition. Cette association se propose d'assurer aux patois et aux parlers provinciaux la place importante qu'ils doivent occuper dans les recherches de linguistique romane. Elle aura pour organes une *Revue de dialectologie romane* et un *Bulletin de dialectologie romane*, publications auxquelles seront sollicités de collaborer les rédacteurs du *Dictionnaire wallon* et tous nos compatriotes qui s'intéressent à l'étude de nos si curieux parlers locaux.

Le Comité de rédaction est composé de quinze personnes : on a réparti l'ensemble du domaine roman en onze divisions et accordé quatre rédacteurs aux pays non-romans qui s'adonnent à l'étude des dialectes romans. Chaque rédacteur dirigera et centralisera le travail dialectologique dans sa région. Ont été désignés : MM. Salvioni (Italie), Gauchat (Suisse), Gilliéron (France), Menendez Pidal (Espagne), Rivard (Canada), Densusianu (Roumanie), Meyer-Lübke (Autriche), etc.

Le secrétariat a été fixé à Halle-sur-Saale et confié à M. B. Schädel, privat-docent à l'Université de cette ville.

La Belgique sera représentée par M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège et membre du Comité de rédaction de notre *Dictionnaire*. Dès maintenant, il s'est assuré le concours de MM. Jules Feller, qui étudiera plus spécialement les parlers du Luxembourg (ardennais et gaumais), Jean Haust, qui s'occupera (en collaboration avec M. Doutrepont) des dialectes de la province de Liège (verviétois, liégeois, hesbignon), de M. l'abbé Joseph Bastin, recteur à Ondenval, auteur d'un *Glossaire* et d'une *Morphologie* de Faymonville-Weismes, qui aura pour domaine particulier la Wallonie prussienne. La région namuroise a été attribuée à M. Alphonse Maréchal, professeur à l'Athénée royal de Namur, l'auteur de l'excellente *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur*. M. Alphonse Bayot, professeur de philologie romane à l'Université de Louvain, a bien voulu se charger provisoirement du vaste domaine hennuyer.

Nous adressons un chaleureux appel à tous ceux qui voudraient s'associer à nos efforts et collaborer à notre entreprise de faire connaître et apprécier à l'étranger, sous leurs divers aspects, nos intéressants dialectes romans.

16. Dans sa Chronique liégeoise du journal *La Vallée du Geer*, 5 décembre 1907, M. Lucien Colson annonce la distribution à nos correspondants du troisième vocabulaire-questionnaire; il loue l'excellence du système d'informations, approuve la sage lenteur et la prudente circonspection que requiert l'élaboration de l'œuvre.

17. Le nouvel organe du mouvement wallon, *L'Action wallonne*, dans son n° du 21 décembre 1907, nous fait l'honneur de consacrer au *Dictionnaire général* un sympathique article dû à la plume compétente de M. Arille Carlier, de Monceau-sur-Sambre, auteur d'un *Lexique carolorégien* en cours de publication dans le *Coq d'awous'*. Après avoir insisté sur le caractère patriotique et scientifique de l'entreprise, sur les services qu'elle peut rendre à notre vieux langage trop dédaigné et même à la puissante langue française, sur la place prépondérante occupée par le wallon dans la dialectologie romane, sur la légitimité et la nécessité d'une œuvre d'ensemble destinée à réunir et à compléter les nombreuses tentatives antérieures, toutes fragmentaires et insuffisantes, M. Carlier rappelle les longs préparatifs accomplis par la Société de Littérature

wallonne, la publication de notre *Projet*, les travaux d'approche auxquels s'est livré le Comité de rédaction et la façon dont il a organisé, dans toute la Belgique romane, son travail d'enquête.

18. Un romaniste distingué, M. L. Zeliqzon, professeur au lycée de Metz, dont on connaît les études sur les parlers de Malmedy et de la Lorraine allemande, nous annonce qu'il prépare un *Glossaire lorrain.* Il nous écrit à ce sujet : « J'adopterai, sauf quelques modifications peu importantes, votre orthographe officielle, car, de toutes celles que j'ai étudiées, elle me paraît être la plus conforme aux vœux exprimés par la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, sous les auspices de laquelle le lexique sera publié ». C'est là, pour l'auteur du système, M. Jules Feller, et pour la *Société de Littérature wallonne*, un succès flatteur qu'il nous est agréable d'acter ; venant d'un philologue de la valeur de M. Zeliqzon, ce témoignage spontané nous console de certaines résistances que le système orthographique de la *Société wallonne* a rencontrées à ses débuts.

19. Les *Noëls wallons*, ces chansons naïves autrefois si répandues, surtout à l'Est de la province de Liège, forment une branche de la lyrique populaire dont l'étude est intéressante au point de vue littéraire, folklorique, philologique, rythmique, etc. Il est grand temps de rendre aux textes connus leur intégrité et leur forme authentique, de rechercher ceux dont quelques fragments seuls surnagent encore dans la mémoire du peuple. M. Aug. Doutrepont, qui travaille à cette œuvre de restitution intégrale en vue d'une édition complète des *Noëls wallons*, a fait, dans la *Gazette de Liège* des 25-26 décembre 1907, appel à la collaboration de tous ceux qu'intéressent ces précieux témoins de notre passé. Une étude-questionnaire analogue paraîtra prochainement dans ce *Bulletin*. Dès à présent, nous prions nos lecteurs d'envoyer à M. Doutrepont, rue Fusch, 50, Liège, les textes qu'ils connaissent encore ou les copies anciennes qu'ils pourraient en posséder.

20. L'*Armonac wallon do l'« Samène » po l'an bisac 1908* (Malmedy) contient, sous le titre de *Petite Encyclopédie malmédienne*, le répertoire alphabétique des institutions du Malmedy ancien et moderne, des notes d'histoire, de géographie, de toponymie, de folklore, etc., où nous trouvons à glaner maint détail curieux au point de vue du vocabulaire. M. l'abbé Bastin — dont on a pu lire (v. ce *Bull.*, II, 39-49) la *Note sur le Dictionnaire malmédien de Hubert Scius (1893)* — a tiré de ce *Diction-*

naire manuscrit la plupart des éléments de cette « encyclopédie » locale; mais, non content de trier et d'agencer les données de l'original, il les a heureusement complétées en poussant jusqu'en 1907 l'histoire des institutions vivantes, en ajoutant quantité d'articles et en faisant la part beaucoup plus large aux dénominations toponymiques de la ville et des environs de Malmedy. — La seconde moitié de ce travail paraîtra dans l'almanach de 1909.

21. De M. l'abbé Bastin, notre dévoué correspondant, nous signalons encore une étude toponymique sur *Le préfixe chin*, conférence donnée à Liège à la Société d'Art et d'Histoire, le 17 avril 1907 (extrait de *Leodium*, Liège, Cormaux, 1907, in-8°, 11 p.).

L'auteur, cherchant l'origine du premier composant qui apparaît dans les noms de lieux *tchin-rou*, *tchin-strée*, *tchin-mây*, *tchin-hé*, soutient l'étymologie proposée dès 1883, par le Dr Esser, le distingué toponymiste de Malmedy. Ce serait l'équivalent de *Kimm*, nom qui désigne les chaussées romaines dans la partie S.-O. de la province rhénane et surtout dans le Grand-Duché de Luxembourg. M. Esser dérivait *Kimm* du lat. *caminus* (accentué sur l'antépénultième) et M. Bastin s'attache à corroborer cette proposition. Si l'on ne peut pas dire que l'auteur ait épuisé le sujet (il aurait dû, pour cela, faire la liste de tous les endroits où apparaît ce « préfixe » *tchin* et rechercher les formes diplomatiques les plus anciennes), les arguments qu'il apporte en faveur de sa thèse sont assez probants et suffisent à donner de la valeur à son étude toponymique.

22. Notre *Société*, on le sait (v. ce *Bulletin* II, p. 16), a inscrit à son programme l'élaboration méthodique du *Glossaire général de la Toponymie wallonne* et de son complément naturel, la *Carte toponymique wallonne*. Elle ne s'est pas contentée d'émettre un vœu platonique; elle a agi. Et, pour commencer, elle a réalisé le quatrième article du programme d'action qui figure ci-dessus, p. 17. Elle a fait tirer quatre mille exemplaires des 18 premières pages de ce Bulletin, intitulées *Pour la Toponymie wallonne* et en a fait l'envoi à MM. les Bourgmestres et Curés des 1444 communes de la Wallonie. Cette « circulaire toponymique » était accompagnée d'une lettre, dont nous reproduisons le texte ci-après. La dépense totale s'est élevée de ce chef à 343 fr. 25. Jusqu'à présent, nous avons reçu *une douzaine* de réponses, applaudissant à notre idée et nous offrant un concours dont nous sommes très reconnaissants. Nous espérons

en recevoir d'autres; mais, dût notre appel ne pas trouver d'autre écho pour le moment, nous nous féliciterions encore d'avoir fait cet effort nécessaire. Nous savions d'avance que le résultat *immédiat* ne serait pas brillant. Nous avons semé: il faut attendre que la moisson lève. Dans quelques années on jugera de la récolte. Au surplus, l'échec de cette tentative démontrerait — ce dont nous sommes d'avance convaincus - que l'intervention gouvernementale peut seule être efficace dans ce domaine. Nous nous employerons prochainement à l'obtenir.

23. Dans sa séance de juillet 1907, la *Société liégeoise de Littérature wallonne* avait délégué M. Feller au XXe Congrès Archéologique, qui devait se tenir à Gand du 2 au 7 août. Les *Annales* de ce Congrès viennent de paraître. Elles contiennent (t. I, p. 276) la communication que M. Feller a faite le 3 août 1907 à la Section d'Histoire et que nous reproduisons à titre documentaire : « M. J. Feller profite de ce moment où la toponymie est à l'ordre du jour, pour agiter la question des publications de *glossaires toponymiques de communes*. Il rappelle les efforts faits, sans grand succès, depuis 1884 par M. G. Kurth, dans divers congrès et revues. M. Feller est heureux d'annoncer sur cette question un fait nouveau : la *Société liégeoise de Littérature wallonne* qui, depuis près de 50 ans, avait rangé la toponymie au nombre de ses préoccupations, vient de décider en principe la publication d'un *Dictionnaire général de toponymie des communes wallonnes* et de provoquer par ses concours l'éclosion du plus grand nombre possible de toponymies locales. Il espère que cette initiative — qui ne prétend entraver en rien celle des Sociétés archéologiques — sera bien reçue de l'assemblée, et que l'une ou l'autre des Sociétés savantes de Flandre assumera la même tâche pour les communes flamandes, de telle sorte que, dans un certain nombre d'années, soit dans 25 ou 50 ans, la science possède pour ses travaux le dictionnaire complet de la toponymie des communes belges ».

24. On trouvera ci contre la lettre qui accompagnait la « circulaire toponymique » dont il est question au n° 22 de cette *Chronique*.

(Voy. ci-dessus p. 149, n° 22.)



Secrétariat :
RUE FOND-PIRETTE, 75
LIÈGE

A Messieurs les Bourgmestres et Curés de la Wallonie.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Curé,

La Société liégeoise de Littérature wallonne *entreprend, dans toute la Wallonie, une enquête en vue d'établir le* **Glossaire général de la Toponymie wallonne.** *Elle voudrait recueillir, étudier et classer les* noms de lieux *qui foisonnent dans nos communes et qui sont si précieux pour l'histoire locale.*

Nous avons l'ambition de vous intéresser et même de vous associer à cette grande œuvre de science et de patriotisme. Nous nous chargeons de concentrer et de combiner les matériaux abondants que peuvent nous fournir des chercheurs « sur place »; mais il nous faudrait dans chaque commune un ou deux collaborateurs de bonne volonté qui, travaillant d'après la méthode exposée dans les pages suivantes, consentiraient à nous envoyer la description toponymique de leur localité : travail relativement facile, agréable en tout cas dans ses procédés d'investigation, et qui contribuerait à la glorification de nos communes, dont chacune

possède, dans ses noms de lieux, *des phénomènes propres et distinctifs.*

Nous serions doublement heureux et fiers si vous pouviez être pour nous ces collaborateurs que nous cherchons chez vous. Dans le cas où vos trop rares loisirs ne vous le permettraient pas, laissez-nous espérer que, grâce à l'intérêt que notre œuvre ne peut manquer de vous inspirer, vous userez de votre prestige et de votre connaissance parfaite des choses de votre commune ou de votre paroisse, pour nous signaler et nous assurer, parmi vos administrés, un travailleur qui serait désireux d'unir ses efforts aux nôtres. Nous ferions tout ce qui dépendrait de nous pour le seconder et le diriger dans ses recherches.

Espérant recevoir bientôt une réponse favorable, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
JEAN HAUST.

Le Président,
N. LEQUARRÉ.

P. S. *La* Société *se permet d'attirer aussi votre attention sur une autre œuvre considérable qu'elle a entreprise depuis un demi-siècle et pour laquelle elle sollicite l'appui de collaborateurs dévoués dans tout le pays wallon : le* **Dictionnaire général de la Langue wallonne** *ou* **Glossaire des parlers romans de la Belgique.** *Pour l'élaboration de ce Dictionnaire, nous publions un* Bulletin *et des* Questionnaires, *qui doivent certainement vous intéresser à plus d'un titre et qui vous seraient envoyés, si vous nous en exprimiez le désir. Prière de s'adresser au Secrétariat,* rue Fond-Pirette, 75, Liège.

LISTE

DES CORRESPONDANTS-COLLABORATEURS

DU

DICTIONNAIRE

Dans cette liste, nous rangeons par ordre alphabétique les provinces, les arrondissements judiciaires et les localités.

L'astérisque indique que le correspondant est en même temps membre de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*. Nous rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi *toutes* nos publications.

La première liste de ce genre (77 noms) a paru dans le 18e *Annuaire* (1905) ; la seconde (144 noms) a paru dans le *Bulletin du Dictionnaire* I, p. 65 (janvier 1906). Celle que nous publions ci-après comprend 162 noms et diffère notablement des précédentes. Nous avons lieu de croire que ces collaborateurs éprouvés nous resteront tous fidèles jusqu'au bout.

°°°

Nous ne pourrions donner à notre œuvre l'ampleur que nous rêvons pour elle, si nous ne comptions sur le zèle de nos correspondants, zèle intelligent et où l'initiative individuelle peut certes se développer, mais que nous avons aussi mission de diriger, pour le plus grand bien du travail commun. Les hommes dévoués qui veulent bien nous aider, nous permettront donc de leur dire un mot de ce qu'on pourrait appeler leurs « devoirs », — en donnant à ce terme le sens d'obligation morale, consentie librement et dans une pensée toute désintéressée.

I. Ils doivent d'abord répondre aux cahiers du *Questionnaire-Vocabulaire* que nous leur envoyons périodiquement. Nous avons déjà fait trois expériences de ce genre, et nous sommes heureux de déclarer que

beaucoup de ces réponses — pour ne pas dire la plupart — constituent des documents remarquables, qui nous apportent maint renseignement inédit (¹). Par malheur, tout le monde ne met pas même empressement et même attention à nous répondre. Si l'on veut pourtant nous permettre d'avancer, on doit nous renvoyer le cahier un mois environ après l'avoir reçu ou, tout au moins, nous prévenir du retard éventuel. — On est prié 1° d'inscrire dans ce cahier *toutes les notes qu'on juge propres à nous servir* et de leur donner le développement nécessaire ; 2° de noter exactement la prononciation en prenant comme guide nos *Règles d'orthographe* (²).

II. Nous prions également nos correspondants de répondre, quand ils le peuvent, aux questionnaires variés qui paraissent dans ce *Bulletin*, de nous envoyer des descriptions en patois des divers aspects de la vie wallonne : mœurs, croyances, métiers, travaux de la ferme, jeux, chants, proverbes, etc. Les textes que nous avons publiés jusqu'ici dans nos *Archives dialectales* peuvent servir de modèles et suggérer d'autres communications du même genre.

III. Ils voudront bien aussi récolter les termes curieux qu'ils connaissent ou entendent autour d'eux et nous envoyer ces listes pour enrichir nos collections. Spécialement, ils nous adresseront en temps utile la liste des mots sur lesquels doivent porter les questionnaires futurs (*AF-*, *AG-*, etc.).

IV. Ils nous rendront un grand service en faisant connaître notre œuvre dans le cercle de leurs amis et surtout en nous recrutant de nouveaux collaborateurs dans les régions écartées qui n'auraient pas encore de représentants.

°°°

Après ces recommandations — que nous craignons vraiment de multiplier, tout en les jugeant nécessaires au succès de l'œuvre commune, —

(¹) On a vu dans ce *Bulletin*, I, 77-110, tout ce que la première consultation a fourni pour le *Supplément AB-*; on verra dans les prochains n^os le résumé des trouvailles faites pour les mots commençant par *AC-* et *AD-*. — Les correspondants nouveaux qui n'auraient pas reçu les deux premiers cahiers et qui désireraient y répondre, peuvent nous les demander.

(²) Nous en adressons un exemplaire à ceux qui nous en font la demande.

il nous reste un devoir plus doux à remplir : celui d'exprimer notre vive gratitude aux aimables correspondants dont les noms suivent. Qu'il nous soit permis de signaler ici en première ligne trois étrangers : M. le Dr Esser, de Malmedy, MM. Ch. Lamy, de Cambrai, et Jules Waslet, de Givet, qui veulent bien nous accorder leur aide précieuse. Tous les autres sont des fils de la Wallonie belge, élite d'esprits curieux et de cœurs désintéressés, qui s'astreignent à une tâche modeste, avec le seul souci de collaborer à une œuvre de science et de piété filiale.

Province de Brabant

Arrondissement de Nivelles

Chastre-Villeroux. — A. Jadin, professeur à l'Athénée d'Ostende.
Cortil. — Abbé S. Balau, curé de Pepinster.
Court-Saint-Étienne. — ° A. Mortier, vice-président de *Nameur po tot*, Bruxelles.
Genappe. — J. Dewert, professeur à l'Athénée d'Ath.
Marilles. — ° P. Deltour, professeur à l'Athénée de Liège.
Nivelles. — ° A. Hanon de Louvet, échevin de Nivelles.
» ° Ed. Parmentier, avocat à Nivelles.
» ° M. Van de Rydt, professeur à l'Athénée de Liège.
» ° G. Willame, directeur au Ministère des Sciences et des Arts.
Noduwez-Linsmeau. — ° Abbé Dacosse, curé de Gentinnes.
Perwez. — ° Abbé L.-J. Courtois, curé de Saint-Géry (Gentinnes).
Thorembais-St-Trond. — Noël-Debra, bourgmestre et cultivateur.
Tilly. — Y. Pommier, étudiant en médecine.
Wavre. — E. Heynen, auteur wallon.
» J. Van Cutsem, employé.

Flandre wallonne et française

Cambrai (France). — Ch. Lamy, littérateur.
Renaix. — Delghust, docteur en médecine.

Province de Hainaut

Arrondissement de Charleroi

Binche. — L. AVAERT, employé.
Bourlers-Chimay. — ° E. DONY, professeur à l'Athénée de Mons.
Chapelle-lez-Herlaimont. — ° Alph. BAYOT, professeur à l'Université de Louvain.
Gosselies. — ° J. WYNS, représentant de commerce, à Jumet.
Jumet. — F. WARNON, auteur wallon.
Marchienne-au-Pont. — R. NÉVRAUMONT, étudiant.
Monceau-sur-Sambre. — ° A. CARLIER, étudiant.
Viesville. — ° O. PECQUEUR, professeur à l'Athénée de Liège.

Arrondissement de Mons

Bray. — ° A. MINDERS, pharmacien, à Schaerbeek.
Frameries. — L. DUFRANE, avocat.
Harmignies. — M. HUGÉ, étudiant.
La Louvière. — F. HUREZ, rédacteur de *Wallonnia dou Cente.*
Mons. — ° M. CAREZ, docteur en médecine.
— ° G. TALAUPE, auteur wallon.
Ronquières. — E. LANDERCY, docteur en philosophie et lettres.
Soignies. — ° A. DEMEULDRE, président du *Cercle archéologique.*

Arrondissement de Tournai

Ath. — ° H. DELCOURT, capitaine-commandant retraité.
» ° E. OUVERLEAUX, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale.
Belœil. — G. JEUNIAUX, instituteur.
Flobecq. — VAN LANGENHOVE, juge de paix, à Mouscron.
Lessines. — TH. LESNEUCQ-JOURET, secrétaire et archiviste communal.
Pecq. — ° CH. FRAÎCHEFOND, professeur à l'Ecole moyenne de Huy.
Stambruges. — ° A. GOSSELIN, bourgmestre.
Tournai. — ° A. WATTIEZ, auteur wallon.
Wiers. — J. RENARD, bourgmestre.

Province de Liège

Arrondissement de Huy

Ben-Ahin. — Mlle L. SIMON, institutrice.
Chapon-Seraing. — A. HANSOUL.
Cras-Avernas. — A. CRATE, receveur communal.
Crehen. — E. HALLET, instituteur.
» ° L. MOLITOR, professeur à l'Athénée de Liège.
Ferrières. — E. MORTEHAN, instituteur.
Héron. — J. DEBATTY, huissier.
Huy. — W. GORRISSEN, publiciste.
Neuville-en-Condroz. — ° Em. REGNIER, surveillant à l'Athénée de Liège.
Neuville-sous-Huy. — ° Abbé J. SCHOENMAEKERS, curé.
Scry-Abée. — ° A. XHIGNESSE, auteur wallon.
Tervagne. — E. BALTHAZAR, étudiant.

Arrondissement de Liège

Beaufays. — ° Ed. MONSEUR, auteur wallon.
Bergilers (Orèye). — M. KEPPENNE, secrétaire communal.
Darion (Hollogne-sur-Geer). — A. BEAUJEAN, instituteur.
Esneux. — ° A. LALLEMAND, professeur honoraire d'Athénée.
Fontin-Esneux. — Fr. RENARD, négociant.
Glons. — M. FRÉSON, instituteur.
Grâce-Berleur. — A. LOMBARD, pharmacien.
Herstal. — ° A. COLSON, instituteur.
» ° L. COLSON, instituteur.
» ° J. LEJEUNE (dit Lamoureux), auteur wallon.
Ivoz-Ramet. — ° Ad. DEGIVE.
Jupille. — ° E. JACQUEMOTTE, pharmacien.
» ° J. LEJEUNE, auteur wallon.
Liège. — ° L. COLINET, sculpteur.
» ° O. COLSON, directeur de *Wallonia*.
» ° L. DE KONINCK, professeur à l'Université.
» ° Is. DORY, professeur honoraire de l'Athénée.
» ° God. HALLEUX, auteur wallon.
» ° F. MÉLOTTE, ingénieur.
» G. PAULUS, auteur wallon.

Liège. — ° Jos. Remouchamps, avocat.
» ° Alph. Tilkin, auteur wallon.
Lincé-Sprimont. — ° H. Simon, auteur wallon.
Méry-Tilff. — Maréchal, instituteur.
Nandrin. — G. Quintin, auteur wallon.
Retinne. — ° N. Lequarré, professeur émérite de l'Université.
Sclessin. — G. Muselle, comptable.
Seraing. — ° Alph. Gillard, auteur wallon.
Trooz. — ° A. Crahay, employé.
» ° A. Masson. professeur à l'Athénée de Liège.
Visé. — E. Boullienne, directeur honoraire d'école.
» ° P. Mercx, industriel.

Arrondissement de Verviers

Basse-Bodeux. — L. Mathieu, secrétaire communal.
Bouny-Romsée. — J. Trillet, auteur wallon.
Bra-Stavelot. — Edm. Paquay, instituteur.
Chevron-Bra-Villettes. — Léop. Paquay, instituteur.
Coo-Troisponts. — ° J. Defresne, instituteur.
Fléron-Thimister. — ° S. Randaxhe, docteur en médecine.
Francorchamps. — ° A. Counson, professeur à l'Université de Gand.
Herve. — ° J. Leruth, auteur wallon.
Jevigné-Lierneux. — ° Abbé N. Bissot, professeur à Stavelot.
La Minerie. — ° Abbé G. Dobbelstein. curé de St-Denis, Liège.
Masta-Stavelot. — ° H. Piron, instituteur.
Moulin-du-Ruy. — ° Alph. Dewez, cultivateur.
Nessonvaux. — Jos. Cospin.
» ° Th. Heuse, architecte.
Spa. — ° A. Body, archiviste de la ville de Spa.
» ° G. Borkmans, auteur wallon.
Stavelot. — ° G. Chauveheid, typographe.
» ° H. et ° J. Schuind, auteurs wallons.
Ster-Francorchamps. — J. Dohogne, instituteur.
Stoumont. — J.-J. Beco, bourgmestre, et Bastin, instituteur.
Troisponts. — H. Bodeux, instituteur.
Verviers. — H. Angenot, bibliothécaire communal.
» ° H. Raxhon, auteur wallon.
Wanne. — L. Michel, étudiant.

Limbourg wallon

Eben-Emael. — DE FROIDMONT, instituteur.
Roclenge-sur-Geer. — Fr. OLYFF, publiciste.

Province de Luxembourg

Arrondissement d'Arlon

Chiny. — A. MAURY, instituteur, à Verviers.
Mussy-la-Ville. — M. LAURENT, professeur à l'Université de Liège.
Prouvy-Jamoigne. — L. ROGER, instituteur.
Sainte-Marie-sur-Semois. — C. SIMON, cultivateur.
Virton. — ° N. OUTER, artiste-peintre.

Arrondissement de Marche

Bovigny. — ° LOMRY, docteur en médecine.
Cherain. — A. SERVAIS, instituteur.
Houffalize. — L. MARTINY, receveur communal, à Olne.
Marche. — ° O. VERDIN, auteur wallon.
Neuville-Vielsalm. — RINCK, instituteur.
Ortho. — Abbé J. LENOIR. curé à Ortho.
Vielsalm. — ° J. HENS, auteur wallon.
Villers-Ste-Gertrude. — ° A. GRÉGOIRE et LECLÈRE, professeurs à l'Athénée de Huy.

Arrondissement de Neufchâteau

Lavacherie. — ° DENIS, chef-garde du Roi.
Neufchâteau. — ° G. GOFFINET, receveur des contributions, à Liège.
Neuvillers-Libramont. — C. ROBERT, instituteur honoraire.
Offagne. — ° E. BERNARD, professeur à l'Athénée de Liège.
» PICARD, instituteur.
Ucimont. — NICKERS, instituteur.

Province de Namur

Arrondissement de Dinant

Berzée. — ° J. VANDEREUSE, auteur wallon.
Bouvignes. — ° Alb. ROBERT, chimiste.

Ciney. — L. Simon-Henin, industriel.
Couvin. — M. Prud'homme, étudiant.
Dailly-Couvin. — ° L. Preud'homme, professeur à l'Athénée et à l'Université de Gand.
Dinant. — ° Em. Ferage, pharmacien.
» ° A. Lemaire, ingénieur.
» H. Tournay, auteur wallon.
Gimnée-Doische. — M. Guislain instituteur, à *Rienne* (*Gedinne*).
Givet (France). — ° J. Waslet, professeur au Lycée de Laon.
Gros-Fays. — ° J. Brouet, professeur à l'Athénée de Chimay.
Natoye. — Abbé X. Chasseur, curé.
Noiseux. — ° L. Parmentier, professeur à l'Université de Liège.
Wavreille. — Abbé J. Van Schingen, curé.

Arrondissement de Namur

Andenne. — ° L. Bragard, professeur à l'Athénée de Bruges.
Fosses. — ° Lurquin, percepteur des postes, à Verviers.
Lesve. — Chanoine Roland.
Mazy (*Gembloux*). — ° J. de Jaiffe, bourgmestre.
Meux. — ° J. Massart-Attout, négociant.
Namur. — A. de Pierpont.
» ° L. Loiseau, auteur wallon.
» ° Alph. Maréchal, professeur à l'Athénée de Namur.
» Edg. Sacré, avocat.
» ° Aug. Vierset, publiciste.

Wallonie prussienne

Faymonville. — ° Abbé J. Bastin, recteur d'Ondenval.
Malmedy. — ° Dr Q. Esser, Schulrath.
Ovifat. — ° Abbé Toussaint, professeur à Dolhain.
Roberville. — ° Abbé A. Dethier, curé de Troisponts.
Sourbrodt. — ° Abbé N. Pietkin, curé de Sourbrodt.

COMMUNICATIONS REÇUES

(2e LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux.

La liste suivante ne tient compte que des communications *manuscrites, faites en dehors des réponses aux* « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire ». Quant aux communications imprimées, nous les avons énumérées dans le n° 2 de ce *Bulletin*, p. 98 (*Chronique*, n° 7).

Le secrétaire accuse *immédiatement* réception de tout envoi qui lui parvient. On est prié de lui signaler les omissions et les erreurs qu'on relèverait dans nos listes.

H. ANGENOT. Mots verviétois.

J. BASTIN et J.-J. BECO. Notice sur l'industrie du panier à Stoumont.

Jos. BASTIN. 1. Note sur le *Dictionnaire malmédien* manuscrit de SCIUS. [Insérée dans ce *Bulletin* II, 39-49]. — 2. Copie du *Dictionnaire malmédien* de VILLERS (1793), augmentée de notes personnelles et de mots inédits tirés du *Dictionnaire malmédien* (1893) de Hubert SCIUS; lettres C et D. [Voir ce *Bulletin* II, 102.) — 3. Idem, lettres E-J: cahiers 5 et 6, contenant 108 mots nouveaux extraits de SCIUS, 4 mots nouveaux tirés du *Brouillon* de VILLERS et 86 mots, inédits pour la plupart, du parler de Faymonville-Weismes.

Jos. BAY. Quelques mots de Dinant, etc.

H. BODEUX. Mots de Stoumont et de Troisponts.

A. BODY. 1. Matériaux d'un *Glossaire wallon* (1865), avec la comparaison de mots d'ancien français recueillis dans le *Dictionnaire* de Trévoux et dans des auteurs du XVIe siècle. — 2. Réponse aux questionnaires sur les vents (n° 1) et sur les salutations (n° 2). — 3. Notes très nombreuses sur Spa et les environs.

G. BORKMANS. Réponse aux questionnaires sur les vents (n° 1), sur les salutations (n° 2), sur l'agriculture (n° 3), sur le jeu de quilles (n° 4), à Spa.

E. BOULLIENNE. 1. Le vannier ou *fieû d' panis* à Jalhay. — 2. Les jeux de *crâwe* et de *caye*.

L. BRAGARD. 1. Le jeu de billes. — 2. Vocabulaire du jeu de balle à Andenne. — 3. Réponse aux questionnaires sur les vents (n° 1) et sur les salutations (n° 2).

J.-B. BROUET. Réponse au questionnaire sur le foyer (n° 8), à Gros-Fays.

A. CARLIER. 1. Vocabulaire du batelier de la Sambre (133 fiches). — 2. Vocabulaire de Charleroi (300 fiches AC-AZ-).

L. COLINET. 1. Additions et corrections au vocabulaire de l'armurier liégeois. — 2. Vocabulaire du brossier. — 3. Notes diverses.

A. COLSON. Notes sur Vottem, Herstal, Jeneffe, etc.

L. COLSON. 1. Notes sur Vottem et les Tailles. — 2. Réponse aux questionnaires.

J. DEBATTY. 1. Réponse aux questionnaires. — 2. Les carrières de Seilles.

P. DECHESNE. 1. Réponse aux questionnaires. — 2. Notes diverses sur Solwaster.

M. DEFRAIGNE. Mots de Roclenge.

Jos. DEFRECHEUX et Ch. SEMERTIER. Matériaux considérables recueillis en vue d'un vocabulaire de la flore wallonne. — Jos. DEFRECHEUX. Nombreuses fiches sur le blason populaire.

DE FROIDMONT. La fabrication du sirop à Eben-Emael.

H. DELCOURT. Mots athois.

A. DE PIERPONT. 50 fiches sur le dialecte namurois.

E. DESPRET. Réponse aux questionnaires.

Alph. DETHIER. 1. Notes sur Roberville. — 2. *Po nos p'tits ouhès ! pitit rîmê è walon dol Rèbivèye.* [Paraîtra dans ce *Bulletin* en 1908.]

J. DEWERT. 1. Quelques fiches sur Ath et Genappe. — 2. Mots du XVIIIe siècle, extraits d'inventaires faits à Mainvault-lez-Ath : 58 mots d'inventaires de 1758-1785, avec traductions et conjectures.

G. DOBBELSTEIN. 1. Réponse aux questionnaires. — 2. Notes sur *abeûr, sîr, ètait.*

E. DONY. 1. Réponse aux questionnaires. — 2. Notes sur Bourlers-Chimay.

Ch. DOUTREPONT. Notes de dialectologie tournaisienne. (Manuscrit de l'article paru sous ce titre dans le *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXII[1], pp. 66-136).

D. DUVIVIER. La vie rurale à Lens-sur-Dendre.

H. Gaillard. 1. Le métier de sabotier (prov. de Luxembourg). — 2. Le foyer (ibid.). — 3. Mots divers (Huy, Condroz, prov. de Luxembourg, environ 160 fiches).

A. Gillard. 1. Mots de Seraing. — 2. Additions au Vocabulaire du houilleur.

G. Goffinet. 1. Réponse aux questionnaires. — 2. Mots chestrolais (70 fiches).

W. Gorrissen. 1. Réponse aux questionnaires (vents, foyer). — 2. Note sur le mot *antèrmagique* à Huy.

A. Gosselin. 1. Réponse au questionnaire sur les vents (n° 1). — 2. Liste des outils du menuisier. — 3. *L'tirage petotes*, à Stambruges. — 4. Vocabulaire de Stambruges (lettre A).

A. Grignard. 1. Phonétique du patois borain. — 2. Carte dialectale de l'Ouest-wallon. — 3. Essai sur les causes de l'altération du patois carolorégien (inachevé). — 4. Nombreux et précieux documents dialectologiques sur le Hainaut, la province de Namur et le Brabant wallon. [Voir ce *Bulletin*, II, 98.]

A. Hantzen. L'apiculture à Nessonvaux.

Ch. Havet. Le *lorguiche*, vocabulaire de l'argot liégeois.

J. Hens. Vocabulaire du fabricant de pierres à rasoir, à Vielsalm.

Th. Heuse. Mots divers.

E. Heynen. Vocabulaire de Wavre.

H. Labenne. Vocables thudiniens.

Landercy. Les foins à Ronquières (réponse au questionnaire n° 9).

C. Laurent. Lettre sur la délimitation du pays gaumais.

M. Laurent. La fenaison à Mussy-la-Ville (id.).

J. Lejeune (de Jupille). 1. Réponse aux questionnaires. — 2. Mots divers.

N. Lequarré. 1. *Li fènâhe*. [Inséré dans ce *Bulletin* II, 26-30]. — 2. *Li manôye â vî payis d' Lîdje*. [Voir *ibid.*, 109-120). — 3. *Ine copène so lès pwès èt lès mèseûres*. [Voir *ibid.*, 107.]

J. Leruth. La fabrication du beurre, du fromage et de la *makêye* au pays de Herve.

Lesneucq-Jouret. 500 mots de Lessines.

C. Lixon. Quelques notes sur des mots wallons.

P.-A. Lognoul. Les anciens *fornês* à Forrières.

LURQUIN. Traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue* en wallon de Fosses.

Alph. MARÉCHAL. 1. Réponses aux questionnaires. — 2. La faux et ses parties, à Landenne-sur-Meuse. — 3. Les noms d'arbres à Sorée (Condroz).

Jos. MARÉCHAL. Les noms d'arbres à Herbeumont et à Neufchâteau.

Jos. MARICHAL. 1. Réponses aux questionnaires. — 2. Une journée d'automne : description en wallon de Gueuzaine-Malmedy. [Paraîtra dans ce *Bulletin* en 1908.]

J. MASSART. 1. Réponses aux questionnaires. — 2. Les travaux rustiques à Meux.

A. MASSON. Mots divers de Trooz-Prayon-Forêt.

MAURY. 1. Le jeu de quilles à Chiny. — 2. Vocabulaire du patois de Chiny. — 3. Réponses aux questionnaires.

A. MINDERS. Les travaux de la ferme à Obaix.

L. MOLITOR. Vocabulaire de Crehen (Hannut).

Ed. MONSEUR. 1. Réponses aux questionnaires. — 2. *Li ȿèterèye.*

R. NÉVRAUMONT. Termes du jeu de balle et mots divers de Marchienne-au-Pont.

NOËL-DEBRA. Réponses aux questionnaires.

N. OUTER. 1. *La tchèsse au bos.* [Insérée dans ce *Bulletin* I, 148-9.]. — 2. Les pois, anecdote en gaumais.

Em. OUVERLEAUX. Notes sur quelques mots wallons et sur le fr. *orin.*

O. PECQUEUR. 1. La fabrication des sabots à Lavacherie. — 2. Liste de lieux dits ardennais. — 3. Liste de lieux dits de Viesville.

R. PIGNOLET. Vocabulaire des ardoisières de Warmifontaine.

H. PIRON. 1. Le jeu de quilles à Stavelot. — 2. La *fènâye* (fenaison) à Masta-Stavelot. — 3. Vocabulaires du passementier et du cordonnier à Genappe.

L. PIRSOUL. Notes sur le sens de 34 mots namurois : réponses reçues [de MM. E. Leurkin et L. Rosar, de Dinant ; E. Heynen, de Wavre ; J. Liétard, de Profondeville ; J. Beguon, P. Pirsoul, L. Bodart et J. Mandos, de Namur] à la suite d'un article du *Couarneu* et de correspondances particulières.

H. POETGENS. Vocabulaire du charriage à Verviers.

G. QUINTIN. Réponses aux questionnaires.

S. RANDAXHE. 1. Le travail de la ferme à Thimister. [Deux extraits de cette communication-modèle ont paru dans ce *Bulletin* II, 19-23 : *Les haies*; *ibid.*, 103-7 : *Le lait.*] — 2. Chez le boulanger. — 3. Chez le charpentier. — 4. *Spots* de Thimister. — 5. Les vents. — 6. Enfantines et jeux d'enfants. — 7. Différences de phonétique et de lexicologie entre Thimister et Fléron. — 8. Nombreuses fiches sur le wallon du pays de Herve.

Jos. REMOUCHAMPS. Réponses aux questionnaires.

C. ROBERT. 1. L'*èrère* (charrue) à Neuvillers. — 2. Notes sur le wallon chestrolais (56 fiches).

J. ROGER. Note sur le foyer.

L. ROGER. 1. Réponses aux questionnaires. — 2. Vocabulaire de l'ardoisier à Herbeumont. — 3. Une page en patois de Herbeumont.

J. S.... Renseignements sur les carrières d'Écaussines.

P. SCHARFF. Notes sur *sir*, *take*, etc., dans le dialecte allemand du Grand-Duché.

J. SCHOENMAEKERS. 1. Les tanneries du Hoyoux. — 2. Vocabulaire des bateliers de Huy. — 3. Voc. des vignerons et des caviers. — 4. Vocabulaire des tourneurs en fer et des étameries de Huy. — 5. Vocabulaire de la poudrerie d'Ombret. — 6. Les sucreries de Wanze. — 7. Nombreuses expressions de Huy, de Rosoux, de Wasseiges, de Thuin, etc. — 8. Réponses aux questionnaires.

Ch. SEMERTIER. 1. Voy. ci-dessus : J. DEFRECHEUX. — 2. La fabrication du papier à Huy. — 3. Notes diverses.

H. SIMON. 1. L'apiculture à Lincé-Sprimont. — 2. *Fènà-meûs.* [Inséré dans ce *Bulletin*, II, 24-6.]

C. SIMON. 1. Mots de S[te]-Marie-sur-Semois. — 2. La fenaison et la moisson en pays gaumais.

J. TRILLET. Mots de Bouny-Romsée.

E. VAN LANGENHOVE. Réponses aux questionnaires.

O. VERDIN. 1. Vocabulaire de Marche-en-Famenne (4[e] cahier). — 2. Communication d'une copie d'un opéra-comique de 1806, *Li mariètje manquè*, en dialecte de Marche-en-Famenne; texte et musique.

Ad. WATTIEZ. Vocabulaire du cordier tournaisien.

A. WEBER. Vocabulaire stavelotain (manuscrit du XVIII[e] siècle).

A. XHIGNESSE. 1. Réponses aux questionnaires. — 2. Mots de Sery-Abée, etc. — 3. Lieux-dits de Nandrin, etc.

Comité de rédaction

Auguste Doutrepont, Jules Feller, Jean Haust.

Ont collaboré aux tomes I et II :

MM. Joseph Bastin,
Arille Carlier,
Joseph Hens,
Nicolas Lequarré,

MM. Nestor Outer,
Sébastien Randaxhe,
Henri Simon.

TABLE DÉTAILLÉE DE LA CHRONIQUE

Les chiffres arabes renvoient aux pages du tome II

INDEX LEXICOLOGIQUE

Liste des mots expliqués et des principaux mots explicatifs cités dans les tomes I et II, notamment dans les *Notes d'étymologie et de sémantique*

Latin

Français,

ancien français et dialectes de la France

Germanique

Wallon et autres dialectes romans de Belgique

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les tomes I (1906) et II (1907)

Ces deux tomes, réunis, forment un volume de (160 + 174) = 334 pages

---

A. Avis, instructions, rapports, chronique et documents administratifs

B. Description de manuscrits anciens

BASTIN, JOSEPH. Note sur le Dictionnaire malmédien de Hubert Scius (1893). II, 39.
Chronique. II, 102.

C. Archives dialectales

1. HENS, Joseph. La préparation du vinaigre, de la farine d'avoine et du lin à Vielsalm. I, 33.
2. CARLIER, Arille. Les Carrières d'Ecaussines. I, 36, 144.
3. OUTER, Nestor. *La tchèsse au bos* (dialecte de Virton). I, 148.
4. RANDAXHE, Sébastien. Les haies à Thimister. II, 19.
5. SIMON, Henri. *Fènâ-meûs* (dialecte de Lincé-Sprimont). II, 24.
6. LEQUARRÉ, Nicolas. *Li fènâhe* (dialecte de Retinne). II, 26.
7. RANDAXHE, Sébastien. Le laît à Thimister. II, 103.
8. LEQUARRÉ, Nicolas. *Lès djusses à l'èssé* (dial. liégeois). II, 107.
9. » » *Li manôye à vî payis d' Lîdje* (id.). II, 109.

D. Questionnaires

1. Les Vents. I, 38.
2. Salutations, souhaits, imprécations. I, 39.
3. L'abeille et la ruche. I, 40.
4. Le jeu de quilles. I, 41.
5. Les outils du faucheur. I, 42.
6. Le rouet. I, 44.
7. La sucrerie. I, 141.
8. Le foyer. I, 141.
9. Les foins. II, 31.

E. Vocabulaire-Questionnaire

Mots commençant par AA-, AB-. I, 45. — Premier Supplément. I, 89.
» » » AC-. I, 111.
» » » AD-, AE-. II, 78.

F. Notes d'étymologie et de sémantique

FELLER, Jules. — w. *ȣawan*. I, 150. — w. *cir* ou *sir*. I, 151. — fr. *estaminet*, flam. *stammenee*; w. *staminé*; w. *stamon*, *stamonîre*, *staminée*. II, 51. — w. *porsome*. II, 132. — w. *hàrkè*, gaum. *harke*, *harcot*; w. *coûbe*. II, 133. — w. *bricelet*. II, 136. — Le préfixe *be-*. II, 138. — w. *ac'mwède*, *ac'mwèsse*. II, 139.

HAUST, Jean. — w. *ètait*. I, 155. — w. *abeur*, *abur* (?). I, 156. — fr. *orin*; w. *neûrin*, *eûrin*, *leûrin*. II, 62. — w. *hàbièr*; *àlibiè*; *gàdibiè*. II, 66. — w. *vièrna*. II, 121. – montois *juverne* (?), *verne*. II, 122. — w. *vèssou*, *vèssêye*. II, 123. — w. *hòye*, *houyî*, *houyot*; fr. *houille*. II, 123.— w. *tchîveler*, *ritchîveler*. II, 142.— w. *càveler*, *rucàveler*. II, 142.

Index lexicologique

Liste des mots expliqués et des principaux mots explicatifs cités dans les tomes I et II. II, 169.



BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

3e Année. — 1908
Nos 1 et 2

LIÉGE
Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a.
Rue St-Adalbert, 8

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

3e année — 1908 Nos 1 et 2

Notre Orthographe

Elle est exposée en détail dans une brochure de propagande due à la plume de M. Jules Feller : *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société liégeoise de Littérature wallonne (2e édition, 1905 ; prix : 0,50 centimes). Cette brochure est adressée gratis à tous nos correspondants qui en font la demande.

Notre système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française. Nous croyons qu'il faut noter exactement les sons parlés, mais qu'on doit en même temps, et dans la mesure du possible, tenir compte de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue.

Le romaniste étranger sera d'abord tenté de regretter l'absence du système phonétique pur ; mais nous sommes persuadés qu'avec un peu d'attention et d'exercice, il saura lire, tels qu'ils doivent être prononcés, les textes que nous publions, d'autant plus que nous mettons le plus grand soin à la notation exacte des variations dialectales d'une certaine importance.

Voici le tableau des graphies que nous employons :

Voyelles pures

a = *ă* bref : vèrdjale ; fame (verviétois ; = femme).
â *ā* long : âme (ardennais).
å intermédiaire entre *a* et *ò* : åme ; cf. l'angl. hall.
é *ĕ* bref : osté.
é *ē* long : forn*é* (Robertville).
è *ě̀* bref : îvièr (Stavelot-Malmedy) ; norèt, tchafète.
ê *ḕ* long : fornê.
e ne se prononce pas : prandjeler ou prandj'ler ; blamée (Stav.-Malm.), prononcez *blamē* ; blamêye (liég.), prononcez *blàmèy* (flambée).
e, *e* } eu } *œ̆* bref : meseure (Robertville ; = mesure) ; am*e* (Perwez ; = ami) ; leune (liég. ; = lune) ; feume (liég. ; = femme).
œ *œ̄* long : m*œ*r (verv. ; = mur).
œ̆ *œ̆* bref : rèz*œ̆* (Robertville ; = rasoir).
eû *œ̄* long : rèzeû.
i *ĭ* bref : ribote, ami, ivi*é*r.
î *ī* long : îvièr (Stav.-Malm.) ; dj'îrè.
o *ŏ* bref : ribote, norèt, èco, rowe.
ô *ō* long : ôle, cô.
u *ŭ* bref : lu, i prusse, luskèt.
û *ū* long : rafûler.
ou *ŭ* bref : tchènou, bouter.
oû *ū* long : boûre, coûr.

Voyelles nasales

an = *ã* : prandjeler ; banne (prononcez *bãn*).
in *ẽ* : pinde ; rinne (pron. *rẽn*) ; quelquefois *-ain, -ein* comme dans les mots français identiques : main, plein.
én é fermé nasal (Hainaut et Wall. pruss.) : bén, cwén.
on *õ* : ploumion ; èssonne (prononcez *èsõn*).
un *œ̃* : djun.

Semi-voyelles

y toujours après une voyelle : hâye (haie), vèy (voir), oûy (œil, aujourd'hui), payis (pays), poyon (poussin); — y ou i après une consonne : diâle ou dyâle, tièr ou tyêr, popioûle ou popyoûle; miète ou myète; pasyince, consyince.

w qwèri, awireûs, vwèzin, fwêrt, quatwaze, cwène, âwe. Nous n'employons jamais *oi*, qui est équivoque.

Consonnes

b, p; d, t; f, v; l, r; m, n ont la même valeur qu'en français.

j, ch ont aussi la même valeur qu'en français : chal (ici); grujale (verviétois; = groseille).

dj prandjeler, dj'a, visèdje; qui vou-djdju dîre ?

tch tchèt, bètch, vatche.

h marque une forte aspiration : cohe, haper, oûhê, heûre (grange), home (écume); — mais : ome (homme), eûre (heure), abit, iviêr.

ĥ h fortement aspirée et légèrement mouillée (seulement à l'Est : Vielsalm, Robertville) : *ĥ*àrdé (ébréché).

s, ss, ç, c, z s'emploient suivant l'analogie du français : pinser (penser), picî (pincer), sot, sope (soupe) ; raviser ou ravizer, rèseû ou rèzeû, masindje ou mazindje; tûzer; alans-î, ons ôt; pasyince (patience; nous n'employons jamais le *t* sifflant du français), lèçon, lim'çon, èmôcion, acsion, ocâsion ou ocâzion ; èssonne, rissemèler.

gn *ŋ* (n mouillée) : magnî; lès gngnos (les genoux).

ly l mouillée : talyeûr (tailleur), gâlyoter (à distinguer de gâyloter).

Remarques. — 1. Sauf *ss*, la consonne n'est doublée que dans les rares cas où elle se prononce double : èlle ènn' ala, dji coûrrè, i moûrreût.

2. Nous marquons de la minute (') toute consonne finale qui se prononce alors que, dans le correspondant français, elle reste muette : prèt' (prêt), fris' (frais), nut' (nuit), i mèt' (il met), toûbac' (tabac), gos' (goût), arès' (arrêt) ; èstîn' (étaient).

3. La consonne douce finale se prononce forte à la fin de l'expression ou devant une consonne initiale forte : il èst pauve (= *pôf*) ; i veût dobe (= *dŏp*) ; on pauve timps ; on grand manèdje (= *-ĕtch*). Elle reste douce devant une initiale vocalique (on pauve èfant) ou devant une consonne initiale douce (ine pauve djint).

4. L'apostrophe s'emploie pour remplacer une voyelle élidée : i n' dit rin ; dj'ènnè vou ; quî 'nnè vout ? ; èco 'ne fèy ; prandj'ler ou prandjeler ; doûç'mint ou doûcemint.

5. Nous écrivons : il èst-èvôye ou è-st-èvôye (pron. *ĕstĕ*) ; il èst pris (pron. *ĕprī*) ; mi-âme (pron. *myâm*) ; ti-êye (pron. *tyêy* ; ard. = ton aile).

***

A ceux qui seraient tentés de trouver notre système trop compliqué, comme à ceux qui regretteraient de ne pas nous voir employer un système exclusivement phonétique, nous montrerons par un exemple que nous avons voulu concilier deux choses très opposées. Voici, transcrit phonétiquement, le début du texte qu'on trouvera ci-après :

Lĕ tyĕr ĕ lĕ hŏté, räfnlĕ ĕ lœ grā nŏrĕ d īwyĕr, rävīzĕ ō trŏpé d bŭrbŭ stĕdŭ pŏ prādj'lĕ. Cŏm ō ſtardĕ rĕzœ, l vĕ d fāu vĕ ktáy lĕ tchĕn è v dĕbīh lĕ lĕp. Lĕ hés ĕ lĕ byŏl lĕyĕ pĕd lœ tchĕnŭ cŏh tchĕrdjĕ d rāl. I djäl ă pīr fĕd... ō rsīn rĕ k d ī tnzĕ.

Par la comparaison de ces lignes avec la transcription courante insérée plus loin (p. 8), on verra que nous suivons de près l'analogie du français *dans ce qu'elle a de légitime et de facilement intelligible*, c'est-à-dire dans tous les cas où l'équivoque n'est pas possible. Ainsi nous écrivons en wallon les finales MUETTES (consonnes ou voyelles) qui existent dans les mots français correspondants ; cela nous permet de noter les désinences du pluriel et

du féminin, les multiples formes de la conjugaison, et de rappeler en somme le passé de la langue, tout en montrant les liens de parenté qui unissent le wallon au français. Au reste, nous recourons au système phonétique toutes les fois qu'il est nécessaire.

Un mot pour finir à ceux de nos correspondants — du Hainaut notamment — qui trouvent désagréables la suppression de l'*h* muette et la graphie *wa* au lieu de *oi*. Nous comprenons sans peine ces répugnances du premier abord et ces résistances d'ordre plutôt sentimental; mais nous sommes d'avis que, lorsqu'il y a lutte entre la nécessité de distinguer nettement la prononciation et la préoccupation de rappeler l'étymologie ou la forme française parallèle, il n'est point d'hésitation possible : le phonétisme, c'est-à-dire la notation exacte, précise, non-équivoque, doit l'emporter. Le liégeois doit distinguer ***heûre*** (grange), ***home*** (écume), de *eûre* (heure), *ome* (homme). La graphie *oi* présenterait le grave inconvénient de se prononcer, suivant les régions, ***wa***, ***wè***, ***wê***, ***wè***, ***wé*** et même *wo* !

Dans ce domaine comme dans tous les autres, nous remercions nos correspondants qui nous ont transmis d'utiles indications, et nous les prions de nous signaler les cas, particuliers à leur dialecte, qui ne se trouveraient pas enregistrés dans le tableau précédent.

ARCHIVES DIALECTALES

10. Po nos p'tits ouhés

P'tit rémé è walon dol Rèbîvèye

I. *One ribote è-mé l' vèrdjale*

Lès tièrs èt lès hotés, rafûlés è leû grand norèt d'îvièr, ravisèt on tropé d' burbus stindu po prandjeler. Come on ȟârdé rèzè, l' vint d' fagne vès k'taye lès tchènes èt v' dèbîhe lès lèpes. Lès hésses èt lès biôles lèyèt pinde leûs tchènoues cohes tchèrdjées d' râle. I djale a pîre finde... Tchouk tchouk!... on r'ssine ré qu' d'i tùzer !

Àwirès ci qui pout, lès pîds so l's andîs, haper one blamée tot loukant tòrniker lès flotchètes d'îvièr, lèdjîres come dès ploumions !... Lès p'tits ouhés, zèls, fruzinèt d' frèd èt l' coûr lèzi pièrt dè faim.

Bièt'mé, l' sacri tindeûr d'à vwèzé, n' sareût vèy ou oy cès nozés poyons sins l'zi qwèri misére èt say dèls acsiper... D'ȟouvri

---

Pour nos petits oiseaux

Petit récit en wallon de (la) Robertville (Prusse rhénane)

I. *Une ribote emmi la glu*

Les tertres et les mamelons, enveloppés dans leur grand mouchoir de neige, ressemblent [à] un troupeau de brebis étendu pour faire la sieste. Comme un rasoir ébréché, le vent de fagne vous taillade les joues et vous *débise* (gerce) les lèvres. Les hêtres et les bouleaux laissent pendre leurs branches chenues chargées de givre. Il gèle à pierre fendre... Tchouk tchouk!... on frémit rien que d'y penser!

Heureux celui qui peut, les pieds sur les landiers, saisir une flambée tout [en] regardant tournoyer les flocons de neige, légers comme des plumettes (du duvet)!... Les petits oiseaux, eux, frissonnent de froid et le cœur leur *perd* (défaille) de faim.

Barthélemy, le *sacré* (exécré) tendeur *d'au* (de chez le) voisin, ne saurait voir ou ouïr ces gentils *poussins* (oisillons) sans leur chercher misère et essayer de les attraper... Découvrir le *parc* (cour) deux trois

l' p*é*r deûs' treûs pids lådje, stièrni qu*é*ques m*é*hes pos d'avône, ralintis o såvadje pèkèt, qu*é*quès fribotes dè tchår, dès miyètes dè neûr pan, dol makêye, lès crus do d'djuner èt, tot åtô d' çoula, dès baguètes sop'tées ol glér*ich*ante vèrdjale... s'one hapée, c'è-st-aponti.

So l' bou*ch*on d' sawe, qu*é*ques crouf'ti*ès* ouh*é*s tchu*ch*tènèt inte zèls tot s' pûyetant èt s' fèzant gâys :

« Tin ! c'èst p'one saquî, çoula ?

— Oh ! lès bråvès djins ! lès bons coûrs !

— Si n's alîs vèy èt goster on pòk ?... lè coûr mè tire si fwèrt !... èt ti, bourt*é* ?

— Mi avou, dj'*é* l' coûr flåwe... èt pusqu'on nos houke al dicåce, ma frique, alans-i, soûrète !

— Pie, pie, tchirlipe !... fais-se banne avou, valèt ?

— Ay, ay, fètèr ! vo-me-la ! dèspòy ìr lès boy*é*s m' rand'lèt !

— Hay abèye ! mèt-te so t' quètwaze èt d'*ch*ombère-tè ! »

Frou ! pie !... c'èst-on mo*ch*on. Froufrou, tchirlipe !... on-aute mo*ch*on avou one mazindje !... Froufroufrou, on froufrou tot-èn-

---

pieds large, éparpiller quelques maigres grains d'avoine, macérés dans le mauvais genièvre, quelques bribes de *chair* (viande), des miettes de pain noir, de la caillebote, les restes du déjeuner et, tout autour de cela, des baguettes trempées dans [de] la glu visqueuse... sur une *happée* (en un instant), c'est apprêté.

Sur le buisson de sureau, quelques oiseaux frileusement-ramassés-en-boule chuchotent entre eux, en s'épouillant et en se faisant beaux (en se lissant les plumes) :

« Tiens ! c'est pour *quelqu'un* (nous), cela ?

— Oh ! les braves gens ! les bons cœurs !

— Si nous allions voir et goûter un peu ?... *le cœur me tire* si fort !... et toi, *baratte* (boursouflé) ?

— Moi aussi, j'ai le cœur faible... et puisqu'on nous appelle à la *dédicace* (kermesse), ma foi, allons-y, sœurette !

— Pie, pie, tchirlipe !... fais-tu bande avec [nous], garçon ?

— Oui, oui, cousin ! me voilà ! depuis hier les boyaux me gargouillent !

— Allons vite ! *mets-toi sur ton quatorze* (fais-toi beau) et *décombre-toi* (dépêche-toi) ! »

Frou ! pie !... c'est un moineau. Froufrou, tchirlipe !... un autre moineau avec une mésange !... Froufroufrou, un froufrou *tout en un*

onk !... Èt come dès lon*llé*s d' linne foû d'on banst*é* qu'on dèspâdreût, mo*ll*ons, lign'roûs, djoulis, rodjes-cawes, ciz*é*s, hossecous, rodjes-faces, tos lès ouh*é*s d' l'indrèt arouflèt èn on sam'roû, aspitant d' totes lès cwènes foû dès bou*ll*'nadjes, dès rampioûles, dès pâquîs, dès fournis, dès fouyîres, dès tchèris, dès tchabotes, wice qu'i-èstîn' racrouf'tiés a l'aw*é*te, *ll*oûtant èt r'wârdant l' bone bouhète.

« Tin !... qués r'glati*ll*ants èt plakants brèstons ! louke a ti èt r'trosse tès lamkènes, djouli, ca tè t' vas fé mâssîr !... one saquî, ç' n'èst ré ; mais ti, l' fé ploukèt !...

— Tin, tin !... on nos aw*é*te, la po l' witchèt !... si c'èsteût one atrape ?...

— T*é*s'-tè, pow'r*æ*s rôt*é*, èt stè*ll* on pò k*æ̨* ! poqwè nos èsbarer ? n' veûs-se né qu'ons a bon d' nos vèy al fièsse ? »

Èt tortos dè s' haper èt s' rèhaper l' bètchée, èt d' pa*ll*'ner, èt d' cotier, èt d'èglouti so fwèce.

« Dj'*é* m' sô, mi ! » sofla, tot s' frotant l' bètch, one rodje-face, ronde come one èboule. « Dj'aveû dja d'djuné la-djondant. Mais, qu' dj'i tûze, i-gn-a né la d' cisse plakante rinme !... èt

---

(continu) !... Et comme des pelotes de laine hors d'un panier qu'on répandrait, moineaux, linots, pinsons, rouges-queues, tarins, ***hoche-culs*** (hochequeues), rouges-gorges, tous les oiseaux de l'endroit se précipitent en un [brouhaha d'] essaim, jaillissant de tous les coins hors des broussailles, des lierres rampants, des buis, des fournils, des cheminées, des chartils, des creux d'arbres, où ils étaient blottis aux aguets, écoutant et ***regardant*** (attendant) la bonne aubaine.

« Tiens !... quelles brindilles brillantes et collantes ! gare à toi et retrousse tes pans, pinson ! car tu te vas salir !... ***quelqu'un*** (nous), ce n'est rien ; mais toi, le fin morceau !...

— Tiens ! tiens !... on nous guette, là par le guichet !... si c'était un piège ?

— Tais-toi, peureux roitelet, et tiens-toi un peu coi ! pourquoi nous effrayer ? ne vois-tu pas qu'on ***a bon*** (a du plaisir) de nous voir à la fête ? »

Et tous de se prendre et de se reprendre la béquée, et de picorer, et de courir de ci de là, et d'engloutir ***sur force*** (en toute hâte).

« J'ai mon soûl, moi ! » souffla, tout [en] se frottant le bec, un rouge-gorge rond comme une boule. « J'avais déjà déjeuné ***là-joignant*** (ici près, chez le voisin). Mais, ***que*** j'y pense, il n'y a pas là de ces brindilles

l' nozée Nanète, l' coul'troû dol niyée, èst si binamée !... sovint, qwand qu'ile m'afoute one grafée d'avône, dj'aploke so s' manûhe èt dj' bètch'ton è s' pâme, so l' timps qu'ile mè fièstit !... Dj' m'è r'va : i fait pus tchaud d'vins-oûves; â r'vèy, tortos !... ». Èt frou ! vo-le-la rèvôye !...

— « On s'-f*é*t d'djuner v' ravigote tot ! Si n' dansîs one ronde asteûre, po nos r'*h*andi ?

— Cisse w*é*troûle la, drî s'cwâr*é*, nè m' rèvét gote !... », r'print l' frètiant rôt*é* ; « i rit por si saquinemint... Por mi, djè m' fou l' camp !... ». Èt frou ! l' rôt*é* èst dja lons'.

« Mais louke don a t' bloûse, mohon : vo-te-la tot d'glèté èt onk dè cès mâssîs brèstons s'aplake a ti-*é*ye !...

— Dianme ! ons ôt do brut, vos autes !... »

Èt tortos d' sorlèver l' tièsse èt d' tchip'ter tot lûtchant è cwène.

— « T*é*s'-tè, tè sondjes èt t' nos f*é*s sogne !...

— As-se bon, vî stok ? çoula t' sawère ?

— Oh ! dit l' rodje-cawe, on s' f'reût glèter l' minton !... Mais di don ! i fârè *h*ufler t' rèspleû !... Tin, què h*é*tches-tè la a t' pîd ? r'wâte, què dj' tè l' wèsse !

---

gluantes ! et la gracieuse Nanette, la dernière de la nichée, est si *bien-aimée* (gentille) !... souvent, quand elle me jette une poignée d'avoine, je fonds sur son poignet et je béquète dans sa paume, sur le temps qu'elle me *fête* (caresse). Je m'en *re*vais ! il fait plus chaud à l'intérieur ; au revoir, tous !... » Et frou ! le voilà retourné !...

— « Un *si-fait* (pareil) déjeuner vous ravigote tout ! si nous dansions une ronde à cette heure, pour nous réchauffer ?

— Ce guetteur-là, derrière son carreau, ne me revient goutte !... », reprend le frétillant roitelet ; « il rit surtout si singulièrement... Pour moi, je *me* f... le camp !... ». Et frou ! le roitelet est déjà loin.

— « Mais regarde donc à ta blouse, moineau : te voilà tout taché *de bave* et une de ces sales brindilles se colle à ton aile !...

— Diantre ! on entend du bruit, vous autres !... »

Et tous de soulever la tête et de pépier en lorgnant *en coin* (de travers).

— « Tais-toi, tu *songes* (rêves) et tu nous fais *soin* (peur) !...

— As-tu *bon*, vieille souche (mon vieux) ? cela te *savoure* (plaît) ?

— Oh ! dit le rouge-queue, *on se ferait baver le menton* !... Mais dis donc ! il faudra siffler ton refrain !... Tiens, que traînes-tu là à ton pied ? attends, que je te l'ôte !

— Hay ! abèye one maclote ! fait l'hosse-cou ; mi, dj' bat l'meseure ! Dène lè ton, djouli ! èt ti, cizé, tarlate one ariète ! Quéque rôté f'rè l' łlète vwès avou l' mazindje, — èt mi, l' basse avou nos djins », r'print l' mołon.

Èt tortos dè sproûs'ler èt d' łał'ler tot d'hant : « Ah ! lès brâvès djins, lès bons coûrs dè djins !... F'zans ribote, mardiène, f'zans ripaye, mètans-nos one so l'orèye !... one fî ç' n'èst né tofèr !... Adon, tot-rade nos l'zi djow'rans noste ombâde !... ca l' rèk'nołance va d' tot costé ! Hay don, lès copes !... mètez-ve a rond !... èvôye, mazindje, avou t' bourté !... èt ti, cizé, assène tè tchépète !... apougne tè binamée, djouli !... »

On s' fait dès andiyos', on s' hape pol pate, pol tièsse, po l'éye... on s' couyone : « Hé ! djâserinne, t' n'as né l' pas, sote madjène ! — Ouch ! djouli, tè m' guètèyes, sorlèvé ! — Ay ! mohon, t' t'as fait one boudine ! »

Èt tot ci p'tit dèspièrté peûpe dè tchip'ter, d' djâser, d' barboter, d' łûyer, d' tchirliper sins arès', tot trip'tant o briyak, tot hos'tant, hop'tant, potch'tant, tot frètiant, djibotant èt tôrnikant, lès éyes è crœs... Tè dîreûs on hopé d' vikants èt moflas'

— Allons ! *habile* (vite) une matelote ! fait le *hoche-cul* (hochequeue) ; moi, je bats la mesure ! Donne le ton, pinson ! et toi, tarin, fredonne une ariette ! Quelque roitelet fera la *voix grêle* (le ténor) avec la mésange, et moi, la basse avec nos gens (les miens) », reprend le moineau.

Et tous de pouffer et de rire à gorge déployée tout [en] disant : « Ah ! les braves gens, les bons cœurs de gens !... Faisons ribote, mordienne, faisons ripaille, *mettons-nous une* [plume] *sur l'oreille* (grisons-nous) ! Une fois ce n'est pas toujours !... Alors tout de suite nous leur jouerons notre aubade !... car la reconnaissance va de tout côté ! Allons donc, les couples !.. rangez-vous ! en route, mésange, avec *ta baratte* (ton petit gros) !... et toi, tarin, appelle ta *chétive* (maigrichonne) !... empoigne ta bien-aimée, pinson !... »

On se fait des salamalecs, on se happe par la patte, par la tête, par l'aile... on se *couillonne* (plaisante) : « Hé ! bruant, tu n'as pas le pas, sotte *Marie-Jeanne* ! — *Ouch*, pinson, tu me chatouilles, écervelé ! — Aïe, moineau, tu t'*as* (es) fait une bedaine ! »

Et tout ce petit peuple éveillé de pépier, de jaser, de babiller, de siffler, de gazouiller sans arrêt, tout [en] piétinant dans la boue, tout [en] *hochetant* (se dandinant), bondissant, sautillant, tout [en] frétillant, culbutant et tournant, les ailes en croix... Tu dirais un tas de torchettes de

twèrtchons d' linne dè totes coleûrs qu'on f'reût potch'ter s'one cleûzète è-mé d' cès gléri*h*ants ram'hions.

II. *On djeû qui flêre*

Ons ôt co ram'hier èt brak'ner drî l' witchèt, — mais nouk nè s'ènn'abat.... Avou on fâs ris'lèt, pâhûl'mint, l'ouh'lî r'boute lè haminde, sordouvère l'u*h*, s'astipe conte lè soû... prèt' a-z-abroker...

« Çoula n' m'ahâye w*é*re », rèk'mince lè rôt*é*, rasploy s'one co*h*e dol hâye. « V vièroz, tot asteûre lè dj*eû* fl*é*r'rè !... dj' wèdje qu'i f'zèt l' fièsse dèvant l' dicâce ! »

Mais vo-lès-la èhinés, èzoûlés po d' bon !... i djoupi*h*èt, s' kèbètchèt, s' kèrôlèt, s' kèhèrèt, s' kètchipotèt, s'atrochèt pol tièsse, s' kètrôsselèt tot s' ravôtiant èn on brôdion d' ploumes, d' rinme èt d' vèrdjale.

Crac !... d'on côp l'u*h* sè tape â lâdje !... come on côp d'aloumîre l'ouh'lî aspite sol trûlée !... « Ay ay ! sâve quî pout !... » Mais i-a dja atroché on djouli, one mazindje, deûs'... treûs'... dî mo*h*ons !

---

laine de toutes couleurs, vivantes et moëlleuses, qu'on ferait sautiller sur une *claiette* emmi (de) ces brindilles gluantes.

II. *Un jeu qui sent mauvais* (tourne mal)

On ouït encore remuer légèrement et farfouiller derrière le guichet, — mais nul n'y fait attention... Avec un faux sourire, silencieusement, l'oisel*ier* repousse la barre, entr'ouvre l'huis, s'appuie [le pied] contre le seuil... prêt à s'élancer.

« Cela ne m'agrée guère », recommence le roitelet, *appuyé* (perché) sur une branche de la haie. « Vous verrez, tout à cette heure le jeu *sentira mauvais* (tournera mal) !... je gage qu'ils font la fête avant la *dédicace* (kermesse) ».

Mais les voilà lancés, grisés pour de bon !... ils criaillent, se béquètent, se roulent, se bousculent, se chamaillent, s'empoignent par la tête, se tiraillent tout [en] se pelotonnant en un fouillis de plumes, de ramille et de glu.

Crac !... d'un coup l'huis se jette au large !... comme un (coup d') éclair, l'oiseleur jaillit sur la mêlée !... « Aïe aïe ! sauve qui peut !... » Mais il a déjà empoigné un pinson, une mésange, deux... trois... dix moineaux !

Quéques-onks, raflûtchés al pus rade sol sawe, dè s' lârmènter èt d' tchip'ter al pus fwèrt, tot r'houkant cès qu'i-ont lèy podrî...

« Ah ! l' moudr*é*r !... qwand djè v's èl dèh*é*ve ! » tchouf'ta l' rôt*é*, tot hos'tant dol cawe ; « *h*oûtez ! on l's ôt, lès prîh'nîs, c'èst zèls !... èt l' sâvadje vwès qui br*é*dit, c'èst cisse fâsse brigosse ! »

On d'lofré mohon raponse tot-z-èglouti*h*ant s' dièrine bètchée, l' pansî !... èt k'h*é*rtchant a s' drî on brèston, onk dè cès mâdis brèstons !... « Oh ! c'èst-abôminâbe ! » dist-i, èsbaré èt tronant d' sogne ; « dj'*é* oy qu'on d'h*é*ve : « Ah ! lès capons ! v's alez passer lès mosses !... Ti, valèt, ol guiyôle !... ti... èco ti... èt vos autes, totes lès k'm*é*res..., c'èst pol tchâfète !... » Lès pauves pètits, on l'zi djowerè hâsse on b*é* vî côp !... on l's acan'dôzerè !... Oyez-ve ? on f*é*t dja tchirlipe sol p*é*le ! »

On s' t*é*ha ; lès bètchs clakîn' dè sogne ; lès ploumions drèssîn' sol tièsse. « I v' fât bé dire », r'print on-aute, « què n' nos avans lèy acsiper, bièssemint acsiper !... Èt cès noulus qui s' pâmèt co drî leû cwâr*é*, lès foutus tchènis' ! »

L' djouli, tot d'ssâvé, l' houpe sorlèvée, timpèsta, man'ça, cra-

---

Quelques-uns, réfugiés au plus vite sur le sureau, de se lamenter et de piailler au plus fort, tout [en] rappelant ceux qu'ils ont laissés *par* derrière.

« Ah ! le meurtrier !... Quand je vous le disais ! » sanglota le roitelet, tout [en] *hochetant* de la queue. « Ecoutez ! on les ouït, les prisonniers, c'est eux !... et la voix sauvage qui braille, c'est ce faux vaurien !... »

Un moineau barbouillé raccourt tout [en] engloutissant sa dernière béquée, le goinfre !... et traînant à son derrière un brin, un de ces maudits brins !... « Oh ! c'est abominable ! » dit-il, effaré et tremblant de *soin* (peur) ; « j'ai ouï qu'on disait : « Ah ! les coquins ! vous allez passer *les montres* (la revue = passer par les baguettes) ! Toi, garçon, dans la cage !... toi... encore toi... et vous autres, toutes les commères, c'est pour la *chauffette* (la poêle) ! » Les pauvres petits ! on leur *jouera hâte* (on les serrera de près) un *beau vieux* (fameux) coup ! on les arrangera mal !... Oyez-vous ? on fait déjà *tchirlipe* sur la poêle ! »

On se tut ; les becs claquaient de *soin* (peur) ; les plumettes [se] dressaient sur la tête. « Il vous faut bien dire », reprit un autre, « que nous nous *avons* (sommes) laissé attraper, bêtement attraper ! Et ces vauriens qui se pâment encore derrière leur carreau, les foutues canailles ! »

Le pinson, tout éperdu, la huppe dressée, tempêta, menaça, faisant

kant l' nokète tot oute : « Ons è djâserè al Protectricè !... on s' vindjerè !... One saquî, on n' f'reût twèrt a nouk ! .. èco jamais on n' lès k'djâse, on n' lès d'l*é*djine; on n' lèzi keûreût né co do mâ po 'ne make d'atatche !... on d'*h*ire sè vèye a-z-aqwèri po s' tchèvi èt po-z-ac'lèver s' djônèsse !... on dèstrût leû vèrmine !... nos rèspleûs r'dondèt èzès bou*h*ons !... on vike por zèls !... Qu'on bôzé mo*h*on aduse calfî one cèlîhe po say s'ile sont mawes, ou louke si lès pôs sont tchâssés fwèrt è tère, — bèle mèsûse a nos r'prover, qwand d'vins zèls i-gn-a tant dès tchènis' ! »

L' lign'roû s' *h*ourbéve lès ûs : « M' vî mon-onke fout ramassé èn on hèrna; on l' fit aveûle po qu'i tchantahe mîs ; i mora d'anôy è s' guiyôle ! — D'vantân dj' vèya one tchipète barloker d'zos on las' ! Mais poqwè tchôker s' tièsse è cès *h*los, pusqu'on s*é*t qu' c'èst po nos aclasser l' djibe ? »

L' hosse-cou s' catcha l' tièsse d'zos si-*é*ye : « On m'aveût portant toudi dit qu' c'èsteût dès gabèrlotes, tot çoula qu' lès vîs nos contîn' èzès longuès sîzes ! Lès djins n' sont né si bons qu'i f'zèt lès qwâses; on s' dèmèfiye trop pôk ! »

L' mazindje abouta, tot pâti*h*ant, on r*é*m*é* d'adjû : « I-èstîn'

éclater le juron complet : « On en jasera à la [Société] Protectrice [des animaux]!... on se vengera !... *Quelqu'un* (nous), on ne ferait tort à personne! encore jamais on ne les *décause*, on ne les insulte ! on ne leur souhaiterait pas encore du mal pour une tête d'épingle ; on déchire (use) sa vie à acquérir pour se chevir (s'entretenir) et pour élever sa jeunesse (ses petits); on détruit leur vermine; nos refrains retentissent dans les buissons ; on vit pour eux ! Qu'un moineau bouffi touche quelquefois une cerise pour essayer si elles sont mûres, ou regarde si les pois sont chaussés (enfoncés) fort en terre, — belle indélicatesse à nous reprocher, quand chez eux il y a tant *des* canailles ! »

Le linot s'essuyait les yeux : « Mon vieux *mon*-oncle fut ramassé dans un filet ; on le fit aveugle pour qu'il chantât mieux ; il mourut d'ennui en sa cage ! -- *Devant-antan* (avant l'année passée, il y a deux ans), je vis une grive balancer *dessous* un lacs ! Mais pourquoi pousser sa tête en ces nœuds coulants, puisqu'on sait que c'est pour nous écraser le col ? »

Le *hoche-cul* (hochequeue) se cacha la tête dessous son aile : « On m'avait pourtant toujours dit que c'était des fables, tout cela que les vieux nous contaient dans les longues veillées ! Les gens ne sont pas si bons qu'ils [en] font la mine ; on se *déméfie* trop peu ! »

La mésange proféra, tout [en] pantelant, un discours d'adieu : « Ils

tortos si binamés !... Diè âhe l'âme dè tos zèls !... » On marmouya dès priyîres ; on d'ha èssone on « de profundis », so l' timps qu'al porsome do clokî lè sprâwe stronl*é*ve sè vwès po grusser l' transe.

Adon, al pus abèye, on s' cawia èvôye : onk radayeta vès s' tchinâ, vès s' fouyîre, vès s' tchèri ; l'aute rèmoussa è s' rampioûle, è s' pâquî ; on-aute sè ratrôk'na è s' moss*é*, è s' bôr*é*, è s' tchabote...

On pwèrta l' doû dès m*ås* â long, amon l's ouh*é*s... L' coûr lèzi sonna bé do timps !... Saqwantès niyées fouront d'm*é*r'lées... L' mazindje, qui-ènn'aveût fait po sè k'pagnie, s' kètira one houbonde... Tot l' vèyant s' kèh*é*rtcher avâ lès cohes, èm*é*née, d'louhie, lès vwèzines sè soflîn' a l'orèye què po sûr i-aveût s' daye. Al fleurie Pâque, vès l' vèsprée, on l' trova freûde-mwète d'zos s' boh'tée sokète. On l'ètèra èzès vîzènes è-mé lès ronhes ; tot minant l' doû, l' pèneûse favète chnouf'téve è si-afûleure ; deûs fistous creûh'lés èssègnont l' plèce, èt l' bètche-pâ scriya ol pèlote d'one h*é*sse :

« Mwète pol fâstrie dès djins, d'zos cisse creûhète rèpwèse è pây ! »

étaient tous si *bien-aimés* (aimables) !... Dieu ait l'âme d'eux tous ! » On marmotta des prières ; on dit ensemble un « de profundis », *sur le temps* (pendant) qu'au faîte du clocher l'étourneau étranglait sa voix pour grincer le glas.

Alors, au plus *habile* (vite), on s'esquiva *en-voie* : l'un raccourut vers son chenal (gouttière), vers sa cheminée, vers son chartil ; l'autre rentra dans son lierre rampant, dans son buis ; un autre se rencogna dans sa mousse, dans sa botte de paille, dans son creux d'arbre...

On porta le deuil des mois *au long* (durant), chez les oiseaux. Le cœur leur saigna bien du temps... [Je ne] sais combien de nichées furent privées de la mère. La mésange, qui en avait fait pour sa compagnie (compagne), languit quelque temps... Tout [en] la voyant se traîner parmi les branches, gauche, abattue, les voisines se soufflaient à l'oreille que pour sûr elle avait son coup. A la fleurie Pâque, vers la vêprée, on la trouva froide-morte *dessous* sa souchette évidée. On l'enterra dans les vieilles herbes emmi les ronces ; tout [en] menant le deuil, la triste fauvette reniflait (sanglotait) dans sa faille ; deux fétus croisés enseignèrent (indiquèrent) la place, et le pivert écrivit sur l'écorce d'un arbre :

« Morte par la fausseté des gens, *dessous* cette croisette repose en paix ! »

III. *K'mint qu'on s' vindje, one saqui*

Come après one longue lâwe, l' djône ome tape la sès coveteûs èt r'cotèye bé *h*iyetant, l' solèt la-d'zeûr s'abôtèye foû dès spèssès broheûres èt s' pourmine a lâdjes crankions.

L'alôyète, portant, n' va né priyer avou lès andjes po qu'ons âhe dès b*é*s d'vèrs ; l'arôde nè crankèye né d'zeû lès maras' ; l' hosse-cou n' twèrtchon né àtô dès hèdes; l' coucou n' cope né al bètchète dès biôles, po qu' lès *é*dants rand'lèhe ol tahe; sovint l' clô-l'u*h* r*é*t èzès courtis, po què l' lavâsse sè d'lahe ; nou rèspleû n' rèdonde èzès claw'sons; lès m*é*res n'ont né ponu leûs djoulies pièles èzès lâsses dè wate èt d' moss*é*; dès tchocants-ûkèts n'aw*é*tèt né foû d' leûs tchaudès banses : — lè tère èst sûr mâdie !

Al Saint-Tchan, lès halines avîn' rondjé, djusqu'al cawe, l' dièrine foye dol blanke-sèpène; lès p*â*s fouront *h*ifiés èt rays foû d' tère; so l' cièr'ci lès mohons n' lèyont né l' make d'one cèlîhe; nou grûz*é* n' v*é*v a maw'râye ; dès cabus on n' wârda qu' lès crèsses èt lès strouks; mây come cisse campagne la, l' soyeûr â

III. — *Comment* qu'*on se venge*, quelqu'un (*nous*)

Comme après une longue langueur, le jeune homme jette là ses couvertures et remarche çà et là bien guilleret, le soleil là-haut se glisse hors des brumes épaisses et se promène à larges circuits (évolutions).

L'alouette, pourtant, ne va pas prier avec les anges pour qu'on ait *des* belles récoltes; l'hirondelle n'évolue pas *dessus* les marais; le *hoche-cul* (hochequeue) ne voltige pas autour des herdes (troupeaux); le coucou n'appelle pas à la cime des bouleaux, pour que les *aidants* (sous) sonnaillent dans la poche; souvent, le *clos-l'huis* crie dans les courtils, pour que la lavasse se débonde; nul refrain ne retentit dans les lilas; les mères n'ont pas pondu leurs perles bigarrées dans les boîtes de ouate et de mousse; de petits yeux pétillants ne guettent pas hors de leurs chauds berceaux : — la terre est sûr maudite !

A la Saint-Jean, les chenilles avaient rongé, jusqu'à la queue, la dernière feuille de *blanche-épine* (aubépine); les pois furent écossés et arrachés hors de terre; sur le cerisier les moineaux ne laissèrent pas la tête d'une cerise; nulle groseille ne vint à maturité; des [choux] cabus on ne garda que les crêtes (arêtes) et les moignons; jamais comme cette

foûre n'a stu acouyi dès mo*h*ètes ; lès tass*é*s èt lès sôdârs rèdjèrmont so plèce ; lès lim'çons rèzont a rés d' tère lès sârts lès mîs abossenés.

L'èmacralée agace càk'sta tote one n*ê* sol grande hâye... C'èst qu' l'ouh'lî s'apontit a fé l' grande bâye. — A l'*é*r do djôr, lès clokes sonîn' sès pwèzées... Vo-le-la rastrin po tofèr !

Â r'vèy, vèrdjalî, r'pwèse è pây !... â r'vèy !... nès t' ravans !

Abbé Alphonse Dethier

---

campagne (époque)-là, le *scieur-au-foin* (faucheur) n'a été *accueilli* (assailli) des mouchettes ; les dizeaux [de seigle] et les meulons [d'avoine] regermèrent sur place; les limaçons rasèrent à ras de terre les essarts les mieux touffus.

L'agace ensorcelée jacassa toute une nuit sur la grande haie... C'est que l'oisel*ier* s'apprête à faire la grande *bâille* (bâillement). — A l'*air* du jour (à l'aurore), les cloches sonnaient son glas... Le voilà resserré (renfermé) pour toujours !

Au revoir, tendeur de gluaux, repose en paix !... au revoir !... nous te *ravons* (tenons à notre tour) !

COMMENTAIRE

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs ce joli conte, frétillant comme les gentils oiselets dont il nous dit l'aventure et la vengeance. En l'écrivant sans prétention littéraire, avec le seul désir d'ajouter un spécimen à notre galerie de textes, l'auteur a composé un petit chef-d'œuvre de narration sobre, alerte, naïve, un drame attachant et, par endroits, émouvant. Et quelle langue drue, savoureuse, colorée, à côté de laquelle le liégeois lui-même risque fort de paraître maigre et pâle !

À ce point de vue, cette page sera pour beaucoup une révélation : de génération en génération, nos patois s'appauvrissent un peu partout, mais surtout à l'Ouest. C'est à l'Est, à deux pas de la frontière linguistique, que la langue populaire a le mieux conservé, dans leur franche et fraîche verdeur, ses richesses primitives ; c'est là qu'on a la joie de retrouver en pleine vie une foule de vocables curieux, fleurant bon l'archaïsme. Et,

qui sait ? dans un avenir plus ou moins lointain ce sera peut-être en un coin de la Prusse rhénane que le chercheur entendra sonner les derniers restes de nos dialectes romans... En face de la culture française, le wallon est impuissant à défendre sa personnalité et son intégrité : rapidement, et chaque jour d'un mouvement plus accéléré, il se laisse envahir et absorber. En revanche, devant le germanisme — en dépit ou plutôt en raison de mesures vexatoires — il est assuré, semble-t-il, d'une plus longue durée, parce qu'il garde mieux la *conscience* de son individualité et qu'il réagit sans cesse et plus fortement contre une invasion plus étrangère que celle de son grand frère parvenu, le français.

La traduction qui précède a été faite sous les yeux de l'auteur, qui s'est prêté de la meilleure grâce à nos enquêtes. Nous devons aussi des remercîments à notre dévoué collaborateur, M. l'abbé Joseph Bastin : son *Vocabulaire de Faymonville* (Faym.), qui paraîtra bientôt dans le tome 50 du *Bulletin* de la Société, et les annotations de sa précieuse copie des *Dictionnaires malmédiens* de Villers et de Scius sont des mines où nous n'avons eu qu'à puiser pour trouver en grande partie les éléments de notre commentaire. M. Bastin a de plus contribué à établir le texte, à fixer l'orthographe et la définition d'un grand nombre de mots.

Les chiffres renvoient aux lignes du texte. En général, nous ne nous arrêtons qu'aux particularités du dialecte de Robertville (Rob.) ou de la Prusse wallonne, dont nous signalons les différences avec le dialecte liégeois (lg.).

Jean HAUST

1. Un *tièr*, (lg. *tiér, tièr*), c'est une côte escarpée, l'escarpement d'une colline élevée. Un *hoté*, c'est un monticule, un mamelon ; a.-franç. hotel, diminutif de hot (tas). Le mot *hotê* est inconnu en lg., mais on y connaît le primitif *hôt*, tas : *fé hôt avou l's autes*. — Le lat. -ellum > lg. *-è*, Rob.-Weismes *-é* ; à remarquer toutefois que cet *é* représente plutôt un son mi-fermé. De même dans *hésse*, *pêr* (cour), *wètroûle*, *èdants*, *k'hèrtchant*, etc. | *ivièr* « hiver », (lg. *iviêr, ivièr*), signifie aussi « neige » (lg. *nîvaye*) à Herve, Stavelot, Malmedy, etc.

2. *tropê*, lg. *troupê* et plus souvent *hiède* (herde). | *burbus*, lg. *bèrbis* ; de même *surus*, lg. *soris*, souris ; *djunus*, lg. *djinih*,

génisse ; *frumus*, lg. *frumih*, fourmi. | *stindu*, étendu ; de même *ponu*, pondu, *crèſtu*, crû, grandi ; fém. *-ue*, qui se prononce comme le masculin ; lg. *-ou*, fém. *-owe*. | *prandjeler*, faire la sieste aux champs, se reposer à midi, se dit surtout des moutons. La *prandjelâye*, c'est le moment de la sieste pour les moutons ; la *prandjîre*, c'est la sieste en général ; le lg. ne connaît que ce dernier terme. | *ſtârdé*. Le dial. de Rob. (Faymonville, Vielsalm, etc.) connaît une forte aspiration légèrement mouillée, qui correspond à *sc* latin ou germanique : *d'ſtombrer*, *ſtoûter*, *ſtûyer*, *ſtourbi*, *d'ſtouvri*, *d'ſtirer*, etc. Cependant on hésite pour certains mots entre *h* et *ſt* : *mohon*, *bouhon* ou *moſton*, *bouſton*. En ard. et nam., ce *ſt* devient la chuintante *ch* ; le lg. ne connaît que la prononciation *h*. | *rèzœ*, rasoir ; *djœ*, jeu ; *pœs*, pois ; *nœ*, nuit. Cet *eu* fermé bref est encore un des caractères phonétiques du dial. de Rob.-Weismes ; le lg. dit *rèzeû*, *djeû*, *peûs*, *nut'*.

3. *vès*, lg. *vis*, vous (atone). La voyelle atone *i* en liég., *u* en verv. et malm., est *è* à Sourbrodt, *œ* à Faymonville. A Rob. l'atone (que, faute d'un caractère spécial, nous notons par *è*) « n'est pas le son *è* bien clair, mais un son intermédiaire entre *œ* et *è*. Dans certain cas *œ* est plus sensible, *mœ pére*, *tœ soûr*, *on vêre dœ bîre*, *d'hombère-tœ* ; dans d'autres c'est le son *è* qui l'emporte : *kètayer*, *rèk'mincer*, *dèstrûre*. Rob., qui forme la partie N. de la commune de Weismes, marque la transition entre le son *œ* du ban de Weismes et le son *è* du pays de Sourbrodt. La prononciation des nasales à la fin des mots en est une autre preuve. A Sourbrodt on prononce *tché* (chien), *pa* (pain), *bouſtŏ* (buisson), *dj'ac'tŏ* (j'achète), *i fourŏ* (ils furent). A Weismes, *tchén*, *pan*, etc. A Rob. la dénasalisation est complète pour *é* final ; dans *dj'ac'ton*, *i fouront*, l'*n* est à peine perceptible ; il est plus sensible dans *pan*, *èfant* » (Jos. Bastin). | *tchène*, s. f., joue, se rattache à l'all. kinn (menton), lat. gena (joue). Cf. KLUGE, *Etym. Wört. der deutschen Sprache*, v° Kinn.

4. *hêsse*, s. f., ici « hêtre » ; plus loin, l. 160, *hêsse* est employé dans son sens premier : « arbrisseau en général ». | *biôle*,

lg. *bèyole*; comparez *miôle*, lg. *mèyole*, moëlle; *guiyôle*, lg. *gayoûle*, cage. | *tchènoues, tchèrdjées, d'louhie.* Ces finales se prononcent *-ou, -é, -i,* comme en fr. joue, aimée, amie. Le lg. prononce et écrit *tchènowe, tchèrdjêye, d'loûhèye.*

5. *rèssiner*, à Faym. *rèssiner* (dér. d'un primitif **rèssi*? étym.? cf. GGGG. *trèsi*), frémir, tressaillir d'effroi ; frissonner de fièvre, rarement de froid. Le syn. *fruziner* (*frizener* à Stav. et Faym.), frissonner, dérive de *fruzi*. Autre syn. : *hobeler*, éprouver des soubresauts, des secousses, de l'agitation, sous l'action du froid ou de la fièvre ; anc. fr. hobeler (être secoué, ballotté). | *ré*, rien, lg. *rin* ; même dénasalisation qu'en verv. et hervien ; cf. *wèsé*, voisin, 21 et voy. note 3. | *i* (bref), adv., y, lg. *î* ; de même *lèzi*, lg. *lèzi*, leur, pron. 3[e] pers. plur. au datif.

7. *awirès*, dér. de *awîr*, (bon)heur ; en lg. *awoureûs, aweûr.* | *ci qui*, celui qui ; *cès qui*, ceux qui ; lg. *li ci qui, lès cis qui*, avec l'article. | *andi*, anc. fr. andier, d'où, avec l'article agglutiné, le fr. landier (chenet).

8. *tôrniker*, lg. *toûrniker*, dérivé de *toûrner* ; de même *djôr*, lg. *djoû*, jour ; *tôr*, lg. *toûr*, tour ; *àtô*, lg. *àtoû*, autour.

9. *ouhé*, oiseau, lg. *oûhê* ; rem. la protonique brève, comme dans (l. 11) *sareût*, lg. *sâreût*, saurait.

10. *pièrt*, perd, lg. *pièt'*, du v. *piède*. À rem. l'emploi intr. de ce v., dans le sens de « défaillir ».

11. *sacri*, pour *sacré*, ne s'emploie que dans les formules d'imprécation. | *vèy*, voir. Cette forme d'infinitif existe aussi en lg. à côté de *vèyi* ; mais *ŏy*, ouïr, *dj'è ŏy*, j'ai ouï = lg. *ôre, dj'a oyou.* Le même recul de l'accent (probablement sous l'influence de l'allemand) se constate dans les infin. (et part. passés) *păy*, payer, *săy*, essayer, *răy*, arracher, *wăy*, guéer, *lĕy*, laisser, *fŏy*, fouir, *nŏy*, nier, noyer, *plŏy*, plier, *sŏy*, scier, etc., qui correspondent au lg. *payî, sayî, râyî, wâyî, lèyî, foyî, noyî, ployî, soyî*, etc. Comparez *sawe*, sureau, lg. *sawou* ; *mawe*, mûr, lg. *maweûr*, et le lg. même *pawe* et *pawou*, peur.

12. *acsiper* ou *ac'ciper*, attraper sournoisement, n'est pas lg. | *dèhouvri*, découvrir ; lg. *dihovri* ou *dihovièr.*

13. *pèr*, s. m., cour; c'est le fr. « parc ». | *mèhe*, maigre, lg. *mêgue*.

14. *ralinti*, « macérer », en parlant de grains qui ont séjourné dans un liquide. De même, du foin séché qui est resté au dehors par un temps brumeux, on dit qu'il est *ralinti*, amolli par l'humidité; syn. *ramati*, rendu moite (Rob.-Faym.); cf. Gggg. *ralenti*. L'auteur prononce aussi *rarinti*. | *ǒ*, « en le », lg. *è*; *ǒl*, « en la », lg. *ěl*; *èzès*, « en les », lg. *è lès*. | *do sâvadje pèkèt*, du genièvre (fort et mauvais) fabriqué par les particuliers au moyen des baies du genévrier. | *sâvadje, tchâr* = lg. *sàvadje, tchàr*; *a* entravé devant *l*, *bl*, *r*, *st*, *ssy* = *à* en lg., *â* au S.-E. de Liège.

15. *âtô*, suivi d'un autre mot, mais *àtôr* à la fin de l'expression ; lg. *àtoû*, dans tous les cas. Comp. notes 8 et 39.

16. *sopeter*, tremper comme la soupe. On connaît à Rob.-Faym. deux autres v. *sopeter* : 1. sommeiller ; 2. couper la pointe des branches. | *glèriſtant*, glaireux, visqueux ; lg. *glairiant*, du v. *glairi*, glairer, poisser. | *s'one* = *so one*, sur une (lg. *so 'ne* = *so ine*) ; *s'on*, sur un ; de même, l. 20, *p'one*, pour une. Comparez : *l'èfant brèt p' aveûr one tâte, p' èsse fièsti* (Faym.), lg. *po-z-aveûr, po-z-èsse*.

18. *crouf'tiès*, « frileux », sens dérivé du sens propre « ramassé en boule, recroquevillé comme si on avait une *croufe* ou bosse sur le dos » ; vient de **croufète* (diminutif inusité), de même que *racrouf'tié*, l. 36. On emploie plus souvent *croufiès, racroufié*. Le lg. *croufieûs* signifie « bossu » ; mais, en Hesbaye, il a pris le sens dérivé « avare ». | *tchuſtèner*, chuchoter; à Faym. *tchuſtener*.

19. *pûyeter*, lg. *pouyi, pouyeter*, épouiller; dér. de *pu*, lg. *piou*, Laroche *pèw*, pou. On dit aussi à Faym. *pûtyer* et *pûtch'ter*, au sens général de farfouiller, chercher : *què pûtèyes-te la? I pûyeton lès crètons avâ l' plat d' cromptres.* À Sprimont, « s'épouiller » se dit *s' pèwt*, ce qui explique le *pèwt* de Gggg. II, 219. | *fèzant*, faisant, lg. *fant*.

20. *one saqui*, « quelqu'un », s'emploie souvent en w. pour éviter la 1re pers.; comparez le fr. on.

22. *tire*, lg. *tére*, tire. L'emploi intr. de ce v. *tirer*, « appéter, désirer (des aliments) », est bien connu en w.

23. *bourtê*, Malm. *boûrtê*, pot où l'on battait anct le beurre; auj. baratte; *boûrter*, baratter. *On p'tit gros boûrtê*, se dit d'un individu gros et trapu; *one bourtale, one grosse bourtale* se dit d'une grosse femme (Malm., *Dict.* de VILLERS).

24. *dj'è*, j'ai; lg. *dj'a*.

25. *dicâce*, 1. fête de la dédicace de l'église, kermesse; 2. régal, festin : *fé l' dicâce*, syn. *fé l' gas'*. Proverbe : *i n' fât né fé l' fièsse dèvant l' dicâce*.

27. *ay*, oui, verv. *ây, âyi*, lg. *awè*. | *fètèr*, emprunté de l'all. Vetter (cousin), s'emploie dans le sens de « camarade »; cf. *cousse, cousis'*, dans le Hainaut. | *randeler*, v. intr., faire du bruit; se dit par ex., comme ici, des intestins qui gargouillent; d'un enfant qui court en faisant du vacarme : *i fât toudi qu'i randèle*; de l'argent qui sonnaille dans la poche, l. 169. C'est un dérivé de *randi*; cf. le franç. randonner.

28. *hay!* interj., « en avant! »; *i n' pout hay*, il ne peut avancer. | *quètwaze*, lg. *quatwaze*, quatorze. Quelle est l'origine des expressions curieuses : « se mettre sur son quatorze, sur son trente-et-un, *èsse tiré so sès qwinze* (Malm. SCIUS), qui signifient « se faire beau, faire grande toilette »? | *dèhombrer*, v. tr., décombrer, nettoyer : *dèhombrer on pré, on courti*; *sè d'hombrer*, se dépêcher. Comparez, pour la filiation des sens, « dépêcher » et « se dépêcher »; *duwérpi* (Stavelot), herser un terrain en jachère, litt. jeter (werpen) dehors, et « déguerpir », nam. *diwèrpi* (GGGG.). — *D'hombère-tè* = lg. *d'hombeûre-tu*; voy. notes 38 et 65.

30. *tot-èn-onk*, « tout en un », c.-à-d. d'une façon continue, ininterrompue : *i v'nèt tot-èn-onk*, il ne cesse de venir de nouveaux arrivants; *djurer tot-èn-onk*, ne cesser de jurer.

32. *lign'roû*, linot, lg. *lign'rou*; de même *sam'roû, coul'troû*. |

Le *djouli*, « joli », ou *djouli-mohon*, « joli-moineau », c'est le pinson. La *rodje-cawe*, « rouge-queue », c'est le rossignol des murailles.

33. *indrèt*, s. m., endroit. Le lg. *andrwèt* est emprunté du français. | *arouſler*, se précipiter en groupe vers ; *arouh'ler*, dégringoler vers.

34. *sam'roû*, lg. *-ou*, quantité de mouches qui voltigent, brouhaha d'essaim : *on — d' mohes* ; *samer*, essaimer ; *on djône saim* (Rob.), un jeune essaim. | *bouſi'nadjes*, ensemble de *bouſions* (buissons) : *èzès fagnes i-gn-a qu' quèques pètits bouſi'nadjes* ; lg. *bouh'nèdjes*.

35. *fourni*, lg. *forni*, fournil. Même développement à l'atone dans *toudi*, *boudine*, *courti*, *ſiourbi*, *d'ſiouvri*, *ploukèt*, *pourminer* = lg. *todi*, *bodène*, *corti*, *horbi*, *d'hovri*, *plokèt*, *porminer* ; et dans *fouyire*, = verv. *fawt*, note 148.

36. *i-èstin'*, ils étaient, lg. *il èstit*, forme plus moderne que celle de Rob. | *s' racrouf'tier*, voy. 18. Tous les verbes de la 1re conj. où le lg. fait *-i* ont l'infinitif tantôt en *-er*, tantôt en *-ier* (*-yer*) : *louker*, *trosser*, *apougner* ; *ram'hier*, *ravôtier*.

37. *bouhète*, diminutif de *bouhe* (cf. GGGG. I, 67), fétu de paille ; *toumer al bouhète* (GGGG.), tomber à la courte-paille, tirer le mauvais lot.

38. *brèston* (syn. *ram'hion*, 89), s. m., brindille, menu morceau de bois ; à Faym. *brèston*, à Malm. *brustion*, d'après le Dict. de SCIUS. Diminutifs (*-on*, *-ion*) de *breûsse*, brosse, emprunté du germ. *burstja, chose hérissée, dérivé de borste, poil de cochon. | *ti*, toi, forme tonique de même que 115 ; mais *tè* = 1. sujet tu : *tè t' vas fé masstr*, 39 ; *què hètches-tè?* 67 ; 2. compl. direct toi : *d'ſiombère-tè*, 28 ; *tès'-tè*, 43 ; 3. compl. dir. et ind. te : *dj' tè l' wèsse*, 68. [À Faym. 1 et 3. *tè* ; 2. *te* ou *tè*.]

39. *masstr*, f. *-tre*, à la fin de l'expression, comme ici ; *mâsst*, f. *-te*, devant consonne : *on mâsst brèston*, 61 ; *one mâsste fème*. En lg. *-t*, f. *-èye* ou *-tte*, dans tous les cas. Comp. note 15.

40. *ploukèt*, proprement « bourron de laine émondée, prête à

être filée » : *qwand quâ l' lène est mètue è ploukèts, on pout ataquer a fiyer* (Faym.) ; *on fé ploukèt,* c'est un paquet de laine fine ; de là, au fig., un muscadin, un jeune homme fringant ; *one fine ploukète,* une jeune fille qui soigne sa toilette. Cf. GGGG. *plokèt, ploki.*

43. *pow'rès,* peureux, lg. *pawoureûs.* | *rôtè,* roitelet ; lg. *rôyetè.* | *stèñ,* forme d'impératif devant voyelle : *stèñ on pô kè !* ; sinon on dit : *sta kè !*. L'infin. est *stère* ; ce v. ne se conjugue à toutes les pers. que suivi de l'adj. *kè,* coi : *tè n' pous stère — !* ; *dje n' sareû stère —* ; *djè (tè, i) sta —* ; *nos stèñans (vos stèñez, i stèñèt) —. Si tè stèñèves — !* ; *s'i stèñîn' — !* ; *tè n' stèreûs nè on momint — !*. Sans l'adj. *kè,* ce v. paraît ne s'employer qu'à la 3ᵉ pers. sing. : *ci bokèt la lèzi sta bè,* cette parcelle-là est bien située pour eux.

48. *èboule,* employé seulement dans *rond* (ou *sô*) *come one èboule.* | *dja,* de même que 59 et 103, où le lg. dirait *d'dja,* (= *dèdja,* déjà).

49. *dol rinme,* « de la ramille », touj. au sing., brindilles de bouleau dont on fait des *ramons* ou balais ; cf. GGGG. 2 *raine* et, ci-après, notes 89, 90.

50. *coul'troû,* dernier né, lg. *coulot* ou *houlot.* | *do, dol,* du, de la ; à Stavelot *do, du l'* ; lg., verv., *dè, dèl.*

51. *afouter,* jeter vers ; composé de *fouter.* | *grafée,* poignée ; dérivé de *grafer,* v. intr., prendre une poignée : *grafer d'vins l'avône.* | *aploker* ou *aploketer,* fondre, s'élancer vers ; *ploketer,* sautiller ; v. qu'il ne faut pas confondre avec *plouketer,* cueillir. | *manûhe,* s. f., poignet, articulation qui réunit la main au bras (Malm., Bra, Chevron ; inconnu à Liège).

52. (*dj'*) *bètch'ton,* lg. (*dj'*) *bètch'tèye,* aux 3 pers. sing. du prés. de l'indic. Cette finale *-on* (Rob., Faym.), *-ô* (Sourbrodt), *-ó* (Weismes), *-oû* (Thirimont) existe seulement à la 1ʳᵉ conjugaison, dans les v. où *-er, -yer* est précédé de deux consonnes : *ac'ter, dj'ac'ton* ; *ram'hier, dj' ram'hion.* | *ile* (elle, elles) s'emploie devant consonne : *ile mè fièstit, iles sont mawes,* 130 ; *i* devant voyelle :

i-a, il ou elle a; *i-ont,* ils ou elles ont, voy. l. 155. | *fièstit,* lg. *fièstih.*

57. *wètroûle,* s. f., n'a, à Rob., que le sens inédit de « guetteur, personne qui épie ». GGGG. II, 477, définit : « *waiteroûle,* 1. petit trou ou fente pour épier ; 2. œillère ».

58. *i rit,* lg. *i rèy.* | *pǒr,* adv., pourrait se rendre aussi par « vraiment » : il rit d'une façon vraiment si singulière ; lg. *pôr,* verv. *pâr,* Faym. *pòr* ; voy. GGGG. *pâr.* | *saquinemint,* adv. de *saqué,* fém. *-ine,* litt. « (je ne) sais quel », drôle, singulier.

59. *lons',* loin, lg.-verv. *lon.* L'*s* caractérise de même un certain nombre d'adv. en anc. fr. : onques, sempres, avueques, et encore en franç. mod. : certes, volontiers, etc.

61. *èye,* aile ; lg. *èle* ; *l* s'est mouillée également dans *teûye,* lg. *teûle,* toile, comme dans le lg. *pǒye,* poule, *gueûye,* gueule.

62. *dianme !* à Malm. *diâme !* diable, diantre ; d'où le dérivé malm. *adiâm'dumint,* diablement.

63. *sorlèver,* anc. fr. sourlever = soulever ; pour *sor* = sous, cf. *Projet de Dict. wallon,* v° *sorfa.* Plus loin, l. 81, *sorlèvé,* « soulevé », prend le sens de « étourdi, écervelé ». | *lûtcher,* lorgner ; inconnu en liégeois.

65. *sawère,* du v. *saw'rer,* lg. *saweûre,* du v. *sawourer,* au sens intransitif « avoir de la saveur »

67. *ĥufler,* « siffloter ». Le syn. *ĥûyer* signifie « siffler, donner un coup de sifflet ». Toutefois, cette distinction est souvent négligée.

68. *dj' bat l' meseure (mœzœr),* lg. *dj' bat li mèseûre.*

69. *dène,* lg. *done,* du v. *dèner,* lg. *diner,* donner.

70. *ĥlèt,* fém. *ĥlète,* représente l'all. schlecht (au sens ancien de plat, uni, conservé dans l'all. schlicht) : *on ĥlèt bwès,* un morceau de bois uni, lisse ; *one ĥlète ĥène,* une bûche bien lisse, *one bèle ĥlète vwès,* une belle voix bien claire, fine et cristalline ; *i va mis,* dit-on d'un convalescent, *i-a l' vwès bé ĥlète.* Ici l'auteur emploie l'expr. *fé l' ĥlète vwès,* au sens de « faire le ténor ». Cf. GGGG. II, XXXIII, *hleû,* forme qui paraît altérée ; dans l'*Ann.* 21, p. 150, M. Lequarré parle de *on hlé tchêne ou sins nouk.*

72. *sproûsseler,* v. intr., pouffer, éclater de rire; souffler, s'ébrouer, en parlant du cheval; cf. GGGG. *sprogni.*

74. *i-a one so l'orèye* = il est éméché, il a un plumet, litt. « il a une [plume] sur l'oreille ». | *fî,* fois, lg. *fèy* ; *calfî,* quelquefois, lg. *quéquefèy, tèlfèy.*

76. *mète a rond,* mettre convenablement, ranger. *Mètez çoula a rond,* mettez cela en ordre; *mètez-ve a rond,* mettez-vous en rang, ou prenez une pose convenable. L'auteur propose d'y voir une altération du mot « rang » et d'écrire *ron* ; mais cette altération serait sans exemple. À noter que « se mettre en rond, former un cercle » se dit à Rob. *s' mète è rond, è rondê* ou *fé on rond, on rondê.*

77. *assèner,* ici « appeler à soi par signe », sens inédit ; à Herve et à Verviers = « faire signe à qqn ». | *tchèpèt,* fém. *-ète,* malingre, maigriot; lg. *tchèpiou, -owe.*

78. *apougnè,* lg. *apogne,* empoigne.

79. *andiyos',* lg. *àdios',* salamalecs.

81. *guètyer,* verv. *guètî,* lg. *catî,* chatouiller.

85. *hosseter,* fréq. de *hossî,* hocher. | *ǳiboter,* culbuter, basculer : *l'èfant va ǳiboter.* À Chevron, « marcher vite et à petits pas ».

89. *ram'hion,* s. m., branchette; ord[t] au pl. brindilles, extrémités des branches (syn. *brèston,* l. 38); répond à un type lat. *ramiscilionem, dimin. de ramus; cf. notes 49 et 90.

90. *ram'hier,* remuer légèrement, faire un bruit léger : *ons ôt on-ouhê qui ramhion èzès cohes, one surus qui ram'hion è l'àrmâre.* Malm. *ram'hyi,* lg *ram'hî,* nam. *ram'chî,* d'après GGGG. II, 274. Ce v. se rattache à *ram'hion,* branchette, la filiation des sens étant la même que pour *rantche,* sarment, nam. *ranche,* et *ranchî* (nam.), « *fé on brut come lès ranches* » d'après GGGG. II, 277, « fureter, chercher, remuer » d'après Pirsoul; le correspondant français de *ram'hier* serait à peu près « ramiller », faire un bruit de ramilles froissées, bruit qui, dans un bois, révèle l'approche d'une personne ou d'un animal qui furette ; d'où

« fureter ». | *brakener,* « braconner », a ici le sens de « fouiller, farfouiller » : *c'èst-on brakeneûr è l'ârmâre.* Le sens propre est perdu en Wall. pruss. ; on dit dans ce cas *braconer, on braconî.*

91. *s'abate d'one saqwè,* « s'abattre (= s'apercevoir) de qqch. », expression curieuse propre à la région Malm.-Stavelot.

92. *haminde,* « barre de bois ou de fer (attachée au mur) qui s'enfonce dans une gaîne de bois pour barricader la porte » (Rob., Faym.). Le sens du lg. *hamêde* « levier » en dérive ; cf. GGGG. I, 270 ; II, 311 et 604. C'est, d'après Scheler, l'anc. flam. hameyde, anc. fr. hamede. | *sordouvri,* entr'ouvrir ; syn. *trèdouvri.* Le lg. ne connaît ni l'un ni l'autre ; FORIR donne seulement *inte-dovièr.*

94. *rasplöy,* inf. et part. (voy. note 11), appuyer, appliquer (contre qqch) : *rasplöy lè ſiâle conte lè mour,* appuyer l'échelle contre le mur ; *sè rasplöy,* s'appuyer, s'accouder ; malm. *su ras-ployi,* propr[t] « se replier », auquel correspond en lg. *s'aspoyî* = s'appuyer. Le sens de notre passage n'est donc pas « les ailes repliées », mais « appuyé », c.-à-d. « perché ».

95. *vièroz,* lg. *vièrez* ou *veûrez.* | *dj' wèdje,* lg. *wadje*

97. *èhiné,* propr. « enlancé », composé de *hiner,* lancer. Le lg. emploie le simple *hiné,* lancé, un peu gris. | *èzoûlé,* prop. « embourdonné », comp. de *zoûler,* bourdonner (comme fait un essaim). Le mot est pittoresque : il semble que l'homme ivre ait comme un essaim qui lui bourdonne dans la tête. Inconnu en lg.

98. Le préfixe *kè-,* lg. *ki-,* verv.-malm. *ku-,* lat. con-, sert à former une foule de verbes. | *atrocher,* « empoigner ». Ce n'est pas un dérivé de « trousser », qui se dit *trosser, ratrosser* et dont le composé *s' kètrôsseler,* se tirailler, se lit l. 99. C'est l'anc. fr. atrocher (réunir, rassembler), formé de troche (faisceau, assemblage d'objets de même nature), w. *troke* (grappe) ; le sens propre est donc « réunir en un faisceau » ; cf. l. 103.

105. *raflûtcher,* revenir rapidement et à la dérobée ; *flûtcher èvôye,* s'esquiver ; de l'all. flüchten.

108. *moudrèr,* meurtrier, lg. *moudreû.* | *dèhéve,* disait, lg. *dihéve.* | *tchoufeter,* ici « sangloter » ; syn. *chnoufeter* ou *snoufeter,*

l. 158. À Malm., comme en lg., *tchoufeter* signifie « baisoter, embrasser avec bruit ».

110. *brigosse,* s. f., canaille, vaurien; cf. l'anc. fr. bricosement, bricon.

111. *raponser,* raccourir en hâte; *aponser,* accourir comme la neige fine que le vent chasse. Le v. unipers. *i ponse,* à Faym. *i pôsse,* à Trois-Ponts *i poussèle* = le vent chasse une neige froide et fine, *dol ponsire d'tvièr* (lg. *poûssire,* poussière). Dérive de l'anc. fr. pous, lat.*pulvus. Le dial. de Rob. nasalise parfois *ô*. | *dièré,* f. *-ine,* dernier, -ère, lg. *dièrin, inne.*

112. *pansi,* goinfre, lg. *pansà.*

113. *troner,* trembler; de même *trone,* subst., le tremble, *èssone,* ensemble; lg. *tronner, tronne, èssonne.*

115. *mosse,* fr. montre, anc. fr. monstre, au sens de « inspection, revue ». *Passer lès mosses* correspond au lg. *passer lès roufes* (cf. GGGG. II, 328) et au fr. passer par les baguettes. *I-a manqué d' passer lès mosses* (Rob.), il a failli mourir.

116. *tchàfète,* rôtissoire, poêle spéciale, assez profonde, employée sur les feux ouverts.

117. *djower hàsse a-n-onk,* « jouer hâte à qqn », le serrer de près; GGGG. I, 285; syn. *dèner one daye* (Rob.). | *acan'dôzer,* donner (à qqn) son compte, mal arranger, sens dérivé de : « habiller, fagoter »; fig. « rosser » (Malm., SCIUS). Le simple *can'dôzer* = cajoler, à Liège.

118. *on fèt tchirlipe sol pèle,* on fait chanter la poêle, en y passant une tranche de lard.

121. *noulu,* précédé d'un déterminatif, signifie « personne sans valeur, vaurien »; cf. GGGG. II, 169.

122. *tchènis',* s. m., canaille; lg. *tchinis'.* Dér. de *tchin,* chien.

123. *d'ssàvé,* « dessauvé », éperdu, comme qqn qui s'est sauvé d'un danger.

124. *nokète* (dimin. de *nouk,* nœud), petite masse : *one — dè boûre, dè troufe, dè houye,* gros comme une noisette de beurre, de tourbe, de houille; sign. aussi enflure à Rob. : *i-a one — o cô*

(dans le cou). Les expr. *craker one —*, jurer, blasphémer ; *i sèt craker s' —*, il sait jurer ; *craker l' — tot oute,* faire éclater le juron complet, sans atténuation, sont expressives : *craker* signifie « casser (une noisette, une noix) avec les dents ; lg. *croht,* verv. *craht*. L'éclat de voix qui accompagne le juron est comparé au bruit d'une noix croquée dans la bouche.

126. *dèlèdjiner* (à Faym. *delèdjiner* ou *kelèdjiner,* à Ligneuville *dulindjiner*), v. tr., maltraiter en paroles : *i m'a d'lèdjiné come on tchén ; i l' delèdjina d' tos lès nos* (Faym.). Dérivé de l'anc. fr. delaidengier (injurier).

127. *atatche,* lg. *atètche* ; cf. *bouh'nadje,* 34. | *on d'hire,* on déchire, verv. *on d'hêre,* lg. *on d'hèye.*

129. *rèdonder,* rebondir, retentir ; cf. Gggg. II, 304.

130. *bôzé,* bouffi, lg. *boûzé*. | *cèlthe,* cerise ; mais *cièr'ci,* cerisier.

131. *tchâsser,* 1. chausser (lg. *tchâssi*) ; 2. enfoncer : *tchâsser on pâ è tère, on coûtè o vinte, l' dèt o l'û* (œil). | *mèsûse,* indélicatesse, abus. Inconnu en lg.

132. *rèprover,* reprocher. Forir ne connaît pas ce sens de *riprover,* que donne cependant Gggg. II, 313.

135. *d'vantan,* contraction de *d'vant-antan* (le *t* de *d'vant* est toujours muet). Villers, *Dict. malm.*, donne la forme *d'vant-antan,* qui est encore conservée par les vieux ; *antan* signifie, comme en anc. fr., l'année dernière ; *d'vant-antan,* avant l'année dernière, il y a deux ans. | La *tchipète* ou *tchampinne* = la grive musicienne, turdus musicus L. On connaît à Rob. deux autres espèces de grives : la *francèse* ou *vignôbe,* grive mauvis, turdus iliacus L., et la *tchak'trèsse* ou *grîse,* grive litorne, turdus pilaris L.

136. *las',* lacet ; lg. *lès'*. | *hlo,* nœud coulant ; à Chevron *hlô* ou *clô*. C'est probablement l'all. schlupf, à Eupen schlopp (lacet, nœud coulant).

137. *aclasser,* écraser ; inc. en lg. | *djibe,* s. f., cou : *haper onk pol djibe,* saisir qqn par le cou.

139. *gabèrlote*, s. f., conte, fable; cf. GGGG. II, 527 : *gaburlote*. Dimin. de l'anc. fr. gab (moquerie); cf. KÖRTING, *gabb*.

140. *qwâses*, lg. *qwanses*. | *dèmèfie*, lg. *dimèsfèye*. | *pôk*, lg. *pô*.

142. *abouter* n'a pas en lg. ce sens de « présenter (un mot, une remarque) ». | *pâti*, lg. *panti*, panteler. | *rèmè*, « kyrielle, litanie ». Le lg. *rimê* signifie propr[t] « vers, dialogue rimé ». | *adjû*, lg. *adiè*. | *i-èstin'*, lg. *il èstit*.

143. *tortos*, lg. *turtos*. | *âhe*, lg. *àye*, ait. | *marmouyer* n'est ni dans GGGG. ni dans FORIR.

145. *porsome*, s. f., bord extrême; voy. ce *Bull.* 2[e] année (1907), p. 132. | *sprâwe*, lg. *sprèwe*.

146. *grusser*, « grincer », répond au lg. *gruzi*, « grignoter, ronger » et au fr. gruger. Du néerl. gruizen. En lg. *gruzion*, verv. *grujon*, Rob. *grussion*, Weismes *grussa* = cartilage. À Faym. *grussan* = trognon de chou.

147. *s' cawyer èvôye*, s'esquiver, disparaître à la sourdine; dérive de *cawe*, queue. | *radayeter*, cf. ce *Bull.* 2[e] année (1907), p. 80.

148. *fouytre*, verv. *fowt*, lat. *focaria (cheminée du toit); voy. note 35 et comparez *brèytre* (Wall. pruss.), lg. *brouwtre*, bruyère.

149. *ratrôk'ner* (Rob.), *ratrôkiner* (Faymonville), *rèstrôkiner* (Malm.), lg. *rètrôk'ler*; voy. note 111.

152. *fouront* (furent), *ouront* (eurent), forme remarquable de la 3[e] pers. plur. du passé défini lg. *fourit*, *ourit*. La forme du pays de Weismes est due prob. à l'influence analogique de *sont*, *ont*, *vont*. Voy. note 159. | *d'mèrlé*, cf. GGGG. I, 174 : *dimièrné*.

153. *s' kètirer*, 1. végéter, languir, se traîner (comme ici); 2. se tirer (d'un mauvais pas).

154. *houbonde* (Stavelot, Wall. pruss.), laps de temps. | *èmèné* sign. à Rob. « paralysé, qui ne sait pas avancer ». Le lg. *èminné* a conservé le sens propre : « privé de l'usage de ses mains, gêné dans ses mouvements, maladroit ».

155. *vwèzé*, fém. *vwèzine*; lg. *wèzin*, *-ène*. | *i-aveût*, voy. note 52.

157. *boh'té*, troué, évidé. À Malm. « *boheter*, v. n., se peler, s'écailler ». (*Dict. de* VILLERS). | *vîzènes*, vieilles herbes fanées sur pied.

158. *chnouf'ter*, 1. renifler ; 2. sangloter, pleurnicher ; voy. note 108.

159. *èssègnont*, enseignèrent, et plus loin, *lèyont*, laissèrent, *rèdjèrmont*, regermèrent, *rèzont*, rasèrent. Cette désinence *-ont* (= lg. *-it*) existe dans tous les verbes : *i finihont* (finirent), *v'nont* (vinrent), *vôvront* (voulurent), *pôvront* (purent), *rindont* (rendirent), *vèyont* (virent), *soupiront* (surent), etc. ; voy. note 152.

163. *làwe*, langueur. Forir ne donne pas le lg. *lanwe*.

164. *solèt*, soleil ; lg. *solo*. | *s'abôtier foû*, sortir avec effort ; cf. ce *Bull.* 2e année (1907), p. 102.

165. *broheûre*, brume ; lg. *brouheûre*, *brouhène* (fr. bruine). Dérivés d'un v. *broher* qui, à Rob.-Faym., signifie enfumer (les abeilles).

166. *alôyète*, alouette ; lg. *alôye*.

167. *d'vâr*, s. m., récolte sur pied; *d'vârer*, récolter ; comp. *vâr*, toison : *on vâr de linne* (Rob.-Faym., J. Bastin). Cf. GGGG. I, 177.

168. *twèrtcher*, v. intr., rôder; voy. note 36. | *hède*, herde ; lg. *hiède* ; à Faym. *yède*. | *coper*, t. de jeu, appeler en étant caché. *Nos alans coper*, nous allons jouer à cache-cache. *C'èst lu qui cope*, c'est lui qui « en est ». Ici le terme, par extension, est appliqué au coucou, parce que cet oiseau se cache pour lancer son cri.

169. Allusion à une croyance populaire : quand on entend pour la première fois le cri du coucou, si on a de l'argent sur soi, c'est un signe qu'on en aura toute l'année.

170. *clô-l'uh*, bécasse, oiseau des fagnes qui, à l'époque des pluies, se rapproche des habitations en lançant un cri lugubre. On l'appelle pour cette raison « clos l'huis ». | *uh*, lg. *ouh*. | *rère*, à Stav. *raire*, jeter des cris ; fr. raire. | *lavâsse*, lg. *lavasse*.

172. *tchocant*, adj., pétillant, se dit de l'œil, du regard : *qwand*

qu'ons èst èhe, ons a co sovint lès ûs tchocants, quand on est aise, on a encore souvent les yeux pétillants; aussi adverbe : *i louke si tchocant* ou *si tchocanmint,* il a le regard si pétillant. VILLERS, *Dict. malm,,* définit : « *tchocants-ûs,* des yeux gros et saillants ». À Faym. *tchacant.* | *û,* lg. *oûy,* œil; le diminutif *ûkèt* est formé comme *bokèt, bonikèt.*

175. *Tchan* (Wall. prussienne, Stavelot), Jean; lg. *Dj'han.* | *haline,* chenille, anc. fr. honine; lg. *halène*; pour la finale, cf. 176. | *cawe,* queue; lg. *cowe.*

176. *blanke-sèpène,* aubépine; ailleurs en Wall. pruss. *âbèspène*; lg. *ârdispène.* Le traitement du lat. -ina paraît variable à Rob. : cf. *haline, vwèzine* à côté de *vizènes, spène.* | *hîfier,* écosser, lg. *dihûfi, dihâgneter. Dès hîfions d' pès,* des cosses de pois; en lg. *dès hâgnes di peûs* (*hûfion* sign. petit verre de liqueur); *dès hièfes d'oû,* des écailles d'œuf (Rob.), *dès hîfes d'oû* (Trois-Ponts); lg. *dès hâgnes d'oû* (mais *hîfe d'a* : gousse d'ail).

178. *gruzé,* m., groseille; lg. *gruzale,* f. | *vèv,* vint; du lat. * venuit, * venvit, qui, en verviétois, a donné *veûn', vûn'.* Ces formes fortes ont disparu du liég., où l'on dit *v'na.* | *maw'râye,* maturité. Le suff. *-âye* (Stav.-Malm.) = lg. *-âhe*; il désigne l'époque où s'accomplit une action et correspond au fr. -aison; fenaison, *fènâhe, fènâye.*

179. *campagne,* temps où s'accomplit un travail, p. ex. la fenaison : *ons a passé one laide campagne*; *sèhon,* saison, époque de l'année; *awout,* août, époque de la moisson.

180. *soy â foûre,* faucher le foin. On dit à Rob. *soy â foûre, â stièrmint* (litière), comme *soy âs plantches*; mais *abate a l'avône, â r'gon* (seigle), *âs grains* (céréales en général). | *soyeûr,* scieur, faucheur; lg. *soyeû.* | *acouyi onk,* empoigner, assaillir qqn; *i-a stu fwèrt acouyi,* il a été fort accablé (lg. *acoyi,* cf. note 12). | *tassé* (dimin. de tas), dizeau de seigle, gros tas de vingt gerbes; *on gros tassé* désigne une meule. *Sôdâr,* « soudard, soldat », = quatre gerbes d'avoine réunies.

181. *rèzer* (Malm., Verviers); lg., fr. *raser.* | *a rés d' tère,* lg.

a ras' ou *a rés' di tère.* | *sârt,* 1. essart, terrain écobué; *sârter* ou *fornèler,* enlever et brûler le gazon ; 2. *on sârt,* expr. abrégée pour *on r'gon d' sârt,* seigle qui a été semé sur un essart ou *tèrain d' forné.* C'est ici le second sens, particulier à Rob. (?).

182. *abossené,* touffu ; *bossèt,* touffe. Dérivés de bosse.

183. *one macrale, one djint èmacralée* sont synonymes à Rob.; *c'èst-one èmacralée,* c'est une méchante, une sournoise. *L'èmacralée agace* = la pie sinistre, de mauvais augure. Quand une personne est à l'agonie, on entend la pie qui *câk'ston* (jacasse) la nuit : croyance populaire qui s'explique par ce fait que la lumière attire la pie. | *nût,* nuit, lg. *nut'.* | *lè grande hâye.* Une grande haie formée d'arbres élevés, serrés les uns contre les autres, protège la maison des fagnes contre le vent et la neige.

184. *s'apontit,* lg. *s'apontêye.* | *a l' èr do djôr* [lg. *a l'air* (ou *às airs*) *dè djoû*] = *â momint què l' djôr èrit* (apparaît). *On veût èri l' djôr.* Ces exemples montrent que l'explication de Gggg. I, 16, v° *air,* n'est pas exacte.

185. *soner lès pwèzées,* sonner le glas, deux coups pour une femme, trois coups pour un homme ; — *soner l' transe* ou *soner a mwèrt,* sonner à coups répétés pour annoncer l'agonie. *Pwèzée,* lat. * pausata, anc. fr. pausée, = pause, reposée. | *rastrin,* part. des 2 genres. *Cisse fème la èst rastrin* peut signifier que cette femme est incarcérée, ou colloquée comme folle, ou enterrée (Rob.).

186. *vèrdjalt,* mot forgé plaisamment par l'auteur. Dér. de *vèrdjale* (« vergelle », dimin. de *vèdje,* verge, baguette), glu

NOTICE

sur un glossaire wallon manuscrit de la région Stavelot-Malmedy.

Il y a quelques mois, M. Armand Weber, le bibliophile et antiquaire verviétois bien connu, avec cette amabilité dont il a déjà donné tant de preuves à la cause wallonne, me communiquait un petit recueil où je pourrais trouver, disait-il, quelques mots pour notre dictionnaire. C'était un calepin de format 16 × 10, à vieille reliure en cuir, contenant, sauf erreur, 75 feuillets non paginés dont beaucoup sont restés en blanc.

Il est intitulé : *Recueil des plus difficiles mots wallons par rapport à leur signification française*, c'est-à-dire des mots wallons les plus difficiles à traduire, avec une traduction française ou une périphrase équivalente. Ce que l'auteur voulait apprendre, c'était donc le mot français précis correspondant à tel mot wallon qui lui était familier. Le wallon n'était pas son but, et ce fait n'a rien d'étonnant, car, avant Grandgagnage et Forir, personne ne s'est avisé de faire un dictionnaire wallon pour renseigner sur le wallon : tous voulaient renseigner sur le français. C'est nous qui avons détourné Cambresier, Remacle, Lobet, Dasnoy de leur destination primitive. Détournons de même à notre profit cet humble glossaire. Voyons quel service il peut nous rendre au point de vue unique de la connaissance du wallon.

Le premier coup d'œil nous avertit que ce recueil n'enrichira pas de mots inconnus notre vocabulaire. Préoccupé de la propriété des termes en français, l'auteur collectionne des expressions techniques françaises. On peut même déterminer de quel dictionnaire français il s'est servi. Beaucoup de ses définitions sont empruntées à GATTEL, *Dictionnaire universel de la langue française*, dont la 1re édition est de 1797, la 3e de 1819, à Lyon. Souvent

même il lui arrive de substituer au mot wallon, dans la colonne de droite, la définition de Gattel, preuve encore que le wallon est tout simplement pour lui une définition abrégée, une explication par équivalence.

L'intérêt du recueil, à mes yeux, est surtout dialectal. Il est visiblement d'un autre dialecte que le liégeois. Or on sait combien il reste peu de chose, en dehors de Liège, qui remonte à un siècle. Il fallait donc, pour l'utiliser à ce point de vue, dater approximativement le glossaire et localiser le dialecte.

Mais pas une date, pas un nom propre! Si, le seul nom de Voltaire dissimulé dans une interligne, à la lettre H. On lit : « *houe*, f., ou *hoyau*, m., comme dit M. de Voltaire ». Cette citation ne trahit pas l'incognito ; tout au plus elle nous oriente vers un temps où M. de Voltaire n'était pas encore Voltaire pour tout le monde.

Le filigrane du papier figure un chevalier à casque empanaché, dentelles aux bras, perruque en tête, tenant une lance en arrêt au bout de laquelle est suspendu un bonnet, le bonnet de Marianne ! Devant lui, un lion brandit un cimeterre. Dessous, une longue banderolle grossièrement godronnée. Lettres : *H. R. Pro Patria.*.

Par les habitudes graphiques de l'auteur dans la partie réservée aux traductions, il est encore du XVIII[e] siècle. Il écrit françois, oyseaux, abÿmer, moÿen, netoier, fenestre, chaircuter, meurissent. Mais on sait combien notre pays retardait sur la France dans son orthographe comme dans son style.

Je crois d'autre part y reconnaître le travail de deux mains différentes. L'une, plus amie de la régularité, avait divisé la page en deux colonnes, mot français à gauche, mot wallon à droite. Le système consistait à réserver un certain nombre de pages pour chaque lettre du glossaire, à commencer donc le travail en vingt endroits différents. De là les blancs nombreux. La seconde main a continué sans se préoccuper de la division en colonnes, serrant le texte, substituant souvent au mot wallon des

définitions et des exemples français. Au reste, cette seconde main pourrait être la première reprenant le travail à quelque temps d'intervalle, et plus négligemment, comme il arrive à mesure que la nouveauté d'un projet se défraîchit. En tout cas, la deuxième main suit l'ordre alphabétique du *Dictionnaire français* de Gattel, tout comme la première.

Nous ne croyons pas trop nous aventurer en concluant de ces données diverses que le recueil est de la fin du XVIII[e] siècle ou des premières années du XIX[e].

Le lieu d'origine est facile à déterminer par les particularités de prononciation que révèle une orthographe même imparfaite. *One* et non *ine, cutirer, rucoper, du fruts* (de fruits), *rutirer su nez* suffisent pour désigner la région à l'est de Liège. Mais l'auteur prononçait *dra* (drap) et non *drè*; *lassê* et non *lèssê* comme à Verviers, *tassale* et non *tèssale*; *cowé, avalé, hasplé,* non *cowêye, avalêye, hàsplêye*; *awi,* non *awyêye*; *bètcht,* non *bètchêye* : cela suffit pour désigner la région sud-est de Verviers. *Blama*he, h*afver,* mo*h*e *d'awion* et les graphies contradictoires ch*ouarner,* mo*ch*e nous orientent par leur hésitation même vers un endroit où le *sc* n'est ni franchement *h* sèche comme à Liège ou Verviers, ni *ch* comme dans le Luxembourg, une *h* mouillée telle qu'on l'entend de Sourbrodt à Rencheux-Vielsalm. Enfin le suffixe *-ura* devenant *-ore* dans *bâhore, crèvore, blèssore, molore, runârdore, grélore, ducrèvore, duriflore, hagnore, rutèyore, vôssore,* désigne la région de Stavelot-Malmedy. Il est difficile de pousser la précision plus loin et de décider entre Stavelot et Malmedy. Les signe des longues et des brèves, les semi-consonnes *w* et *y* étant absents, il faut se rabattre sur quelques mots caractéristiques. Le manuscrit écrit *franbaihe* : on prononce actuellement à Malmedy *frambêhe,* à Stavelot *frambâhe.* Le ms. écrit *suri* (soricem), Stavelot dit *sori* et Malmedy *suru.* Notre ms., d'accord en cela avec Villers de Malmedy, écrit *râ d'rou* (rayons de roue) ; or Stavelot dit *rê* ou *rè.* Le ms. a *peu* (pou), *seuve* (suie) ; Stavelot dit *pû, sîfe.* Il y a plus de condordances avec Malmedy qu'avec Stavelot.

La plus curieuse particularité phonétique que nous ayons remarquée, c'est la terminaison *-ír* de verbes qui se prononcent maintenant en *-í* : *baguír* (déménager), *stièn'vír* (éternuer), *moquír* (moquer). A la vérité cette graphie pourrait être purement analogique; mais la forme *soîre* (scier, faucher, *soyî* à Verviers, Liège) avec son *e* final suffit pour démontrer que *r* n'était pas muet. Ce phénomène nous reporte à une prononciation qui n'existe plus dans la Wallonie proprement dite que pour le verbe *tchîr* et le malmédien *crîr* (crier ; contracté de *criyîr*, à Stavelot *criyî*). La seconde main écrit quelquefois *-í* : *apairí, s'accropí*, mais plus souvent *-ír*; la première, toujours *-ír*, même quand le mot n'a pas de correspondant français capable de suggérer *-ír* par analogie de -ier.

L'auteur est assez instruit pour citer du latin : *cardo, -inis*, ou : *Latinè junix, -icis, f.* ; ou pour écrire *rads* à cause de radios (rayons de roue).

Tel qu'il est, ce manuscrit est intéressant au point de vue de la phonétique, et même, subsidiairement, des significations et de diverses particularités. Aussi nous nous sommes donné la peine de le mettre sur fiches en entier, en ajoutant les observations que les circonstances nous suggéraient. Comme l'ordre alphabétique est celui des mots français, il fallait bien le copier et le distribuer autrement pour le rendre utilisable. J'en ai tiré quatre à cinq cents fiches. Au reste, j'ai le plaisir d'ajouter que M. Weber m'a offert spontanément l'original pour la bibliothèque de la Société. Puisse son exemple être suivi par de généreux donateurs. Puissent-ils comprendre surtout que l'un ou l'autre manuscrit, sans importance pour eux et sans valeur marchande, peut devenir d'une grande utilité scientifique quand il est réuni à d'autres. La Société, en essayant de rassembler les documents anciens du wallon, épars et exposés à périr, ne poursuit pas une idée de lucre, mais de conservation. C'est pourquoi je ne suis pas honteux de mendier, pour elle et pour le *Dictionnaire wallon*, les épaves d'antan.

Jules Feller

Notes d'Étymologie et de Sémantique

19. **tot-fèr** (*tòfèr*) [1]

Cette expression adverbiale qui signifie *continuellement, sans cesse, toujours*, est répandue dans toute la Wallonie : on la rencontre à l'Est jusqu'à Stavelot et Malmedy, à l'Ouest sous la forme *tout-fèr* jusqu'à Braine-l'Alleud et Charleroi ; mais elle ne paraît pas dépasser ces bornes ; elle n'est mentionnée, que je sache, ni dans nos patois lorrains, ni à Mons et Tournai.

Le plus ancien témoignage connu de cette curieuse locution est un passage de Jacques de Hemricourt (éd. Salbray, p. 354) : « se priat al dit Monss. Lambert qu'il demorast *tot fer* deleis ly juxes a la dite journée ».

L'origine de *tot-fèr* a plus d'une fois suscité les recherches des linguistes. M. Dory, le premier [2], s'en est occupé sérieusement dans un mémoire en réponse aux concours de 1876 : il combat par de bonnes raisons l'étymon tota feria, proposé par Simonon [3]; il préfère *tot* + l'adverbe latin fere signifiant « d'ordinaire, presque toujours » ; ce qui, par parenthèse, ne satisfaisait pas le président Grandgagnage chargé de faire rapport sur la question [4] ; il y voyait une difficulté phonétique très réelle, et même

(1) C'est la prononciation liégeoise ; à Verviers et presque partout on dit *tot-fèr* avec *è* ouvert long.

(2) *Bull.* **16**, p. 255.

(3) Ch. Simonon. *Poésies en patois de Liège* avec glossaire (Oudart 1845), p. 177.

(4) *Bull.* **16**, p. 250.

— scrupule excessif — le sens ne lui paraissait pas convenir.

Peu d'années après fut éditée par les soins d'Aug. Scheler la fin du tome II du *Dict. Etym. de la Langue wallonne*. On y lisait v° *tot* un article ainsi conçu :

Tot-fair 1. (continuellement, sans cesse), Nam. it. De *ferire*, frapper, cp. *toz-côpz* m. sign.; ou de totis feriis (cp. *toz-diz*), le latin feriae s'étant pris au moyen-âge pour tous les jours de la semaine. — 2. t. de tailleurs de pierre (halte! arrêtez!).

M. Georges Doutrepont dans sa remarquable *Etude linguistique sur J. de Hemricourt et son époque*, rappelle (p. 82) les hypothèses de GGGG. à propos de *tofér*, sans toutefois se prononcer ([1]).

Or, en y regardant de près, elles ne sont guère admissibles. Quel serait ce nom verbal supposé issu de fĕrīre? Ce ne pourrait être que *fîr*, avec *î* = anc.-fr. *ié* comme dans les formes fortes du verbe. D'autre part tottis feriis, ou plutôt tottas ferias, — car c'est l'accusatif qu'on voit dans les expressions analogues anc.-fr. *toz jors*, *toz dis* ([2]) — aurait produit en liégeois une expression féminine comme *totes fôres*, en nam. *totes fwêres*.

En somme, la question n'est pas encore élucidée.

Essayons de résoudre le problème en reprenant le point de départ de M. Dory, c'est-à-dire en considérant *tot-fér* comme un composé de *tot* plus un adverbe ou un adjectif pris adverbialement. La comparaison de *tot rade, tot doûs, tot dreût, tot tchaud, tot reûd*, et de locutions françaises telles que « rire tout bas, rêver tout haut, parler tout franc » nous amène à croire que *tot fér* s'interpréterait littéralement par « tout ferme ».

« Ferme » était en ancien français *ferm*, puis *fer*, au masculin. De même, fĭrmum en wallon avait dû donner *fér* : l'ĭ bref,

([1]) Tome XLVI des *Mém. couronnés par l'Acad. roy. de Belg.*, 1891.

([2]) L'ablatif n'est conservé que dans de rares expressions déjà figées en lat. vulgaire et contractées en un mot : hodie, fr. hui, w. *oûy*, *û*; hocanno, fr. oan, w. *awan*. Voy. J. Feller, *Bull. du Dict.* 1906, p. 150.

devenu *é* fermé en latin populaire, aboutit chez nous à *é* ou *è*, quand il est tonique et entravé, tandis que l'*è* ouvert placé dans les mêmes conditions se diphtongue. Exemples : vĭr'dem, *vért*; vĭrga, *vèdje*; mais *fièsse* de fĕsta, *fiér* de fĕrrum, *iviér* de hibĕrnum, *niér* de nĕrvum, *viér* de vĕrmem. De plus, dans ces trois derniers mots on remarque la chute d'une consonne finale après *r* (cp. *djoû* de diurnum, *fôr* de furnum). Une forme *fér* en ancien wallon est donc de tous points légitime.

Voyons enfin si le sens s'accommode de l'étymologie proposée. Fĭrmum, devenu *fér*, exprime d'abord fixité, stabilité, ce qui justifie l'emploi du mot fait par les tailleurs de pierre : cette acception est antérieure à toute autre. De là à marquer la continuité, la non-interruption, il n'y a qu'un pas; et par une transition insensible, on arrive à l'idée de fréquence. C'est ainsi que dans le latin classique ferme, simple doublet de firme d'après M. Bréal (*Dict. étym. de la langue latine*), avait pris le sens de « ordinairement, presque toujours ».

Les trois nuances sémantiques rendues par *tot fér* (sans bouger — sans cesser — à maintes reprises) ressortiront mieux d'une poignée d'exemples :

Il est tot-fér divins sès fleûrs, dit Em. Gérard en parlant de l'amateur de fleurs (*Œuvres wall.* 3[e] série, p. 214) : il vit parmi ses fleurs. *Il est tot-fèr au culot* (Namur), il est rivé au coin du feu. *Pou s' consoler i stait tout-fèr au cabarèt* (M. Renard, *l'Argayon* 85).

Si dj' so tot-fér bin pwèrtant... (D. Salme, *Ton. èt Bl.* 102),... constamment en bonne santé. *Il a ploû tot-fèr* (For. *Dict.*)... sans discontinuer. *Tot-fèr ovrer, d'rèner, sofri* (M. Lejeune, *Bull.* **44**, 431), travailler sans trêve...

In-aute qui tot-fèr si k'pagnetêye... (For. *Blouw. lidj.* 10), qui ne fait que se griser. *Bwère èt mindjî tout-fèr* (Bernus, *Fauves* 89),... à toute heure. *Tot-fèr dji passe èt dji rapasse* (Wérotte 3[e] éd. 128), très souvent je passe et repasse.

Cet article était achevé lorsqu'on me signala dans une joviale

chanson en patois de Viesville, insérée *Ann.* **20**, p. 77, un précieux *fén-fèr*, synonyme de *tot-fèr*, qui confirme mes conclusions relativement à la nature du mot *fèr*. *Fén* en effet, dans la région de l'Ouest-Wallon, s'emploie pour renforcer un adjectif ou un adverbe, absolument comme *tot*. A Namur on dit de même *fin* (*fin lwagne*), à Liège *fi* (*fi sô, fi minme*); on peut aussi réunir les deux particules : *tot fi seû*, liég., *tot fin bèlemint*, nam.

Alphonse MARÉCHAL

20. consîre

Dans le *Projet du Dictionnaire général de la langue wallonne* il y a un article consacré à un mot rare, *constre*, d'origine inconnue, qui est défini provisoirement « place où le vent amoncelle la neige ». On y hasardait comme étymologie une forme * considaria. M. Antoine Thomas, le maître français, auteur des *Essais* et des *Nouveaux essais de Philologie française*, dans le compte-rendu qu'il fit du *Projet de Dict.* (1), proposa * congeria pour congeries. Sans être partisan de * considaria, qui ne s'appuie pas sur un substantif antérieur, il me semblait d'autre part que * congeria ne couvrait pas les formes précisément les plus importantes du mot wallon. Il fallait donc maintenir ce terme en observation.

La difficulté de fixer l'étymologie de *constre* provient de deux causes : absence de formes comparatives extra-wallonnes, ignorance du sens exact. Quant au sens, les exemples recueillis font hésiter entre « amas de neige » et « fondrière remplie de neige ». Cependant, puisque le mot *constre* a besoin d'un complément qui signifie « de neige », c'est un signe que l'idée de neige n'est pas inhérente à ce mot; mais rien ne nous dit s'il implique l'idée du contenu, l'amoncellement, l'amas, soit en hauteur, soit en profondeur, ou l'idée du contenant, la fondrière. Le sens exact ne

(1) *Romania*, janvier 1905.

sera donc déterminé que par l'étymologie, et c'est la question phonétique qu'il faut examiner d'abord.

Dans la mémoire des hommes, les traits d'un mot peu employé risquent de s'atténuer et d'être infidèlement reproduits. Il faut donc déterminer la forme la mieux conservée. L'article du *Projet* nous enseigne que *constre* est généralement usité dans la province de Liège, la Prusse wallonne, l'Ardenne. Si l'on trouve *côssi* à Dison-lez-Verviers, c'est par dénasalisation de *on* et par réduction de *-ire* à *-i* comme dans *fowi, fondri, brouwi, goti* (foyèr-e, fondrière, bruyère, gouttière). Les formes en *-ière* qu'on trouve dans la zône voisine du patois gaumais achèvent de montrer à l'évidence que le suffixe de notre mot est le latin -aria, fr. -ière. — A la place des consonnes fortes *c* et *s*, on trouve parfois les douces *g* et *z*, ensemble ou séparément. C'est une déformation à écarter, car la régression de la faible à la forte est rare : *fèrou*, qu'on rencontre çà et là pour *vèrou*, est influencé par *fiêr* (fer). — *an* de *gancière* à Neufchâteau est une transformation de *on* fréquente en gaumais et en chestrolais, où *mancé* = monceau, *fantène* = fontaine, *Ranpancé* = Romponcel (rond-ponceau), commune de Jamoigne. — Au sud-est, à Porcheresse, Malvoisin, Gedinne [1], c'est *sconstre* qui est employé : *ène suconstre, dès sconstres du nive*. Cette *s* initiale fait partie de la racine ou provient d'un préfixe. Or, dans les deux essais d'étymologie prérappelés, on est parti de la forme *constre*. Mais si, par hasard, cette forme est le résultat d'une apocope de *s*, c'est en vain qu'on cherchera une famille à *constre*. Il est donc plus sûr, dans nos recherches, de partir de *sconstre*, dont l'*s* ne peut être une superfétation.

Si nous sommes bien orientés, le problème revient à chercher dans l'ancien français ou dans d'autres dialectes voisins des traces d'un mot *sconsière* ou plutôt *esconsière*. Or nous trouvons tout de suite *esconser*, se cacher, dont le participe présent est usité dans l'expression *soleil esconssant*; puis *esconserie*, action de celer

(1) Localités des provinces de Namur et de Luxembourg, au N. de la Semois, à l'E. de Fumay.

qqch. ; *esconsail,* abri où l'on peut se cacher ; *esconse,* dans le sens spécial de lanterne sourde. C'est évidemment le participe * *escons,* f. *esconse,* du latin absconsus (caché), qui a donné le jour à ces divers mots. Au reste, *esconser* n'est pas mort : encore aujourd'hui, dans la Bresse, « soleil couchant » se dit *selò χconsiant* ou *χconsant* (1), et le verbe *χconsier* ou *χconser* signifie disparaître, se cacher, en parlant des astres (2). Notre *sconstre* apparaît si bien dans sa famille au milieu de tous ces mots que nous croirons en avoir trouvé l'origine si tout peut s'arranger au point de vue de la phonétique et de la signification.

La difficulté n'est pas de rattacher *sconstre* au latin absconsus, c'est de faire accepter que *sconstre-constre* existe avec ces étranges initiales dans une région où l'on prononce *choûter-hoûter* (ascoltare). Il n'y a, pour *sc-*, heureusement, qu'à mieux examiner les faits. Oui, il est vrai, l'ardennais et le namurois disent *chame, chaper, chârder* ou *chaurder, chète, cheûre, chôpier* ou *chôpî, choûter, chover, chume* ou *choume,* mais a-t-on dressé en regard la liste des mots en *sc-*? Il y a moins de *sc-* dans l'ardennais, mais beaucoup dans le namurois, qui, en cela, tend la main au rouchi et dont on peut dire qu'il connaît à dose égale les deux traitements. Les exemples suivants le montreront à suffisance :

Namurois	Ardennais
scadia (bassin à beurre)	—
scafia (cosse, gousse)	*châfe* (écale)
scafî (écosser)	*scafier* (écosser, dépenser)
scafiote (gousse)	*chafiote, scafiote* et *cafiote*
scamia (à Meux, escabeau)	*chame*
scaye (ardoise) et ses composés	*chaye*
scayon et *chayon* (échelon)	*chayon*

(1) Nous figurons par un χ grec la consonne qui correspond au *ch* allemand de *ich.*

(2) J. Hingre. *Voc. du patois de la Bresse* (Vosges), dans *Bulletin de la Soc. philomatique vosgienne,* XXXIIe année, 1907, p. 86.

scaufion (gousse)	—
scaugne (écale)	—
scauyt (se fendre outre mesure)	*chåyer*
sclaucht (claquer)	*chlaquer*
skète et *chète* (éclat de bois)	*chète*
sclide (traîneau)	*scliyon*
scot (écot)	*scot*
scocht (ébrancher)	*scocher*
scwèle (écuelle)	*chèle*
scwarner (écorner)	*chwarner*
scoriye (écourgée)	*scorèye*
scorion (lanière)	*scorion*
scotia (gousse)	—
scramer (écrémer)	*cramer*
scrabtye (escarbille)	—
scrèper (racler)	—
scrôles (copeaux)	*croles*
scroter (ex-crotter)	*scroter*
scru-fiêr	*crou-fiêr*
scûre (ex-cuire)	—
sqwére (équerre)	—

La chute de l'*s* initiale est un accident dont on a des exemples dans la région qui nous intéresse ici. Le gaumais dit *keume* (aha. *scūm*), *kieûle* (scutella), *cotchreuy* (écorcheur), *coûtèy* (écouter), *couchû* (anc.-franç. escourçuel, tablier), *cuvian* et *cuvir* (écouvillon, écouvillonner) ; le messin a *cwéle* (écuelle), *côrchous* (écorcheur), *coûchons* (écosses) ; bien que d'ordinaire ils convertissent *sc-* en *ch-* [1]. Dans le nord-wallon c'est *h* qui correspond au *ch* de l'ardennais et du gaumais. Une forme en *c* est la forme simple,

[1] On pourra trouver d'autres exemples dans notre *Phonétique du gaumet et du wallon comparés*, § 82 (dans le Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.. t. 37). Il faut supprimer de ce paragraphe l'exemple messin *a coué*, qui doit être *ad *quetum*, sans rapport avec le gaumais *a chuay*, à l'essui, de *exsugare*.

une forme corrélative en *h* est composée : *clôre* signifie *clore*, mais *hlôre* éclore ; *crou* signifie cru, mais *hrou* écru ; *croûler* signifie tamiser, mais *hroûler* faire sortir en tamisant. Un examen approfondi ne fait que diminuer le nombre des cas supposés d'abord exceptionnels. Ainsi *corthe*, que nous croyions être *a priori* une déformation de *scorthe*, en face du namurois *scortye*, de l'ardennais *scorèye* et du français *écourgée* correspond plutôt en réalité à l'anc.-franç. *corgée* et n'a probablement pas le préfixe. D'une liste provisoire d'exceptions dressée pour montrer *s* disparue laissant à nu le *c*, il nous reste trois ou quatre mots :

1. *carcèle* REM., fr. escarcelle, de l'adj. eschars. Le mot est tout a fait d'emprunt et la déformation purement individuelle. *Carcèle* ne peut pas compter comme mot wallon.

2. *cramer*, fr. écrémer ; *crameû*, fr. écrémeur. *Cramé lèssê* ne signifie pas « lait crémé, couvert de crème », mais « lait écrémé ». Le simple a-t-il remplacé un *hramé* qui a disparu comme trop difficile à prononcer ?

3. *calbote*, *harbote*, nam. *scarbote*, compartiment.

4. *clintch*, gauche, qui nous paraît un simple doublet de *hlintch*, anc.-franç. esclenc, de l'ancien francique *slink*, all. link. Comparez *sclinbwagne* à Marche (qui lorgne de travers) et *clitche-pate* à Laroche (gaucher).

Si on a répugnance à joindre *constre* à cette liste comme ayant perdu l'*s*, il reste encore une ressource. On trouve dans Du Cange le doublet *consa* à côté de *sconsa* et *esconsa* (lanterne sourde). On pourrait donc s'autoriser de *consa* pour imaginer un participe bas-latin * *consus* sans préfixe *abs-*, et un verbe anc.-franç. **conser* ou * *consier*. Notre *constre* serait alors un mot simple régulièrement formé à côté du composé *sconstre*. Pourtant, si j'ai le droit d'exprimer une appréciation, au risque qu'elle soit entachée de subjectivisme, je dirai que *consa* et *constre* m'apparaissent comme des formes isolées qui ont perdu l'*s* initiale.

Il est temps d'arriver au sens. Du Cange ne cite pour *esconse*

qu'un sens tout spécial, lanterne sourde; mais il est évident que *absconsa* : *esconse* a dû signifier, en général, comme participe passé : caché, comme substantif : chose cachée, dérobée aux yeux, puisque c'est de là que provient le verbe *esconser* qui a, lui, une signification générale. Notre *sconstre* a un suffixe *-tre* désignant l'endroit ou l'objet contenant ; il signifie donc : le lieu aux *absconsa*. Mais le mot *absconsa*, choses cachées, peut être pris dans deux sens qu'il importe de démêler ici. Le soleil descendu sous l'horizon est un *absconsum*, une chose cachée, dérobée aux yeux ; mais le fond où il semble être descendu est aussi un *absconsum*. Ce fond est l'invisible, l'abîme, l'inaccessible. Plus vulgairement on peut donner le même nom à une fosse, à un trou que la mousse ou la bruyère dissimulent dans la fagne, à toute cavité que la neige comble en hiver. Bref, *sconstre* est-il l'endroit aux neiges dissimulées ou l'endroit aux trous dissimulés par la neige? Forcé de choisir, il nous semble que ce sont les cavités ou la hauteur des neiges qui sont dissimulées, non la neige elle-même; *sconstre* est à nos yeux le réceptacle aux cavités dissimulées et traîtresses. Le meilleur synonyme serait *fondrière*, mais fondrière connote l'idée d'affaissements, *sconstre* l'idée de fonds que la neige remplit et partant dissimule. Lorsque le vent nivelle la neige (*wiler*), celle-ci comble les fosses, et le marcheur, incapable de distinguer les inégalités du fond sous cette belle surface unie, va s'enliser dans quelque mauvais trou.

On peut donc maintenant préciser le sens du mot. 1° Il ne s'agit pas d'amas de neige en hauteur, mais en profondeur. 2° Notre mot ne désigne pas proprement le contenu : la neige entassée, mais le contenant. 3° Le contenant ne peut être un talus, un rebord (*hoûrlê*), mais un creux, soit ravin ou fondrière, soit simple fossé le long de la route. Les autres significations, que nous ne songeons pas à nier, sont obtenues par extension.

Jules Feller

21. w. **forandra** (= **fôrant-drap**), **ourdouh**

Jadis, lorsque le charroi avait une bien plus grande importance qu'aujourd'hui et que, souvent, avec leur attelage, les charretiers restaient éloignés de chez eux à voyager des semaines et des mois sur de mauvaises routes, ils avaient sous le chariot une pièce de forte toile à voiles suspendue par les quatre coins en forme de hamac et dans laquelle ils mettaient non seulement les provisions (foin et pain) pour les chevaux, mais encore d'autres menues choses nécessaires pour le voyage. Cette toile s'appelait en wallon «*forendret*» d'après Body, *Voc. des charrons* (dans le *Bull.* **8**, 73), dans le *Dict. malm.* de Villers «*forandrat*», sans traduction.

La première partie de ce mot composé est le part. présent du v. *fôrer* (donner la ration aux bestiaux, gorger), dérivé de *fôre* (pitance d'un animal), emprunté de l'anc.-h.-all. fuora (pastus); all. dial. fuhren ou furen (nähren, speisen, füttern).

Au composé *forandra* correspondent, au point de vue de la formation, *corant-lès'* (nœud coulant), *wagnant-corti* (petit jardin de paysans, Vill.), *runant-tch'min* (grand chemin, Gggg.), *toûrnante-rotche* (nom d'un rocher demi-circulaire à proximité de Malmedy). L'allemand possède aussi un grand nombre de ces formations participiales, surtout dans les noms de lieux, par ex. anc[t] : ze dem blechendem Stein (ad lapidem prominentem), devenu Bleckenstein; anc[t] : ze clingenden burne (ad aquam sonantem), devenu Klingenborn ou Klingelborn, cf. *Alemania Zeitschrift für Sprache, Litteratur und Volkskunde des Elsasses*, etc., 13, 7.

Le nom allemand correspondant à *forandra* est Rosstuch (drap de cheval), qui ne se trouve pas dans la langue littéraire, mais que connaissent, encore aujourd'hui, différents dialectes : Rausdoch à Aix-la-Chapelle, Raussdouk à Eupen, Ressdoch dans le dialecte moyen-rhénan, Rossdook, «vierkant zeil (Segeltuch) onder een vrachtkar», dans le dialecte limbourgeois. Dans ce rosstuch on déposait les provisions pour le cheval (all.

dial. ros et ors). Le wallon a emprunté le mot rosdouk, orsdouk et l'a transformé en *rouhdouh* (Herve), *roudouh*, *roudou* et *ourdouh* (cf. GGGG. et FORIR). Le premier *ou* du mot wallon (au lieu de *o*) est dû à l'influence assimilante du second.

La supposition de GGGG. : flam. *onderdoeck* (II 178, 328) = toile de dessous, ne repose sur rien de sérieux ; E. ULRIX l'a cependant admise dans ses *Germaansche Elementen in de Romaansche talen* (Gand, 1907), n° 1507. Nous écartons aussi l'opinion de MÖNCH, *Grammatik der ripuarisch-fränkischen Mundart*, p. 103 : *ressdoch* (Rasttuch, « drap de repos »), reprise par les auteurs du *Wörterbuch der Eupener Sprache* (Eupen, 1899), qui tirent *rausdouk* du verbe *räusste* (rasten, se reposer) (1).

Dr Quirin ESSER (Malmedy)

22. w. tèroûle, tirelote

Tèroûle (charbon mélangé de terre pour avoir été pris sur les affleurements de la houille) ; dans le ms Orb. *tharoulle*, Malm. *tiroule*, Nam. *terhoule*, *tèroule*, Rouchi *tiroule*. Malgré l'apparence, ce mot ne peut être composé de *terre* + *houille*, qui se dit *hòye* en liég. ; ce doit être un diminutif de *ter* ou *tar* = tendre (voy. *tenr*), peut-être une variété de *tinrûle*, *tèrûle*. GGGG. II, 425.

On prononce *tèroûle* à Liège, Verviers, Stavelot, Namur et en Hesbaye. Cependant le *Dict. des rimes liégeoises* (manuscrit attribué au curé DU VIVIER) écrit « *teroul* », rimant avec *boule*, *moule*. À Fosses-lez-Namur et à Viesville-lez-Gosselies : *tèroule*. À Mons « *terre-houille* », dans SIGART : l'*h* étant muette en montois, il faut prononcer *tèrouye* (2).

(1) Signalons ici l'énigmatique « *roudrouh* (êtres d'une maison) », enregistré, sans autre explication, par GGGG. II, 328. Serait-ce une acception figurée et étendue du précédent ?

(2) Comparaison montoise : *luisant come in boulèt d' tèrouye dins 'ne lanterne*, citée par Jules DECLÈVE, *Le wallon montois*, p. 147, qui écrit « *terrouille* ».

La définition de GGGG. concorde avec celle de BORMANS, *Voc. des houilleurs* : « charbon de mauvaise qualité qu'on trouve aux *sopes* des veines » [1]. On mélange cette terre avec de l'argile pour en faire des briquettes ovales (*clûtes* à Verviers, ***hotchèts*** à Liège, *otchèts* à Namur, ***bougnèts*** à Fosses et à Charleroi, ***boulèts*** à Mons). — SIGART, *Dict. montois*, p. 354, définit de même : « tête de veine imparfaitement minéralisée ou altérée par l'action de l'air et le mélange de substances étrangères ». Les dictionnaires de DU VIVIER, FORIR, WILLEM définissent simplement par « terre-houille » et considèrent sans doute ce terme comme l'équivalent littéral de *tèroûle*. Le mot wallon a passé dans quelques dictionnaires français, entre autres dans le *Larousse illustré*, où nous lisons : « *teroulle* : terre légère et noire, indice de la proximité de la houille ». — À Fosses-lez-Namur, *tèroule* signifie « charbon fin », c.-à-d. menu ; à Viesville-lez-Gosselies, « espèce de terre-tourbe ». Enfin à Crehen (Hesbaye), pour désigner la houille en général, on ne connaît que *tèroûle*.

GGGG. a raison de repousser l'étymologie *terre* + *houille* ; tout au plus cette combinaison a-t-elle pu influer sur la forme montoise et altérer *tèroûle* en *tèrouye*. Son essai d'explication par *tinrûle* n'est pas moins inacceptable ; ce serait le seul exemple de *-oûle* représentant une variété du suffixe *-ûle*.

Il faut voir dans notre mot un dérivé de *tère* (terre), formé au moyen du suff. diminutif *-oûle*. De la *tèroûle*, c'est proprement de la petite terre, de la terre fine, légère et friable : *cisse tère la troûle come dèl tèroûle*, dit-on souvent à Jupille d'une terre qui s'émiette (*si d'hayetêye*) aisément.

(1) Les *sopes* sont les parties des *rwèsses* ou *drèssants* (couches à peu près verticales) qui avoisinent la surface. — Un manuscrit du XVIIe siècle, apparenté sans doute au ms Orban dont parle GGGG., fait les distinctions suivantes : « Dans les *sopes*, l'on ne rencontre d'ordinaire que de la *tharoule*, qui est la moindre de toutes les denrées ; puis du *faux charbon*, après cela du *charbon*, et enfin de la *houille* » (communication de M. l'avocat Victor Robert).

La forme première étant *tèroûle*, il s'agit d'expliquer les altérations de la protonique initiale. 1° La forme ancienne *taroûle* rappelle peut-être une prononciation de *è* très ouvert, voisin de *è* mi-nasal ou de *a* ouvert; encore aujourd'hui le verviétois pron. *tère* à peu près comme *tinre*. La présence de *r* n'est sans doute pas aussi sans influence sur la couleur de la voyelle précédente. On sait que le français du XVIe siècle a de même hésité entre *a* et *è* dans *tarière* ou *tèrière*, *charette* ou *chairette*, *darrière* ou *derrière*, etc. (¹). — 2° La forme *tiroule*, qui se rencontre à l'extrême Est et Ouest (Malm., rouchi), a vraisemblablement subi l'influence du verbe *tirer*. Au reste, l'alternance *i* — *è* à la protonique initiale se retrouve dans *tirebale* (Lob.) et *tèrebale* (Rem.²) ; *vèroûle* et *viroûle* (1. virole; 2. pivot, Gggg. II, 464 et 470) ; *tirtot*, *turtot*, *tortot*, nam. *tèrtot* (tout) ; *vèloûte* et *viloûte* (espèce de fagot).

Il est probable que *tèroûle* est d'origine liégeoise, ainsi que nous avons tenté de l'établir pour *hôye*, houille (voy. ce *Bull.* 2e année, 1907, p. 130).

Ajoutons enfin que terrola est dans Du Cange et que le w. possède un autre dérivé de « terre » : *tèris'*, synonyme de *trigus*. Malgré les apparences, le mot suivant, qu'on trouve dans Gggg. II, 432, pourrait bien faire partie de la même famille :

Tirlott (anthracite, mauvais charbon) Lobet. [Note de Scheler : Dans Bormans, *Vocab. des houilleurs liégeois*, on trouve : « *Tirelote*, fosse où l'on n'extrait que de mauvais charbon ». Mais il ne donne aucune explication sur la valeur de *lote*.]

Ce *tirelote* paraît provenir d'un primitif **tèrelote*, composé de *tère* et du suff. *-el-ote*, dont la valeur est diminutive (cf. *babelote*, *bourelote*, *fafelote*, *fièrelote*, *makelote*, *masselote*, *papelote*, *tchoufelote*). Ce suffixe diffère de *-oûle* en ce qu'il peut avoir — comme ici et dans le fr. camelote — le sens péjoratif. De la *tirelote*, ce serait proprement « de la terre (charbon) de mauvaise qualité » ;

(¹) Cf. Brunot, *Hist. de la langue française*, II, 249.

le sens donné par Bormans serait dérivé : le v. *tirer* aurait agi à la fois sur la forme et sur la signification. À noter que Lobet en fait aussi le synonyme de *tèroûle* et qu'en verviétois l'expression : *c'èst dèl tirelote* (*Bull.* **8**, 269) s'emploie proverbialement dans le sens du fr. familier : « c'est de la camelote ».

Jean Haust

CHRONIQUE

25. Les pouvoirs publics commencent à s'intéresser sérieusement à notre œuvre et à nous aider de leurs subventions.

Nous avons annoncé dans ce *Bulletin* (1907, p. 146) que M. le Ministre des Sciences et des Arts avait accordé à la Société de Littérature wallonne une souscription de mille francs pour l'aider à établir le premier fascicule du Dictionnaire.

La ville de Liège qui, elle aussi, n'est jamais en retard de générosité quand il s'agit des intérêts de la Wallonie, a voulu montrer qu'elle reconnaît l'importance de notre entreprise au point de vue scientifique, littéraire et patriotique. Dans sa séance du 13 avril, le Conseil communal a décidé de nous accorder une subvention de *deux mille* francs, afin de nous aider à couvrir les dépenses faites jusqu'à présent en vue de la publication du Dictionnaire général. Le Conseil a décidé, en outre, que la ville de Liège interviendrait à concurrence d'une somme de *cinq cents* francs dans les frais de publication de chacun des fascicules.

Tous nos amis accueilleront cette nouvelle avec la plus vive satisfaction et s'uniront à nous pour remercier la ville de Liège, qui justifie si bien son titre de capitale de la Wallonie. M. le bourgmestre Kleyer, qui s'intéresse particulièrement au succès de l'œuvre, a mérité, en cette occasion, la reconnaissance spéciale de notre Société et de tous les Wallons.

26. Un certain nombre de personnalités wallonnes, éminentes à des titres divers, ont bien voulu manifester leurs sympathies pour nos travaux en s'inscrivant sur une première liste de « Membres Protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire ». Nous adressons donc nos vifs remercîments à MM.

Émile DUPONT, sénateur et ministre d'État,

Gustave KLEYER, bourgmestre de la ville de Liège,

Gustave FRANCOTTE, ancien ministre du Travail et de l'Industrie,

Louis FRAIGNEUX, échevin de la ville de Liège,

Louis Rutten, conseiller communal de Liège,
Émile Digneffe, conseiller communal de Liège,
Nicolas Lequarré, professeur émérite de l'Université de Liège,
Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège,
Herman Hubert, professeur à l'Université de Liège,
Ernest Discailles, professeur émérite de l'Université de Gand,
baron François Béthune, professeur à l'Université de Louvain,
Paul Schmidt, avocat à Liège,
abbé Joseph Bastin, recteur à Ondinval (Malmedy).

Leurs encouragements nous sont précieux au même titre que ceux des pouvoirs publics, et nous avons l'espoir que leur exemple sera suivi par tous ceux qui veulent procurer à la Société l'appui moral et financier indispensable à la réalisation intégrale de ses projets.

27. M. le baron Descamps, ministre des Sciences et des Arts, vient de prier MM. les Bourgmestre et Échevins des 1444 communes de la Wallonie « de vouloir bien prendre et, le cas échéant, prescrire les mesures nécessaires en vue de donner aux rédacteurs du Dictionnaire toutes les facilités désirables dans leurs enquêtes et recherches sur les dialectes et sur la toponymie du pays wallon ». M. le Ministre nous donne là une nouvelle preuve de sa sollicitude ; nous sommes heureux de pouvoir le remercier publiquement.

28. Nous saluons avec la plus vive sympathie et les plus larges espoirs le *Cercle d'Études wallonnes* qui vient de se fonder au sein de l'Université de Louvain. Le promoteur et le président en est notre savant correspondant-collaborateur pour Chapelle-lez-Herlaimont, M. Alphonse Bayot, qui s'est assuré le concours de ses deux collègues-romanistes de l'Université, M. Georges Doutrepont, auteur du mémoire couronné sur *La conjugaison dans le wallon liégeois*, et M. le baron François Béthune, membre protecteur de l'œuvre du *Dictionnaire*. Placé sous ce haut patronage scientifique et ouvert largement à tous les étudiants, le jeune Cercle se propose « de grouper ceux qu'intéressent les manifestations variées de l'intellectualité wallonne et qui ont le désir de les étudier soit à la lumière de la science, soit dans leurs rapports avec l'esthétique ». On s'y occupera donc de l'art et du folklore, de la littérature et des dialectes de toute la Wallonie. Le programme des premières communications, que

publie *L'Avant-Gard* de Louvain du 13 février 1908, est, dans sa variété et son éclectisme, plein des plus belles promesses : nous suivrons avec un intérêt spécial les enquêtes de géographie linguistique annoncées sur les noms wallons de l'abeille, du lierre, du cordonnier, etc. ; elles ne peuvent manquer d'enrichir nos dossiers de contributions nombreuses et variées. Il nous est permis d'espérer également que le jeune Cercle formera pour l'avenir une pépinière de correspondants avertis et dévoués à l'œuvre du Dictionnaire.

29. Dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (1908, pp. 22-27), M. Émile Dony, professeur d'histoire à l'athénée de Mons et dont la Société liégeoise de Littérature wallonne a couronné le *Glossaire de la toponymie de Forges (Chimay)*, apprécie avec une incontestable compétence et dans les termes les plus favorables le *Glossaire toponymique de la Commune de Jupille*, de MM. Edm. Jacquemotte et Jean Lejeune. À côté de remarques judicieuses sur l'intérêt de ce travail et sur le mode nouveau de publication adopté (ordre alphabétique préféré à la classification logique), M. Dony formule des appréciations plus générales sur lesquelles il revient plus longuement dans un autre article intitulé : *Pour la Toponymie* (*Revue des Humanités en Belgique*, 1908, pp. 25-33). Il y trace une esquisse historique de la science et des recherches toponymiques, depuis Charles Grandgagnage jusqu'au récent manifeste de la Société de littérature wallonne, en insistant sur l'initiative, les appels et les exemples de M. Godefroid Kurth ; il fait ressortir, et pour les historiens, et pour les archéologues, et pour les philologues, l'utilité primordiale de ces recherches trop dédaignées ; il signale les trop rares travaux qu'elles ont provoqués jusqu'à ce jour et insiste particulièrement sur les efforts persévérants et déjà fructueux tentés depuis longtemps par notre Société ; il insiste en particulier sur notre projet de commencer à réunir les matériaux d'un *Glossaire général de la toponymie wallonne* et sur la façon dont nous nous proposons d'organiser ce vaste travail. M. Dony fonde les meilleurs espoirs sur le succès de l'entreprise.

30. La Société a fait l'acquisition de deux manuscrits qui intéressent l'œuvre du Dictionnaire et sur lesquels nous publierons prochainement une notice détaillée. L'un est un *Vocabulaire liégeois du XVIIIe siècle*, d'auteur inconnu ; l'autre, beaucoup plus important, est le *Dictionnaire*

au dialecte de Virton, daté de 1850, très beau manuscrit de 519 pages in-4°, dont environ 250 sont utilisées. L'auteur est M. Charles Maus, dont une traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue* en patois de Virton a paru en 1870 dans le *Bulletin* de la Société, t. VII, p. 221. Ce recueil, qui nous apporte nombre de mots inédits, complète utilement nos renseignements sur le dialecte gaumais.

31. La *Revue tournaisienne*, dans son n° du 25 février 1908, publie un article sur « Le Dictionnaire général de la Langue wallonne ». Ces pages, qui respirent un enthousiasme juvénile, sont signées de M. Walther Ravez, le dévoué secrétaire de la « Ligue wallonne du Tournaisis ».

32. L'article sur *hârkê*, paru dans le dernier n° de ce *Bulletin*, a donné lieu à diverses propositions étymologiques dans la *Meuse* rose des 17, 19, 25 février et 6 mars, ainsi que dans l'*Annonce* (de Stavelot) du 23 février 1908. Ces articles, dont nous remercions les auteurs, montrent que la presse quotidienne commence à s'intéresser aux origines de nos vieux vocables. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Signalons encore, dans le même journal l'*Annonce* (Stavelot) du 10 mai 1908, deux articles signés N. L. et A. S. sur le verbe wallon *côrer*. Un double bravo à l'avisé journal de M. Jos. Lamberty.

33. Dans la *Meuse* du 25 mars 1908, un article de M. Maurice des Ombiaux, sur les *Variations du langage*, élégamment écrit d'ailleurs et émaillé de fines observations, défend cette singulière thèse : « Une langue n'évolue suivant aucune règle logique ; c'est le caprice seul qui la dirige, le hasard ». Inutile de dire que la démonstration de l'auteur ne justifie pas du tout ce paradoxe ; elle prouve simplement que le hasard joue un certain rôle dans la destinée d'une langue, comme dans notre propre destinée. Mais voici le point particulier où nous voulons en venir. À la fin de son article, après avoir rappelé le caprice des *Incroyables*, qui affectaient de ne pas prononcer les *r*, l'auteur conclut qu'il serait « dan- » gereux de soumettre l'orthographe à l'*euphonie* » [c'est-à-dire à la phonétique]. « Bientôt on ne s'y reconnaîtrait plus. Cette orthographe, qui » a été adoptée par des écrivains wallons, rend les ouvrages de ceux-ci » fort difficiles à lire. On a même commis l'erreur d'inventer des signes » spéciaux.... ». Disons, pour rassurer M. des Ombiaux, que l'ortho-

graphe phonétique et les signes spéciaux ne sont usités que dans des livres techniques et pour les savants étrangers. Il n'y a point d'hiéroglyphes, en wallon du moins, dans les livres de littérature. L'auteur ajoute encore : « Il y a des patois qui ne diffèrent d'autres patois que par » un accent plus nasillard. Je trouve qu'il est tout à fait superflu d'in- » venter un signe spécial pour nous révéler la grâce ethnique de ce » nasillement. Je ne verrais pas davantage la nécessité de créer une ortho- » graphe pour bec-de-lièvre ou pour bègue ». C'est confondre dans la même réprobation un défaut individuel avec un défaut ethnique. Quoique les romanciers s'exercent souvent dans leurs récits à exprimer par l'écriture les défauts de prononciation de leurs personnages, l'orthographe, il est vrai, ne doit pas tenir compte des imperfections individuelles, et, de fait, elle n'en tient pas compte. Mais, quant aux habitudes de prononciation particulières à toute une région, à une province, à un peuple, qu'elles apparaissent vicieuses ou non vicieuses à l'ouïe des esthètes, il faut bien que l'écriture, humble servante, s'en préoccupe et les représente. M. des Ombiaux lui-même n'hésite pas à se servir du *ch*, du *j*, du *gn*, du *ill*, qui représentent, ô horreur, des sons, peut-être laids, inconnus autrefois.

34. Il vient de paraitre, dans les publications de l'Académie royale flamande, un livre que tous les romanistes accueilleront avec plaisir ; nous voulons parler du dictionnaire germanique-roman intitulé *De Germaansche Elementen in de Romaansche talen, Proeve van een Germansch-Romaansch Woordenboek* (Gand, A. Siffer, 1907). Il a pour auteur M. Eugène Ulrix, de Tongres, docteur en philologie romane sorti de l'Université de Liège et actuellement professeur à l'Athénée royal de Bruges. C'est un recueil précieux, qui nous vient à son heure et qui sera pour nous un répertoire utile à côté des dictionnaires étymologiques de Diez et de Körting. L'auteur a patiemment dépouillé les livres et les revues de philologie qui, depuis un demi-siècle surtout, ont fouillé le vaste domaine des langues romanes et germaniques ; il a condensé le résultat de ses recherches consciencieuses dans 2520 articles qui occupent 152 pages in-8°. Il convient de féliciter M. Ulrix d'avoir entrepris pareille œuvre et d'avoir su la mener à bonne fin. Son livre sera maintes fois consulté avec fruit. La documentation en est copieuse et le maniement commode, grâce à un index de 56 pages qui reprend à la fin tous les mots romans cités dans les articles.

Est-ce à dire que l'œuvre est parfaite? L'auteur lui-même est loin de le penser; il la considère comme un *essai* et se propose certainement de la remanier, de la compléter et de publier, dans un avenir que nous souhaitons très prochain, une nouvelle édition *française*. En vue de l'y aider, après les éloges, nous ne lui marchanderons pas nos critiques, — au point de vue wallon surtout.

Personne ne s'étonnera de voir le wallon cité à chaque page et presque à chaque article. Les éléments germaniques qu'il s'est assimilés forment un contingent des plus considérables. La situation géographique de nos contrées — coin avancé qui s'enfonce à l'extrême N.-E. dans le domaine germanique —, les relations multi-séculaires entre peuples voisins, mille causes historiques enfin ont favorisé sur nos frontières l'immigration des éléments linguistiques. Grandgagnage, le premier, fut frappé du grand nombre de termes wallons qui s'expliquent par une origine tudesque; on l'a taxé de germanophilie, et certaines erreurs qu'il a commises dans l'interprétation et dans la méthode ont paru justifier ce reproche. Cependant, à mesure qu'on avance dans l'analyse scientifique de nos dialectes, on est forcé de reconnaître que les éléments germains y sont plus nombreux qu'on ne s'y attendait *a priori*. Cela, bien entendu, n'empêchera jamais le wallon d'être et de rester un dialecte roman ; il n'est pas mauvais d'insister sur ce point, pour les profanes... et pour les malveillants.

La source principale à laquelle M. ULRIX a puisé ses renseignements pour le wallon, est naturellement le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage. Il ne cite que très rarement les *Bulletins* de notre Société, qu'il n'a pas suffisamment consultés. C'est ainsi qu'il ignore la plupart des études étymologiques qui jadis y furent insérées (cf. *Table générale des Publications de la Société*, p. 63). Il ignore de même le travail actuel de la Société de Littérature wallonne : *Projet* (1904) et *Bulletin du Dictionnaire* (1906-7) lui sont inconnus; il y aurait pourtant trouvé matière à des additions intéressantes (cf. le dernier n°, p. 170). Citons encore, au hasard de la cueillette, dans le *Bulletin*, t. 44 (1904) : *bran* p. 533, *hôvrèyes* p. 538, *roumdoum* p. 540; dans le t. 45 (1905) : *blaki* p. 325 ; *straper* p. 334; *witloof* p. 335 ; dans le t. 46 (1906) : *blaré* p. 155, *yane* p. 160; etc. Mais GGG. lui-même aurait pu être exploité de plus près; on se demande, par exemple, pourquoi l'auteur omet *hé* (all. heide), *haminde* ou *hamède* (fl. hameyde II, 604). On voit que le nombre des articles de ce *Woordenboek* pourrait aisément, rien que pour le wallon,

et sans hasarder d'interprétations personnelles, s'augmenter dans des proportions notables.

Les articles déjà établis pourraient également s'enrichir. Nous n'avons encore examiné de près que les vingt premières pages, et nous ne trouvons pas mention de *beû* au n° 113 ; de *bitchèt* à 122 ; de *blaré* à 184 ; de *blinker* et *blaker* à 204 ; de *balwér* à 230 ; de *botkène* à 234 ; de *bot* à 244 ; de *brèyon* à 257 ; de *britsèl* à 287 ; de *bronker* à 307. — L'auteur adopte sans défiance des graphies imparfaites de GGGG. : *naque* pour *nâke* ; *hèse, hèsi,* pour *hèsse, hessi,* etc. — La sobriété de la rédaction lui fait donner comme certaines des étymologies que GGGG. présente comme des hypothèses, par exemple *onderdoek* (cf. ci-dessus l'article du Dr Esser sur *forandra* et *ourdouh*). — Il ne distingue pas toujours l'ancien wallon du wallon moderne, par exemple *buivre,* n° 115. D'où prend-il *barde* n° 102, et *biloque* n° 163 ?

Un examen approfondi de cet ouvrage nous permettra de découvrir une foule de critiques de détail, que nous nous ferons un devoir de communiquer à l'auteur. Depuis la publication de son *Woordenboek*, M. ULRIX est entré en relations avec notre groupe, qui s'est mis à son entière disposition pour l'avenir. De son côté, il a témoigné la plus vive sympathie pour nos travaux ; il nous a remis deux exemplaires de ses *Germaansche elementen* pour notre collection de fiches et nous a promis de collaborer à ce *Bulletin*.

Souhaitons, à ce propos, que son exemple trouve des imitateurs parmi nos frères Flamands.

Nous croyons savoir qu'ils se préoccupent dès maintenant de soumettre les parlers dialectaux du nord de la Belgique aux mêmes recherches que nous avons entreprises sur les dialectes wallons. Or l'isolement serait, pour eux comme pour nous, un grand obstacle et une source de difficultés. Nous sommes persuadés qu'un contact permanent entre les chercheurs des deux régions, un échange perpétuel de renseignements — notamment sur des questions dont la solution ne peut se trouver dans les livres —, serait hautement profitable à leur œuvre ainsi qu'à la nôtre. C'est un domaine où l'entente est facile et désirable et où les hommes de bonne volonté peuvent et doivent se tendre une main fraternelle.

35. M. Eugène ULRIX vient aussi de publier, en collaboration avec M. l'abbé Jean PAQUAY, auteur d'un excellent travail sur *les antiques*

processions des croix banales à Tongres (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXI ; Tongres, Collée, 1903), un autre ouvrage qui intéresse également nos études : le *Glossaire toponymique de la ville de Tongres*, brochure de 121 pages avec un plan (extrait du même Bulletin, tomes XXV et XXVI, 1908). Une *Introduction* expose la campagne entreprise par M. Kurth en faveur des recherches toponymiques, énumère les ouvrages qui ont paru en Belgique sur la matière (nous sommes étonnés de ne pas voir citer les *Noms de lieux en* -STER de M. Jules FELLER), résume les indications de M. Kurth sur le plan à suivre dans la rédaction d'un glossaire toponymique, insiste avec raison sur l'utilité de la toponymie, science auxiliaire de l'histoire et de l'archéologie. Après avoir indiqué les sources manuscrites auxquelles ils ont puisé, les auteurs abordent le *Glossaire* proprement dit ; ils étudient le nom de la ville, puis successivement 1. les hameaux ; 2. les quartiers ; 3. les places, rues et ruelles ; 4. les chemins et sentiers ; 5. les cours d'eau ; 6. les moulins ; 7. les champs et prés, monts et vallées, bois et bruyères ; 8. les ruines et vestiges de remparts. Une seconde partie comprend les « noms disparus », classés d'après le même système. — Nous voudrions, pour notre part, plus de rigueur dans la classification ; il vaudrait mieux considérer deux groupes importants de noms : ceux qui s'appliquent aux eaux, aux accidents naturels, à tout ce qui est du ressort de la topographie physique ; puis ceux qui s'appliquent aux demeures de l'homme, aux lieux considérés comme le siège de son activité et modifiés par lui. Dans chacun de ces deux groupes, on pourrait créer les subdivisions nécessaires. Il n'y a pas lieu, à notre avis, de reléguer à part les noms disparus.

Cette brochure comprend seulement la 1re section du travail ; dans les 2e, 3e et 4e sections, les auteurs étudieront les dix communes qui composaient la *franchise* de Tongres.

Quelques notes et additions : pp. 38-39, *op de loeren*, expliqué d'abord dans le texte par « sur les tanneurs », est ensuite expliqué en note par *laer*, mha. *leer*. P. 48, à propos de *chinstrée*, etc., voy. J. BASTIN, *Le préfixe chin*, dans *Leodium*, 1907. L'ancien nom *Scherwir*, cité p. 63, n'est pas repris aux noms disparus, ni *Ham* cité p. 37 note, ni *Goessenstorn* cité pp. 45, 46, 105. Les noms des ruines, portes, tours et vestiges de remparts devraient être consignés aux noms disparus. P. 87, v° *Pliniusbron*, on renvoie aux « Cours d'eau », où nous cherchons en vain

l'explication et même la mention de la fameuse fontaine. P. 87, « *Geebroek* ne peut être qu'une contraction de *Gansenbetenbroek* ». Il est permis d'en douter. — À signaler les chapitres sur les noms de l'*Aduatica Tungrorum*, des *Tungri*, du hameau de *Bloir*, de la rivière le *Geer*, etc. En somme, ce *Glossaire* est une bonne contribution aux études toponymiques. Espérons que la suite paraîtra prochainement et que les auteurs termineront leur ouvrage par un *Index alphabétique*, où ils pourront remanier et compléter leurs explications.

36. M. Léon Jeunehomme, instituteur, vient de publier un joli volume in-8° de 178 pages sous le titre de *Mon village, Flémalle-Haute, glanures historiques* (Bruxelles, Impr. Nouvelle, 1908) ; un *Glossaire toponymique*, à la fin, y occupe cinq pages de petit texte, accompagnées d'une carte microscopique. Elles contiennent des renseignements intéressants qui auraient pu orienter les recherches de l'auteur sur l'histoire de sa commune (par exemple : *al some-lèvèye*, « qui est peut-être une altération de *some-li-vèye* » ; une *villa* a-t-elle existé jadis en cet endroit ?). M. Jeunehomme promet de reprendre cette partie de son travail. Nous l'y engageons vivement : qu'il la traite avec plus d'ampleur et qu'il la transforme en une étude sérieuse et vraiment utilisable.

37. En fait de toponymie, signalons encore : 1° un très fin et très suggestif article de notre collaborateur le Dr Esser, de Malmedy, dans l'*Aachener allgemeine Zeitung* du 2 mai 1908, sur le nom du Salvatorberg d'Aix-la-Chapelle, que le peuple appelle Zellesterberg (= Silvesterb.); — 2° dans la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXIX (1907), pp. 277-316, une étude historique et étymologique sur les noms de lieux en *-weiler* (notre *villers* ou *viller*, latin *villare*) dans le cercle d'Aix-la-Chapelle, par M. Franz Cramer ; — 3° dans le *Journal de Mons* (1907-8), les articles de M. G. Decamps sur les *Communes de l'arrondissement d'Ath, particularités onomastiques et étymologiques*; nous y reviendrons.

38. Pour donner à nos lecteurs une idée de l'augmentation rapide et considérable de nos matériaux, nous leur apprendrons que, dans le cours des seuls mois d'avril et de mai, 4.033 fiches sont venues grossir nos dossiers. Sans doute, elles sont d'inégale valeur, mais elles sont rarement dépourvues de tout intérêt. Remarquons encore que nombre de ces fiches sont doubles, triples, quadruples, etc., c.-à-d. qu'elles définissent 2, 3, 4 mots et parfois davantage.

COMMUNICATIONS REÇUES

(3e LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux.

La liste suivante ne tient compte que des communications manuscrites, faites en dehors des réponses aux « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire ».

Le secrétaire accuse *immédiatement* réception de tout envoi qui lui parvient. On est prié de lui signaler les omissions et les erreurs qu'on relèverait dans nos listes.

***

BASTIN, Joseph. — 1. Recueil de mots, la plupart inédits, de la Wallonie prussienne, Bra, Chevron, etc. (213 fiches). — 2. Copie du *Dictionnaire malmédien* de VILLERS (1793), augmentée de notes personnelles et de mots inédits tirés du *Dictionnaire malmédien* de Hubert SCIUS (1893), lettres K-Z; cahiers 6 à 10, comprenant les pages 593 à 1165. Cette seconde et dernière partie contient, outre le *Dictionnaire* de VILLERS, 224 mots nouveaux extraits de SCIUS, 5 mots nouveaux tirés du *Brouillon* de VILLERS et 240 mots, inédits pour la plupart, du parler de Faymonville-Weismes.

BERNARD, Émile. — Mots d'Offagne (20 fiches).

BOUHON, Antoine. — Vocabulaire du batelier (84 fiches et 18 dessins).

COLSON, Arthur. — Mots de Hesbaye (30 fiches).

COLSON, Arthur, et DANS, Florent. — La fabrication du sucre de betterave en Hesbaye.

DUMORTIER, Floribert. — Les haies et la fenaison à Monstreux-lez-Nivelles. [Envoi de M. Emmanuel DESPRET.]

DU SOLEIL, Georges. — Mots flamands et anglais comparés au wallon (10 fiches).

Esser, Quirin. — Note sur l'étymologie de *forandra, ourdouh*. [Insérée ci-dessus, p. 48.]

Gaillard, Henri. — 1. Mots de Melreux et de Huy (15 fiches). — 2. Vocabulaire du bûcheron.

Gosselin, Antoine. — 1. La Parabole de l'enfant prodigue traduite en dialecte de Stambruges. — 2. Notes sur le mot *Campênaire*.

Lejeune, Jean. — Mots de Jupille (30 fiches).

Maréchal, Alphonse. — Note sur l'étymologie de *tofèr*. [Insérée ci-dessus, p. 40.]

Molitor, Lucien. — Vocabulaire de Crehen (738 fiches).

Parmentier, Édouard. — 1. Vocabulaire nivellois, lettre A (150 fiches). — 2. *L' toubac a no payis*, description de la plantation et de la préparation du tabac à Nivelles. — 3. Vocabulaire du planteur de tabac au pays de Nivelles (90 fiches).

Randaxhe, Sébastien. — 1. Mots du pays de Herve (22 fiches). — 2. Vocabulaire du médecin au pays de Herve (160 fiches).

Robert, Victor. — Communication d'un manuscrit : *Étude historique sur l'industrie houillère à Liège*, suivie d'un *Vocabulaire de houillerie.*

Scharff, Paul. — Notes sur *brezel, hoye*, etc.

Schoenmaekers, Joseph. — 1. Mots de Huy, Fexhe-Slins, de la Hesbaye et du Condroz (246 fiches). — 2. Termes de houillerie à Charleroi (30 fiches). — 3. Autres communications diverses (783 fiches).

Somville, G. — Le lait à Mellery-lez-Genappe (20 fiches).

Toussaint, François. — Vocabulaire de l'industrie du lin à Ovifat (Wallonie prussienne).

Weber, Armand. — Divers mots verviétois.

Wilmart, Gustave. — Vocabulaire du fondeur en zinc à Trooz.



À ces communications diverses qui sont parvenues directement à la Commission du Dictionnaire, il importe d'ajouter les mémoires suivants que la Société de Littérature wallonne a reçus aux derniers concours (décembre 1907) et qu'elle vient de couronner :

Colinet, Laurent. — 1. Recueil de mots nouveaux. — 2. Vocabulaire du tapissier-garnisseur. — 3. Vocabulaire du brossier.

Franck, Jean. — 1. Recueil de mots nouveaux. — 2. Vocabulaire de l'imprimeur.

Jacquemotte Edmond, Lejeune Jean, et Monseur Édouard. — Glossaire toponymique de Beaufays.

Lurquin, Auguste. — Glossaire de Fosses (Namur).

Minders, Alexis. — Glossaire de Dour et de Sirault (Hainaut).

Monseur, Édouard. — Vocabulaire de l'apiculteur.



Nous prions nos correspondants de nous envoyer des descriptions en patois des divers aspects de la vie wallonne : mœurs, croyances, métiers, travaux de la ferme, jeux, chants, proverbes, etc. Les textes que nous avons publiés jusqu'ici dans nos *Archives dialectales* peuvent servir de modèles et suggérer d'autres communications du même genre.

Qu'ils veuillent bien aussi récolter les termes curieux qu'ils connaissent ou entendent autour d'eux et nous envoyer ces listes pour enrichir nos collections. Spécialement, nous les prions de nous adresser en temps utile la liste des mots sur lesquels doivent porter les questionnaires futurs (AF-, AG-, etc.).

Il va de soi que, si l'un de nos correspondants désire qu'une enquête soit faite sur un terme, un usage, etc., il est *grandement invité* à nous faire part de son désir. Nous le renseignerons sur la chose qui l'intrigue ou nous établirons une consultation générale par l'intermédiaire de ce *Bullletin*.

Enfin, ils nous rendront un grand service en faisant connaître l'œuvre du *Dictionnaire wallon* dans le cercle de leurs amis et surtout en recrutant de nouveaux collaborateurs dans les régions écartées qui n'auraient pas encore de représentants.

Les moindres communications sont reçues avec empressement et reconnaissance.

Juin 1908.

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

3e année — 1908 **Nos 3 et 4**

ARCHIVES DIALECTALES

II. Wice va l'êwe ?

[Dialecte de Sprimont (Liège)]

Vola dèdja 'ne hapêye qu'i n'âye ploû ; li solo blame, li cîr èst bleû èt, d'vins lès prés tot rostis, lès pauvès bièsses brèyèt d' seû. Lès fleûrs di tos nos cortis sont flouwèyes èt s' n-a-t-i disqu'âs âbes qui lanwihèt. Mins tot d'on côp — sét-on poqwè ? — li vint toûne è lovay, li timps s' kimahe, li solo s' catche drî lès brouheûres, i gote tot doûcemint. On dîreût qui l' plêve a sogne dè toumer. Anfin, vochal lès noûlêyes, i plout-st-a lavasse.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le al têre.

Où va l'eau ?

Voilà déjà une *happée* [1] qu'il n'ait plu ; le soleil flambe, le ciel est bleu et, dans les prés tout rôtis, les pauvres bêtes *braient* de soif. Les fleurs de tous nos courtils sont fanées et *si* y a-t-il jusqu'aux arbres qui languissent. Mais tout *d'un* coup — sait-on pourquoi ? — le vent tourne à l'Ouest, le temps *s'emmêle*, le soleil se cache derrière les *bruines*, il *goutte* tout doucement. On dirait que la pluie a peur [2] de tomber. Enfin, voici les nuées, il pleut à lavasse.

Où va l'eau ? Demandez-le à la terre.

*
* *

Èt l' tère fruzih di djôye èt s' tape â lâdje po r'çûre li plêve èt beûre l'êwe a plins gourdjons. Ine doûce sinteûr monte è l'aîr, lès-yèbes rivèrdihèt, lès fleûrs si r'drèssèt, lès âbes rilèvèt leûs foyes, lès bièsses djouglèt tot s' hoyant, so l' trèvint qui l' plêve mousse è têre, va djonde lès pus parfondès rècinètes èt, pidjote a midjote, dihint todi pus bas.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le â sûr.

*
* *

Èt li p'tit sûr qui djômih*é*ve chal èl fondrèye, apotche foû di s' djîse, tot djoyeûs, èt rataque si tchanson qui zûne inte lès crèyes dèl rotche. Lès oûhês qui s' pèwyèt tot buvant-st-âs foyes dès tchârnales, rèpètèt-st-èssonne si p'tit rèspleû èt lu, come tot honteûs d'èsse câse di tant d' brut, s' winne po s' catchî d'zos lès fètchîres.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le â ri.



Èt l' ri qui mostr*é*ve sès caywês â solo r'print corèdje a s' toûr, abroke foû dè bwès, mousse divins lès prés, rèsconteûre in-aute

---

Et la terre frissonne de joie et ***se jette au large*** [3] pour recevoir la pluie et boire l'eau à pleines gorgées. Une douce senteur monte en l'air, les herbes reverdissent, les fleurs se redressent, les arbres relèvent leurs feuilles, les bêtes bondissent tout [en] se secouant, cependant que la pluie pénètre en terre, va ***joindre*** les plus profondes ***racinettes*** et, ***bribe à bribe***, descend toujours plus bas.

Où va l'eau ? Demandez-le à la source.

Et la petite source qui germait ici dans la ***fondrille*** saute hors de son gîte, toute joyeuse, et ***rattaque*** sa chanson qui ***zûne*** [4] entre les fissures de la roche. Les oiseaux qui s'épouillent tout [en] buvant aux feuilles des ***charmelles*** [5], répètent ensemble son petit refrain et lui, comme tout honteux d'être cause de tant de bruit, s'insinue pour se cacher ***dessous*** les fougères.

Où va l'eau ? Demandez-le au ruisseau.

Et le ruisseau qui montrait ses cailloux au soleil reprend courage à son tour, se précipite hors du bois, pénètre dans les prés, rencontre un autre

ri èt, come deûs vîs camarâdes qui n' s'ont pus aconcwèsté dispôy longtimps, i s' dinèt l' main èt n' si qwitèt pus. Li molin s' rimèt' a moûre èt l' treûte qu'èsteût stokêye dizos lès rècinêyes dès ônês rik'mince a mohî.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le a l'Oûte.

*
* *

Èt l'Oûte qui s'èssop't*é*ve doûcemint inte sès rivadjes, nâhêye dè murer l' bleû dè cîr, si troubèle, hoûze èt r'print s' coûse inte lès tiêrs. On l'ôt hûzer d'â lon tot toumant djus dès vènes èt lès bètchètes rimplèyes di pîres, come ine volêye d'oûhês qui s'è-naîre, qwitèt l' bwêrd tot fant crîner leû vièrna.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le al Moûse.

*
* *

Èt l' Moûse nawêre ossi pâhûle qu'on flot la qui l' bisteû vint beûre l'al-nut' tot mûsant, li bèle Moûse monte èt èm*é*ne lès gros pontons qu' èstît d'manous a rèsta so lès hadrènes. Lès mastês s' rilèvèt, lès fèrés s' mètèt èn oûve èt dès longuès convôyes di batês r'passèt d'zos lès ponts.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le al m*é*r.

---

ruisseau et, comme deux vieux camarades qui ne *s'ont* plus accostés depuis longtemps, ils se donnent la main et ne se quittent plus. Le moulin se remet à moudre et la truite qui était calée *dessous* les *racinées* [6] des *auneaux* recommence à *moucher* [7].

Où va l'eau ? Demandez-le à l'Ourthe.

Et l'Ourthe qui s'assoupissait doucement entre ses rivages, fatiguée de mirer le bleu du ciel, se trouble, gonfle et reprend sa course entre les tertres. On l'ouït bruire d'*au* loin tout [en] tombant *bas* des vannes et les *pointes* [8] remplies de pierres, comme une volée d'oiseaux qui s'*enaire* [9] quittent le bord tout [en] faisant grincer leur gouvernail.

Où va l'eau ? Demandez-le à la Meuse.

Et la Meuse naguère aussi paisible qu'un *flot* [10] *là que* le bétail vient boire *à la nuit* [11] tout [en] meuglant, la belle Meuse monte et emmène les gros pontons qui étaient demeurés en panne sur les hauts-fonds. Les mâts se relèvent, les gaffes se mettent *en* œuvre et *des* longs convois de bateaux repassent *dessous* les ponts.

Où va l'eau ? Demandez-le à la mer.

∴

Èt l' mér, lèy, n'a nin bodjî èt la, bin lon, foû dè payîs walon, qwand c'èst qui l' Moûse a-st-arouflé tot èn ine same, èle l'a bu d'ine alène, sins bambî. Èle n'a nin awou on flot d' pus èt s'a-t-èle monté èt d'hindou a sès eûres ni pus lon ni pus près.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le â solo.

∴

Èt l' solo, come po mostrer qu' c'èst bin lu qu' èst l' maîsse, a r'houmé al mér tot çou qui l' Moûse lî aveût-st-apwèrté èt 'nn' a r'fait dès noûlêyes qui l' vint a-st-atchèssî dè costé dèl têre.

Wice va l'êwe ? Dimandez-le â bon Diu.

Henri SIMON

(Extrait de la *Revue wallonne*, III, p. 82.)

Et la mer, elle, n'a pas bougé et là, bien loin, hors du pays wallon, *quand c'est que* la Meuse s'y est précipitée tout *en une écume*, elle l'a bue d'une haleine sans hésiter. Elle n'a pas eu un flot de plus et *si* a-t-elle monté et descendu à ses heures ni plus loin ni plus près.

Où va l'eau ? Demandez-le au soleil.

Et le soleil, comme pour montrer que c'est bien lui qui est le maître, a *rehumé* à la mer tout ce que la Meuse lui avait apporté et en a refait des nuées que le vent a chassées *vers nous* du côté de la terre.

Où va l'eau ? Demandez-le au bon Dieu.

NOTES

[1] Un petit temps. — [2] Proprement « soin ». — [3] S'ouvre largement.— [4] Onomatopée : susurre, bruit, bourdonne. — [5] Charmes. — [6] Touffes de racines. — [7] Chasser aux mouches. — [8] Barques de l'Ourthe, dont les extrémités sont en forme de bec. — [9] S'essore. — [10] Une mare. — [11] Le soir.

12. La f'nau èt la mèchan

[Dialecte gaumais de Ste-Marie-sur-Semois]

I

An coumance la f'nau tchû nous aûtoŭ du vint' du juin, quand lès *é*rbes sant bounes a fautchi. Tout tchèkè*n* coumance au m*é*me moumant. Ans ataque aus *prés sous la vile* èt an *parc* toŭdjoŭ dès lès premîs, pace quu l'*é*rbe î èst co toŭdjoŭ pu avancîye qu'aute pârt. Aus *prés sous la vile* c'èst du fon forci : an lâve ça avŭ toutes lès owes du viladje. C'èst ç' qui fât qu' l'*é*rbe î flache lès trwas quârts du tè. I-ny-an-è si tèl'mant qu'on n' sét où la mète quand èlle èst fautchîye. Ça s' dit tout seûl quu c'èst du fo*n* grâs, malâjî a fènèy. Quand i fât bin tchaud, ça va co, c'èst l'afaire du trwas ou quate djoŭs; mais, quand i fât du tè coume dj'an-ans co yeû èçte ènâye-ci, c'èst gâre! ny-an-è tout pl*é* qui èst peûri. An *parc* c'èst du fon malâjî a fènèy aussi, c'èst du gros fo*n*, du fon d' tchivau; mais i n'èst-me si grâs tout l' m*é*me qu'aus *prés sous la vile,* pace quu i n'èst-me lavèy. On l' fène su deûs djoŭs quand i fât bin tchaud. Quand c'èst fini tout-la, ans ataque pus lo*n*,

---

La fenaison et la moisson

I

On commence la fenaison chez nous autour du 20 (de) juin, quand les herbes sont bonnes à faucher. (Tout) chacun commence au même moment. On attaque aux « prés sous la ville » et au « parc » toujours dans les premiers, parce que l'herbe y est encore toujours plus avancée qu'autre part. Aux « prés sous la ville » c'est du foin forcé : on lave (irrigue) ça avec toutes les eaux du village. C'est ce qui fait que l'herbe y verse les trois quarts du temps. Il y en a (si) tellement qu'on ne sait où la mettre quand elle est fauchée. Ça se dit tout seul que c'est du foin gras, malaisé à faner. Quand il fait bien chaud, ça va encore, c'est l'affaire de trois ou quatre jours ; mais, quand il fait du temps comme j'en avons encore eu cette année-ci, c'est gare ! il y en a tout plein qui est pourri. Au « parc » c'est du foin malaisé à faner aussi, c'est du gros foin, du foin de cheval ; mais il n'est mie si gras tout *le* même qu'aux « prés sous la ville », parce qu'il n'est mie lavé. On le fane *sur* deux jours quand il fait bien chaud. Quand c'est fini (tout-) là, on attaque plus loin, tant que c'est fini ; c'est l'affaire

tant qu' c'èst fini ; c'èst l'afaire du quinze djoŭs quand i fât bo*n* ; mais, èçte ènâye-ci, ça è deŭrèy in mwas, pace quụ ans è eû ène môvaise quinz*é*ne a coumançant.

Il faut quu dju v' dijiche coume ça s' pratique pourtant ; vous n' vwayêz-me tout ça, vous autes, a Lièche. L' djoŭ du d'vant qu'an n' vache fautchi, ans aprète sa faus. In bon fautchèr è toŭdjoŭ la sougne d'avwar ène faus bin montâye. Quand c'è(st) ène nieŭve faus, an la pôrte tchû l' mar'chau, pou qu'i l'adjustiche su l' faumène, qu'èle nu vache mi tro an-*é*rbe èt qu'èle î vache assèy, qu'èle nu sout-me trop clôse ni trop douvrîye. In mar'chau in pô adrwat sét bin coume i faut la mète. Bin souvèt, quand c'è(st) ène nieŭve faus, an la fât dèfanci pan mar'chau, pace quụ èl tayant èst tro èpais. I la passe su la mûle èt i la bat' lu-m*é*me. Pou ète bon fautchèr, i faut savwar bate sa faus èt la bin ragûji : i n'y-è-me moyin d' bin fautchi s' la faus n' côpe mi.

Pou bate sa faus, i faut in a*n*cleŭm*é* èt in mart*é* (i faut savwar qu'i-ny-è dès a*n*cleŭm*é*s a t*é*te èt dès a*n*cleŭm*é*s a pane). An s'assît a t*é*re su 'ne pougnîye d' fo*n* ou d' paye ; an tchèsse su-n-a*n*cleŭm*é* dès la t*é*re a côps d' mart*é* ; an tint sa faus pa la

---

de quinze jours quand il fait bon : mais, cette année-ci, ça a duré un mois, parce qu'on a eu une mauvaise quinzaine en commençant.

Il faut que je vous dise comme ça se pratique pourtant ; vous ne voyez mie tout ça, vous autres, à Liège. Le jour de devant qu'on n'aille faucher, on apprête sa faux. Un bon faucheur a toujours le soin d'avoir une faux bien montée. Quand c'est une neuve faux, on la porte chez le maréchal, pour qu'il l'ajuste sur le manche-de-faux, qu'elle n'aille mie trop en herbe et qu'elle y aille assez, qu'elle ne soit mie trop fermée ni trop ouverte. Un maréchal un peu adroit sait bien comme il faut la mettre. Bien souvent, quand c'est une neuve faux, on la fait *défoncer* par le maréchal, parce que le taillant est trop épais. Il la passe sur la meule et il la bat lui-même. Pour être bon faucheur, il faut savoir battre sa faux et la bien *r*aiguiser : il n'y a mie moyen de bien faucher si la faux ne coupe mie.

Pour battre sa faux, il faut un enclumeau et un marteau (il faut savoir qu'il y a des enclumeaux à tête et des enclumeaux à panne). On s'assied à terre sur une poignée de foin ou de paille ; on chasse son enclumeau dans la terre à coups de marteau ; on tient sa faux par la *verge* pour lui

vărdje pou lì maint'nu l' tayant su l'a*n*cleŭm*é* ; an toutche avu la pane du mart*é* sŭ l'a*n*cleŭm*é* è(st) a t*é*te èt avu la t*é*te du mart*é* sŭ l'a*n*cleŭm*é* è(st) a pane. Ans anfile ainsi dupeù l' talan d' la faus djusqu'a la pwinte. Pou bin bate ène faus, i faut ène boune demîye eûre.

V'la dan la faus batûe; an la radjusse su l' faumène avu in èn*é* èt è*n* cugnèt,èt v'-la-la prète pou l' land'm*é* au matin. Lès fautchèrs partant ordinair'mant a deùs eûres ou deùs eûres èt n'mîye pou ète au prèy a trwas eûres, èl bu^{w}a pèdu a la cinture padrî, èl mart*é* èt l'a*n*cleŭm*é* su l'èpale. In fautchèr qui prant dès bounes cout'lâyes put fautchi in *djou* d' prèy (= trante trwas ares) a sa matinâye. L'*é*rbe quu lès fautchèrs lâchant drî zous forme lès and*é*s.

Èl premî dèdjunèy arive pa d'vès cè*n*q eûres èt lès fèneûses aportant l' deùzième a sèt eûres èt n'mîye ou wit eûres.

Lès fèneûses, èl grand tchèp*é* ou la hâlète su la t*é*te, ètèdant lès and*é*s an-arivant, avu ène *fône* quand i-ny-è d' l'*é*rbe tout plé, ou in rŭt*é* quand i n'y-an-è-me b*é*côp. Èle rutournant in côp d'vant mìdi èt in côp après l' dìnèy. Après l' marèdèy èle hatchant a

---

maintenir le taillant sur l'enclumeau ; on touche (frappe) avec la panne du marteau si l'enclumeau est à tète et avec la tête du marteau si l'enclumeau est à panne. On enfile ainsi depuis le talon de la faux jusqu'à la pointe. Pour bien battre une faux, il faut une bonne demi-heure.

Voilà donc la faux battue; on la rajuste sur le manche-de-faux avec un anneau et un petit coin,et la voilà prête pour le lendemain au matin. Les faucheurs partent ordinairement à deux heures ou deux heures et demie pour être au pré à trois heures, le coffin pendu à la ceinture par derrière, le marteau et l'enclumeau sur l'épaule. Un faucheur qui prend de bonnes *coutelées* peut faucher un journal de pré (= 33 ares) en sa matinée. L'herbe que les faucheurs laissent derrière eux forme les andains.

Le premier déjeuner arrive *par de*vers cinq heures, et les faneuses apportent le deuxième à 7 ½ h. ou 8 heures.

Les faneuses, le grand chapeau ou la *hâlette* sur la tête, étendent les andains en arrivant, avec une fouine quand il y a de l'herbe tout plein, ou un râteau quand il n'y en a pas beaucoup. Elles retournent (le foin) un coup devant midi et un coup après le dîner. Après le goûter, elles

rûes pou avwar pu âjî d' mète a houp'rés. Il èst toudjou bon du mète a houp'rés, pace quu èl fon n' ramasse mi la rousâye èt il èst pu âji a fènèy èl land'mé. An l' rètèd' lu land'mé èt l' surland'mé, swîvant qu'il èst malâjî a fènèy, èt an l' tcharîye quand il èst sètch. L' djou qu'an tcharîye, an fât dès grôs mülés pou qu' lès rüt'leûses n'avinche mi tant d'ouvradje.

Èl tchar'tî leüve èl fon an ceû qu'èst d'ssus l' tché avu 'ne grande fône, la fône fèn'rèsse, coume an dit; an va ainsi d' mulé a mulé tant qu' c'èst fini, a chuwant dès goutes coume dès pwachs. An pégne la tchèrâye avu in ruté pou n'a pont pérde avau lès tch'mins; peû an pértche èt an sàre coume i faut avu èl creüma ou l' djâbe pou qu' la tchèrâye sout bin solide. I-ny-è dès côps — l'acsidant m'è djè arivèy — quu la tchèrâye ruvéche ; ç'an-èst, la, du mau, ç' côp la, pou la r'leüvèy ! an chûe ène bèle tchimîje !

Arivé d'vant la mâjan, on dètchérdje lu fon su l' guèrni, an l'arandje par lîts èt an l' sàre coume i faut pou-z-a mète èl pus possibe. Quand èl fon n'èst-me du première qualitèy, i-ny-è dès djans qui sèmant in pô d' sèy dussus. Lès bétes lu médjant pus v'lètî.

C'èst 'ne grande afaire quand i fât du bon tè pou fènèy. An

---

tirent [le foin] en lignes pour avoir plus aisé de [le] mettre en veillotes. Il est toujours bon de [le] mettre en veillotes, parce que le foin ne ramasse mie la rosée et il est plus aisé à faner le lendemain. On le *r*étend le lendemain et le surlendemain, suivant qu'il est malaisé à faner, et on le charrie quand il est sec. Le jour qu'on charrie, on fait des gros meulons pour que les râteleuses n'aient mie tant d'ouvrage.

Le charretier lève le foin *au* celui qui est dessus le char avec une grande fouine, la fouine *fanerèsse*, comme on dit; on va ainsi de meulon à meulon tant que c'est fini, en suant des gouttes comme des pois. On peigne la charrée avec un râteau pour n'en point perdre parmi les chemins; puis on *perche* et on serre comme il faut avec le cramail ou le *diable* pour que la charrée soit bien solide. Il y a des coups — l'accident m'*a* déjà arrivé — que la charrée renverse; c'en est, là, du mal, ce coup-là, pour la relever! on sue une belle chemise !

Arrivé devant la maison, on décharge le foin sur le grenier, on l'arrange par lits et on le serre comme il faut pour en mettre le plus possible. Quand le foin n'est mie de première qualité, il y a des gens qui sèment un peu de sel dessus. Les bêtes le mangent plus volontiers.

C'est une grande affaire quand il fait du bon temps pour faner. On n'a

n'è-me bin mau tant d' mau ! ça fène tout seûl ; èt l' fo*n* èst muʷeûr. C'èst coume an dit, la ! c'èst bin l' tè qui fât l'ouvradje. Ans è bèl a r'mu ʷer l'*é*rbe quand l' s'lo n' lût-me.

Ça n'ap*é*tche qu'ans èst bin conta*n*t quand la f'nau èst fâte. C'è(st) ène deûre quinz*é*ne a passèy, surtout pou lès tchar'tîs ; quand ans èst d'ssus sès pîds du d'peû trwas eûres au matin djusqu'a dîj ou onze eûres a la neût, an n'a d'mande mi davantadje.

II

« È-bin ! qwa, Batisse? an n' fautche mi co aus gr*é*s ?

— Bin nan, va, Jesèf; i n' sant-me co trop meûrs, i n' v'lant-me meûrī ç'te ènâye-ci, dju n' sé ç' quu ça vut dère. Il èst vrâ qu'i n' fât-me dès tchaleûrs coume pa dès côps. V'la bintot l' moumant pourtant; c'è(st) aneû èl dîj d'aʷout.

— È-bin, mi, valèt, dju m' va aprèter ma faus pou-z-î alèy après-mîdi. Dj'à in swale su l' *haut-du-tchârme* qu'èst meûr assèy. La paye èst co su l' vart, su t' vus; mais, pou avwar du bo*n* gr*é*, i n' faut jamais ratède qu'i sout trop meûr pou l' fautchi. Èl gr*é* s' fât bè*n* a tèch*é*s.

---

mie *bien mal* (guère) tant de mal ! ça fane tout seul : et le foin est meilleur. C'est comme on dit, là ! c'est bien le temps qui fait l'ouvrage. On a beau remuer l'herbe quand le soleil ne luit mie.

Ça n'empêche qu'on est bien content quand la fenaison est faite. C'est une dure quinzaine à passer, surtout pour les charretiers : quand on est dessus ses pieds *de*-depuis trois heures au matin jusqu'à dix ou onze heures à la nuit, on n'en demande mie davantage.

II

« Eh bien ! quoi, Baptiste ? on ne fauche mie encore aux grains ?

— Bien non, va, Joseph, ils ne sont mie encore trop mûrs, ils ne veulent mie mûrir cette année-ci, je ne sais ce que ça veut dire. Il est vrai qu'il ne fait mie des chaleurs comme *par des coups* (parfois). Voilà bientôt le moment pourtant ; c'est aujourd'hui le dix d'août.

— Eh bien, moi, garçon, je me vais apprêter ma faux pour y aller après-midi. J'ai un seigle sur le *haut-du-charme* qui est mûr assez. La paille est encore sur le vert, si tu veux : mais, pour avoir du bon grain, il ne faut jamais *r*attendre qu'il soit trop mûr pour le faucher. Le grain se fait bien en *tasseaux*.

— T'ès râjan ; dju m' va vwar coume èl miène èst, dj'î vèrou co bè*n* aneû ou d'mé aûssi. »

V'la la convèrsâcion qu'ans ôt souvèt duvant d' coumanci in ouvradje ou l'aute. I n' faut quu d'a vwar passèy è*n*k avu 'ne faus pou qu' lès autes su mètinche an route aûssi. V' oyèy in martocadje duvant tous lès uchs, i batant la faus tourtous, èt v'-lès-la voûye coume inne armèye après lès tchamps avu èl *harna* ou la *bèqutye* su l' dos.

Ça s' dit tout seûl qu'an n' dwat-me su dèseûrèy a la mèchan coume a la f'nau. An n'a va-me b*é*côp d'vant wit eûres : i faut qu' la rousâye sout an bas ; an lôye ordinair'mant èl gr*é* a fât qu'an l' rŭcŭde. Èt peû, la r'cŭdeûse su mètrout coume ène buʷâye : an ratèd' toudjou quu ça sout bin sètch. Quand ans è(st) a trwas drî 'ne faus, an mèt' a tèch*é*s a fât.

Quand la clotche soune mîdi, an r'pârt' tourtous pou v'nu r'dînèy, èt an s'a r'va a inne eûre djusqu'a sèt' eûres ou sèt' eûres èt n'mîye.

In bon fautchèr aus gr*é*s put fautchi in *djou* a sa djournâye, quand il è du monde dr*é* lu pou loyi èt fâre lès tèch*é*s.

— Tu as raison ; je me vais voir comme la mienne est, j'y irais encore bien aujourd'hui ou demain aussi. »

Voilà la conversation qu'on ouït souvent devant de commencer un ouvrage ou l'autre. Il ne faut que d'en voir passer un avec une faux pour que les autres se mettent en route aussi. Vous oyez un martelage devant tous les huis, ils battent la faux tous, et les voilà *en voie* (partis) commeune armée après les champs avec le *harnais* ou la *béquille* sur le dos.

Ça se dit tout seul qu'on ne doit mie se désheurer à la maison comme à la fenaison. On ne [s'] en va mie beaucoup devant huit heures : il faut que la rosée soit *en bas* (tombée = évaporée) ; on lie ordinairement le grain *à fait* (à mesure) qu'on le recueille. Et puis, la *recueilleuse* se mettrait (= serait trempée) comme une *buée* (lessive) : on *r*attend toujours que ça soit bien sec. Quand on est *à* trois derrière une faux (un faucheur), on met en *tasseaux à fait* (à mesure).

Quand la cloche sonne midi, on repart tous pour venir redîner (revenir dîner), et on s'en reva à une heure jusqu'à 7 h. ou 7 $^{1}/_{2}$ h.

Un bon faucheur aux grains peut faucher un journal en sa journée, quand il a du monde tout-contre lui pour lier et faire les *tasseaux*.

Quand c'è(st) in fòrt gré, an n'è-m' a s'amûsèy a trwas pou cheûre dré in fautchèr. I faut ète a deûs pou r'cŭde, fâre lès *rowètes* èt pôser lès djèvés d'ssus; l'aute lôye èt-fât lès tèchés.

Quand lès swales sant côpèys, ans ataque lès mètians èt lès froumèts tout d' swîte.

Èçte ènâye-ci, i-ny-avout dès bin niches grés a-tchû nous : i-ny-è bin la mwatî dès tchamps qu'atint ramplis du djardrîye. C'è(st) âque du bin malâjî a fautchi èt a r'cŭde. An n'èst-me foutu d' dèmèler ça : ça èst si tèl'mant acreŭmi quu tout l' tchamp hosse quand an hatche après, èt peû, c'èst qu'i n'y-è ni gré ni paye, ça n' vaurout caus'mèt quu pou brûlèy.

Pourtant, tchû nous, lès grés, i v'nant bèn quand i n' s'î tape mi d' la nich'tèy coume ça. Ça n'èst-me râre du vwar d' la paye d'in mète quatre-vint d' haut, mais aûssi ça n' guérne co jamais d' trop. An n'è-me souvèt d' pus du chîj ou sèt bitchèts du çant. Dès lès bons tchamps bin agrachis, ans è ordinair'mant chîj a sèt' çants djérbes su l' *djou*.

Èl fautchadje dès grés deŭre du wit' a dî djous, quand i fât bon. An lès lay ène quinzéne ou trwas s'ménes a tâs d'vant d' tcharîr;

Quand c'est un fort grain, on n'a mie à s'amuser à trois pour suivre tout-contre un faucheur. Il faut être *à* deux pour recueillir, faire les liens et poser les *javeaux* (javelles) dessus; l'autre lie et fait les *tasseaux*.

Quand les seigles sont coupés, on attaque les méteils et les froments tout de suite.

Cette année-ci, il y avait des bien sales grains vers chez nous : il y a bien la moitié des champs qui étaient remplis de *djardrîye* (vesce?). C'est quelque chose de bien malaisé à faucher et à recueillir. On n'est mie fichu de démêler ça : ça est *si* tellement enchevêtré que tout le champ hoche (se secoue) quand on tire après, et puis, c'est qu'il n'y a ni grain ni paille, ça ne vaudrait quasiment que pour brûler.

Pourtant, chez nous, les grains, ils viennent bien quand il ne s'y jette mie de la saleté comme ça. Ça n'est pas rare de voir de la paille d'un mètre 80 de haut, mais aussi ça ne grène encore jamais de trop. On n'a mie souvent *de* plus de six ou sept bichets *de cent* (= avec cent gerbes). Dans les bons champs bien engraissés, on a ordinairement six à sept cents gerbes sur le journal.

Le fauchage des grains dure de huit à dix jours, quand il fait bon. On les laisse une quinzaine ou trois semaines en tas devant de charrier; il

i faut lèzî bayi l' tè d' canrèy. Quand i sant bin sètchs, an tcharîye bon train, sé arèter toute la djournâye. C'èst l'afaire du trwas ou quate djous quand i fât bo*n*. Ça n' va-me si vite èçte ènâye-ci, dj'ans d' la plôve a tout mouma*nt*; nous v'la au premî d' sèp'tambe èt i n' sant-me co tous rètrèys. Èt lès avônes qui n' sant-me co bin mau toutes fautchîyes! Su ça deüre, an s'rè bin târzi pou t't-a-fât.

Il èst vrâ quu ça va pus vite pou lès avônes quu pou lès gr*é*s. Quand èle sant fautchîyes, c'èst l'afaire du cinq ou chî djous pou lès canrèy, mais cès' qu'i-ny-è d'ambètant, c'èst qu'èle n'atant-me co meûrtes. A la fin, an n' s'rè-me dèhalèy pou la dicâce.

Lès avônes, an n' lès lôye mi a lès fautcha*nt*. An lès mèt' a *hobètes* tchû nous; an va lès loyi quand èle sant sètches. Après ça, ans apougne lès cronbîres. Ç' n'èst jamais fini ! Ans arive ainsi a la fin d' l'ènâye, t't a mis*é*rant pou r'coumanci èl m*é*me trîmârd l'ènâye d'après. Qué drole du vîye tout l' m*é*me!

*
* *

Dju seü in pô an r'târd, la, pou v' avouyi ma p'tite racante

faut leur bailler le temps de sécher (achever de mûrir). Quand ils sont bien secs, on charrie bon train, sans arrêter toute la journée. C'est l'affaire de trois ou quatre jours quand il fait bon. Ça ne va mie si vite cette année-ci, j'avons de la pluie à tout moment; nous voilà au premier de septembre et ils ne sont mie encore tous rentrés. Et les avoines qui ne sont mie encore *bien mal* (guère) toutes fauchées ! si ça dure, on sera bien tardif pour *tout-à-fait* (= tout).

Il est vrai que ça va plus vite pour les avoines que pour les grains. Quand elles sont fauchées, c'est l'affaire de cinq ou six jours pour les sécher, mais ce qu'il y a d'embêtant, c'est qu'elles ne sont mie encore mûres. À la fin, on ne sera mie débarrassé pour la *dédicace* (kermesse).

Les avoines, on ne les lie mie en les fauchant. On les met en *hobettes* chez nous; on va les lier quand elles sont sèches. Après ça, on empoigne les pommes de terre. Ce n'est jamais fini ! On arrive ainsi à la fin de l'année, tout en *misérant* pour recommencer le même *trimard* l'année d'après. Quelle drôle de vie tout *le* même !

*
* *

Je suis un peu en retard, là, pour vous envoyer ma petite *raconte* des-

d'ssus la mècha*n* : dju n'â-me eû l' tè dîmètche passèy, èt, dès la s'm*é*ne, i n' faut-me î sondji. V' arèy put-ète cru quu dj'avou oublî ? Nônè, savêz-ve, dju n' p'lou mau.

Voula quatre eûres èt n'miye. Coume c'è(st) aneût dîmètche, dju m' va fâre ène pitite partiye aus guîyes pou m' dissipèy ène mièté; dju n' tr*é*nerâ-me trop târd aneût, pace quu i faut co s' leŭvèy du boune eûre dum*é* au matin. Bondjou, tourtous, èt a r'vwar ! Portêz-ve bè*n* !

Constant Simon,
Cultivateur à Ste-Marie-sur-Semois.

Du premî sèp'tambe 1907.

---

sus la moisson : je n'ai mie eu le temps dimanche passé, et, dans la semaine, il ne faut mie y songer. Vous aurez peut-être cru que j'avais oublié ? Non, savez-vous, je ne pouvais mal (= je n'avais garde).

Voilà quatre heures et demie. Comme c'est aujourd'hui dimanche, je me vais faire une petite partie aux quilles pour me dissiper une miette ; je ne traînerai mie trop tard aujourd'hui, parce qu'il faut encore se lever de bonne heure demain au matin. Bonjour, tous, et *à* revoir. Portez-vous bien !

COMMENTAIRE

N. B. Les chiffres renvoient aux lignes du texte. — Pour ce qui concerne la fenaison, nous renvoyons aux deux descriptions déjà publiées *Bull. Dict.* 1907, p. 24-30, et à nos questionnaires *ibid.* 1906, p. 42 ; 1907, p. 31-38.

2. Faute d'un caractère spécial, nous notons par *n* (italique) le son *ng* qui se rencontre par ex. dans l'allemand lang. Cette nasale gutturale apparaît devant une gutturale ou une voyelle ou à la fin de l'expression.

3 et **87**. Lieux dits de Ste-Marie-sur-Semois ; *vile* : c'est le signe de l'existence d'une ancienne *villa*.

21. La prononciation hésite entre *fautchèr'* et *fautchièr'* (faucheur).

24. Si le tranchant était trop incliné vers la terre, le faucheur, pour ne pas ramasser la mousse (ce qui salirait le foin), devrait se tenir trop droit. Si le tranchant était trop relevé, il forcerait le faucheur à se pencher outre mesure.

27. *dèfanci,* défoncer, c'est-à-dire diminuer, amincir.

35. *la vărdje,* la « verge » ou le rebord, côté de la faux opposé au tranchant. La partie de la faux amincie à coups de marteau et qui forme le tranchant s'appelle *la bate*.

37. *anfilèy,* enfiler, dans le sens de « faire (une chose) d'un bout à l'autre », ici « battre la faux tout du long, en suivant le fil ou la *bate* ». Ne pas confondre avec *afilèy,* effiler, rendre pointu (un piquet, par ex.).

40. *ènè,* anneau (de fer); *cugnèt,* petit coin (de bois).

41. *v'-la-la,* la voilà; cf. 98 *v'-lès-la,* les voilà; 133 *nous v'la*; et 159 *voula,* voilà.

43. *buwa*. Cet étui de bois ou coffin contient à peu près un demi-litre d'eau vinaigrée dans laquelle trempe la pierre à aiguiser.

45. *cout'lâye* (à Monceau-sur-Sambre *cout'léye*), « quantité d'herbe abattue à chaque coup de faux ». Nous traduisons par « coutelée », le *Dict. gén.* donnant déjà à « fauchée » deux sens différents : 1. Ce qu'un faucheur peut couper d'herbe par jour; 2. Ce qu'un faucheur peut couper d'herbe sans affiler sa faux. — Faucher à larges tranches se dit *cout'lèy* à Prouvy.

46. De 3 à 11 h. du matin. À propos de *djou* (journal, 33 ares ou un tiers d'hectare), cf. 108, 126.

50. *hâlète,* coiffure de femme en étoffe légère, destinée à garantir la figure et la nuque de l'ardeur du soleil. C'est le *barada* ardennais.

51. *fône,* fouine ou fouinette (voy. *Dict. gén.* s. v.), fourche en fer pour faner le foin; plus bas, l. 61, il est question de la *grande fône* ou *fône fèn'rèsse*, grande fourche en fer pour soulever les paquets de foin, les gerbes, etc.

53. *hatchi*, correspond au liég. *sètchi*, tirer. — *hatchi a rûes* ou *fâre dès rûes* (ailleurs, à Weismes par ex., *mète è rôyes*), mettre le foin en lignes, avant de le ramasser en veillotes, *houp'rès*. — Le gaum. *rûe* correspond litt[t], non pas au liég. *rôye* (raie; ce qui se dit *roûye* en gaum.), mais au liég. *rowe* (roue).

64. *pèrtchi*, « percher », assujettir fortement la charge (de foin) sur un chariot au moyen d'une perche serrée au moyen d'un *crèma* (cramail, crémaillère) ou d'un *djâbe* (diable, espèce de manivelle qui se trouve derrière la charrette).

73. *bin mau*, guère; cf. l. 135. | *muweûr* ou *miyeûr*, meilleur.

81. *lès grès*, les grains, terme général pour désigner le seigle (*swale*), le méteil (*mètian*) et le froment (*froumèt*).

90. *tèchè*, « tasseau », tas de 15-16 ou 20 gerbes liées, surmonté d'une *cossète* (chape) ou gerbe retournée sur le tas pour le garantir de la pluie.

98. *harna* ou *bèqutye* (termes synonymes), appareil à trois ou quatre dents qui s'adapte au-dessus de la faux pour assurer la chute parallèle des chaumes dans l'andain.

109 et **111**. *drè*, prép., tout contre, de raso; *drè quu*, dès que. Le gaum. connaît aussi *d'lé*, *ad'lé*, auprès de, et *drî*, derrière.

112. *rowète* (à Cherain *rawète*), lien de paille pour lier les gerbes de céréales.

115. L'auteur fait une différence entre *tchû nous* et *a-tchû nous* : tous deux signifient « chez nous », mais le second avec le sens plus général : « dans la région de chez nous, vers chez nous ».

116. *la djardrîye*. L'auteur conjecture que c'est l'ivraie, mais sa description prouve le contraire : « Cela ressemble beaucoup, dit-il, à la vesce velue, mais la tige et la feuille sont plus fines. C'est une plante grimpante qui a vite envahi tout un champ de méteil ou de froment. Elle se rencontre plus rarement dans un champ de seigle ». Diverses variétés du genre vicia infestent en effet les moissons.

125. Cent gerbes ne donnent pas souvent plus de six ou sept *bitchèts* de grain. Le *bitchèt* correspond au double-décalitre; cf. *Dict. gén.* v° bichet.

138. *cès'*, pronom démonstratif ; anc.-franç. cest. | *atant* (sont), forme synonyme de *sant,* 134.

141. *hobètes,* javelles dressées, liées par les épis.

---

13. **Les noms propres de vaches au pays de Herve**

Dans la région herbagère de Herve — comme ailleurs aussi probablement — chaque vache a son nom propre. Il m'a paru intéressant de dresser la liste de ces appellations individuelles, liste plus copieuse qu'on ne le croirait au premier abord. À cet effet, j'ai dépouillé les registres des sociétés locales d'assurance du bétail, où l'on trouve parfois les noms de plusieurs milliers d'animaux, ainsi que les résultats des concours publiés dans les journaux spéciaux. Outre le *Vocabulaire des agriculteurs* (ardennais) d'Albin Body, j'ai mis à profit de nombreux renseignements particuliers. Les mêmes noms se répétant et se confirmant, il ne me restait qu'à les classer et à donner çà et là un mot d'explication.

I. ***D'après la couleur :*** a) de la robe :

blanke, blanche; *blankète,* blanchette; *bèrbis,* brebis;
blondinète, blondinette ;
canari, nâni, jaune;
bleûve, bleûse, bleûwète ou *bluwète,* bleue, de couleur ardoise;
rossète, roussette;
spirou, écureuil, de couleur fauve;
rodje, rouge; *rodjète,* rougette;
pirou (1), rouge grenat; *broûlèye,* brûlée = rouge feu;

(1) *C'èst l' pirou d' l'atèlèye,* dit-on de la meilleure vache du troupeau.

breune, brane, brune; *brunète,* brunette; *brunô, burnô,* brunaud;
fâle (Clermont), gris pâle (all. fahl);
grise, grise; *grisète,* grisette; *soris,* souris;
neûre, noire; *neûrète,* noirette; *morète* (cf. en franç. un cheval moreau); *mâvi,* merle: *crahâ* et *cwèrbâ,* corbeau;
aguèsse, pie; *hêmote* (ard. : Body), blanche et noire;
djolèye [1], bigarrée; *florèye,* fleurie; *tchamossèye,* moisie; *tchamarêye,* chamarrée; *picotêye,* piquetée; *mayetêye* et *tabarêye,* tachetée;
bârêye, barrée, qui a des barres, des lignes;
tigrêye, tigrée.

b) d'une partie du corps :

blanc-pîd ou *blancs-pîds,* blancs-pieds;
blanke-tièsse, blanche-tête;
neûre-gueûye, noire-gueule;
pîds-d'ôr, pieds-d'or;
creûhète, « croisette », qui a une petite croix;
steûlète, « étoilette », qui a une étoile blanche au front;
hâmêye, « heaumée », qui a une *hâmeûre,* c'est-à-dire une large ligne dans le chanfrein;
mûsète ou *bridâ,* à tête blanche avec brides;
bridone (ard. : Body), qui a une balzane;
blèse (Clermont), à front blanc (all. bleich; flam. bleek?);
stripe (Clermont), à échine blanche (all. streif; flam. streep).

II. ***D'après un signe ou un défaut particulier :***

djône, djonne, jeune; *vîle, vèye,* vieille;
grande, grande; *pitite,* petite;
peûkèt, nain; *marmote,* marmotte;

[1] Proverbe très répandu dans le pays : *on n' lome jamais one vatche djolèye s'ile n'a one tètche,* si on appelle une vache « jolie, c.-à-d. tachetée », c'est qu'elle a au moins une tache; = pas de fumée sans feu.

boulèt, bodèt, nokète, « petite masse, petit nœud », petite vache courte et bien formée;

mastoke, trapue, ramassée sur elle-même ;

àmaye, « aumaille », t. de signification variable, ord^{t} = génisse;

proumioûle, primipare;

sucète, qui tette les autres;

treûs-tètes, qui n'a que trois trayons;

luskète, louche; *muskète,* à cornes retournées vers les yeux;

crolêye, frisée; *toupète,* à toupet entre les cornes; *capoul,* à toupet retombant entre les cornes ;

grosse-cwène, à grosses cornes ;

lâdje-tièsse, « large-tête », à grandes cornes;

hwèrnêye, écornée, qui a perdu une corne.

III. **D'après l'allure ou le caractère :**

charmante; *plêhante,* « plaisante », gentille;

bèle, bèlo, sibèle, belle, fière;

bijou, finète, mouche, joli-cœûr;

mam'zèle; *barone, marquise, princèsse* ou *prècèsse*;

mouton, moutone ; *bichète*; *robète,* « lapin » ;

poyète, poulette; *cocote, poupoule*; *cokè,* petit coq;

miloûde, doucereuse : *friyande,* friande, gourmande ;

malène, maligne; *minète,* minette, chatte; *mazète,* mazette;

hoûzâr, hussard; *hoûzète*; *dragone*; *makète,* têtue;

èwèrahe, farouche; *savadje,* sauvage; *calène,* coquine, méchante;

cûrêye, « cuirée », charogne.

IV. **D'après certains prénoms de femmes :**

loulou, diminutif de Louise;

margot, » Marguerite ;

pèrète, pîrète, Pierrette, Perrette ;

rôse, rôsète, Rose, Rosette;

flore, floriye, florine, fleûrète, florinète, Flore, etc.; voy. V.

V. ***D'après l'origine :***

Nom de la race : *Brètone,* Bretonne ; *Hêvurlène,* Hervienne ; etc.

Nom, prénom, titre, surnom, profession de l'ancien propriétaire : *borguimêsse,* bourgmestre ; *cantonier* ; *ruçuveû,* receveur ; *barone,* baronne ; *wèsène,* voisine ; *flaminde,* flamande, etc.

Nom de la commune ou du hameau d'où elle vient ;

Époque de la naissance : *avriyète* (ard., BODY), née en avril ;

Nom de la mère : *mazâr, mazôr,* fille de *mazète* ; *cadinêye,* fille de *cadèt* ; *rôsète,* fille de *rôse* ; *fleûrète,* fille de *flore* ou de *floriye* ; *florinète,* fille de *florine.*

VI. ***Sans raison apparente :***

doudou ; *pitchou* ; *ponète* ;
magriyète, pâquerette (fleur) ; *djalofreune,* œillet ;
ramète ; *spinète,* « épinette ».

On constate actuellement une tendance à donner aux vaches inscrites aux Herd-Books des noms exotiques et prétentieux, tels que : *Aïda, Bella, Nora, Célina, Ladia, Mirabelle, Lami,* etc.

Pour une oreille non prévenue, certaines appellations peuvent donner lieu à des équivoques bizarres, surtout lorsque la bête — et le cas est fréquent — porte un nom de personne : *y a l' borguimêsse qui toreule* (*tor'ler,* être en rut) ; *lu p'tite barone nu roumêye pus* (*roumi,* ruminer) ; *lu prècèsse a l' maladèye du pîds èt d' gueûye* ; *tot à matin l' flaminde a bizé* ; *lu poyète a tapé deûs gros vês* ; *ave moûdou l' wèsène ?* ; etc.

Dr Sébastien RANDAXHE

Deux dictionnaires namurois inédits

La bibliothèque de la Société de littérature wallonne s'enrichit sans cesse de nouveaux matériaux. Au vocabulaire namurois de 1850 que nous avons fait connaître dans le *Bull.* **45**, p. 337 sqq., sont venus s'ajouter dans ces derniers temps deux recueils manuscrits beaucoup plus considérables, mais de date plus récente : l'un est l'œuvre de M. Florent BOIGELOT, professeur au collège Notre-Dame de la Paix à Namur ; l'autre a pour auteur M. Albert DE PIERPONT, avocat, habitant Schaerbeek, issu d'une vieille famille namuroise.

M. Boigelot consacra plusieurs années à son glossaire namurois-français, dont les premières lettres seules (A-D incl.) parurent en extraits dans les colonnes de « la Marmite », le vaillant petit journal alors à ses débuts (1883-84). M. de Pierpont commença son vaste travail en 1891.

Ces laborieux lexicographes ont largement mis à contribution le *Dictionnaire étymologique* de Ch. Grandgagnage. M. Boigelot lui emprunte souvent ses définitions ; M. de Pierpont, les yeux fixés sur son modèle, oublie parfois qu'il fait un dictionnaire namurois et ne donne que la forme liégeoise : *binamé* pour *binainmé*, *galguizoûde* pour *garguèzoûde*, *pâ* pour *pau* (pieu). Faut-il leur en faire un grief ? Ils ont compris qu'en incorporant dans leurs recueils les données de GGGG., ils assuraient à leur œuvre une base solide. Quand ils ajoutent à l'article du maître un exemple bien approprié, une phrase typique (comme c'est le cas pour *gadeler*, *latche*, *laid'jon*... dans B. ; *lambozète*, *nolu*, *reïus*... dans de P.), on ne peut qu'approuver. Quand ils se

bornent à reproduire, sans y rien changer, maint article sur lequel on désirerait quelques éclaircissements, tels *garlot*, *gaudrouyt*, *greûjète*, *iernote*, *jama*, *lauja*, etc., il y a lieu de le regretter. Sans doute, plusieurs de ces mots curieux dont GGGG. parlait d'après des témoignages contemporains, sont aujourd'hui perdus ou inusités. Mais on peut se demander si MM. B. et de P. ont dans tous les cas fait leur possible pour les retrouver et pour en déterminer l'emploi. D'ailleurs ces passages empruntés à GGGG. n'étaient-ils pas, dans leur pensée, de simples jalons destinés à rappeler le but ?

Mais passons là-dessus et reconnaissons dans nos auteurs de dictionnaires une part d'originalité suffisante pour que l'on se félicite de voir le fruit de leurs recherches désormais sauvé de la destruction.

M. Boigelot en général traduit bien ou définit d'une manière exacte et concise. On trouve rarement chez lui une définition inutile (de choses trop connues : *aulouwète*, *lainwe*), trop vague (*dama*, espèce de fleur blanche ; *sklibo*, morceau de bois), ou exprimée avec certaine maladresse (*trèpouy*, se houspiller ; *trogne*, faire la moue, bouder ; *sopresse*, se dit de l'action qu'on fait lorsqu'on met le levain dans la farine avant de pétrir).

Les termes de métier, toujours intéressants, ne manquent pas : il y a notamment abondance de termes se rapportant au batelage, à la pêche.

L'orthographe est parfois bizarre, surchargée : *sainsst*, pour *cinst*, *annonciainse* pour *a nonsyince*. On ne peut ranger sous la lettrine S les v. réfléchis *sanoy*, *sènonder*, *sesspaw'ter* ni les noms de saints, excepté *saint-cruspin*, devenu nom commun.

Quant aux exemples, ce complément obligé de tout dictionnaire pratique, l'auteur les donne simples, naturels, empruntés à la vie journalière. En veut-on quelques spécimens ?

bller. *On' huche qui s' blle.*

binauj'té. *Elle asteuve tote fou d' lète di binauj'té.*

brette. *Il a ieu one brette avou s' voèsin.*

brocht. *Li song a brocht pa tos les costés.*

D'autres, plus brefs, sont encore significatifs :

bîre. *Del bîre di Lovain.*

boc. *Li baube d'on boc.*

bressie. *One bressie di foûre* (une brassée de foin).

bûse. *Li bûse del colère* (le tuyau de la gouttière).

Notons çà et là un proverbe (*hièbe, kolèbeu, maurlî...*), une comparaison populaire (*bodenne, bota, minâbe, moinre*, etc.).

Cependant on s'étonne de ne pas voir, à l'occasion, un article un peu développé. M. B. ne cite jamais qu'un ou, par exception, deux exemples à la fois; ils deviennent même rares dans la deuxième moitié de l'œuvre (lettres M-Z). Cette sécheresse ressort encore mieux si l'on compare avec le dictionnaire de Pirsoul : celui-ci s'étend à plaisir sur des mots vulgaires comme *foirt, fond, fosse, foû, foute* ; M. Boigelot nous met impitoyablement à la portion congrue.

L'article *fé* (faire), qui comporte toute une page dans Pirsoul, se trouve ici réduit à une ligne :

fé, faire. *Fé do pwain*, faire du pain.

C'est dommage vraiment que M. B. ne donne pas meilleure mesure, car il sait tant de wallon !

Le plan conçu par M. de Pierpont était plus vaste, disons le mot, plus ambitieux. Non content d'inventorier les vocables et les expressions du parler namurois avec leurs significations, il voulait en faire connaître l'étymologie, les affinités avec l'ancien français et les autres langues romanes, enfin la synonymie. Ce programme, qui eût effrayé des savants plus exercés, n'a été rempli qu'à moitié par son entreprenant auteur.

M. de P., pour éclairer nos mots wallons, cite des formes italiennes, espagnoles, etc., et de vieux textes français, tirés soit de la partie historique de Littré ou du *Dictionnaire rouchi* de Hécart, soit de ses propres lectures : travail très incomplet, nullement au courant, offrant donc peu d'utilité.

Sur les questions d'étymologie, M. de P. n'est pas ferré non plus. Quand il suit Gggg. ou Scheler, il ne risque guère de

s'égarer; mais, en accordant sa confiance à un amateur qui signait S. de longs articles de haute fantaisie sur les Origines du wallon (*Ami de l'Ordre*, 9 septembre et 6 octobre 1895), il se fourvoie étrangement. À peine y aurait-il deux ou trois bonnes idées à signaler dans ce fatras. M. de P. adopte tout sans contrôle, sans discussion. Ses vues personnelles sur de prétendus composés (*divantrain* = *divant* + *train*; *chèrau* = *chèr*, tomber + *rott*, route = propr. chemin tombant; *cruau* = *cru* + *haut*) ne sont pas plus sérieuses. Aujourd'hui que la phonétique est étudiée de si près, que l'étymologie est soumise à des lois si rigoureuses, on s'expose presque au ridicule en se lançant sur ce terrain sans une longue préparation et des études solides.

La synonymie est-elle mieux traitée ? Oui, et cependant elle laisse à désirer sous certains rapports. Les mots dits synonymes peuvent-ils s'employer indifféremment ? L'usage ne distingue-t-il pas entre *chèna* et *pani*, *chovlète* et *brouche*, *bourder* et *minti*, *cherbon* et *chauffache*, *cheûre* et *cocheûre* ? S'il y a une nuance, il serait bon de l'indiquer. L'appellation de synonymes convient mal à des mots comme *auje*, *aujemince*, *ayesse*, qui ne se disent jamais l'un pour l'autre ; elle ne convient absolument pas à *chaurlî* et *chèron*, qui diffèrent entre eux comme *charron* et *charretier* en français (¹). *grèt'cu* désignant le houx, n'a rien de commun avec le gratteron (Nam. *rîles*), ni avec les *heûpons* (Nam. *pûs-d'-payisan*). C'est un abus, nous semble-t-il, de présenter comme synonymes des mots ou formes parallèles de dialectes différents :

caûr, syn. *kwar*.　　*gravé*, syn. *frèzé*.
canada, syn. *crompîre*.　　*pilé*, syn. *poleure*.

Il faudrait au moins avertir que les mots rapprochés sont de provenance liégeoise. Apporter *skèter* comme synonyme de *chèter*, *trianner* comme équivalent de *tronner*, *cozine* de *caklinche*,

(¹) La même distinction existe en liégeois. M. Niederländer fait erreur en traduisant *tchaurlî* par *Fuhrmann*.

lûja de *vacha*, c'est empiéter sur les dialectes de l'Ouest-wallon (Charleroi, Walcourt, etc.), sans prévenir le lecteur.

Nous avons constaté jusqu'à présent plus d'un point faible dans le grand travail que nous analysons. Nous devons encore critiquer l'orthographe, moins pour l'emploi des signes ambigus auxquels on n'avait pas encore renoncé (*oi*, *ch*, *j*) que pour l'oubli fréquent des accents [1] : *fechère*, *fenau* (lisez *fèno*), *fener*, *cledié* (prononcez *clédiè*, mot liég.)... et pour les finales négligées, privées d'*e* muet ou d'un signe quelconque, p. ex. la minute ('), indiquant que la consonne se fait entendre : *tot timp*, *tenawèt*, *tetat*, *tèrib*, *papias*.

Quant à la partie essentielle du Dictionnaire, c'est-à-dire la collection des mots, leur interprétation, le choix des exemples, nous ne marchanderons pas les éloges; la liste est copieuse, les explications claires et correctes. Et cependant faisons ici quelques réserves : l'utilité d'un fort contingent de mots d'autres dialectes dans un vocabulaire régional, ne nous apparait pas. Ensuite, nous ne savons où l'auteur a puisé un grand nombre de noms de plantes qui semblent bien étrangers à l'usage wallon ; il y a notamment cinq pages de noms composés commençant par *hièbe* : franchement cela sent la contrefaçon. *compagnon blanc*, *bois joli* répugnent à l'oreille wallonne, qui veut l'adjectif préposé; cf. *blanc-bouyon*, *bleu-baron*. Est-il soutenable que des plantes rares, telles que l'actée en épi, l'ophioglosse, la gratiole, aient été remarquées par les paysans et baptisées à leur façon ? que d'autres, originaires du Midi et rarement plantées dans nos jardins, aient reçu un nom wallon ?

Nous trouvons la preuve du soin apporté par l'auteur à la traduction des mots dans deux lettres jointes au recueil. L'une, du docteur Vermer, le vétéran des lettres wallonnes, explique le sens qu'il faut donner à *poussète* dans un de ses contes; l'autre

(1) *fraige* est peu clair; lisez *fréje*. — *chèfoli* est fautif pour *tchivoli* ou *tch'foli*.

émane du président de la Société de Moncrabeau, auquel M. de P. avait demandé des renseignements sur force termes rencontrés dans les chansons patoises de deux moncrabeautiens illustres.

Les exemples dont M. de P. étoffe son dictionnaire, la plupart fournis par les vieux poètes du cru, ont un charme particulier. C'est un réel mérite d'avoir reconnu la valeur des œuvres de Wérotte, de Colson, de Lagrange, de Vermer au point de vue de la pureté de la langue, de la connaissance intime de ses ressources, et certes on ne pouvait choisir meilleures autorités. Voici quelques articles-types :

afiiche (*di mèstt*). Plaque en métal sur laquelle étaient ciselés des emblèmes et que portaient au cou, dans les cérémonies, les valets des corps de métier.

Vos vèyiz roter l' nôblèsse,
Lès soudards, lès magistrats,
Èt lès mèstts a leû tièsse
Avou afiiches èt drapias.

(LAGRANGE, 153.)

agrifter. Prendre, saisir dans ses griffes.

Sins yèsse vèyu, quéquefiy on gros voleûr di tchèt
Li saut'leûve dissus l' dos, l'agrifteûve èt l' croquait.

(WÉROTTE, 4e éd., XXXII.)

rafiyi (*si* —). Se réjouir d'avance, se faire une fête de.

L' cwarbaut qu'avait trové on bon boquèt d' fromadje,
V'nait do s' poster a djoc, do l' mougni s' rafiyant.

(VERMER, 17.)

On s' rafiyeûve do vôy one bèle dicauce.

(COLSON, 185.)

Voir aussi à *frèchau, nanche, croquant, rispaumer,* etc. M. de P. cite également des passages de Metten, de J. Suars, de J. Godenne d'après « Les poètes namurois » de M. Vierset (Liège, Bénard, 1888). Il aurait pu puiser aussi aux excellents

écrits de A. Demanet et de F. Quinaux [1]. S'il reprenait sa tâche inachevée, il ne pourrait s'empêcher de s'adresser aux bons prosateurs qui ont paru depuis (Z. Henin, abbé Pirot, J. Lambillion, etc.), à des dramaturges de talent tels que E. Etienne, A. Robert, V. Collard, L. Loiseau.

En somme, les exemples familiers de M. Boigelot pris à la vie courante et les exemples plus relevés, plus élégants de M. de P. sont également agréables à lire et conviennent fort bien pour animer, pour égayer un dictionnaire, comme pour fortifier les définitions.

Alphonse Maréchal

(1) Les œuvres du premier ont été réunies en un petit volume sous le titre : *Souvenirs du lieutenant-colonel A. Demanet* (Namur, Wesmael-Charlier, 1868). La brochure, devenue rare, a échappé aux recherches de M. Vierset. Celles de Quinaux ont été publiées dans *la Marmite*, années XVI et XVII.

A nos Collaborateurs

La troisième liste AA-AB- (4e cahier)

Des circonstances imprévues nous ont forcés d'interrompre pendant près d'un an la série de nos Vocabulaires-questionnaires. La publication laborieuse d'autres travaux se rapportant au Dictionnaire, notamment des mémoires philologiques qui forment la deuxième partie du *Bulletin*, tome 50, a retardé la mise sur pied du présent numéro. Nous avons dû également consacrer un temps considérable au dépouillement des 2es et 3es cahiers (AB-AC- et AD-), qui nous ont fourni la matière d'environ **quinze mille** fiches. Aujourd'hui nous allons reprendre contact avec nos correspondants et leur soumettre un 4e cahier. Nous espérons pouvoir désormais tenir régulièrement leur zèle en haleine et leur distribuer plusieurs questionnaires chaque année.

Ce 4e cahier comprend la troisième liste (ou second supplément) des mots commençant par AA- et AB-. Les deux premières ont paru dans le tome I de ce *Bulletin* (1906), pp. 49-64 et 89-110. Nos correspondants feront bien d'avoir ces listes sous les yeux en répondant au présent Questionnaire, de façon à ne pas répéter ce qu'ils auraient communiqué précédemment. Nous les prions aussi de bien vouloir relire les considérations exposées pp. 77-88 du tome I.

Deux cent trente-deux exemplaires du 2e cahier (AB-, AC-) ont été expédiés sur tous les points de la Wallonie à des personnes qui nous avaient promis d'y répondre ou qu'on nous signalait comme devant y répondre avec empressement.

Cent trente-huit exemplaires nous sont revenus (1). On trouvera ci-après la liste des correspondants qui ont bien voulu nous renvoyer leur exemplaire spécial, enrichi d'observations souvent précieuses. Nous sommes heureux de remercier ici publiquement ces collaborateurs dévoués (2).



Tous les documents recueillis ont été classés dans nos collections. Mais, suivant la méthode adoptée précédemment, nous en avons extrait les renseignements inédits qui sont de nature à nous amener de nouvelles indications.

C'est ainsi que la **8e liste AB-** (111 articles) comprend :

1° des mots marqués d'un astérique, qui figurent dans les deux listes antérieures, mais pour lesquels nous donnons des rectifications ou des acceptions nouvelles. À signaler particulièrement l'article *abaner* : on y jugera des progrès de notre documentation et l'on appréciera, par un exemple curieux, l'intérêt que présentera l'œuvre définitive pour l'étude de la vie populaire;

(1) Le déchet est considérable, plus même que pour le 1er cahier (143 rentrés sur 216 expédiés). Il s'explique en partie par ce fait que le volume exceptionnel du 2e cahier (52 pages) aura rebuté les tièdes. De plus, on avait cru devoir, par déférence, solliciter les lumières d'un certain nombre de personnes que l'entreprise du Dictionnaire ne pouvait, semblait-il, laisser indifférentes. Deux appels successifs restés sans réponse nous ont appris le contraire. Sans leur en vouloir plus que de raison, nous regrettons que ces personnes n'aient pas pris soin de nous retourner immédiatement leur exemplaire spécial, qui, remis en d'autres mains, nous aurait sans doute valu des réponses utiles. — Du 3e cahier (Vocabulaire AD-) nous n'avons distribué que 170 exemplaires : 148 sont rentrés avec des réponses. — Au total : 618 exemplaires distribués; 429 rentrés.

(2) Désormais c'est à ces fidèles que nous ferons le service de nos cahiers-questionnaires. Pour que nos exemplaires spéciaux aillent uniquement à des membres actifs et désireux de nous renseigner, nous prions quiconque s'intéresse à cette œuvre de nous réclamer un exemplaire de travail.

2° des mots « nouveaux », c'est-à-dire que personne jusqu'à présent n'avait recueillis. Plusieurs sont précédés d'un point interrogatif. C'est que leur existence n'est d'ordinaire attestée que par un seul correspondant et pour une seule localité. Nous prions donc ce correspondant de faire, dans le voisinage, une enquête approfondie à ce sujet, afin de vérifier s'il ne s'agit pas d'une création isolée et de médiocre autorité, ou même d'une erreur de notation. Au reste, tous nos collaborateurs nous rendront service en portant sur ces points douteux leurs investigations.

*
* *

Comment répondre à nos questionnaires ?

Question capitale pour la bonne marche de l'œuvre ! Il faut en effet que nos correspondants soient réellement des *collaborateurs*, qu'ils nous apportent des indications précises, vraiment utilisables au point de vue *scientifique* ; d'autre part, au point de vue *pratique*, il importe que le dépouillement des cahiers puisse se faire, pour ainsi dire, automatiquement, ou tout au moins qu'il prenne le moins de temps possible. Les trois expériences que nous avons faites jusqu'ici, ont réclamé de nous un labeur de bénédictins (1) ; elles nous ont révélé certains défauts de méthode, auxquels nous voudrions remédier désormais, pour ne pas être submergés par la marée montante de nos fiches.

Certes, nous devons craindre que des recommandations trop minutieuses n'aient pour résultat de décourager certaines bonnes

(1) Nous avons dû 1° indiquer la localité à laquelle se rapportait le renseignement donné ; — 2° découper ce renseignement ou souvent même le transcrire plus nettement quand il était griffonné ou écrit au crayon ; — 3° coller chacun de ces bouts de papier sur une fiche spéciale ; — 4° classer alphabétiquement toutes ces fiches [quinze mille !] et les ranger dans nos collections, à l'article où chacune doit être utilisée en premier lieu.

volontés, qui se sentiraient mal préparées pour la tâche qu'on leur demande. Que ces correspondants se rassurent : leur appoint, quelque modeste et imparfaitement noté qu'il puisse être, sera toujours le bienvenu. Il peut en effet orienter les enquêtes personnelles que nous faisons chaque année sur divers points de notre domaine linguistique. Grâce aux réponses venant des localités voisines, grâce aussi à nos connaissances personnelles (1), nous sommes à même, dans la plupart des cas, de les comprendre à demi-mot et d'interpréter rigoureusement ce qui risquerait d'induire en erreur un profane.

Mais la grande majorité des correspondants, nous en sommes convaincus, voudront, en suivant pas à pas nos instructions et en comprenant les raisons d'ordre pratique qui nous les inspirent, simplifier considérablement notre tâche déjà si lourde. C'est pourquoi nous ne craindrons pas d'entrer dans le détail même minutieux :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre région.

2. N'écrivez pas dans le texte imprimé : vous nous forceriez à recopier vos annotations (2).

3. Si le mot vous est inconnu et ne vous suggère aucun synonyme intéressant, ou si vous avez déjà fourni le renseignement demandé, passez outre.

4. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc en regard

(1) Jusqu'à présent, il est peu de régions que nous n'ayons visitées personnellement et où nous n'ayons en réalité pris « contact direct » avec le parler local. — À ce propos, rappelons aux correspondants qui passeraient par Liège, que nous serons toujours heureux de les voir et de leur montrer nos collections, qui comptent actuellement 300.000 fiches.

(2) De plus, le texte restant intact, nous pouvons, une fois le dépouillement terminé, faire interfolier à nouveau votre exemplaire spécial, qui servira de la sorte indéfiniment.

de l'article. Écrivez lisiblement *à l'encre, sur un seul côté du feuillet blanc.*

5. En tête de votre réponse, afin de faciliter nos classements, rappelez *entre parenthèses* le mot-tête de l'article auquel elle se rapporte. *Veillez à ce que ce titre ne puisse être confondu avec la réponse même.*

6. Si le mot est employé chez vous, notez *sous quelle forme, dans quel sens*. S'il est inconnu, quel *synonyme* emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère et surtout des *exemples* courts, caractéristiques, bien authentiques : *proverbes, dictons, usages locaux,* etc. Attachez-vous à éclaircir les questions douteuses relatives à votre patois (1). Signalez les erreurs et les omissions que vous relèveriez.

7. Signez lisiblement chaque réponse et indiquez *chaque fois* la localité où s'emploient les mots que vous signalez (2).

8. Toute page sur laquelle ne figure qu'une seule réponse est détachée et constitue une fiche.— Quand une page doit contenir plusieurs réponses, ce qui est le cas ordinaire, ayez soin de laisser entre elles *un petit espace blanc* pour qu'on puisse aisément découper les différentes réponses, dont chacune sera, par nos soins, collée sur une fiche spéciale.

9. Adressez les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège,* un mois au plus tard après avoir reçu le vocabulaire. Il vous en sera immédiatement accusé réception.

(1) Nous entendons par là notamment les articles précédés d'un point d'interrogation.

(2) Ces indications sont indispensables, surtout la dernière. Elles peuvent être données sans perte de temps à l'aide d'un cachet ou d'un timbre en caoutchouc ou encore au moyen d'un de ces petits composteurs qui servent de jouet aux enfants : on en trouve partout d'excellents à un prix minime, 1 fr. 50 environ.

LISTE DES CORRESPONDANTS

QUI ONT ANNOTÉ ET RENVOYÉ LE

2e cahier (Vocabulaire AB- AC-)

ANGENOT, Henri (Verviers).
BALAU, Sylvain, abbé (Cortil).
BASTIN, Joseph, abbé (Faymonville-Weismes).
BASTIN, M. (Stoumont).
BAYOT, Alphonse (Chapelle-lez-Herlaimont).
BEAUJEAN, Alfred (Darion).
BECO, J.-J. (Stoumont).
BERNARD, Émile (Offagne).
BISSOT, Noël, abbé (Jevigné).
BODY, Albin (Spa).
BORCKMANS, Gérard (Spa).
BOULLIENNE, Eugène (Visé).
BRAGARD, Louis (Andenne).
BROUET, Jean-Baptiste (Gros-Fays).
CAREZ, Maurice (Mons).
CARLIER, Arille (Monceau-sur-Sambre).
CHAUVEHEID, Gilbert (Stavelot).
COLINET, Laurent (Liège).
COLSON, Arthur (Vottem-Herstal).
COLSON, Lucien (Vottem-Herstal).
COLSON, Oscar (Liège).
COSPIN, Joseph (Nessonvaux).
COURTOIS, L.-J., abbé (Saint-Géry).
CRAHAY, Adrien (Trooz).
CRATE, Alfred (Cras-Avernas).
DEBATTY, Joseph (Héron).
DEFRESNE, Jules (Coo).
DE FROIDMONT (Eben-Emael).
DEGIVE, Adolphe (Ivoz-Ramet).
DE KONINCK, L. (Liège).
DELCOURT, Henri (Ath).
DELGHUST, Dr (Renaix).
DELONGUEVILLE, Alexis (Tourinnes-St-Lambert).
DELTOUR, Paul (Marilles).
DENIS (Lavacherie).
DE PIERPONT, Albert (Namur).

DETHIER, Alphonse, abbé (Robertville).
DEWERT, J. (Ath et Genappe).
DEWEZ, Alphonse (Moulin-du-Ruy).
DOBBELSTEIN, G., abbé (Thimister).
DOHOGNE, Jean (Ster-Francorchamps).
DONY, Émile (Bourlers).
DORY, Isidore (Liège, Moxhe et Neer-Heylissem).
ESSER, Quirin (Malmedy).
FERAGE, Émile (Dinant).
FRAÎCHEFOND, Charles (Pecq).
FRÉSON, Mathieu (Glons).
GILLARD, Alphonse (Seraing).
GOFFINET, G. (Neufchâteau).
GORRISSEN, Winand (Huy).
GOSSELIN, Ant. (Stambruges).
GRÉGOIRE, Antoine (Villers-Ste-Gertrude).
GUISLAIN, M. (Gimnée-Doische).
HALLET, Edmond (Crehen).
HALLEUX, Godefroid (Liège).
HANON DE LOUVET, Alphonse (Nivelles).
HANSOUL, Alfred (Chapon-Seraing).
HENS, Joseph (Vielsalm).
HEUSE, Théo (Nessonvaux).
HEYNEN, Eugène (Wavre).
HUGÉ, Maurice (Harmignies).
JADIN, Armand (Chastre-Villeroux).
JACQUEMOTTE, Edmond (Jupille).
JEUNIAUX, G. (Belœil).
KEPPENNE, M. (Bergilers-Oreye).
LALLEMAND, Alexis (Esneux).
LAMY, Charles (Cambrai).
LANDERCY, Émile (Ronquières).
LAURENT, Marcel (Mussy-la-Ville).
LECLÈRE, C. (Villers-Ste-Gertrude).
LEJEUNE, Jean (Jupille).
LEJEUNE, Jean, dit Lamoureux (Herstal).
LERUTH, Jules (Herve).
LIÉGEOIS, Édouard (Tintigny).
LOMBARD, Arnold (Grâce-Berleur).
LOMRY, Dr (Bovigny).
LURQUIN, Auguste (Fosses-lez-Namur).
MARÉCHAL, Alphonse (Namur, Denée et Lustin).
MARÉCHAL, Jules (Méry-Tilff).
MARTINY, L. (Houffalize).
MASSART, Jean (Meux).
MASSON, Antoine (Trooz).
MATHIEU, Louis (Basse-Bodeux).
MAURY, Alfred (Chiny).
MERCX, Pierre (Visé).
MICHEL, Antoine (Wanne).
MINDERS, Alexis (Bray-lez-Binche).

Molitor, Lucien (Crehen).
Monseur, Édouard (Beaufays).
Mortehan, Émile (Ferrières).
Mortier, Adolphe (Court-St-Étienne).
Muselle, G. (Sclessin).
Névraumont, Robert (Marchienne-au-Pont).
Nickers, M. (Ucimont).
Noël-Debra, Fernand (Thorembais-St-Trond).
Olyff, Franz (Roclenge, vallée du Geer).
Outer, Nestor (Virton).
Ouverleaux, Émile (Ath).
Paquay, Léopold (Chevron et Villettes-Bra).
Parmentier, Édouard (Nivelles).
Parmentier, Léon (Hamoir et Noiseux).
Pecqueur, Oscar (Viesville).
Picard (Offagne).
Pietkin, Nic., abbé (Malmedy).
Piron, Henri (Masta-Stavelot).
Pommier, Yvon (Tilly).
Preudhomme, Léon (Dailly-Couvin).
Preudhomme, Marcel (Couvin).
Quintin, Guillaume (Nandrin).
Randaxhe, Sébastien (Thimister et Fléron).
Raxhon, Henri (Verviers).
Renard, François (Fontin-Esneux).
Renard, Jules (Wiers).
Rinck (Neuville-Vielsalm).
Robert, Albert (Bouvignes).
Robert Camille (Neuvillers-Libramont).
Roger, Lucien (Prouvy).
Roland, chanoine (Lesve).
Rosmant (Ruette-lez-Virton).
Sacré, Edgar (Namur).
Schoenmaekers, Joseph, abbé (Neuville-sous-Huy).
Schuind, Jean et Henri (Stavelot).
Servais, Alexis (Cherain).
Simon, Constant (Ste-Marie-sur-Semois).
Simon, Henri (Lincé-Sprimont).
Simon, Léon (Ciney).
Talaupe, Gaston (Mons).
Tilkin, Alphonse (Liège).
Tournay, Henri (Dinant).
Toussaint, François, abbé (Ovifat).
Trillet, Jacques (Romsée).
Van Cutsem, Joseph (Wavre).
Vanderkeuse, Jules (Berzée).
Van de Rydt, Marc (Nivelles).
Van Langenhove (Flobecq et Mouscron).
Verdin, Olivier (Marche).
Vierset, Auguste (Namur).
Waslet, Jules (Givet).
Wattiez, Adolphe (Tournai).
Xhignesse, Arthur (Scry-Abée).

Vocabulaire-Questionnaire

3e liste AA-AB-

---

aan (Wiers), *s. m.*, guéret, terre labourée et non encore ensemencée; *cf.* GGGG. ahanz, I, 14 et 325. | **aanôle** *ou* **ânôle** (ib.), *adj.*, labourable. | **aaner** *ou* **âner** (ib.), *v. tr.*, labourer ; *voy.* ahèner.

aave-nwèchs *ou* **ave-nwèchs** (Fosses-lez-Namur), *s. m.*, « accroche-noix », bâton crochu pour abaisser les branches du noisetier ; *voy.* ahaver, ahaveter.

a-bacarafe (Court-St-Étienne), *t. de jeu de cartes, dans les expressions* bwère —, djouwer — : boire au fur et à mesure des gains. [*Locution plaisante, formée prob^t du croisement de* baccara *et de* carafe.]

? **âbâde, âbâde**, *s. f.*, aubade. *Ces prononciations existent-elles quelque part ? À Liège on dit toujours* ôbâde *ou* ombâde ; *on trouve pourtant* imbâde, *Bull.* **21**, p. 71.

? **abâdèy** *existe-t-il en gaumais et dans quel sens ? — Cf.* rabâdèy (Tintigny : LIÉGEOIS, *Compl.*), « revenir au logis après une absence prolongée et irrégulière ».

? **abadjowe** (Herstappe), *s. f.*, « accident qui survient avant ou pendant une fête ». | *Un autre correspondant signale* **abadjôye** *ou* **rabadjôye** (Houffalize), « abat-joie », rabat-joie.

? **abahener** (Crehen ?), *variante de* abassener : gauler (les noix) ; *on emploie aussi le simple* bahener (Crehen), bachener (Antheit), bassener (ailleurs).

* **abahoûler** (Villettes-Bra), **abahûler** (Chastre-Villeroux), *v. intr.*, aboyer à ; *plus souvent* ahoûler (Chevron, Wanne, Stoumont, Moulin.

du-Ruy, Ucimont, Offagne) : lu tchin ahoûle al leune, *ou le simple* bahoûler, bawoûler (Ardenne).

abala, *dans la locution* **a l'abala** *qui signifie :*

1. « à foison, avec excès, hors mesure » (Malm. : VILL., v° labala) ;
2. à l'abandon, sans soin (Faymonville et environs de Huy) : i-è va a l'abala, i lèyèt çoula a l'abala.[*On dit aussi* a l'âbala (Faym.),al labala (env. de Huy).]
3. au hasard (Ovifat, Sourbrodt, Robertville, *où l'on prononce* âbalâ): tirer a l'âbalâ, fouter one pîre a l'âbalâ.[*Cette locution est en réalité une phrase elliptique* : a (quî) l'abat l'a ; *comparez le proverbe* : li prumî qui l'abat l'a, *Dict. des spots*, n° 3.]

abaltriche *ou, plus souvent,* **albaltriche** (Fosses-lez-Namur), *s. f.*, martinet, espèce d'hirondelle. [*Proprement* « arbalétrier » ; *de même, en liégeois, cet oiseau s'appelle* èrtchî : « archer ».]

? **abanâhe** (où ?), *s. f.*, abandon : è vosse djârdin, tot-a-fait crèh a l'abanâhe. | *On dit dans ce sens* al banâve *à* Neuville-sous-Huy.

***abaner** (1), *v. tr.*, I. 1. (Bovigny : abânî) « se réserver pour un an l'usage d'une parcelle du terrain banal en y posant des remarques ou « banons ». *Autrefois* ons abânût ine pârt di sârt so l'aisance,ou ine fosse po rây dès pîres so l'aisance, ou ine pârt di briyîre ou d'djunièsse so l'aisance (sur le terrain communal). Cet usage, d'une façon générale, a disparu ; il n'en subsiste plus qu'un vestige. *Aujourd'hui encore* ons abâne ine rot'lîe d' bôkês (on se réserve un sentier pour lacets aux grives). Voici comment : en été, dans les bois où tout le monde peut tendre, on pratique un sentier provisoire en y posant des « banons » de distance en distance, de façon que de l'un on puisse apercevoir le suivant ; un « banon », c'est d'ordinaire une poignée de mousse posée sur une branche d'arbre à hauteur d'homme. Jamais on n'enfreint pareille prise de possession ; celui qui l'oserait, encourrait la réprobation publique. Le terme « abâni » est réservé uniquement à cette

(1) On consacrait deux lignes à ce mot dans la première liste (1906, p. 50). On donne à cet article une étendue exceptionnelle, d'abord parce qu'il nous a valu des communications précieuses qui en amèneront d'autres, ensuite parce qu'il permettra au lecteur d'apprécier, par un exemple, les progrès de notre documentation dans l'espace de deux ans.

opération faite en vue d'exploiter une parcelle du terrain communal ; c'est donc bien le contraire de « dibanî » : « li d'bane » désigne la vaine pâture. — Quand il s'agit d'une propriété particulière (par exemple un jeune trèfle dans une éteule d'avoine), le propriétaire place parfois en automne des « banons » pour indiquer que la vaine pâture y est interdite; dans ce cas, on dit à Bovigny « mète des banons so s' tèrain », à Grand-Halleux « èbaner s' tèrain ». — Chose remarquable, les enfants ont conservé dans leurs jeux le vieux terme « abânî ». Le joueur qui, dans certaines circonstances, veut reprendre possession de lui-même et enlever aux autres tout droit à son égard, s'écrie : « Dji m'abâne ! » (à Grand-Halleux : « Ďji m'èbâne! »). Cela équivaut au classique : « Deux doigts ! » usité ailleurs. (Communication de M. le Dr Lomry.)

2. (Crehen : abaner) défendre l'accès de son champ en plantant au bord une branche d'arbre ; anc.-franç. abanir, embanir. [*Simple variante de l'acception précédente.*]

3. (Fosses-lez-Namur) « abaner un enfant, c'est lui passer rapidement la jambe par dessus la tête ; on lui dit alors plaisamment : Mi fi, t'ès-st-abané ! ti n' crèch'rès pus (tu ne croîtras plus). Abaner un point élevé, c'est lancer un projectile par dessus ce point : les bons flècheûs (archers) aban'nut aujîyemint l' coq' do clotchî. Dj'abane aujîyemint l' maujo d'on còp d' cayò ou avou one sicaye (ardoise). D'où, en général, écraser qqn de sa supériorité : C'èst-ainsi qu' sins wêtî s'i lî fait do dispit, Li pus grand su nosse tère abane todi li p'tit ». (Communication de M. Aug. Lurquin.) [*Le sens général est* déclarer sa maîtrise, *d'où* proclamer sa supériorité sur l'objet lui-même *ou* notifier à autrui l'interdiction d'en user.]

II. (Ath : abanè ; Herbeumont, Offagne, Ucimont, Rienne, Gros-Fays : abaner; Neufch., Neuvillers, Dinant, Givet, Vonèche : abanè ; Chiny, Prouvy : abanèy ; Ruette, Tintigny, Ste-Marie-sur-Semois : abènèy ; Virton : Maus, *Voc. gaum. ms.* : abani, *sans trad.*) publier les bans de mariage : lu curèy è abanèy lu Joseph èt la Marîye, le curé a publié les bans de Joseph et de Marie ; il ant 'té abanèys pa-d'vès la Pan'coute, ils ont été « publiés » vers la Pentecôte. | *Ailleurs, on emploie des expressions plus modernes* : 1° traire les bans (Amay) ; tirer les bans (Esneux, Spa, Glons, etc.) ; tirer èvôye (Chênée. Jupille, Herve, Nessonvaux, Thimister, etc.) ; — 2° braire les bans (Amay, Méry, Seraing, Sclessin, etc.) ; li curé a brait pol fèye Kinâve avou Jules di

mon Piêre (Vaux-Borset) ; diloumer les bans (Sclessin) ; ons a d'nomė tėl ėt tėle a grand-mèsse (Vottem) ; djouper les bans (Chapon-Seraing), *et, presque partout ailleurs,* criyer (criyî, crîre) les bans, criyer pour qqn (Bourlers), *d'où, par plaisanterie,* braire *ou* criyî après qqn (Herve, Bray, Harmignies, Gosselies, etc.).

abaras (gaum. : Ruette), *s. m.*, embarras. | Liég. imbaras.

abarbouzer (Dailly-Couvin), **abôbouzer** (Berzée), **adôbouzė** (Monceau-sur-Sambre), *v. tr.*, barbouiller, enduire de choses malpropres. | *Le simple est* **barbouzer** (Dailly), **bribouzer** (Meux), etc.

* **abardahî**, I. *v. tr.*, — (Vielsalm, Ferrières, Esneux). **abardachi** (Gimnée), abattre (des fruits, un nid) avec une gaule (bardahe, nam. bardache) : abardahoz lès poumes après vola (Vielsalm).

II. *v. intr.*, — (Vielsalm), **abardahier** (Ovifat), 1. dégringoler vers (Vielsalm) ; — 2. arriver tumultueusement, en coup de vent (Ovifat). [*Ne pas confondre avec* abardouhî ; *voy. ce mot.*]

abardakî (Vielsalm), *v. tr.*, agencer, assembler : i fârè pus d' vint ans po-z-abardakî l'dicsionaire walon. *Dérivé* : **abardakèdje**, *s. m.*, agencement. *Synonymes* : aburtèlî, -èdje, afagotî, -èdje (Vielsalm). [*Formé de* bardakin : baldaquin, *à moins qu'on n'y voie* aburtaker *contaminé avec* bardakin.]

abardouhî (Herve, Ferrières), **abardoûher** (Robertville), **abourdoûfer** (Malmedy), **abourdoûsser** (Verviers), *v. intr.*, dégringoler bruyamment vers (celui qui parle), all. herabstürzen : il abardouha al valêye (Herve, Ferrières) ; abourdoûfer èn al valée dès ègrés (Malm.); *syn.* fé bourdoûsse al valêye (Verviers). | **abèrdâhî** (Vielsalm), *v. tr.*, abattre en frappant à tort et à travers, faire dégringoler maladroitement. [*Il faut distinguer entre* 1. bardahî (Liège, Vielsalm), bardacher (Laroche), *v. tr.*, gauler ; *et* 2. bardouhî (Liège, Herve), bardoûcher (Laroche), bèrdâhi (Vielsalm), bourdâhi (Moulin-du-Ruy), *v. tr.*, frapper à tort et à travers. — *Voy.* abardahî.]

2. **abâtchî** (Sclessin) *et plus souvent* **bâtchî**, *v. tr.*, bâcher, recouvrir les wagons d'une bâche ; *terme employé par les ouvriers des fours à chaux.*

* **abaterèsse**, *s. f. Ajoutez aux quatre sens déjà enregistrés* : 5. (Stoumont) espèce de faux longue et étroite.

* **abateû**, *s. m. Ajoutez aux trois sens déjà enregistrés* : 4. (Belœil) celui qui abat l'oiseau au tir à l'arc; — 5. (Jupille) *t. de tenderie*, « oiseau en cage qui appelle les oiseaux en liberté »; *syn.* (?) *de* abateresse : « chanterelle placée à distance du filet ».

? **abati** *ou* **bati** (Andenne), *s. m.*, « petit monticule » ; *syn. de* huréye : berge, talus.

? **abat-trait** (St-Nicolas, Sclessin), *t. de houill.*, = ...?

abatue (Chapelle-lez-Herlaimont), *s. f.*, quantité, tas : inne abatue dè djarbes su l' campagne (une abondance de gerbes); il a inne abatue dè loques (une quantité de vêtements).

abaudi (Tournai, *et anc.* Wiers), *adj.*, abasourdi, interloqué. [*Ne pas confondre avec* abâbi, abaubi, èbaubi, *qui signifie* attristé, abattu ; *cf. Bull. Dict.* 1906, p. 49.]. *En liégeois,* èbâdi *signifie* réjoui. *Connaît-on un* abâdi ? *Et dans quel sens ?*

abaudir (Vergne, hameau de Wiers-lez-Tournai), *v. tr.*, estimer, évaluer; *syn.* aprîjer.

abaufumé (Virton : Maus, *Voc. ms.*), *part.*, irrité. | **s'abaufeumer** *ou* **s'abôfeumer** (Ucimont, Offagne), *v. réfl.*, s'enflammer et blanchir, *se dit d'une tumeur, d'un abcès qui se forme* : la mwin s'abaufeume bin fôrt (Offagne) ; l'abcès s'abaufeume *ou* s'apoteume (Ucimont).

2. **abaweter** (Wanne, Ferrières, Visé), *v. tr.*, épier, lorgner vers... par une « bawète » (petite ouverture). *Comparez* abeûkî.

2. **abayes** (Tourinnes-St-Lambert), **abayeriyes** (Chastre-Villeroux), *s. f. pl.*, intestins (du porc abattu): lès — dèl pourcha.

2. **s'abayi** (gaum. : Tintigny, Ste-Marie-sur-Semois), *v. réfl.*, s'adonner : i s'abaye a bwâre, a la bwasson. *Proprement* : se bailler à.

? **abâyî** (Vielsalm), *v. tr.*, épier ; *syn. de* abeûkî, alûtchî (ibid.).

* **abazoûrdi** (Dailly-Couvin, Forges-lez-Namur), *v. tr.*, abasourdir, *c.-à-d.* assourdir d'un bruit violent, *tandis que* **abastoûrdi** (ibid.) *signifie* étourdir d'un coup violent, assommer à moitié. | *Ailleurs cette distinction est ord. négligée ; ainsi à* Ste Marie-s.-Semois, abazourdêy, *c'est* battre avec violence.

3. **abèle** (Stambruges, Wiers), *s. f.*, as d'atout (au jeu de mariage) : il a deûs abèles ç' carté chi ? il y a deux as d'atout à cette partie-ci ?

abèrlificotè (Givet), *v. tr.*, emberficoter, empêtrer; ennuyer.

abèrtaye (Mons), *s. f.*, vieux meuble, objet de peu de valeur, brimborion; *syn. de* abrinoque. | **aburtintaye** (Ciney), *s. f.*, ensemble de choses disparates et en désordre ; situation compliquée : il èst-èmantchî d'vins one — a n' 'nnè nin sôrti. | **apèrtintaye** (Virton : Maus, *Voc. ms.*), *sans trad.*, = ...? | **apèrtintaye** (Ovifat), *s. f.* : quine — d'ustèyes! quel singulier assortiment d'outils! | **apèrtintaye** (La Louvière), *s. f.*, attirail, accoutrement (?) : Abiye l' — ! V' la l' tambour qui tapote : C'èst l'apèl al bataye, No sang tourne in bouyotes! (*Le Réveil du Gilles*, dans *Wallonnia du Centre*, 23 février 1907). | **apèrtintake** (Belœil), *s. m.*, réunion d'objets disparates, désordre : è bé, *t* v'la un, d'— ! Eh bien, en voilà un, de capharnaüm!

abèrtchin (Pecq), *s. m.*, vilebrequin. | **imbèrtchin** (Tourcoing), **imbèrkin** (St-Ghislain; Virton : Maus, *Voc. ms.*), **libèrkin** (Quevaucamps), *même signification*.

abeûkî (Vielsalm), *v. tr.*, regarder vers (celui qui parle) par une « beûkète » (lucarne, petite fenêtre), épier en se dissimulant ; *syn. à* Vielsalm : abâyî, alûtchî. | *Dérivé* **abeûketer**, *même sign.* ; *voy. ce Bull.* 1906, p. 95. | **beûkî** (Vielsalm), regarder (sans se cacher ?) par une « beûkète ».

s'abider (Virton : Maus, *Voc. ms.*), « se mettre en quatre; — s'appuyer contre qqch pour soulever ou faire mouvoir un fardeau » ; *voy.* abudè, *Bull. Dict.* 1906, p. 108.

abiète (Stambruges, Wiers), *adj.*, abêti, abruti : i faut d-aler lon pou *t* trouver èn aussi abiète que li.

abîhî (Scry-Abée, Fontin-Esneux ?), *part. adj.*, exposé à la bise. *Exemple ? Dira-t-on* : ine mohone qu'èst trop' abîhêye ?

abikeler (Ovifat), *v. intr.*, venir en sautillant, à la manière d'une bique : i a abikelé vèrs mi. [*Comparez* agadeler (Fosses-lez-Namur) *et* abideler (*Bull. Dict.* 1906, p. 95) : arriver rapidement, accourir.]

abistake (Lessines), *s. m.* (ou *f.* ?), abri grossier, souvent provisoire; *voy.* abitake.

abitâbe (Harmignies-lez-Mons), *adj.*, praticable ; in k'min abitâbe ; *voy.* hâbitâve.

***abitâcion**, *s. f.*, 1. habitation, ord[t] grande et belle (Offagne, Ferrières, Chastre-Villeroux, Chapon-Seraing, etc.) ; *syn.* ène bèle maujon d'abitâcion (Givet) ; — 2. accès, voie d'accès (Monceau, Court-S[t]-Étienne, etc.) : ç' tère la n'a pont d'abetâcion (Chastre-Villeroux) ; ç' kèmin done abitacion a m' tière (Stambruges, Wiers) ; *voy.* abitâbe ; — 3. fréquentation (Mons, Berzée, Stambruges, etc. ; *dans ce dernier sens on dit* hâbitâcion *à* Herve, Esneux, Malmedy ; hâbitèdje *à* Verviers, Liège ; hâbiterèye *à* Liège).

abitake, *s. m.*, 1. (Tournai, Belœil) « habitacle », habitation en désordre ; — 2. (Renaix) vieux meuble (encombrant et disloqué ?) ; *voy.* abistake.

***abitant**, *s. m.*, 1. habitant (*terme emprunté du franç., usité partout*) ; — 2. (Wiers) aboutissant : lés tenants éyét l's abitants (*syn.* aboutants), *en parlant d'une terre.*

***abiter**, *v. tr. et intr.*, 1. habiter (Namur, Nivelles, Givet, Offagne, Meux, Ronquières, Pecq, etc.) ; — 2. atteindre, avoir accès à, passer par (Nivelles, Monceau, Flobecq, Ath, Renaix, Wiers, etc.) : vos n' sârîz abiter ç' tère la, i n'a pout d' tchemin (Nivelles) ; i n' fait nî a abiter par la (Genappe) ; [hâbiter *peut avoir le même sens à* Esneux, Moulin-du-Ruy : ci pazê la n'èst nin a hâbiter, i n' fait nouk a î passer] ; — 3. fréquenter : abiter une maison (Mons, Stambruges, Wiers, etc.) = y avoir ses entrées ; abiter qqn (Ciney, Namur) ; i n'abite avou persône (Namur), il ne voit personne ; i n' fât-me abitèy avou cès djans la (Tintigny) ; [*dans ce sens* hâbiter liég., etc.] ; — 4. *v. intr.*, accéder, avoir accès, aboutir (Wiers) : m' tière abite au k'min ; *voy.* abitant.

? **ablame** (Warmifontaine, Neufchâteau), *s. f.*, flamme ; *syn. de* blame ; *voy.* ablamè : flamber (une volaille), *Bull. Dict.* 1906, p. 97.

ablamer (Sclessin), *v. intr.*, s'allumer, flamber : lèyîz on pô ablamer l' feû.

? **ablanki**, *v. tr.*, blanchir. *Ce verbe existe-t-il ? Comparez* abruni, aneûri.

ablarèy (gaum. : Ste-Marie-sur-Semois), *part. adj.*, pâle, qui a le teint maladif. | **sblari** (Ciney), *même sign.* : èle èst tote siblariye. | **blaré** (Bray), **blarè** (Papignies, Ath), chauve. | **blarer** *les arbres pour la vente* (Pecq), *y* faire une entaille *qui permettra de les numéroter.*

? **ablavener** (Gros-Fays), *v. tr.*, 1. emblaver, ensemencer; — 2. embarrasser. | *Dérivé de* **ablavè** (Givet, Neufchâteau), **ablavèy** (gaum. : Prouvy); liég. **èblaver.**

ablawer (Charleroi), *v. tr.*, = ... ? « Èle va ablawer tout l' monde : elle va perdre son temps à détailler sa besogne au lieu de la faire ». (A. Carlier, *Dict. carol.*, dans le *Coq d'Awous'* II, 4, p. 30).

ablâw'tihemint (Esneux), *s. m.*, éblouissement. | ***ablâwihemint** Lob., *même sign. Voy.* abluwite.

ablè *ou* **ablin** (Stambruges), *s. m.*, variété de peuplier de Hollande, à bois blanc, à pousses fines et noirâtres, dont le bois a plus de valeur pour la menuiserie que le *gros-bouton*, variété plus grossière.

abler (Ucimont), *v. tr.*, gâcher, *dans l'expression* : i n' fait qu'abler la b'sougne. | **ableû**, *s. m.*, 1. (Ucimont) celui qui gâche sa besogne : ce n'èst qu'un vrai ableû. — 2. (Ath, Mons, Wiers) imbécile qui fait des embarras, *ou même en général* incapable, imbécile; — 3. (Belœil) farceur ; (Nivelles) trompeur ; (Berzée) tricheur au jeu. | **hâbleû, hâbleû** (à l'Est), *ord. dans le sens de* hâbleur, blagueur, faiseur d'embarras.

ablokemint (Nessonvaux), *s. m.*, pièce de charpente en bois ou en pierre servant à soutenir les roues, les boutoirs de machines, les mouvements ayant un grand poids.

***ablokeû**, *s. m. Aux trois sens connus* (*voy. Bull. Dict.*, 1906, pp. 56 *et* 98), *ajoutez* : 4. (Lavacherie) bloc de bois *servant à* ablokè (préparer) *le sabot à la hache.*

ablontche (Virton : Maus, *Voc. ms.*), *s. f.*, ébauche. | **ablontchi** (gaum. : Tintigny, Ste Marie-sur-Semois), *v. tr.*, commencer, ébaucher (un travail). | **èblôtchi** (Prouvy), *même sign.* | **sblôtchi** (Offagne), équarrir la pièce de bois, ébaucher (un sabot, etc.). [*Voy.*

Bull. Dict. 1906, p. 98 : ablondjė (Bourlers) *et les variantes* abondjî (Charleroi), abontchî (Berzée), abrontchi (Dailly-Couvin) : accoutrer, affubler.]

abluwite (Stambruges), *s. f.*, chose destinée à éblouir : on î-y-a fait acwâre dès abluwites. | **imblouwite** (Frameries, Mons), **insblouwite** (Harmignies), *s. f.*, éblouissement ; *voy.* ablåw'tihemint. | **asbleuwètes** (Nivelles), contes, mensonges.

***abobiner, aboubiner,** *v. intr., est signalé dans le sens de* rouler vers, venir avec rapidité : il a abobiné subtilemint (Crehen) ; one pîre aboubine d'al copète dèl rotche (Ferrières). | *v. réfl.* : i s'aboubine ad'lé mi (Ferrières) ; *voy.* abouloter, *et Bull. Dict.*, 1906, p. 98.

abôketer (Bodéux), *v. tr.*, affubler ; *voy. Bull. Dict.*, 1906, p. 100, abôkî *et ses dérivés* abôkeler, abôkener.

? **s'aboki** (Ferrières), s'aboucher.

***aboli** (Belœil), *v. tr.*, écraser : pour li s' teni tranquile, i faut l'—, pour qu'il se tienne tranquille, il faut l'écraser. | **abolir** (Wiers), assommer : j' tė va — d'in côp d' baston. | **aboli** (Stambruges), amortir (un coup), annihiler (une force). [*Cf.* Corblet, *Dict. picard*, aboli : abattu, brisé de fatigue ; abolir : rouer de coups.]

abômêyemint (Liège), *adv.*, profondément ; *synonyme de* grand'mint, parfond'mint, d'abîme (Jean Bury, *Lîge qui rèye*, II, 1) ; *voy. Bull. Dict.* 1906, p. 57.

? **abônance** (Liège, *archaïque ?*), *s. f.*, abonnement.

abone (rouchi : Hécart), *s. f.*, *t. de tann.*, morceau d'écorce de chêne assez grand pour en contenir de plus petits lorsqu'on les forme en faix. | *Ce mot est-il connu dans la région Mons-Tournai ?*

***abossener.** *Nous avons noté, Bull. Dict.*, 1906, p. 101, s'abossener, *v. réfl., dans les sens* : 1. taller ; — 2. abcéder. *On signale de plus* : 3. (vallée du Geer) se bosseler, se bossuer : vochal li foyon, li tare s'abossène = voici la taupe, la terre se bossèle. | **? abossener** (ard., où ?), *v. tr.*, boucher les fentes des étables pour l'hiver ; *syn.* ristoper ; *voy.* abodjî. [*Ne prononce-t-on pas dans ce cas* **abozener ?** *Comparez* bozèye : paillasson vertical pour protéger les étables contre le froid.]

***abossi** in raman (Chiny), assembler grossièrement, avant de les lier, les tiges qui forment le balai. [*Proprement* mettre en bosse; *voy.* abousseti.]

? **abossi** (Wasseiges), *v. tr.*, décolleter les betteraves. | **abossadje**, (ib.), *s. m.*, action de décolleter les betteraves. [*Lire* âbossi *ou* hâbossi? *Nous avons entendu dans ce sens* hâbossî *à* Visé; *cf.* GGGG. II, 533.]

abosson (Virton : MAUS, *Voc. ms.*), *s. m.*, « commencement du peloton, fuseau ». [*Comparez* foûssan (Chiny) : le papier qui sert d'âme au peloton.]

s'abotî (Thimister, Esneux), **s'abotyî** (Malmedy), **s'abotyer** (Masta, Ovifat), *v. réfl.*, 1. s'amener, sortir avec effort; — 2. s'amener, sortir avec adresse : abotèye-t*è* foû d' la (Ovifat), amène-toi hors de là. [*Composé de* botî, -yî, -yer *qui, au sens propre, signifie* bluter *et qui pourrait avoir ici fourni une double image* : 1. arriver d'un mouvement pénible, *comme un boiteux par exemple, qui* botèye tot l' long dèl vôye (Thimister) : *l'image paraît bien tirée du mouvement que fait celui qui blute.* — 2. sortir insensiblement, *comme fait la farine à travers les mailles du* botyou (blutoir), se glisser, s'esquiver : i s'a botyé foû dol bâne (Ovifat), il s'est esquivé hors de la bande, *ce qui implique d'ailleurs autant d'effort que d'adresse. En tout cas, il faut distinguer ce verbe de* **s'abôtyer** (arriver à bout, à maturité, abcéder), *que nous avons enregistré, Bull. Dict.* 1906, p. 102, *en lui attribuant par erreur les sens 2 et 3.* – *Comparez* s'abroyi.]

aboulanm*é*t (Stambruges), *adv.*, avec force et abondance (en parlant par ex. de l'eau qui jaillit en bouillonnant). | **aboulant** (ib.), *s. m.* : èn aboulant d'yô, un jet d'eau bouillante.

1. **abouloter** (Monceau-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Lesve, Berzée, Esneux), -è (Givet), **rabouloter** March.-au-Pont, Mons), **bouloter** (Esneux, Nivelles, Chastre-Villeroux, Chapelle-lez-Herlaimont, Ronquières, Viesville, Tilly, Mons, Stambruges, Tournai), -*è* (Belœil), **bouler** (Stavelot, Scry-Abée), **abourloter** (Moulin-du-Ruy), **bourloter** (Wiers, Pecq), *v. tr.*, rouler en boule (de la laine, du fil, etc.). | *Synonymes* : lonchi (Ciney), lonchinè (Givet), dèveûdi (Tintigny), vôti (Spa), rivôre (Darion), rèvorler (Cras-Avernas).

2. **abouloter** (Héron), *v. intr.*, arriver vite, accourir. [*Dérivé de* abouler, *même sign.*]

aboulwa (Wiers), *s. m.*, « bourbier caractérisé par une *boche* (bosse, renflement) au milieu des prairies et d'où s'écoule souvent une eau rougeâtre : singner èn aboulwa = saigner un de ces bourbiers, creuser un fossé pour dériver cette eau rouge vers un cours d'eau. On clôture ces bourbiers dangereux, où les hommes et les animaux pourraient s'enliser. » J. Renard. [*Le sens premier paraît être* source jaillissante.]

aboureler (Jupille), *v. tr.*, rembourrer, calfeutrer : — 'ne pompe avou dè strin, entourer de paille le corps d'une pompe.

abousseti (Jevigné-Lierneux), *v. intr.*, former une bosse, une saillie vers (celui qui parle) : çoula qu'aboussetih, cela ressort en bosse (vers moi). [*Composé de* bousseti (ib.) : su sârot boussetih èn èrî, *qui est dérivé de* bossî, boussi ; *voy. Bull. Dict.*, 1906, p. 101.]

***about** (Wiers, Pecq), *s. m. Aux trois sign. données, Bull. Dict.*, 1906, pp. 59, 104, *ajoutez* : 4. petit chemin (ord^{t} en cul de sac) qui donne « abitacion » (accès) à une terre enclavée entre d'autres propriétés. in about d' couture *ou* d' champ ; *syn.* corière.

aboute (Liège), *s. f.*, mauvaise raison : quéle — mi d'nez-ve la ?

abouyeter (Fontin-Esneux), *v. intr.*, sortir de terre en bouillonnant (= tot fant dès bouyotes) : on sûr (une source) qu'abouyetêye. | **abouyetèdje** (ib.), *s. m.*, bouillonnement d'une source qui arrive au jour : loukîz on pô l' difèrince d'— qu' i-n-a d'eun a l'aute inte cès deûs sûrs.

? **aboûzener** (Marchienne-au-Pont) *et, plus souvent,* **raboûzener** (ib., Monceau-sur-S., Court-St-Étienne), **rabouzener** (Forchies), *v. tr.*, 1. (Monceau-s.-S.) rouler en un amas, ramasser pêle-mêle : vos avès raboûzenè m' djaquète, i faura l'èrpoli (repasser) ; — 2. (Monceau, Court-St-É.) raccommoder grossièrement de façon à produire des boursouflures et des plis : c'èst-ène coustri a trwès aunes pou in franc : wètèz-me ça, come c'èst raboûzené. Ci feume-la n' sét né bé keûde : lès arins (habits) di s'n ome sont todi raboûzenés. *De là* raboûzenâdje, *s. m.* | *v. réfl.*, 1. (Monceau-s.-S.) l' mau s' raboûzène tout ; l' mau va

s'èrfé, pace qu'èl pia s' raboûzè|ne = la peau se ratatine, se plisse autour de la plaie (quand la cicatrisation commence) : — 2. (Court-St-É.) li mau s' raboûzenéye = le mal se boursoufle de nouveau, reprend vigueur (après une apparence de guérison). [*Dérivé de* boûzin (Monceau-s.-S.), *s. m.*, pêle-mêle de fils, de cordes entrelacés. *Comparez* Sigart, *Dict. montois*, *aux mots* bousin, bousie, dèbouziner, rabouziner.]

aboûzenèy (gaum. : Ste Marie-sur-Semois), *v. tr.*, mettre des « boûzans » (échelons) à une échelle.

***abrâdeler** (Wall. pruss., Masta, Francorchamps, Bra, Chevron, Jevigné), *v. tr.*, accoutrer, afistoler singulièrement [*et non* brider, *comme il est dit par erreur Bull. du Dict.*, 1906, p. 104]. | **rabrâdeler** (Stoumont, Moulin-du-Ruy), *v. tr.*, réparer grossièrement, rafistoler. [*Composé de* brâdeler (Wall. pruss.), *v. intr.*, chipoter ; *syn.* brèzener ; *dérivé de* brâdé (Masta), accoutré.]

abrakener (Jeneffe-en-Hesbaye), *v. tr.*, abattre à coup de gaule ; *syn.* abardahî, abassener ; *voy. ces articles.*

abrâlyer *ou* **abrâyeler** (Liège), *v. tr.*, munir de braies, d'une culotte ; *syn.* brâyeler, mète li brâye *ou* lès brâyes (a in-oûhê : à un oiseau).

abrankî (Ellezelles), *v. tr.*, « attirer une branche (branke) à soi : i faut abrankî l' troupiau d' cérises ». [*N'est-ce pas plutôt* « attirer avec une branche crochue, un bâton à crochet » ? *Comparez* ahaveter, abardahî.]

? **s'abrauzer** (Liège ?) = ...? : i n'i-a nin dandjî d' s'— (*dans une pièce manuscrit anonyme* « *Ine èhale* », sc. 2).

abrâyeter (Faymonville, Walk), *v. intr.*, ouvrir les jambes : i v'néve abrâyetant, il arrivait [en] écartant les jambes. [*Dérivé de* abrâyer, *Bull. Dict.*, 1906, p. 105.]

abrèneler (Nessonvaux), *v. intr.*, accourir. | **rabrèneler** (ib.), *v. intr.*, raccourir. | *Composés de* brèneler (ib.), *v. intr.*, courir, *qui paraît signifier* aller et venir, s'agiter, se mouvoir *dans* : lès djins qui brènelît avâ la (Malm., *Arm. dol Samîne*, 1906, p. 33).]

abricolè (Givet), *v. tr.*, faire (un travail) à la hâte. | **rabricolè** (ib.), *v. tr.*, réparer grossièrement. [*Composés de* bricoler, *v. tr.*, 1. (Gros-

Fays) bousiller ; — 2. (gaum. Virton : MAUS, *Voc. ms.*) sauter d'un ouvrage à l'autre ; — 3. (Tournai) brider, harnacher (un cheval).]

? **abricotia** (Charleroi : *Coq d'Awous'*, II, p. 118), *s. m.*, = ...?

abridé (Wiers), *adj.*, (bœuf, vache) dont le pelage forme une sorte de bride autour de la tête ou du museau. | **abrider** (Chevron), *v. tr.*, brider, harnacher (un cheval).

***abrideler**, I. *v. tr.*, 1. (Esneux, Sclessin) brider, harnacher (un cheval) ; — 2. (Ster-Francorchamps) accoutrer, habiller ridiculement. II. *v. intr.* (Liège, Jupille, Visé, vallée du Geer) accourir précipitamment.

abriker (Fosses-lez-Namur), *v. intr.*, faire saillie vers, surplomber vers : one grande rotche sôrtant do haut tiène abrike au-d'dizeû d' nosse tièsse. [*Composé de* briker (Mons), *v. intr.*, se dresser, se hérisser.]

? **abrindja** (Herstal ?), *s. m.* « Chose compliquée, qu'on ne peut définir ».

abritakener (Neer-Heylissem), *v. tr.*, accoutrer : come il èst mâ abritakené ! [*Dérivé de* abèrtaki.]

? **abrizoler** (où ?), *v. intr.*, accourir. [*Mot noté sans indication de source.*]

? **abrodeler**, *v. intr.*, accourir au galop, *existe-t-il ? On connaît* rabrodeler (Gosselies) : revenir au galop.

abroketer, *v. tr.*, 1. (Liège) mettre en perce ; — 2. (Stavelot) pendre (des habits) à une « broke » ou cheville. [*Dérivé de* abroker, *même sign.*]

abrontcher (Wall. pruss. : Weismes, Gueuzaine), *v. tr.*, placer les tuiles sur le toit, embroncher.

abrouter (Pecq), *v. tr.*, amener dans une brouette ; liég. abèrwèter.

? **s'abroutiner** (Liège ?), *v. réfl.*, s'offusquer, se fâcher ? : djans, ni v's abroutinez nin co so dès tchîtchêyes (Jean BURY, *Lîge qui rèye*, n° du 31 juillet 1908).

s'abroyi (Fontin-Esneux), *v. réfl.*, s'approcher doucement, péniblement ou sournoisement, s'insinuer : i s'abroya d'vins nos autes, puis tot d'on côp i s' broya èvôye (il s'esquiva à l'anglaise) ; *comparez* s'abotî.

abseûre *ou mieux* **apseûre** (Bra), *s. f.*, atteinte, accroc. [*Altération isolée de* ac'seûre.]

? **âbson** (Eben-Emael), *s. m.*, pousse d'arbre fruitier qui n'a pas été plantée. [*Comparez* planson *ou* plançon (ib.), *s. m.*, branche de peuplier (seulement), qu'on plante comme bouture ; *cf. le franç.* plançon.]

? **abureteû** (Visé, Haccourt, Lixhe, Lanaye ?), *s. m.*, « verrou en bois ou en fer servant à fermer les portes d'étables ». *Existe-t-il un v.* bureter *signifiant* fermer ?

? **âburloke** (Jupille), *s. f.*, sornette, billevesée : ti m'vins conter dès âburlokes ! [*Altération de* gaburloke (Malm. VILL. ; cf. GGGG. II, 527) *ou variante de* abrinoque (Mons) ?]

? **abussi** (Esneux), *adj.*, « interloqué, qui ne sait où donner de la tête ». [*Altération de* èbusti ?]

abwèhener (Fontin-Esneux), *v. tr.*, boiser (un terrain) : dj'a abwèhené m' trîh. | *v. réfl.*, 1. se boiser, se couvrir de pousses ligneuses : on trih qui s'abwèhène ; — 2. devenir ligneux, prendre la dureté du bois : côpez-le pus haut, ci tinron la ; pus bas, i s'abwèhène.

abwèsson (Namur), *s. f.*, boisson : il a bèvu one mèchante abwèsson, il a bu une boisson qui rend méchant ; il a one mèchante abwèsson (L. BODART, *Mononke Zéphirin*), il a le vin mauvais. *Cf.* abeûre.

abzoc (Stambruges), *adv.*, à pic, juste à point : cha a kèyu abzoc ! c'est tombé à pic ! | *Aussi* **d'abzoc** : i faut kèyi d'abzoc dèssus, il faut tomber juste à la bonne place pour peser de tout son poids. *Il faut prob. écrire* a-b'zoc *et y voir une loc. adv. composée d'un subst.* bezoc, bizoc, *à rechercher*. — *Comparez* : « pierre basoque : pierre plantée que les enfants s'exercent à renverser à jet de pierres » (MAUS, *Voc. gaum. des environs de Virton, ms.*).]

LIVRES ET REVUES

[Afin de délester notre *Chronique* qui, désormais, sera réservée aux *faits* intéressant l'entreprise du Dictionnaire et en général la philologie wallonne, nous ouvrons cette nouvelle rubrique. Livres, brochures, articles de revues ou de journaux, touchant à nos études, seront ici analysés ou mentionnés, de façon à tenir nos lecteurs au courant du mouvement philologique wallon.]

Nous avons déjà présenté à nos lecteurs le « Cercle d'Études wallonnes de l'Université de Louvain », fondé le 4 février 1908, sous le patronage des professeurs de philologie romane, M. Georges Doutrepont, baron François Béthune et Alphonse Bayot. Largement ouvert à toutes les bonnes volontés, il s'est donné pour mission de réunir, aux heures de loisir, les fils de la Wallonie, de leur apprendre ce qu'est leur langue, de leur dire quelle âme chante dans la littérature éclose sur leur sol, autrefois et aujourd'hui, de les initier à toutes les beautés qui se sont épanouïes sous leur ciel, d'analyser avec eux les mœurs du peuple dont ils sortent. Son programme se résume en quatre mots : linguistique, littérature, art et folklore wallons.

Dans les séances hebdomadaires, on y a fait, selon une méthode qu'on s'efforce de rendre strictement objective, des communications diverses dont on trouvera ci-après l'énumération. Non content d'avoir ainsi manifesté son activité, le jeune Cercle vient d'entreprendre la publication de « Carnets » qui auront tous pour objet de présenter, en quelques pages d'une lecture facile, un aperçu fidèle des questions qui sollicitent l'activité du Cercle.

Le premier de ces tracts, dont l'utilité saute aux yeux, est le résumé d'une causerie de M. le Baron Béthune, **Pour les**

lettres romanes de Belgique. (Louvain, Uystpruyst, 1908, 0.50 c.). Ce sont des réflexions générales sur l'étude des langues et des littératures dans le nord du domaine gallo-roman. L'auteur rappelle les origines historiques de la Wallonie contemporaine, conteste la valeur du critère qu'on choisit d'habitude pour la détermination des nationalités, à savoir la diversité linguistique, encourage ses auditeurs dans leurs jolies études de stratigraphie lexicologique et leur montre que tout, ou presque tout, dans le domaine des patois wallons, est encore à découvrir : études phonétiques, dépouillements lexicologiques, glossaires toponymiques, études sur les noms de famille, examens de la syntaxe, du style, de la phraséologie populaire, qui feraient disséquer aux fils de la Wallonie les fibres les plus ténues de leur âme wallonne. L'orateur trace ensuite, en un raccourci serré, le tableau des recherches qui ont été consacrées, ou qui surtout devraient l'être, au mouvement si divers et si abondant des études, des lettres et des langues en notre pays, mouvement qui commence au IXe siècle dans les abbayes et les écoles épiscopales. En ce qui concerne la littérature wallonne, il insiste « sur le caractère trop immédiat, trop peu historique, trop statique, trop peu dynamique, de la plupart des travaux les plus récents. Il nous manque, dit il, des études critiques, établies d'après les méthodes modernes, sur la genèse de nos œuvres wallonnes et de nos œuvres françaises ainsi que sur les influences dont leurs auteurs ont subi la pression. Il nous faudrait aussi une bonne chrestomathie des œuvres liégeoises du XVIIIe et du XIXe siècle, jusqu'à Nicolas Defrecheux ; elle nous permettrait de nous former un jugement personnel sur des œuvres devenues introuvables ou d'importance trop secondaire pour être lues in extenso ».

Dans un dernier chapitre, M. Béthune déplore notre indifférence et notre ignorance en ce qui concerne la langue et la littérature françaises du moyen-âge ; il voudrait qu'on démontrât, pour le grand public, le rôle considérable que nos Pays-Bas occupent dans la production littéraire de cette époque, qu'on

révélât au monde ce que fut la poésie française chez nous, si ancienne, si abondante, si variée, en un mot tout le passé littéraire de notre patrie, alors que nous tenions l'un des premiers rôles sur la scène littéraire de la France, que nous donnions le ton à l'Europe entière. Aux jeunes romanistes d'entreprendre et de réaliser cette œuvre de justice, de reconnaissance et de patriotisme !

Le Carnet n° 2 contient un **Rapport sur les travaux de l'année 1907-1908** présenté par Léon DEBATTY, secrétaire, à l'assemblée du 10 novembre 1908 (prix : 25 centimes). Il est extrait de l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* (1909, 73e année). Après avoir rappelé le caractère et le but du Cercle d'Études wallonnes, le rapporteur résume et apprécie les causeries de M. Georges Doutrepont sur le programme des futurs travaux du jeune cercle, de M. Alphonse Bayot sur l'origine et l'histoire des patois wallons, de M. Fernand Danhaive sur les règles de l'orthographe wallonne (avec des applications pratiques), de divers membres sur la diversité, l'origine, la transformation des noms wallons de la pomme de terre, de l'abeille, du lierre, du cordonnier et du tablier, sur le vocabulaire d'une ferme dinantaise, sur notre Dictionnaire des patois de la Belgique romane et notre Projet de Glossaire général de toponymie des communes wallonnes, sur l'histoire et le programme de la Société liégeoise de Littérature wallonne, sur l'auteur, l'inspiration, la composition, le lieu d'origine de notre exquise chantefable d'Aucassin et Nicolette, sur « la noble figure, l'imagination brillante et gouailleuse, l'art savoureux et traditionaliste de l'abbé Michel Renard », auteur de *Jean de Nivelles* et de *l'Argayon*, sur « notre grand élégiaque, Nicolas Defrecheux, l'incarnation tour à tour rêveuse et badine de la Wallonie sentimentale, satirique et chrétienne », sur l'œuvre poétique du Dr Vermer, sur les chants nationaux de Wallonie et sur les marionnettes liégeoises, sur les études de folklore wallon. M. Camille Liégeois, « commentateur érudit et délicat », mit en lumière les traits distinctifs de « L'Art wallon »,

par l'analyse des chefs-d'œuvre de nos peintres, graveurs, orfèvres, dinandiers et sculpteurs; M. Victor Tourneur parla avec verve et compétence de l'art de la médaille au pays de Liège.

A. D.

Le Puison, roman, par G. WILLAME, édition de la *Belgique artistique et littéraire*, 1908. — Ce petit roman, œuvre du folkloriste nivellois, est une étude de mœurs wallonnes en français mâtiné de patois brabançon. Le *puison* est une ferme de Monstreux (Nivelles), qu'un fermier laisse aller à la dérive et que son fils relève. Après avoir dépensé quelques années de sa belle jeunesse dans la poussière et les cartons du ministère, ce fils se ravise, épouse une honnête fille aux joues rouges, et en avant les travaux de la ferme ! Dans ce contraste entre la vie de bureau et la vie agricole, représentées par des types divers et des milieux appropriés, il y a beaucoup d'observation et d'esprit, et le folklore, la notation exacte des mœurs du terroir, des choses et des mots nivellois, n'a pas nui à la psychologie de l'œuvre. Il y a une belle variété de scènes, des tableaux vrais de mœurs bureaucratiques et de mœurs rustiques; et des idées sur la vie des champs, sur le devoir du paysan instruit, sans rien qui sente le prêche; — et un petit filet d'amour au dessus de tout cela, ténu comme un fil de la Vierge. Mais nous oublions notre sujet : c'est seulement à cause des mœurs et des mots savoureux du cru que nous devons signaler ici le livre de M. Georges Willame. J. F.

Depuis février 1905 il existe une association analogue à la nôtre pour la création d'un dictionnaire des dialectes rhénans, **Wörterbuch der rheinischen Mundarten**. Son champ d'exploitation comprend 1° le *moselfränkisch* ou dialectes du Luxembourg et partie adjacente de la Lorraine, de l'Eifel méridional, du Moselland, de la majeure partie du Hunsrück, du coin NO du Nassau, de la majeure partie du Westerwald et du Sigerland ; 2° le *ripuarisch* ou dialectes des anciens Francs ripuaires, embrassant la majeure partie de l'Eifel et les bords du

Rhin, de Königswinter à Düsseldorf; 3° la partie du *nieder-fränkisch* qui est comprise dans la province rhénane à l'est de la Belgique et de la Hollande. Chacun des trois rédacteurs appartient précisément à une région différente, et leurs trois compétences spéciales embrassent ainsi tout le domaine à explorer. Disons les noms de ces trois vaillants : ce sont d'abord le promoteur de l'entreprise, le prof. Dr J. FRANCK, à Bonn, représentant spécialement les patois de la Moselle; le Dr Jos. MÜLLER, Oberlehrer à Bonn, représentant les patois ripuaires ; le Dr Paul TRENSE, Oberlehrer, à Rheydt (Düsseldorf), représentant le bas-francique méridional. Inutile de dire que les encouragements de toute espèce ne manquent pas aux auteurs. Ils ont recruté des collaborateurs et ont organisé des enquêtes et des publications analogues aux nôtres, qu'il serait trop long d'analyser ici, bien qu'elles soient hautement intéressantes. Nous y trouverons souvent la solution de maintes difficultés relatives au wallon, et nous espérons bien que nos travaux seront aussi de quelque utilité pour l'étude des dialectes francs du Rhin, quoique les rédacteurs de ce *Wörterbuch* ne se proposent pas de consacrer une grande partie de leurs efforts à l'explication étymologique.

J. F.

Toponymie

1. Certains numéros de la petite revue flamande *Biekorf* (la Ruche) contiennent des articles de toponymie, signés d'un pseudonyme, qui mériteraient d'être réunis et publiés à part. Ainsi le n° 9 de l'année 1908 étudie Tieghem, Ooighem, Ooteghem, Rokeghem, Veerdeghem, Vracene (fraxinus), Varssenaere (fraxinaria).

2. Est-ce à l'exemple de ce qui se pratique dans le *Biekorf*? nous ne savons; toujours est-il que M. le Curé de Gouy-lez-Piéton, L.-J. JACQUET, a imaginé de doter sa petite feuille paroissiale, la *Semaine religieuse*, d'une partie scientifique. Sous une forme humoristique il y étudie, depuis le 26 janvier 1908,

l'ancien Gouy sur le Piéton. Parmi ces miettes d'histoire extraites des chartes ou prises aux souvenirs des anciens, il y a un relevé des lieux dits de la paroisse, des comparaisons, des suggestions d'étymologie, des explications historiques de certains noms, dont nous pourrons certainement tirer parti.

3. Dans les *Communes namuroises*, monographies historiques savantes, publiées, depuis 1905, sous la direction de M. le chanoine ROLAND et de M. Léon LAHAYE, archiviste de l'État à Liège, on trouve toujours un copieux chapitre consacré à la topographie. Il en est ainsi au début des études sur Auvelais, Arsimont, Froidfontaine, Hemptinne. Ce chapitre ne dispensera pas de dresser quelque jour le glossaire toponymique des communes namuroises, mais il peut en attendant fournir des indications très utiles.

4. Dans les *Mélanges Kurth* (II, 289-293) M. le chanoine ROLAND a étudié l'énigmatique *Astanetum*, qui est l'ancêtre de nos Esneux, Asneux, Staneux, Astenet, Assenois, Essen. Il y reconnaît le suffixe -etum, ce qui est incontestable, mais le radical demeure obscur. M. Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 465, présente le mot comme celtique. M. Roland préfère voir dans *astan-* une racine germanique, qu'il rapproche de *ast* (branche). Il est difficile toutefois de passer du sens de *branche* au sens de *broussailles* et *bois taillis*. Puis, si *astan* peut devenir *asten, assen, asn*, il est plus malaisé de comprendre comment *ast* deviendrait *astan* et ce que serait ce suffixe *-an*.

5. Il y a aussi un bon chapitre de toponymie dans l'*Histoire de la Ville de Limbourg* de M. J. THISQUEN (t. II, pp. 249-278; volume X du *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1908).

En relisant aujourd'hui ces pages que j'avais lues avant la publication, il me semble qu'il faut donner raison à M. Kurth d'abord quand M. Thisquen l'accuse d'avoir considéré comme *noms de lieux* de pures *indications topographiques* (p. 248). Il y a là une question de principe qui nous intéresse. À notre sens, une

usine, une route, une minière sont des lieux ; les désignations de ces lieux, périphrastiques ou non, font partie de la toponymie. Je ne voudrais pas exagérer non plus dans ce sens, au point d'assimiler une *description* topographique à un *nom*, mais n'est-il pas vrai que beaucoup de noms ne sont que des indications topographiques condensées ou obscurcies ? — M. Kurth était aussi dans le vrai quand il concluait (*F. L.*, I, 37) que la romanisation de Limbourg ne remontait pas bien haut. Les recherches de M. Thisquen ne font que préciser davantage la démonstration.

Dans ce qui suit, M. Thisquen fait un excellent relevé des noms de lieux de la Commune. Il y en a plus de quatre cents. Il en donne, avec date et indication de sources, les formes anciennes trouvées dans les nombreuses chartes qu'il a lues ; la situation du lieu désigné, quand il est possible ; quelquefois il explique le nom, lorsqu'un document ancien lui fournit l'explication, comme pour *clawéfawe* (p. 262), ou lorsque le terme wallon est assez transparent (*aite*, *cuiric*, etc.). En dehors de ces deux cas, il demeure dans une prudente réserve, qu'on ne saurait trop louer en principe. Bref, nous avons là un recueil soigneusement composé de la toponymie ancienne de Limbourg. Quelques-unes de ces désignations sont très intéressantes au point de vue linguistique.

Note 1. Je crains bien aussi que le *Pichvach* contesté (p. 248) ne soit réellement flamand, comme l'avait dit M. Kurth (qui y a vu à tort un primitif *Pichbach*), et non wallon, comme l'affirme M. Thisquen, qui l'interprète par *Pissevache*. Cette dernière forme est une déformation wallonne par essai d'étymologie populaire, comme le *Piedvache* d'Ensival. Il faut s'en référer au *Pickvaige* de 1533, aux *Piechevaige* de 1560 et 1570, où *vaige* = *weg* (chemin).

Note 2. P. 254, il faut lire *ponçais* (wall. *poncé*, petit pont) au lieu de *pomais*.

6. L'année 1908 de *Leodium* fournit plusieurs études de toponymie dues à M. J. Ceyssens. On voit par l'article sur

Aubin et Afnay que *Afnay* est un diminutif de *Aubin*. La démonstration, très étoffée, n'a que le tort d'être un peu longue. En effet, les trois premières formes anciennes de Afnay une fois connues (Abeniha, Abenya, Aubenai), on rétablit sans peine la suite des formes : *Aubeneal* ou *Âbeneal, Aubenea* ou *Âbenea, Âvenea, Âv'nê, Afnê*; la présence de *f* seule faisait difficulté, et le reste était élémentaire. Néanmoins cette démonstration ne sera pas inutile pour tous les lecteurs.

L'article sur *Eysden et Aspre* est ingénieux sans emporter la conviction. Si le *sper* de *Asper* avait été un mot séparé avec le sens de barrage, il aurait eu l'accent tonique et ne serait point devenu *Aspre* en wallon. Aucune forme ancienne ne prouve non plus que dans *Eysden, -den* soit le mot *dam* (digue).

Quant à l'article sur *noue — nooz — noot,* il touche à tant de questions que nous préférons les réserver pour une étude spéciale. Quoiqu'il en soit d'ailleurs des conclusions de ces articles, fussent-elles parfois caduques ou aventureuses, on y trouve toujours des morceaux excellents, très suggestifs, et nous engageons vivement M. Ceyssens à continuer ces études.

J. F.

L'*Armonac wallon do l' « Samène » po l'an 1909* (Malmedy, Ve Scius-Stouse) contient la fin de la **Petite encyclopédie malmédienne** (Histoire, Géographie, Toponymie, Folklore de Malmedy et des environs), dont nous avons signalé la première moitié (cf. ce *Bull.*, 1907, p. 148). M. l'abbé Joseph Bastin, à qui on doit la publication de cette petite « encyclopédie » locale, a eu l'heureuse idée d'en réunir les deux parties en une brochurette de 80 pages (prix : un franc).

Dans la revue mensuelle **Wallonia** (1908), nous relevons :

1. deux articles de M. Oscar Colson sur les *Prénoms dépréciés* (pp. 134, 165), où l'on peut glaner des observations intéressantes. L'auteur reconnaît lui-même que ses listes sont loin d'être complètes ; on pourrait y ajouter : *matt-fait-tot, sot matt, bwègne*

lucas, etc. ; *dônat* (Mons : SIGART), *jacque, magrau, sara* (ibid.); *ambwèse* (1. Ambroise; 2. vieille coquette; d'après A. CARLIER, *Vocabulaire de Charleroi*), etc. En revanche, on y découvre, non sans étonnement, un article : « *roubièsse* (*Roubiè*, vieille forme de Robert). Au pays liégeois : homme de peu d'intelligence ». — L'adjectif *roubièsse* signifie hurluberlu, brusque et maladroit (cf. FORIR) ; il répond à l'anc.-franç. rubeste, qui a le même sens et qui se rattache au lat. robustus. Si aujourd'hui — ce que nous ignorons — *roubièsse* prend le sens de « niais », ce ne peut être que par confusion avec *bièsse* (bête) ;

2. une étude très documentée de M. Auguste DOUTREPONT, p. 149, sur *Hêve et Hêvurlins* (Herve et Herviens);

3. le début d'un *Intermédiaire wallon*, p. 299, sur le modèle de l' « Intermédiaire des chercheurs et curieux ». L'expérience faite jusqu'à présent prouve combien l'idée est excellente de faire collaborer les travailleurs épars à la recherche d'un point obscur d'érudition.

La « Société de Littérature wallonne » distribue à ses membres, en même temps que le présent *Bulletin*, le tome **50** (2e partie) de son **Bulletin** traditionnel, comprenant les rapports et les pièces couronnées de ses Concours de 1905. Ce volume de 650 pages achève dignement la cinquantaine et comptera sûrement parmi les plus remarquables de la collection. Outre des pièces littéraires, appartenant surtout au genre lyrique, il contient :

1. *le Bon métier des Merciers de la Cité de Liège* [médaille d'or], étude historique par Édouard PONCELET, archiviste de l'État à Mons. [Vendu à part : 2 fr.] ;

2. *la Phonétique et la Morphologie de l'Ouest-wallon*, accompagnées de douze cartes [médaille d'or], par le P. Adelin GRIGNARD, S. J. [Vendu à part : 5 fr.]. L'auteur, parti depuis deux ans pour les Missions belges du Bengale, n'ayant pu remanier son œuvre en vue de l'impression, notre collègue Jules FELLER a bien voulu se charger de ce soin. L'étude du P.

Grignard nous fait connaître enfin de façon précise les parlers d'une région-frontière, l'Ouest-wallon, que l'éditeur appellerait à plus juste titre zone picardo-wallonne. Cette région, qui s'étend de Waterloo à Chimay et de Walcourt à Binche, se caractérise par son manque d'homogénéité. « C'est, dit M. Feller, une zone de transition où se croisent et s'entrecroisent deux dialectes... Deux espèces appartenant à des genres différents, le rouchi, du domaine picard, et le namurois, du domaine wallon, s'y rencontrent et s'y entrepénètrent... Une lutte pour la vie se produit là entre les phonèmes synonymes, et, le résultat, c'est la bigarrure dont nous tenons ici un superbe exemple. »

3. des extraits du *Vocabulaire de Cherain* [médaille d'argent], par A. SERVAIS. [Vendu à part : 0.30 centimes.] ;

4. le *Vocabulaire de Faymonville-Weismes* [médaille d'or], par l'abbé Joseph BASTIN. Ce recueil est peut-être le plus important glossaire régional que la Société ait jamais publié; il nous apporte, sur une localité extrême de la Wallonie prussienne, des renseignements inédits et sérieusement contrôlés. [Vendu à part : 2 fr.];

5. le *Vocabulaire technologique du tireur de terre plastique* à Andenne, Chimay, Presles et Baudour, précédé d'un historique [médaille d'or], par Émile DONY et Louis BRAGARD. [Vendu à part : 1 fr.];

6. le *Vocabulaire de la fabrication des clous à la main*, au pays de Fléron-Romsée [mention honorable], par Jacques TRILLET, suivi d'une notice en wallon sur *li Claw'tirêye*, par Nicolas LEQUARRÉ. [Vendu à part : 0.60 centimes.].

Il ne nous appartient pas d'apprécier ces publications que la Société présente avec confiance au jugement de la critique compétente. Nous soulignerons seulement leur belle variété : elles embrassent en effet l'ensemble du domaine roman de la Belgique et de la Prusse rhénane; elles constituent une somme considérable de documents inédits et d'une réelle valeur scientifique, touchant l'histoire de nos anciennes corporations, la phonétique, la morphologie et la lexicologie de nos dialectes.

J. H.

CHRONIQUE

39. Un certain nombre de personnalités wallonnes ont bien voulu manifester leurs sympathies pour nos travaux en s'inscrivant sur une première liste de « Membres Protecteurs de l'œuvre du Dictionnaire », que nous avons publiée p. 53. Depuis lors nous avons reçu l'adhésion de MM. Fernand REULEAUX, avocat et ancien échevin à Liège, Paul PELTZER, industriel et conseiller communal à Verviers, Auguste LURQUIN, percepteur des postes à Verviers, Mme DOLPHENS-DAVID, négociante à Verviers, et de la *Bibliothèque populaire de Bressoux*.

De plus des démarches faites auprès de quelques communes ont abouti à un résultat très satisfaisant. C'est ainsi que la ville de Verviers promet de nous allouer cent francs par an; Waremme, quarante francs; Herve, Chênée, Jupille, vingt francs.

Nous avons l'espoir que cet exemple sera suivi par d'autres communes ou grandes villes de la Wallonie et par les amis de nos dialectes qui veulent procurer à la Société l'appui moral et financier indispensable à la réalisation intégrale de ses projets.

40. La subvention de cent francs que le Conseil provincial de Liège accorde à l'œuvre du Dictionnaire lui a été continuée en 1908. Nous avons demandé le même subside aux autres provinces wallonnes et notre requête a reçu le meilleur accueil auprès des Conseils provinciaux du Brabant et du Hainaut. Nous présentons nos vifs remercîments à ces trois provinces qui nous ont jugés dignes de leurs encouragements. Souhaitons que l'an prochain, les provinces de Luxembourg et de Namur qui, pour des raisons budgétaires, n'ont pu nous répondre favorablement, veuillent bien, elles aussi, patronner une œuvre dont la haute portée nationale et scientifique ne peut les laisser indifférentes.

41. Un journal de Malmedy, *la Semaine* (4 juillet 1908), a bien voulu rendre compte de nos deux premiers n^os de cette année, qui présentent un intérêt particulier pour la Wallonie prussienne. L'article se termine



par ces lignes que nous faisons volontiers nôtres : « Si la *Société wallonne* rencontre partout des collaborateurs aussi nombreux et actifs que dans notre pays minuscule, il ne lui faudra pas un quart de siècle pour mener à chef la grande œuvre du Dictionnaire ». — Dans un second article (25 juillet 1908) ce journal lance un appel qui mérite d'être entendu ailleurs qu'en Prusse rhénane : « Les petites feuilles locales, bien plus que les grands quotidiens, sont en contact avec la population patoisante de nos villes et de nos campagnes. Aux journaux locaux partant de faire connaître l'œuvre projetée, de lui recruter des adhérents, de servir d'intermédiaires pour la decouverte et la transmission des termes caracteristiques de la petite patrie ».

On ne saurait mieux dire, — ni mieux faire, car l'auteur, passant du précepte à l'action, procède incontinent à la petite enquête que voici :

« 1re question. Ménagères et cultivateurs, qui vous plaignez de l'envahissement de vos jardins par les mauvaises herbes, connaissez-vous les noms wallons des *crouwins* ? Il y a *do moron*, *dol plantène*, *dès lapsons*, *dès hènas*, et quoi encore ?...

» 2e question. Cultivateurs, vos blés mûrissent ; vous y porterez bientôt la faux. Pendant que vous dormiez, l'ennemi a semé de l'ivraie dans votre grain : il y a *dol pâne*, *dès dânotes*, etc. Qui nous enverra les noms d'une demi-douzaine de ces maudites plantes ? »

Pourquoi nos petites feuilles de province ne suivraient-elles pas cet exemple ? Pourquoi, entre un article de politique générale découpé dans un grand quotidien et une diatribe bien mordante sur la politique locale, ne pas consacrer quelques lignes à sauver de l'oubli les modestes fleurs du langage populaire, qui s'étiolent et qui vont peut-être disparaître ?

42. Quelques périodiques, *Wallonia*, la *Revue wallonne*, le *Coq d'awous'* de Charleroi et le *Ropieur* de Mons, ont l'obligeance de nous adresser régulièrement et gratis un exemplaire pour notre collection de fiches. Nous les prions d'agréer tous nos remercîments pour ce geste aimable et cet acte de confraternité wallonne.

43. La liste des Correspondants du Dictionnaire a été publiée dans le dernier n° de 1907, p. 155. Depuis lors nous avons eu le regret de perdre deux de ces collaborateurs dévoués : MM. Henri RAXHON, auteur wallon

à Verviers, et LESNEUCQ-JOURET, secrétaire communal à Lessines, que la mort nous a récemment enlevés. Parmi les adhésions nouvelles, qui portent à 170 le nombre des correspondants, nous enregistrons avec plaisir celles de MM.

Emm. DESPRET, photographe et auteur wallon à *Nivelles* ;

G. SOMVILLE [de *Mellery*], directeur de la « Dépêche », à Liège ;

Aubin DELONGUEVILLE, d^r^ en philosophie, à *Tourinnes St-Lambert* ;

Albert LEBRUN, [de *Roux-Miroir*], d^r^ en philosophie ;

Ernest CLOSSON [pour *Tubize*], conservateur du Musée instrumental, à St Gilles (Bruxelles) ;

Émile ROLLAND [d'*Ellezelles*], professeur à l'Athénée de Chimay ;

Alfred BRABANT [de *Quevaucamps*], professeur à l'École Moyenne de St Ghislain ;

Joseph WILLEM, président du « Caveau liégeois », à *Chênée* ;

J. BEHEN, d^r^ en philosophie romane, à *Pellaines* ;

Auguste GOFFIN [de *Villers-l'Evêque*], étudiant en philosophie ;

Auguste MAQUET, à *Petit-Thier* (lez-Vielsalm) ;

Édouard LIÉGEOIS [de *Tintigny*], directeur honoraire d'École ;

abbé CONROTTE, curé des *Eneilles* (Durbuy) ;

P. BOEVER, étudiant à *Laroche* ;

Ch. BRUNEAU [de *Givet*], professeur au lycée d'Évreux (France).

44. Depuis le premier juin 1908 jusqu'au premier mars de cette année, 11.730 fiches nouvelles, indépendamment des 15.000 fournies par le dépouillement des cahiers-questionnaires, sont venues grossir nos collections. Elles proviennent des sources les plus diverses : découpage de dictionnaires anciens ou en cours de publication, de glossaires manuscrits non couronnés par la Société, de vocabulaires d'ensemble ou partiels d'une région ou d'une localité dressés par des correspondants particulièrement zélés et actifs, continuation de nos multiples dépouillements personnels, etc., etc. Il va sans dire que, dans ces acquisitions, les mots nouveaux et entièrement inédits sont relativement peu nombreux; mais les formes et les acceptions nouvelles y pullulent. Nous adressons encore un appel à tous les Wallons de bonne volonté qui, non contents de répondre à nos questionnaires, voudraient par des enquêtes et des travaux personnels d'ailleurs faciles et surtout agréables prendre une part plus active et plus efficace à notre œuvre.

COMMUNICATIONS REÇUES

(4e LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux. — Comme les précédentes, la liste suivante ne tient compte que des *communications manuscrites, faites en dehors des réponses aux* « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire ». — Le Secrétaire accuse *immédiatement* réception de tout envoi qui lui parvient.



BASTIN, Joseph. — Mots de Faymonville (46 fiches).

BERNARD, Émile. — Mots d'Offagne (64 fiches).

BOUHON, Antoine. — Vocabulaire du batelier (6 fiches).

BRABANT, Alfred. — Mots de Quevaucamps, Hornu, etc. (82 fiches).

COLSON, Arthur. — Formules de salutation et noms des vents à Vottem-Herstal.

COLSON, Lucien. — Mots de Vottem-Herstal (8 fiches).

CONROTTE, abbé. — Extrait d'un registre de fabrique de l'an 1510, contenant des noms de lieu des Éneilles.

DÉOM, Clément.— Note sur *nèyi* (noyer), *noyi* (nager), *nêvi* (naviguer).

DEWERT, Jules. — Mots de Genappe (15 fiches).

DRUMAUX, Arthur. — Vocabulaire de Botassart (400 fiches).

ESSER, Quirin.— Notes d'étymologie : *houyon, fi d' sortenance, warokê.*

GAILLARD, Henri. — Mots de Neuville-sous-Huy, etc. (113 fiches).

GOFFIN, Auguste. — La fenaison à Villers-l'Évêque.

GOSSELIN, Antoine.— Vocabulaire de Stambruges A-AH- (160 fiches).

LEJEUNE, Jean. — Mots de Jupille (10 fiches).

MAURY, A. — Fiches extraites du *Dict. ms.* de Maus.

NOËL-DEBRA. — Mots de Thorembais-St-Trond (35 fiches).

PAROTTE, Joseph. — Mots de Solwaster (5 fiches).

PREUDHOMME, Marcel. — Quelques termes de la ferme à Couvin.

RANDAXHE, Sébastien.– Mots de Fléron, Thimister, etc. (100 fiches).

RENARD, Jules. — Mots de Wiers (52 fiches).

ROLLAND, Émile. — Vocabulaire d'Ellezelles, lettre A (270 fiches).

SIMON, Léon. — Le travail du boulanger, la météorologie et la division de la journée à Ciney.

TOUSSAINT, François. — Note sur le son χ à Ovifat.

— Les termes du foyer à Ovifat.

WILLEM, Joseph. — Note sur les mots *pwèsèye* et *transe*.

XHIGNESSE, Arthur. — Liste de lieux dits de Villers-le-Temple.

— Plan toponymique des terres que traverse la grand'route des Quatre-Bras à Soheit-Tinlot et Terwagne.

— Mots de Scry-Abée, Angleur, etc. (70 fiches).



Nous prions nos correspondants de nous envoyer des descriptions en patois des divers aspects de la vie wallonne : mœurs, croyances, métiers, travaux de la ferme, jeux, chants, proverbes, etc. Les textes que nous avons publiés jusqu'ici dans nos *Archives dialectales* peuvent servir de modèles et suggérer d'autres communications du même genre.

Qu'ils veuillent bien aussi récolter les termes curieux qu'ils connaissent ou entendent autour d'eux et nous envoyer ces listes pour enrichir nos collections. Spécialement nous les prions de nous adresser en temps utile la liste des mots sur lesquels doivent porter les questionnaires futurs (AF-, AG-, etc.).

Il va de soi que, si l'un de nos correspondants désire qu'une enquête soit faite sur un terme, un usage, etc., il est *grandement invité* à nous faire part de son désir. Nous le renseignerons sur la chose qui l'intrigue ou nous établirons une consultation générale par l'intermédiaire de ce *Bulletin*.

Enfin, ils nous rendront un grand service en faisant connaître l'œuvre du *Dictionnaire wallon* dans le cercle de leurs amis et surtout en recrutant de nouveaux collaborateurs dans les régions écartées qui n'auraient pas encore de représentants.

Les moindres communications sont reçues avec empressement et reconnaissance.

TABLE DES MATIÈRES

Page

A. Avis, chronique et documents administratifs

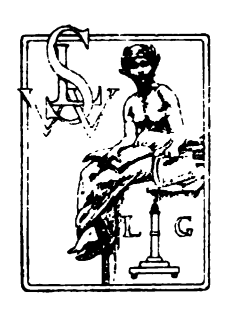
B. Description de manuscrits

C. Archives dialectales

D Vocabulaire-Questionnaire

N. B. Les deux premières annees de ce *Bulletin*, réunies sous couverture spéciale, forme un volume de (160 + 174 =) 334 pages, avec index lexicologique et table générale des matières. Prix : 6 francs ; chaque année se vend separément 3 francs.

Pour qu'on puisse brocher ou relier en un seul volume les 3e et 4e années, une table générale, reprenant la table précédente, terminera le tome IV (1909).



BULLETIN

DU

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL

DE LA

LANGUE WALLONNE

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE
DE LITTÉRATURE
WALLONNE

4e Année. — 1909
No 1

LIÈGE
Impr. H. Vaillant-Carmanne, s. a
Rue St-Adalbert.

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

4e année — 1909 **N° 1**

Notre Orthographe

Elle est exposée en détail dans une brochure de propagande due à la plume de M. Jules Feller : *Règles d'orthographe wallonne* adoptées par la Société liégeoise de Littérature wallonne (2e édition, 1905 ; prix : 0,50 centimes). Cette brochure est adressée gratis à tous nos correspondants qui en font la demande.

Notre système s'efforce de combiner dans de sages proportions les principes opposés du phonétisme et de l'étymologie ou de l'analogie française. Nous croyons qu'il faut noter exactement les sons parlés, mais qu'on doit en même temps, et dans la mesure du possible, tenir compte de l'origine des mots, de la grammaire et de l'histoire de la langue.

Le romaniste étranger sera d'abord tenté de regretter l'absence du système phonétique pur ; mais nous sommes persuadés qu'avec un peu d'attention et d'exercice, il saura lire, tels qu'ils doivent être prononcés, les textes que nous publions, d'autant plus que nous mettons le plus grand soin à la notation exacte des variations dialectales d'une certaine importance.

Voici le tableau des graphies que nous employons :

Voyelles pures

a = *ă* bref : vèrdjale; fame (verviétois; = femme).
â *a* long : âme (ardennais).
å intermédiaire entre *a* et *ŏ* : åme; comme dans l'angl. hall.
é *ĕ* bref : osté.
é *é* long : forn*é* (Robertville).
è *ĕ* bref : ìvièr (Stavelot-Malmedy); norèt, tchafète.
ê *è* long plus ou moins ouvert : fornê, têre (terre), fiêr (fer).
e ne se prononce pas : prandjeler ou prandj'ler; blamée (Stav.-Malm.), prononcez *blămĕ*; blamêye (liég.), prononcez *blămèy* (flambée).
e / eu *œ̆* bref : m*e*seure (Robertville; = mesure); am*e* (Perwez; = ami); leune (liég.; = lune); feume (liég.; = femme).
œ *œ* long : m*œ*r (verv.; = mur).
œ̆ *œ̆* bref : rèz*œ̆* (Robertville; = rasoir).
eû *œ* long : rèzeû.
i *ĭ* bref : ribote, ami, ivi*é*r.
î *ī* long : ìvièr (Stav.-Malm.); dj'îrè.
o *ŏ* bref : ribote, norèt, èco, rowe.
ô *ó* long : ôle, cô.
u *ŭ* bref : lu, i prusse, luskèt.
û *ū* long : rafûler.
ou *ŭ* bref : tchènou, bouter.
oû *ū* long : boûre, coûr.

Voyelles nasales

an = *ã* : prandjeler; banne (prononcez *bãn*).
in *ẽ* : pinde; rinne (pron. *rẽn*); quelquefois *-ain, -ein* comme dans les mots français identiques : main, plein.
én é fermé nasal (Hainaut et Wall. pruss.) : bén, cwén.
on *õ* : ploumion; èssonne (prononcez *èsõn*).
un *œ̃* : djun (juin).

Semi-voyelles

y toujours après une voyelle : hâye (haie), vèy (voir), oûy (œil, aujourd'hui), payîs (pays), poyon (poussin); — y ou i après une consonne : diâle ou dyâle, tiêr ou tyèr, popioûle ou popyoûle; miète ou myète; pasyince, consyince.

w qwèri, awireûs, vwèzin, fwêrt, quatwaze, cwène, âwe. Nous n'employons jamais *oi*, qui est équivoque.

Consonnes

b, p; d, t; f, v; l, r; m, n ont la même valeur qu'en français.

j, ch ont aussi la même valeur qu'en français : chal (ici); grujale (verviétois; = groseille).

dj prandjeler, dj'a, visèdje; qui vou-djdju dîre?

tch tchèt, bètch (bec), vatçhe.

h marque une forte aspiration : cohe, haper, oûhê, heûre (grange), home (écume); — mais : ome (homme), eûre (heure), abit, iviêr.

ĥ h fortement aspirée et légèrement mouillée (seulement à l'Est : Vielsalm, Robertville) : *ĥ*ârdé (ébréché).

s, ss, ç, c, z s'emploient suivant l'analogie du français: pinser (penser), picî (pincer), sot, sope (soupe); raviser ou ravizer, rèseû ou rèzeû, masindje ou mazindje; tûzer; alans-î, ons ôt; pasyince (patience; nous n'employons jamais le *t* sifflant du français), lèçon, lim'çon, èmôcion, acsion, ocâsion ou ocâzion; èssonne, rissemèler.

gn *ŋ* (n mouillée) : magnî; lès gngnos (les genoux).

ly l mouillée : talyeûr (tailleur), gâlyoter (à distinguer de gâyloter).

Remarques. — 1. Sauf *ss*, la consonne n'est doublée que dans les rares cas où elle se prononce double : èlle ènn' ala, dji coûrrè (je courrai), i moûrreût (il mourrait).

2. Nous marquons de la minute (′) toute consonne finale qui se prononce alors que, dans le correspondant français, elle reste muette : prèt′ (prêt), fris′ (frais), nut′ (nuit), i mèt′ (il met), toûbac′ (tabac), gos′ (goût), arès′ (arrêt), èstîn′ (étaient).

3. La consonne douce finale se prononce forte à la fin de l'expression ou devant une consonne initiale forte : il èst pauve (= *pọ́f*) ; i veût dobe (= *dǒp*) ; on pauve timps ; on grand manèdje (= *manĕtch*). Elle reste douce devant une initiale vocalique (on pauve èfant) ou devant une consonne initiale douce (ine pauve djint).

4. L'apostrophe s'emploie pour remplacer une voyelle élidée : i n' dit rin ; dj'ènnè vou ; quî 'nnè vout ? ; èco 'ne fèye ; prandj'ler ou prandjeler ; doûç'mint ou doûcemint.

5. Nous écrivons : il èst-èvôye (pron. *ĕstĕ*) ; il èst pris (pron. *ĕprĭ*) ; il a-st-avou ; mi-âme (pron. *myàm*) ; ti-*é*ye (pron. *tyėy* ; ard. = ton aile).



En somme, nous suivons de près l'analogie du français *dans ce qu'elle a de légitime et de facilement intelligible*, c'est-à-dire dans tous les cas où l'équivoque n'est pas possible. Ainsi nous écrivons en wallon les finales MUETTES (consonnes ou voyelles) qui existent dans les mots français correspondants ; cela nous permet de noter les désinences du pluriel et du féminin, les multiples formes de la conjugaison, et de rappeler le passé de la langue, tout en montrant les liens de parenté qui unissent le wallon au français. Au reste, nous recourons au système phonétique toutes les fois qu'il est nécessaire.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, nous remercions nos correspondants qui nous ont transmis d'utiles indications, et nous les prions de nous signaler les cas particuliers à leur dialecte qui ne se trouveraient pas enregistrés dans le tableau précédent.

Vocabulaire-Questionnaire (5e cahier)

PREMIÈRE LISTE **AF-**

Comment répondre à nos questionnaires ?

Question capitale pour la bonne marche de l'œuvre! Il faut en effet que nos correspondants soient réellement des *collaborateurs*, qu'ils nous apportent des indications précises, vraiment utilisables au point de vue *scientifique*; d'autre part, au point de vue *pratique*, il importe que le dépouillement des cahiers puisse se faire, pour ainsi dire, automatiquement, ou tout au moins qu'il prenne le moins de temps possible.

Certes, nous devons craindre que des recommandations trop minutieuses n'aient pour résultat de décourager certaines bonnes volontés, qui se sentiraient mal préparées pour la tâche qu'on leur demande. Que ces correspondants se rassurent : leur appoint, quelque modeste et imparfaitement noté qu'il puisse être, sera toujours le bienvenu. Il peut en effet orienter les enquêtes personnelles que nous faisons chaque année sur divers points de notre domaine linguistique. Grâce aux réponses venant des localités voisines, grâce aussi à nos connaissances personnelles, nous sommes à même, dans la plupart des cas, de les comprendre à demi-mot et d'interpréter rigoureusement ce qui risquerait d'induire en erreur un profane.

Mais la grande majorité des correspondants, nous en sommes

convaincus, voudront, en suivant pas à pas nos instructions et en comprenant les raisons d'ordre pratique qui nous les inspirent, simplifier considérablement notre tâche déjà si lourde. C'est pourquoi nous ne craindrons pas d'entrer dans le détail même minutieux :

1. Lisez attentivement ce vocabulaire, article par article, en commençant par le début et en vous attachant surtout à ce qui concerne votre région.

2. N'écrivez pas dans le texte imprimé : vous nous forceriez à recopier vos annotations [1].

3. Si le mot vous est inconnu et ne vous suggère aucun synonyme intéressant, ou si vous avez déjà fourni le renseignement demandé, passez outre.

4. Consignez vos annotations sur le feuillet blanc en regard de l'article. Écrivez lisiblement *à l'encre, sur un seul côté du feuillet blanc.*

5. En tête de votre réponse, afin de faciliter nos classements, rappelez *entre parenthèses* le mot-tête de l'article auquel elle se rapporte. *Veillez à ce que ce titre ne puisse être confondu avec la réponse même.*

6. Si le mot est employé chez vous, notez *sous quelle forme, dans quel sens*. S'il est inconnu, quel *synonyme* emploie-t-on ? Donnez tous les renseignements que l'article vous suggère et surtout des *exemples* courts, caractéristiques, bien authentiques : *proverbes, dictons, usages locaux,* etc. Attachez-vous à éclaircir les questions douteuses relatives à votre patois [2]. Signalez les erreurs et les omissions que vous relèveriez.

[1] De plus, le texte restant intact, nous pouvons, une fois le dépouillement terminé, faire interfolier à nouveau votre exemplaire spécial, qui servira de la sorte indéfiniment.

[2] Nous entendons par là notamment les articles précédés d'un point d'interrogation.

7. Signez lisiblement chaque réponse et indiquez *chaque fois* la localité où s'emploient les mots que vous signalez ([1]).

8. Toute page sur laquelle ne figure qu'une seule réponse est détachée et constitue une fiche. — Quand une page doit contenir plusieurs réponses, ce qui est le cas ordinaire, ayez soin de laisser entre elles *un petit espace blanc* pour qu'on puisse aisément découper les différentes réponses, dont chacune sera, par nos soins, collée sur une fiche spéciale.

9. Adressez les envois au Secrétaire, *rue Fond-Pirette, 75, à Liège,* un mois au plus tard après avoir reçu le vocabulaire. Il vous en sera immédiatement accusé réception.

---

afâbe (liég., verv.), *adj.*, affable ; *s. m.*, qui fraie avec les petites gens, *le contraire du liég.* grandiveûs. | **afâbemint,** *adv.*, affablement. | **? afâblisté** For., *s. f.*, affabilité.

a-façon (Wiers), **d'a-façon** (liég.), *loc. adv.*, convenablement, comme il faut.

afactôter (Spa), *v. tr.*, emmailloter grossièrement.

afadi (Mons), *v. tr.*, amollir, énerver.

afagner (Dasn.), **afagni** (Spa ; Stav. Detr. ; Prouvy, Chiny), **afagnî** (Ucimont, Offagne), **èfagner** (Faymonville), **èfagnî** (For., Rem.), *v. tr.*, enfoncer (dans la fagne), embourber ; affaisser qqch ; — *v. réfl.*, s'enfoncer (dans la fagne), s'embourber ; *fig.* s'embourber dans le mariage ; — *au participe*, **èfagnî** = malheureux en ménage (For.).

afagoter (Scry-Abée), **afagotî** (Vielsalm), *v. tr.*, fagoter, accoutrer. | **afagotèdje,** *s. m.*, accoutrement. *Comparez* afahener.

([1]) Ces indications sont indispensables, surtout la dernière. Elles peuvent être données sans perte de temps à l'aide d'un cachet ou d'un timbre en caoutchouc ou encore au moyen d'un de ces petits composteurs qui servent de jouet aux enfants : on en trouve partout d'excellents à un prix minime, 1 fr. 50 environ.

† **afahant** (Duv., Baill., For.), *adj. et s.*, affamé, avide; *voy.* rafahant.

afahener (Malm.), **afahoner** (Darion), **afahi** (Neuville-Vielsalm), *v. tr.*, fagoter, emmailloter, accoutrer. | **afahenèdje,** *s. m.*, **afahenore** (Malm. Scius), **afahore** (ib. Vill.), *s. f.*, accoutrement ; Villers ajoute : « ce qu'il faut, le tu autem ». *Comparez* afagoter.

afaîre *et aussi autrefois* **afé** (Rem.², Lob., Gggg.), **afâre** (Wavre), *s. f.* (*souvent aussi masc., surtout au sens collectif de* objets), 1. affaire, *avec les différentes significations du franç.* : c'èst-one afé (Lob.) = c'est un malheur. | pont d'afaîre sins cause (Namur) = point d'effet sans cause. | fè dès afaîres = faire des cancans, des embarras. | èsse du bone afaîre (Faymonville) = être de bonne composition, de bonne humeur ; èsse du bone afé (Malm. Vill.) = être de bon accord. | afaîre di (liég.) = en vue de. | aveûr afé d'one saqwè (Faymonv.) = avoir besoin de qqch ; avêz afai d' cha ? (Stambruges) = avez-vous emploi de ça ? — 2. chose concrète, objet matériel, *mot général permettant d'éviter le terme propre.* | *Spécialement* organe sexuel. | neûre afaîre (Chaineux) = méconium. | èsse a sès afaîres = être à ses menstrues. [*Ne trouve-t-on pas en gaumais* afâre *au sens de* métairie *et* afâres *au sens de* dépendances d'un fief ?] | **afaîré** (Duv.), **afaîri** (For.), *adj.*, affairé, embesogné. | **afaîri** (Duv., For.), *v. tr.*, charger de beaucoup d'affaires, surcharger de travaux ; — *v. intr.*, être affairé, sembler avoir beaucoup à faire.

a-fait (liég., verv : Dasn., Nam., Mons Sig., rouchi), **a-fét** (Monceau-s.-S.), *loc. adv.*, au fur et à mesure : *voy.* faît'-a-faît' | **à fait' di,** *loc. adv.*, 1. à propos de ; — 2. au courant de, habitué à. | **afaitemint** (Ouest-wall.), *adv.*, parfaitement, tout à fait.

afaiti (liég., verv., Nam., Mons Sig.), **afêti** (Faym.-Weismes), *v. tr. et réfl.*, (mettre au *fait*), affaiter, accoutumer, habituer (une personne ou un animal à une action), apprivoiser (un oiseau de proie), acclimater, aguerrir ; *syn.* ac'mwède. | **afaitèdje,** *s. m.*, **afaitihance,** *s. f.*, habitude, accoutumance : d'afaîtèdje, *loc. adv.*, d'habitude.

s'afalèy (gaum.), **s'afali** (Stav., Marche-en-Fam.), *v. réfl.* s'affaler, s'affaisser, se fatiguer. | **afaloki** (Malm. Vill., Scius), *v. tr.*, affaler, affaisser, accabler par la chaleur ; *le plus souvent employé comme adj.*,

affalé, affaissé, accablé (Stav.), exténué de fatigue, de froid, de faim ou de soif (Stav. DETR.); **afaloké** (DASN.), engourdi, transi.

afamâ, -âde (DEJAER ap. GGGG.; DUV.),« goulu, goinfre, avide, etc. ».

afamer (liég., verv., malm., Marche-en-Fam.), **afamè** (Ellezelles), I. *v. tr.*, affamer, couper les vivres; afamer un habit (*où ?*) = épargner trop l'étoffe; afamer une terre (Wiers) = la miner, creuser un fossé de façon à décharner la terre du voisin pour se l'approprier. | II. *v. intr.*, être affamé (verv., ard., Famenne); *le plus souvent employé comme adj. ou subst.*, affamé, famélique, *d'où* gourmand, glouton. | **afaméyemint** (FOR., REM., LOB.), *adv.*, avidement, gloutonnement, goulument. | **afamèdje** (Malm. VILL.), **afamièdje** (ib., SCIUS), *s. m.*, action d'affamer; famine.

afanci (gaum.), **afoncer** (liég., verv., stav., Wall. pruss., Nam. PIRS.), **afonchè** (Romedenne), I. *v. tr.* 1. enfoncer, engloutir, engraver, enliser; — 2. creuser, fouir, approfondir, effondrer, labourer profondément (*voy.* èfoncer). | II. *v. intr.* 1. foncer, fondre sur; — 2. s'enfoncer, couler à fond, chavirer. | **afoncener** (Malm. VILL.), **èfoncener** *ou* **èfoncerer** (Faymonville), *v. intr.*, embourber. | **afoncemint** (FOR., REM., LOB., VILL.), **afoncèdje** (LOB.), **afoncihèdje** (FOR.), *s. m.*, **afonceûre** (FOR.), *s. f.*, enfoncement, enfonçage, enfonçure; cavité, creux, excavation, flache ou pavé enfoncé; arrière-corps d'un bâtiment. | **afonceû** (LOB.), *s. m.*, 1. bouloir ou boulon des teinturiers; 2. cric-foucon à l'usage des dentistes.

afand, -de (Chiny), *adj.*, profond, -de: *voy.* avant, -te, *même sign.*, à Fintigny. [*Aurions-nous un substantif de même composition dans cet exemple du Dictionnaire manuscrit de* BAILLEUX : Oh! qu'a-t-èle [Ève] fait on grand **afon** qwand 'le bouta l' pome divins s' grognon! (*Pièce de vers conte lès feumerèyes, vers 31*).] | **afandrèy** (gaum.), **afondrer** (Virton : MAUS, *Voc. ms.*; liég., verv., Malm. VILL.), **afondri** (nam. GGGG.), I. *v. tr.*, 1. effrondrer, creuser, fouiller et remuer; — 2. enfoncer, précipiter dans un gouffre, engloutir. | II. *v. intr. et réfl.*, aller à fond, s'effondrer, s'enfoncer profondément dans une ornière, dans l'eau, etc., s'embourber, couler bas, chavirer (*voy.* èfondrer). | **afondrihèdje, afondrihemint** (DUV., FOR.), **afondrumint** (Malm. VILL.), *s. m.*, effondrement, enfoncement, défoncement; abîme, **creusée.**

afant (gaum., Neuvillers, Botassart, Wiers, Tourcoing, picard), **èfant** (liég., verv., ard., etc.), *s. m.*, enfant.

afârè (Duv., Hub.), *adj. et subst.*, « étonné, étourdi, effrayé, épouvanté ». *Comparez* rafârè.

afârer (où ?), *v. intr.*, être affamé, avoir faim. *Comparez* rafârer, afahant *et* rafahant.

afaufiler (Ciney, Viesville, Charleroi), *v. tr.*, faufiler à ; *v. réfl.*, se faufiler dans, s'introduire subrepticement dans (Ciney). | **afaufilûre** (ibid.), *s. f.*, faufilure.

? **afaul**, *s. m.*, *que donne le Dict. de* Dom François, *avec le sens de* « bouchon de cabaret, enseigne », *se trouve-t-il en gaumais ou ailleurs ?*

afaustriyi (Nivelles), *v. intr.*, tricher. | **afaustriyeû** (ibid.), *s. m.*, tricheur.

afe, *s. f.*, (*généralement au pluriel* : dès afes, *d'où au sing.* **zafe**), 1. aphte *et en général* plaie et ulcération de toute nature siégeant dans la bouche : *par plaisanterie*, d' l'eau d'afe (Mons) = du genièvre ; — 2. la stomatite aphteuse.

afé, *voy.* afaire *et* afin.

s'afé (Verv. ; Stav. Detr.), se faire à qqch, s'accoutumer à, *surtout à une idée* : dju n' m'è pou afé !

afèbli (liég., verv., ard. ; Rem., Lob.), *v. tr.*, affaiblir. | **afèblihemint** (verv., Wall. pruss.), *s. f.*, affaiblissement. [*Ce sont des néologismes pour* aflâwi, aflâwihemint.]

afècsieûs,-eûse (Stambruges), *adj.*, câlin, -e.

afècter (For., Rem., Lob.), *v. tr.*, affecter : *v. réfl.*, s'afficher, braver les convenances (Lob.). | **afèctèdje** (For., Rem., Lob.), *s. m.*, **afèctâcion** (For., Lob.), *s. f.*, affectation, ostentation, afféterie, mignardise. | **afèctêyemint** (For.), *adv.*, avec affectation. | **afècteû,-eûse** (For.), *adj. et s. m. ou f.*, (homme, femme) qui agit ou parle avec affectation.

afèmèy (Tintigny), **afumèy** (Chiny), **afumyi** (Vonêche), **afoumè** (Lavacherie), **èfoumi** (liég., verv.), *v. tr.*, enfumer ; *spécialement* à Lavacherie : enfumer les sabots dans une « afunkerie » ; *voy.* afeûki.

afènemint *ou* **afinèdje** (For.), *s. m.*, action de diminuer à force d'ébouillir : *technol.*, affinage. | **afiner**, *v. tr.*, (faire) diminuer (un liquide) à force de (le) bouillir ; épurer, consommer (For.) ; — *v. intr.*, ébouillir (Gggg.). | **afiné**, *part. passé*, réduit, épuisé, échiné (Stav.). | **afineû**, *s. m.*, affineur : molin-afineû, chèf-afineû.

afèrète (Bourlers-lez-Chimay), *s. f.*, ferret, morceau de métal qui termine un lacet ; *voy.* fèrète.

afèrir (Wiers, Mons Delm.), *v. unip. et défectif. Ne s'emploie guère qu'à la 3e p. s. ind. prés.* il afièrt (*d'où le bizarre infinitif* affièrer *forgé par* Delmotte) : il convient, il sied, il appartient ; *au réfl.*, *il signifie* avoir des aptitudes pour qqch, s'y prendre habituellement. | **afiérant** (Wiers), *adj.*, séant, convenable, opportun.

afèrlicokèy (Ste-Marie-sur-Semois), *adj. et subst.*, effaré ; *voy.* abèrlificotè (Givet). | **afurlicoté** (Dasn.), *adj.*, « freluquet, grimacier gaillard ».

afèrlouyî, -îye (Charleroi), *adj.*, éperdu, -ue.

afèrmi (Rem., Lob.), *v. tr.*, affermir. | **afèrmihèdje** (Lob.), **afèrmihemint** (Malm. Vill. ; Faym.-Weismes), *s. m.*, affermissement, appui.

afèrté *ou* **afèrteû** (Ellezelles, Wodecq), *adj.*, agile, vif, frétillant, alerte : i n'*e* nî si fòrt, mais i-*e* pus af*e*rteû qu' l'aute.

afeûki (Viesville), **èfouki** (Meux), *adj.*, pris au nez par la fumée. | **afunkerie** (Lavacherie), *s. f.*, *t. de sabotier*, « enfumerie », construction en pierres munie de traverses de bois, sur lesquelles on superpose les paires de sabots pour les enfumer ; *voy.* afèmèy.

afeuwer (Berzée, Charleroi), **afèwè** (Givet), **afouwer** (ardennais ?), *v. tr.*, mettre à feu, allumer, enflammer (*voy.* liég.-verv. èfouwer : animer, exciter) : l'abcès s'afeuwe (Berzée) = l'abcès s'enflamme ; lès îs tout afeuwès (Charleroi) = les yeux tout enflammés ; à Givet, *l'adj.-part.* = affairé, empressé (*voy.* liég.-verv. èfouwé, *même sign.*). **afeuwûre** (Charleroi, Jumet, Monceau-sur-Sambre, Nivelles), *s. f.*, flamme vive, flambée *qu'on fait dans le four pour hâter la cuisson du pain.* | **afouage** (Mons Delm.), **afuâdje**, **afouwadje** (ard., ches-

trol., gaum.), **afouwèdje** (liég. FOR.), *s. m.*, affouage, droit de ramasser dans les bois communaux le bois nécessaire à son chauffage.

a-fèyes (liég.), **a-fîyes** (nam.), *loc. adv.*, parfois.

afiche (HUB.), *forme empruntée du français, et* **afitche, aflitche** [*ne pas confondre avec* aflidje; *voy.* aflidjer], **afuche** (Court-St-Étienne), **afike** (Mons), *s. f.*

I. 1. agrafe, boucle (Mons DELM.) ; affiquet, porte-aiguille à tricoter (Mons SIG., *voy.* afigot, aficau, afikèt, *même sign.*) ; *plur.* parures, petits ajustements de femme (Mons SIG.); *employé adjectivement*, *m. et f.*, adroit, futé (Mons SIG., LET. ; rouchi HÉCART) : vrées gins afikes (*Bull.*, *t.* **48**, p. 40), *mais ne se dit guère que d'une petite fille et substantivement* : finette, futée, dégourdie, madrée (Mons DELM.).

2. aflitche di mèstî : « plaque en métal, sur laquelle étaient ciselés des emblèmes et que portaient au cou dans les cérémonies les varlets des corps de métiers » (nam. GGGG., II, 495 ; *Dict. ms. de* F. D).

3. fruit de la bardane, capitule du lappa minor ou arctium lappa, qui « s'affiche », s'accroche aux vêtements (liég., verv., etc.) ; *s'appelle aussi* achèye, caîwe, cawe-è-cou, ponte-è-cou, plake-madame, etc.

II. affiche, annonce au public, écrite ou imprimée, fixée à une porte, à un mur. [*La forme* aflitche *en ce sens se trouve à* Neerheylissem].

aficher (FOR., HUB.), *forme empruntée du français, et* **afichî** (Nam. PIRS.), **afichi**?(Genappe), **afuchî** (Court-St-Étienne), **afitchî** (liég., verv.), **afitchi** (Stav. DETR., Tourcoing), **afitier** (Stambruges), **afiker** (rouchi HÉC. ; Wiers ; Mons DELM.), *v. tr.*, I. ficher, fixer, appliquer, attacher solidement avec un clou, une épingle (HÉC. ; Mons DELM. ; Wiers, Stambruges) ; attacher, joindre adroitement (Tourcoing, Mons LETELL.) ; *d'où, au figuré,* riposter vigoureusement, river le clou (Mons DELM.) ; *t. de cord.*, « couper les extrémités du cuir lorsqu'il est sur la forme »? (LOB.) ; *v. réfl.*, se coller, s'attacher avec force (Stambruges) ; II. 1. afficher, poser une affiche, *particulièrement* annoncer des fiançailles, un mariage par un avis officiel affiché (FOR. ; Genappe, Beaumont, Stambruges), *d'où, au réfléchi* : se mettre aux affiches, se fiancer (Wiers) ; 2. afficher, étaler, faire montre de. | **afitchèdje, afitchemint** (FOR.), *s. m.*, affichage. | **afitcheû** (FOR.), **aficheû** (Nam. PIRS. ; Charleroi), **afucheû** (Court-St-Étienne), *s. m.*, afficheur.

afîder (For., Stav. Detr.), **afider** (Rem., Lob.), *v. tr., le plus souvent employé comme adj.-part. ou comme substantif,* affidé, affilié, confident, partisan, complice, conjuré; afidé â djeû (Lob.) = croupier.

afièrger (Dasn.), *v. tr.,* entraver. | **afièrges** (Dasn.), *s. f.,* entraves fixées aux pieds antérieurs d'un cheval. [*Syn.* à Malmedy : èfîdje (Vill.), èfurdji (Scius); à Stavelot : èfrape, èfraper; *cf.* Gggg. II, 523].

afignoler (Gggg.), *v. tr.,* affrioler.

afigot *ou* ohê âs tchâsses (Body, *Voc. des tourneurs,* **10**, 211), *s. m.,* affiquet, petit étui de bois ou os de pied de mouton que les tricoteuses portent à la ceinture pour y fixer les aiguilles. *Voy.* p. 14 afike (Mons) *et comparez le rouchi* afikèt *ou* oche a tricoter (Lille Verm.), aficau *ou* afico (Hécart); *syn.* bouta (Hannut), wayîme (For.). [*N'existe-t-il pas une distinction entre l'emploi de l'*afigot *et celui de l'*ohê âs tchâsses ?]

1. **afiler** (liég., verv., etc.), **afilè** (Vonêche), **afilèy** (gaum.), **afiyer** (Faym.-Weismes), I. *v. tr.,* affiler, donner le fil à un tranchant, *par ext.* tailler en pointe, aiguiser, affûter, effiler, amenuiser; afiler lès pleûs Lob., *t. de coutur.,* froncer les plis. | **afileû**, *s. m.,* affiloir. | **afilant** (liég., verv.; Dasn., gaum.; Stambruges), *adj.,* affilé, tranchant, bien aiguisé. — *Le Dict. ms. de* Duvivier *dit* : « effilé; je crois plutôt faufilant » ? | **afilé** (Malmedy Vill.), *adj.,* éveillé, ératé, espiègle. | II. *v. tr.; un sens perdu* « mettre en file » *se serait conservé dans le s. f.* **afiléye, afilèye**, file de chevaux, de bœufs (Genappe); **d'afiléye**, *loc. adv.,* d'affilée, à la file, sans interruption; *et peut-être dans le s. m. ou f.* **afilé** (Mons Let., Stambruges), **afilée** (Héc.), **afilèt** (Nivelles, Genappe, Charleroi, Viesville, Mons Sig., Delm., Let., Wiers), **afilæ̀** (Ellezelles, Cambron-St-Vincent), corde attachée à la rêne du cheval de volée ou de devant et servant à le guider; *fig.* chaîne qui attache les galériens (Héc.) | tini l'afilèt (Nivelles) = prendre la direction de qqch. | cheval d'afilèt ou de bride = cheval de gauche et que l'on conduit, sur lequel le conducteur monte à l'occasion; *fig.* personne qui dirige une maison, une ferme.

2. **afiler, -èy** (gaum., chestr.), *v. tr.,* enfiler (une aiguille); liég. èfiler.

afilouter (Duv., Baill., For., Rem., Lob.), *v. tr.,* filouter, voler avec adresse, escroquer. | **afilouterèye** (For., Rem.), *s. f.,* filouterie,

escroquerie. | **afloutèdje** (For.), *s. m.*, action ou manière de tromper, filouterie. | **aflouteû** (For., Rem., Lob.), **aflouteûse** *ou* **aflouterèsse** (For.), *adj. et s. m. et f.*, filou, escroc.

afin (For.), **afé** (Rem., Lob.), **afî** *et* **afis'** (Duv.), **âfis'** (For.), *suivi de* di *ou de* qui, *loc. prép. ou conj.*, afin de *ou* afin que.

âfin (Hub.), **afî** (Duv.), *adv.*, enfin, finalement, après tout.

afirmer, -èdje (Lob.), affirmer, -ation. *Le terme wallon est plutôt* acèrtiner.

afister, *voy.* afuster.

afistolè (Marche-en-Famenne), **afistoler** (Duv., For., Chapon-Seraing, Mons Sig., etc.), **afistolèy** (gaum.), *v. tr.*, accoutrer, arranger maladroitement ; *v. réfl.*, s'arranger, s'ajuster, s'atinter.

afiyanti (Offagne), *v. tr.*, amincir en forme de bec l'extrémité d'une pièce, d'un pieu.

s'afiyer (ard.), **s'afyer** (Faym.-Weismes), **s'afiyî** (Duv., Gggg., Rem., Lob. ; Malm. Villers ; Nam.), **s'afiyi** (Stav. Detr.), se fier à ; — à Ucimont : s'accorder, se fiancer ; — s'afiyi qui (Stav.) : compter que ; « ma-fïe-ju » (Gggg. II, 53) *doit être lu* m'afïye-dju = sans doute, certainement. | **afiyant, -te**, *adj.* confiant, -te. | **afiyince**, *s. f.*, confiance.

a flache (Nam.), **a flahe** (liég., verv.), *loc. adv.*, à foison, en abondance.

aflachî (Charleroi), **aflâki** (Stambruges), **aflakir** *ou* **-er** (Wiers), *peut-être* **aflassi** (Solwaster), *v. tr.*, infléchir, courber vers le sol, affaisser, abattre, précipiter contre terre, écraser, briser. [*N'existe-t-il pas un liég.-verv.* aflahî, *signifiant* lancer (contre terre) vers celui qui parle ?] | *v. réfl.*, s'affaisser, s'abattre, s'évanouir, *d'où, comme adj.* : affaissé, abattu ; à Stambruges : avachi, aveuli ; à Wiers : flétri, fané. **aflacheû** (Charleroi, *Crèquion* II, 45, 1), *s. m.*, brigand (?).

aflani (Cras-Avernas), *adj. et part.*, fané, flétri, *se dit spécialement des betteraves et des pommes de terre dont les feuilles sont jaunes et ont des taches* ; *voy.* flani (ardennais).

? **aflater** (picard), *v. tr.*, caresser, aduler, amadouer, *existe-t-il en wallon, à côté de* raflater (Mons Delm. : radoucir en flattant) ?

aflâwi (liég.), **aflauwi** (Nam., Court-St-Étienne), **afwabli** (Malm. Vill.), **aflâwi** (Malm. Scius: Faym.-Weismes, Robertville), I. *v. tr.*, 1. affaiblir, débiliter; 2. diminuer par le rabot, amenuiser (Rem.); | II. *v. intr.*, faiblir, tomber en pamoison (Wall. pruss.). | **aflâwihant**, *adj.*, affaiblissant, débilitant. | **aflâwihèdje, aflâwihemint**, *s. m.*, affaiblissement, débilitation ; *voy.* afèbli.

afler (Ruette-lez-Virton), **aflèy** (Chiny), **èflèy** (Tintigny), **infler** (liég.; *le terme populaire est* hoûsser), *v. intr.*, enfler, gonfler. | **afleûre** (gaum.), *s. f.*, enflure; liég. infleûre.

afleûri, aflori (For.), **afleûrer** (Court-St-Ét.), I. *v. tr.*, 1. *t. de couvreur, maçon, arm.*, affleurer, araser, mettre de niveau, rejoindre deux points à un même niveau, réduire à une même surface deux corps faisant saillie l'un sur l'autre ; *t. d'arm.*, égaliser les pièces avec le bois; *t. de meun.*, rapprocher les meules pour rendre la farine menue et douce à la main : — 2. *t. d'arm.*, effleurer, entamer à peine une pièce avec la lime. | II. *v. intr.*, affleurer, être au niveau de. | **afleûrihemint, afleûrihèdje**, *s. m.*, 1. affleurement, action et manière d'affleurer, (For.); — 2. *t. d'arm.* effleurement.

aflidjer (ard.; Faym.-Weismes; pic.), **afliger** (Wiers, Stambruges; Héc.), **afligi** (Tourcoing), **aflidji** (liég., verv. ; Nam., Court-St-Ét.; Ellezelles, Charleroi), **aflidji** (Stav.), *v. tr.*, 1. affliger, causer des blessures, mettre à mal. *Au passif*, être atteint d'une infirmité, *d'où le part. passé employé comme adj. et subst.* estropié, impotent, perclus, etc.;— 2. affliger, attrister, causer de l'affliction. | **aflidjant**, *adj.*, affligeant, désolant. | **aflidjèyemint** (For.), *adv.*, douloureusement. | **aflicsion** (For., Rem., Lob.), *s. f.*, affliction. | **aflidje** (For., Rem., Lob.), *s. f.*, 1. affliction ; *prov.* : èsse ritche d'on tonê d'aflidjes èt d'on trawé huflèt = être riche de maintes tribulations (*d'autres traduisent par* tonneau d'immondices) et de futiles objets, être dans le dénuement le plus complet ; — 2. fléau, calamité, désolation (Nam. Pirs.). [*Ne pas confondre avec* aflitche ; *voy. l'art.* afiche.]

afligoté (Darion, Chapon-Seraing), *adj.*, *souvent précédé de l'adv.* mâ : accoutré. *Cf.* figotes (ard.) : guenilles.

a flohe, a flouhe, *loc. adv.*, à foison, en abondance; *d'où* **afloher** (Robertville), **aflouhi** (liég., verv.), **aflouwer** (Duv., For.), *v. intr.*, affluer,

survenir en foule. | **aflouhe**, *s. f.*, afflux; affluence (de monde), foule (qui arrive). | **aflouwince** (DUV.), *s. f.*, affluence, abondance. | **aflohemint** d'êwe, *s. m.*, *t. de houill.*, masse d'eau ramassée entre des piliers par une digue accidentelle.

a flots (LOB.; Nivelles), *loc. adv.*, à foison, en abondance.

afloyî (Herve), *voy.* afroyî.

aflûtcher (Robertville, Faymonville), **aflûtchi** (Stav.; Malm. VILL., SCIUS), **aflûtchî** (Verv.), *v. intr.*, accourir, se sauver vers; apparaitre soudain et à l'improviste; *v. réfl.*, s'insinuer auprès de qqn (Verv.) | **aflûtchant** (Faym.-Weismes), *adj.*, vif, leste, expéditif. **aflûtiène** (Malm. VILL.), *s. f.*, « diablotin, petit lutin, espiègle ».

aflûtiau, *voy.* afutiau.

afochené (Virton : MAUS, *Voc. gaum. ms.*), *adj.*, triste, contrit.

1\. **afoler**, *v. tr.*, affoler; *au part. passé employé comme adj.* : ahuri (Stav. DETR.), *comme subst.* : fou, simple d'esprit (Tourcoing). | **afolêye**, *s. f.*, 1. folie, sottise, hâblerie (GGGG.); — 2. chose inouïe, étrange (FOR.); — 3. *néol.* affolement (L. COLSON, *C'èsteût 'ne fîy*, p. 123). | **afolemint** (Court-St-Étienne), *s. m.*, affolement.

2\. **afoler** (liég., verv.; Malm. VILL.; Faymonville, Offagne, Namur; Mons DELM.; Wiers), **afolèy** (gaum.), *v. tr.*, fouler, blesser, estropier; — (gaum.) donner un coup violent dans les parties naturelles; — (rouchi HÉC.) étourdir au moyen d'un coup appliqué sur la tête; — (Wiers) abattre, engourdir; — *v. réfl.*, se fouler, se blesser, se luxer, s'estropier (sur une pointe; à Vottem, Milmort, Hermée, Herstal, etc.); — (gaum.) se donner une hernie. | **afolé**, *adj. et subst.*, estropié, perclus, impotent; — (gaum.) qui a une hernie; (Wiers) abattu, éreinté, surmené. | **afolèdje** (FOR., LOB.), *s. m.*, **afoleûre** (liég., REM.), **-âre** (verv.), **-ore** (Stav. DETR., Wall. pruss.), **-ûre** (Nam., rouchi HÉC.), *s. f.*, foulure, entorse, estropiement, mutilation.

afonnè (Botassart), *v. tr.*, percer d'un coup de « fonne » ou fouine (espèce de trident); *voy.* fonne (Chiny, St Hubert), fône (DASN.; Ste Marie-s.-Semois). *Comparez* afourtchi.

afontener, *v. tr., t. de brasserie,* donner le premier mouillage au malt et à la farine de froment mélangés pour en former une pâte qui, par l'addition graduelle d'eau, devient le moût. | **afontenèdje,** *s. m.,* action d' « afontener », mouillage de la farine.

aforain, -ne (anc.-wall. ; rouchi Héc. ; Mons Sig., Delm.), **aforan,-te** (liég., verv.), **afwèran** (Nessonvaux : Gggg. II, 496), *adj. et subst.,* 1. étranger, -ère ; survenant (Gggg., Duv., For., Rem., Lob.), habitant d'une commune voisine (Sig.), passe-volant (Rem., Lob.) ;— 2. empressé à l'excès, précipité, étourdi, évaporé ; effronté, impudent, arrogant, présomptueux (Lob.) ; libre dans ses propos (Nessonvaux). *Comparez* aforé.

a fôrce, a force (où ?), **a fwèce** (liég., verv.), **a fwace** (malm , nam.), *loc. adv.,* à force, de force, à foison, en abondance ; a fwèce di : à force de. | **aforcer** (Dasn.), **afôrcèy** (gaum.), **afwarcer** (ard., Malm. ?), **afwarci** (Stoumont, Faym.-Weismes), **afwèrci** (Duv., For., verv.), *v. tr.,* enforcir, renforcer, fortifier, encourager, *particulièrement dans la formule de souhait :* (Qui l' bon) Diu *ou* Diè v's afwèce *ou* afwace ! *adressée aux travailleurs* (Faym.-Weismes), *à celui qui éternue* (Soumont). [Duvivier et Hubert *altèrent l'expression en* « dji v's afwèce : Dieu vous garde ; je vous salue ».]

aforé (Gggg., Duv., Rem., For.), 1. *s. m.,* présomptueux, (qui a l'air) avantageux. *Comparez* aforain.

afôré, *adj.,* bien garni de fourrage. | **afôrer,** *v. tr.,* donner la « fôre » ou ration aux bestiaux. [*Comparez le montois* rafourer, *même sign.* ; rafourée : fourrage qu'on donne aux bestiaux. — *N'existe-t-il pas un liég.* afôrêye ? *Cf.* fôre, fôrêye.]

aforer (Duv., Gggg., For., Hub., Lob., ard. Body, Wasseiges, Mazy, Nam. Pirs., Mons Delm., Viesville, Stambruges), *v. tr.,* 1. forer, mettre (un tonneau) en perce, *d'où* (à Stambruges) mettre une besogne en train ; — 2. afforer, taxer la bière (*coutume de* Mons). | mâ **aforant** : mal perçant, douleur térébrante. | **aforè** (Saint-Hubert), *s. m.,* trou. | **aforèdje** (Rem., Lob.), *s. m.,* 1. action de mettre en perce ;— 2. *t. de droit féodal,* afforage, droit qui se payait au seigneur pour la vente du vin, *fig.* prémices, étrenne, prélibation ou droit du seigneur ; fixation

par autorité de justice du prix du vin ou de la bière (*en ce sens la coutume de Mons disait* **afore**, *s. f.*). | **aforeû** (Wavre), *s. m.*, celui qui met (un tonneau) en perce ; soutireur (?). *Comparez* **abrokî**.

aforèt (ard., chestrol., Dasn., gaum.), *s. f.*, forêt. | Lieu-dit de la commune de Saint-Léger.

afosser (Dasn.), **afossè**, **afossèy**. **afosselèy** (gaum.), *v. tr.*, mettre dans une fosse, enterrer, enfouir ; liég. èfossî.

afotcheler (Jupille), *v. tr.*, tailler (un plant) en fourche ; *se dit surtout pour les haies*. *Comparez* abodjeler on stok (ibid). = tailler un plant d'aubépine de façon à laisser plusieurs branches partant de la tige, à peu près au même endroit.

afoûre (Gros-Fays), *v. intr.*, déborder en bouillonnant : lu lacê afoût.

afournèy (gaum.), *v. tr.*, enfourner ; liég.-verv. èforner ; — *v. réfl.*, s'empêtrer (Chiny). | **afourneû** (Virton : Maus *Voc. ms.*), **afournwè** (Philippeville), *s. m.*, **afourneûre** (Chiny), *s. f.*, pelle à enfourner ; *voy.* forneûre.

afourtchi (Vonêche), **afourtchî** (Givet), *v. tr.* enfourcher ; *comparez* afonnè. | Liég.-verv. : èfortchî.

afouter (Villettes-Bra, Robertville, Faymonville), *v. tr.*, lancer, jeter vers (celui qui parle) ; *syn.* adjèter, ahiner, ataper, etc.

afouyemint, *s. m.*, affouillement, dégradation produite par l'eau qui creuse le fond d'une rivière, les fondations d'un mur, d'une arche, etc. | **afoy** (Robertville), *v. intr.*, arriver au jour en fouillant, *se dit de la taupe*. [*Connait-on les formes* afouyî, afoyî, afoyeter *au sens de* fouiller, creuser vers ?] | **afoyîre** (fontinne di l' —), l. d. de Jupille.

a frâ (gaumais : Ste Marie-sur-Semois), *loc. adv.*, *employée dans l'expression* : layi in tchamp a frâ = laisser reposer un champ qu'on a labouré avant l'hiver pour les semailles du printemps ; *d'où cette terre s'appelle* : in **afrâ** (gaum.), *s. m.* | **afrède** (Rossignol), **afréde** (Tintigny, Ste Marie-s.-Semois), *v. tr.*, mettre une terre en « afrâ », déchaumer, *c.-à-d.* faire le premier labour. | **afradadje, afrédadje** (gaum.), *s. m.*, déchaumage, premier labour pour retourner en terre les chaumes de l'éteule.

afranchi (Duv., Nam. Pirs., Hainaut, Brabant, Maubeuge), **afranchi** (Flobecq), **afranchir** (Wiers), **afrankir** (Héc.), **afranki** (For., Rem., Lob., Stav., Wall. pruss., Stambruges), **afronki** (Chapon-Seraing), *v. tr.*, affranchir (avec les différentes acceptions du français), *en outre* enhardir, *puis* garantir, répondre de (Lob.); *d'où* 1. assurer contre l'incendie, les accidents, etc. — 2. *au jeu de cartes*, rendre maîtresses des cartes de second rang; | *v. réfl.*, s'affranchir, *d'où* s'enhardir (Duv., Nam. Pirs.; Stambruges, Maubeuge), s'assurer contre l'incendie, les accidents, etc. (Wiers). | **afrankihèdje** (For., Lob.), **afrankihemint** (For., Rem., Malm. Vill.), *s. m.*. affranchissement; garantie, décharge; *t. de métier*, action de finir une tige de fer et d'en enlever les extrémités à la cisaille: **afranchissâdje** (Monceau-s.-S.), **afranchichage** (Wiers), **afrankichâge** *et* **afrankichemét** (Stambruges), *s. m.*, assurance contre l'incendie, les accidents, etc. | **afranchisseû** (Monceau-s.-S., Ellezelles), **afranchicheû** (Court-St-Ét., Wiers), **afrankicheû** (Stambruges), *s. m.*, agent d'assurance.

afrane (Faymonville), *s. f.*, armoise aurone; *voy.* lavrone.

afrèchi (gaum.), *v. tr.*, mouiller; *v. réfl.*, se mouiller.

† **afrériation** (Mons Sig.), *s. f.*, « acte par lequel on mettait filles et garçons, aînés et cadets sur la même ligne pour la succession, avant l'égalité devant la loi ».

afrètier (Robertville), *v. intr.*, venir en frétillant.

afreûs (liég., verv., etc.), *adj.* 1. affreux, horrible; extrêmement désagréable : il èst-afreûs (Duv.) = il est insupportable; - 2. considérable, énorme, immense, prodigieux, inouï : i-gn-a in-afreûs monde (Duv., Baill., For.) = il y a un monde fou; — 3. ardent vers, avide : il èst-afreûs après l' pèquèt *ou* po l' pèquèt = il a une passion extrême pour le genièvre. | **afreûsemint**, *adv.*, 1. affreusement, horriblement : i fait afreûsemint tchaud (Duv.) = il fait horriblement chaud; — 2. considérablement, énormément : i-gn-a-t-afreûsemint dès djins (Baill.) = il y a énormément de monde.

1. **africaine** (gaum.), *s. f.*, ancienne coiffure de femme, en étoffe légère, destinée à garantir la tête et le cou des ardeurs du soleil; *de là son autre nom de* hâlète.

2. **africaine** (Mons Sig.), **africâne** (Gggg., Duv., Baill., For., Stav., etc.), **africande** (Lob.), *s. f.*, africaine (*Dict. de Trévoux*) ou rose, œillet d'Inde, nom vulgaire de la tagète dressée.

africote (Gggg. I, 323 ; II, xxxvi), *adj.*, joli. | **africoté**, *adj.*, séduisant (Andenne), qui sait se parer (environs de Huy). | **africoter** (For.), *v. tr.*, affrioler, attirer; *v. réfl.*, se mettre en habit de gala, s'habiller d'une manière attrayante, se pimper (Gggg., For.).

afriyandir (Dasn.), *v. tr.*, affriander.

afriyolant, *adj.*, affriolant, appétissant.

afrohi (Stav. Detr.), *v. tr.*, « affaisser, abaisser » ; *correspondrait à* un composé franç. « afroisser », *c.-à-d.* abaisser en comprimant. | **afroher** (Robertville), **afrohî** (Fontin-Esneux), *v. intr.*, arriver à travers, en froissant tout : cisse vatche la m'abwèrgnîve èt dj' pinséve qu'èle aléve afrohî oute dèl hâye po m' soukî (Fontin-Esneux). [*Ne pas confondre avec* afroyî.]

afront, *s. m.*, affront, avanie, injure : fé afront (Duv.) = humilier, réprimander, adresser des reproches ; afront d' gueûle (Héc., Stambruges) = *proprement* bon repas manqué ou morceau tombé, *d'où* affaire ratée, déception. | **afronté** (liég., verv., hesb., ard., Nam. Pirs., Charleroi, Viesville, Stambruges, Wiers, Mons Sig., Tourcoing, Héc.), **afrontè** (chestrol., Dinant), **afrontèy** (gaum.), *adj. et subst.*, effronté, impudent. | **afronter** (liég., verv., Namur, Flobecq, Nivelles, Viesville, Stambruges), **afrontè** (Ellezelles), *v. tr.*, 1. affronter, attaquer avec hardiesse, provoquer ; *v. réfl.*, s'exposer au danger; — 2. faire affront, tromper, séduire (une jeune fille), abuser (d'une femme) : ine afrontêye (Hub.) = jeune fille délaissée par son séducteur; — 3. *arch.*, voler, prendre avec audace : èsse inte dès djins qui m'afront'rint tot çou qu' dj'âreû (*Complainte dès payisans*, 1631) = être parmi des gens qui me raviraient tout ce que j'aurais. | **afronterèye** (For., Malm. Vill.), **afronterie** (Malm. Vill.), **afronteriye** (Stambruges, Viesville, Monceau-s.-S., Nam.), **afrontisté** (liég., verv.; Malm. Scius; Marche-en-Fam.; Nam. Pirs.; Wiers), **afrontîté** (Vonêche), **afronticht́é** (Jodoigne), **afrontihs^u^té** (Malm. Vill.), *s. f.*, effronterie, impudence. | **afrontêyemint** (For., Lob.), *adv.*,

effrontément, impudemment. | **afronteû, -eûse** (For., Ellezelles; Héc.), *adj.*, 1. affronteur, trompeur; — 2. impudent, audacieux.

afroumèy (gaum.), *v. tr.*, enfermer; *spécialement* emprisonner, coffrer.

s'afrouyer (Bourlers), s'effrayer, s'effarer.

afroyî (liég., verv., stav., malm., Sprimont; Chiny, Givet, Dinant, Meux, Namur, Viesville, Monceau-s.-S., Court-St-Étienne), **afroyer** (ard., chestrol. Dasn.), **afroyè** (Marche-en-Fam., Neufchâteau), **afrouyi** (gaum.), **afloyî** (Herve).

I. *v. tr.*, 1. frayer un chemin, une glissoire, etc., les rendre praticables (Meux, Givet, Viesville, Monceau-s.-S.); — 2. enfrayer, préparer par un certain temps d'usage, mettre en usage un objet neuf, étrenner, assouplir, dégrossir, mettre en train, mettre (une barque) à flot, etc.; *t. de drap.*, afroyî on drèp (Lob.), aplaigner, aplaner, lainer.

II. *v. réfl.*, 1. s'ouvrir un passage (Rem.); — 2. se prêter, prendre forme, s'habituer à, *p. ex.* à l'eau, à un bain d'eau froide, se jeter à l'eau (pour s'y baigner); s'asperger avant d'entrer dans l'eau (Maubeuge : **s'anfrouyer**). — *Adj.* accoutumé, assoupli, bien ajusté. | **afroyèdje** (liég.), **afloyèdje** (Herve), *s. m.*, 1. assouplissement, élargissement, apprêt; — 2. prémices; *t. de drap.*, enfrayure, première laine sortie des chardons neufs (Lob.). | a l'**afrôyemint**, lieu dit de Beaufays.

afruteler, *v. tr.*, surprendre (Berzée); *v. intr.*, arriver à l'improviste (Lierneux).

after *ou* **aveter** (Brabant, Nam., Hainaut), **aftè** (Ellezelles), *v. tr.*, accrocher; liég., ahaveter, *même sign.* | **aftâre** (verv.), *s. f.*, accroc, défaut, *seulement employé dans l'expression* : i n'a né one aftâre (= il n'y a pas une éraflure), *où l'on entendait sans doute autrefois* n-aftâre ; *c'est pourquoi* Lobet *note le subst.* naftar, *avec la traduction fantaisiste de* « chose entière, exempte de défaut » (*cf.* Gggg. II, 543). *Comparez* naftore (Malm. Vill.), naftère (Faymonville) : défaut, accroc, *à côté de* hafta (Faymonville) : accroc, défaut ; indisposition.

afubler (Chapon-Seraing, Ath ?), **afublè** (Givet), **afeubler** (Ucimont), **afûler** (liég., verv., Stav., Wall. pruss., Wiers, Tournai,

Tourcoing, HÉC.). **afûlè** (Marche-en-Fam.), **afûrler** (Crehen,Ciney, Nam.), **afurloy** (Moxhe), **afûyl** (Neuville-Vielsalm), *v. tr.*, 1. affubler, couvrir (d'un vêtement), envelopper, emmitouffler; *t. de jardinage*, enchausser; – 2. habiller d'une manière bizarre, accoutrer, *surtout au réfléchi.* | *v. réfl.* 1. s'affubler, s'envelopper; — 2. s'accoutrer. | **afublèmint** (Court-St-Ét.), **afublumint** (Stav. DETR.), **afûlemint** (FOR.), **afûlèdje** (liég., verv.), **afûrladje** (Nam.), *s. m.*, 1. affublement, habillement; — 2. accoutrement. | **afûleûre** (DUV., FOR., REM., Ovifat-Sourbrodt), **afûleure** *et* **afûyeure** (Vielsalm), **afûlère** (Faymonville, Robertville), **afûlâre** LOB., **afûlore** (Stav., Malm.), **afûlûre** (Hainaut), *s. f.*, mante, manteau de femme, faille, sorte de mantelet noir, fait avec de la serge ou de la soie, dont les femmes se couvraient autrefois pour aller aux messes de mort et aux enterrements. | **afûla** (Francorchamps), *s. m.*, mouchoir, drap avec trous pour les yeux, que portent les femmes qui suivent le cercueil. | **afûlète** (Tournai), *s. f.*, sorte de capuchon formé d'un sac de toile replié dont se coiffent les débardeurs au travail.

afut, *s. m.*, 1. *t. d'ébén.*, fût, bois sur lequel on monte un fusil, un outil; — 2. support qui sert à mettre en position certains instruments, bouche à feu, lunette, etc.; èsse franc su s'n-afut (Nivelles) = ne pas avoir peur. ne craindre rien. — 3. poste derrière un fût, un arbre pour guetter le gibier; braconnage : aler *ou* èsse a l'afut = épier, écouter aux portes, attendre l'occasion favorable; in-ome d'afut (*ou* d'afut' HÉC.) = un homme d'adresse, qui a toute l'aptitude voulue pour ce à quoi on le destine. | **afuster** (Wall. pruss. ; *ms.* WEBER), **afister** BAILL., **afustî** *et* **afuskî** (Vielsalm), **afûter** (GGGG.), **afuter** (Nivelles, Mons DELM., SIG., HÉC., Flobecq, Stambruges, Viesville, Wiers), **afutè** (Bouvignes), **afutè** (Ellezelles), *v. tr.*, 1. affûter, aiguiser, affiler (certains outils); — 2. disposer sur un affût, ajuster les outils, les armes à feu, aux fûts qui les maintiennent, *d'où en gén.* arranger (Vielsalm), ajuster habilement (Viesville); mal afuté = mal attifé; — 3. afuter in-ovrî (GGGG.), outiller un ouvrier; *d'où* déniaiser; — 4. attendre (le gibier), *d'où en gén.* guetter, épier, surveiller (Flobecq); mirer, viser (Wiers); | *v. réfl.*, 1. s'arranger, se débrouiller, prendre une décision, des mesures, *d'où adj.* futé, avisé; — 2. se mettre à l'affût. | **afûtèdje** (FOR.), *s. m.*, affûtage, action d'affûter un canon. ;

afutadje (Court-St-Étienne), *s. m.*, action d'affûter ; braconnage. | **afuteû** (Huy, Nam., St-Georges, Marche-en-Fam., Nivelles, Ellezelles, Monceau-s.-S., Viesville, Stambruges, Wiers, Mons Delm.), *s. m.*, 1. afuteû d' coutias (Wanse-Huy), ouvrier aiguisant les couteaux qui servent à découper les betteraves ; — 2. outil servant à aiguiser (Tourcoing) ; — 3. qui est à l'affût, *d'où* braconnier ; – 4. *fig.* homme avisé prévoyant (Ellezelles). | **afutiau** (Mons Delm., Let., Héc., Wiers, Stambruges, Avennes, Givet, gaum., Dasn.), **af'tia** (Nam. de P.), **aflûtiau** (Duv.), **aflutiau** (Nam.), *s. m.*, 1. les jambes (Stambruges), *fam.* les flûtes ; — 2. affûtiau, menu objet, instrument quelconque ; bibelot, brimborion, affiquet, petit ornement de peu de valeur ; *surtout au pluriel* : affûtage, assortiment d'outils nécessaires à un ouvrier ; *spécialement* petit étui dans lequel les femmes placent leurs aiguilles (Avesnes) ; — 3. les parties naturelles de l'homme (Héc., Vermesse).

afyî *ou plutôt* **avyî** (Ellezelles), *v. intr.*, bredouiller, parler difficilement, en agitant la lèvre inférieure et en perdant sa salive : i-avèye trop lonmé̀t pou dère ene saque. Ce n'est nî cha parlè̌, ch' est-avyî. | **afyâ** *ou plutôt* **avyâ** (ib.), *s. m.*, bredouilleur.

Nous prions instamment nos correspondants

1° de nous renvoyer le 4e cahier (AB-), même s'ils ont trouvé peu d'additions à y faire ;

2° de renvoyer ce 5e cahier (AF-) un mois environ après l'avoir reçu ;

3° de donner, d'après ce qui suit, les termes de pêche usités dans la région qu'ils représentent.

ARCHIVES DIALECTALES

14. Le pêcheur à Andenne

I. Termes généraux : *pècheû* ; *pèche,* la pêche ; *pècht,* pêcher ; *aler pècht, aler al pèche.*

Tinkt, c'est pêcher en fixant la gaule au sol et en laissant la ligne au fond. Il s'agit alors de gros poissons : *on tinktye li gros.*

II. La gaule, *baguète* ou *pèche,* est composée du gros bout, *ptd* ; d'un, deux ou trois *montants* ; du bout fin, *rigrèfe,* auquel on attache la ligne, *ligne.* Les extrémités de chaque montant sont reliées par une bague en cuivre, *one fèrome.* Parfois l'extrémité inférieure est munie d'un fer qui permet d'enfoncer la gaule dans le sol ; c'est la *lance.* Les nœuds de bambou ou de roseau sont les *nuks.* À l'extrémité supérieure ou *bètchète* on fixe l'émérillon, *èmèrilyon,* petite pièce en métal par laquelle passe la ligne. On *monte* et on *dismonte si baguète.*

III. Pour armer la gaule de sa ligne, *on dislonche li ligne dèl plantchète èt on l' lôye al bètchète dèl rigrèfe.*

La partie supérieure de la ligne est de soie, *sôye,* ou de crins de cheval, *swèyes trèssts,* ou de *crins marins.* Cette partie de la ligne porte la *plume,* qui porte elle-même une ou plusieurs *bagues.* La plume est parfois remplacée par un *bouchon,* morceau de liège. Cette partie supérieure de la ligne s'appelle *li d'zeû d' ligne.* L'inférieure ou *bas d' ligne* doit être plus fine : elle est en *crins,* en *swèyes* toujours simples et les plus minces possible, le plus souvent en *racines anglaises.* C'est dans cette partie qu'on place les *plombs.* L'extrémité se termine par l'hameçon, *anzin.* On distingue dans celui-ci trois parties : la *palète,* côté lié à la racine anglaise ; la *bètchète* ou pointe ; la barbe, *baube,* qui est destinée

à retenir le poisson ou l'amorce. Quand l'hameçon pique bien, *l'anzin pwinte*; quand il est émoussé, *l'anzin n' pwinte pus. On mèt l'amwace al pwinte di l'anzin.*

IV. L'épuisette s'appelle *li poûjwè* ou *li trùlia. On poûje* ou *on trùle* le poisson, qui tombe *dins l' poûjwè,* filet fait de mailles, *mayes,* soutenu par un cercle de fer, *cèke*. L'ensemble des mailles s'appelle aussi *li boûsse. Poûjwè* désigne ou l'épuisette entière ou seulement la bourse : *il a spité foû dè poûjwè*. On tient le *poûjwè* par un manche, *mantche*.

V. Le panier de pêche, *pant,* est fait de jonc ou d'osier, *djonc, osère*. Il est muni d'un *cûr,* cuir, ou d'un *cwardia,* cordon, pour l'endosser, qui passe dans un œillet, *oûyèt,* fixé à la partie postérieure. Il a un couvercle, *one couvièle, li d'zeû dè pant,* qui est tenu fermé au moyen d'une broche, *broke,* passant dans un œillet fixé à la partie antérieure.

VI. Quand le poisson a mordu et fuit avec l'hameçon, pour le laisser filer et le fatiguer, le pêcheur allonge sa ligne en *lăchant l' molin* ou *molinèt,* moulinet dont il avait enroulé, *loncht,* la ficelle au moyen d'une *manivèle*. L'opération faite, on *moline* ou *r'moline,* c'est-à-dire qu'on enroule de nouveau sur le moulin la ficelle lâchée.

VII. Les amorces, *amwaces*. On pêche *al moche, au viêr, au blanc viêr, a l'awinne, au frumint, al sipiate* (épeautre), *al saûtrale* (sauterelle), *au malton* (bourdon), *al baloûche* (hanneton), *au song* (sang), *au cèrvia* (cervelle, ord[t] de bœuf), *au rèjin* (raisin), *al tchène* (chanvre), *al cèrèche* (cerise), etc.

La boîte aux amorces s'appelle *li bwèsse*.

VIII. La pêche.

a) au bord. Le pêcheur s'installe : *i s' mèt a s' place ;* la place lui appartient parce qu'il l'a *amwarci po-z-t tinre li pèchon*. On pêche *au laudje* ou *au bward, a fond, al flote* (à la surface) ou *inte deûs êwes*. D'après le temps et les circonstances, *i fait bon* ou *mwês pècht, i bètcherè* ou *i n' bètcherè nin*. Néanmoins *on tape on côp d' ligne ! — I faut qui l' ligne ni lauktye nin,* c'est-à-dire ne

soit pas trop relâchée. Si le poisson *bètche,* on *sètche* en imprimant une secousse à la *rigrèfe,* c'est-à-dire en *piquant.* — Le poisson parfois ne fait que mordiller l'amorce : au tremblement du bouchon, on voit qu' *i-gn-a onk aûtoû,* ou que le poisson *tchik'téye* ou *sone. Wête a t' ligne : il a soné* ou *i tchik'téye !* — On dit *bètcht* plutôt quand le poisson fait disparaître le bouchon. Si le poisson est gros, il faut se garder de *tinkî d'ssus,* mais il faut *lâchi l' molin,* lui donner *dèl ficèle.* Le poisson *gangne li laudje,* parfois *i tint l' laudje* ou *i tint l' fond* ou *i sètche a hikèts* : il donne des secousses à la ligne.

Ènn' a-t-on pris ? — Aï, dj'ènn' a pris (ou *gorlé* ou *mawt*) *saqwantes.*

b) en barquette, *nèçale* ou *naçale,* les péripéties sont les mêmes. Pour un pêcheur, la nacelle comprend trois parties principales, *li bètchète* ou pointe, *li cu* ou arrière, *li bondif* ou coffre dans lequel il met le poisson. Il se sert de rames, *rames,* ou d'un aviron : *aviron* ou *naviron.*

Pour reconnaître sa place, plus réservée encore que la place d'un pêcheur au bord, il met une *flote,* planche ou torche de paille ou de jonc, ou bien un *tonia,* petit tonneau flottant.

IX. Divers modes de pêche.

a) Si la ligne est tenue immobile au fond par un gros plomb, *one bale,* on dit qu'il pêche *a fond* ou *a stoc'.*

Si la ligne suit le courant, il pêche *al flote.*

Il peut pêcher *a l'artificièle,* avec une amorce artificielle ; *al tchak'trèsse,* avec un poisson d'étain ou de plomb, qu'il agite dans l'eau : *i tchik'téye.*

Il peut aussi poser des lignes dormantes, *mète one ligne a fond* ; la ligne dormante est une longue ficelle maintenue au fond par des pierres et munie de minces ficelles où pendent les hameçons : celles-ci s'appellent *kèwètes.*

b) Il peut aussi *pècht au filé,* filet ; *au cotia* ou *cârè,* filet carré, ou *au stocâme,* même sens ; *al nasse* ; *a l'avroûle,* filet carré plus grand que le *stocâme.*

Le *stocâme*, ou parfois *stocâne* (¹), est un filet pour pêcher toute espèce de poisson le long du bord; il a la forme d'une bourse au bout de montants en fourche. — Le *petit câré* s'emploie aussi au bord pour prendre le petit poisson; il est carré et le pêcheur en tient le manche en main comme à la pêche au *stocame*. — Le *grand câré* sert à prendre tous les poissons; le manche est fixé sur une barque. — Le *cotia* (liég. *cotrê*) est un grand filet conique du genre de l'épervier : on l'étend sur le bord de la barque et, sous le poids de 1200 à 1500 balles de plomb, on le laisse descendre dans l'eau. — L'épervier, *éprruvier*, est un filet conique garni de plomb; on le lance à la main.

Pour l'écrevisse, *grèvèsse*, on pêche *al bascule*, filet plat tendu sur un cercle de fer de 30 à 40 centimètres de diamètre.

c) Les destructeurs de poisson pêchent au *cok-lèvant*, en jetant de la coque du levant dans l'eau (²).

X. Les poissons connus à Andenne : *l'aublète*, ablette; *li gudèvion*, goujon ; *li crwèséye*, moitié rousse, moitié ablette ; *li blanc pèchon*, plus gros que l'ablette; *li vandwâse*, vandoise ; *li mostèye*, loche, poisson de fond vivant sous les pierres comme le chabot ; *li tchabot*, chabot ; *li lodjt* ou *l'ôrlodjt* [Gggg. *odjt*], m., perche goujonnière ; *li piètche*, perche ; *li rossète*, gardon ; *li hôtik*, m., nase; *li tch'fène*, chevanne; *li monnt*, « meunier », gros chevanne; *li brâme*, brême ; *li barbiyon*, barbillon ; *l'inwtye*, anguille; *l'abdjawe* ou *awdjawe*, petite anguille [cf. liég. *aw'hê*]; *li brotchèt*, brochet; *li trûte*, truite.

XI. Expressions : *tinre on pèchon*, tenir un p. au bout de sa ligne ; *oyu l' pèchon*, avoir le p. ; *manquer l' pèchon* ; *naujt*

(¹) Cf. Gggg. : « *stokhâm'* : sorte de filet de pêche en forme de bourse triangulaire ». Emprunté du dialecte limbourgeois *stokhaam*, même signification.

(²) Autre façon de pêcher signalée à Court-St-Etienne (Brabant) : « L'anguille, *anwiye*, se prend généralement au *dâr* dans la vase des fossés; c'est une fourche spéciale à trois branches plates et dentées sur les bords intérieurs; pêcher au *dâr* se dit *dârer* ». (Ad. Mortier).

l' pèchon, le fatiguer; — *laukî l' pèchon,* ne pas tenir sa ligne raide, quand on manque de moulinet, pour permettre au poisson de prendre le large et le fatiguer; — *èsse câssé, dismonté, chorté* (« écourté ») ou *massacré,* avoir sa ligne brisée; — *èsse kimèlé, èmacralé* (« ensorcelé »), avoir sa ligne emmêlée.

Li piètche, li brotchèt lance, la perche, le brochet est en chasse. — *Li pèchon frôye,* le poisson fraie; *li frôye* est le temps du frai. — *grawyî,* troubler l'eau pour attirer le goujon. — *aîs',* m., endroit où l'eau est presque stagnante par suite d'un obstacle qui arrête le courant. — *Li warmaye vole,* les éphémères volent; on dit aussi *Moûse sème, Moûse florit.* — *Moûse èst-on laid plantchî* : la Meuse est un plancher peu sûr.

Expressions empruntées à la pêche : *bwère on gutèvion,* boire une goutte. — *Dji n'a nin pus fwin qu' Moûse n'a swè.* — *Pou-mau a toumé è l'êwe.* — *Il aurè co passé d' l'êwe dizos l' pont divant qu' çola n'arive.*

Louis Bragard,

Professeur à l'Athénée royal de Bruges

Notes d'Étymologie et de Sémantique

23. w. **fi d' sortenance**

À Faymonville, on se sert de l'expression *fi d' sortenance* dans des phrases comme : *t'ènn' n'arès nin fi d' sortenance,* « tu n'en auras pas fil de soutenance », c'est-à-dire pas un brin. Le français « soutenance », qui se présente aussi en anc.-franç. sous la forme « sourtenance », se retrouve en wallon namurois, dans GGGG. II, 376, v° *sortinanse,* avec la signification de « action de soutenir ». Il doit plutôt avoir eu, du moins chez les couturières de Faymonville, en liaison avec « fil », le sens de « faufil », fil provisoire pour maintenir l'étoffe jusqu'à ce qu'elle soit cousue et qu'on jette ensuite en morceaux comme chose sans valeur. — On dit dans le même sens en wallon : *t'ènn' n'àrès nin fribote.*

Dr Quirin ESSER (Malmedy).

24. w. **houyon**

À Malmedy, un « marié » (conjux vir nuptus) se nomme *houyon* (VILLERS, *Dictionnaire wallon-français*). Je vois dans ce mot : *hou-y-on,* avec un *y* destiné à supprimer l'hiatus [1], ce qui suppose une forme plus ancienne **houon* pour **houwon.*

[1] L'emploi d'une semi-voyelle pour supprimer l'hiatus est très répandu en wallon : *biyole*, *miyole, brèyîre, Dewayay* à côté de *Dewaay,* (nom de famille), « *Fayay* » à côté de « *Faay* » (lieu dit). — De même, dans le dialecte roman du Sud-Ouest de la Suisse, une semi-voyelle est souvent intercalée : *oyí* = ouïr (entendre), du lat. *audire* : cf. KUHN, *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* XXI, 340.

Or ce **houwon* a été emprunté à un mot néerlandais *houwe* (gén. *houwen*), qui est identique au moyen-haut-allemand *hîwe* ou *hîe*, ancien-haut-allemand *hîwo* ou *hîo* (conjux).

En effet, dans le néerlandais, sous l'influence du *w*, l'*î* du radical s'est changé en *ou* : c'est pourquoi le m.-h.-a. *hîwen*, *hîen* (se marier) est en néerlandais moderne *huwen*, *houwen* (matrimonio jungere, nubere); c'est aussi pourquoi le m.-h.-a. *hî* + *leich* (¹), qui signifie (célébration du) mariage, à proprement parler seulement le lai ou la chanson qui l'accompagne, est en néerlandais moderne *houwe* + *lick*, *hou* + *lick*, *houwe* + *lijk*, *huuw* + *lijk* (connubium, nuptiæ) : cf. Diefenbach, *Vergleichendes Wörterbuch der gotischen Sprache* II, 548 sq.

L'ancien-haut-allemand *hîwo* suppose un radical germanique *hîvan* (= en néerlandais moderne *houwan*), avec la signification de « proche, parent, qui habite dans la même maison, époux », c'est-à-dire homme marié; c'est donc sur ce radical néerlandais *houwan* que repose le wall. *houyon*.

Comme le gothique possède un composé *heiva* + *frauja* avec la signification de « Haus + herr » (homme de la maison), en angl. *hus* + *hand*, on peut avec grande vraisemblance considérer l'a.-h.-a. *hîwo* comme en étant une abréviation du même radical, et c'est d'ailleurs ainsi également que Förstemann dans son *Altdeutsches Namenbuch* I², 846 et II² 808 représente le nom de personne *Hivo* (²) tiré du nom de lieu *Hiven* + *heim* et *Hiveno* + *husen*. Mais le goth. *heiva-* signifie « maison » : cf. Fick, *Vergleichendes Wörterbuch* III³, 76 ; Leo Meyer, *Die gotische Sprache*, p. 37.

Dr Quirin Esser (Malmedy).

(¹) À *hî-leich* répond, dans les dialectes de l'Eifel, *heu* + *lich* (cf. *heu* + *rat* pour et à côté de *hei* + *rat*), mais en général *heilig* et *hillig*.

(²) De même qu'on rencontre un nom de personne ancien-allemand *Hivo*, le wallon possède aussi *Houyon* comme nom de famille; il est, d'après cela, synonyme de *Bounameau* et *Bouname*, franç. *Bonhomme*, et en outre de l'angl. *Younghusband*, qui se rencontrent également comme noms de famille.

25. w. **warokê, warloker, warcot, warcote, warcoter, vrack, Waroquiers** (nom de famille).

Le wallon *warokê*, selon GGGG. II, 482, signifie « gourdin, bâton pour abattre des noix ». Mais cette définition paraît trop spéciale : il faut donner au mot le sens plus étendu de « gourdin, rondin, bâton grossier et épais qu'on lance violemment contre qqn ou qqchose ». (Cf. GODEFROY : *waroqueau*, gros bâton, barre, levier ; et le franç. « garrot », bâton, d'où garrotter).

En Ardenne, il semble avoir le sens de « masse, massue » : *on gros warokê d' pwin*, un gros quignon de pain.

L'allemand a pour exprimer cette idée *Bengel* ou *Nussbengel*, c'est-à-dire rondin (pour abattre les noix). De même que le substantif *Bengel* a donné le verbe *bengeln* (verberare, bâtonner ; *Nüsse bengeln* = abattre des noix), on devrait attendre de *warokê* un dérivé régulier **warokeler*, **warokler* : au lieu de cette forme on fait usage d'une autre qui en est issue par métathèse : *warloker* (donner des coups de bâton : GGGG. II, 481) aussi bien que d'une autre tirée du simple **waroke* : *waroker* (bâtonner, GGGG. II, 482).

Or à côté de *warokê* existe aussi, avec le même sens, un subst. *warcot, warcote* (gourdin, GGGG. II, 481) avec le dérivé verbal *warcoter* (abattre des noix, des pommes, etc., avec un bâton). La forme *warcot* est une contraction de **warocot* et paraît, aussi bien que *warokê,* devoir être considérée comme une formation diminutive.

Or le simple **warok* qui sert de base à **warocot* et *warokê,* semble être identique à l'anc.-franç. *warac,* qui signifie « de qualité inférieure », en parlant du hareng (GODEFROY), et au franç. mod. *varec* ou *varech* (goëmons rejetés) et *en vrac*. Avec ce sens concorde le flam. *wracken haring* (hareng rejeté), le haut-allem. mod. *Wrackhering* ou *Brackhering,* en franç. *hareng en vrac, hareng brak,* c'est-à-dire un hareng insuffisamment salé, mauvais et pour ce motif rejeté du commerce.

L'adjectif flamand ici en question : *wrack* (et aussi *wraek, brak*) a le sens de « mauvais, vil », et le verbe qui en est dérivé *wraecken* signifie « rejeter, repousser ».

En bas-allemand, le verbe est également *wraken*, avec la forme secondaire *wroken* ; et cette dernière suppose une forme adjective *wrok*.

Or, de même que l'anc.-franç. *warac* est emprunté au flam. *wrac* avec insertion d'un *a* euphonique entre les deux consonnes initiales *w* et *r*, de la même manière l'adj. **warok* contenu dans le wall. *warokê* est emprunté à la forme secondaire *wrok*.

Mais le wall. **warok* doit être complété par *bwès* (bois), tout comme avec l'anc.-franç. *warac* le subst. « hareng » doit être supposé. De même que ce dernier désigne un hareng mauvais, inutilisable, de même le dérivé *warokê* (sous-entendu *bwès*) contient l'idée de « bois mauvais, inutilisable à des fins techniques ». Le rondin ou gourdin est en réalité un bois de qualité inférieure, tout au plus bon pour servir de projectile.

Avec le wall. *warokê* exprimant la même idée que **warok bwès* s'accorde le proverbe hollandais : *alle hout is geen timmerhout* (*Nicht jedes Holz Gibt einen Bolz*).

Enfin il faut encore mentionner, comme appartenant à ce groupe, une expression des tanneurs de Malmedy signalée par VILLERS. À la page 454 de son *Dictionnaire* (manuscrit) on lit : « *vrack*, adj., se dit des cuirs, de la première, de la seconde ou troisième piqûre, piqué ». Les cuirs « *vracks* » sont des peaux endommagées (en allem. « Engerlingshäute » : *Engerling* = larve), qui sont de moindre valeur, soit à cause des piqûres d'insectes, soit parce qu'elles ont reçu, dans ce qu'on appelle l'échauffe (en wall. *tchaud trô*, «chaud trou»), des taches véreuses.

À présent, les tanneurs désignent ces cuirs «vracks» par x, xx, xxx, c'est-à-dire mauvais, très mauvais, tout à fait mauvais. — Au surplus, en allemand, chez les pelletiers, les marchandises inférieures, endommagées, s'appellent aussi « Brack ».

Mais ce n'est pas seulement le mot qui provient de l'allemand ;

c'est aussi le sens de *wrak* (à la place duquel on trouve également, avec durcissement du *w* en *b*, *brack*) appliqué au bois pour désigner des objets inutilisables, mauvais. D'après le Dictionnaire allemand de GRIMM (II, 289, v° *Brack* = rejiculum), dans le langage des eaux et forêts, ***Bracken*** et ***Abständer*** (arbres séchés sur pied) désignent « des arbres gâtés, dépéris, impropres à servir de bois d'ouvrage, de construction » ([1]).

On peut donc donner à des arbres ou à du bois inutilisable de cette espèce le nom de ***Brackbaüme*** (arbre de rebut) et ***Brackholz*** (bois de rebut), c'est-à-dire **warok bwès, warokê,* comme on parle aussi de ***Brackschafen*** (oves rejiculæ), ***Brackperlen*** ou ***Brockperlen*** (perles en loupe), ***Brackgut*** (marchandises de rebut, débris rejetés par la mer, épaves maritimes, varech), ***Brakwasser*** (eau salée, impotable, saumâtre).

Au wallon *warokê* se rattache d'ailleurs intimement la forme *wriak* (avec *i* épenthétique), qui appartient au dialecte nord-frison d'Amrum et qui signifie *Wrackholz* (bois de rebut). (Cf. KUHN, *Zeitschift für vergleichende Sprachforschung*, **24**, 452).

Le wallon *warokê* se rencontre aussi comme nom de famille dans les formes *Waroqué*, *Waroquet* et *Varoquet*. Ces noms ont été à l'origine des surnoms (sobriquets) avec la signification dérivée de « gros bâton » appliquée à un homme gros et courtaud, ou gauche et rustre ; ils correspondent aux noms de famille franç. ***Gourdin, Rondin, Tricot, Baston, Buche*** et aux noms allemands ***Dremel, Tremel, Trömel*** (bâton), ***Knüppel*** (rondin), ***Knüttel*** (rondin), ***Prügel*** (bâton, rondin), ***Bengel*** (bâton), ***Prange.***

Le substantif (nomen agentis) correspondant à l'allemand *wracken* (aussi *bracken, ausbracken*) avec la signification de « rejeter, repousser des marchandises endommagées, mauvaises », est *Wracker* (*Wraker*) ou *Bracker*, celui qui est chargé de

([1]) Du german. *brak* vient le franç. « bracon » : pièce de bois, solive, d'où le wallon *abrakener* (abattre à coups de gaule), qui se rattache pour la forme et pour le sens à *warloker, warcoter* expliqués ci-dessus.

l'examen des marchandises et du refus des déchets (trieur juré), spécialement celui qui écarte les harengs mauvais, de là aussi *Häringswraker.*

Sur l'appellatif allemand *Wracker* semble s'être formé le nom de famille wallon ou français *Waroquier* (aussi *Warocquiers* et *Varroquier*) avec la même signification, bien que LARCHEY, *Dictionnaire des noms* (Paris, 1880), p. 499, explique *Waroquier* par « homme au gros bâton » et, p. 481, *Varroquier* simplement par « gros bâton ».

Or il existe aussi en ancien allemand un élément servant à former des noms : *Vrac,* qui est à l'origine identique au *wrac* dont il a été question ci-dessus (cf. FÖRSTEMANN, *Personennamen* p. 1638); c'est avec lui que sont formés les noms composés *Wrac + hard, Warac + ulf* et *Wrac + har* ; de ce dernier nom on peut également rapprocher le nom de famille *Waroquier* et y voir un primitif * *Waroc + harius.* FÖRSTEMANN cite aussi, dans le passage invoqué plus haut, un nom de personne *Bracarius,* qu'il rapporte également à *Wrac + har.*

Dr Quirin ESSER (Malmedy).

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

4e année — 1909 **N° 2**

L'orthographe du dialecte de Frameries

M. Louis DUFRANE a eu l'heureuse idée de faire paraître, en annexe aux œuvres de Joseph DUFRANE, un **Vocabulaire** *contenant la plupart des mots framerisons* (= de Frameries) *présentant une particularité*. Ce vocabulaire a 37 pages et contient plus de 1100 articles. C'est une bonne contribution à la lexicographie du Hainaut. Nous n'examinerons pas le lexique en lui-même; nous en tenons les renseignements pour excellents, car ils émanent d'un connaisseur amoureux de son dialecte. C'est sur un autre point que nous voudrions attirer l'attention.

Le *Vocabulaire* est précédé d'une note sur l'orthographe, qui appelle la discussion. En voici le premier paragraphe :

« L'orthographe adoptée par Jos. Dufrane dans ses dernières œuvres se rapproche, autant qu'il est possible, des règles fixées par la Société liégoise de littérature wallonne. Nous avons, dans la présente édition, accentué encore le rapprochement, mais en respectant scrupuleusement l'étymologie dont les liégeois s'écartaient trop, au sens de BOSQUÈTIA.

Toutefois, nous n'avons pu suivre aveuglément toutes les règles imposées ; il y en a qui auraient rendu notre dialecte illisible en lui donnant l'aspect d'une langue artificielle. On pourra en juger, car nous avons placé entre parenthèses, à la suite de chaque mot, l'orthographe telle que l'exigerait la Société liégeoise. »

Ce préambule nous plaît. Nous avons affaire ici à gens de bonne foi. Or nous sommes de bonne foi nous-même; nous ne demandons pas mieux que d'apprendre les étymologies dont nous nous éloignons, bien à notre insu, et nous ne prétendons pas qu'on suive aveuglément nos règles. Nous sommes donc dans de bonnes conditions pour nous entendre, d'autant plus que, paraissant d'accord sur les principes, nous n'avons qu'à examiner les points particuliers sur lesquels l'honorable éditeur de Bosquètia fait des réserves.

1. « Une quantité de mots se prononcent de deux façons : faudra-t-il deux orthographes pour ces mots? » — L'ancien rançais n'hésitait pas à écrire *une gent, des gens; un enfant, des enfans; une clef, des clés; un buef, des bues* (bœufs), parce que la consonne finale du singulier ne se prononçait pas devant l'*s* au pluriel ou se combinait avec lui. Aujourd'hui encore, on écrit *cheval* et *chevaux* différemment parce qu'ils se prononcent différemment, et personne ne réclame l'uniformité graphique sous prétexte d'unité ou de simplicité. Donc, logiquement et en théorie, à prononciations diverses doivent répondre des graphies diverses. Dans la pratique (car, dans un système d'orthographe populaire, nous distinguons toujours la pratique de la théorie, et nous cherchons des tempéraments pour concilier la logique avec la tradition, les aises ou la faiblesse des lecteurs), il y a lieu de peser les avantages des deux procédés.

Vous proposez d'uniformiser dans l'écriture des formes d'un même mot différentes par la prononciation. Comme il n'est pas vrai que jusqu'ici nous ayons exigé une orthographe *strictement* phonétique, nous comprenons très bien le désir de Bosquètia d'écrire *Armand* ou *Arman* dans tous les cas. Cela ne gêne pas

les Framerisons. Ils prononceront, dans les cas divers d'euphonie syntaxique, selon les habitudes acquises, et ils n'ont pas besoin d'être avertis par l'écriture pour bien prononcer. Mais la question est de savoir si M. Dufrane se contente d'être lu par ses voisins. N'écrit-il pas aussi pour nous, qui ne sommes point de Frameries? S'il veut que les œuvres de Bosquètia soient lues par nous et savourées par nous dans leur vraie prononciation, — je ne dis pas seulement comprises, car comprendre est un minimum, je dis savourées avec leur plein goût de terroir, — il doit nous aider à les bien prononcer. La solution dépend donc du but ; ce n'est pas nous qui vous l'imposons, c'est votre *but*.

Supposons donc que les écrivains wallons de Frameries ne dédaignent pas d'être goûtés par ceux de Liège. En ce cas, ils ont le devoir de nous faciliter par des graphies fidèles la prononciation exacte du dialecte qu'ils aiment, et dont ils sont fiers à bon droit, et qu'ils ont consacré par quelques jolis chefs-d'œuvre. Tirons les conséquences.

Vous dites, — permettez-moi seulement de traduire un peu, — que *maison* se prononce avec la voyelle nasale pure *on* devant consonne, tandis que, devant voyelle ou à la fin d'un membre de phrase, *maison* se prononce avec voyelle orale *o* suivie d'une consonne nasale gutturale. Vous voulez l'écrire de la même façon dans les deux cas. Cela ne vous est pas défendu, même par notre système, mais vous y gagnerez que tous vos lecteurs étrangers ignoreront cette particularité dialectale et prononceront *maison*.

Le verviétois, qui présente une différence analogue, n'hésite pas à écrire *tché, né, vét, ré* (chien, pas, vient, rien) et *tchin, nin, vint, rin* : *dju n'a ré vèyou* (je n'ai rien vu), mais *dju n' vou rin* (je ne veux rien). À la vérité, cette dernière graphie est mauvaise et ne correspond pas à la réalité, car on prononce ce *rin* précisément comme à Frameries, mais nous voulons acter ici que le principe des deux graphies est observé à Verviers sans que nous soyons intervenu. De même, je n'hésiterais pas, si j'avais à écrire le langage de Frameries, à adopter le principe des deux

graphies, représentant les mots tantôt avec des *an*, *on*, *in* purs, tantôt avec le signe de la nasale gutturale. Est-ce à dire que nous imposons cette nasale gutturale? Pas plus à Frameries qu'à Verviers. Nous avons jusqu'ici toléré *rin* pour *rèn* et *tchin* pour *tchén* à Verviers, ce qui n'est pas le signe d'une grande tyrannie, ce qui démontre que nous ne sommes pas les théoriciens intransigeants et irréductibles que croit M. D., mais enfin nous avons bien le droit d'exprimer une préférence et de dire comment nous écririons, en ce qui nous concerne.

M. D. dessert notre orthographe sans le savoir en nous prêtant des graphies barbares. Il s'imagine que nous écririons *marchanng*, *Armanng*, *maisonng*. C'est nous écraser sous le coup du ridicule. Jamais nous ne voudrions, à aucun prix, de ces graphies horribles, et nous prions M. D. de ne pas nous les endosser dans son Vocabulaire.

Quel sera le signe adopté ?

À petite différence phonétique doit répondre une petite différence graphique, assez légère même pour que les lecteurs peu délicats ou distraits ne l'aperçoivent pas, — ne l'apercevant pas, ils n'en seront pas gênés, — mais suffisante pour que le lecteur délicat soit averti de la différence. Je représenterais donc l'*n* guttural, non par *nng*, mais par une *n* légèrement modifiée, soit *n*. Les lecteurs vulgaires prendront la boucle inférieure pour une fioriture ; la fantaisie des imprimeurs de prospectus et la mode leur présentent des déformations de caractères bien plus grandes, qui ne les déroutent guère. D'autre part, les lecteurs étrangers, qui veulent lire le framerison en framerison, et non en français, sauront gré à l'auteur d'avoir si élégamment résolu un petit problème d'orthographe. Nous écririons donc *al maison*, *dju m'in von*.

Un autre avantage de cet *n*, c'est qu'il permet d'écrire les consonnes finales et de respecter scrupuleusement l'étymologie, que nous prétendons respecter plus exactement que Bosquètia. Nous n'écririons donc pas *marchan* et *marchanng*, mais *marchand*

et *marchand*; non pas *muchan* et *muchanng*, mais *muchant*, *muchant* (méchant). Cela nous permettra de conserver l'*s* du pluriel : vous hésiterez à écrire *maisonngs*, nous n'hésiterons pas à écrire discrètement *maisons*. Cela nous permettra encore de conserver les désinences personnelles des verbes : *il in vont a Paris* et non pas *il in vonng a Paris*.

Vous ne voulez pas de mon *n* sous prétexte que je n'ai pas hésité à inventer un signe spécial. De grâce, nous ne nous disputerons pas pour cela. Tournez la boucle à droite et n'en parlons plus ! Mais avouez que notre *n* ne rendra pas trop pénible la lecture des mots framerisons et verviétois, qu'il ne tire pas l'œil, qu'il a des qualités.

2. On prononce à Frameries *leû* (loup) devant consonne, *leuy* devant voyelle. Nous avouons le désir de voir employer les deux graphies. Que M. D. ne nous prête pas l'idée d'écrire en ce dernier cas *leute*, car nous ne mettons pas l'*e* final à tort et à travers. *Leute* serait doublement fautif, et par sa terminaison féminine et par l'emploi de *t* en fonction de *y*.

3. Dans les terminaisons *-et*, *-é*, *-ais*, *-ez*, la voyelle se prononce à Frameries comme l'*e* des mots français *le*, *me*, *te*, *se*, *de*. On peut représenter ce trait intéressant de prononciation par *eu*, par *œ*, par un *e* pointé ou simplement par un *e* en caractère différent du reste du mot. Il suffira donc d'imprimer *muguet*, *maquet*, *assoume*, *cafe*, *astez*, *pied*, ou mugu*e*t, maqu*e*t, assoum*e*, caf*e*, ast*e*z, pi*e*d. Le masculin restera ainsi aussi conforme que possible au féminin, et aussi aux graphies françaises dont on désire ne pas s'écarter.

4. Si *parti*, *banni* se prononcent *partè*, *banè*, il faut écrire *partè*, *banè*, sous peine de mal faire prononcer les mots.

5. On prononce à l'infinitif *fumé* devant consonne, *fumèy* dans les autres cas. Nous écrivons *fumer*, *fumèy*. À vrai dire, l'*r* de *fumer* nous a été arraché par un désir de rester le plus possible d'accord avec le français. Nous regrettons bien cette concession à l'analogie, parce qu'on ne prononce pas *fumer*

partout et que l'alternance des formes dialectales *fumé, fumè, fumèy* est plus logique. Mais, *fumer* ou *fumé*, la différence ne touche pas ici à la prononciation, et l'on peut tolérer les deux. Ce qu'on ne peut accorder, c'est qu'on adopte entre *fumé* et *fumèy* un moyen terme, une graphie *fumei* qui est mauvaise dans tous les cas, puisqu'elle se prononcera *fumè*. Les questions de phonétique ne se résolvent pas comme les questions de vente et d'achat, en « coupant la différence en deux ».

6. L'*é* aigu nasal est très fréquent en framerison. Ce son est absolument inconnu en français. L'auteur conclut. . qu'il ne faut pas le figurer dans l'écriture ; que, si on le figurait, le plus patoisant des Framerisons ne pourrait plus lire couramment deux lignes. Ainsi, chose bizarre, quand les auteurs écriront ***malén, dou vén, magazén, gobén***, les lecteurs dépaysés ne parviendront plus à lire ! Il faut absolument que les auteurs écrivent ***malin*** ou ***malîn*** pour que les lecteurs prononcent ***malén*** ! Bref, nous nous buttons toujours au même procédé : écrire les choses en français, le lecteur les devinera et les prononcera en wallon. Nous affirmons, au contraire, que, au bout de cinq lignes, sans avertissement préalable, le lecteur comprendra la valeur et le bien-fondé des graphies en ***én***.

La graphie ***malén*** n'est pas disgracieuse. Elle n'est pas irréprochable, puisqu'on peut l'interpréter mal et lire ***malé-n***, mais c'est un défaut qui lui est commun avec les autres signes des voyelles nasales. Elle est certes plus exacte que ***malîn***, et elle est moins sujette à erreur, car ***-în*** n'existe pas non plus en français et, par conséquent, on sera tenté de le prononcer ***î-n***. Une fois le principe admis que le signe composé ***én*** représente une voyelle nasale, la prononciation s'ensuit : *én* est la voyelle nasale de *é*. Mais, une fois le principe admis que le signe ***în*** est une voyelle nasale, la prononciation qui en résulte est simplement *in*, c'est-à-dire la voyelle nasale de *è* et non celle de *é*.

7. Suivant en cela une habitude du Hainaut qui est déplorable, l'auteur change les *in* en *ein* et en *ain*. Les écrivains

hennuyers s'imaginent rester plus fidèles à l'étymologie quand ils écrivent *boulaindjie* à cause de l'*a* de boulanger, *teimpète* à cause de l'*e* de tempête, *deint* à cause de l'*e* de dent. C'est sans doute en cela qu'ils estiment que nous nous écartons de l'étymologie. Hélas, ils ne savent pas que les graphies *ain*, *ein* ont une histoire particulière et qu'il n'y a pas de rapport entre *ain* et *an*, entre *ein* et *in*. Si l'on écrit aujourd'hui *main*, *pain*, *plein* en français, c'est parce que l'on a prononcé jadis *mayn*, *payn*, *pleyn* : corrélativement M. D. est-il sûr que l'on a prononcé jadis en framerison *boulayndjie*, *teympète*, *deynt* ? Nous sommes certain du contraire et, par conséquent, ce qui respecte l'étymologie, c'est d'écrire *boulindjiv*, *timpète*, *dint*. On doit être intransigeant sur ce point. Cette habitude des *ain* et des *ein* est empruntée à quelques vieux auteurs sans connaissances grammaticales. Le plus grand service qu'un écrivain hennuyer pourrait rendre à sa région serait l'échenillage de ces *a* et de ces *e* parasites.

8. Il paraît que nous proscrivons d'une façon absolue les consonnes *parasites*, mais sans fournir aucune règle. Si l'auteur avait lu, dans l'*Essai d'orthographe wallonne* ou dans les *Règles*, les passages relatifs à cet objet, il saurait qu'il s'agit ici non des consonnes finales qu'exigent la déclinaison et la conjugaison, si on veut rester dans le cercle des langues romanes, mais de consonnes ridiculement introduites par les grammairiens du XVe et du XVIe siècle, au mépris des lois du langage, qu'ils ignoraient. J'ai cité jadis *vingt* et *doigt* comme étant les plus caractéristiques de ces bévues. Le latin viginti, qui contient un *g* en effet, est devenu à peu près viyinti, vinti, vint; digitum est devenu à peu près deyt', puis doyt (de-it', do-it'). Les grammairiens français de la fin du moyen âge, en écrivant *vingt* et *doigt*, ont introduit un *g* qui était mort ou transformé en *y* depuis dix siècles et plus ! Et, pour comble, ils l'ont introduit à une mauvaise place, après *n* de *vingt*, c'est-à-dire après le *n* de viginti ! Ces Messieurs les grammairiens, heureuse inconséquence ! n'ont pas pensé à introduire ce même *g* dans *froid*,

de frigidum, dans *roide* de rigidam. Il est étonnant qu'ils n'écrivent pas *roig* à cause de regem et *loig* à cause de legem. Mais ils nous ont doté de *scier* à cause du *c* de secare, qui s'était aussi changé en *y* quelques siècles auparavant, et de *sçavoir* à cause de scire, bien que *savoir* vienne de sapere et non de scire. Partant nous devons nous féliciter de ce que les gallophiles ne nous ont pas encore réclamé *sçoyt* au lieu de *soyt* et *sçaveûr* au au lieu de *saveûr*.

Notre système à nous est de suivre l'analogie du français partout où c'est plausible, de ne pas la suivre dans ses verrues et ses polypes. Au moment où nous nous occupions d'agencer une réforme cohérente, la réforme de l'orthographe française était dans l'air. Nous espérions que les romanistes français réussiraient à balayer certaines consonnes ridiculement introduites : ils ont échoué contre la routine et l'incompréhension des académiciens. Ils ont échoué ; mais nous, qui sommes libres, pourquoi irions-nous jusqu'à imiter les verrues d'autrui ? Nous nous sommes permis d'écrire *vint* et *doit*, et, chose plus grave, nous avons supprimé l'*s* que le français a introduite à la première personne du singulier dans toute la conjugaison, écrivant *dji vou* à cause de volo, *dji so* à cause de sum, *dji vin* (venio), *dji prind* (prendo), *dji voleû* (volebam), *dj'èsteû* (stabam).

9. La graphie *wa* n'a pas eu l'heur de plaire à M. D. Pourquoi ? Est-ce parce que la voyelle *a* précédée d'un *w* s'exprime mieux par *oi* ? Non, mais Frameries prononçant *wa* comme le français, on n'y sent pas la nécessité de changer *oi* français. Le raisonnement est excusable, mais ce n'est pas se soucier beaucoup de ce qui correspond à *oi* français dans les autres dialectes wallons. Ceux qui prononçaient *wè*, *wé*, prétendaient aussi conserver *oi* (1). De sorte que, dans tout ce qui s'est écrit en wallon en dehors de notre orthographe, il n'y a pas moyen

(1) Un correspondant hennuyer nous écrivait un jour que, dans sa localité, « connaître » se disait *counoite*. Invité à préciser quel était le son qui se dissimulait sous cette graphie équivoque, il transcrivit *coun*wo*te* !

de savoir ce que l'auteur prononce quand il écrit *oi* ! Il n'y a qu'un seul remède à cet abus de la graphie *oi* : c'est de faire écrire ***wé, wè, wa, wà, wo*** suivant la prononciation locale.

10. L'abus des signes *w* et *k* donnerait, dit-on, aux dialectes wallons un aspect germanique. — C'est répéter ce que nous avons dit nous-même ; nous sommes donc d'accord sur le principe. Mais où est l'abus ? M. D. a-t-il jamais vu écrit du picard ancien ? Sans doute. Il sait donc que les dialectes romans du Nord ne répugnaient pas à l'emploi de *w* et de *k*. Le texte picard d'*Aucassin et Nicolete* écrit *ki* à côté de *qui*, *kaitif* à côté de *caitif*, *manke* et non *manque*, *waucrer*, *waumoner*. Philippe Mouskès écrit *enkor*, *ki*, *arceveskes*, *rike* (riche), *clokète*, *triuwe* (trève), *lieuwe* (lieue), *waiter* (guetter), *wès* (us). Les exemples foisonnent dans les écrits namurois et liégeois. L'emploi de *w* et *k* se justifie donc par la tradition. Au reste, nous n'abusons pas de ces deux lettres, puisque, partout où le français emploie *c* et *qu*, nous en usons de même. Il n'y a qu'une exception à cette règle de bonne analogie : c'est lorsque le *c* dur se trouverait en wallon devant *e*, *i*. Si commencer se dit *comincher* en Hainaut, *cuminci* en verviétois, il est *kiminci* à Liège et nous ne pouvons pas écrire *ciminci*, ni *quiminci*, ni *cuiminci*. Nos graphies nous sont dictées par des circonstances plus fortes que nous, tandis que nos contradicteurs s'imaginent toujours que nous les choisissons par caprice, pour taquiner les habitudes reçues et barbariser les textes. En conséquence, il faut employer le *k* ailleurs encore que dans les mots d'origine étrangère, dans *vake*, *kèryt* (charrier), *kèrkt* (charger), *keûde* (coudre), *kèyère* (chaise), *keuy* (chu), qui ne présentent *qu* ni en français ni en latin. Pour le *w*, nous n'approuvons pas plus *scouatei* que *ouallon* : c'est *scwatèy*, *walon*, *wé*, *wadjûre* (²) qui s'imposent.

11. M. D. loue notre emploi de la demi-consonne *y*. Cependant il ne se fait pas une idée tout-à-fait adéquate de son emploi (¹).

(¹) M. D. écrit par inadvertance *wadgure* avec un *g*.
(²) Jamais notre *y* n'équivaut à *ii*.

Sans quoi il écrirait *leuy*, *fumèy*, *aiwéye* (aiguille), *ab'yie*(habillée). Il ne proposerait pas de conserver *ill* pour *y*, juste au moment où en France le signe de *l* mouillé vient de perdre le son de *l* mouillé Le signe *y* est si commode, si simple que les Français devraient l'adopter ; le signe *ill* est si incommode, si compliqué, si équivoque enfin que les Français devraient le rejeter. Ce *ill*, disons-nous, « a toujours été une cause d'embarras ; il ne correspond plus à la réalité ». M. D. nous fait l'honneur de nous citer, puis il conclut à la conservation de *ill*. Nos arguments ont donc glissé sur lui.

Les Borains n'ont aucune raison d'adopter *ly*, dit-il, puisque, dans aucun de leurs mots, il n'existe d'*ill* mouillé « proprement dit ». M. D. a l'air de comprendre que nous lui conseillons d'écrire *papilyon* quand il prononce *papiyon*. Eh bien ! pas du tout. Si vous prononcez *milyon*, écrivez *milyon* ; si vous prononcez *papiyon*, écrivez *papiyon*. Ce que l'on déconseille, c'est d'écrire *papillon*, parce que personne ne sait si vous prononcez cela comme les Français d'aujourd'hui, ou comme les Français d'hier ; parce que les provinces n'ont pas encore adopté la mode parisienne et que *ill*, en conséquence, est équivoque. Vous aurez beau me citer le *gl* italien et le *ll* espagnol ; cet argument ne me touche guère, puisque vous ne proposez pas d'écrire *papiglon*. Ce qui est plus grave, vous citez la « tradition » boraine ; c'est la prononciation boraine qui a « prévalu » ; c'est une « abdication » de supprimer le signe *ill* « puisqu'aujourd'hui tous les peuples latins le prononcent comme les Wallons l'ont toujours prononcé ». M. D. voudra bien nous accorder que *gl* et *ll* ne sont pourtant pas *ill*, en sorte que le français seul se sert de *ill*, et non tous les peuples latins. Le patriotisme fait faire à l'auteur une confusion entre les signes et les sons. Si d'autre part le borain prononce *y* aujourd'hui un groupe qui a été *c'l* ou *g'l*, puis *yl*, pour devenir *ly* (*l* mouillé), il a subi la même évolution que les autres peuples ; il n'a imposé sa prononciation à personne ; et, quant à la façon de figurer cette prononciation, si l'italien en est resté au stade *gl* et le français à *il*, *ill* qui représente la pronon-

ciation *yl* d'il y a dix ou douze siècles, ce n'est pas une raison pour adopter ce *gl* ou cet *ill* ; au contraire. Ce serait affubler un jeune homme d'une défroque de vieillard. Ce serait abdiquer sa jeunesse et le droit de renouveler le vieux costume graphique des mots. De quel côté serait l'abdication ?

12. De même, c'est parce que le français a tort d'écrire *nous portions* et *des portions* que je désire supprimer cette équivoque en wallon. Puisque l'espagnol et l'italien touchent M. D., qu'il regarde comment le *-tion* français s'écrit dans ces deux langues (it. *venerazione, propagazione, ambizione* ; esp. *narracion, corrupcion, emocion*), il sera moins fasciné par la graphie française ; il ne craindra ni *constitucion,* ni *porcion,* ni *accion* ou *acsion.*

13. Pour *liyon,* M. D., emboîte l'argument contraire. Tantôt il voulait conserver *-ill-* et *-tion* parce que la prononciation boraine est conforme au français. Ici il prétend conserver la graphie française, bien que la prononciation soit différente. C'est parce que, en fait, M. D. se guide d'après des répugnances et des sentiments. Son siège est fait, son parti pris avant qu'il n'argumente. Répétons donc pour le cas de *lion* ce que nous avons déjà dit : si vous l'écrivez comme en français, je le prononcerai comme en français, en une syllabe, soit *lyon.* Si vous l'écrivez *liyon,* vous m'apprendrez qu'il y a une syllabe *li* et une syllabe *on,* liées par un *y* qui se prononce plus ou moins suivant les régions et suivant les individus. Vous êtes libre d'écrire comme vous voulez et de me tromper par vos graphies, mais je veux avoir le droit de prononcer ce que je vois écrit.

Les exemples fournis par M. D. ne prouvent donc pas que nous ayons préconisé des règles incompatibles avec le génie de son dialecte. Aucun d'eux ne démontre que les créateurs de l'orthographe wallonne n'ont pas une connaissance *suffisante* des dialectes hennuyers. Pour adapter une graphie à un son, il n'est pas nécessaire de savoir tous les mots d'un dialecte. Celui qui sait moins de mots et plus de phonétique est beaucoup mieux préparé pour déterminer l'orthographe d'un dialecte que celui qui sait plus de mots et moins de phonétique.

Au fond, n'y a-t-il pas quelque malentendu entre M. D. et nous ? Pour M. D. notre orthographe se confond avec l'orthographe phonétique. De là certaines erreurs de son *Vocabulaire*. Certes nous tendons au phonétisme, mais avec bien des atténuations. Ainsi nous écrivons, tout aussi bien que M. D., *clicotia, blaria, èscouvion* au lieu de *-ya, -yon*. Nous conservons les lettres finales muettes qui attestent l'étymologie du mot ; au lieu des graphies *blouk, bideu, catwar, crabo, gado, corau,* qu'il nous attribue, nous écrivons *blouke* (fr. boucle), *bidet, catwàre, cras-bos, gadot, corô* ou *corôe* (fr. courroie), ([1]). En revanche nous repoussons *pusse* pour *pus'* (puits), *colibète* pour *quolibèt'*. Nous conservons la douce finale dans *dalàge, pwalàge, iève* (lièvre), *cachtve, gàde, m'atind-je, màgue,* (maigre), parce qu'elle est étymologique et qu'elle se prononce douce dans certains cas, par exemple devant une voyelle initiale. Nous écrivons, tout comme M. D., *quine, dèsconcanèy,* et non *kine, dèskonkanèy* ; mais aussi *broke* (fr. broche), et non *broque*. Nous notons soigneusement la voyelle longue et fermée dans *skeûte* (secouer), *cèmintière* (cimetière), etc.

Voici d'autres mots où l'orthographe de l'éditeur et la nôtre, bien enseignée cette fois, sont en présence. Nous ne craignons pas d'en offrir la comparaison à tout lecteur non prévenu.

Orth. Dufrane	Orth. de la Soc. Wall.
aroïie	aroyî
arrousette, barrette	arousète, barète
artoile	artwal (fr. orteil)
assayie	assayî
bauffe (petite cave)	bôfe
bauillie	bôyî
bèrdouille	bèrdouye
billettes	biyètes

([1]) Le liégeois prononce et écrit *corôye, hàye* ; le framerison prononce et peut écrire *corô, â,* mais il peut aussi conserver l'*e* muet du français courroie, haie.

Orth. DUFRANE	Orth. de la Soc. Wall.
bi'n-aise	binaise
brain	brin (fr. bren, embrener)
busïe	busyî (= bus'yî)
causse	caus' (chaux)
cerque	cèrke (cercle)
couaille	cwaye (caille)
coueillie	cwèyî (cueillir)
doûgt (doigt)	doût
dueil, sueil	dwèy (deuil), swèy
eindamei	indamèy (intaminare)
fourbillïe	fourbiyî
gaillie	gayî
habeille	abèye
mouiat	mouya (liég. mouwê)
pouail	pway (poil)
saillette	sayète
waillin	wayén

Notre orthographe n'a certes pas la prétention d'être impeccable, puisqu'elle n'est pas exclusivement phonétique et qu'elle comporte une certaine somme de transactions. Encore convient-il de ne pas lui attribuer par erreur des vices qu'elle a pris soin d'éviter. Le système que nous préconisons est le fruit d'une étude approfondie ; une pratique de plusieurs années en a fait ressortir les avantages. Nous reconnaissons toutefois qu'il est susceptible de s'améliorer et de se compléter. C'est ainsi que M. D. nous révèle l'existence à Frameries d'un *œ* fermé nasal qu'il transcrit par *ûn* : *pûn* (pomme), *inrûn* (discorde), *d'rûnbèy* (dérober). Cette graphie est parfaitement acceptable.

Nous serions heureux si les explications qui précèdent pouvaient dissiper chez M. D. ses dernières préventions contre l'orthographe dite « liégeoise » et lui faire voir que nous sommes bien près de nous entendre.

Jules FELLER

Notes d'Étymologie et de Sémantique

26. w. **fé lès qwanses** (= faire semblant)

I. « Faire semblant » se traduit de diverses façons dans nos provinces wallonnes. À côté de *fé l' ci qui*, où l'on retrouve le français populaire *faire celui qui*, on emploie la locution plus franchement wallonne : *fé l' ci d'èsse malàde* (Herstal).

À Tourcoing on dira : *faire lès sines de* (*Brouette*, n° 1312) et dans l'Ouest wallon : *fé l'isktle di voleûr* (*Coq d'Awous'* II, 18) ou *fé l' chènance di n' né crwère* (ibid., 17 mars 1907). D'autres Hennuyers diront : *fére la samblance dé* (Sigart) à côté de la graphie erronée : *fére l'assamblance dé rié* (*Ropīeur*, 23 nov. 1907).

Les Liégeois qui ne sont pas en garde contre l'analogie française, traduisent maintenant par *fé sonlant* ou même *fé simblant di* (par exemple SIMON RADOUX : *Li tchûse dè coûr*, p. 49). Mais la vraie expression patoise est *fé lès qwanses* (GRANDGAGNAGE I, 25, 144; Wallonie prussienne) ou *l'èqwanse* (GGGG. I, 25; B **2**, 330; SCIUS) ou *l'aqwanse di* (GGGG. I, 25 ; REMACLE[2] p. 62, LOBET, Marche-en-Famenne, Cherain, etc.); en gaumais, à côté de *fâre méscient*, on dit *fâre la crance* (Virton; B **45**, 146 et *Revue des Patois gallo-romans* II, 287, 15) ou *la courance* (Tintigny) ou *la crwayance* (Chiny), qu'on orthographie aussi *l'acrance, acourance, acrwayance.*

À première vue, la forme de Chiny paraît révéler la véritable étymologie : faire ou provoquer la croyance ou faire accroire que. Mais la forme liégeoise correspondante serait *crèyince* (cf. *èsse di doûce crèyince* = être crédule), où nous ne retrouvons ni le *w* ni surtout le *a* tonique de *qwanse, èqwanse, aqwanse*. Loin que les formes gaumaises fussent étymologiques, il faudrait plutôt y voir des altérations dues à l'influence de *acrware*, voisin par la forme et le sens de *aqwanse* ou *l']a qwanse* (1).

(1) HORNING considère le *r* comme épenthétique dans *cranse* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVIII, p. 227).

II. Faut-il lire *qwanse* ou *èqwanse, aqwanse*? L'*a-*, *é-* est-il voyelle initiale du mot ou bien la voyelle, le son final de l'article singulier ou pluriel *la, lès* (= *l'è-*), qui en aurait été détaché et joint au substantif par un phénomène d'agglutination identique à celui que présentent *ine avierge, ine amôde* ? ([1]).

C'est la seconde hypothèse qu'il faut retenir. En effet, on signale à Spa le dérivé *qwansener*, dans la Wallonie prussienne *qwâseler*, à Vielsalm *qwanselt* (d'où le substantif *qwanseleûr*, fainéant), à Stavelot et Cherain *qwansi*, à Sprimont et Coo *qwinsi*, avec le sens de « hésiter ; faire semblant ».

D'autre part, on lit dans une pièce du dix-septième siècle ([2]) :

Illa de gaudieux galants	Ille a dès gawdieûs galants
Quilly mostret d' l'affection	Qui lî mostrèt d' l'afècsiyon :
Ginne seez s'cest *a quânze* ou to [d'bon	Dji n' sé s' c'èst-a qwanse ou tot [d' bon ;
Men seyuzu to d'bon (ou *a quânze*	Mins seûye-çu tot d'bon ou a qwanse,
Todi) l' zatelle ass bien sceance	Todis l's a-t-èle a s' binsèyance.

On trouve bien, dans un texte moderne ([3]), une autre forme de la locution et de sens analogue :

Ine canôye qu'èst mâssîte, èst co 'ne parèye èplâsse :
Pol fin dèl prumî leune vos avez dèdja hâsse
Dè taper hatche èt matche *a l'èqwance* ([4]) d'ine raison,
Èt d' cori hâr ou hote po v' fé qwite di s'âbion.

([1]) Une agglutination du même genre apparaît dans le patois de Marche : *N'oyez d'akeûre di vosse manèdje* (O. Verdin, *On riv'nant*, n° 31). Le phénomène contraire, ablation de la voyelle ou consonne initiale, se produit dans le liég. *rièsse* (arête), gaum. *chine* (échine), liég. *ink* (zinc), mont. *ardines, acoche* (sardines, sacoche), *égumes, itanies, arines* (légumes, litanies, narines).

([2]) Parue dans le *Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, **2**, II, 3.

([3]) *Inne copenne so l' mariège*, par M. Thiry, 1858 (*Bull. de la Soc. liég. de Litt. wall.*, **2**, 330).

([4]) Le sens paraît bien être : à l'apparence d'une *raison*, d'une dispute, au moindre prétexte, d'où : dans le cas de.

Nous avons bien relevé aussi, dans un texte manuscrit originaire de Dison (Verviers) : *s'awêmt tot bé doûcemint sins fé nole èqwanse du rin* (1). Mais la locution *a qwanse* (qui peut avoir déterminé *l'aqwanse*) montre à l'évidence que *èqwanse* est résulté d'une mauvaise lecture du pluriel *lès qwanses*, où l'on aura vu un singulier *l'èqwanse*. Sinon, on aurait au pluriel *lès èqwanses* ou *lès aqwanses*, qui ne se trouvent jamais, alors qu'on rencontre, à Mons par exemple, *faire la chènance* ou *lès chènances* et, à Paturages, *fé lès chènes* (2).

Par là se trouve écartée l'étymologie *aequantia, qui donnerait à la locution le sens primitif de « faire l'équivalent de » et à laquelle Joseph Delbœuf, commentant *Li maîe neûr d'a Colas*, avait déjà songé en proposant aequus (3).

Une autre raison encore qui requiert *lès qwances*, c'est que les mots qui désignent les jeux de la physionomie, se trouvent souvent au pluriel (4) : à côté du hennuyer *lès chènances* déjà cité, comparez l'ital. *mostrar belli sembianti*, *faire le vista* ou *viste di*, *far bocchi* (faire la grimace), etc.

(1) Ainsi s'exprimait déjà Saint-Simon, 50, 118 : « Mon grand-père ne fit aucun semblant de rien » (apud Littré).

(2) Voyez HENRY RAVELINE, *Pou dire à l'Eschrienne*, p. 20. — Même confusion s'est produite chez les auteurs qui changent *lès pinses* en *l'èpinse* :

Tot quî qui s' risquèye
A *l'èpinse* qu'i sèrè tchanceleûs.

(JOS. PASSEUX : *Si nos avîs lès cint mèyes*, dans LÎGE QUI RÈYE, 15 février 1907). — Voyez aussi SIMON RADOUX, *Li tchûse dè coûr*, p. 48.

De même, à Malmedy, le feu de joie que les enfants allument la veille de la St-Martin se dit *l'èveuie* (*Almanach dol Samène* 1908) :

Nos èsprindrans quand qu'i f'rè spès
Èt *noste èveûye* sèrè l' pus bèle (*Wallonia* VIII, 5, 10).

Or le sens paraît bien être *veille, réveillon*, donc *lès veûyes*, d'où *l'èveûye, one èveûye*.

(3) P. 83, n. 6, et p. 147, n. 6 : *il fève lès quance* (ou *l'èquance*) *dè scrîre*. D'ailleurs aequalis a donné *èwal*, d'où *èwaler*, à Malmedy *awaler*, égaliser.

(4) Voyez MEYER-LUBKE, *Grammaire des langues romanes*, t. III, § 32.

III. Nous sommes ainsi ramenés à la forme préférée par Grandgagnage (I, 25, 144), qui rejette *aqwance* et *èqwance* comme des corruptions de *qwanse*. Il signale d'ailleurs dans le dialecte de la Bourgogne *faire lés quanses, faire quanse* ([2]). Albin Body ajoute le champenois *faire lé quance*, et Lucien Adam, dans son vocabulaire des *Patois lorrains*, donne aussi *quance* = semblant, dissimulation ([3]).

Quant à l'étymologie, Grandgagnage n'hésite pas à la trouver dans l'adverbe hollandais *kwanswys*, dialecte d'Aix *quanzies* = par semblant, sous semblant, de *wys* = manière et *kwantzelen, quankele* = troquer, changer. L'adverbe signifierait donc « par manière de change, c'est-à-dire pour donner le change ».

L'adverbe invoqué par Grandgagnage est signalé par de nombreux lexicographes ([4]), sous des formes peu diverses, et avec le sens uniforme de « comme si » ; il apparaît même comme substantif en néerlandais et en westflamand : *hij heeft het kwansuis* (*konsuis*) *gedaan*.

Le néerlandais et les dialectes flamands nous présentent aussi un verbe dérivé *kwanselen*, qui se dit de l'agitation de l'eau, de son mouvement de va et vient, où l'on a pu voir une image de l'agitation morale, des incertitudes de l'esprit, et il ne serait pas impossible que notre *qwanseler* wallon, qui signifie plutôt « hésiter » que « faire semblant », vînt directement de là.

Notons cependant que Franck signale *quantelen, quentelen* en

([2]) *Les Noëls Bourguignons de Bernard de La Monnoye*, édit. FERTIAULT, p. 4 :

> Ai *fi quance* d'aivoi du respai po to nom
> (Il fit semblant d'avoir du respect pour ton nom)

Voyez le glossaire p. 354, où La Monnoye donne aussi *faire lé quance* et identifie le mot avec le franç. cadence !

([3]) ANT. DEFAY, dans son *Vocabulaire langrois*, 1822, p. 73, le donne aussi comme « un vieux mot bourguignon ».

([4]) Callewaert, Van Dale, Franck, De Bo et Samyn, l'*Idioticon Hamburgense*, etc.

moyen et nouveau bas-allemand avec la signification de « faire en apparence ».

Grandgagnage n'aurait donc pas eu besoin de torturer la forme et le sens de l'adverbe hollandais, ou d'Aix, *kwanswys*, s'il avait connu le flamand *kwan(t)s*, s. m. et f., apparence, et surtout la locution tirlemontoise *de kwans maken*, faire semblant de [1].

Mais ici se dresse la question de priorité : quel est l'emprunteur, du wallon ou du flamand ?

Schuermans tient pour une origine germanique de *kwants*, mais sans tenir compte de la forme romane que nous allons rencontrer.

L'*Idioticon Hamburgense* s'amuse à des fantaisies étymologiques, mais il a pourtant le mérite de suggérer aussi le lat. quantus et quasi. De Bo et Samyn [2] voient dans *konsuis* et autres formes analogues accentuées sur la seconde syllabe une dégénération du lat. quasi (quamsi), franç. *comme si*. Plus scientifiquement, Franck [3] y voit un anc.-franç. *quansts* à côté de *quainses*, etc.

C'est dans ce *quainses* qu'il faut chercher notre *qwanse* dialectal, et pour deux raisons : la première est qu'il est difficile d'aller chercher en bas-allemand la source d'un mot qui est aussi lorrain, bourguignon, blaisois et champenois ; ensuite il est très ancien dans la langue.

Le mot a été signalé sous les formes *quanses*, *qanses*, *quainses*, *queinsi* (Godefroy), *queinses*, *quenses que*, dans la traduction des *Quatre Livres des Rois*, dans *Partenopeus de Blois* et dans *Cligès* [4].

Le sens adverbial subsiste encore dans les deux premiers de ces textes : « E mar vus frad aveir espérance en vostre Deu.

(1) L. W. Schuermans, *Algemeen Vlaamsch Idioticon*.

(2) *Westvlaamsch Idioticon*.

(3) *Etymologisch Woordenboek der Nederlandsche Taa'*.

(4) Voyez l'édition de Wendelin Fœrster, note au vers 4553 ; Horning, dans *Zeitschrift für romanische Philologie* XVIII, p. 227 ; Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, v° *quamsi*.

Quenses que il déliurt la cited... » traduisant « Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, *dicens*... ».

> Tos vestus s'est coucies el lit,
> *Quanses* (var. *quainses*, *queinsi*) por haste del delit... (1).

L'emploi et la signification de substantif apparaissent davantage dans l'exemple de *Cligès* :

> Meis einsi le loa oiant lui,
> Quant il an parole a autrui,
> Et s'i *feit quainses* (var. *quanses*, *qanses*) que il n'ot
> De quanqu'antr'aus deus dïent mot.

C'est donc bien le *faire quance* bourguignon, par exemple, sans article, comme encore en français *dire vérité* et *perdre temps* (Molière), *faire mine* ou *semblant de* ; puis, de même que l'article s'introduit en français : *faire le semblant* (Tristan, J.-J. Rousseau, Saint-Simon, apud Littré), *avoir l'air de*, il s'intercale aussi en wallon devant l'adverbe considéré comme un substantif.

IV. Pour le sens, ce *quanses* est évidemment l'équivalent du latin quasi, comme si, qui en italien (2) s'emploie encore avec *che*, lat. quam ; pour la forme, il postule plutôt quamsi. Les deux formes avaient sans doute une tendance à s'intervertir, car Bücheler (cité par Fœrster, *l. c.*) signale quasi après comparatif pour quamsi dans le latin primitif, et Georges (cité par Horning, *l. c.*) mentionne une fois quamsi à la place de quasi (3).

A. Doutrepont

(1) Bartsch, qui donne ce texte dans sa chrestomathie : *La langue et la littérature française depuis le IXe jusqu'au XIVe siècle*, 1887, col. 249, traduit *quanse* par « essoufflé », méprise que Gaston Paris relève dans *Romania* XVIII, p. 152 : l'auteur a pensé à l'esp. *cansado* et compris *quansés* comme un participe.

(2) Voyez Meyer-Lubke, t. III, § 565.

(3) A cause de á + N = ain et de la différence d'accentuation (cf. pourtant *queinsi*), on ne pourrait pas songer à un quantum sic (= autant que si) analogue à l'espagnol *qual si*. Remarquez toutefois que quasi a été remplacé par quomodo (si) = comme (si) et que, d'autre part, l'anc.-franç. a *quant que*, *quanque*.

ARCHIVES DIALECTALES

15. Ô djôr d'awout âs tchâmps

[Dialecte de Gueuzaine Weismes (Prusse rhénane)]

C'èsteût l' vèt'-sèt' d'awout. Dèdja vès sih eûres â matén, tot l' môde ènn' alève p' aler abate a l'avône. Ca, s'i-nn-aveût co minme ô pô dol broheûre èt qu'ô n' vèyahe nè co l' solè podri lès spèssès-ènoûles, ô vèyève dja bè qu'i-alève fère one tchaude djôrnée. Por mi, dj'èstœ afèti d' dwèrmi dœsqu'a ût' eûres, mais ci djôr la ô m' vèv houker dèdja bè twèt tot m' privànt d'aler ô pôk èder âs tchâmps, qu'ôs-èsteût si k'tchèssé èt qu'ô vôreût bèn aveûr fèt l'awout pol fièsse dœ Wème. Dj'èsteû bè côtint d'ovrer quèques djôrs po m' dœreûdi ô pô, èt djœ m' lèva tot-drœt po m'aler mète èn oûve. Djœ m'abiya so l'ovradje èt, qwànd qu' dj'ou bè d'djuné, dj'ala qwèri one fàs quœ m' frère avœt apôti por mi — ca, po dire lœ veûr,

Une journée d'août aux champs

C'était le 27 d'août. Déjà vers 6 heures au matin, tout le monde [s'] en allait pour aller abattre à l'avoine. Car, s'il y avait encore même un peu de la brume et qu'on ne vît pas encore le soleil derrière les épaisses nuées, on voyait [dé]jà bien qu'il allait faire une chaude journée. Pour moi, j'étais habitué de dormir jusqu'à 8 heures, mais ce jour-là on me vint hucher déjà bien tôt tout [en] me priant d'aller un peu aider aux champs, qu'on était si pourchassé et qu'on voudrait bien avoir fait l'août pour la fête de Weismes. J'étais bien content d'ouvrer quelques jours pour me déraidir un peu et je me levai *tout-droit* (immédiatement) pour m'aller mettre *en* œuvre. Je m'habillai *sur* l'ouvrage et, quand *que* j'eus bien déjeuné, j'allai quérir une faux que mon frère avait apprêtée pour moi, — car, pour dire le vrai,

djœ li-aveû dit quœ, sœ djœ l's èdève, djœ n' rœlèv'reû nén, qu'i falève quœ ç' fouhe mi qui-abatahe. Djœ fou qwè lès bat'mints, qwèra one plèce p'èsse a my-êhe, tchèssa l'ècome è tère èt m' mèta â bate mœ fâs ; djœ l' bata bè tène po n' nén aveûr afè dœ l' rœbate èc' one fie a nône. Èt qwand qu' dj'ou fèt, djœ ramassa mès ustèyes, tapa mès bat'mints èt m' fâs so mès spales èt ènn' ala vès Mwète-Fôtinne, wice quœ mès frères èstin' dèdja dœspô one dœmèye-eûre.

Qwand quœ dj' vèv sol plèce, çœ fout m' prœmî dès sognes dœ louker s' l'avône n'èsteût nén atindue dol grèle, èt djœ m' louka bè lâdje dœ l' vèy arindjée come qu'i-èstœt. I-èsteût bè r'sèmée deûs fies. N'avîs toudi pinsé qu'i n'aveût wère grèlé vès cès costés la, mais come cès bokèts la èstin' tot-plein pus mawes quœ l's autes, i-ènn' aveût toumé bècôp pus' a l'advœnant qu' wice quœ l'avône èsteût co vète. Mais ô n'aveût nè co a s' plainde : l'avône èsteût co foû bèle èt si rimplie d' trimblines qu'ô l'ouhe quâsi soy al fâs d' foûre.

---

je lui avais dit que, si je les aidais, je ne relèverais pas, qu'il fallait que ce fût moi qui abatt*ît*. Je fus quérir les battements, cherchai une place pour être à mon aise, chassai l'enclume en terre et me mis *au* battre ma faux ; je la battis bien ténue (fine) pour ne pas avoir affaire (besoin) de la rebattre encore une fois à *none* (midi). Et quand *que* j'eus fait, je ramassai mes outils, jetai mes battements et ma faux sur mes épaules et [m'] en allai vers Morte-Fontaine, où *est-ce que* mes frères étaient déjà depuis une demi-heure.

Quand *que* je vins sur la place, ce fut mon premier *des* soins de regarder si l'avoine n'était pas atteinte de la grêle, et *je me regardai bien large* (je fus bien stupéfait) de la voir arrangée comme *qu'*elle était. Elle était bien resemée deux fois. Nous avions toujours pensé qu'il n'avait guère grêlé vers ces côtés-là, mais comme ces morceaux-là était *tout-plein* (beaucoup) plus mûrs que les autres, il en *avait* tombé beaucoup plus *à l'avenant* (en proportion) qu'[à l'endroit] où *est-ce que* l'avoine était encore verte. Mais on n'avait pas encore à se plaindre : l'avoine était encore *hors* (très) belle et si remplie de trèfles qu'on l'eût quasi *sciée* (fauchée) à la faux de foin.

Mès frères s'avin' dèdja bè d'findu èt i-avin' dèdja fèt one hiède dœ bates tot loyànt minme a fèt. Inte ci timps la, mœ soûr vèv èssu èt n' calcunts d'abate dobe, po nos d'hôbrer ô pô. M' pus vi dès frères èt mi, n'abatts èt n'avts tchaque deûs r'lèveûrs, qui loyin' a fèt. I m' falève bèl'mint sav'ter, mi, po sûre mœ frère, mi qui n'èsteût pus so l'ovradje ; èt djœ k'minça bè vite a-z-aveûr dès blôdes wice quœ djœ t'nève lœ fàs-magn, mais djœ n' lès acôtève nén èt dj' makève dœvins, come quœ ç'ouhe sœtu m' mèstí. Seûl'mint djœ tchèssève dœ timps-in timps m' fàs è tère èt i m' falève rœsèmer. Adô lès r'lèveûrs mœ k'tchèssin', èt i m' falève dœhôbrer po lès n'ner d' l'ovradje èt po rac'sûre lès autes.

Vès noûv eûres èt d'mée ô fit lès dih eûres dœzos quèques hauts sapéns, qui plantèt dèdja bè dès àns so l' bwèrd dœ nosse tchàmp. One tasse dœ cafè avou one bone nokète dœ souke èt deûs' treûs tâtes tchèrdjées d' froumadje do payis, vœs n' creûriz nè l' bè qu' çoula n' nos fit. Qwand qu' dj'ou rafèrmi m' fàs, qui hossève

---

Mes frères s'*avaient* déjà bien défendu et ils avaient déjà fait une *herde* (quantité) de *battes* (andains) tout [en] liant *à fait* (à mesure). Entre *ce* temps-*là*, ma sœur vint aussi et nous *calculâmes* (convînmes) d'abattre double pour nous *décombrer* (dépêcher) un peu. *Mon plus vieux des frères* (l'aîné de mes frères) et moi, nous abattions et nous avions *chaque* (chacun) deux *releveurs* qui liaient *à fait*. Il me fallait bellement *saveter* (dépêcher), moi, pour suivre mon frère, moi qui n'*était* (étais) plus *sur* l'ouvrage ; et je commençai bien vite à avoir des ampoules où *est-ce que* je tenais le manche-de-faux, mais je ne les *acomptais* pas, et je tapais dedans comme *que* [si] c'eût été mon métier. Seulement je chassais de temps en temps ma faux en terre et il me fallait *r*affiler. Adonc les *releveurs* me pourchassaient, et il me fallait *décombrer* (dépêcher) pour leur donner de l'ouvrage et pour *r*attraper les autres.

Vers 9 $^{1}/_{2}$ h. on fit *les dix heures* (le second déjeuner) *dessous* quelques hauts sapins qui *plantent* (sont debout) [depuis] déjà bien des ans sur le bord de notre champ. Une tasse de café avec un bon morceau de sucre et deux trois tartines chargées de fromage du pays, vous ne croiriez pas le bien que cela *ne* nous fit. Quand *que* j'eus raffermi ma faux qui hochait

ô pôk o fâs-magn, næ̈s nos r'mètts a l'ovradje èt n' tchèssts o bokèt come sæ̈ n' l'ouhts è martcht.

A nône, ô nos apwèrta l'amagner arindjé èn ô grand plat, èt çoula nos saw'ra si bén quæ̈ næ̈s n' lèyts nè ploukète. Adô n' firts one pitite prândjire, po rataquer qwând quæ̈ m' frère areût batu s' fâs, qui n' tayève pus dès trop bén. Mais ç' fout bè mâgré nos-autes quæ̈ n' nos r'lèvts quànd qu'i-out fèt; i f'zève pòr si bô sæ̈ r'pwèser o l'ôbe ! Mais i falève bén, sæ̈ n' volts aveûr nosse bokèt d'avône djus d'vànt l' næ̈t.

Èt n' nos r'mètts atôr vès one eûre; i f'zève one tcholeûr abômi-nâbe : læ̈ solè broûlève ôk ol hanète èt c'èsteût tot qu'ô l' polève supwèrter; ô swève a græ̈ssès gotes, mais i falève roter. Ô n'aveût pus l' timps dæ̈ s' ræ̈pwèser, ni minme dæ̈ djâser èssone. Næ̈s n' firts pus qu'one pause dæ̈ quèquès minutes a qwètre eûres po magner one pitite bokée èt beûre ô gordjô d' cafè. Læ̈ solè d'hindève dèdja bè-z-èt-ræ̈d, èt næ̈s n' côtts pus qu' n'arts fèt. Mais, come qu'i-aveût

---

un peu dans le manche-de-faux, nous nous remîmes à l'ouvrage et nous *chassâmes* (poussâmes en avant) dans le morceau comme si nous l'eussions *en marché* (à forfait).

À *none* (midi), on nous apporta l'*à-manger* (le dîner) arrangé en un grand plat, et cela nous *savoura* (ragoûta) si bien que nous ne laissâmes pas miette. Adonc nous fîmes une petite méridienne, pour *rattaquer* (recommencer) quand *que* mon frère aurait battu sa faux, qui ne taillait plus *des* trop bien. Mais ce fut bien malgré nous *autres* que nous nous relevâmes quand *qu*'il eut fait; il faisait vraiment si bon se reposer *en* l'ombre ! Mais il fallait bien, si nous voulions avoir notre morceau d'avoine *bas* (fini) devant la nuit.

Et nous nous remîmes *a-tour* (nous nous y remîmes) vers une heure; il faisait une chaleur abominable : le soleil brûlait *quelqu'un* (vous brûlait) *en* la nuque, et c'était *tout qu'on* le pouvait supporter (c'était à peine si...) ; on suait à grosses gouttes, mais il fallait *router* (marcher). On n'avait plus le temps de se reposer, ni même de jaser ensemble. Nous ne fîmes plus qu'une pause de quelques minutes à 4 heures pour manger une petite bouchée et boire un *gorgeon* de café. Le soleil descendait déjà *bien-et-raide* (rapidement), et nous ne comptions plus que nous aurions *fait* (fini). Mais, comme *qu*'il y avait

totes lès aparànces dœ fè co bô l'èd'main, nœs propôsts dœ n' nè lèver ci djôr la èt d' côtinuwer a-z-abale. Èt, â solè moussànt, n'avts nosse bokèt djus

Mais nœs n' nos côtintts nén avou çoula.

Nœs nos mètts â lèver, qwànd minme qu'i f'zève dèdja bè-z-èt-spès. Mœ frère èt mi, nœs f'zts lès sôdârs ; deûs p'tits frères nos n'ntn' lès djâbes èt lès autes loytn' a fèt. A noûv eùres l'avône èsteût tote drèssée.

Nœs ramassts nos sèt'-z-afères èt n'è ralts bè nèhis, mais bè djoyeûs qwànd minme, ca n'avts ô bè ovradje foû dès pids. Mœ mère sœ louka bè lâdje d'oy quœ n'avts avou fèt èt, po nos rèscô-pinser, n'ourts tchaque one bone nokète dœ souke è nosse cafè.

Joseph Marichal,
Professeur au Collège de Godesberg-sur-Rhin.

toutes les apparences de faire encore bon *l'en-demain*, nous proposâmes de ne pas *lever* (dresser les gerbes) ce jour-là et de continuer à abattre. Et, au soleil *mussant* (se cachant), nous avions notre morceau *bas* (fini).

Mais nous ne nous contentâmes pas *avec* (de) cela.

Nous nous mîmes *au* lever, *quand même qu'il* faisait déjà *bien-et-épais* (assez obscur). Mon frère et moi, nous faisions les *soudards* (dizeaux) : deux petits frères nous donnaient les gerbes et les autres liaient à *fait* (mesure). À 9 heures l'avoine était toute dressée.

Nous ramassâmes *nos sept affaires* (armes et bagages) et nous [nous] en rallâmes bien harassés, mais bien joyeux quand même, car nous avions un bel ouvrage hors des pieds. Ma mère *se regarda bien large* (fut bien stupéfaite) d'ouïr que nous avions *eu* fait (terminé) et, pour nous récompenser, nous eûmes *chaque* (chacun) un bon morceau de sucre *en* notre café.

NOTES

N. B. Les chiffres renvoient aux lignes du texte.

Nous avons essayé de noter les sons aussi minutieusement que le permet une orthographe pratique. Ainsi nous avons distingué

le *e* du français *le, me, ne, se,* de l'*e* muet, représentant le premier par *æ̀,* le second par *e.* — Les nasales nous ont donné de l'embarras. Nous représentons par *ŋ* la consonne nasale gutturale (*matéŋ*) ; quant aux voyelles nasales, elles sont traitées à Gueuzaine assez diversement. L'auteur, M Marichal, prononce *in* presque pur (*minme, côtint*), il prononce *an* intermédiaire entre *an* et *on,* soit *ȧn* voyelle ; mais *on* et *én* sont plus dénasalisés. Tandis que Sourbrodt, Robertville, Ovifat substituent *ô, é* à *on, én,* on entend à Gueuzaine un *ô, é* avec un commencement de nasalisation gutturale. Cette nasalisation est plus distincte à la fin d'une expression ou devant une voyelle, moins distincte devant une consonne. Nous avons cru qu'il suffisait d'avertir du phénomène les gens qui liront le texte à ce point de vue, sans consteller les pages d'une foule de *ŋ* en caractères minuscules.

1. *èsteût, aveût* ont la tonique longue devant consonne. La voyelle finale s'abrège devant voyelle ou à la fin de l'expression ; cf. 5, 11, 22.

8. La fête de Weismes a lieu le second dimanche de septembre.

12. *ræ̀lèver,* relever, 65. *lèver,* lever = dresser les gerbes.

15 et 65. *sæ̀ mète â bate, â lèver.* Remarquer l'emploi de l'article, qui s'est perdu dans le liégeois moderne, où l'on dit : *si mète a bate, a lèver.* — D'après M. J. Bastin, on dira en Wallonie prussienne *s' mète a bate, a lèver,* mais *èsse â bate, â lèver* (être occupé à battre, à lever).

18. Morte-Fontaine, lieu dit dans la direction de Robertville. — Nous avons traduit et nous expliquons *wice quæ̀* par « où est-ce que », en nous fondant sur les expressions analogues « quand ce que, qui ce que... ? ». L'auteur tend à expliquer *wice* par ubiecce, mais cette hypothèse ne nous paraît pas admissible.

22. Il en était bien tombé de quoi resemer la pièce deux fois.

35. *blôde* (ampoule), emprunté de l'allemand dialectal.

36. *come quœ ç' ouhe,* comparer 46. *come sœ n' l'ouhts.* — « *Come quœ* a deux sens : 1. de la façon que : *c'èst come qu'i dit* ; 2. attendu que : *come qu'i fèt bon.* À la ligne 36, je crois qu'il serait plus juste de dire : *come sœ ç'ouhe* ». (J. Bastin).

54. *atôr,* préposition composée de *a* + *tôr* (tour) ; comparer le lat. adversus : *djœ l'a dit atôr lu,* je l'ai dit à lui. Ne pas confondre avec l'adv.-prép. *âtôr,* autour, qui a la forme *âtô* devant consonne : *âtô dol manhon,* autour de la maison.

55. *ôk,* quelqu'un, employé dans des phrases de ce genre a l'instar de l'all. einem : *lœ pleûve fèt ôk do mâ,* la pluie vous fait du mal ; *i-è fèt ôk mâ,* on en éprouve de la peine.

60. *bè-z-èt-rœd* et 65. *bè-z-èt-spès,* à Malmedy *bin-z-èt-reûd, bin-z-èt-spès.*

61. *aparànces.* Les vieux disent *aparinces.*

70. *nos sèt'-z-afêres,* traduction de l'expression allemande unsere sieben Sachen.

On trouvera des renseignements précieux sur le dialecte de notre texte dans le *Vocabulaire de Faymonville* (*Bull.,* tome 50) et dans la *Morphologie de Faymonville* (ibid., tome 51) par l'abbé Joseph Bastin.

LIVRES ET REVUES

Il n'est pas de nos jours un linguiste, pas un historien de la langue française qui n'envoie en passant aux patois un salut sympathique et attendri. Tous en proclament hautement le grand intérêt pour l'étude même de l'idiome littéraire : « L'étude des patois, dit M. F. W. Mariassy dans ses tout récents *Aperçus de Philologie française* (Paris, Schleicher, 1909, p. 143), a révélé à la science bien des secrets étymologiques... ; ils contiennent de quoi enrichir le français en y faisant rentrer un peu de pittoresque ».

Mais il faut lire surtout les pages lumineuses que vient de leur consacrer M. Albert Dauzat dans un petit livre de vulgarisation plein d'intérêt et de science solide : **La langue française d'aujourd'hui ; évolution — problèmes actuels** (Paris, Collin, 1908, pp. 191-215). L'auteur, qui avait débuté en 1897 par des *Études linguistiques sur la Basse Auvergne* parues dans la Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Paris, était donc à même de nous parler des patois avec une vraie compétence : aussi noterons-nous tout d'abord avec plaisir qu'il range ceux de la Belgique wallonne parmi les rares patois français vraiment sains et vigoureux !

Les patois s'en vont rapidement, minés par le travail de sape incessant de la langue officielle ; c'est une évolution sociale qu'on peut regretter, mais certes pas enrayer, et par malheur elle sera accomplie avant qu'on ait pu étudier et cataloguer ces documents pourtant si précieux pour la linguistique.

Car un intérêt de premier ordre s'attache à leur connaissance ! Ils apportent une riche moisson d'éclaircissements à l'histoire du français ; aussi les étymologistes les plus réputés de l'heure actuelle y puisent-ils à pleines mains. Une étymologie française reste

hypothétique tant qu'elle n'a pas été confirmée par la comparaison des formes patoises.

Les parlers populaires, grâce à leur variété infinie, ont singulièrement favorisé la création de la méthode expérimentale, qui a rénové complètement la phonétique. Pour le linguiste, leur intérêt égale celui de la langue littéraire, car ils nous présentent, dans l'espace, un aperçu simultané de ses phénomènes historiquement successifs. Moins riches, mais plus purs que le français troublé par tant d'influences littéraires et grammaticales, sans flottement, ou à peu près, dans le lexique, la signification des mots, la prononciation, moins complexes et plus faciles à étudier, ils constituent un merveilleux instrument d'éducation linguistique, et l'on s'explique le cas que les savants en font aujourd'hui et la place qu'on leur accorde dans l'enseignement supérieur.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent, en France et ailleurs, en faveur de la dialectologie romane? Quels en furent les initiateurs? Quelle est l'étendue et quel est le succès de l'enseignement dialectologique? Que valent les nombreuses tentatives des travailleurs locaux? Comment devraient procéder ceux-ci pour faire œuvre qui fût vraiment utile? Quelles hérésies linguistiques, quelles mauvaises méthodes vicient leurs efforts?

D'autre part, pourquoi ne faut-il pas compter sur les linguistiques pour dresser l'inventaire des patois français? Nécessité, difficultés, méthode et charmes, risques parfois, de l'enquête directe, des recherches sur place; dangers, insuffisance, caractère aléatoire de l'enquête par correspondance; intervention nécessaire des travailleurs locaux pour continuer les recherches dialectologiques, à peine amorcées, pour analyser, cellule par cellule, village par village, la masse hétérogène des patois, chacun étudiant le sien, et rien que celui-là, surtout sans faire d'étymologie, mais avec des exemples *entendus*, et selon un procédé tracé par le linguiste; appel aux instituteurs, qui méprisent les patois sans se douter des ressources qu'ils leur présentent pour l'étude même de la langue littéraire, — telles sont les multiples questions que le

savant linguiste qu'est M. DAUZAT expose aux profanes, en ces quelques pages, avec une concision qui laisse pourtant à l'exposé toute sa clarté, avec une érudition qui se dissimule sans effort et et non sans agrément. A. D.

Dans le *Leodium* de juin 1909, pp. 69-86, M. J. CEYSSENS étudie longuement **Le son EU dans le dialecte liégeois et les noms de lieux en -EU et en -EUR du pays de Liège**. Il est regrettable que M. Ceyssens, en qui nous reconnaissons un esprit d'analyse et de combinaison très estimable, ne soit pas mieux documenté. S'il connaît les historiens, il ne connaît pas du tout les philologues. Il s'imagine que tout le travail exécuté sur le wallon est renfermé ou résumé dans le petit livre de M. Maurice Wilmotte, qui n'a jamais eu d'autre prétention que de donner pour la collection Rozez un raccourci de ce que tout Wallon doit savoir de l'histoire de la principauté de Liège et de la littérature indigène. De là chez M. C. ces longueurs élémentaires sur le son *eu* dans le liégeois, qui aboutissent à cette proposition naïve, faire ajouter ceci dans le manuel de M. Wilmotte, pp. 28 et 29 : « le son *eu*, remplaçant (?) le son français *oi*, constitue un trait distinctif du wallon-nord ».

Ce premier chapitre est donc un mélange de constatations évidentes et de singulières erreurs. Il n'est pas permis de dire que le verviétois *veûr* et le liégeois *vrêy* sont le même mot, ni que le français *vraiment* vient de l'ancien-français *voirement* : *veûr* vient de verum et *voirement* de veramente, tandis que *vrêy*, en anc.-fr. *verai*, s'explique par veracum et *vraiment*, jadis *veraiement*, par veraca mente. L'expression *sins feû ni leû* ne signifie pas « sans foi ni loi », mais « sans feu ni lieu », si j'en crois le sens traditionnel. Au reste, la conclusion elle-même est fautive : *eu* n'est pas une carastéristique du Nord-wallon, mais de tout l'Est-wallon. L'ardennais dit *creût* (credit), *veût* (videt), *neûr* (nigrum), *deût* (digitum), *neû* (nucem), *teût* (tectum), pour reprendre les exemples de

M. C. Enfin il n'est guère utile de comparer le français *oi*, qui a diverses origines, et le wallon *eu*, qui a aussi des origines multiples, en grande partie différentes de *oi*. Quand M. C. aura montré que *eu* wallon correspond quelqnefois à *oi* français, cette constatation ne l'aidera en rien pour établir l'origine des noms de lieux en *-eur* et en *-eux*. Il fallait étudier les *ascendants* et non les *collatéraux*. Non qu'on ne puisse arriver à quelque vérité par un chemin détourné, mais parce que les procédés d'analyse doivent être plus précis que ne le croit M. C.

Ce que M. C. dit ensuite de la valeur des suffixes toponymiques *-eur* et *-eux* est fort connu. Nous éviterons même de rappeler la bibliographie du sujet pour ne pas citer vingt fois nos *Bulletins* et nos travaux personnels. M. C. cherche ensuite à délimiter la zône des noms en *-eu*. Il ne pourrait y arriver puisqu'il part de l'idée préconçue que *-eu* est propre au N.-E wallon. Nous nous préparions à lui citer quelques noms de la province de Luxembourg qui infirment sa thèse, lorsque, à notre grand étonnement, nous trouvons ces noms cités plus loin dans son article. Ce qui a empêché l'auteur d'en modifier sa conclusion, c'est qu'il part d'apparences et pose le problème autrement qu'un philologue. M. C. constate que les noms en *-oy* et *-oir* sont très rares dans la région liégeoise en regard des noms en *-eu* ; il constate que dans le Luxembourg ce sont les noms en *-oy* et *-oir* qui dominent : c'est juste, mais c'est partir de formes savantes sans aucune portée linguistique. Là où l'on traduit *halleu* par *halloy* ou *halloir*, c'est que le traducteur, personnellement, avait vaguement conscience d'une équivalence wall. *eu* = fr. *oi* ; ou c'est que la traduction est ancienne ; ou c'est que le traducteur était au courant des formes des chartes et a prétendu les conserver. S'il traduit -etum par *-oir*, ajoutant un *r* indûment, c'est qu'il est, comme nous l'avons expliqué ailleurs (*Noms de lieux en -ster*), victime de l'analogie. Ainsi un nom urbain, antique et désuet, comme *avroi*, a plus de chance d'être francisé en *-oi* qu'un nom rural et toujours usité comme nom commun, tel que

halleu, charneu, ôneu La répartition des *-oi* et des *-eu* officiels ne prouve donc rien ; c'est la prononciation locale seule qui compte. Or la prononciation locale nous donne, pour les noms en -etum, *-eû, eù* dans le tiers septentrional du Luxembourg, *-è* pour le tiers central, par exemple *tchènè* à Saint-Hubert, et *-o, -ou* dans le tiers méridional, qui n'est plus wallon, mais lorrain (*tchènó, tombou, trablou*).

Sur l'origine de cette différence inexistante, M. C. imagine un roman qui fait honneur à ses facultés d'invention. Si donc on dit *-eu* dans le Nord-wallon et *-oi* dans le Sud-Est wallon, cela tient à une différence ethnographique. Les auteurs de *-eu* sont les Francs ripuaires, qui, d'après lui, auraient occupé les rives de la Meuse jusqu'aux plaines de Hesbaye. Le flamand *hooi* (foin) et *strooi* (paille) serait dû aux Saliens, *heu* et *streu* aux Ripuaires. Cette différence se serait transportée jusqu'en Wallonie. Mais M. C. n'est-il pas ici un peu hypnotisé par des ressemblances purement graphiques ? *oi* et *eu* du flamand se prononçaient-ils aujourd'hui comme *oi* et *eu* romans ? Les sons ont évolué : les histoires de leurs évolutions coïncident-elles si bien ? Ce n'est pas que je nie l'existence de corrélations phonétiques, d'essais d'accommodation aux endroits où les deux langues, romane et germanique, viennent en contact ; mais, si de légères différences phonétiques doivent être attribuées à des différences de races, M. C. n'a pas fini ses découvertes ethnographiques en Belgique.

J. F.

L'année 1908 du **Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde** contient des parties très intéressantes pour notre cercle d'études :

1° une édition nouvelle, faite par J. Th. BARON, du *baitomme don piat-fei de Chan Heurlin* de Didier Mory, qui est le complément du *Chan Heurlin* de Brondex, ce bijou de la poésie épique messine. Après une introduction de six pages, où l'auteur a condensé des renseignements biographiques et bibliographiques

importants, viennent les 465 vers du *baitomme,* texte, traduction et notes. Nous avons des réserves à faire au point de vue de l'orthographe. L'auteur a cru bon de rapprocher les graphies de celles du roman messin du moyen-âge (*saige, mesnaige, mairiaige, malaide*) ; il est très avare d'accents et de signes diacritiques; l'influence allemande se fait sentir dans la façon de représenter le *ĥ* par *hh* et ce qu'il appelle « le *g* guttural de l'allemand *wagen* » par *h* (*rahon,* raison; *baheut,* baisait). Comme le *g* de *wagen* ne se prononce guère partout de la même façon, nous voilà bien avancés ! Le travail est d'ailleurs fait avec soin, mais beaucoup trop de pudibonderie dans la traduction, et quelques vers n'ont pas leurs douze pieds (v. 61, 66, 67, etc.).

2° Une savante comparaison entre deux patois, du Dr Calais, qui ne comprend pas moins de 120 pages in-4° : *Die Mundart von Hattigny und die Mundart von Ommeray nebst lautgeographischer Darstellung der Dialectgrenze zwischen Vosgien und Saunois* (*Lothringen*). M. Calais a suivi les leçons de Gröber à Strasbourg, de Gilliéron à Paris et surtout de W. Förster à Bonn. M. Zeliqzon l'a associé à son *Dictionnaire des patois lorrains.* C'est assez dire que nous avons affaire ici à un travail de premier ordre. Hattigny et Ommeray lui servent de types pour étudier les différences phonétiques entre le parler vosgien (Blâmont, Cirey, Rixingen, Lörschingen) et celui du Saunois (Lunéville, Dieuze). Deux cartes phonétiques indiquent 158 localités numérotées, et le texte désigne chaque localité par son chiffre.

L'auteur suit dans son analyse, autant que possible, les *Ostfranzösischen Grenzdialecte zwischen Metz und Belfort* de Horning (*Französ. Studien,* V, 1887). La morphologie n'est pas sacrifiée, comme il arrive souvent : l'auteur lui consacre 18 pages. Enfin une bonne mesure de textes patois scientifiquement notés et un lexique des formes de Hattigny, qui ont servi de base comparative, terminent cette excellente publication.

J. F.

Henry Raveline. **Pou dire a l'Eschrienne** (Dour, A. Vaubert, 1908-9; in-12 de VIII-152 pages). — À côté des productions si diverses de feu *Bosquètia* (Joseph Dufrane, de Frameries), dont l'édition définitive en trois volumes est aujourd'hui terminée, je ne connais rien de savoureux comme ces dix-sept contes en dialecte de Paturages, qui ont paru d'abord au complet dans la *Gazette du Borinage* (¹). L'*eschrienne* — ou, plus lisiblement, l'*èscriène* — c'est l'antique veillée où les aïeules filaient, où les hommes fumaient, en égrenant le chapelet des contes étranges et drôlatiques qui faisaient tour à tour rire et frissonner. L'auteur, dans un *Avant-propos* en français, déclare avoir voulu rassembler quelques-unes de ces légendes. « Nous n'avons pu, dit-il, recueillir de certaines autres que des fragments assez étendus que nous avons agencés de notre mieux, en nous inspirant de l'esprit local. » Le folkloriste pourrait ici désirer des indications plus précises : il voudrait distinguer les données traditionnelles des péripéties imaginées par notre conteur. Mais ne chicanons pas. Au fond il serait illusoire, je crois, de chercher dans ce petit livre des notations exactes du folklore borain. L'auteur a pris son bien où il le trouvait ; il a puisé aux inspirations les plus diverses, passant d'un lied de Gœthe (*Èl feû d' canchons*) à l'*Âne* d'Apulée (*Face Merette*), habillant à la boraine des versions recueillies en d'autres régions de la Wallonie (*Èl sote qui va s' marier* ; *P'tit Pichon*) et, de tout cela, il a composé un joli bouquet de contes « pour dire à la veillée ».

Dans ce même *Avant-propos,* Henry Raveline fait un ardent panégyrique du dialecte borain, qu'il proclame « possédant un vocabulaire riche et varié, inépuisable en expressions pittoresques... idiome vivant et alerte, naïf et railleur, étonnamment fleuri d'images inattendues ». Voilà ce qui s'appelle définir, en termes heureux, les qualités de son style propre. Et les exemples

(¹) Plusieurs de ces contes avaient paru précédemment dans *le Pays Borain* et dans *la Province*, de Mons.

suivent de près la définition. J'ai pris, pour ma part, un plaisir extrême à me laisser aller au fil de ces narrations légères, écrites en une langue drue et rapide, semées de comparaisons familières et d'accumulations de termes qui font assaut de relief. Et que d'inventions amusantes ! C'est un maître conteur, ce Henry RAVELINE : il possède le don de faire vivre, gesticuler et dialoguer ses personnages. On sent qu'il les aime, les types simplistes de chez lui, et qu'il les a regardés agir avec une attention passionnée, — qui n'exclut nullement la malice. Et cette sympathie se communique d'emblée au lecteur.

Une *avertance* wallonne, signée DJEAN PICOT (*picot*, en borain, est synonyme de *raveline*, « pic du mineur »), convie en phrases truculentes les amis du rire large et sonore à lire les pages qui suivent. Tout cependant n'y fait pas rire. Le ton est varié comme il convient. Entre des contes hilarants, des fantaisies rabelaisiennes, tels *Èl prumier singe* et *Des briques, Louise !*, on sourit au charme de cette fraiche idylle, *Èl saint à baises d'Erquennes*, on s'émeut au pathétique de ce drame élémentaire, *Lenteingn' dou Damné*. Et çà et là, discrètement, la bonne petite leçon morale montrant le méchant puni et le bon récompensé.

Nous aimons à croire que ce petit livre a été accueilli avec joie au Borinage, et nous espérons que l'auteur donnera bientôt une nouvelle série de ces contes naïfs et goguenards. En tout cas, ceux-ci valent qu'on les recommande franchement à tous les amateurs de belle et saine littérature populaire. Et, pour notre part, nous sommes d'autant plus heureux de féliciter Henry RAVELINE que, sous ce pseudonyme, se cache modestement l'un de nos meilleurs correspondants du *Dictionnaire*, M. le Dr Valentin VAN HASSEL, de Paturages.

Mais n'oublions pas que nous sommes « Revue de philologie » et, en bon pédant qui ne craint pas, même à propos de contes folâtres, de rappeler les vérités méconnues, parlons orthographe. À force de se répéter, les leçons finiront bien par porter leurs fruits...

Notre auteur a tâché, c'est visible, de donner à son dialecte un vêtement qui ne fût pas de pure fantaisie; cette préoccupation n'a rien d'étonnant chez un homme dont la culture n'est pas ordinaire. Mais on n'invente pas un système rationnel d'orthographe sans de longues et de profondes réflexions; un philologue seul peut essayer de résoudre les problèmes qui se lèvent à chaque mot — c'est, du reste, partie de son métier. Le plus simple, comme le plus profitable, serait encore de se mettre à son école... H. RAVELINE a donc un système : il suit l'analogie du français ; mais que d'erreurs graves dans l'application de ce principe ! Pour l'édification de l'auteur et des hommes de bonne volonté, donnons-nous la peine d'en épingler quelques-unes.

Le français écrivant « secouer, coudre, il accourt », H. R. croit l'imiter en graphiant *esceute, ceute, il acceurt,* au lieu de *èskeûte, keûte* (ou mieux *keûde*), *il akeûrt*; s'il a horreur du *k,* qu'il écrive du moins *èscœûte,* etc. — L'analogie, entendue de la même façon superficielle, le conduit à encombrer ses graphies de lettres parasites : il écrit *litte* (lit), *nuitte* (nuit), *toutt'* (tout), *ratte* (rat), *pagne* (pain), *avet* (avec), *rioux* (rieur), *des porteux au saque* (des portefaix), au lieu de *lit', nuit', tout', rat', pagn, avè, riou* ou *riyou, dès porteûs-au-sac.* — De même *vou* (fr. votre) est presque partout écrit *vous* ! — La conjugaison surtout est massacrée en vertu de la pseudo-analogie. Écrire *rit'nt* (rient), *ming'nt'té* (mangent), *courôtt'nt* (couraient), *tapôttent* (tapaient), c'est forger des monstres d'une complication bizarre; en réalité, c'est le *t* final, devenu muet dans le franç. rient, mangent, etc , qui sonne en borain comme il sonnait en ancien français. Écrivez donc simplement et correctement *rit', ming'té* (ou mieux *minj'té*), *courôt', tapôt'.* De même *nous avon'* (fr. avons) et non *avonnes, i 'st arivé* et non *i s't'arrivé.* — Quand la forme ou l'expression parallèle n'existe pas en français, on s'en tire au petit bonheur, le plus souvent très mal, comme dans *tout à* SES *côps,* au lieu de *tout a* CES *côps,* juste à CE moment, sur CES entrefaites. — L'adverbe-pronom en, lat. inde, a deux formes en borain : *in* devant

consonne (*in raler*, s'en retourner), *ind'* devant voyelle (*ind'aler*, s'en aller) ; or, dans ce dernier cas, H. R. écrit partout *in d'* en deux mots ! — Au lieu de *dj* qui ne manque ni de clarté ni même d'élégance, comment peut-on écrire *d'g*, *d'j* dans *djins*, *djône*, *djoû* ? À signaler ici un mot-phénomène, qui cumule quatre graphies différentes, toutes inexactes : c'est *djumi* (gémir), que nous lisons *d'gûmi* p. 124, *d'gumi* p. 139, *d'gumi* p. 144, *d'jumi* p. 152. — Ne parlons pas du *w*, pour lequel les Hennuyers en général éprouvent une phobie inexplicable ; et pourtant, affirmons en passant nos préférences pour *dwot*, *mwos*, *pwèt*, *swêr*, au lieu de *douot*, *mouos*, *pouët*, et surtout *souère* (sœur ! L'*e* final par analogie avec « suaire » sans doute !). — Après *infin*, *vin*, etc., le framerison fait entendre une résonance gutturale qui, à Paturages, devient un *n* mouillé. Notre auteur a voulu, avec raison, noter ce son caractéristique ; seulement il écrit *infeingne* ou *veingn'*, où nous écririons *infin-gn*, *vin-gn*. — Voici enfin quelques lignes de la p. 147, orthographiées d'après le système de notre Société, sous la dictée de l'auteur lui-même : « C'é co dou tamps que l' bon Dieû roulot in tous lès corons, in compagniye d' Sént Piêre, pou vì si lès biètes a visâge d'omes *é*t' co si michants. Én djoû au nuit' qu'il *é*t' bi*e* scrands d'awô r'batu tous lès vilâges d'a frontiêre, i sont arivès a Sars ».

Certains trouveront sans doute que nous insistons sur des critiques de détail ; mais, on l'a vu, nous savons apprécier la valeur littéraire d'une œuvre malgré la cacographie qui la dépare à nos yeux (1). Ceci nous donne bien le droit de réclamer des auteurs — et des imprimeurs — plus de soin et de logique dans la notation de leur dialecte. Tout le monde, nous en sommes persuadés, y trouvera son compte. Vous aurez moins besoin alors de présenter l'apologie de votre patois et de dire qu' « il ne constitue pas, comme on le pense généralement, un idiome

(1) Voyez dans *Wallonia*, 1909, p. 208, le compte rendu de ce même ouvrage par J. Feller.

grossier » [1]. Et puis, essayez donc vous-même de goûter la beauté d'un sonnet de Hérédia dans la copie que votre bonne aura faite sous votre dictée !...

Nous souhaitons donc que le Dr Van Hassel soit « forcé » à bref délai de donner une seconde édition de ses contes, sûr qu'il se préoccupera de satisfaire les philologues autant qu'il a charmé les artistes. J. H.

La Fontaine est resté le plus populaire des auteurs et le plus imité par nos stylistes wallons. Deux de nos collègues de la *Société* lui ont récemment encore rendu cet hommage de traduire ou plutôt d'adapter au goût wallon, sans sacrifier leur originalité personnelle, un certain nombre de fables. M. G. Glesner, échevin de la commune de Heusy, avait publié en 1907 un premier recueil de 22 fables : *Fôves du La Fontaine ès wallon* (Verviers, A. Remacle). Depuis lors il est entré en relations avec M. A. Lurquin, de Fosses, percepteur des postes à Verviers, un enthousiaste de littérature wallonne, un travailleur original et éclairé, un lauréat de nos concours qui a remporté l'an dernier une médaille d'or pour un lexique du dialecte de Fosses. Associant leurs verves et leurs idiomes avec une fougueuse émulation, ils ont fait paraître en commun, en 1908, un nouveau recueil : *Saqwants fauves du La Fontaine è patwès d' Vervis — èt do payis d' Nameûr* (Bruxelles, Crols, 1908). Ce sont vingt nouvelles fables, tour à tour en verviétois ou en namurois selon que l'auteur est M. Lurquin ou M. Glesner. Nous renonçons à donner une idée de la saveur de ces imitations, qui sont souvent de vraies créations. La place nous manque pour fournir des exemples de ces fables ou seulement des traits heureux choisis impartialement dans chacun des deux auteurs. Résumons seulement notre impression en disant que ces fables soutiennent la comparaison avec celles de Dehin et Bailleux.

Signalons encore à l'actif de M. Glesner un petit recueil sans prétention aucune de 250 *Proverbes, riotes, parales èt rapwètroûles* (Verviers, Dexhorez, 1907) et une sorte de chronique rimée de l'histoire de Heusy depuis son érection en commune séparée de Stembert (1838), en vers de sept syllabes, intitulée *Rîmês plic-ploc de Heusy* (Bruxelles, Crols, 1909). Ici c'est l'échevin qui rime l'établissement de la commune, ses premiers

(1) *Avant-propos*, p. III.

efforts, la construction de l'hôtel-de-ville, l'installation de la lumière électrique, la distribution d'eau, le cimetière, la bibliothèque, le sanatorium, la garde-civique, la visite du choléra et celle de la petite vérole, le projet de création des égouts, le pèlerinage de Saint-Adelin (*Hâlin*) le vendredi saint, l'école intercommunale de Mangombroux, les grands hommes de Heusy. Chaque article a son mot de la fin, sa pointe d'humour.

C'est grand dommage que M. GLESNER ne suive aucun système orthographique, ni rationnel ni autre. Il ne sait pas combien ses vers les mieux venus perdent par cet entêtement, qu'il faut laisser aux illettrés. Un homme qui a fait ses humanités comme lui doit choisir un système et pouvoir se l'assimiler. C'est dans le style, le trait, l'invention fine ou drolatique qu'il doit mettre son originalité, non dans l'orthographe. La différence se marque très bien dans le recueil commun signé GLESNER et LURQUIN : les fables de M. LURQUIN seront lues avec sûreté par tout Wallon, celles de M. GLESNER ne seront prononcées convenablement que par des Verviétois. J. F.

COMMUNICATIONS REÇUES

(5e LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux. — Comme les précédentes, la liste suivante ne tient compte que des *communications manuscrites faites en dehors des réponses aux* « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire ». — Le Secrétaire accuse *immédiatement* réception de tout envoi qui lui parvient.



AVAERT, Léopold. — Mots de Binche (52 fiches).
BERNARD, Émile. — Mots d'Offagne (23 fiches).
BRABANT, Alfred. — Mots de Quevaucamps (145 fiches).

Bragard, Louis. — Mots d'Andenne (16 fiches). — Le pêcheur à Andenne (notice insérée ci-dessus p. 26). — Le rouet, les outils du faucheur, l'abeille et la ruche, le *pupi* ou fabricant de pipes à Andenne.

Calozet, Joseph. — Le sabotier à Awenne.

Closson, Ernest. — Mots de Tubize (27 fiches).

Colson, Oscar. — Notes diverses.

Dewert, Jules. — Copie d'un acte passé le 22 octobre 1431 devant les échevins d'Ath.

Dory, Isidore. — Notes sur le dialecte de Charleroi.

Esser, Quirin. — Notes d'étymologie : *hass'wè, hâsti, houri, bê-d'zeûr, hlimpe, rère.*

Gaillard, Henri. — Mots de Neuville-sous-Huy, etc. (87 fiches).

Goffinet. Aristide. — Mots de Chiny.

Herman, Alfred. — Les cloches et les vents à Aubin-Neufchâteau.

Hubaut, Émile. — Mots de Houdeng (160 fiches).

Jadin, Armand. — Les noms d'oiseaux, les poules et le foin à Chastre-Villeroux. — Conjugaison de *awè* et de *èsse,* ibid.

Lejeune, Jean. — Mots de Jupille (25 fiches).

Loiseau, Louis. — Spots de Namur (63 fiches : *a* — *aler*). — Mots de Namur et de Stave (812 fiches).

Maréchal, Alphonse. — Notes sur le Dictionnaire namurois manuscrit de Boigelot (300 fiches : lettres M, N, O, T). — Mots de Namur et de Lustin (31 fiches).

Maréchal, Paul. — Notice sur le matelassier à Namur.

Marichal. Joseph. — *Lè feû o viadje,* récit en dialecte de Gueuzaine-Weismes. — Mots de ce dialecte (14 fiches).

Mortier, Adolphe. — Mots de Court-Saint-Étienne (255 fiches).

Nollet, Jules. — Mots de Bouvignes-Dinant (140 fiches : lettre A).

Pecqueur, Oscar. — Vocabulaire du cloutier à Viesville (58 fiches). — Mots de Viesville (64 fiches).

Randaxhe, Sébastien. — Notes de toponymie sur Fléron-Thimister (12 fiches), sur Soumagne et les environs (60 fiches), sur Clermont-sur-Berwinne (316 fiches).

Renard, François. — Pièces diverses en dialecte de Fontin-Esneux.

Robert, Victor. — Note sur *wèriha.*

Roger, Lucien. — Notes sur Prouvy.

Rolland, Émile. — Vocabulaire d'Ellezelles : B et C (850 fiches).

SCHOENMAEKERS, Joseph. — Mots de Borlon, d'Embresin et du Condroz (220 fiches).

SIMON, Constant. — Mots de Ste-Marie-sur-Semois (25 fiches). — Description du jeu de *gaye*, ibid.

VAN HASSEL, Valentin. — Pièces diverses en dialecte de Paturages.

XHIGNESSE, Arthur. — Mots de Scry-Abée, etc. (56 fiches).

°°°

À ces communications diverses qui sont parvenues directement à la Commission du Dictionnaire, il importe d'ajouter les mémoires suivants, que la Société de Littérature wallonne a reçus aux derniers concours (décembre 1908) et qu'elle vient de couronner :

FRANCK, Jean. — Recueil de mots nouveaux.

GILLARD, Alphonse. — Recueil de mots nouveaux.

LEJEUNE, Jean. — Glossaire toponymique d'Ayeneux.

VERQUIN, Fernand. — Recueil de proverbes montois.

°°°

Nous prions nos correspondants de nous envoyer des descriptions en patois des divers aspects de la vie wallonne : mœurs, croyances, métiers, travaux de la ferme, jeux, chants, proverbes, etc. Les textes que nous avons publiés jusqu'ici dans nos *Archives dialectales* peuvent servir de modèles et suggérer d'autres communications du même genre.

Qu'ils veuillent bien aussi récolter les termes curieux qu'ils connaissent ou entendent autour d'eux et nous envoyer ces listes pour enrichir nos collections. Spécialement nous les prions de nous adresser en temps utile la liste des mots sur lesquels doivent porter les questionnaires futurs (AG-, AH-, etc.).

Il va de soi que, si l'un de nos correspondants désire qu'une enquête soit faite sur un terme, un usage, etc., il est *grandement invité* à nous faire part de son désir. Nous le renseignerons sur la chose qui l'intrigue ou nous établirons une consultation générale par l'intermédiaire de ce *Bulletin*.

Enfin, ils nous rendront un grand service en faisant connaître l'œuvre du *Dictionnaire wallon* dans le cercle de leurs amis et surtout en recrutant de nouveaux collaborateurs dans les régions écartées qui n'auraient pas encore de représentants.

Les moindres communications sont reçues avec empressement et reconnaissance.

BULLETIN

DU

Dictionnaire général de la Langue wallonne

publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne

4e année — 1909 **Nos 3 et 4.**

Un projet d'article sur la préposition *à*

En étudiant les articles consacrés par divers dictionnaires aux prépositions, il m'a semblé que, si fines que fussent les analyses présentées, elles offraient pourtant la matière tantôt d'une façon peu philosophique au théoricien, tantôt d'une façon trop compliquée à celui qui cherche des renseignements pratiques. Cette impression, je l'ai éprouvée surtout quand il s'est agi de mettre la main à la pâte, c'est-à-dire, ici, dans le cas particulier qui m'occupait, de trouver une forme définitive pour le premier article important de notre *Dictionnaire wallon,* article relatif à la préposition *à*. Dans le *Projet de Dictionnaire,* forcé de courir au plus pressé, le comité de rédaction s'est borné au cadre que lui offrait le *Dictionnaire général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas. On n'aurait pu choisir un meilleur modèle. L'article *à* y est réellement présenté avec plus de méthode qu'ailleurs et l'on peut mettre en un tableau séduisant les divisions et subdivisions établies par les auteurs. Il suffit de comparer cet article avec celui de

Mozin ou celui de Littré pour en apprécier la valeur. Si, malgré ces qualités, je rêve des modifications de rédaction et de classement, je dois d'abord m'excuser de cette hardiesse, je dois ensuite expliquer pourquoi et en quoi je voudrais innover.

I

LES PRINCIPES

L'article du *Dictionnaire général* introduit comme divisions principales « destination de lieu, destination de temps, destination de but, destination de personnes et de choses, destination de moyen ». Il subordonne à ces cinq divisions celles de « direction, proximité, position; — progression vers un temps, coïncidence, accomplissement; — tendance vers un but, conformation en vue d'un but, situation par rapport à un but; — attribution, adjonction, appartenance; — recours à une chose qui sert à produire un effet déterminé, réunion d'une chose avec une autre qui concourt à produire un effet déterminé ». C'est d'une symétrie parfaite et bien séduisante. J'avoue que ces titres abstraits me déroutent un peu; je leur préférerais des phrases descriptives des phénomènes, mais c'est sans doute une infirmité de mon esprit de ne pouvoir se faire une idée claire du sens d'une expression comme *destination de moyen*. Glissons donc sur ce point pour aborder le principe même de division.

Est-ce que vraiment la préposition *à* signifie tant de choses? N'est-on pas victime d'illusions? N'attribue-t-on point à ce seul mot ce qui appartient à toute l'expression? Et comment reconnaître, dans toutes ces ramifications, un tronc et des branches, c'est-à-dire une signification fondamentale et une filiation de sens?

Le *Dictionnaire général* donne, il est vrai, à la partie historique de l'article, des indications sur le sens originel. On y dit que AD latin a pour sens propres *direction* et *proximité*; que dans le latin populaire s'y sont ajoutés deux sens nouveaux,

l'*attribution* et la *situation* ; qu'en outre, un emploi spécial de AD (coïncidence) amenant l'idée de conséquence (ad cantum galli expergisci), AD a marqué l'instrument (occidere ad lanceas). Ce sont donc déjà en latin presque toutes les significations reconnues dans le français; la complication n'est pas diminuée et nous ne sommes guère plus avancés. Nous apprenons seulement par là que la diversité d'acceptions de *à* remonte plus haut qu'on ne l'aurait cru.

Faut-il se résigner à enregistrer cette diversité sans chercher de filiation ? Mettre une singularité comme occidere ad lanceas sur le même pied que ire ou mittere ad aliquem? Nous croyons au contraire qu'il est légitime, même pour un article sur *à* français, de critiquer un peu les données du dictionnaire latin. AD est une préposition qui accompagne l'accusatif, c'est-à-dire le cas de l'objet auquel aboutit une action; AD signifie donc tendance ou direction vers quelque chose. Que le latin AD ait servi à d'autres usages, nous en doutons; ou plutôt la question est mal posée, il y a en elle un malentendu, le même que quand il s'agit de déterminer les sens de *à* : on attribue abusivement à la seule préposition un sens qui est celui de toute l'expression; on fait une analyse incomplète ou superficielle.

Un exemple montrera le danger qu'il y a à tabler sur l'apparence seule : Littré, sur la foi d'expressions comme *arracher aux flammes, ôter au roi sa couronne,* a cru que la préposition *à* avait une double origine, qu'elle provenait tantôt de AD, tantôt de AB. La phonétique s'y oppose autant que le bon sens; mais la leçon à tirer de cette méprise, c'est que, si l'esprit pratique se hâte de comprendre *aux flammes* ou ad lanceas en bloc d'une certaine façon, l'esprit philologique doit se garder d'endosser aux prépositions AD, *à* cette signification.

Mais comment procéder pour créer une classification qui explique et justifie la diversité actuelle en faisant saillir la primitive unité ? Poser des exemples et les comparer, nos devanciers l'ont fait, et, si le procédé était infaillible, ils ont dû trouver la

solution. Si nous jugeons qu'ils ne l'ont pas trouvée, c'est que l'analyse et la comparaison ne valent que par la façon dont on les emploie. Nous devons donc nous contenter de la même méthode : comment nous en servir mieux ?

Prenons au hasard deux exemples, comme *aller à cheval* et *aller à Paris*. Nous sentons dès l'abord que les compléments introduits par la préposition *à* ne sont pas de même nature. Le premier répond à la question *comment ?*, le second à la question *où ?*. On peut s'en tenir là, créer des rubriques *moyen* et *lieu* pour ces deux cas, et procéder de même pour tous les exemples divers rassemblés. Mais, en agissant de la sorte, on n'a vraiment fait qu'une banale constatation, au point de vue logique pur; on a fixé grossièrement l'idée, sans se préoccuper d'étudier comment le langage arrive à produire ce sens. Pourtant on voit dans ces deux exemples que le langage parvient par des éléments identiques à des résultats très différents. N'est-ce pas là ce dont il faut s'étonner, ce qu'il faudrait expliquer ? Si le vrai problème consiste dans la confrontation de la logique et du langage, je n'ai presque rien fait en constatant que *à cheval* marque le moyen, *à Paris* le lieu. Est-ce que la différence de sens proviendrait des substantifs *cheval* et *Paris ?* Serait-ce le petit mot *à* qui a changé de signification ? ou le verbe *aller* ? Décider a priori que c'est la préposition, n'est-ce pas commettre un illogisme ? J'en conclus qu'il est nécessaire d'examiner les choses de plus près, de renplacer l'analyse idéologique de plus haut par une vraie analyse linguistique.

Mais cette analyse, par quel bout la prendre ? Analyser quoi ? Un esprit peut rester rivé à ces trois termes *aller, à, cheval* ou *Paris*, et ne pas saisir nécessairement que, ce qu'il doit étudier, ce ne sont pas tant les mots que les relations entre les mots. Il faut que, peu à peu, d'autres exemples l'y amènent. S'il s'aperçoit que *être à cheval* et *monter à cheval* ne donnent pas non plus le même sens pour un complément identique; que *aller à l'eau* peut signifier diverses choses, comme *se disposer à se baigner*, ou

faire sa provision d'eau, ou *choisir l'eau comme boisson* ; il en conclura que le sens est, souvent, beaucoup plus dans ce qu'on omet que dans ce qu'on exprime, et, dès lors, il reconnaîtra que, ce qu'il faut surtout étudier, ce sont des rapports.

Quels rapports y a-t-il à étudier dans le cas présent de la préposition *à* ? Il nous semble qu'il y en a deux, ni plus ni moins : 1° le rapport établi par l'esprit entre *à* et son régime, 2° le rapport établi par l'esprit entre ce complément et un premier terme dont il dépend. Littré l'avait bien reconnu : il note que, « comme toute préposition, *à* exprime un rapport et **ne peut être bien apprécié indépendamment des deux termes** qu'il lie, aussi bien l'antécédent que le conséquent. Au lieu de la classification par significations, ajoute-t-il, on peut **adopter une classification d'après les deux termes** du rapport où *à* figure, le sens étant aussi bien déterminé en beaucoup de cas par le mot qui précède que par le mot qui suit ».

Cependant il ne suffit pas encore de reconnaître qu'il y a deux rapports à étudier, il faut encore savoir exactement où ils gisent, par quels mots de la phrase ils sont représentés et, d'abord, s'ils sont représentés dans la phrase par des mots Ainsi le beau préambule de Littré ne l'a pas empêché de s'arrêter à la superficie des choses et d'aboutir à des divisions purement mécaniques : *à* entre un substantif et un substantif, *à* entre un substantif et un pronom, *à* entre un substantif et un verbe, etc. Sans s'en apercevoir, Littré part de cette impression que les deux termes du rapport sont les mots qui précèdent et qui suivent *à*. Qu'il en soit souvent ainsi, c'est vrai, et c'est bien pourquoi sa division n'apparaît pas trop mauvaise ; mais ce sont précisément les autres cas qui sont intéressants et qui ont besoin d'explication. La division de Littré manque de profondeur et court le risque de rapprocher des cas disparates comme *aller à Paris* et *aller à cheval* et de séparer des cas identiques comme *pêche à la ligne* et *pêcher à la ligne*. Cette division, Littré devait la faire, mais préalablement et uniquement dans son laboratoire pour analyser

les cas qui se présentaient. C'était un classement d'attente lui permettant les opérations nécessaires pour un classement définitif.

Montrons qu'il y a des cas où les termes du rapport ne sont pas dans les mots exprimés ou plutôt n'y sont que très indirectement.

Dans son sens étymologique, *à* marque la direction vers quelque chose. Quand l'objet vers lequel tend le mouvement est un lieu, un édifice, une personne ou un être quelconque établi dans un lieu, une unité de temps assimilée par analogie à une unité de l'espace, un objet même considéré par l'esprit comme localisé quelque part, alors le rapport entre la préposition et son régime apparaît très nettement, sans complication. C'est le cas de *à Paris*, *à la mer*, *à la côte*, *à l'école*, *à l'abîme*, *adieu*, *à demain*, *à la ruine*, *à la perfection*. L'objet auquel aboutit le mouvement est directement exprimé et le rapport est clair. Mais le lieu, l'objet, le temps peuvent être notés indirectement, par des locutions indiquant plutôt la distance, l'éloignement. *A quatre pas* ne signifie point *vers quatre pas*. *Quatre pas* n'est le régime de *à* que par une ellipse hardie. L'expression signifie *vers un endroit* ou *un point* — *distant de quatre pas*. De même *remettre à huit jours* ou *à huitaine* signifie *remettre à un moment* — *distant de huit jours*. L'imagination, plus vive que la logique, a signifié un point de l'espace ou du temps en exprimant la distance qui la sépare de ce point. Ne pas tenir compte de cette brachylogie, c'est se condamner d'avance à découvrir que *à* marque la distance. Ainsi procède le *Dictionnaire* de Mozin, qui attribue à la préposition *à*, en vingt-six numéros, les sens les plus hétéroclites.

D'ordinaire, l'expression formée avec *à* est mise en rapport avec un premier terme. Si ce premier terme est un verbe ou un substantif verbal indiquant aussi, comme *à*, la direction vers l'objet-régime, il y a concordance parfaite : *aller à Paris* peut graphiquement être figuré par › › o. Mais le langage dit

souvent moins que ce que l'esprit veut savoir. Ce qui prouve que *aller à l'école* exprime seulement l'action de marcher vers un édifice, c'est que cette locution peut se dire à la fois, indépendamment du but, et de l'élève qui va étudier, et du maître qui va enseigner, et du père qui va demander des renseignements au dit local, et du maraîcher qui va sonner au même lieu pour vendre ses légumes à la femme de l'instituteur, et du domestique qui va balayer l'école et allumer les feux. L'esprit interprète et spécifie suivant le contexte ou le ton ou la personne qui parle, mais il ne faut point charger de ces sens divers ni le verbe *aller*, ni la préposition *à*, ni le substantif *école*. De même *aller à l'eau*, *mettre aux fers*, *courir aux armes* peuvent avoir des sens divers, précisément parce qu'ils n'expriment que l'action, la direction de cette action et l'objet de cette action, nullement le but de l'action. Dans *aller aux noisettes*, *aux cerises*, *aux légumes*, le but n'est pas exprimé. C'est notre esprit, coutumier du fait, qui voit dans l'expression plus qu'elle ne contient. Notre esprit sait que les noisettes, les groseilles, les cerises ne sont point abordées pour être regardées ou habitées, mais pour être cueillies, mangées, emportées : il conclut donc à une *tendance vers un but*, selon le mot du *Dictionnaire général*, mais rien n'exprime ce but. Quand le latin dit ad poma colligenda, il y a bien un mot énonçant le but, qui est colligenda, il n'y en a point quand il se contente de ad poma. Veux-je insinuer par là qu'il est mauvais de noter et de classer les rapports si variés que l'esprit fait comprendre avec des tours de langage très simples ? Nullement, mais on gâte tout lorsque, confondant la stylistique et la syntaxe, on affirme que le sens ou rapport perçu appartient en propre à tel mot particulier.

Mais la grande difficulté, créatrice des pires malentendus d'analyse, provient de ce que le premier terme peut ne pas indiquer la direction vers l'objet-régime. *Aller à table* se comprend de soi, comme *aller à Paris* ; mais que ferez-vous de *être à table*, de *assis à table* ? C'est ici que les analyses des grammairiens sont le plus oublieuses du sens primitif. Nous touchons

donc au point délicat. On décide que, *être* ou *assis* marquant le repos, la situation, *à table* marque donc aussi la situation. Il n'y a plus de mouvement, plus de direction, la préposition *à* a changé de sens. C'est bien là la doctrine ordinaire, et, qu'il s'agisse du latin ad tabulam ou du français *à table*, on décide que AD, *à* marquent la situation. Il nous semble, au contraire, que *à table* n'a pas changé de sens, que c'est le rapport entre *à table* et *être* ou *assis* qu'on interprète mal. En réalité *à table* ne dépend pas directement de *être* ou de *assis*, il dépend de l'idée de *aller*. Ce qu'on appelle en ce cas premier terme n'est que dans un rapport indirect avec le complément C'est un faux premier terme et le vrai est inexprimé. L'analyse doit dissocier les deux expressions. *Être à table*, c'est, *étant allé à table, y rester.*

Il était à pleurer peut avoir deux sens : 1° il était en train de pleurer, 2° il était (stupide, sot, abîmé, mal arrangé) au point qu'on en eût pleuré. Puisque c'est le même *à pleurer* de part et d'autre, et le même *il était*, pourquoi peut-on aboutir à deux sens aussi divergents ? Parce que, si les phrases sont semblables par les choses qu'elles expriment, elles diffèrent par les choses qu'elles n'expriment pas. Autrement dit, le premier terme de part et d'autre est omis, et il n'est pas le même des deux côtés.

Qu'on ne m'accuse point de ressusciter par là l'ancienne doctrine des mots sous-entendus, doctrine chère à Sanchez, qui posait en principe des constructions logiques bien sages et bien régulières et qui notait les écarts de ces constructions idéales comme des aberrations et des monstruosités, les mots omis comme des absents à l'appel. On part ici d'un principe tout opposé, à savoir que le langage est une œuvre de sentiment et de vivacité. On essaie seulement d'expliquer — par des mots, il le faut bien — tout ce qu'il y a dans le discours d'inexprimé, d'obscur et d'incomplet, de hardi et d'aventureux.

Quand il y a désaccord entre le sens du complément et le sens du prétendu premier terme, on ferait mieux de constater bravement qu'il y a désaccord. L'esprit a jeté un pont entre des rives

opposées : *être — à table, installé — à la fenêtre, demeurant — à Paris, assis — à l'ombre, exposé — à la pluie, dormir — au soleil.* Le lexicographe, lui, définissant le sens de la préposition, invente le titre *proximité, situation par rapport à un lieu, à un but.* Au lieu de constater le désaccord, il s'ingénie à chercher quel rapport logique *devrait* exister entre les deux termes, et, le sens ainsi trouvé, il l'impose à la préposition. *Être à table* lui révèle qu'on n'est pas *dans* la table, mais *à côté*. Cette précieuse différence lui fait noter le sens de *proximité*, mais *être* lui rappelle ensuite qu'il y a *situation*. C'est ainsi que *à* revêt tour à tour les couleurs de ses voisins, marquant la direction dans *voler au feu*, la situation et la proximité dans *être au feu*, l'extraction dans *arracher au feu*. Que se produit-il en réalité? Quelle est la vérité historique et philologique, qui est du ressort du dictionnaire, en opposition avec ces apparences ?

Le langage a inventé une expression qui signifie la direction vers, *à table*. Son emploi est naturel avec un verbe qui signifie aussi la direction : *aller à table, se mettre à table, venir à table.* On l'emploiera de même au passé, alors que l'action du verbe est terminée et qu'il en est résulté un repos, *être venu à table*, et enfin avec des verbes qui indiquent une situation sans envisager d'action antérieure : *être — à table.* La pensée établit à la longue entre le verbe nouveau et le régime un rapport que le langage n'exprime pas réellement. Mais on devrait se garder de charger la préposition elle-même, qui est innocente, de toutes ces significations de rapport survenues par suite de l'inexprimé du langage.

« La belle avance ! » dira-t-on. « Le dictionnaire ne peut se contenter de noter le sens premier, fondamental, unique à votre point de vue, de telle ou telle préposition. Il doit avertir que tel rapport logique se rend par tel artifice de langage. C'est donc une nécessité d'en passer par la complication et même par les disparates. Vous devez noter l'actuel et vous faites de l'archéologie ! Des rapports nouveaux se sont établis dans la suite

des siècles, vous avez à les enregistrer, objectivement. Par dessus le rapport primitif, l'esprit saisit d'emblée ces rapports nouveaux qui diffèrent suivant la nature des nouvelles alliances de mots. Il semble au vulgaire que c'est une humble préposition qui s'est enrichie de toutes ces significations : on doit lui donner raison si on tient compte de la différence des temps et des points de vue. Puisque le lexicographe s'attache au présent, fait l'inventaire du présent, c'est la variété qui le frappe, c'est elle qu'il doit classer et cataloguer. Si cette variété vous gêne parce qu'elle vous empêche de voir l'unité primitive, c'est que vous êtes un historien, curieux d'évolution du langage, un étymologue, bref un homme du passé qui essaie de ramener la multiplicité à l'unité, ou un homme d'enseignement qui espère pouvoir faire mieux comprendre la multiplité présente en la réduisant au minimum par comparaison avec la simplicité originelle. »

Voilà finalement, si je me suis bien fait mon procès à moi-même, les deux tendances, opposées l'une à l'autre et remises à leur place : l'une, historique, orientée vers le passé ; l'autre, pratique, orientée vers le présent. Voilà deux méthodes en présence, oui ; mais l'une, purement descriptive, serait celle de la stylistique exposant les éléments émotifs du langage et celle de la logique préoccupée des idées avant tout, satisfaites quand elles ont acté que telle idée, tel sentiment se rendent par telles locutions dont l'analyse ne les intéresse point ; l'autre prenant le problème à revers, partant des mots, du mot, des éléments des mots et montrant comment les rapports et les alliances de mots parviennent à exprimer les idées. C'est cette dernière méthode, ce me semble, qui est celle du dictionnaire. Ou plutôt, pour dire plus vrai, il n'y a pas d'antagonisme entre les deux méthodes, elles se complètent. Quand le logicien, partant de l'idée et aboutissant aux expressions, veut mettre de l'ordre dans les résultats nombreux et encombrants qu'il a réunis, s'il invente une classification d'après les apparences, il court le risque de rencontrer mille difficultés sans en bien résoudre aucune. Le

grammairien, partant des mots et des locutions et aboutissant aux idées, doit évidemment tenir compte du sens actuel des symboles, doit évidemment dénombrer, définir et classer la sémantique actuelle. Son exposé serait-il plus mauvais parce qu'il laisserait entrevoir la vraie genèse des expressions ? Il en serait meilleur, j'imagine. Un étranger qui constaterait le sens presque invariable de la préposition *à* dans les centaines d'expressions soumises à son attention dans un article, n'aurait plus le sentiment d'une sémantique protéiforme et insaisissable ; il apprendrait à faire la part de l'usage, des associations de termes; il serait plus tranquille en face des rapports établis fortuitement quand il verrait où gît exactement la difficulté. Un français n'ira guère chercher dans un article sur *à* des façons de s'exprimer. Il est plus riche de son fonds que l'article lui-même. Ce qu'il voudra connaître, c'est encore une fois le sens fondamental et la classification. Concluons donc de là qu'il n'est pas insensé ni inopportun de vouloir introduire plus de rigueur et de vérité historique dans un tel article.

On pourrait objecter encore : « Votre article, quoi que vous fassiez, ne sera pas historiquement vrai. Vous agissez comme si vous croyiez que chaque sens nouveau a été créé, chaque fois, en partant de la signification fondamentale. Vous aboutissez à votre insu à une classification empirique ». — Non, répondrons-nous, nous ne voyons pas la généalogie de sens de cette façon simpliste, et nous ne substituons pas un râteau à un arbre. Il est bien évident que c'est l'analogie qui est la cause de l'extension du sens d'un mot ou d'une expression, que l'analogie a toujours exercé son action de proche en proche, en travaillant sur les résultats déjà obtenus sans remonter à la source. Elle invente *aller à bicyclette* parce qu'elle possède *aller à cheval*, et *aller en bicyclette* parce qu'elle possède *aller en voiture*; mais elle ne pourrait passer directement de l'expression *aller à Paris* à l'expression *char-à-bancs*. Si on pouvait faire le tableau exact des inventions analogiques, on verrait comment, par quelles voies

la multiplicité naît de l'unité; on saurait le moment et le lieu où chaque extension de sens est née, et de quel rameau. Ce serait l'idéal. Mais ce qui est possible pour un mot de signification concrète et précise est radicalement impossible quand il s'agit d'une particule impalpable comme le brouillard. D'ailleurs, ce serait encore trop simpliste de croire à une monogénèse de chaque sens, qui se répandrait ensuite à travers le monde. Qui fera le départ de ce que les esprits reçoivent en fait de sémantique et de ce qu'ils recréent, après d'autres, à côté d'autres ? Or, si la polygénèse doit être admise, le tableau généalogique devient impossible, et, tout ce qu'il est possible de rechercher, c'est, indépendamment des circonstances particulières et fortuites de l'apparition du sens, dans quel rapport est ce sens avec le sens fondamental. Ce rapport existe toujours. Est-il vrai qu'on ne saurait rien d'utile parce qu'on ne connaîtrait pas tous les intermédiaires ? On ne peut dire, à la vue d'un fruit, par quelle branche, par quel rameau, par quelle lambourde a passé la sève qui a nourri ce fruit, ou quel voisin il a eu dans sa longue maturité, ou à quelle hauteur il a mûri, sous quelles feuilles, par quels vents il a été bercé; mais qu'importe ? Ce qui importe réellement, c'est de reconnaître son origine. Nous ne rechercherons donc point, problème sans issue, par combien d'étapes, par combien d'esprits et de détours le langage en est arrivé à dire *pièce à tiroirs* ou *pêche à la ligne*. Puisque cela dépasse le pouvoir de l'investigation historique, nous nous contenterons de rechercher, en raccourci et schématiquement, comment tel sens final découle du sens initial.

II

ANALYSE

Pour construire un tel article, il faut passer en revue tous les cas difficiles, c'est-à-dire tous ceux où les dictionnaires enregistrent pour *à* un autre sens que celui de *tendance vers*. Chaque

fois, il y aura lieu de donner une solution aux questions reconnues capitales : quels sont les rapports ? comment les définir ? quelle valeur assigner à la préposition ? quelle place donner dans un ensemble à ce cas particulier, et sous quelle formule ?

Il est tout naturel de commencer cet examen par l'étude du terme qui suit la préposition *à*, on peut dire du *régime* de *à*. Le mot est impropre, puisque les prépositions sont d'anciens adverbes qui ne régissent rien, mais nous pouvons entendre par *régime* la dépendance qui s'est établie peu à peu.

Le régime forme avec la préposition *à* un complément. On se servira du mot régime pour désigner le second terme seul, sans la préposition ; le mot complément désignera donc l'ensemble de la préposition et de son régime. Qu'on me pardonne d'insister sur ces minuties : on a tant erré pour avoir attribué à l'un ce qui appartient à l'autre, qu'on ne saurait trop préciser.

On ne peut d'ailleurs faire cet examen du second terme que sur des exemples qui n'impliquent aucune difficulté de la part du premier terme. Mais il va de soi que le rapport peut être obscur d'autre part. Dès lors ce cas doit être réservé pour un examen postérieur.

Étude du second terme

Il y a des cas tellement simples qu'il n'y a pas besoin de les étudier. Ce sont ceux où le complément ne dépend d'aucun terme exprimé, où le régime est un nom de lieu, de personne ou d'autre objet occupant une place dans un lieu : *à la Bastille !*, *à moi !*, *au voleur!*, *au feu !*, *à l'eau !*, *aux armes !*, *aux voiles !*, *à la potence !*, *à la lanterne !*. On sent moins l'idée de direction dans les noms d'enseignes : *au cygne blanc*, *au lion d'or ;* mais rappelez-vous que l'enseigne est une invitation à venir, à entrer.

L'objet peut être une action : *au travail !*, *à l'ouvrage !*, *à l'assaut !*, *à l'abordage !*, *au secours !*, *au revoir !*, *jusqu'à la mort*. Bien que le régime soit un substantif, c'est bien une action qui est réclamée du sujet, mais cette action est conçue et présentée

comme une substance, un objet localisé. Ainsi le seul infinitif de cette liste, *revoir*, est substantifié par l'article. Il faut résister au désir de voir dans ces expressions, comme le *Dictionnaire général*, des compléments de but. *Aller à l'ouvrage* se rapproche plus de *aller au chantier, à l'ouvroir* que de *aller pour travailler*. Si on nous avertit que le titre *tendance vers un but* du *Dict. gén.* réserve l'idée de *tendance* à la préposition et l'idée de *but* au régime seul, nous demanderons alors pourquoi ces *actions* sont conçues comme des *buts* plutôt que comme des *objets* localisés dans l'espace ou le temps. L'idée de *but* implique *terme, limite, lieu à atteindre*, plutôt que *action*. Enfin *je vais au travail* répond à la question *où allez-vous?*, non à la question *pourquoi, dans quel but partez-vous ?*.

L'objet peut être un temps, moment ou espace de temps : *à demain, à jamais, à la semaine prochaine*. Cependant *alors*, *aujourd'hui*, qui contiennent *à*, ne répondent pas à la question *à quand*, c'est-à-dire *vers quel temps*, mais à la question *quand* : ils réclament une explication à part.

Supposons maintenant que le complément soit lié à un mot signifiant *tendance vers*, ou impliquant ce sens dans sa signification. Ce mot sera un verbe comme *aller, venir, conduire, mener, mettre, tendre, arriver, descendre, monter, tirer, attirer* et les verbes composés avec *ad*, ou un substantif verbal de même nature, comme *conduite, arrivée, mise, montée, descente, tendance*, ou un adverbe de mouvement. Si *à la Bastille* se comprend de soi-même, l'expression se comprendra encore et de même dans *courons à la Bastille*, parce que *courons* implique le mouvement, et un mouvement dirigé vers le but qu'indique le complément. Il n'en est pas de même dans *aller à cheval*, qui ne signifie pas du tout *aller vers le cheval* et dont il faudra examiner tantôt le rapport entre les deux termes. Mais, pour le moment, restons dans le cas de *aller à Paris, courir au secours, conduire à bonne fin*, où verbe et préposition indiquent une seule et même tendance ; on peut dès lors reporter toute son

attention sur le second terme seul. Voici deux ou trois cas intéressants.

Pourquoi *mettre les bœufs à la charrue* se trouve-t-il dans le *Dict. gén.* sous le titre générique *destination de choses* et le titre spécifique *adjonction* ? (§ IV, 2). *Mettre les bœufs à la charrue, se mettre à la charrue, mettre la main à la charrue,* c'est identiquement le même cas que celui de *se mettre à la fenêtre* (§ I, 2) ; c'est toujours *mettre* (mittere) marquant le *mouvement vers* et le lieu ou objet auquel aboutit ce mouvement. *Charrue* n'est pas en rapport avec *bœufs,* c'est *bœufs* qui est complément de *mettre à la charrue.* Il est donc bien inutile de voir là un rapport d'*adjonction* d'un objet à un autre. Dégagé de ces complications nuisibles, *mettre à la charrue* s'expliquera comme *mettre à table,* et il n'est pas nécessaire de créer les rubriques spéciales *destination de personnes et de choses* et *adjonction.*

Dans *renvoyer au lendemain, au dixième jour, aux calendes,* le temps est assimilé à l'espace par une métaphore datant des premiers essais du langage. *Lendemain* désigne l'espace de temps vers lequel on fait virer une action. La préposition *à* marque donc la progression d'une action vers un autre temps, vers une durée, une limite ou un point du temps. Entre *renvoyer au coin de la rue* et *renvoyer au matin du jour suivant,* il n'y a de différence que dans la métaphore, et le *temps* viendra prendre sa place non loin du *lieu,* de la *personne,* de l'*objet,* de l'*action* qu'indique le second terme.

Le *but* est le terme qu'on se propose d'atteindre. Dans *ils allaient à la servitude,* est-ce qu'il y aura *but* quand le sujet se proposait d'aller lui-même se rendre esclave, et seulement *direction vers un état* quand cet aboutissement de l'acte était imprévu ? De même, d'après le *Dict. gén., marcher à la ruine* indiquerait le but vers lequel on se propose de marcher ? Et il y a but dans *compter jusqu'à cent francs* ? dans *aller d'une chose à l'autre* ? dans *tirer à sa fin* ? Évidemment le *Dict. gén.* a pris *but* dans le sens de aboutissement, terme, état indiquant la fin ou

limite d'une action. Il reste que la langue ne distingue pas entr le but et le terme, ni entre le terme et le lieu. Il sera plus prudent de ne voir en ces expressions que le passage à un *état*, à un *objet*, à un *lieu*. *Tendre à la perfection*, *viser aux honneurs*, *réduire à la misère*, *prétendre à la première place*, *toucher à ses revenus*, *aller jusqu'à la fureur*, *réduire à rien*, *compter jusqu'à cent*, ne me paraissent pas différer essentiellement de *aller à la ville*. Il s'agit toujours d'un *état*, d'une *qualité*, d'une *quantité* considérés comme objets concrets auxquels aboutit l'action.

Étude du premier terme

Qu'est-ce qui fait que *aller à cheval* ne s'explique pas de même que *monter à cheval*? Serait-ce que *à cheval* a vraiment deux sens divers? Nullement, mais dans *monter à cheval*, *monter* indique un mouvement dont le cheval est l'aboutissement. Il n'en est pas de même ici de *aller*. L'expression ne signifie pas *aller vers le cheval*, comme il arriverait dans *aller au cheval*. *Aller* est indépendant du complément ou plutôt n'est lié à lui que par un rapport très indirect. Entre *aller* et *à cheval* il y a un intermédiaire qui est le vrai premier terme. Le sens est : étant monté à cheval, aller en usant de ce mode de locomotion. Le langage n'exprime pas tout cela : il joint hardiment *à cheval* et *aller*.

Ainsi on voit combien les verbes de mouvement peuvent induire en erreur. Souvent ils marquent un mouvement sans que ce mouvement soit une tendance vers l'objet-régime. *Écrire* implique un mouvement de la main pour tracer des caractères, il ne contient pas l'idée de direction. Pourtant dans *écrire à son ami*, *à son ami* indique bien à qui va la lettre. C'est parce que *écrire* est capable de se prêter facilement au sens de direction. Parfois on peut hésiter sur le point de savoir si certains verbes marquent la direction ou non. *Parler à*, *enseigner à*, *marcher à*, *commencer à* sont des expressions si naturelles qu'on est enclin à prêter par anticipation au verbe l'idée de tendance qui est dans *à*. D'autres fois la discordance est sans remède : ou il faut inventer

pour le complément un tout nouveau sens, ou il faut admettre que le premier terme n'est pas le vrai, qu'il est en rapport très indirect avec la préposition et son régime, et qu'il s'agit de retrouver le premier terme véritable.

Auquel de ces deux cas faut-il assigner *dire, écrire, s'adresser à qqn* ? Dans les deux premiers exemples, les verbes n'impliquent pas l'idée de *tendance vers*, mais ils ne la contrarient pas non plus ; dans le dernier, *s'adresser* (se ad-directiare) exprime cette idée de tendance et n'exprime rien qu'elle. Le mouvement est donc marqué d'une façon manifeste. Cela n'empêche pas le *Dict. gén.* de renvoyer ces exemples au IV, 1 sous le titre générique *destination de personnes et de choses* et le titre spécifique *attribution*. Attribuer, c'est assigner ou rapporter quelque chose à quelqu'un. L'analyse des auteurs est donc exacte, mais la différence entre le lieu et la personne est grossie au détriment de la ressemblance. Pour une nuance d'idée que la phrase n'exprime pas, *écrire à Paris* et *écrire au libraire* seront placés très loin l'un de l'autre. De même *se rendre à Paris* et *rendre grâce à Dieu*. On assigne au groupe I, 2 *rire à la barbe de qqn, lui dire à son nez, à sa barbe*, mais *rire à qqn, dire à qqn* passent au groupe IV, 1. Est-ce que, par hasard, les auteurs n'ont pas supposé le problème résolu et rangé sous la rubrique *attribution* tout ce qui pouvait être assigné au datif latin ? Le datif latin ne peut cependant servir de criterium : scribere ad amicum et scribere amico ne sont que grossièrement synonymes.

Venons-en à des cas où le premier terme n'a pas en réalité son expression dans la phrase.

Dans les locutions *de vous à moi, de nation à nation, d'homme à homme, de Turc à More, coq-à-l'âne, de six à neuf, du matin au soir, du jour au lendemain*, le premier substantif exprimé n'est pas le premier terme. Dans le vers de Verlaine : *De vous à moi, quelle est la route ?*, le complément *à moi* dépend, non de *vous*, mais de *route* : *quel est le chemin partant de vous et allant vers moi ?* Au reste, le premier terme, verbe ou substantif verbal

de direction, fût-il tout à fait sous-entendu, l'idée de mouvement est assez visible, puisqu'on exprime le point de départ et le point d'arrivée, l'objet de départ et l'objet d'arrivée.

Dans *goutte à goutte*, le premier terme n'est pas *goutte*, il est inexprimé. On indique un mouvement d'un objet semblable *à* ou *vers* un objet semblable ; une goutte nouvelle va s'adjoindre à la précédente. C'est le cas de *brin à brin*, *sou à sou*, *pas à pas*, *mot à mot*, *petit à petit*, *peu à peu*.

Dans *bec à bec* il y a encore deux objets identiques, représentés l'un *allant vers* l'autre ; mais, comme ce mouvement est réciproque, il semble qu'il y ait simple *proximité* au lieu du rapprochement réciproque. C'est pourquoi le *Dict. gén.* range *côte à côte*, *vis-à-vis*, *nez à nez*, *tête à tête*, *face à face*, *dos à dos*, sous le titre *proximité*.

Quelle différence y a-t-il entre *homme à homme* et *d'homme à homme* ? Dans le premier exemple, il s'agit d'un objet mobile qui tend vers un autre ; dans le second il s'agit d'un objet immobile d'où part le mouvement. Ainsi *de petit à petit* et *petit à petit*, *de mot à mot* et *mot à mot*, sont bien, il est vrai, grossièrement synonymes, mais n'ont pas la même origine, et il n'est pas nécessaire de supposer dans la seconde expression, comme fait le *Dict. gén.*, une ellipse de la préposition *de*.

Deux à quatre, *deux à deux* et en abrégé *deux à...* employés pour désigner les points respectifs des joueurs, doivent s'interpréter par *deux* S'OPPOSANT À *quatre*, VENANT *en face de quatre*. L'idée de mouvement est la même que dans *bec à bec*.

Dans *marcher deux à deux*, il ne sera pas difficile à un lexicographe peu regardant de découvrir un complément de manière. Mais ce n'est pas *deux à deux* qu'il faut évaluer, c'est la préposition *à*. Or l'analyse donne : *deux* ALLANT VERS *deux*, c'est-à-dire deux seconds allant vers deux premiers, deux troisièmes vers deux seconds et ainsi de suite. Le complément semble marquer le moyen dans les expressions du type *travailler à l'aiguille*, mais cette apparence est due à une ellipse. *Regarder qqch à la*

lumière, c'est le regarder *en allant* ou *étant allé vers* la lumière. *Dessiner à la plume*, c'est dessiner *en recourant à* la plume. Mais parce que *à la plume* n'est pas complément naturel de *dessiner*, le sens paraît changer quand on l'envisage dans cette nouvelle liaison. On peut en dire autant de *au pistolet*, *à grands pas*, *à regret*, *à la hâte*, *à l'étourdie*, *à grand' peine*, etc., qui, apparaissant en gros comme compléments de moyen, nous donnent cependant une préposition qui marque le mouvement. Donner à la préposition le sens du moyen, c'est attribuer à la partie les qualités du tout.

Faut-il désespérer de retrouver dans *char-à-bancs* le sens primitif de la direction ? Mozin (n° 9) dit que *à* en cet emploi « marque la forme ». Le *Dict. gén.*, plus judicieusement, analyse ainsi : « réunion d'une chose avec une autre qui concourt à un effet déterminé » (V,2). Cette analyse conviendrait pourtant mieux à l'allemand *mit*. Le français n'exprime pas la réunion ni l'accompagnement dans les locutions de ce genre. Il y voit, comme dans le cas de *pêcher à la ligne* (*Dict. gén.* V,1), un recours à quelque chose, soit donc *pêcher* EN RECOURANT À *la ligne*, *char* RECOURANT À *des bancs*. Et l'expression *recourir* doit être prise dans son sens propre : c'est, pour aider, pour compléter le matériel ou l'équipement, *courir à des bancs*. Que ces bancs soient mis dans le char, c'est bien ce que l'esprit devine, mais c'est ce que le langage n'exprime pas. De même *un homme à projets* court de projet en projet, n'en réalise guère ; mais, si cette opinion pessimiste se cache dans le commentaire, elle n'est pas dans le texte.

Ainsi, le trait commun aux derniers cas examinés, c'est qu'il n'existe point de rapport direct entre le complément et le terme qui précède. Il faut suppléer quelque intermédiaire : *en recourant à*, *en regardant à*, *en ayant égard à*, toutes expressions qui impliquent l'idée de direction! On pourrait dire que la préposition *à*, sans autre adjuvant, s'est *imprégnée* du sens de ces locutions et les remplace. Elle a un sens *prégnant*, comme disaient les anciens

grammairiens. Cette considération nous rapproche de l'analyse du *Dictionnaire général*, sauf que sa formule plus abstraite ne laisse plus rien saisir du mode d'imprégnation. Il serait plus clair à tous égards de rappeler le terme omis qui justifie et qui explique l'emploi d'une préposition de mouvement. Dans un livre plus élémentaire, où l'on ne voudrait pas introduire la notion de premier et de second terme, il suffirait d'expliquer *à* par les formules *allant à, étant allé à, s'adaptant à, recourant à, ayant égard à*, etc.

Les deux termes obscurs

Il n'y a point de premier terme dans *grenier à foin, pot à eau, moulin à blé, terre à froment*. On se doute assez que ce n'est pas le grenier qui va vers le foin, ni le moulin vers le blé. Le premier terme réel est *adapté, destiné, tendant, visant*. Le complément n'est guère explicite non plus : on sait que le latin y ajouterait un bon participe en -dus qui indiquerait le but.

Le *Dictionnaire général* réunit, à la fin du groupe III, 2, *cuiller à potage* et *salle à manger*. Le premier exemple a pour régime un nom d'objet, le second un nom d'action. Le complément, qui est un complément de but, est exprimé en raison de la tendance vers cet objet, vers cette action. De part et d'autre le premier terme est absent, mais le second aussi est incomplètement exprimé. Si c'est l'objet qui est exprimé, remarquez que cet objet fait ou subit une action, laquelle reste absente de la phrase, mais non de la pensée. Si c'est l'action qui est exprimée, c'est le substantif sujet de cette action qui est absent. En ce cas, l'infinitif, dans sa brièveté, enveloppe des choses assez distinctes : la tendance à faire l'action, la tendance à la subir. Dans *fille à marier, conseil à suivre, maille à partir*, les verbes *marier, suivre, partir* ont, sans crier gare, un sujet qui n'est pas *fille, conseil, maille*. Au contraire, dans *un arbre à donner beaucoup d'ombre, une entreprise à vous ruiner, un homme à voler sans scrupule, une bonne à tout faire*, c'est l'arbre qui tend à donner, c'est l'entreprise qui est propre à ruiner, etc. ; il n'y a point de nouveau sujet à sous-entendre. Le langage laisse ces deux cas confondus.

Laisserons-nous de même dans ce § III, 2 subsister côte à côte des choses aussi disparates que *fille à marier* et *noire à faire peur*? Les deux exemples n'ont de commun que la ressemblance tout extérieure de l'infinitif. Dans *noire à faire peur* il s'agit d'exprimer le degré d'une qualité. Ce degré n'est pas énoncé par les moyens ordinaires de gradation, mais par une conséquence. Le second terme est donc indiqué indirectement, le degré étant mesuré par la conséquence qu'il entraîne. Le sens est *noire à un degré tel qu'elle fait peur* ou *ferait peur*. Dans *fille à marier*, il n'y a point de qualité, mais une personne; donc point de degré ni de conséquence : c'est *à marier* qui exprime, indirectement il est vrai, la qualité.

Il faut encore distinguer ici, au point de vue du sujet de l'infinitif, *belle à ravir* et *belle à croquer*. La personne dont on vante la beauté est le sujet de *ravir*, mais elle est le complément direct de *croquer*, qui a un sujet nouveau inexprimé. Ainsi la différence que l'esprit croit percevoir, et dont il s'inquiète, ne vient pas de la préposition.

Pourquoi, en dépit de la ressemblance extérieure chère à Littré, pourquoi *consul à vie* ne peut-il se comprendre comme *cuiller à café*? Le consulat est une fonction, une suite d'actes si vous voulez; la vie est ici conçue comme une durée. L'action *suit* cette durée et *avance* concurremment. L'idée d'action *parallèle* à un espace de temps a obscurci l'autre, l'idée plus simple d'*adaptation* d'une chose à une autre chose.

Aller à son gré signifie, en gros, *aller* SELON *son gré*. Le *Dictionnaire général* voit dans *à* la *destination de but* et, particulièrement, la *conformation en vue d'un but*, l'*adaptation*. Que faut-il en penser? Puisque l'expression ne signifie point : *marcher* VERS *son gré*, le complément doit être dégagé de ce verbe *aller*, qui n'est point en réalité le premier terme. On verra mieux que le premier terme est autre si on choisit un verbe indiquant une activité qui ne soit pas la marche : *il fit l'ouvrage à son gré*. Quel est le premier terme inexprimé? Mais d'abord que signifie le complément?

gré a le sens de volonté, désir, idée, plan. C'est un être subjectif, mais le langage, serviteur de l'imagination, ne fait point de différence entre les êtres subjectifs et les objets extérieurs. Il dit *à mon gré* comme il dit *au gré des vents*, et il est capable de concevoir une tendance vers un plan, une idée, un désir, une volonté, un *gré* extériorisé. Le sujet agissant agit *en se conformant*, *en s'adaptant* à ce plan, en langage plus primitif il *tend vers* ce plan. L'idée de conformité, d'adaptation est donc justement le premier terme inexprimé. Comme ce premier terme marque la *manière* d'agir, il semble dès lors, en son absence, que le complément exprimé signifie la manière.

D'ailleurs, dans les phrases de ce type, le second terme aussi est souvent de nature à dérouter l'analyse. Celui-ci peut présenter par son contenu la plus grande variété. Il peut être un objet concret : *partir au signal donné*; un objet mouvant : *aller à la dérive, à la remorque,* un phénomène interne : *à son gré, à sa fantaisie, à sa guise*. Dans tous les cas le sujet agissant agit *en se reportant* à cet objet, et il faut comprendre qu'il s'y reporte aussi continûment et aussi fréquemment qu'il est nécessaire; continûment dans *aller à la dérive, au fil de l'eau, au gré des vents,* fréquemment dans : *toutes les affaires marchent à ses désirs*. L'action évolue et se modifie donc selon cet objet, qui est un principe d'action et non un but ; mais cette multiplicité de l'action, ses reprises, ses retours à l'objet ne sont pas indiqués dans l'expression, c'est l'esprit qui les déduit de la qualité des termes en présence. *Avancer à l'ordre* me fait comprendre un seul ordre et une seule action d'avancer. *Il avance aux ordres du chef* me suggère soit un nombre fixe de marches adaptées à un nombre égal d'ordres, soit une marche unique, mais variable, *se modelant aux* variations du commandement et les *suivant,* s'y *reportant* sans cesse, *tendant vers* l'objet, et, si l'objet est mouvant, *revenant* chaque fois à lui. Qu'est-ce qui, dans toutes ces expressions accumulées à dessein, n'exprime pas la *tendance vers*?

Même obscurité des deux termes dans les locutions du type *à ces mots,* qui paraissent être des compléments de temps, marquant la simultanéité ou quasi-simultanéité. Aussi l'allemand traduit-il par bei ou nach diesen Worten. Mais ni le latin, qui dit ad, ni le français, qui a continué à le dire, n'ont perçu les choses sous cette forme de la simultanéité plate et coite : ils y ont vu le mouvement, la direction. Direction de quoi, se dirigeant vers quoi? C'est la chose difficile à se figurer, aujourd'hui que toute la matérialité et la poésie du langage s'effacent. Dans *à ces mots, il s'écria* il y a deux actions : celle de parler, du premier personnage ; celle de s'écrier, du second. Il y a donc deux moments. Quant au sens, on veut faire entendre que ces deux moments coïncident, à peu près. Mais, quant à l'expression, l'imagination a vu et signifié un temps *se rapprochant* d'un autre temps. Au risque d'énoncer lourdement les deux termes que le langage a seulement indiqué par *mots* et *s'écria,* je développerais la phrase ainsi : il s'écria dans un *temps* approchant du *temps* de ces mots. Laissons de côté le point de savoir si la coïncidence est complète ou seulement approximative, et s'il n'y a point plutôt subséquence et même parfois causalité. Ce sont des nuances que la préposition certes ne marque point, que l'esprit seul sait faire entendre, sans les exprimer. Dans cette admirable chimie du langage, comme dans toute vraie création, le plus sort du moins à chaque instant. Seulement l'analyse fera bien de rendre à chacun ce qui lui est dû.

III

CLASSIFICATION

La classification des sens doit tenir compte de tous les éléments analytiques que nous avons mis à nu, et, de plus, établir une graduation ou une subordination entre eux, en allant du simple au complexe et du primitif au dérivé.

Il faut évidemment partir des cas où le sens de direction éclate encore dans le complément. Que le premier terme soit présent

ou absent, cela ne peut être un principe de division. La recherche du premier terme n'est organisée que pour rétablir le sens du complément et elle est inutile s'il n'y a pas eu de perturbation dans le sens.

C'est bien la valeur actuelle du complément qui doit servir de guide dans le plan de l'article. Il faut procéder en cela comme les auteurs du *Dict. gén.*, mais on peut différer d'eux parfois dans l'appréciation de cette valeur. Que le régime de la préposition *à* soit un nom de lieu, de temps, d'action, de personne, de chose, cette différence ne doit pas nous amener à créer des titres et des chapitres importants, si elle n'entraîne pas un profond changement de signification. *S'élever à la perfection* n'est pas très éloigné de *aller à la ville.* Toutes les langues assimilent les rapports de temps aux rapports de lieux : il n'y a donc point de différence essentielle et capitale entre *à l'école* et *à demain.*

Les autres sens suivront en allant du plus explicable au moins explicable, et ici, dans le détail, il est évident qu'on peut légèrement différer d'appréciation. Nous ne savons encore si nous donnerons la priorité aux prétendus rapports de but, ou à ceux de moyen, ou à ceux d'appartenance. Le cas où le résultat final paraîtra le plus opposé au sens initial doit être le plus éloigné.

Nous ne distinguerons pas proximité et situation, distinction classique entre AD et IN, parce que cette distinction n'intéresse *à* que comparativement avec d'autres prépositions (*dans, en*) et seulement dans son sens propre. Entre *se mettre à table* et *demeurer à Paris,* la distinction importante n'est vraiment pas de *proximité* à *situation dans,* mais de *direction* à *situation.*

Mais c'est surtout dans la rédaction que l'article *à* doit se transformer. Il ne faut pas rechercher la concision au détriment de la clarté. Il n'est pas bon de confondre sous le couvert des abstractions ce qui revient dans la formation du sens à des éléments divers de la phrase. Enfin il n'est pas très pédagogique d'effacer toute trace de la formation d'un sens nouveau. Nous voudrions qu'on vît mieux non seulement où aboutit le langage, mais encore comment il y aboutit.

Article À.

à exprime la *tendance* ou *direction vers*.

I. *à* forme, avec un second terme, un complément marquant direction vers un objet.

|| 1° *à* employé absolument sans premier terme. Ce premier terme peut exister sans influencer le sens, mais n'existe pas quand l'expression est énoncée d'un façon exclamative, sous le coup d'une émotion. Le régime indique *un lieu* : à Berlin !, à la bastille ! ; *un objet localisé* : au feu !, à l'eau !, aux armes !, aux pompes !, aux voiles !, à la potence !, à la lanterne ! ; *une personne ou un être animé* : adieu !, au diable !, à Molière, à bon chat bon rat, à trompeur trompeur et demi ; *une action* : à l'assaut !, au secours !, à l'abordage !, à l'ouvrage !, au travail !, *une qualité, un état, un objet abstrait*: à la vie à la mort, à la guerre comme à la guerre ; *un temps* : à demain, à jamais, à la semaine prochaine. | Il peut y avoir en avant de l'expression un adverbe coordonné : sus à l'assassin !, vite au travail ! | L'idée de direction est renforcée par la présence d'un complément marquant le point de départ. *Lieu* : de Paris à Bordeaux, l'étape est longue. *Personne* : de vous à moi, d'homme à homme, de nation à nation, de Turc à More. *Quantité* : de six à neuf. *Temps* : du matin au soir, du jour au lendemain, de temps à autre, d'un jour à l'autre. *État subjectif* : de gré à gré.

|| 2° *à* employé avec un premier terme marquant la même *tendance* ou *direction* que la préposition : aller, venir, conduire, mener, mettre, tendre, arriver, descendre, monter, tirer ; verbes composés avec le préfixe *ad-* : attirer, appliquer, apposer, apprendre, adapter ; substantifs verbaux : la course à ..., la montée à ..., la mise à ..., etc. Le régime indique *un lieu* : aller à Paris, aller à l'école, venir à bord, monter au ciel, mener à terre, mettre à son côté ; voyage à Rome, sa fugue à Genève, la fuite à Lyon, la retraite du roi à Gand ; arriver au sommet, appliquer à l'orifice,

atteindre à la limite. Le régime indique *un objet* : un triste spectacle s'offre à mes yeux, parvenir aux oreilles, attacher au branches, aller d'une chose à l'autre, conduire au bois, passer au premier rang, mettre à la charrue, ajouter à la somme. Le régime indique *une personne, un être animé* : venez à moi, attirer à soi, mieux vaut s'adresser à Dieu qu'aux saints, tendre la main à qui le mérite, cet argent revient à l'État. Le régime indique *une action* : marcher à la mort, venir à résipiscense, au repentir, recourir à la ruse, s'adonner à la boisson ; arriver à ne plus penser, tendre à monter, tendance à monter, se mettre à parler, en ven r à voler, aspirer à descendre, s'acharner à faire, son acharnement à mentir, s'apprêter à mourir. Le régime indique *un état* : tendre à la perfection, réduire à la misère, réduire à un petit volume, venir à bien, mettre à mal, tourner à la honte, tirer à sa fin, mettre à prix, la mise à prix, le retour au néant, les aspirations à l'idéal, son passage à la dévotion. Le régime indique *un temps* : remettre à demain, remise à jeudi, ajourner à l'an prochain. | L'expression du lieu et du temps est fournie *indirectement* dans aller à quatre pas, venir à portée, ajourner à huit jours ou à huitaine, remettre à trois heures (= à un endroit distant de quatre pas, à un endroit où le coup de fusil porte, à un moment distant de huit jours, à la troisième heure ou au moment où l'horloge marque trois heures).

|| 3° *à* employé avec un premier terme n'impliquant pas direction ou tendance vers l'objet-régime, mais se prêtant à ce sens et n'empêchant pas le sens illatif de la préposition : écrire, dire, parler, enseigner, rire, donner, prêter, passer, se conformer. L'objet-régime est *un lieu* : écrire à Paris, se rendre à Paris, téléphoner à Liège, câbler une nouvelle à New-York ; *une personne* : écrire à son ami, dire à quelqu'un, enseigner à quelqu'un, rire aux anges, rendre grâce à Dieu, se rendre au vainqueur, qui donne au pauvre prête à Dieu ; *un objet* : marche à l'étoile, parler au cœur, rire à la barbe de quelqu'un, s'installer à table, lier les bœufs à la charrue ; *un état* : se vouer à la prêtrise, tomber à

la misère, dégringoler au vice, marcher à la gloire, renoncer au monde ; *une action* : partir à la recherche du pôle, à la découverte, se préparer à faire, commencer à travailler, continuer à lire, se décider à parler, s'ingénier à l'hypocrisie. Dans ce dernier cas on peut dire que le complément marque le *but* de l'action.

II. Par absence du premier terme et mise en rapport du complément avec une autre expression que le premier terme naturel, *à* forme avec son régime un complément, qui, au lieu de marquer nettement la direction vers un objet, semble marquer uniquement un autre rapport.

1° Le complément marque un *rapport de lieu*, mais c'est la *situation dans* ou *auprès* au lieu de *direction vers* (Question *où* = ubi). | Il paraît dépendre d'un substantif par suppression d'un verbe de direction : l'épée au côté (= étant mise, missa, au côté), le juron à la bouche, la canne à la main, l'arme au pied, une profonde blessure à la tête. | Il paraît dépendre d'un verbe de repos ou situation : être à table, demeurer à la campagne, être à sa place, les étoiles brillent au ciel, s'asseoir au soleil. | Par extension, le rapport de situation est exprimé par *à* quand même il ne découle pas d'une direction antérieure : notaire à Paris, négociant à Lyon, conseiller à la cour.

2° Le complément marque un *rapport de temps*, mais c'est la *situation dans un temps* au lieu de la *direction vers ce temps* (Question *quand ?*) : j'irai à midi, il revient aujourd'hui, alors (= à l'ors). | Le régime indique le temps *indirectement* dans : à trois heures, à ces mots, à sa vue, à ce coup, à vingt ans.

3° Le complément n'a point d'emploi à lui seul, il est mis en rapport indirect avec un substantif et l'ensemble forme un complément de *manière* (Question *comment ?*, *de quelle manière ?*), mais le sens de la préposition est visiblement la direction : goutte à goutte (goutte tombant ou allant après goutte), brin à brin, sou à sou, feuille à feuille, mot à mot, pas à pas, fil à fil, homme à homme ; petit à petit, peu à peu ; un à un, deux à deux. | Le mouvement est réciproque dans nez à nez, bec à bec, face à face,

vis-à-vis, tête à tête, corps à corps, côte à côte, bout à bout, porte à porte, manche à manche ; deux à quatre (terme de jeu). | Au complément de manière se rattache le complément d'intensité d'une action ou de quantité : pleuvoir à seaux, à torrent, à verse ; distribuer à poignées, à pleines mains, à profusion (en *recourant à* des poignées, etc.).

4° Le complément marque un rapport d'appartenance (Question *à qui ?*, *à quoi ?*), mais le verbe appartenir (pertinere ad) décèle encore bien l'ancien rapport : appartenir à la reine, ce hameau appartient à la commune de.... ; | par analogie : ce livre est à moi, avoir à soi ; | sans verbe : la fille à Nicolas, la femme à papa, la flûte à Siebel.

5° Le complément est en apparence un complément *qualificatif* ou *déterminatif*. Il indique la qualité ou spécifie la détermination d'un objet d'une façon *indirecte*, en exprimant la *destination* ou la *conséquence* ou le *but*. || C'est la *destination* dans : pot à eau (= destiné, adapté, approprié à l'eau), moulin à blé, terre à froment, grenier à foin, fer à gauffres, pompe à incendie, étui à aiguilles, chasse à la bécasse, cuiller à café, cuiller à bouche ; et, par extension, cuillerée à bouche. || La *destination* est indiquée par une *action* et peut s'appeler *but* dans : arbre à planter, bois à brûler, tabac à fumer, avoir maille à partir, lettre à écrire, conseil à suivre, pièce à dire, fille à marier. Dans ces exemples l'objet exprimé par le substantif subit l'action exprimée par le verbe : on brûle le bois, on marie la fille, etc. | Dans les exemples suivants l'objet énoncé est agent ou moyen, et non patient : fer à friser, fer à repasser, cire à cacheter, brosse à cirer. | L'objet est le lieu de l'action dans : salle à manger, chambre à coucher. || La qualification est exprimée par la *conséquence*, c'est-à-dire par une action possible, consécutive. La préposition marque tendance vers cette action. C'est un arbre à donner beaucoup de fruits (= destiné à donner, prêt ou propre à donner, approprié ou adapté à donner), une entreprise à vous ruiner, une maladie à vous entraîner en terre, un homme à vous voler sans scrupule,

une bonne à tout faire, il est homme à vous trahir, un jeu à faire sauter la banque, un vent à décorner les bœufs; le sujet de l'infinitif est différent dans : un conte à dormir debout. La qualité est exprimée par un adjectif dans : noire à faire peur, gonflé à crever, rempli à déborder, belle à ravir, belle à croquer. | C'est une action dont la modalité ou l'intensité est exprimée par la conséquence dans : aimer à en perdre l'esprit, verser à faire déborder le vase ; frapper à mort, aimer à la folie (= aimer *à ce point* d'en perdre l'esprit, l'amour tend vers ce point extrême). || La qualification est exprimée par un complément de *but* qui a l'air d'être un complément direct ou attributif dans : aimer à rire, apprendre à parler, enseigner à lire, donner à écrire, donner à penser, verser à boire, chercher à tromper, trouver à redire; être à dormir, c'est-à-dire, c'est à savoir (= donner *qqch afin* ou *en vue* qu'on l'écrive, etc.).

6° Le complément est en apparence un complément de *moyen* du mot précédent, nom ou verbe (Question *avec quoi?, par quel moyen?, avec quel accessoire?*). Le premier terme sous-entendu est un verbe *recourir à* marquant la *direction vers*. Ou bien c'est une action qui *recourt à* un objet ou instrument comme moyen effectif : pêcher à la ligne, au filet, à la mouche, pêche à la ligne, chasser au chien courant, aller à cheval, se battre au pistolet, ravailler à l'aiguille, charger à mitraille; | ou qui *recourt à* un mode d'action : se sauver à la nage, à tire d'aile, aller à pied, marcher à reculons, sonner à toute volée, parler à cœur ouvert, combattre à outrance, reconnaître à sa démarche, à l'œuvre on connait l'artisan. || Ou bien c'est un objet *recourant à* un objet accessoire, à un mode particulier d'action : panier à anse, char à bancs, costume à carreaux, habit à grands revers, manche à gigot, chapeau à plumes, filet aux champignons, omelette au lard, chasse au basset, homme à projets, à prétentions, à bonnes fortunes; | chasse à courre, lutte à outrance, achat à crédit, poulet à la financière, chapeau à la mode, habit à la française.

7° Le complément est en apparence un complément circonstanciel d'extraction, de provenance, d'éloignement (Question *d'où?*, *hors de quoi?*, *de qui?*). En réalité il ne dépend pas du verbe précédent, mais d'un verbe illatif inexprimé : arracher aux flammes, voler sa montre à quelqu'un, soustraire, prendre, enlever à quelqu'un, ôter à un roi sa couronne, emprunter à quelqu'un, prendre à l'un pour donner à l'autre (Pour arracher *des* flammes, il faut aller *aux* flammes : le complément indique le premier mouvement et le verbe le second. Comparez : la fille *de* Nicolas et la fille *à* Nicolas, *ex*citer *à*).

Jules FELLER

Textes Anciens

1. Une pasquêye inédite de 1720

La pièce suivante est extraite d'un cahier manuscrit, petit in-4° oblong de 50 pages, que nous tenons de M. Émile Vierset-Godin, architecte à Huy. Le dos de la reliure porte le titre *Varia ad Huum*. La première page, que nous copions ci-après en entier, donne la table des matières et quelques indications sur la provenance de ces textes :

Varia exscripta

1° ad electionem Reverendissimi d'Audace, generalis Ordinis Sanctae Crucis ; 1720.

2° paskaie so l'élection di Monseu d'Audace, génèrâl di l'Ord del sainte Creû ; 1720.

3° ad honorandos Dominos oppidi Huensis Consules noviter electos ; 1712.

4° ad Reverendum Dominum Isidorum de Bouylle, insignis Ecclesiae Collegiatae Huensis Decanum.

5° à la très Révérende Dame de Caverenne, très digne Abbesse de Soliers.

Copie littérale d'après un manuscrit de l'époque appartenant à Monsieur R........ V..... à Huy, et paraissant provenir de l'ancienne abbaye des Croisiers à Huy. *Ep. M.*

Nous avons cherché vainement quel pouvait avoir été le propriétaire du manuscrit original, désigné par les initiales R. V.; peut-être s'agit-il d'un M. Rasquinet-Varinet, qui vivait à Huy vers 1860. De même le nom du copiste (Ep. M.) reste obscur (1).

Quoi qu'il en soit, la deuxième pièce est la seule qui, dans ce manuscrit, requière notre attention. Les autres — des vers latins d'une banalité prétentieuse — n'offrent rien d'intéressant.

Comme toutes nos anciennes pièces wallonnes, la *pasquêye* hutoise de 1720 contient des renseignements précieux sur la langue archaïque; on signale dans le commentaire les particularités grammaticales qui méritent d'être retenues (2). Au point de vue du fond, la pièce est curieuse en ce qu'elle témoigne de la rivalité qui existait entre le couvent de la petite cité mosane et les autres maisons des Croisiers.

On sait que le couvent de Huy, fondé en 1211 par Théodore de Celle, était le chef de tout l'ordre; le général y résidait.

Les couvents des Pères Croisiers étaient très nombreux dans la partie germanique (Pays-Bas et région du Rhin). Les Pères de Huy jouaient un grand rôle dans l'élection du général, élection qui avait lieu en cette ville. Aussi les Croisiers des autres couvents élevaient-ils de fréquentes protestations contre la suprématie de ceux de Huy. Les couvents de la partie flamande et allemande n'admettaient pas la prépondérance de la maison-mère, qui comptait un grand nombre de membres nés à Huy et ayant fait profession en cette ville. De là l'origine de disputes dont on trouve des traces à propos de plusieurs élections.

(1) Ces initiales nous font penser à l'avocat Épiphane Martial, qui fut élu en 1857 membre titulaire de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*. (N. D. L. R.)

(2) La Commission du Dictionnaire wallon a bien voulu rédiger ces notes et revoir la transcription du texte.

Werner d'Audace, dont il est question dans la *pasquêye* que nous éditons, fut élu maître général pour succéder au 14e général Mathias Goffin, mort le 23 mai 1720. Il était né à Huy. Profès en cette ville, il devint ensuite prieur du couvent d'Ivoix-Carignan, dans les Ardennes françaises. Ce général se signala par les heureuses transformations qu'il apporta à l'église des Croisiers, à Huy. Il mourut en 1735, après avoir réuni cinq fois (tous les trois ans) le chapitre général.

Il est à remarquer que l'historien des Croisiers, HERMANS, ne consacre à son généralat qu'une seule page des *Annales Ordinis Sanctae Crucis*, alors qu'il s'étend complaisamment sur l'œuvre de Guillaume Penecamp, prieur du couvent de Sainte-Agathe-lez-Cuyck. Serait-ce là une preuve de la rivalité qui existait entre ce couvent et la maison-mère de Huy ?

Notre *pasquêye* fait allusion à un certain nombre de personnes qui ont joué un rôle dans l'élection de 1720. Ce sont évidemment, pour la plupart, des membres du chapitre. Nous n'avons pu identifier que très peu de ces noms qui, dans le manuscrit, sont écrits à l'encre bleue et en grands caractères. En voici la liste : *Preudome, Baleine, Piret, Bris, Melar, Deveux, Judon, Fisen* (qui fut général de 1741 à 1778), *Nezen* (prieur de Weyberg ; un autre du même nom fut prieur de Ruremonde), *Martial, Jérôme, Jacob, Lonsen* (ou *Loncin*), *Camus* et *Perpol*.

Après l'élection de Werner d'Audace, les Pères du couvent de Huy ont dû, tout en félicitant le nouveau général, s'amuser en famille de la déconvenue des « étrangers » et du piteux échec de leur cabale. Notre *pasquêye* nous a conservé un écho de cette petite fête intime. Le ton doctoral du début, certaines allusions (celle du v. 95, par exemple), certains gallicismes, le récit détaillé des diverses phases de la lutte, les calembours sur les noms des « confrères », tout cela prouve à suffisance que l'auteur est un Croisier de la maison-mère. Il était probablement originaire de Liège ; du moins, c'est ce qu'indique le dialecte de la pièce.

René DUBOIS,
Secrétaire de la ville de Huy.

Pasquêye so l'èlècsion di Monseû d'Audace, gènèrâl di l'ôrde dèl Sainte-Creûs, li 25 di djun 1720.

Saint Tomas a awou raîson
Dè dîre, divins ine quèstiyon,
Qui l'orgowe èst-on grand pètchî
Èt qui l' monde ènn' èst tot mâssî.
Lès djins d' guêre, lès omes di pratique,
Lès cis d' mèstî èt lès botiques,
Lès véyes, lès bòrgs èt lès viyèdjes
Ènnè r'sintèt sovint l'orèdje.
Dji pou bin même dîre qu'è r'lidjon
On n'èst nin ègzimpt d'ambicion,
Nè d'èvéye, nè dès autes caprices
Qui fèt d'vins l' monde lès pus grands vices
Èt çoula mèt' lès dissincions,
Qui sont lès mâleûrs dès mohons.
Onk vout èsse maîsse, l'aute vout k'mander
Ainsi, qué moyin d' s'acwèrder ?
Lès prôpes Creûhîs, qui sont si bons,
Ènn' ont awou 'n-échantilyon.
Po èlîre on noû gènèrâl,
Ons a vèyou qui tos lès diâles
Ont faît leû possibe po troûbler
Lès dèsseins dèl comunâté.
Lès ètrandjîrs, a l'élècsion,
Volint k'mincî pal dissincion.
I l'zî d'hint : « Tos vos djônes crapauds,
I fât qu' nos v's apirdanhe on pô !
Vos v' vantez èt d'hez on pô trop.
Nos v' f'rans véy qui v's èstez dès sots :
Vos d'hez qu'i v' fât onk dèl mohon,
Èt si v' mètrans-ne quî nos vôrons,

---

1. at awou. — 30. Et sif metrane ki no voron.

Ca nos v' bout'rans onk di nos-autes
Qui v' kimand'rè onk après l'aute.
Mins di tot nos fât-i pârler :
Come nos n'avans l' djoû lîmité,
Nos l' mètrans qué djoû nos plaîrè,
Èt s' rabah'rans-ne tos vos caquèts
È v' dinant l' maîsse foû d' vosse mohon,
Qui v' sârè bin r'mète al raîson! »
Cès pauves omes la, qui pinsint bin,
Â fé dès s'-faîts fîrs complimints,
Qu'i lès rindrint tos' intèrdits !
Mins l' boursî, qu'a bêcôp d'èsprit,
Fout d'abôrd trover sès confrés
Po l'zî dire lès contes d'ètrangers.
I fout bin djoyeûs qui l' covint
Èsteût animé âs Flaminds
Èt qu' têrint bon come on tchèstê
Âs avan*éy*es di cès houl'pês,
Qu'il avint dèdja mètou l' djoû
Èt qui pèrsone ni sâreût foû,
Qu'il îrint a timps lîmité
È chapite po s'î rassonler
Après leû mèsse di Saint-Èsprit,
Èt, mâgré l's autes èt leû dispit,
Qu'i procéd'rint a l'élècsion,
Qu'i 'nn' alahint, s'i trovint bon.
Ons oblidja cès fîrabras'
Dè dissimuler leûs grimaces.
I s' rimètint vite a leû d'vwêr
Èt s' vèyint ciète qu'il avint twêrt

32. kimandret onk. — 36. Et srabahraen tot vos kaket Ef dinant. — 48. Az avances di ces houlpais.

D'*aw*ou pârlé pa tant d' fîrté,
Pusqu'on n' lès aveût nin hoûté.
Li prumî d' zèls fa on sièrmon
Po fé k'nohe par la sès raîsons :
Qui, s'on l' voléve turtos hoûter,
Qu'i dêrint « pro digniore ».
Dè prumî côp on trova l' some,
Pô rimpléye, mins dès vraîs *Preûdomes*,
Djins pleins d' corèdje, come dès Samsons ;
Come li *Baleine*, inte lès pèhons,
N'a cûre dès *Ptr*es *èt* dès ca*y*wês,
Cès omes ènn'ont bin ot'tant faît.
I s' moquint dès côps qu'on djètéve;
Conte zèls rin i n' rèussihéve;
I r'vièrsint tos lès autes pârtis
Èt s'è rassonlint lès dè*bris*.
Po lès aidî, dj'ôhe volou d'ner
Mi boûsse, mès aîdants èt broûlés,
Mès lârds, mi boûre èt mès froumadjes,
Mès pourcês, m' trôye èt totes mès vatches,
Mins, dê, dji n'èsteû nin tot seû :
Tot l' monde voléve ofri *dès veûs*
A Dièw po bouter lès autes *djus* ;
Don on craindéve, i n' si pout pus,
Qu'on lès mètahe on namurwès,
In-alemand, tîhon ou lîdjwès ;
Mins, si tot-a-faît dji v' contéve
Fi-s-èn awéye come il aléve,
Vos troûv'rîz qu' 'l ont awou dè *nez-*
In s' difindant di tot costé,

---

63. fat on. — 71. Na kur de PIR-ET de cawai. — 74. Kont zel ren in revsifef. — 77. Pol zaidi joh volou dnez. — 89. ... des NEZ-EN sdiffendant.

Ca 'l avint l' coûr si *martiâl*
Qu' 'l ôhint batou ine troupe di diâles ;
I r'sonlint bin *Djèrôme* sins brès'
Qui catchîve tot pa tant d'adrèsse,
Come *Djâcob* lès dîvinités
Qui s' bê-pére voléve adôrer.
Dji pou dîre qu'il èstint trop fins
Po èsse atrapés dès Flaminds.
I l'ont portant *d'*dja stu ine féye,
Mins i d'hèt qui mây di leû véye,
I n' poûss'ront leûs conquètes si *lon-*
Sins qu'on lès mète on cabasson,
Come ci côp cial, qui lès r'tinrè
Leûs gâssèmints èt leûs caquèts.
Portant qwate côps ont stu k'mèlés
Inte lès pârtéyes di treûs costés ;
Mins, l' cinquême côp, tos cès « wicwack »
Ont stu tapés al capot'-mak,
Èt s' ont awou dès nez pus longs
Qui dè martchî è nosse mohon.
D'autes ont dit qu' 'l èstint si *Camons*
Qui *Per-Pol* ènn'aveût pawou,
Vèyant toumer l' grâce èficace
So Monseû l' gènèrâl d'Audace ;
Èt l' priyeû d' Lîdje a, la, trové
Qu' l'intèrieûre lî a rèsisté.
Ainsi c'èst-on mètchant hikèt
Qui lès djins d'al valêye sofrèt :
Onk èst si bas qu'onš a pawou
Qu'i n' fârè qu'il è clôye si cou ;
Lès autes *è* passèt leû chagrin
A beûre saqwant' botéyes di vin ;

116. linterieur. — 121. Le zote en passet leu chagrin.

Mins çou qui l'zy-a pus sèré l' coûr,
C'èst qu' lès clokes di Hu toûr a toûr
Ont soné èt tribolé tant
Qu'ile fint mori cès pauves Alemands.
Lès bons bordjeûs, avou leûs ârmes,
Èlzî fint dès novèl's alârmes.
Lès fouwâs, avou lès fuzêyes,
Lès hakes, lès tchambes èt lès blamêyes,
Lès mèstrès, basses èt l' carilyon,
Lès fint toumer è pâmwèson.
Èt, pol fin di tos leûs mâleûrs,
C'èst qui l' peûpe si faît in-oneûr
A vèyî ç' bê èt doûs prèlat,
Criyéve di tote si pouhe : « Vîvat !
C'èst ci-cial qu' èst l' pére dès ovrîs
Èt qu' sèrè l'oneûr dès Creûhîs ! »
Mi, dj'ala dés' li lèd'dimain
Po lî fé on p'tit complimint;
Mins, come il èsteût èblavé
Dès mèssieûs qu' l'alint salouwer,
Dji lî d'ha seûl'mint â pus vite
Qu' dj'èsteû binâhe qu'a sès mèrites
Ons aveût rindou l'équité,
Come li payis l'aveût d'sîré.
S'i faléve qui dj' sicriyahe tot
Di ciste istwêre d'on mot a mot,
I m' fâreût on pus grand placârd
Qui l' Sâte, Côreû èt l' fôrt Picârd.

---

123. Men sou kil zia pus seret l' kour. — 131. Les mestret. — 147. Si fallef gig sicriahhe tot Di cist istoir dont mot a mot.

APPENDICE

La transcription du texte a été soigneusement contrôlée d'après le manuscrit, que nous avons pu étudier à loisir, grâce à l'obligeance de M. René Dubois. Ce document — une copie qui remonte, croyons-nous, aux environs de 1830 — est d'une belle écriture très lisible et contient peu de fautes. Elles sont d'ailleurs faciles à corriger (cf. par ex., *avances* 48, pour *avanies* ou *avanées*; et 77, 121, 147). La ponctuation fait complètement défaut, sauf à la 1re page, où l'on trouve une virgule v. 5, 6, 7, un point après 8 et 14. Nous l'avons établie partout.

Orthographe du manuscrit

I. **Voyelles.** — Nulle part les voyelles longues ne se distinguent des brèves.

a. À côté de *pratiq*, *kaket*, *grimaces*, *hak*, qui ont *a* bref, le texte porte *masi*, *maleur*, *comunaté*, *foua*, que le liégeois prononce aujourd'hui mâssî, mâleûr, comunâté, fouwâ. Nous avons, dans ce dernier cas, écrit *â* (comme en ardennais), parce qu'il est très probable qu'au XVIIIe siècle, du moins dans la première moitié, la prononciation actuelle ne s'était pas encore introduite. — À remarquer v. 30 *metrane*, 36 *rabahraen* = mètrans-ne, rabah'rans-ne.

e. Cette graphie représente quatre sons différents : 1° *e* muet (dans *maise*, *kome*, *vée*, *bouse*, *froumages*, etc.), qui, le plus souvent, est omis : *tot mes vages* (totes mès vatches), *kom*, *kont*, *mond*, *possib*. — 2° *ĕ* bref ouvert : *de dir* (dè dîre), *on ne nen* (on n'èst nin), *ne... ne* (nè... nè), *le viegge* (lès viyèdjes), *gassemen* (gâssèmints), *prela* (prèlat). Au v. 131, à remarquer *mestret* que nous lisons mèstrè (anc. liég. menstreit), bien qu'aujourd'hui on prononce mèstré. Au v. 123, *seret* (au lieu de *seré* ou *serez* = serrez) doit être une erreur, amenée par la confusion avec *seret* (sera), qu'on trouve au v. 138. La prép. è (fr. en) est écrite quatre fois *es* dans le texte : *es religion*, *es chapite*, *es nos mohon*, *es pamoison*. — 3° *ê* long ouvert dans *mem*, *cinqueme*, *guerr* ; ailleurs, le manuscrit rend ce son par *ai*, *ay* : *bai*, *chestay*, *poûrçai*, *dairen*, *tairen*, *vrais*, *fuzaies*, *blamayes*, *valaye*. Nous écrivons partout ê : bê, tchèstê, valêye. — 4° *é* long fermé dans *per*, *il allef*, *gif contef*, *sonl volef*, que nous écrivons : pére, il aléve, dji v' contéve, s'on l' voléve.

é. L'accent aigu sur *e* est le seul signe diacritique qui soit noté dans le manuscrit : ***limité, rassonlé, hmelé, kosté.*** Les graphies ***vées*** (villes), ***vée*** (voir), ***evée*** (envie), ***bottée*** (bouteille), ***partée*** (partie), ***awée*** (aiguille), ***remplée*** (remplie) méritent une mention particulière. Le liégeois moderne prononce vèye, èvèye, etc., mais du côté de Huy -éye s'est maintenu. La graphie *-ée* se retrouve dans d'autres manuscrits du XVIII[e] siècle, ce qui tendrait à prouver que la prononciation du liégeois moderne est récente. Nous avons donc noté : véye, èvéye, etc. — L'*é* fermé est aussi écrit par *-ez* dans le manuscrit : ***fez*** (faire), ***adorez, dissimulez*** (infinitifs). Quant à ***dez li leddimen*** (v. 139), nous transcrivons : dés' li lèd'dimain.

en, dans ***flamen, volen, dhen, fen, leddimen,*** etc., représente la nasale de *è* (flamind, volint, etc.), qui est écrite ***in*** dans ***fin, vin, chagrin.*** — Au v. 121, ***en*** est une erreur pour ***è***. De même, v. 90, ***en sdiffendant*** devrait être corrigé d'après ***ef dinant*** du v. 37 ; la graphie ***en*** a été amenée par le calembour sur le nom propre ***Nezen.*** — En trois endroits (v. 8 ***en ersentet,*** 18 ***en ont,*** 112 ***en aveu***), ***en*** doit se lire ènn'.

eu représente partout ***ê***, ***eû*** long fermé : ***beur, leu,*** etc.

i, y = i bref dans : ***tribolé, complimen, cicial, y dhet,*** etc. ; — i long dans ***Creuhi, mesty, sy*** (= s'î), ***viva, prumi,*** etc. — La graphie ***in*** doit se transcrire in- dans ***in alman*** ; ine dans ***in kestion, in fée*** ; i n' dans ***in poussront, in si pou pus, kin faret*** ; i 'nn' dans ***kin allahen.***

o = ŏ bref ouvert dans ***po*** (pour), ***is moken, trot*** (trop), ***coregg,*** etc.; — ***ô***, ô long fermé dans : ***le zote*** (les autres), ***borg*** (bourg), ***pof*** (pauvre), ***joh*** (j'eusse), ***prope*** (propre), ***d'abor*** (d'abord), ***voron*** (voudrons), ***poz*** et ***po*** (peu), ***koz*** (coup). Au v. 1, pour ***Thomas*** (aujourd'hui Touma), on peut hésiter entre Tŏmas et Tômas.

oi = wè : ***pamoison, sacoirdé*** ; — wê : ***istoir, dvoir, toir.***

ou est bref dans ***kou, avou, awou, boursi, camou, pawou*** ; long dans ***houté, broulez, kour.*** On peut hésiter pour ***houlpais.***

u est bref dans ***turtot, dissimulez, prumi*** ; long dans ***kur*** (v. 71, = liég. keûre), où l'û peut s'expliquer par l'influence du franç. cure ou de la prononciation hutoise. — Pour ***u*** = w, voy. ci-après.

II. **Demi-voyelles**. — Le manuscrit porte 1. ***orgowe*** (orgueil), ***Diewe*** (Dieu), ***pawou*** (peur) ; ***cawai*** (caillou, 71) ; ***awou*** (eu) en quatre endroits, contre une fois ***aou*** (v. 60) ; — 2. ***kuat, sakuant*** = qwate, saqwant' ; — 3. ***foua, saloué*** = fouwâ, salouwer.

Le yod n'est nulle part noté : *mae* (mây) ; *veant*, *veen*, *veou* (vèyant, veyint, vèyou) ; *prieu* (priyeû), *kestion* (quèstiyon, 2) ; *viegge* (viyèdje), *joeu* (djoyeûs), *moen* (moyin) ; *cloe* (clôye) ; *troe* (trôye). C'est ce qui nous autorise à transcrire *cawai* caywê. — À remarquer *paijs* 146 = payis.

III. **Consonnes.** — **ch** = tch : *chestay*, *pechi*. Nous conservons à *ch* dans *chapit* (v. 52) la valeur qu'il a en français.

j*, *g (devant *e*, *i*, ou à la fin du mot) = dj : *jallat*, *deja*, *gesteu*, *rligion* (r'lidjon), *obligea*, *gig* (v. 147 ; il faut corriger en *k*. *Kig* = qui dj') : *viegge*, *oregge*, *coregg* = viyèdje, orèdje, corèdje, où *-dj'*, suivant la règle générale du durcissement des finales douces, se prononce *-tch'*. C'est ce qui explique la graphie *vages* (= vatches ; v. 80), rimant avec *froumages*. — Au v. 23 *etrangir* = ètrandjîrs, mais au v. 44 la dernière syllabe de *etrangers* se prononce à la française. Nous écrivons de même *gènèrâl*.

k = gutturale forte : *kestion*, *cest kles kloc* (124), *ki le cloe si kou* (120), *konket* (fr. conquête) *kaket* (fr. caquet). Rarement *c* est employé avec cette valeur. Au v. 111, un *k* est inscrit dans l'initiale majuscule de *Camou*.

h seul ou redoublé = forte aspiration germanique : *apirdanhe* (26), *knohe* (63), *mettah* (85), *sicriahhe* (147), *pouhhe* (136). Mais *honeur* = oneûr ; cf. *maleur*, 133.

Les graphies *champe*, *Jacop*, pour tchambe, Djâcob, à côté de *possib*, s'expliquent par la règle rappelée ci-dessus à propos de *g* final.

Dans *at awou*, *vout èsse*, *klont awou*, *kil irent a tem*, *fat on siermon*, *èsteut eblavé* (à côté de *esteu animé*, v. 46), le *t* final se liait-il ? Nous ne le croyons pas : si l'auteur avait voulu marquer la liaison, il aurait soudé le *t* à la voyelle initiale du mot suivant ; tel est du moins le système qu'il emploie pour le *z* final (voir ci-après). — De même que *s*, *z*, le *t* final a du reste, dans le manuscrit, une valeur très capricieuse : il est muet dans *turtot* 65, *tot* 107, *kaket* (caquet 36), *saret* 38, *faret* 120 ; sonore dans *tot* 80, *vit* 59, *ciet* 60, *kwat* 105, *konket* 101, etc. On peut hésiter pour *met* 13 et *sakuant* 122, que nous avons pourtant transcrits mèt', saqwant'.

Même fantaisie dans la notation du pluriel : *Les vèes*, *les borg et le vieggr* (v. 7).

Les consonnes se redoublent souvent sans influer sur la prononciation : *trouppe*, *sonné*, *pouhhe*, *offri*, *totte*, *jallat* ; mais *ottan*, *leddimen* = ot'tant, lèd'dimain. — *kabason*, *masi*, *maise*, *rasonlen* ont une *s* forte (= ss), de même que *possib*, *gassemen*.

Notons enfin des agglutinations et des séparations arbitraires : *kif zeste* (qui v's èstez), *lzote* (l's autes), *nof fran* (nos v' f'rans), *kif fa* (qu'i v' fât), *leu zarmes* (leûs ârmes), *pof zalman* (pauves alemands), *pof zomes* (pauves omes), *knof zapirdanhe* (qu' nos v's apirdanhe), etc. — Le pron. indéfini *on* se présente 4 fois, toujours sous la forme archaïque *ons*. L'auteur écrit : *on za, on zobligea, kon za, kon zaveut* (v. 20, 58, 119, 116). Ce système d'agglutination, auquel l'auteur est fidèle, prouve à nos yeux que, dans *po elir* (v. 21), *po esse* (v. 98), il ne faut pas suppléer le *z* de liaison, qui, dans ce cas, est de règle en liégeois moderne pour éviter l'hiatus.

Notes

1. Il s'agit de Saint Thomas d'Aquin.

3. *orgowe*, leçon du manuscrit, où nous conservons l'*e* final, parce que le mot est probablement féminin (cf. toutefois *Diewe* 83). C'est aussi la forme qu'on trouve en ancien liégeois, voy. GGGG. I 26, II 174.

14. *mohon* (maison) se trouve 4 fois à la rime (v. 29, 37, 110). La forme liég. actuelle *mohone* est relativement récente.

17. *lès prôpes Creûhîs* = les Croisiers eux-mêmes.

24. *volint* (voulaient), *d'hint* (disaient); auj. en liég. *-it*. La forme ancienne *-int* se rencontre plus de 20 fois dans ce texte; cf. 41. *rindrint* (rendraient), 92 *ôhint* (eussent). || *pal dissincion*. La prép. *pa* se rencontre v. 61, *pârlé pa tant d' firté*; v. 94, *catchî pa tant d'adrèsse* et v. 64, *par la*.

26. *apirdanhe* (apprenions, subj.) est une forme condruzienne et ard.; auj. en liég. *aprindanse*. L'aspirée finale du subj. existait anciennement en liég., comme encore auj. en verv. ; la finale *-se* est moderne. De même 85 *mètahe*, 147 *sicriyahe* (liég. moderne : mètasse, sicriyasse) à l'imparfait du subjonctif.

30. *vôrons* (voudrons), à la rime, au lieu de *vôrans*, comme 31 *bout'rans*; voy. *Ann.* **19**, p. 106, n. 13.

34. Ellipse de *nin* après *nos n'avans*. — « Nous n'avons pas le jour limité », expression qui s'explique par les v. 49-51 et qui signifie : on n'a pas fixé de délai pour l'élection.

37. *è v' dinant*, liég. moderne : *tot v' dinant*; cf. 90. || *foû*, comprenez « en dehors de » et non « tiré de ».

39. *tos'* (tous); cf. 65 *turtos*.

39-40. Nous comprenons : « Ces pauvres gens ! qui s'imaginaient, à faire (= en faisant) pareils compliments, qu'ils les rendraient tous interdits ! »

40. Le manuscrit porte *A fez*, qui peut se lire *a fè* (à faire) ; nous préférons *â fè* (litt[t] = *au* faire), ancienne tournure bien wallonne ; cf. *Projet du Dict. wallon*, p. 12, III, 2°.

42. Le « boursier », c'était sans doute l'économe du Couvent.

46. *animé âs Flaminds* = hostile aux F., animé contre les F.

50. « Personne ne pourrait dépasser cette limite » ; cf. 34.

51. Nous lisons *a timps limitè* (et non *â timps limitè*, qui signifierait au temps fixé) et nous comprenons : « qu'ils iraient en chapitre en fixant un délai fatal », sans doute afin de hâter les opérations. Cette procédure était probablement plus avantageuse pour le parti hutois ; cf. 34.

52. *firabras'*, emprunté du franç. fier-à-bras.

53. On attendrait : *mèsse dè Saint-Esprit.*

54. *dispit* (dépit) est remplacé en liég. moderne par *displit.*

66. *dèrint* (donneraient), auj. *donrint*; 47 *tèrint* (tiendraient). L'expr. « donner pro digniore » = donner (son suffrage), voter pour le plus digne.

67. Le texte est peu clair ; par « somme », il faut sans doute entendre le nombre de membres requis pour présenter un candidat, lequel serait ici Werner d'Audace. Ses partisans sont d'abord peu nombreux, mais ils luttent avec acharnement : ils finissent par renverser les autres partis et en rassemblent les débris (v. 75). C'est qu'ils craignent d'être dupes des Flamands, comme ils l'ont déjà été (lors d'une élection antérieure ? v. 99). Trois candidats — dont le prieur de Liège (v. 115) — restent en présence, après quatre tours de scrutin (v. 105) ; enfin Werner d'Audace l'emporte au cinquième tour (v. 107).

68. *Preûdomes*. Sur ces calembours voyez p. 108.

74. *rin i n' rèussihève*, pléonasme du sujet *i*.

77. *dj'ôhe* (j'eusse), 92 *ôhint* (eussent).

78. *broûlé*, pièce de monnaie ; cf. GGGG. II, 508.

79. L'auteur était-il préposé ou employé à l'exploitation agricole qui dépendait du couvent ? Ou bien, par plaisanterie, emploie-t-il le langage d'un paysan ?

84. Au lieu de *don* (= donc), qui nuit au jeu de mots en coupant trop nettement le nom propre *Judon*, il faut probablement lire *dont*

(= de la part de qui). Mais, dans ce cas, la construction est bien embarrassée et la répétition de *on* désignant des sujets différents (*on craindève, on mètahe*) n'est pas faite pour l'éclaircir.

85. Le datif *lès* se retrouve v. 102 et 103. Comparez *l'zi* 44, 123 ; *èlzi* 128, et voy. *Projet de Dict. wallon*, v° *i*.

92. *cabasson*, caveçon, bride spéciale pour dompter les chevaux difficiles : cf. GGGG. I, 87 et 339.

94. Allusion, obscure pour nous, à un nommé Jérôme qui, malgré la perte de ses bras, faisait des merveilles d'adresse.

95. Allusion à l'histoire biblique de Jacob et de son beau-père Laban ; voy. Genèse XXXI, v. 32-35.

100. *i* = les Croisiers de Huy. — 101. *i* = les Croisiers flamands.

104. *gâssèmint*, gausserie, moquerie.

107. *wicwack*, terme de dénigrement pour désigner les Flamands, à cause de leur langage qui paraît peu harmonieux pour des oreilles wallonnes.

108. Emprunté du flam. kapot maken : mettre en pièces, briser.

111. *Camous* (ce mot, dans le texte, est simplement souligné alors que les autres noms propres sont écrits à l'encre bleue). Le fr. « camus » peut aussi signifier penaud ; cf. le fr. familier « épaté ».

113. Le participe *vèyant* se rapporte directement au v. 111.

115. C'était probablement l'un des trois candidats qui étaient restés jusqu'au cinquième tour de scrutin.

116. Nous comprenons : « la (grâce) intérieure » ; cf. v. 113.

118. « Les gens de la vallée », c. à-d. les Croisiers des couvents situés en aval de Huy.

123. *pus*, emploi archaïque du comparatif pour *li pus*. En français on en trouve encore des exemples dans Racine et La Bruyère.

126. *ile* (aujourd'hui en liég. *èle*), forme ancienne ; cf. *Ann.* **19**, 107.

128. *dès novèl's alârmes*, gallicisme ; le w. dit *dès novèlès alârmes*.

130. *hake*, arquebuse ; cf. GGGG. I, 266.

134. Il faut peut-être corriger : *c'èst qui l' peûpe qui s' fait in-oneûr*.

150. Noms de trois collines qui dominent la citadelle actuelle de Huy : *sol Sâte*, sur la Sarte, au Nord-Est de Huy ; *so Côrû*, au Sud, et *le fort Picârd*, à l'Ouest.

Jean HAUST



Notes d'Étymologie et de Sémantique

27. w. **afi-ce qui**

« Afin que » est très souvent rendu en liégeois par *afts' qui*, dont on explique l'*s* par le pluriel latin ad fines, aussi légitime en ce sens que le singulier ad finem. Il faut au contraire écrire *afi-ce*, comme le démontrent les textes suivants.

Nous trouvons en effet dans le *Mistère de saint Quentin*, récemment publié par M. Henri Chatelain (St-Quentin, 1908) plusieurs passages contenant *afin ce que*, avec un *ce* qui forme syllabe et ne peut être confondu avec *s* désinentielle :

vers 12969 : Affin *ce* qu'il ne se transporte
Hors de nos mettes et nos royes....
vers 12980 : Affin *ce* qu'il crainde ton nom....
vers 17057 : Affin *ce* qu'on les adnichile...
vers 18099 : Affin *ce* qu'en mortel oraige
Finent leurs jours....
vers 21500 : Affin *ce* qu'on le puist benir....
vers 23322 : Affin *ce* que nostre empereur....

Le pronom *ce* n'a pas dans cette locution de fonction justifiable. Selon toute probabilité, il s'est introduit là par analogie des cas où *ce* venait après une préposition : *par* CE *que*, *pour* CE *que*. On trouve dans le même mistère *avant* CE *que*, vers 24051 : Avant *ce* qu'on y chante ou lise.

Cette constatation est de nature à expliquer bon nombre de locutions wallonnes ou de dialectes voisins du wallon. Quand des écrivains, peu soucieux d'orthographe et d'ailleurs peu capables d'analyse, nous servent des *usqui*, des *dousqui*, des *atusqui*, des *quoissqui*, etc., il faut reconnaître un pronom *ce* dans la sifflante

qui précède le *qui* ou *que*. Il faut donc comprendre et orthographier : *û-ce qui c'est ?* (Wavre) ; *où-ce que c'èst ?* (Perwez) ; *d'où-ce qui to vins ?* (Laroche) ; *où-ce qu'èst ç' tè là ?* (gaumais, où est ce temps-là ?) ; *a-y-û-ce qu'il a brichôdé tout s' bié* (Quevaucamps, *Parab.*, 13) ; *èoû-ce qui vos couroz ? dè où-ce qui vos div'noz ?* (Namur) ; *tot qwa-ce qu'on wat, dijoz qwa-ce qui vos v'loz* (Namur) ; *tant-ce qu'a ça* (Frameries : J. Dufrane, *Œuvres*, t. III, p. 5) ; *in rié-ce qui cé swat* (Mons, *Parab.*, 29). On trouve même *ce* après un premier *ce* : *tout çô ce qu'il avoun* (Bassilly, *Parab.*, 12), à moins qu'il ne faille ici se rabattre sur un ancien *cest*.

Après les interrogatifs, *ce* a peut-être une fonction originelle différente. Il semble qu'il faille non seulement rétablir *ce*, mais *'ce* provenant de *est-ce*. On peut hésiter sur ce point, parce que l'on retrouve rarement dans le mot qui précède *ce* une trace d'un ancien *est*. Le gaumais dit : *coumèt-ce qu'èle put tant causèy ?* ; le framerison : *combié-ce qu'il a bié d' tamps qu'il èst v'nu au monde ?* Mais quand Namur dit : *Dji sé bin què-ce qu'trè* (Colson, *Œuvres* p. 65, écrit *qu'ess'*), là où il faudrait logiquement *qui-ce qu'trè*, je crois devoir conclure à une fusion de *qui est-ce* en *qu'èst-ce*. Le *wice* qu'on prononce de Montegnée à Weismes ne me semble pas pouvoir être expliqué autrement : j'y vois un *où-est-ce* devenu *w-est-ce, wèce, wice*.

J. Feller

28. w. winre

Winre, wêre est un mot de la région hervienne employé seulement dans deux expressions : 1° *màle winre*, vaguement défini par un correspondant comme étant un temps « vif », un temps « malsain », synonyme de *màle mane* (mauvais brouillard) ; 2° *bratre màle winre*, voir tout en noir, annoncer de mauvaises nouvelles. S'agit-il de bise ou de brouillard, de vent, d'un temps gris et lourd, on ne sait. Cependant, comme on ne parle jamais

de *bonne winre* ni de *wince* de telle ou telle direction, il faut écarter l'idée de vent, bise, temps clair.

Cherchons d'autre part quelque indication dans l'aire d'emploi du mot. Il est usité ou connu, nous dit le Dr RANDAXHE, à Saint-André, Mortier, Julémont, Warsage, Mortroux, Charneux, Aubel ; inconnu à Clermont-sur-Berwinne et à Thimister. C'est donc un mot de la frontière linguistique et il est légitime de conjecturer que nous avons affaire ici à un de ces mots qui enjambent la limite des langues et qui sont bien reçus soit à cause de leur forme, ou de leur couleur pittoresque, ou de leur imprécision même, ou qui s'imposent à l'attention par le fréquent emploi qu'en fait le voisin flamand.

Une fois orienté vers ce côté, on trouve tout de suite *weer*, le temps, pour *weder* (allemand *wetter*). Alors on s'explique pourquoi le sens du mot n'est pas plus précis dans l'esprit du paysan aubelois. Il a pris un sens péjoratif par son contact avec l'adjectif *mâle*, mauvaise, et il est resté figé dans cette seule expression.

J. FELLER

29. w. solo

Faut-il écrire *solo* ou *solot* (soleil) ? La question d'orthographe, menue en soi, repose comme toujours sur une question d'étymologie qui mérite l'examen. Il s'agit donc de découvrir quel est le suffixe caché dans l'*o* final de *solo*.

D'ordinaire on y voit le suffixe diminutif *-ot*, et on est même parti de là pour créer le verbe *soloter*. Cette opinion repose sur une observation bien simple : que la valeur de *-o* final correspond souvent à *-ot* du français. On n'a pas recherché si *-o* ne pouvait avoir une autre provenance, comme *dos*, *gros*, *dʒodʒo*, *dʒino*. Un supplément d'examen paraît donc nécessaire.

Dans l'état actuel de nos patois, le nom du soleil est exprimé au moyen d'un diminutif. En effet le borain *salau*, le namurois

solia, l'ardennais *solê* représentent solellum, le rouchi *solèy* et le français *soleil* représentent solĭculum. On peut inférer de là que c'est bien un suffixe diminutif également qu'on trouve dans *solĕ*, forme usitée à Gueuzaine (Prusse wallonne), dans le gaumais *s'lo*, le liégeois et le cambrésien *solo*. Mais il reste toujours à examiner si ce suffixe est nécessairement identique au français *-ot*.

Consultons sur ce point les textes en ancien wallon et ancien lorrain. On trouve dans *Job*, 301, 10 la forme *soloilh* : et ourons les œz de nostre pense as raiz del urai soloilh ; dans le *Dialoge du pape Grégoire* soloilh et *soleilh* : 129, 21. Et quant li hom deu astoit eschalfeiz el mult chaut soloilh ; 103, 23 : alsi com colhiz dessuz un rai del soleilh. Dans les *Sermons de carême en dialecte wallon du XIIIe siècle*, publiés par Emmanuel Pasquet, on trouve sololh au cas régime (p. 47), et dans la même page on rencontre deux fois comme cas sujet soles (lisez solès). L'auteur avertit en note pour le premier exemple que l'état de l'écriture permet de lire *solos*.

Soles ou solos, il n'importe d'ailleurs ; ce ne sont là que les formes solelh et sololh augmentées de l'*s* du cas sujet, devant laquelle disparaît la consonne finale, ici *l* mouillée. On sait que *e* fermé tonique suivi de *yl*, *ly* aboutit à *-eil*, *-oil* suivant les régions. Le suffixe -ĭculum suffit donc à expliquer les formes précitées.

Le wallon moderne *solo*, *solè* peut provenir du cas sujet, ou de *soloy*, *solèy* ayant perdu la palatale. Le *y* final en effet disparaît en wallon dans les mots de suffixe -culum, -lium : *crama*, *trava*, *cina*, *piou*, *vèrou*, *djino*, *doû*, *tchivroû*, *mifou* ; il en est de même de oculum (œil) dans certains cantons.

De là il résulte 1° que *solo*, *solè* ont leur ancêtre présentable, chose qui n'existe pas pour *solot*, *solèt* ; 2° que l'on est dispensé de supposer l'existence, dans un étroit espace, de nombreux diminutifs du latin solem.

J. Feller

LIVRES ET REVUES

Le Programme de la Realschule de Warnsdorf (Bohême), année scolaire 1908-1909, nous apporte des **Studien zum Malmedyer Wortschatz des Atlas Linguistique de la France,** dues au Prof. Julius Koblischke. L'auteur prend comme point de départ la traduction malmédienne de la Parabole de l'Enfant prodigue que Schnakenburg a insérée, en 1840, dans son *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, p. 273. Ce texte a été revu et corrigé — il en avait besoin — par Mlle Julie Gilson, institutrice à Malmedy et par notre excellent correspondant M. le Dr Esser ; tel qu'on nous le présente, il diffère sensiblement de la traduction parue en 1870 dans les *Versions wallonnes de la Parabole de l'Enfant prodigue* (extrait du *Bulletin* de notre Société). M. Koblischke — qui paraît ignorer totalement les publications de la « Société liégeoise » — n'a eu de plus à sa disposition que l'étude de Zeliqzon *Aus der Wallonie*, quatre années de l'*Armonac dol Sam̂éné* et les notes parues dans l'*Atlas linguistique*. C'est peu, mais l'auteur a su tirer un très bon parti de ces documents restreints ; le manque d'information directe ne fait pas trop de tort à la solidité de ses *Études malmédiennes*. Sans s'astreindre à un exposé systématique, dans un commentaire où il suit la méthode dite « occasionnelle », il dégage et explique les caractères du dialecte malmédien. Des notes de morphologie, de syntaxe, d'étymologie, de phonétique surtout s'accumulent en dix-sept pages in-4°, d'un texte serré et rigoureux. Encore que la plupart des explications soient peu neuves, il faut reconnaître qu'elles sont presque toujours justes et il convient d'en féliciter l'auteur

qui, du fond de la Bohême, a su si bien pénétrer la structure d'une variété intéressante de nos parlers wallons.

Cela dit, voici quelques observations et critiques de détail.

L'orthographe est suffisamment claire et exacte, sauf en deux points. 1. L'auteur écrit *païs* (pays), alors que le plus souvent il donne à *ï* la valeur de yod, par exemple dans *paït* (payer), *loït* (lier), *mâï* (mâle), *vèïe* (vie), *haïe* (haie) ; ailleurs, il figure avec raison par « fiye » la prononciation française de fille. Pourquoi ne pas écrire partout yod par *y* ? *payis* (fr. pays), *payt* (fr. payer), *loyt*, *mây*, *vèye*, *hâye*, etc. — 2. La quantité des syllabes est fréquemment mal notée. Le circonflexe est de trop dans *gate*, *crama*, *spale*, *cawe*, *trawer*, *cou*, *crou*, *pouce* (puce), *ècome* *pus'* (puits), *on vûdih* ; il est nécessaire dans *rôbe*, *pârt*, *coûte* *tûlê*, *corïte*, *dj'èvôyerè*, *vôv*, *fôv* (voulut, fallut).

On prononce et on doit écrire *faytne* (faîne), et non *fahine* *râyi* (arracher), et non *raht* ; *hèpe* (hache), et non *èpe* ; *houlète* (chouette), et non *oulette* ; *ossi vi*, (aussi vieux), et non *aussi vi* ; *breûster*, *breûsse* (brosser, brosse), et non *bruster*, *brusse* ; *stronler* (étrangler), et non *stranler* ; *pés* (pectus), et non *pét* ; liég. *corthe* (fouet), et non *corie* ; malm. *è n'nahe* (en donnât), *è n'néve* (en donnait), et non *ènne d'nahe*, *ènne d'néve* (p. 6) ; *ak'ter* ou *ad'ter* (acheter), et non *ahter*.

L'auteur affirme que « fréquemment, à la voix réfléchie, *se* s'emploie pour la 1re et la 2e personne : *vos s'ave blèsst* pour *vos v's ave blèsst* (vous vous êtes blessé) ». Ce phénomène existe en montois, mais non en malmédien. *Vos s'ave blèsst* représente une prononciation défectueuse ou mal saisie, — à moins que la phrase ne soit interrogative : *vos ave blèsst ?* peut se dire et se dira ordinairement pour : *vos avez-ve blèsst ?*. Mais, même dans ce cas, on prononce *vozaf* et non *vossaf*.

« *Canve*, pour chanvre, est une forme picarde » (p. 13). Il est plus que probable que le correspondant malmédien de l'*Atlas linguistique* qui a fourni ce *canve*, a pris du camphre pour du

chanvre ! Cannabe a donné régulièrement *tchène,* à Malmedy comme à Liège. — « *Cindes,* plur., correspond au fr. cendres ; l'assimilation du *d* à la nasale donne *cène* » (p. 13). Mais *cinde* est certainement une forme récente, due à l'influence du français ; *cène,* que nous avons noté à Vonêche, à Laroche, à Bonnerue-lez-Houffalize, à Longueville-lez-Jodoigne, etc., n'a pas nécessairement connu l'épenthèse du *d* (cette épenthèse d'ailleurs est antipathique au wallon). — *Fowtre* (cheminée) est féminin et répond à un type focaria et non focariu (p. 13). De plus *fowt(re)* est verviétois ; le malm. dit *foytre.* — « *Tène* (cuve) < tonne s'explique comme *i dène* < il donne » (p. 14). Mais *tène* représente le fr. tine ! À remarquer que Villers ne connaît pas cette forme *tène* (verv., liég.) et ne donne que *tine.* — « *Ohê* < ossellu-ossiellu, avec une palatalisation inexpliquée de ss » (p. 11). Un type *ossicellu, *oscellu résoudrait la difficulté ; cf. vascellu < *vahê,* vaisseau ; fascicellu, fascellu < *fahê,* faisceau. — « Sablon doit devenir *sâvlon* ; comment expliquer *sâvion* ? » (p. 18). Le namurois possède en effet *sauvelon* ; le malm. *sâvion* répond à un type *sablion, formé au moyen du suffixe diminutif *-ion* ; cf. *ohion* (petit os), *troufion* (petit morceau de tourbe, d'où souillon), *plumion,* etc., ou encore à un type * sabillon ; cf. *toûbion* (tourbillon).

Pour M. K., *nâht* dérive du lat. nauseatus (p. 9) : étymologie plus ingénieuse que solide. Grandgagnage dit que *nâht* « est sans doute formé de la négation *nin* + *âhe* (aise) », et nous croyons qu'il a touché juste. Il suffit en effet de comparer l'anc.-franç. s'aisir (jouir), se naisir (se lasser, se dégoûter de) ; *èhe* (aise, content), *èhé* (aisé), *nèhi* (fatigué), à Faymonville-Weismes ; *âhe, èht, nâhi,* à Malmedy.

Nous souhaitons que M. K. poursuive ses études malmédiennes, qui nous ont vivement intéressé : la littérature de la Wallonie prussienne est assez riche pour lui fournir tous les documents désirables.

Jean HAUST

Un groupe de Jupillois, au premier rang desquels se distinguent nos amis et collaborateurs MM. Jean LEJEUNE et Edmond JACQUEMOTTE, vient de faire paraître une revue trimestrielle sous le titre de **Vieux Jupille** (abonnement : 2 francs par an). Le but de cette Société est de rassembler et de publier tout ce qui peut contribuer à l'histoire, à la science archéologique et au folklore de Jupille et des communes qui dépendaient jadis de sa Cour de justice. Les trois premiers n^{os} ont vu le jour en 1909 : ils forment de jolies brochurettes, coquettement illustrées par un jeune artiste d'avenir, M. A. FIVET, et contiennent des études variées, de lecture agréable. Nous souhaitons vie longue et prospère à la jeune revue jupilloise qui, dans un esprit de piété filiale et de curiosité intelligente, entreprend de faire revivre et aimer le passé familial.

À signaler le n° de Noël de l'*Aide Mutuelle* de Verviers, in-4° illustré de 36 pages, pour la composition duquel la Société de ce nom a demandé la collaboration de vingt-et-un auteurs verviétois. Dans ce joli recueil, très varié, de pièces françaises et wallonnes, nous remarquons une chanson wallonne de H. HURARD, un noël de Fr. REMACLE, un conte fantaisiste de Léon BRASSEUR sur *lès Saints èt leûs miràkes*, enfin un article de J. FELLER sur *l'Origine du wallon*, destiné à faire pénétrer dans un public nouveau quelques vérités utiles.

En octobre 1909, la « Société de Littérature wallonne » a distribué à ses membres le tome **51** de son **Bulletin**, volume in-8° de 400 pages contenant les rapports et les pièces couronnées de ses Concours de 1906. À côté de nombreuses pièces littéraires, nous signalerons ici deux mémoires de valeur qui intéressent spécialement nos études :

1. la *Toponymie de Forges-lez-Chimay*, par Émile DONY, professeur à l'Athénée royal de Mons. [Pages 253-309; tirage à part : 2 francs.]

2. la *Morphologie du parler de Faymonville* (*Weismes*), par l'abbé Joseph Bastin, professeur à l'Institut St-Joseph, à Dolhain. [Pages 321-395; tirage à part : 3 francs.] Cette étude grammaticale, jointe au *Vocabulaire de Faymonville* publié dans le tome 50, nous fait connaître en détail le dialecte d'une localité extrême de la Wallonie prussienne.

Au mois de novembre, la Société a distribué la 1re partie (Littérature) du tome **52** de son **Bulletin**, brochure in-8° de 92 pages contenant les rapports et les pièces couronnées de ses Concours littéraires de 1907.

Enfin, au mois de décembre, elle a inauguré une nouvelle collection de ses Publications, la **Bibliothèque de philologie et de littérature wallonne**, laquelle comprendra notamment des éditions ou rééditions critiques d'anciens textes wallons; des études de lexicologie et de grammaire; des mémoires sur l'orthographe, la prononciation, la versification, la toponymie, l'onomastique ; des chrestomathies et anthologies littéraires ou dialectales ; des bibliographies ; des recherches d'histoire littéraire ; la réédition d'œuvres consacrées, dues à des auteurs éminents.

Le n° 1 de cette *Bibliothèque* vient de paraître et, en vue de la propagande, a été distribué gracieusement à tous les membres qui ont acquitté la cotisation de 1909. C'est un beau volume in-8° de VIII-280 pages, les **Noëls wallons**, par Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège, avec une étude musicale par Ernest Closson, conservateur adjoint du Musée instrumental de Bruxelles, et six dessins originaux d'Auguste Donnay. Le prix est de 5 francs pour les personnes étrangères à la Société et de fr. 2,50 pour les nouveaux membres qui s'inscriront en 1910.

L'auteur étant des nôtres, nous nous abstiendrons de tout commentaire élogieux : son œuvre, du reste, se recommande assez par elle-même. Contentons-nous de résumer la table des matières :

Chapitre I. Les Sources (imprimés et manuscrits). — II. Usages et Croyances populaires dans les Noëls. — III. Le Thème principal. Son caractère dramatique. Cycle de Chansons. — IV. Les Personnages. — V. La Métrique. — VI. Les Airs (étude très originale et très fouillée, due à M. E. Closson). — VII. Les Auteurs, Dates et Lieux de Provenance. — VIII. Grammaire et Vocabulaire.

Après cette *Introduction* copieuse (112 pages), qui étudie sous toutes leurs faces ces monuments curieux de la lyrique populaire, viennent les *Textes* (et les Airs), pp. 113-256. L'auteur a réuni 25 noëls complets, plus 5 fragments. Chaque texte est accompagné des variantes et suivi de notes explicatives. Un *Glossaire* termine l'ouvrage. Six compositions originales d'Aug. Donnay traduisent avec une candeur et un archaïsme ineffables toute la poésie de la Nativité : rarement l'éminent artiste liégeois se montra mieux inspiré. L'exécution pleinement réussie de cette œuvre complexe fait grand honneur à la maison Vaillant-Carmanne, qui a su vaincre les mille difficultés d'une impression délicate et faire de ce n° 1 un modèle de tenue élégante et d'exactitude typographique.

P. S. — Nous apprenons que les *Noëls wallons*, à peine parus, ont suscité des communications intéressantes et la mise au jour de textes inédits, qui obligeront l'auteur à publier prochainement (au plus tard pour Noël 1910) un fascicule complémentaire. Les personnes qui connaîtraient des variantes ou des pièces curieuses concernant la Nativité sont instamment priées de s'adresser à M. Doutrepont, rue Fusch, 50, à Liège.

J. H.

L'**Armonac wallon do l' Saméne po l'an 1910,** qui vient de paraître à Malmedy (brochure in-12 de 88 pages; chez H. Scius-Stouse), est le 29e de la série. Comme ses aînés, il débute par le calendrier traditionnel, où nous relevons de savoureux détails de folklore : (17 mars) *On bènih do l'avône quu lès payîsans*

mèlèt avou cisse qu'i sèmèt po qu' lès surus nu l' magnèhe nin. — (27 mars) Pâques. *Lès èfants vont qwèri leûs oûs èt kètchèt* (= liég. *cakèt*). *Ci qui n' sutrime nin a Pâques sèrè d'hité dès oûhês.* — (30 avril) *On djowe lès ombâdes azès djônès fèyes, on l'zi plante dès mays èt on l'zi sème dès payes.* — (2 mai) *On bènih lès grûzés* (groseilles). — (24 août) *Lès èfants minèt lès trèhes* (branles) *èt v'zèt dès rondes.* — (24 août) *On bènih do boûre a l'oneûr du saint Bièt'mé po totes sôrtes du mâs* ; cf. 8 octobre. — (27 décembre) *On bènih lu vin d' saint Dj'han* ; etc.

Après une chronique des années 1794-1800 intitulée « Malmedy sous la domination française », l'almanach contient, comme d'habitude, des spécimens de la littérature du terroir. Mais, cette fois, nous devons le constater non sans regret, nos frères d'Outre-Warche ne se sont pas mis en frais. Outre sept pages de poésies wallonnes, signées des pseudonymes *Fré Antône, Fré Pascâl* et *Fré Mathî* — les trois vaillants du défunt Club wallon, jadis si prospère, — on nous donne un conte anonyme, *Lu Sègneûr dol Falthe* (pp. 60-75), prétendûment tiré d'un ancien fabliau. Or c'est tout bonnement, arrangé à la malmédienne et par endroits écourté, *Baitri*, le pimpant récit de feu Gustave Magnée, inséré dans le 5ᵉ *Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne* (1869). Nous avons pris plaisir à le relire sous sa toilette neuve; mais pourquoi donc le traducteur n'avoue-t-il pas son emprunt et ne rend-il pas hommage au bon vieux conteur de Francorchamps et à notre Société ? Trop de discrétion d'un côté ou trop peu de l'autre.

J. H.

Nous avons reçu les **Etrennes tournaisiennes pour l'année 1910,** *publiées par la Ligue wallonne du Tournaisis* (Tournai, Delcourt-Vasseur). On y lira avec intérêt une notice émue sur feu Aug. Mestdag, des rapports sur les travaux de la Ligue, des poésies et des contes signés des meilleurs noms de la littérature du terroir, etc. Cette jolie brochure en dit long sur l'activité du vaillant groupe tournaisien et de son digne président, M. Adolphe Wattiez.

Nous avons annoncé, au début de sa publication dans le *Ropïeur* de Mons (6 janvier 1905), l'**Essai d'un Glossaire montois** que Philibert DELMOTTE écrivit en 1812. Cette publication vient de se terminer. M. Gaston TALAUPE, à qui l'on doit la mise au jour si opportune du *Glossaire*, a eu la bonne idée d'en tirer cent exemplaires à part (deux beaux volumes de XXIV-340 et de 341-724 pages. Mons, Louis Boland; 7 francs).

L'éditeur s'est, dit-il, borné à reproduire scrupuleusement le manuscrit. Et de fait, il s'est acquitté avec zèle de cette tâche ingrate et mérite nos félicitations pour l'avoir menée si rapidement à bonne fin. Il nous permettra cependant d'exprimer un regret. Son édition aurait bien plus de valeur encore si l'on avait ajouté [entre crochets, par exemple, pour que les additions fussent bien distinctes] des rectifications (1), des renvois (2), des notes sur le parler moderne comparé avec celui de 1812 (3), et même un index français-wallon. Sans doute, cette besogne était considérable ! Tout au moins pouvait-on mettre un astérisque devant les mots aujourd'hui inusités et faire revoir les épreuves par un érudit, qui aurait corrigé certaines distractions typographiques ou mauvaises lectures du manuscrit (4).

Quoi qu'il en soit, nous n'hésitons pas à recommander cet ouvrage aux lexicologues qui désireraient compléter les rensei-

---

(1) Surtout pour l'étymologie. Par exemple : « *aspéler*, dévider ; du flamand spoelen. » C'est un dérivé du flamand haspel ; cf. lg. *hâspler*. — « *avreuille*, ableret ; paraît venir de everriculum ou de verrueil ». La forme liégeoise *hav'roûle* indique bien un dérivé de *haver*. — « *ante*, tante : on le croit d'origine celtique » ; etc.

(2) Il eût été si simple et si instructif de rapprocher *cruau* et *curiau*, *escourre* et *esqueuër*, *bédrouille* et *berdouille*, *caufourner* et *chaufourner*, *breugues*, *broue* et *brue*, etc.

(3) Par exemple *chabourlette*, devenu aujourd'hui *chambourlette*.

(4) Par exemple I, 41 : *joubarde*. Le latin surtout est massacré : I, 62 *prâtensies* ; 142 *ceuxuen* ; 165 *corstis* ; 166 *vistis* ; 257 *foeus* ; 260 *agges*, etc.

gnements que Sigart et Letellier fournissent sur le dialecte montois.

J. H.

Le *Cercle d'Études wallonnes* de l'Université de Louvain publie son troisième **Carnet** : il contient le Rapport sur les travaux de l'année 1908-1909, dû à la plume élégante et spirituelle de M. Léon DEBATTY.

Les 26 conférences données par le Cercle en cette seconde année de son existence, attestent assez sa vitalité : la littérature, la linguistique, le folklore, l'art wallons eurent tour à tour les honneurs de la tribune. On y magnifia nos grands musiciens Roland de Lassus, Grétry, César Franck ; on y analysa les Noëls wallons, l'Esprit wallon, les Spots wallons; on y fit connaître le programme et l'œuvre de la revue *Wallonia*; on y parla des Coutumes du Luxembourg, des Jeux d'enfants à Virginal et dans la Lorraine belge, des ventes de jadis dans les fermes, du carnaval de Binche.

La critique littéraire s'exerça en dix conférences sur des poètes, des romanciers et des dramaturges de tous les coins de la Wallonie, Tournai, Charleroi, Nivelles, Namur, Liège.

On exposa l'utilité historique et ethnologique, la méthode de la *Toponymie*; on étudia les *Échanges linguistiques entre le néerlandais et le français ou le wallon*; on posa une fois de plus le problème complexe de la *Limite du picard et du wallon.*

Moins bien partagée, la linguistique provoqua pourtant des communications sur les noms wallons de la calvitie, de la noix et de la noisette, sur quelques termes de labour en terre namuroise, sur l'origine de *fé crama* et sur plusieurs appellations de la crécelle. Ajoutons une plaisante enquête ouverte par l'*Avant-Garde,* le journal estudiantin, dans son numéro du 11 novembre, sur les vocables sympathiques et joyeux de la *grande goutte* en Wallonie !

A. D.

CHRONIQUE

45. La liste des « Membres Protecteurs de l'Œuvre du Dictionnaire » s'est accrue de MM. Godefroid KURTH, professeur émérite de l'Université de Liège, Jules DUFRANE-FRIART, sénateur à Frameries, et de Mme STIELS-VAILLANT, à Liège. De plus, les communes de Herve, de Jupille et de Visé ont voté une souscription annuelle de vingt francs aux publications de la Société. Merci à ces généreux adhérents !

46. On trouvera ci-après la liste complète des Correspondants actuels du Dictionnaire. Malgré certaines défections, elle a subi une notable augmentation dont nous avons lieu de nous féliciter. Par malheur, la mort nous a enlevé trois de nos meilleurs collaborateurs, dont nous avons le devoir de rappeler les services précieux :

M. Camille ROBERT, instituteur honoraire des écoles de Liège, s'était, après sa retraite, fixé dans son pays d'origine, à Neuvillers-Libramont. Pendant plusieurs années, il nous envoya des notes comparatives sur les parlers de Wellin, de Saint-Hubert et de Neufchâteau, qu'il possédait à fond.

M. Émile ROLLAND, professeur de quatrième latine à l'Athénée royal de Chimay, était né à Ellezelles (Hainaut) le 22 juin 1875. Un sensationnel accident d'automobile l'a tué, avec un de ses collègues, le 6 octobre 1909, à Boutonville, près de Chimay. Esprit réfléchi, formé aux méthodes philologiques et capable de se livrer à de patientes recherches, il s'était pris de passion pour l'étude du dialecte d'Ellezelles et nous avait, en divers envois, adressé 1120 fiches contenant le début (lettres A-, B-, C-) d'un Vocabulaire très complet de son village natal. Deux jours avant sa mort, nous recevions encore de lui un envoi important. — À notre demande, sa famille a bien voulu remettre à la Commission du Dictionnaire, le *Vocabulaire* qu'Émile ROLLAND préparait avec

tant d'ardeur. Ces notes précieuses, signées de son nom, entreront dans l'œuvre future : elles contribueront à conserver la mémoire de ce jeune philologue, devant qui s'ouvrait un bel avenir... Nous prions ses parents, si cruellement éprouvés, d'agréer l'expression de notre sympathie la plus vive.

M. Isidore DORY, professeur honoraire à l'Athénée royal de Liège, était né en cette ville le 19 novembre 1833. Il y est décédé, après une courte maladie, le 28 novembre 1909.

Élu, en février 1872, membre titulaire de la Société de Littérature wallonne, DORY consacra à l'étude approfondie de la langue française et de nos dialectes tous les loisirs que lui laissait l'enseignement et tous les jours d'une paisible et laborieuse retraite, prise en 1892. Tour à tour lexicographe et critique, grammairien et poète, il poursuivit avec un zèle inlassable la tâche à laquelle il s'était donné. Il fit constamment partie des jurys qui, chaque année, examinent les œuvres envoyées aux concours. En 1874, quand la Société eut demandé un *Recueil des Wallonismes du pays de Liège*, ce fut au mémoire de DORY qu'elle décerna le prix exceptionnel (médaille d'or de deux cents francs). Ce *Recueil* a paru en 1877 : c'est un travail très consciencieux et très savant, qui fait autorité. Il publia aussi diverses notes étymologiques, un vocabulaire du dialecte de Perwez, quelques poèmes français et des chansons de circonstance. Il laisse inachevée une œuvre considérable sur les *Particules et Locutions du parler liégeois*. Esprit fin, lettré délicat, linguiste d'un jugement éprouvé et d'une science étendue, tel fut Isidore DORY. Sa longue existence fut toute de dignité modeste et de travail silencieux. Sa mort est un deuil pour les lettres wallonnes qu'il aimait passionnément et qui, jusqu'à son dernier jour, ont fait l'honneur et la joie de cet homme de bien.

La Commission du Dictionnaire perd en lui un ami dévoué, — presque un père, — dont le conseil était sûr et l'encouragement précieux. Il examinait nos questionnaires avec une attention de puriste chatouilleux et nous signalait toutes les améliorations que lui suggérait une érudition variée, nourrie de ses lectures encyclopédiques. Il avait réuni, pour ses études philologiques, une bibliothèque considérable : textes d'ancien français, glossaires dialectaux de France et d'Allemagne, recueils de provincialismes, travaux de toponymie et d'onomastique, etc., qu'il feuilletait depuis un demi-siècle et criblait de notes marginales. Craignant

de voir se disperser tous ses trésors et voulant, même après sa mort, aider à la réalisation de notre œuvre, il a fait don à la Société de cette collection inestimable et des milliers de fiches qu'il ne cessait d'accumuler.

Le souvenir d'Isidore DORY restera ainsi vivace parmi nous et son nom méritera de briller au premier rang des collaborateurs de ce *Dictionnaire wallon* dont il rêvait, avec nous, l'édification.

47. Au Congrès archéologique qui s'est tenu à Liège à la fin de juillet 1909, trois rapports ont été présentés sur des questions qui intéressent nos études : M. A. DOUTREPONT a parlé *de l'utilité de créer un Musée de la vie wallonne*; M. J. FELLER a exposé l'état des travaux du *Dictionnaire wallon* et des études de *Toponymie wallonne*. Les deux premières de ces communications ont déjà paru ; la troisième et les discussions auxquelles toutes trois ont donné lieu paraîtront prochainement ; nous en reparlerons sans doute à cette occasion. Pour le moment, nous constaterons seulement le vif succès qui les a accueillies. Au surplus, les congressistes ont, à maintes reprises, entendu des voix autorisées, — telle celle de M. Kurth à l'assemblée générale de clôture, — exprimer des éloges sans restriction pour les travaux actuels de la Société, pour ses initiatives généreuses dans le domaine de la dialectologie et de la toponymie, ainsi que pour ses méthodes d'investigation scientifique.

48. À Liège également, l'« Association des Professeurs de Langues vivantes » a tenu un Congrès les 20, 21 et 22 septembre 1909. M. J. FELLER a traité cette question : *Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement en Belgique romane?* On en trouvera dès maintenant un excellent résumé dans *Wallonia*, n° de novembre 1909.

49. La Société de Littérature wallonne vient d'élire quatre nouveaux membres titulaires : M. le Dr Sébastien RANDAXHE, de Fléron ; M. Adolphe WATTIEZ, président de la Ligue wallonne du Tournaisis ; M. Gaston TALAUPE, président de l'Association montoise des chansonniers et auteurs dramatiques wallons, et M. Jules SOTTIAUX, homme de lettres à Charleroi. Nous présentons nos félicitations à ces nouveaux collègues, dont les trois premiers sont, depuis longtemps, nos correspondants dévoués.

50. Pendant l'année 1909, nous n'avons pu adresser que deux nouveaux Questionnaires à nos correspondants : le 4e cahier (3e liste

AB-), qui nous a valu 3410 fiches nouvelles, et le 5e cahier (1re liste AF-), qui nous en a rapporté 4075.

Au 5e cahier était annexée une étude sur le vocabulaire du ***Pêcheur à Andenne*** (voy. ci-dessus pp. 26-30). Cette consultation nouvelle a donné d'excellents résultats : elle nous a valu jusqu'ici 72 réponses, dont 40 environ très circonstanciées, venant de tous les coins du pays wallon où l'on pratique ce sport. Le temps nous a manqué pour en faire le dépouillement complet, mais nous pouvons dès à présent signaler la valeur considérable des réponses de MM. Ed. Liégeois (Tintigny), H. Delcourt (Ath), H. Simon et L. Colinet (Liège), A. Robert (Bouvignes), H. Tournay et Ad. Lebrun (Dinant), P. Mercx (Visé), Ad. Wattiez (Tournai), Hanon de Louvet (Nivelles), J. Vandereuse (Berzée), J. Hens (Vielsalm), W. Gorrissen (Huy), A. Maréchal (La Plante), J. Waslet et Ch. Bruneau (Givet), etc.

En sus de ces deux cahiers, les apports les plus divers — voir notamment, ci-après, la liste des communications reçues — n'ont cessé d'enrichir les collections du Dictionnaire : depuis le 1er mars 1909, près de 16.000 fiches y ont été incorporées. Nous signalerons en particulier deux vocabulaires régionaux (Meux et Frameries) qui ont donné chacun plus de mille fiches. Les deux éditions du Dictionnaire de Remacle, découpées et mises en regard l'une de l'autre pour les termes qu'elles ont en commun, donneront près de 8.500 fiches ; les mots propres à la seconde édition fourniront près de 4.000 fiches. Ce travail est à peu près terminé ; nous entreprendrons ensuite le découpage des Dictionnaires de Forir, de Grandgagnage, de Hubert, de Pirsoul, etc.

Au bas mot, nous évaluons nos collections actuelles à 350.000 fiches.

Voici enfin, à titre de document, la statistique des questionnaires envoyés jusqu'ici à nos correspondants :

	1er cahier (AB-)	2e cahier (AB- AC-)	3e cahier (AD- AE-)	4e cahier (AB-)	5e cahier (AF-)	Totaux
Expédiés	244	246	190	187	195	1062
Rentrés	164	160	170	165	155	814
En souffrance	80	86	20	22	40	248

Le déchet est considérable et s'explique malaisément. Nous redoublons d'instances auprès de nos correspondants qui détiennent encore des questionnaires, pour qu'ils veuillent bien nous les retourner sans

retard, même s'ils ne trouvent que peu d'observations à enregistrer.

51. La Société a consacré de nombreuses séances à refondre ses statuts pour les mettre en harmonie avec ses aspirations et ses travaux actuels. Elle vient de terminer cette revision et de se donner une charte digne de la mission qu'elle s'est tracée. Les statuts nouveaux paraîtront dans l'*Annuaire* de 1910, où l'on pourra les apprécier dans leur ampleur et dans le détail. Disons seulement que l'organisation et le programme de la Société y sont exposés avec netteté et de façon à peu près définitive.

Fondée en 1856 par un groupe de Liégeois, la Société n'avait d'autre but que d'encourager « les productions en wallon liégeois », de réunir « les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon liégeois ». Elle s'intitula tout naturellement « Société *liégeoise* de Littérature wallonne ». Depuis nombre d'années, cette conception particulariste a vécu : la force des choses a contraint peu à peu la Société à étendre son aire d'action. Successivement, ses concours se sont ouverts aux productions de toute la Wallonie ; ses membres titulaires se sont recrutés dans toutes les provinces wallonnes ; l'œuvre du Dictionnaire surtout, embrassant toutes les variétés des parlers de la Belgique romane, a contribué puissamment à changer l'orientation de la Société. Depuis longtemps, l'épithète *liégeoise* n'avait plus d'autre sens que *sise à Liège*. À l'unanimité des membres titulaires, la Société a décidé de supprimer cette épithète et de s'intituler, à partir du 1er janvier 1910, « Société de Littérature wallonne ».

Ainsi le titre s'harmonise avec les fonctions réelles.

52. Au moment de clore cette chronique, nous apprenons une bonne nouvelle qui réjouira tous ceux qui s'intéressent au succès de l'œuvre du Dictionnaire.

Le 5 décembre 1907, M. le baron Descamps-David, Ministre des Sciences et des Arts, avait alloué un subside de mille francs à la Société « en vue de l'aider à couvrir les frais de publication du 1er fascicule du *Dictionnaire général de la Langue wallonne* ». Le 30 décembre 1909, il alloue à la Société une nouvelle subvention de quinze cents francs « en vue de l'aider à poursuivre ses travaux ».

Nous sommes heureux de voir que le Gouvernement apprécie et daigne encourager nos efforts, et nous remercions bien sincèrement M. le Ministre de ce haut témoignage de bienveillance.

COMMUNICATIONS REÇUES

(6e LISTE)

Le *Bulletin* accuse périodiquement réception des communications de quelque importance que veulent bien nous faire nos correspondants ou des personnes qui, sans prétendre à ce titre, ont l'obligeance d'augmenter la somme de nos matériaux. - Comme les précédentes, la liste suivante ne tient compte que des *communications manuscrites faites en dehors des réponses aux* « Cahiers-questionnaires du Dictionnaire ». Le Secrétaire accuse *immédiatement* réception de tout envoi qui lui parvient.



ANONYME. — *Lu pètrâle a souke,* notice sur la culture de la betterave dans le pays de Visé.

AVAERT, Léopold. — Mots de Binche (76 fiches).

BOVY, Louis. — Réponse aux questionnaires sur les vents, les salutations, le jeu de quilles, les outils du faucheur à Beauraing.

BRUNEAU, Charles. Extraits d'archives des Ardennes françaises (8 fiches). — Mots de Bulson-lez-Sedan (29 fiches AB- AG-).

COLSON, Arthur. — Mots de Herstal (10 fiches).

COLSON, Oscar. — Notes diverses.

CUNIBERT, H. — Mots de Malmedy.

DAUBY, étudiant. Mots de Tintigny (300 fiches).

DECRUCQ, Adhémar. — Mots de Dour (50 fiches).

DORY, Isidore. — (Voir ci-dessus, p. 134-5).

FRÉSON, M. — Mots de Glons (29 fiches).

GAILLARD, Henri. — Mots de Neuville-sous-Huy (37 fiches).

GOFFLOT, Louis. - Copie de 14 articles sur le folklore ardennais parus dans la *Publicité luxembourgeoise* (Neufchâteau), du 23 décembre 1906 au 20 juin 1909.

GOSSELIN, Antoine. - Mots de Stambruges (77 fiches).

HERMAN, A.— *Lu hêlièdje al novèle an* (dialecte d'Aubin-Neufchâteau).

HUBAUT, Émile. — Mots de Houdeng (122 fiches AG- AY-).

JADIN, Armand. — Termes relatifs au travail du pain et du lait, à Chastre-Villeroux.

JONAS, A. — Mots d'Eugies (60 fiches).

LEBRUN, Adelin. — *Po nos p'tits mouchons*, traduction dinantaise de la pièce insérée dans ce Bulletin, année 1908, pp. 8-18. — La tenderie à Dinant. — Noms wallons des localités voisines de Dinant. — Noms d'arbres, de fruits, de plantes, etc., en dialecte dinantais. — Mots de Dinant (20 fiches).

LECLÈRE, C. — Mots de Villers-Ste-Gertrude (80 fiches).

LOISEAU, Louis. — Termes de batellerie à Namur. — Mots et spots de Namur (38 fiches). — Noms wallons de localités namuroises et surnoms des habitants (58 fiches).

LURQUIN, A. — Mots de Fosse-lez-Namur.

MARÉCHAL, Alphonse. — Mots de Namur (50 fiches AG- AI-).

MARICHAL, Joseph. — Mots de Gueuzaine-lez-Malmedy (330 fiches). — Note sur l'étymologie de *ìsteû* (étais). — Comparaison des parlers de Malmedy et de Gueuzaine. — Ancienne pasquille de Weismes contre les maçons. — Note sur les prépositions employées devant les noms de lieux de Gueuzaine-Weismes.

MARTIN, Louis. — Mots de Visé (16 fiches AG- AH-).

MATTART, L. — Mots de Couthuin (35 fiches). — Le jeu de bouchon à Couthuin.

NOLLET, Jules. — Mots de Bouvignes-Dinant (31 fiches).

POLAIN, Eugène. — Mots anciens extraits de protocoles notariaux du XVIe siècle (111 fiches).

POMMIER, Yvon. — Mots de Tilly (172 fiches).

RENARD, François. — Mots et spots de Kontin-Esneux (150 fiches).

ROLLAND, Émile. — Mots d'Ellezelles (16 fiches AG-). — Vocabulaire complet d'Ellezelles. (Voir ci-dessus, p. 133-4).

SCHOENMAEKERS, Joseph. — Termes des *colèbeûs* d'Ampsin.

SIMON, Henri. — Mots de Sprimont.

WEBER, Armand. — Mots de Verviers.

XHIGNESSE, Arthur. — Mots du Condroz (12 fiches).

LISTE
DES CORRESPONDANTS-COLLABORATEURS
DU
DICTIONNAIRE

Dans cette liste, nous rangeons par ordre alphabétique les provinces, les arrondissements judiciaires et les localités.

L'astérisque indique que le correspondant est en même temps membre de la *Société de Littérature wallonne.* — Nous rappelons à ce propos qu'il est toujours possible aux autres correspondants de devenir sociétaires et de recevoir ainsi *toutes* nos publications.

La première liste de ce genre (77 noms) a paru dans le 18e *Annuaire* (1905) ; la seconde (144 noms) a paru dans le *Bulletin du Dictionnaire* I, p. 65 (janvier 1906); la troisième (162 noms), dans le même *Bulletin* II, p. 155 (décembre 1907). Celle que nous publions ci-après comprend 184 noms et diffère notablement des précédentes. Nous avons lieu de croire que ces collaborateurs éprouvés nous resteront tous fidèles jusqu'au bout.

***

Nous ne pourrions donner à notre œuvre l'ampleur que nous rêvons pour elle, si nous ne comptions sur le zèle de nos correspondants, zèle intelligent et où l'initiative individuelle peut certes se developper, mais que nous avons aussi mission de diriger, pour le plus grand bien du travail commun. Les hommes dévoués qui veulent bien nous aider, nous permettront donc de leur dire un mot de ce qu'on pourrait appeler leurs « devoirs », — en donnant à ce terme le sens d'obligation morale, consentie librement et dans une pensée toute désintéressée.

I. Ils ont à répondre d'abord aux cahiers du *Questionnaire-Vocabulaire* que nous leur envoyons périodiquement. Nous avons déjà fait cinq expériences de ce genre, et nous sommes heureux de déclarer que beaucoup de ces réponses — pour ne pas dire la plupart — constituent des documents remarquables, qui nous apportent maint renseignement inédit. Par malheur, tout le monde ne met pas même empressement et même attention à nous répondre. Si l'on veut pourtant nous permettre d'avancer, on doit nous renvoyer le cahier un mois environ après l'avoir reçu ou, tout au moins, nous prévenir du retard éventuel. — On est prié 1° d'inscrire dans ce cahier *toutes les notes qu'on juge propres à nous servir* et de leur donner le développement nécessaire; 2° de noter exactement la prononciation en prenant comme guide nos *Règles d'orthographe*. (Nous en adressons un exemplaire à ceux qui nous en font la demande.) — Les correspondants nouveaux qui n'auraient pas reçu les premiers cahiers et qui désireraient y répondre, peuvent nous les demander.

II. Nons prions également nos correspondants de répondre, quand ils le peuvent, aux questionnaires variés qui paraissent dans ce *Bulletin*, de nous envoyer des descriptions en patois des divers aspects de la vie wallonne : mœurs, croyances, métiers, travaux de la ferme, jeux, chants, proverbes, etc. Les textes que nous avons publiés jusqu'ici dans nos *Archives dialectales* peuvent servir de modèles et suggérer d'autres communications du même genre.

III. Qu'ils veuillent bien aussi récolter les termes curieux qu'ils connaissent ou entendent autour d'eux et nous envoyer ces listes pour enrichir nos collections. Spécialement, qu'ils nous adressent en temps utile la liste des mots sur lesquels doivent porter les questionnaires futurs (*AG-*, etc.).

IV. Ils nous rendront enfin un grand service en faisant connaître notre œuvre dans le cercle de leurs amis et surtout en nous recrutant de nouveaux collaborateurs dans les régions écartées qui n'auraient pas encore de représentants.



Après ces recommandations — que nous craignons vraiment de multiplier, tout en les jugeant nécessaires au succès de l'œuvre commune,— il nous reste un devoir plus doux à remplir : celui d'exprimer notre vive gratitude aux aimables correspondants dont les noms suivent. Qu'il

nous soit permis de signaler ici en première ligne cinq étrangers : MM. H. Cunibert et Q. Esser, de Malmedy; MM. Ch. Lamy, de Cambrai, Ch. Bruneau et Jules Waslet, de Givet, qui veulent bien nous accorder leur aide précieuse. Tous les autres sont des fils de la Wallonie, élite d'esprits curieux et de cœurs désintéressés, qui s'astreignent à une tâche ardue, avec le seul souci de collaborer à une œuvre de science et de piété filiale.

Province de Brabant

Arrondissement de Nivelles

Chastre-Villeroux. — * A. Jadin, professeur à l'Athénée d'Ostende.
Cortil. — Abbé S. Balau, curé de Pepinster.
Court-Saint-Étienne. — * A. Mortier, à Bruxelles.
Genappe. — J. Dewert, professeur à l'Athénée d'Ath.
Marilles. — * P. Deltour, professeur à l'Athénée de Liège.
Mellery. — G. Somville, directeur de la *Dépêche*, à Liège.
Mont-St-Guibert. — F. Ferrière, étudiant.
Nivelles. — Emm. Despret, photographe.
» * A. Hanon de Louvet, échevin de Nivelles.
» * Ed. Parmentier, avocat à Nivelles.
» * M. Van de Rydt, professeur à l'Athénée de Liège.
» * G. Willame, directeur au Ministère, à Bruxelles.
Noduwez-Linsmeau. — * Abbé Dacosse, curé de Gentinnes.
Perwez. — * Abbé L.-J. Courtois, curé de Saint-Géry (Gentinnes).
Roux-Miroir. — * A. Lebrun, professeur agrégé, à Anvers.
Thorembais-St-Trond. — Noël-Debra, bourgmestre et cultivateur.
Tilly. — Y. Pommier, étudiant en médecine.
Tourinnes-St-Lambert. — * A. De Longueville, professeur à l'Athénée de Namur.
Tubize. — E. Closson, conservateur-adjoint au Musée instrumental de musique, à Bruxelles.
Wavre. — E. Heynen, auteur wallon.

Flandre wallonne et française

Cambrai (France). — Ch. Lamy, littérateur.
Renaix. — Delghust, docteur en médecine.

Province de Hainaut

Arrondissement de Charleroi

Binche. — L. AVAERT, employé.
Bourlers-Chimay. — Jules PETIT, employé de laiterie.
Chapelle-lez-Herlaimont. — * A. BAYOT, professeur à l'Univ. de Louvain.
Gouy-lez-Piéton. — Abbé JACQUET, curé.
Marchienne-au-Pont. — R. NÉVRAUMONT, étudiant.
Monceau-sur-Sambre. — * A. CARLIER, étudiant.
Viesville. — * O. PECQUEUR, professeur à l'Athénée de Liège.

Arrondissement de Mons

Bray. — * A. MINDERS, pharmacien, à Schaerbeek.
Frameries — * L. DUFRANE, docteur en droit, industriel.
Harmignies. — M. HUGÉ, étudiant.
Houdeng. — Ém. HUBAUT, avocat.
La Louvière. — F. HUREZ, rédacteur de *Wallonnia dou Cente.*
Mons. — * M. CAREZ, docteur en médecine.
» * G. TALAUPE, auteur wallon.
Pâturages. — * V. VAN HASSEL, docteur en médecine.
Ronquières. — E. LANDERCY, docteur en philosophie et lettres.
Soignies. — * A. DEMEULDRE, président du *Cercle archéologique.*

Arrondissement de Tournai

Ath. — * H. DELCOURT, capitaine-commandant retraité.
» * E. OUVERLEAUX, conservateur honoraire des manuscrits de la Bibliothèque Royale.
Belœil. — G. JEUNIAUX, instituteur.
Dour. — Fr. DECRUCQ, employé de charbonnage.
Ellezelles. — * Mlle J. ROLLAND, institutrice communale.
Flobecq. — VAN LANGENHOVE, juge de paix, à Mouscron.
Leuze. — A. BRILL.
Pecq. — * CH. FRAÎCHEFOND, professeur à l'École moyenne de Huy.
Quevaucamps. — A. BRABANT, » » » de St-Ghislain.
Stambruges. — * A. GOSSELIN, bourgmestre.
Tournai. — * A. WATTIEZ, auteur wallon.
Wiers. — * J. RENARD, bourgmestre.

Province de Liège

Arrondissement de Huy

Ambresin-Wasseiges. — J. GAVACHE, comptable.
Ben-Ahin. — Mlle L. SIMON, institutrice communale.
Chapon-Seraing. — A. HANSOUL.
Couthuin. — L. MATTART, instituteur communal.
Cras-Avernas. — A. CRATE, receveur communal.
Crehen. — E. HALLET, instituteur communal.
» * L. MOLITOR, professeur à l'Athénée de Liège.
Ferrières. — * E. MORTEHAN, instituteur communal.
Héron. — J. DEBATTY, huissier.
Huy. — W. GORRISSEN, publiciste.
Huy-la-Sarthe. — * A. GRÉGOIRE, professeur à l'Athénée de Huy.
Neuville-en-Condroz. — * Ém. REGNIER, surveillant à l'Athénée de Liège.
Neuville-sous-Huy. — * Abbé J. SCHOENMAEKERS, curé.
» * H. GAILLARD, auteur wallon.
Pellaines. — * J. BEHEN, docteur en philologie romane.
Scry-Abée. — * A. XHIGNESSE, auteur wallon.
Terwagne. — E. BALTHAZAR, étudiant.

Arrondissement de Liège

Beaufays. — * Ed. MONSEUR, auteur wallon.
Chênée. — * J. WILLEM, président du *Caveau liégeois.*
Darion (Hollogne-sur-Geer). — A. BEAUJEAN, instituteur communal.
Esneux. — * A. LALLEMAND, professeur honoraire d'Athénée.
Fontin-Esneux. — * Fr. RENARD, négociant.
Glons. — M. FRÉSON, commis-greffier.
Grâce-Berleur. — A. LOMBARD, pharmacien.
Haccourt. — H. COLLARD, commis-greffier.
Herstal. — * A. COLSON.
» * L. COLSON, instituteur communal.
» * J. LEJEUNE (dit Lamoureux), auteur wallon.
Ivoz-Ramet. — * Ad. DEGIVE.
Jupille. — * E. JACQUEMOTTE et * J. LEJEUNE, auteurs wallons.
» G. JOIRIS.

Liège. — * L. COLINET, sculpteur sur armes.
» * O. COLSON, directeur de *Wallonia.*
» * L. DE KONINCK, professeur à l'Université.
» * Cl. DÉOM, auteur wallon.
» * God. HALLEUX, auteur wallon.
» * F. MÉLOTTE, ingénieur.
» G. PAULUS, auteur wallon.
» * A. TILKIN, auteur wallon.
Lincé-Sprimont. * H. SIMON, auteur wallon.
Méry-Tilff. — J. MARÉCHAL, instituteur communal.
Nandrin. — G. QUINTIN, auteur wallon.
Retinne. — * N. LEQUARRÉ, professeur émérite de l'Université.
Seraing. — * Alph. GILLARD, auteur wallon.
Trooz. — * A. CRAHAY, auteur wallon.
» * A. MASSON, professeur à l'Athénée de Liège.
Villers-l'Évêque. — A. GOFFIN, étudiant.
Visé. — E. BOULLIENNE, directeur honoraire d'école.
» L. MARTIN, étudiant.
» * P. MERCX, industriel.

Arrondissement de Verviers

Aubin-Neufchâteau. — A. HERMAN, étudiant.
Basse-Bodeux. — L. MATHIEU, secrétaire communal.
Bouny-Romsée. — J. TRILLET, auteur wallon.
Bra-Stavelot. — Edm. PAQUAY, instituteur.
Chevron-Bras-Villettes. — Léop. PAQUAY, instituteur.
Coo-Troisponts. — * J. DEFRESNE, instituteur.
Fléron-Thimister. — * S. RANDAXHE, docteur en médecine.
Jevigné-Lierneux. — * Abbé N. BISSOT, professeur à Stavelot.
La Minerie. — * Abbé G. DOBBELSTEIN, curé de St-Denis, Liège.
Masta-Stavelot. — * H. PIRON, instituteur.
Moulin-du-Ruy. — * Alph. DEWEZ, cultivateur.
Nessonvaux. — * Th. HEUSE, architecte.
Olne. — P. HARDY, employé.
Spa. — * A. BODY, archiviste de la ville de Spa.
» * G. BORKMANS, auteur wallon.

Stavelot. — G. CHAUVEHEID, typographe.
» * H. et * J. SCHUIND, auteurs wallons.
Ster-Francorchamps. — J. DOHOGNE, instituteur.
Stoumont. — J.-J. BECO, bourgmestre, et BASTIN, instituteur.
Troisponts. — H. BODEUX, instituteur.
Verviers. — H. ANGENOT, bibliothécaire communal.
Wanne. — L. MICHEL, étudiant.

Limbourg wallon

Eben-Emael. — DE FROIDMONT, instituteur.
Roclenge-sur-Geer. — Fr. OLYFF, publiciste.

Province de Luxembourg

Arrondissement d'Arlon

Chiny. — A. MAURY, instituteur à Verviers.
Mussy-la-Ville. M. LAURENT, professeur à l'Université de Liége.
Prouvy-Jamoigne. - * L. ROGER, instituteur.
Ruette. — A. LECOCQ, instituteur.
Sainte-Marie-sur-Semois. — C. SIMON, cultivateur.
Tintigny. — * Éd. LIÉGEOIS, directeur honoraire d'école.
Virton. — * N. OUTER, artiste peintre.

Arrondissement de Marche

Awenne. — * J. CALOZET, docteur en philosophie et lettres.
Bovigny. — * LOMRY, docteur en médecine.
Éneilles. — * Abbé CONROTTE, curé.
Érezée. — * Fr. COLLETTE, notaire.
Hotton. — * J. HALKIN, professeur à l'Université de Liége.
Houffalize. — L. MARTINY, receveur communal, à Olne.
Marche. — * O. VERDIN, auteur wallon.
Neuville-Vielsalm. - RINCK, instituteur communal.
Petit-Thier. — A. MAQUET.
Vielsalm. — * J. HENS, auteur wallon.
Villers-Ste-Gertrude. — C. LECLÈRE, professeur à l'Athénée de Liège.

Arrondissement de Neufchâteau

Neufchâteau. — * G. Goffinet, receveur des contributions, à Liège.
Offagne. — * E. Bernard, professeur à l'Athénée de Liège.
» Picard, instituteur communal.
Rachamps (*Bourcy*). — J. Maquet, instituteur communal.
Saint-Hubert. — * A. Vierset, publiciste.
Thibessart (*Mellier*). — * J. Sosson, instituteur communal.
Ucimont. — Nickers, instituteur communal.

Province de Namur

Arrondissement de Dinant

Beauraing. — A. Nicaise, commis-agréé des contributions.
Berzée. — * J. Vanderreuse, auteur wallon.
Bouvignes. — * Alb. Robert, chimiste.
» * J. Nollet, professeur au collège comm. de Dinant.
Ciney. — * L. Simon-Henin, industriel.
Dailly-Couvin. — * L. Preud'homme, professeur à l'Athénée et à l'Université de Gand.
Dinant. — * Ém. Ferage, pharmacien.
» * Ad. Lebrun, auteur wallon.
» H. Tournay, auteur wallon.
Givet (France). — * J. Waslet, professeur au Lycée de Laon.
» * Ch. Bruneau, professeur au Lycée d'Évreux.
Gros-Fays. — * J. B. Brouet, professeur à l'Athénée de Chimay.
Havelange. — L. Sandront, étudiant.
Neuville-le-Chaudron. — * L. Lorent, prof. à l'École moy. de Liège.
Noiseux. — * L. Parmentier, professeur à l'Université de Liège.

Arrondissement de Namur

Andenne. — * L. Bragard, professeur à l'Athénée de Bruges.
Fosses. — * A. Lurquin, percepteur des postes, à Verviers.
Le Roux. — A. Biot, étudiant.
Lesve. — Chanoine Roland.
Mazy. — * J. de Jaiffe, bourgmestre, et F. Hanquet, comptable.

Meux et *Mettet.* — * J. Massart-Attout, négociant.
Namur. — * L. Loiseau, auteur wallon.
» * Alph. Maréchal, professeur à l'Athénée de Namur.
» Edg. Sacré, avocat.

Wallonie prussienne

Faymonville. — * Abbé J. Bastin, professeur à Dolhain.
Gueuzaine. — * Jos. Marichal, professeur à Godesberg.
Malmedy. — * Dr Q. Esser, Schulrath.
» * H. Cunibert, secrétaire à la Bibl. Impériale de Strassbourg.
Ovifat. — * Abbé Toussaint, professeur à Dolhain.
Robertville. — * Abbé A. Dethier, curé de Troisponts.
Sourbrodt. — * Abbé N. Pietkin, curé de Sourbrodt.

Comité de rédaction

Auguste Doutrepont, Jules Feller, Jean Haust.

Ont collaboré aux tomes III (1908) et IV (1909) :

MM. Louis Bragard,
Alphonse Dethier,
René Dubois,
Quirin Esser,
Alphonse Maréchal,

MM. Joseph Marichal,
Sébastien Randaxhe,
Constant Simon,
Henri Simon.

TABLE DÉTAILLÉE DE LA CHRONIQUE

Les chiffres arabes renvoient aux pages des tomes III (1908) et IV (1909)

INDEX LEXICOLOGIQUE

Liste des mots expliqués et des principaux mots explicatifs cités dans les tomes III et IV, notamment dans les *Notes d'étymologie et de sémantique*.

Latin

Français,

ancien français et dialectes de la France

Germanique

Wallon et autres dialectes romans de Belgique

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans les tomes III (1908) et IV (1909)

Ces deux tomes, réunis, forment un volume de (130+156 =) 286 pages

---

A. Avis, Instructions, Rapports et Chronique

B. Études et Discussions philologiques

C. Description de Manuscrits anciens et modernes

D. Textes anciens

1. Dubois, René. Une *pasquêye* inédite de 1720 [sur l'élection de Werner d'Audace, général de l'Ordre des Croisiers]. Introduction, texte et commentaire IV 106.

E. Archives dialectales

10. Dethier, Alphonse. *Po nos p'tits ouhês* (dialecte de Robertville, en Prusse rhénane), avec traduction et commentaire III 8.

11. Simon, Henri. *Wice va l'êwe?* (dialecte de Sprimont-lez-Liège), avec traduction et notes III 65.

12. Simon, Constant. *La f'nau èt la mèchan* (dialecte gaumais de Ste Marie-sur-Semois), avec traduction et commentaire III 69.

13. Randaxhe, Sébastien. Les noms propres des vaches au pays de Herve III 80.

14. Bragard, Louis. Le pêcheur à Andenne IV 26.

15. Marichal, Joseph. *Ô djór d'awout ås tchåmps* (dialecte de Gueuzaine, en Prusse rhénane), avec traduction et notes IV 56.

F. Vocabulaire-Questionnaire

4e cahier. Mots commençant par AA- AB- (3e liste) III 99.
5e » » » » AF- (1re liste) IV 7.

G. Notes d'Étymologie et de Sémantique

H. Livres et Revues

Index lexicologique